

SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

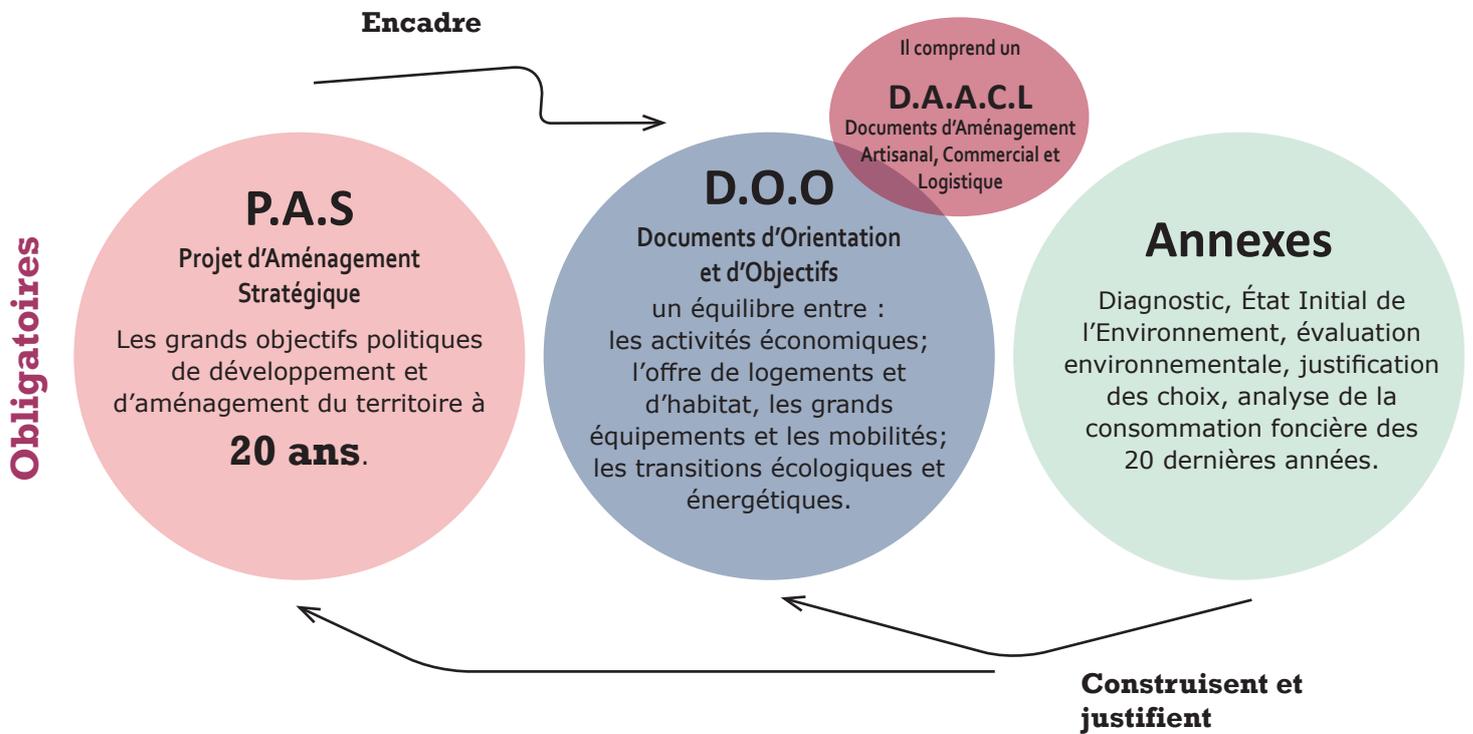
ANNEXE :

3.1 A Diagnostic

Dossier approuvé en Comité syndical
du 26 janvier 2026



Le contenu du SCoT « nouvelle mouture »



INTRODUCTION

UNE ÉVOLUTION IMPORTANTE DE LA STRUCTURE DES SCOT

L'ordonnance de modernisation des SCoT du 17 juin 2020 a modifié la structure du document de SCoT. Elle a notamment fait disparaître, en tant que tel, le rapport de présentation et le diagnostic. Ceux-ci perdurent toutefois puisque renvoyés en «Annexes», pièces obligatoires. Ils demeurent toutefois une forme de passage obligé, un préalable nécessaire à l'identification des enjeux et à la justification du projet.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) remplace le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et devient la première pièce du schéma avec un regard prospectif à 20 ans et une vision territoriale dominante.

Dorénavant, le DOO comprend un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable. (Art L.141-6).

Depuis la loi ALUR, le SCoT «doit être établi aux regards des besoins alimentaires locaux» (L 141-3 du Code de l'Urbanisme). Le diagnostic pourra donc intégrer des analyses croisées entre les besoins alimentaires locaux d'aujourd'hui et à horizon 20 ans, une analyse des surfaces agricoles existantes, une analyse des types de cultures afin de démontrer l'adéquation du projet avec les besoins alimentaires du territoire.

LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a confié à l'AURAV la révision du SCoT qui intègre l'accompagnement, le suivi de la procédure. L'AURAV a en charge la production de l'ensemble des pièces du SCoT ainsi que l'animation de la démarche.

Le diagnostic socio-économique est décomposé en 9 parties qui traitent de l'ensemble des problématiques socio-économiques. Chacune se termine par une partie «Synthèse et enjeux» qui croisent les différentes thématiques analysées.

Les questions environnementales (biodiversité, ressources naturelles, risques, agriculture, consommation d'espace...) sont traitées dans l'Etat initial de l'environnement.

Ce diagnostic a été partagé et a servi de base commune pour construire le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et définir un projet durable et respectueux de l'environnement.

L'évaluation environnementale réalisée de manière itérative tout au long de la procédure est intégrée à ce document en dernière partie.

LE TERRITOIRE

CADRAGE TERRITORIAL

Le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon (BVA) compte 34 communes. Traversé par le Rhône, il est situé à cheval sur les deux départements de Vaucluse et du Gard et les deux régions Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie. Ce territoire est limitrophe avec le département des Bouches-du-Rhône, séparé par la Durance.

Le périmètre du SCoT regroupe 4 intercommunalités :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (GA)
- La Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat (CASC)
- La Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence (CCPOP)
- La Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP)



SOMMAIRE

PARTIE 1a : DIAGNOSTIC

1/ LE BASSIN DE VIE D'AVIGNON, UNE SITUATION STRATÉGIQUE MAIS UN POSITIONNEMENT ET UNE IDENTITÉ QUI RESTENT À CONSTRUIRE.....	8
1.1. Un bassin de vie à la croisée de systèmes métropolitains qui se structurent.....	8
1.2 Un bassin de vie «hyper-accessible».....	13
1.3 Un contexte paysager et patrimonial qui fonde le rayonnement et la notoriété du territoire.....	14
1.4 Un territoire central dans le delta rhodanien : une coopération nécessaire avec les SCoT voisins.....	15
2/ UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE LE LONG DU COULOIR RHODANIEN.....	17
2.1. Un dynamisme démographique de nouveau plus important qu'à l'échelle départementale.....	17
2.2. Un déficit migratoire compensé par le solde naturel.....	22
2.3. Une population jeune surtout dans l'agglomération avignonnaise et l'axe Avignon / Carpentras.....	23
2.4. Une augmentation des ménages d'une seule personne et des familles monoparentales.....	25
2.5. Une hausse marquée des personnes diplômées.....	27
2.6. Des revenus contrastés et une paupérisation accrue des villes notamment Avignon.....	28
3/ LA NÉCESSITÉ DE COORDONNER LES POLITIQUES D'HABITAT À L'ÉCHELLE DU SCOT.....	32
3.1. 52% des logements vauclusiens localisés dans l'aire du SCoT, une création recentrée sur Avignon.....	32
3.2. Une production de collectifs neufs essentiellement portée par le Grand Avignon et la CASC.....	35
3.3. Une charge foncière toujours plus importante qui diminue la capacité d'achat des ménages.....	38
3.4. Un parc social fortement concentré sur Avignon mais qui tend à se développer sur le reste du territoire.....	42
3.5. Des enjeux forts d'amélioration du parc pour redynamiser les quartiers.....	48
4/ UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE MAIS MARQUÉE PAR LA PRÉDOMINANCE DU MOTEUR RÉSIDENTIEL.....	53
4.1. Une activité tertiaisée concentrée dans le pôle urbain.....	53
4.2. Un tissu économique qui résiste face à la crise , mais une reprise en trompe l'oeil.....	61
4.3. Un modèle qui génère des difficultés socio-économiques.....	67
4.4. Une offre de foncier économique à équilibrer entre le tissu urbain et les zones d'activités.....	69
4.5. Vers une stratégie multimodale qui prend appui sur les grandes infrastructures	76
4.6 Le bassin de vie porté par l'attractivité touristique du Vaucluse et de la vallée du Rhône.....	86
4.7. Le tourisme, un secteur économique majeur contribuant à la renommée du bassin de vie d'Avignon.....	87
4.8. Une capacité d'hébergement touristique importante essentiellement concentrée sur Avignon, Villeneuve-les-Avignon, Orange et Pernes-les-Fontaines.....	88
4.9. Des sites touristiques de renommée internationale mais également des espaces de loisirs de proximité à valoriser.....	90

5/ UN TERRITOIRE SURÉQUIPÉ EN TERMES DE COMMERCE QUI RAYONNE AU-DELÀ DU BASSIN DE VIE.....	93
5.1. Le commerce dans le Bassin de Vie d'Avignon.....	93
5.2. Les grandes et moyennes surfaces, une décélération amorcée.....	94
5.3. Le juste équilibre entre les polarités commerciales.....	96
5.4. Le SCoT, un document de référence pour penser l'aménagement commercial.....	100
5.5. L'absence de planification de l'urbanisation commerciale.....	105
6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE AVEC DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE RICHE ET DIVERSIFIÉE.....	107
6.1. Un terroir agricole de grande qualité confirmé par la présence de nombreux signes de qualité, mais qui subit une pression urbaine.....	109
6.2. Les caractéristiques du foncier agricole local.....	118
6.3. Une composante essentielle dans l'activité économique locale qui interroge sur le renouvellement de ses exploitants, dont la baisse continue de s'accroître.....	128
6.4. Les grands défis d'avenir.....	146
7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS.....	152
7.1. Une offre d'équipements et de services en adéquation avec la taille des communes.....	152
7.2. Une offre de santé de proximité accessible à tous mais à renforcer.....	155
7.3. L'université d'Avignon, un atout considérable à conforter.....	156
7.4. Un bon maillage territorial des services de proximité mais une accessibilité à assurer.....	158
7.5. Une offre d'équipements sportifs diversifiée.....	160
7.6. Un panel d'équipements culturels : du quotidien à l'exceptionnel.....	161
7.7. Le numérique, un levier pour le développement territorial.....	164
8/ DES MOBILITÉS MARQUÉES PAR L'USAGE DE LA VOITURE MAIS UNE MEILLEURE ARTICULATION URBANISME/TRANSPORT QUI PEUT CHANGER LA DONNE.....	167
8.1. Un territoire aux nombreux échanges.....	168
8.2. Un bassin de vie inscrit dans une aire urbaine très étendue et multipolaire.....	170
8.3. De nombreux déplacements induits par l'emploi notamment dans le cœur urbain.....	171
8.4. Une polarisation du territoire au-delà du Vaucluse pour les scolaires.....	174
8.5. Un réseau routier "performant" qui encourage l'usage de la voiture.....	177
8.6. L'étoile ferroviaire avignonnaise, une infrastructure potentiellement support d'un projet global d'aménagement.....	184
8.7. La compétitivité des transports en commun passe par l'articulation des politiques de déplacements à l'échelle du SCoT.....	191
8.8. Les modes actifs, un potentiel pour les déplacements de courtes distances.....	196
9/ SYNTHÈSE ET EN JEUX.....	200

1/ UNE SITUATION STRATÉGIQUE, MAIS UN POSITIONNEMENT ET UNE IDENTITÉ QUI RESTENT À CONSTRUIRE

1.1. UN BASSIN DE VIE A LA CROISÉE DE SYSTÈMES MÉTROPOLITAINS QUI SE STRUCTURENT

Un bassin de vie qui bénéficie d'une situation géographique stratégique...

Le grand Bassin de Vie d'Avignon ne fonctionne pas seul, il s'inscrit dans les dynamiques d'un contexte régional plus global à la croisée de l'arc méditerranéen et de la vallée du Rhône.

Dans ce jeu d'imbrication des différentes échelles territoriales, le grand Bassin de Vie d'Avignon présente les originalités suivantes :

- Il est qualifié par l'échelon régional de carrefour géo-économique entre les flux :
 - nord / sud de la vallée du Rhône, lien entre les deux aires métropolitaines de Lyon et Marseille
 - est / ouest de l'arc méditerranéen de Barcelone à Gênes, en passant par le pôle métropolitain qui se structure autour de Montpellier / Nîmes / Alès ;
- Il est à cheval sur deux régions et trois départements qui sont le Gard, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône ;
- Il bénéficie d'infrastructures de communication majeures : le Rhône, avec la présence d'une infrastructure portuaire, une gare TGV et une étoile ferroviaire reliant Avignon aux métropoles Paris / Lyon / Marseille / Montpellier et la traversée des autoroutes A7 et A9 ;
- Il bénéficie d'un cadre de vie de qualité avec des sites naturels et patrimoniaux riches (patrimoine de l'UNESCO : Avignon et Orange, Châteauneuf-du-Pape : cité viticole internationale, festival d'Avignon, Chorégies d'Orange..) qui sont de véritables atouts pour le tourisme ;
- Il est composé de plusieurs SCoT.

Le rôle "charnière" du Bassin de Vie d'Avignon identifié dans les deux SRADDET

Depuis plus de trente ans, le développement de la région PACA s'est largement fondé sur son attractivité grâce à ses exceptionnels atouts climatiques, paysagers, patrimoniaux et culturels.

Ce modèle a été efficace, car il a fondé des dynamiques indéniables. Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe au 3ème rang des régions françaises pour le PIB par habitant et a connu, jusqu'en 2009, une forte progression de l'emploi et de la population.

Cependant, aujourd'hui, cette attractivité trouve ses limites. La capacité d'accueil de la région s'essouffle, les territoires ne parviennent plus à faire face à la demande de logements et d'équipements ; la concurrence entre les différents usages du sol, l'agriculture et la croissance urbaine, la population résidente et la population touristique, conduit à une périurbanisation accrue, qui s'étend bien au-delà des aires urbaines existantes.

La région Occitanie est la région française qui attire le plus. Avec plus d'un million d'habitants supplémentaires d'ici à 2030, l'Occitanie va accueillir plus du quart de la croissance démographique nationale au cours des deux prochaines décennies, alors qu'elle ne représente que 8,5% de la population actuelle du pays.

L'Occitanie est attractive pour toutes les classes d'âge et tous les profils sociaux. C'est à la fois un territoire de passage et un territoire d'ancrage, comme en témoigne l'installation de nombreux retraités.

Cette attractivité est un élément clé du développement actuel et futur de la région. Elle s'accompagne en effet d'une forte croissance de l'économie présente, autour de quelques secteurs clés : le tourisme, le bâtiment, la santé...

La croissance démographique n'est pas un objectif en soi. Le défi que souhaitent relever les deux Régions consiste plutôt à mettre en œuvre une stratégie de territoire qui garantisse les conditions les plus favorables et durables à l'accueil de ces nouvelles populations.

Se donner les moyens de construire des régions où la population peut se former, trouver un emploi, avoir accès à un logement décent, où chacun puisse se déplacer, où le cadre de vie et l'environnement sont préservés.

Les deux régions Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie portent leur politique d'aménagement du territoire à travers leur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Comme en témoignent les cartes ci-contre, ces deux documents reconnaissent et confortent cette position d'espace charnière d'articulation entre les branches provençales et Occitanie de l'espace méditerranéen et du sillon rhodanien.

Chacun des deux SRADDET a défini des systèmes régionaux afin de territorialiser les enjeux d'aménagement. Ainsi le Bassin de Vie d'Avignon fait partie du système multipolarisé dans le SRADDET Occitanie et fait partie du système rhodanien dans celui de la région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Occitanie : Trois défis régionaux dans lesquels s'inscrit le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

La région Occitanie s'est lancée 3 défis spécifiques pour mener à bien sa politique d'aménagement du territoire :

Défi 1 / les populations : le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement

Dans le cadre de ce défi, la région a identifié plusieurs objectifs :

- ▶ **Favoriser le développement et la promotion sociale.** Il s'agit notamment de garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides et plus lisibles pour tous les usagers en densifiant et développant des projets structurants autour des pôles d'échanges stratégiques. Il s'agit aussi de développer une offre d'habitat à la hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale en ajustant les prévisions de productions

et de rénovation de logements aux rééquilibrages de l'armature territoriale.

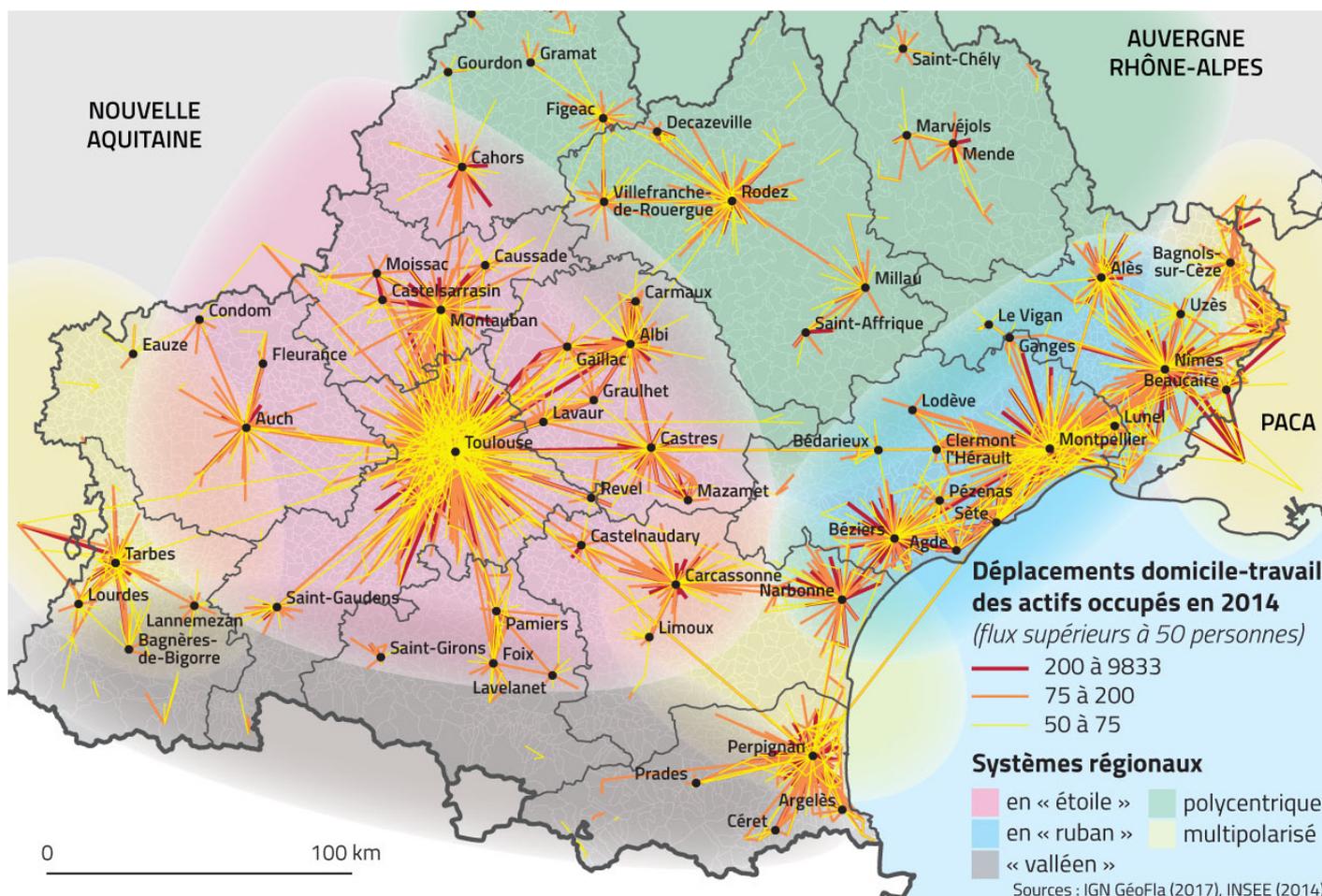
- ▶ **Garantir l'excellence environnementale.** Il s'agit de réduire progressivement le rythme de consommation des sols pour tendre vers l'objectif national « zéro artificialisation nette » d'ici 2040.
- ▶ **Devenir une Région à Énergie Positive :** baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments, baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée aux transports de personnes et de marchandises et multiplier par 2,6 la production d'énergie renouvelable d'ici 2040. Il s'agit d'explicitier pour chaque territoire la trajectoire de réduction de la consommation énergétique (habitat et transport) et la trajectoire d'évolution du mix énergétique.

Défi 2 / les territoires : le défi des coopérations pour garantir l'égalité des territoires

Ce défi est traduit dans plusieurs objectifs :

- ▶ **Construire une région équilibrée autour des cinq systèmes territoriaux.** Il s'agit de rééquilibrer les systèmes territoriaux à l'échelle régionale et fixer des objectifs démographiques cohérents avec les autres territoires du système et compatibles avec l'objectif fixé collectivement à l'échelle du système. Il s'agit aussi d'organiser les relations et les échanges entre les cinq systèmes territoriaux de la région.
- ▶ **Donner aux solidarités une place déterminante dans les stratégies de développement local** en incitant notamment aux coopérations volontaires entre territoires notamment par rapport aux continuités écologiques, à la

Extrait du SRADDET Occitanie : les 5 systèmes régionaux



ressource en eau, aux énergies renouvelables ou aux flux de déplacements. Pour ce dernier point, la région fixe par exemple pour objectif d'assurer le maintien des petites lignes ferroviaires et d'en assurer leur multifonctionnalité ;

- ▶ **Partager et gérer ensemble les biens communs** à travers les objectifs suivants : prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables (le SRADDET fixe plusieurs objectifs quantitatifs à intégrer dans le projet de SCoT) et préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette de biodiversité à horizon 2040 (appliquer la méthode ERC dans les documents d'urbanisme).

Défi 3 / les activités : le défi du rayonnement régional au service de tous pour accroître la cohésion et la visibilité de la grande région, et en optimiser les retombées sur le territoire.

Les différents objectifs régionaux poursuivis dans le cadre de ce défi sont :

- ▶ **Renforcer le rayonnement national et mondial de la région** : en articulant grande vitesse et train du quotidien, en travaillant l'aménagement des ports de commerce et en développant leur complémentarité en valorisant l'ouverture touristique ;
- ▶ **Faire de l'ouverture à la Méditerranée un nouvel horizon du développement régional** ;
- ▶ **Faire de l'Occitanie une région exemplaire à l'échelle européenne face au changement climatique.** Il s'agit entre autres de favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime du secteur logistique. Le territoire du Bassin de Vie d'Avignon s'inscrit particulièrement dans cet objectif à travers les différents projets portés dans le domaine de la logistique autour de la zone de Port de Courtine et du Pontet ;

- ▶ **Prendre appui sur les logiques d'atténuation et d'adaptation du changement climatique pour engager une mutation de l'économie des territoires.** Il s'agit notamment de privilégier l'installation de nouvelles activités dans les zones d'activités existantes en maximisant le potentiel de densification ou de reconversion en favorisant le développement de l'écologie industrielle ;
- ▶ **Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la Région notamment la ressource en eau.**

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : Trois lignes directrices pour un nouveau modèle d'aménagement

La région Sud PACA s'est lancée 3 lignes directrices pour mener à bien sa politique d'aménagement du territoire.

LD1: Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional. L'ambition consiste à renforcer le rayonnement, notamment économique du territoire, tout en préservant et en accompagnant la transition environnementale et énergétique.

Le défi consiste à trouver sa place dans une économie en mutation, dans le respect des objectifs de développement durable. Pour cela, il vise à :

- ▶ **Renforcer le rayonnement du territoire et déployer la stratégie régionale de développement économique** ;
- ▶ **Concilier attractivité et aménagement durable du territoire** ;
- ▶ **Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource.** À la fin, le SRADDET entend privilégier les nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires. La Région se donne pour objectif d'être neutre en carbone et de couvrir 100% de sa consommation par les énergies renouvelables à l'horizon 2050 en

jouant sur les économies d'énergie et l'accroissement de ces énergies renouvelables.

LD 2 : Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau.

L'ambition est de mieux organiser le territoire, d'améliorer l'offre de mobilité et de reprendre la main sur le territoire. Le défi consiste à reconsidérer les modes d'urbanisation et à rattraper un retard considérable en matière de transports. Pour cela, il vise à :

- ▶ **Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités.**

Le SRADDET précise les localisations préférentielles retenues pour l'apport de population et de logements afin de privilégier les zones proches des emplois, des services, des moyens de transport et des pôles d'échanges, afin de limiter l'étalement urbain et le mitage des paysages. À ce titre, le SRADDET identifie le Bassin de Vie d'Avignon comme espace «les plus métropolisés» devant recentrer et optimiser le développement ;

- ▶ **Mettre en cohérence l'offre de mobilité et la stratégie urbaine** ;
- ▶ **Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques**

Le SRADDET vise une gestion économe de l'espace, il entend mettre en œuvre les moyens de lutter contre l'étalement urbain. Il privilégie le développement du territoire autour des centralités identifiées afin de pouvoir atteindre le zéro artificialisation nette en 2050. Aussi le territoire du SCoT devra montrer qu'il participe, à travers un projet vertueux, à diminuer sa consommation d'espace et son artificialisation nouvelle des sols au regard du nombre d'habitants et d'emplois accueillis.

LD3 : Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

L'objectif consiste à donner à tous les territoires, dans leur diversité, les moyens de leurs ambitions. Il convient pour cela de les soutenir

vers une meilleure qualité de vie et de développer échanges et réciprocity entre les territoires.

- ▶ **Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires.**

Le SRADDET précise le nombre d'habitants à accueillir par système à l'horizon 2030 et 2050. Le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon fait parti du système Rhodanien dont l'objectif du système est d'accueillir au moins 56 000 habitants en 2030.

- ▶ **Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie**

Le SRADDET fixe un objectif de production d'environ 30 000 logements par an, dans les centralités, pour des résidences principales à l'horizon 2030, afin de favoriser le parcours résidentiel.

- ▶ **Développer les échanges et réciprocity entre les territoires.**

LES GRANDS OBJECTIFS DÉFINIS PAR LE SRADDET POUR L'ESPACE RHODANIE AVEC LESQUELS LE SCOT DOIT COMPOSER :

1/ *Un espace charnière qui doit optimiser et renforcer les liens et les coopérations avec les territoires voisins (Occitanie – Auvergne-Rhône-Alpes), accroître son attractivité et l'exemplarité de son développement*

L'espace rhodanien se situe à la charnière entre la vallée du Rhône et l'arc méditerranéen (liens vers l'Italie et l'Espagne); une ouverture et des liens quotidiens qu'il s'agira de renforcer avec les régions voisines Occitanie et Auvergne / Rhône-Alpes dont les dynamiques et les projets impactent l'espace rhodanien.

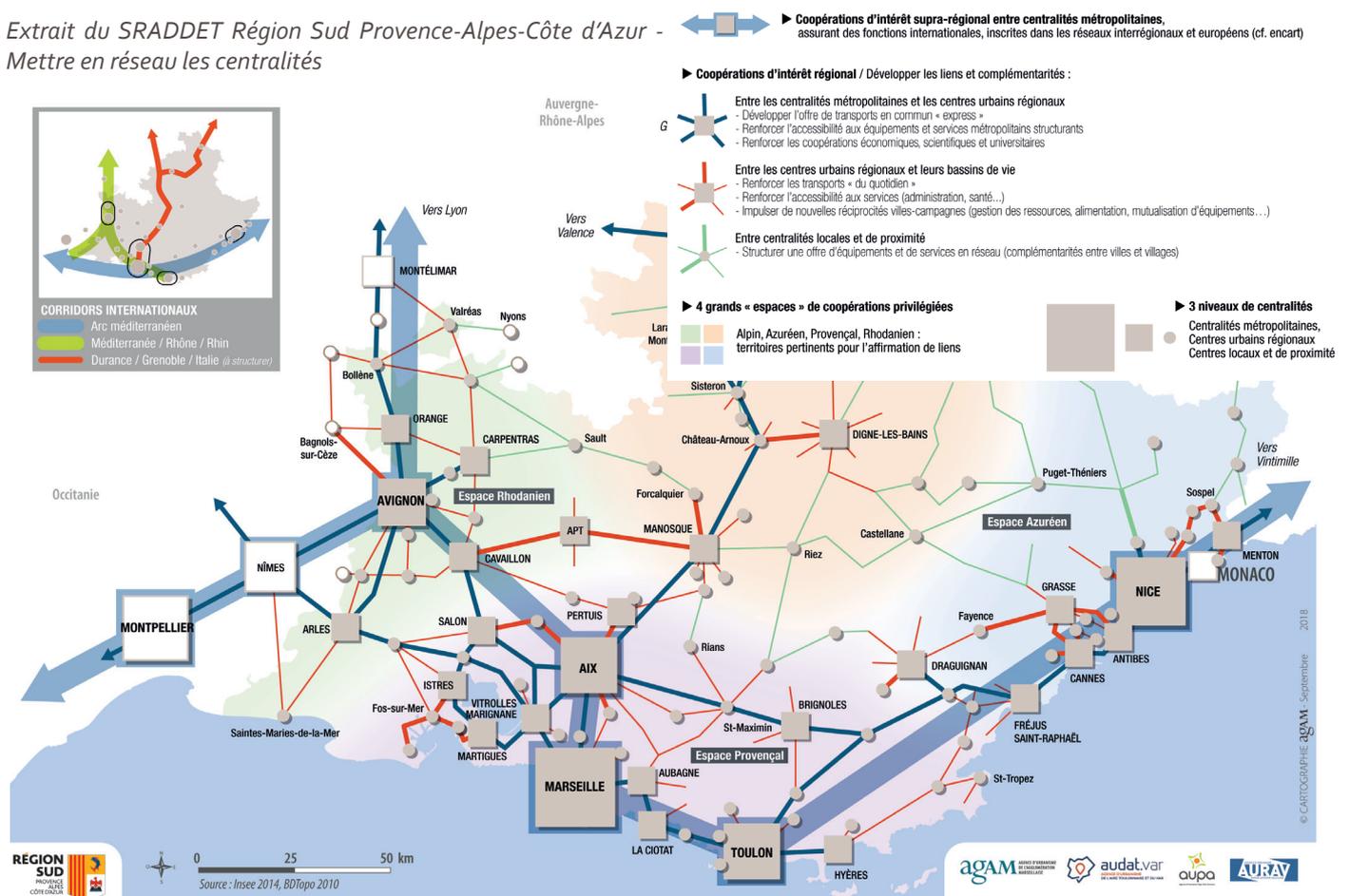
L'aire métropolitaine avignonnaise doit se positionner au sein de cette

dynamique, en tant que centralité du delta rhodanien attractive et motrice d'un développement qui se veut plus durable.

2/ *Recentrer le développement sur l'aire métropolitaine avignonnaise et les centralités, veiller à maintenir une imbrication et une synergie entre les espaces urbains et ruraux participant à l'optimisation de la qualité du cadre de vie*

L'aire urbaine avignonnaise s'est considérablement étendue, sur un modèle peu dense impactant les équilibres urbains / agriculture / nature. Pourtant, l'espace rhodanien a la particularité de conjuguer une imbrication et des liens forts entre milieux urbains/ périurbains/ruraux, ainsi qu'avec les grands espaces paysagers emblématiques (territoires de PNR notamment), les espaces

Extrait du SRADDET Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur - Mettre en réseau les centralités



de montagne et littoraux. Afin de préserver un cadre de vie de qualité, un recentrage de l'urbanisation sur les centralités est demandé.

3/ Conforter le réseau de villes composant l'espace rhodanien et reconnaître le rôle de chacun afin d'œuvrer pour l'attractivité du territoire

Le rôle moteur de centralité métropolitaine d'Avignon doit être accru et celui des centres urbains confortés afin d'y prioriser et structurer l'accueil du développement et de redonner envie d'habiter dans les centralités.

4/ Intensifier davantage l'urbanisation au sein des enveloppes existantes en termes

d'habitat et d'économie afin de préserver les espaces notamment agricoles encore importants au sein de l'espace rhodanien

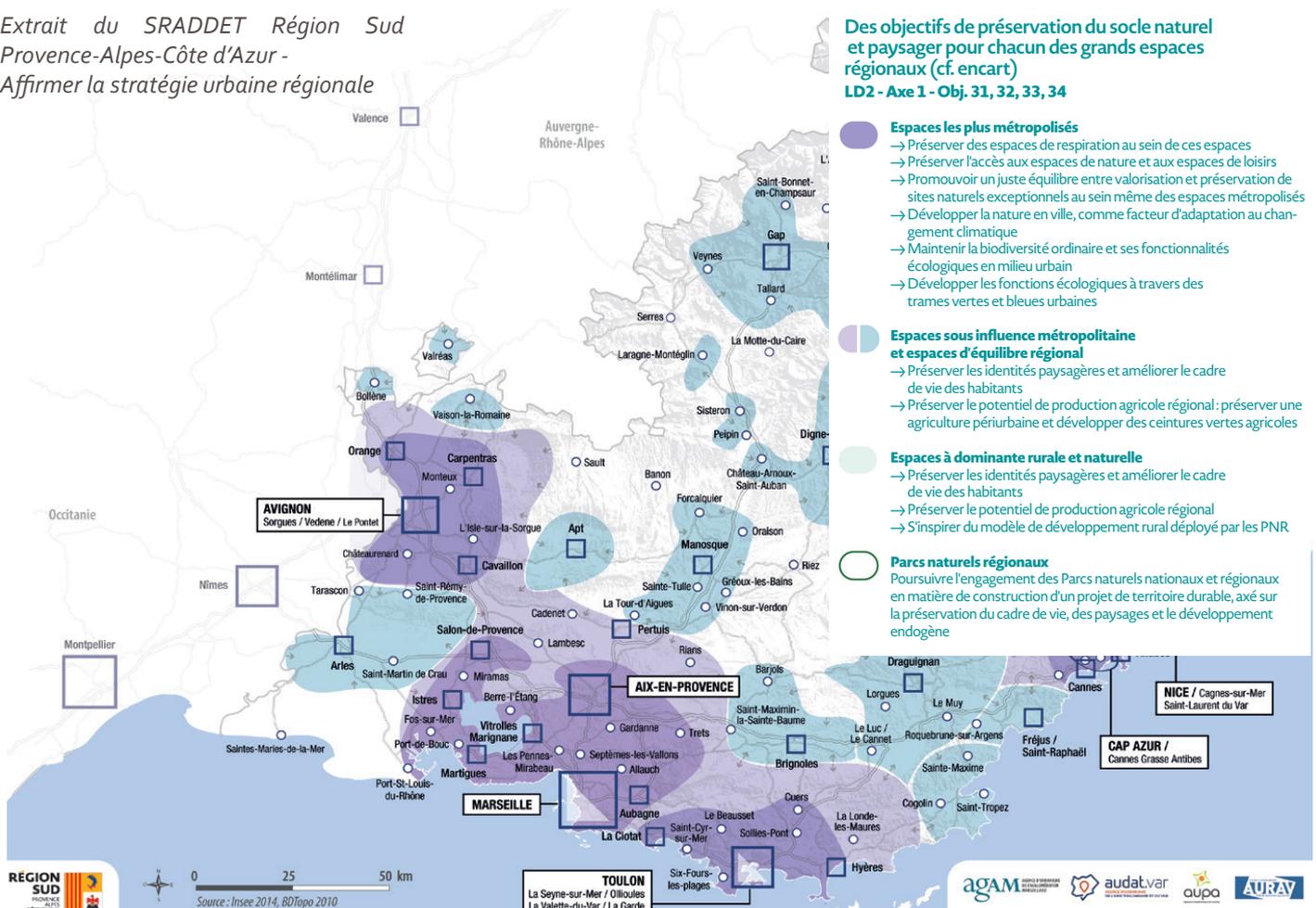
18% de l'espace rhodanien est artificialisé (11% dans l'espace alpin, 27% dans l'espace azuréen et 43% dans l'espace provençal). L'espace rhodanien est responsable de 21% de la consommation d'espace régionale. Un effort dans les politiques d'aménagement doit être conduit.

5/ Assurer une complémentarité économique entre les territoires de l'espace et repenser/qualifier/optimiser les zones d'activités et commerciales

6/ Définir une stratégie d'alliance territoriale à l'échelle de la Grande Provence pour valoriser l'offre touristique culturelle et d'écotourisme / tourisme vert existante et potentielle

7/ Accroître l'attractivité résidentielle du territoire, en direction notamment des actifs et des familles en encadrant davantage la chaîne de production du logement.

Extrait du SRADET Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur - Affirmer la stratégie urbaine régionale



1.2. UN BASSIN DE VIE "HYPER-ACCESSIBLE"

Situé au sein de la vallée du Rhône qui concentre un grand nombre d'infrastructures de transports et de flux, le Bassin de Vie d'Avignon bénéficie d'une «hyper-accessibilité» nationale et régionale.

Les enjeux de mobilité à l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon sont au cœur des problématiques de développement durable de ce territoire.

Le territoire possède en effet de nombreux atouts :

- Il est irrigué par une étoile ferroviaire et bénéficie d'une gare TGV depuis 2001;
- Il est desservi par deux autoroutes;
- Il est traversé par le Rhône et la Magistrale EcoFret en rive droite;
- Il bénéficie d'un réseau de voiries primaires et secondaires important.

Toutefois, le mode de développement de ces dernières décennies a surtout misé sur le «tout voiture».

Pour rester attractif, le territoire doit rester accessible. Les conditions de déplacements font partie du cadre de vie des habitants et des entreprises, d'où l'importance de diversifier l'offre de transport notamment par la mise en œuvre de transports collectifs performants, de proposer un bon niveau de services (coûts, efficacité distance-temps) et de lier davantage urbanisation et desserte en transports en commun.

Un potentiel de report sur le fleuve à optimiser (Plan Rhône)

Comparativement aux autres modes de transport, le transport fluvial dispose de nombreux atouts : possibilité de transport massifié (convois poussés pouvant transporter jusqu'à 5000 tonnes de fret), sécurité (transport en site propre, faible accidentologie), économie d'énergie (2 à 3 fois moins que la route), performances environnementales en termes d'émission de gaz à effet de serre (2 à 4 fois moins que la route), de nuisances sonores ou de pollution des

LE RÉSEAU LGV DEMAIN



eaux, possibilité de desserte en douceur du cœur des agglomérations sans gêne pour les riverains.

Son développement doit contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux en matière d'environnement.

Le contexte de saturation des infrastructures routières du sud de la France et particulièrement du sillon rhodanien, conjugué avec la forte réserve de capacité de l'infrastructure existante, qui pourrait accepter trois fois plus de trafic qu'en situation actuelle sur le Rhône, constitue un atout important pour permettre le report modal et l'augmentation du transport de fret sur l'itinéraire.

Rattraper le retard et éviter l'engorgement du système portuaire, favoriser le transfert modal vers le mode fluvial, et anticiper la croissance à moyen terme, constituent les objectifs stratégiques à 10-15 ans pour le volet « Transport fluvial » du Plan Rhône.

Dans ce cadre, la Région PACA souhaite affirmer la logistique comme filière stratégique.

Le Grand Port Maritime de Marseille-Fos est un espace stratégique de l'échange de marchandises, qui ne peut utiliser sa pleine capacité que si un hinterland économique et commercial est développé.

Les axes de développement sont :

- L'hinterland rhodanien vers Lyon dont fait partie le Bassin de Vie d'Avignon et le reste de la France à condition de diversifier les connexions avec le système ferré et fluvial;
- L'hinterland durancien par la traversée du Montgenèvre pour rejoindre l'Italie et les grands axes européens.



© aurav

1.3. UN CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL QUI FONDE LE RAYONNEMENT ET LA NOTORIÉTÉ DU TERRITOIRE

Une densité de sites touristiques, culturels et paysagers, facteur d'attractivité

Le grand Bassin de Vie d'Avignon recèle de nombreux sites remarquables patrimoniaux, naturels, paysagers. La vallée du Rhône abrite aussi des pôles urbains touristiques de renommée européenne, voire internationale, tels que Lyon, Avignon ou Arles.

Le tourisme, un des vecteurs principaux de développement à l'échelle régionale

Le tourisme représente un des rares secteurs économiques en croissance en France. Les régions concernées par le Plan Rhône sont parmi les toutes premières régions touristiques françaises, notamment pour les régions les plus au sud. En région PACA, le tourisme représente 11% du PIB régional, soit bien au-dessus des 6,2% de moyenne nationale. Sous la concurrence internationale, le tourisme est en train d'évoluer vers des exigences de plus en plus fortes en termes de qualité d'accueil, de services, de produits.

Pour rester concurrentielles face aux autres destinations internationales qui proposent les mêmes produits, mais moins chers, les deux régions doivent encore mieux vendre leur territoire.

Leur stratégie globale en matière de développement touristique pour les années à venir tourne autour des priorités suivantes :

- Maintenir voire développer leur accessibilité internationale;
- Développer tous les volets du tourisme régional : la culture et le patrimoine, le cyclotourisme, les activités de pleine nature, le thermalisme, l'art culinaire, le tourisme de croisière, le tourisme d'affaires...;
- Finaliser les itinéraires cyclables structurants comme la via Rhona, Via Venaissia ou encore Val de Durance;
- Promouvoir le tourisme fluvial;
- Professionnaliser davantage les acteurs du territoire;
- Structurer l'offre en filières;
- Développer des partenariats avec les territoires voisins;
- Préserver la richesse écologique liée au Rhône et à la Durance.

Dans ce contexte, le Département a élaboré un schéma de cohérence des activités de pleine nature du Gard.

1.4. UN TERRITOIRE CENTRAL DANS LE DELTA RHODANIEN : UNE COOPÉRATION NÉCESSAIRE AVEC LES SCOT VOISINS

De la Camargue à Montélimar, de Nîmes au Luberon, des contreforts des Cévennes à la plaine de la Crau, le Delta Rhodanien est un territoire pivot entre l'arc méditerranéen et le sillon Rhône-Alpin. Plus qu'un carrefour, il constitue une véritable connexion entre Provence, Occitanie et couloir rhodanien.

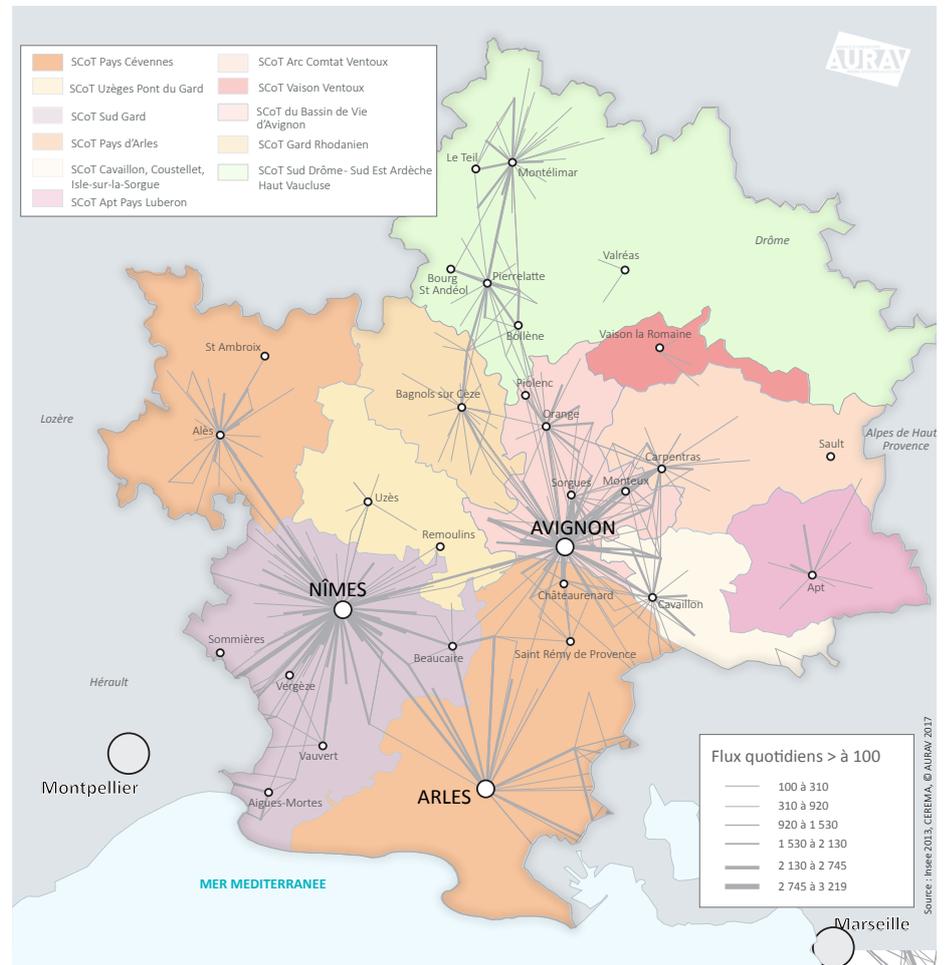
À l'interface des métropoles d'Aix-Marseille, de Montpellier et de Lyon et concerné par 3 grandes Régions, le Delta rhodanien est un territoire de multi-appartenance, maillé par un réseau de villes intermédiaires et moyennes. Sa position centrale dans l'arc méditerranéen français, constitué de nombreuses aires urbaines quasi contiguës, lui confère une place stratégique où s'effectuent de multiples échanges.

Le delta rhodanien est souvent considéré comme un espace intermédiaire, de transit entre les Métropoles de l'arc méditerranéen et de Rhône-Alpes. Il est également perçu comme relativement hétérogène, car situé à cheval sur plusieurs entités géographiques (montagnes, plaines, littoral). Son découpage et son morcellement institutionnels sont fréquemment évoqués comme les freins à la constitution d'un destin commun.

Il est pourtant un espace cohérent, structuré autour d'un réseau de grandes villes moyennes (Avignon, Nîmes et Arles) et de polarités urbaines et villageoises qui connaissent de nombreux échanges de proximité. Il est assurément un espace carrefour, charnière entre les systèmes territoriaux Provençaux, Languedociens et Rhodaniens.

Il constitue une destination touristique, culturelle et économique qui concentre des atouts remarquables : situation privilégiée, héritage patrimonial exceptionnel, grands espaces naturels, nombreux terroirs agricoles, cadre de vie de grande qualité, proximité des pôles

Densité des sites touristiques, naturels et paysagers



économiques, forte interconnexion des territoires entre eux, réseaux d'acteurs structurés.

À travers la conférence des territoires, 8 intercommunalités adhérentes ont formalisé leur volonté de se fédérer autour d'une stratégie commune. L'objectif visé par cette démarche est de renforcer le rayonnement du territoire et de peser davantage dans les futures politiques contractuelles.

Plusieurs grands chantiers pour lesquels la coopération aurait un effet multiplicateur pour l'attractivité de ce grand territoire ont d'ores et déjà été ciblés dans les statuts de l'association, il s'agit notamment :

- du développement économique ;
- du tourisme et de la culture ;
- des mobilités ;
- des déchets ;
- de l'aménagement du territoire.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le territoire du Bassin de Vie d'Avignon bénéficie de plusieurs atouts d'attractivité et de rayonnement :

- Un positionnement géographique stratégique à cheval sur deux Régions et deux Départements, situés au cœur de l'arc méditerranéen et à l'articulation avec la vallée du Rhône ;
- Une polarisation du développement régional ciblée dans les SRADDET Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, en priorité sur les espaces métropolisés et les centralités métropolitaines dont celle d'Avignon ;
- Une renommée touristique internationale avec une forte densité de sites emblématiques autour d'Avignon et d'Orange, mais des partenariats qui doivent être initiés pour mieux «promouvoir» ce grand territoire ;
- Une hyperaccessibilité du territoire, facteur d'attractivité qui pourrait être remise en cause si des alternatives «au tout automobile» ne sont pas mises en œuvre ;
- Une sous-exploitation du potentiel du Rhône pour le transport fluvial, le territoire du SCoT fait partie de l'hinterland rhodanien entre le port de Marseille et celui de Lyon, l'opportunité du site de Courtine pour l'aménagement d'un port trimodal est avérée ;
- Un bassin de vie, à taille « humaine », inscrit dans un contexte paysager et naturel remarquable, offrant un cadre de vie attractif.

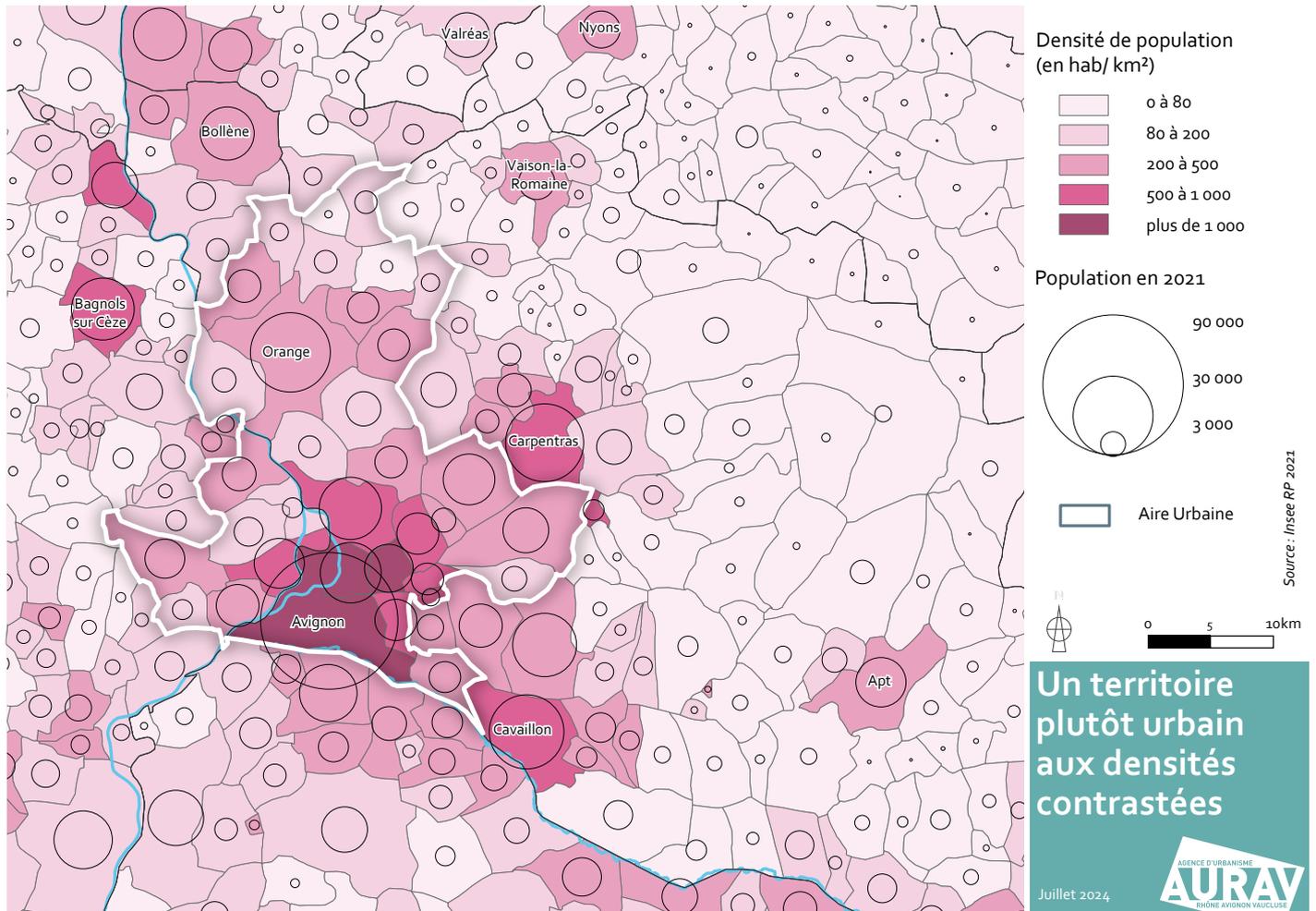
Face à ces constats, la stratégie à mener dans le cadre du SCoT doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Quel positionnement et quelle identité pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon face à l'émergence de systèmes métropolitains qui se structurent ?
- Quel rôle jouer au sein du contexte régional ? Comment conforter le rôle de territoire charnière interrégional du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon ? Quelle stratégie territoriale ?

Le Bassin de Vie d'Avignon doit construire un projet de territoire en adéquation avec les ambitions régionales, tisser des liens et développer des coopérations avec les territoires voisins notamment en matière de mobilité, de cohérence écologique, d'attractivité touristique et de gestion des ressources naturelles.

2/ UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE LE LONG DU COULOIR RHODANIEN

2.1 UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE DE NOUVEAU PLUS IMPORTANT QU'À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE



Un cœur urbain qui regroupe la moitié de la population

En 2021, les 34 communes du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon comptaient 310.938 habitants. La ville d'Avignon compte à elle seule 90 330 habitants, soit environ 29 % des habitants qui composent le SCoT. Un peu plus de la moitié de la population du SCoT se localise sur les 5 communes que sont Avignon et sa première couronne, le « cœur urbain » : Sorgues, Le Pontet, Villeneuve-lès-Avignon, Les Angles et Morières-lès-Avignon.

En dehors du cœur urbain, la population se concentre, au nord, autour d'Orange (près de 29 000 habitants), deuxième

commune la plus peuplée, et à l'Est sur l'axe Avignon/Carpentras, sur lequel se situent Vedène (11 457 habitants) et Monteux (13 129 habitants).

Les communes les moins peuplées sont des villages qui se trouvent à l'ouest du territoire avec près de 2 000 habitants (Sauveterre, Saze, Châteauneuf-du-Pape) et au Nord avec moins de 800 habitants (Lagarde-Paréol, Travaillan).

Le territoire du SCoT BVA, avec une moyenne d'environ 392 habitants au km², apparaît comme un territoire dense au regard des territoires environnants comme la COVE autour de Carpentras ou le Gard Rhodanien autour de Bagnol/ Cèze.

Les communes du SCoT les plus denses sont situées dans la première couronne d'Avignon dont notamment Le Pontet (1 596 hab/km²), commune la plus dense du SCoT, et Avignon (1 390 hab/km²). Les communes sur le secteur nord et les collines gardoise affichent une densité plus faible de population liée à une identité plus rurale.

De nouvelles polarités qui ré interrogent les ambitions du SCoT précédent

Le SCoT en vigueur approuvé en 2011 visait une augmentation de la population de +1,1%/an, soit + 31 000 habitants à horizon 2020 qui se répartissaient de cette manière :

- 60% sur le cœur urbain du SCoT (Avignon, Villeneuve-lès-Avignon, les Angles, Le Pontet, Sorgues, Morières-lès-Avignon),
- 30% sur les villes et sans dépasser 1,5% de croissance annuelle (Monteux, Entraigues-sur-la-Sorgue, Courthézon, Roquemaure),
- 10% sur les pôles villageois et sans dépasser 1,3% de croissance annuelle.

Depuis le SCoT approuvé de 2011, le périmètre a fait l'objet d'extension avec notamment l'intégration des communes de la Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence et de la Communauté de Communes d'Aygues Ouvèze en Provence aux profils distincts, qui permettent de requestionner les ambitions du SCoT précédent, au regard d'un nouveau contexte démographique à l'échelle locale, mais aussi nationale.

Le nouveau périmètre du SCoT se compose de deux principales polarités : Avignon et Orange qui structurent les relations entre les 34 communes du SCoT.

Densité de population sur le SCoT BVA en 2021, INSEE

	Population en 2021	Superficie (Km ²)	Densité de population (hab/km ²)
Althen-des-Paluds	2 802	7	400
Avignon	90 330	65	1390
Les Angles	8 480	17	499
Bédarrides	5 410	25	216
Caderousse	2 590	33	78
Camaret-sur-Aigues	4 547	18	253
Caumont-sur-Durance	5 422	18	301
Châteauneuf-du-Pape	2 040	25	82
Courthézon	6 064	33	184
Entraigues-sur-la-Sorgue	8 793	17	517
Jonquerettes	1 595	3	532
Jonquières	5 298	25	212
Lagarde-Paréol	322	9	36
Monteux	13 129	39	337
Morières-lès-Avignon	8 922	10	892
Orange	28 949	74	391
Pernes-les-Fontaines	10 636	51	209
Piolenc	5 536	25	221
Le Pontet	17 551	11	1596
Pujaut	3 908	24	163
Rochefort-du-Gard	7 921	34	233
Roquemaure	5 526	26	213
Sainte-Cécile-les-Vignes	2 637	21	126
Saint-Saturnin-lès-Avignon	5 119	6	853
Sauveterre	2 029	13	156
Saze	2 104	13	162
Sérignan-du-Comtat	2 866	20	143
Sorgues	19 117	34	562
Travaillan	713	18	40
Uchaux	1 688	19	89
Vedène	11 457	11	1042
Velleron	3 084	17	181
Villeneuve-lès-Avignon	12 617	18	701
Viols	1 736	15	116
SCoT BVA	310 938	794	392
GRAND AVIGNON	194 858	304	641
CCPOP	44 941	189	238
CACS	51 094	155	330
CCAOP	20 045	145	138
VAUCLUSE	564 566	3 567	158
GARD	756 543	5 879	129
PACA	5 127 840	31 400	163
OCCITANIE	6 022 176	72 724	83



Fil à dérouler dans le projet de territoire

- Définir un équilibre qui respecte les identités locales entre le cœur urbain, les espaces périurbains et les territoires plus ruraux du SCoT

- Déterminer une armature territoriale qui encadre l'accueil de la nouvelle population au regard de ses spécificités.

Un coeur urbain et une ville centre au ralenti

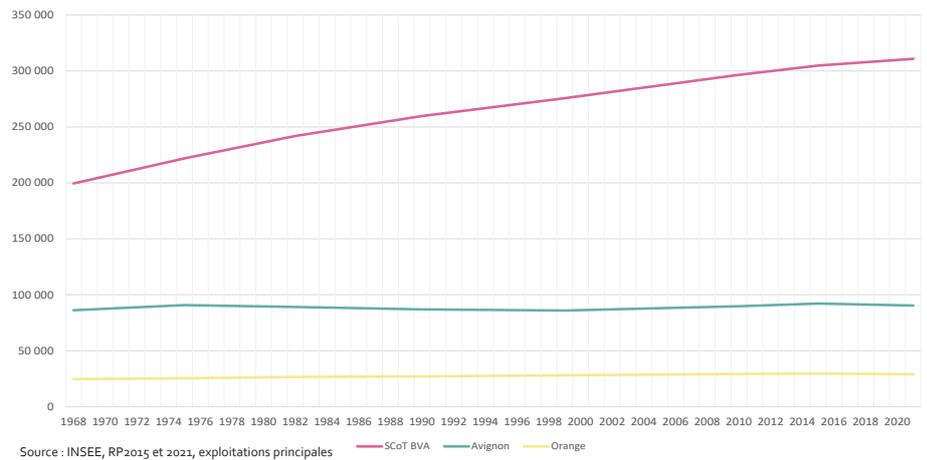
La dynamique démographique du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon s'est ralentie sur la dernière période intercensitaire : 0,33 % de croissance moyenne annuelle entre 2015 et 2021, contre 0,55 %/an entre 2010 et 2015. Cette évolution est à mettre en relation avec un affaiblissement généralisé de la croissance démographique en PACA (qui passe de 0,44 %/an à 0,39%/an), en Vaucluse (0,53%/an à 0,21%/an) et dans le Gard (0,79%/an à 0,41%/an).

Après avoir connu une croissance démographique soutenue depuis les années 90, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, qui représente la moitié des communes du SCoT, a vu son taux de variation annuel moyen ralentir fortement passant ainsi de 0,56 % entre 2010 et 2015 à 0,20% entre 2015 et 2021. Cette croissance reste néanmoins plus importante que ce qui est constaté à l'échelle départementale et régionale. Ce phénomène se constate aussi sur le Pays d'Orange en Provence avec un taux de variation annuel en décroissance de -0,01% entre 2015-2021.

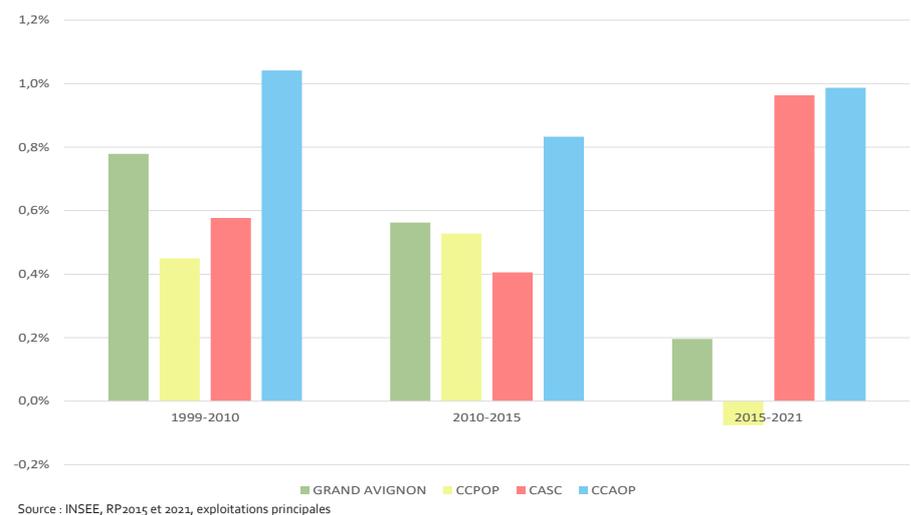
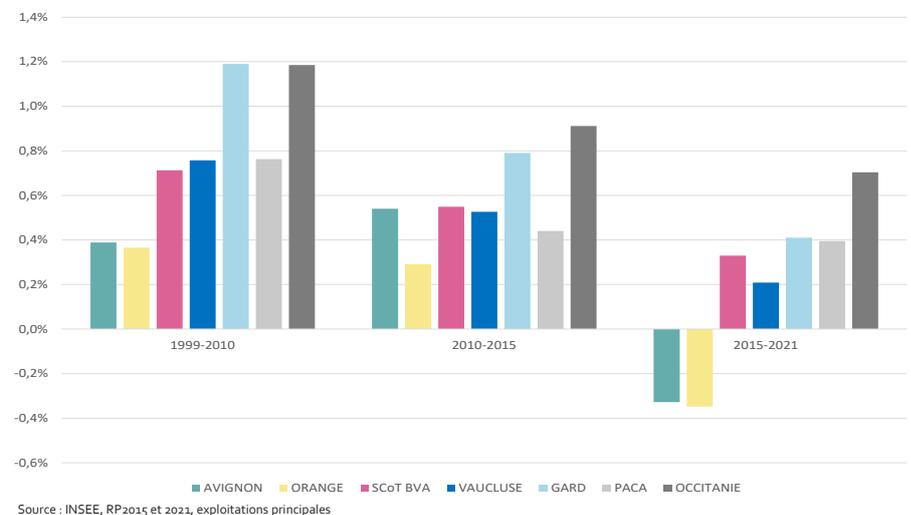
Les Sorgues du Comtat connaissent une croissance élevée passant de 0,41% de croissance par an entre 2010 et 2015 à 0,96% entre 2015 et 2021 lié à la réalisation de nombreuses opérations sur la commune de Monteux, notamment le quartier de Beaulieu. Pareillement, Aygues Ouvèze en Provence constate une croissance en hausse passant de 0,83% entre 2010 et 2015 à 0,99% entre 2015 et 2021, également portée par la réalisation de nombreux programmes résidentiels.

Depuis 2015, sur les 34 communes du SCoT, 7 ont perçu une croissance démographique négative, dont les villes centres, nécessitant la poursuite de politiques de revitalisation urbaine.

Évolution de la population entre 1968 et 2021



Taux de variation annuel moyen de la population entre 1999 et 2021

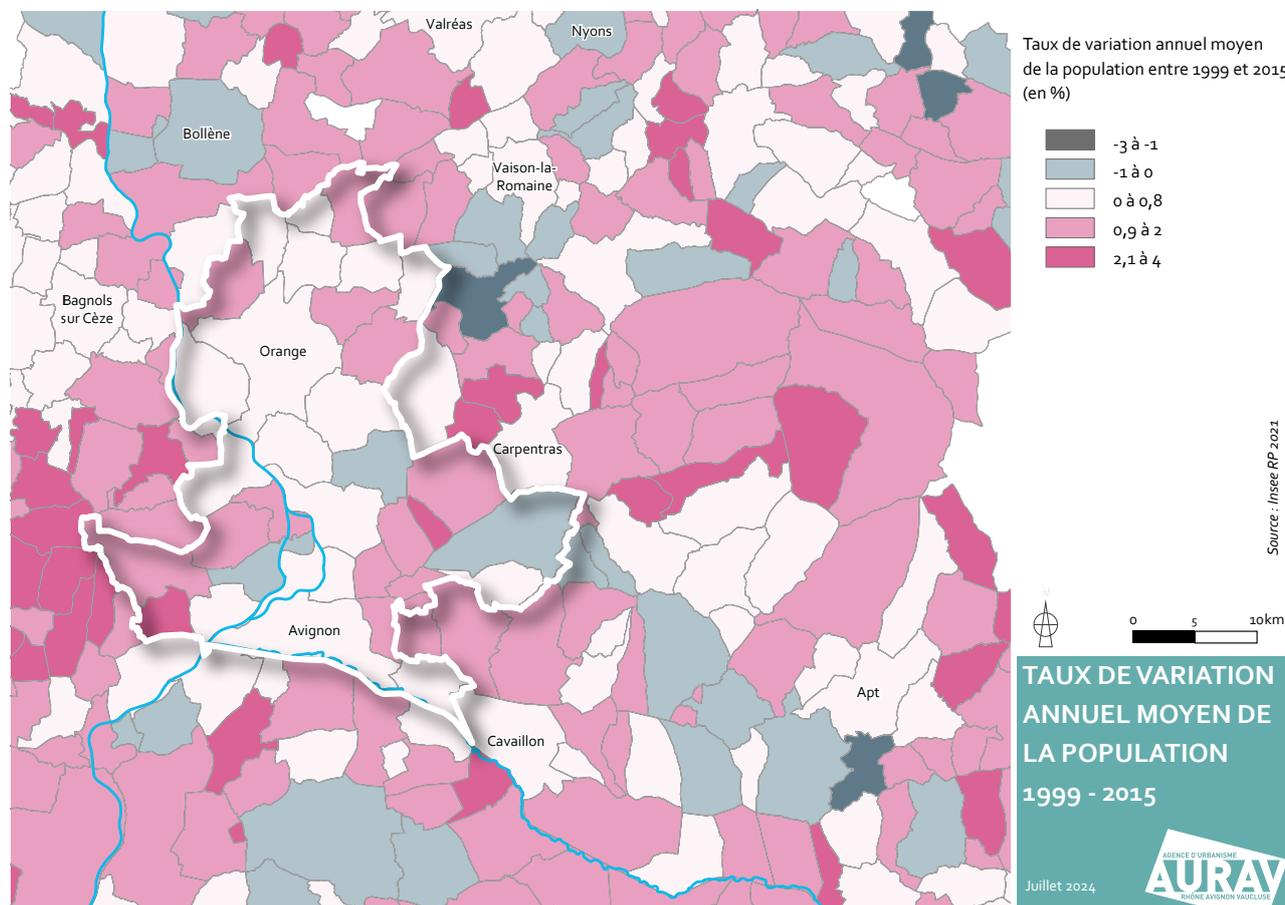
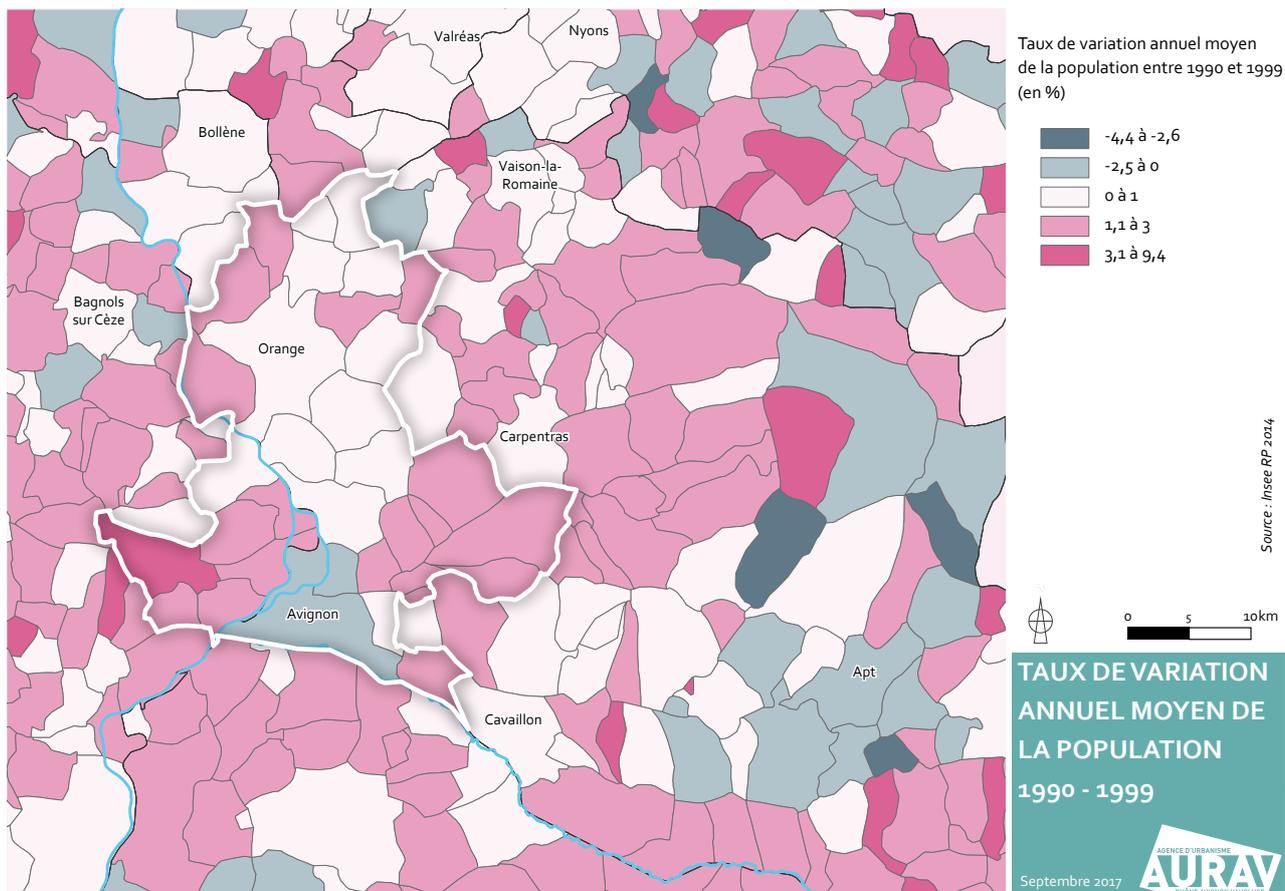


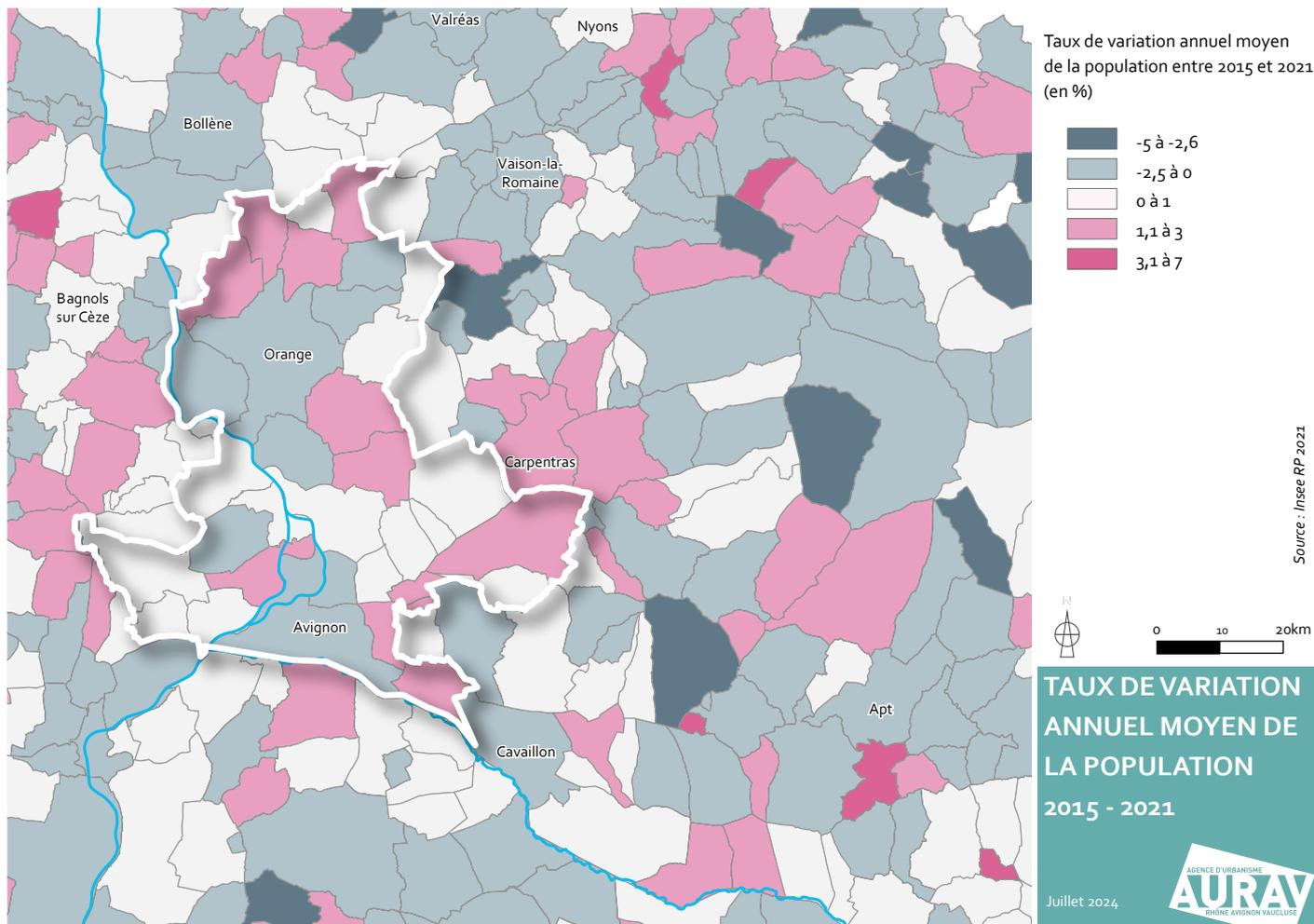
MÉTHODE ET DÉFINITIONS

Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes, présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants (INSEE).

Les données INSEE sont issues du recensement de 2021.

Trois cartes du taux de variation annuel des périodes successives de 1990 à 2021





À l'inverse depuis 2015, 5 communes connaissent une croissance démographique élevée, notamment liée à la réalisation de nouvelles opérations d'habitat ou par le réinvestissement par des familles de maisons anciennes, expliquant les taux de variation de la population annuelle particulièrement élevée (entre 1,2% et 2,2% sur la dernière période) notamment sur les communes de Bédarrides, Caumont-sur-Durance, Courthézon, Pernes-les-Fontaines et Villeneuve-lès-Avignon.

Après avoir connu une augmentation démographique de 1999 à 2015, Avignon connaît une diminution démographique de sa population avec une décroissance de -0,3% par an depuis 2015.

Avec un taux en décroissance et inférieur à la moyenne du Vaucluse et de la région Sud PACA, la ville centre du Bassin de Vie d'Avignon n'est pas la seule à afficher un taux de croissance négatif, les autres pôles urbains du Vaucluse affichent une décroissance démographique au profit des communes rurales environnantes

(Cavaillon, Vaison-la-Romaine, Bollène, Valréas).

Orange, elle aussi connaît depuis 2011 une décroissance démographique, interrogeant sur la stratégie à mener pour lui redonner son attractivité en tant que polarité du territoire.

L'axe Avignon/Carpentras est l'un des secteurs dynamiques du territoire depuis 1999 en terme démographique. Ce phénomène peut s'expliquer par une concentration d'emploi notamment sur les sites d'Avignon Nord (Le Pontet), de la zone du Plan (Entraigues), d'Agroparc (Avignon) ou encore de CarpenSud (Carpentras), mais aussi par une facilité de déplacement permise par la RD942 via la 2x2 voies. Entraigues-sur-la-Sorgue est alors à 15 min d'Avignon et d'Orange.

La partie gardoise et les communes au nord de la CCAOP correspondent aux autres secteurs dynamiques du territoire. Le cadre de vie de ces secteurs ruraux, à proximité des pôles d'emplois

et d'équipements, a permis la réalisation de multiples projets d'aménagement favorables à l'installation de nouvelles familles.



Fil à dérouler dans le projet de territoire

- Mieux équilibrer les dynamiques démographiques en privilégiant l'accueil de population en lien avec les politiques de transports collectifs et de modes actifs, et au plus près des pôles économiques, des équipements et des services.

2.2 UN DÉFICIT MIGRATOIRE COMPENSÉ PAR LE SOLDE NATUREL

La croissance démographique sur le Bassin de Vie d'Avignon est portée par le solde naturel avec un taux de 0,31 entre 2015 et 2021, ce qui en fait l'un des territoires de Vaucluse avec le taux le plus important.

Le solde naturel est tout de même en baisse par rapport à la période 2010-2015 (0,56%). Le solde migratoire est quant à lui quasiment nul (0,02%) sur l'ensemble du SCoT et a régressé par rapport à la période 2010-2015 (0,52%).

Sur les 4 EPCI, le solde naturel est globalement identique et oscille entre 0,1% et 0,3%. En revanche, le solde migratoire est particulièrement élevé sur les communes de la CCAOP (0,88%) et de la CASC (0,7%) alors qu'il est négatif sur le Grand Avignon et sur la CCPOP (environ -0,2%).

Sur les 34 communes du SCoT, 8 ont un taux de croissance négatif : Avignon, Caderousse, Camaret-sur-Aigues, Châteauneuf-du-Pape, Le Pontet, Orange, Pujaut, Travaillan.

Avignon affiche un solde naturel plus important que les autres communes et est supérieur aux moyennes départementales et régionales. Cette particularité nécessite le déploiement d'une offre d'équipement dédiée à l'enfance et aux familles.

Quatre mécanismes peuvent être observés sur le territoire :

- Les communes attractives dont le solde naturel et le solde migratoire sont positifs avec un taux de variation annuel supérieur à 1 entre 2015 et 2021. 7 communes sont concernées ;

- Les communes qui gagnent de la population bien qu'elles aient un solde naturel décroissant négatif. Le solde migratoire compense alors cette baisse de la natalité. Bédarrides, Sainte-Cécile-lès-Vignes, Saint-Saturnin les Avignon, Les Angles, Velleron, Villeneuve-lès-Avignon et Violès sont concernées par ce phénomène ;
- Une commune connaît une croissance avec un solde migratoire négatif, compensé par son solde naturel positif : Vedène ;
- Caderousse, Châteauneuf-du-Pape et Pujaut sont les seules communes ayant un solde naturel et un solde migratoire négatif.

Taux de variation annuel moyen de la population due au solde naturel et au solde migratoire entre 2015 et 2021, INSEE

	Population en 2021	Variation annuelle de la population 2010-2021 (en %)		Variation annuelle de la population 2015-2021		... due au solde naturel en 2015-2021 (en %)	... due au solde migratoire en 2015-2021 (en %)
		en %	en volume	en %	en volume		
Althen-des-Paluds	2802	0,39	0,32	53	0,34	-0,02	
Avignon	90330	0,07	-0,33	-1800	0,63	-0,95	
Les Angles	8480	0,26	0,11	55	-0,45	0,56	
Bédarrides	5410	0,46	1,15	359	-0,07	1,25	
Caderousse	2590	-0,49	-0,92	-148	-0,66	-0,24	
Camaret-sur-Aigues	4547	0,06	-0,22	-60	0,49	-0,71	
Caumont-sur-Durance	5422	1,44	2,15	650	0,44	1,83	
Châteauneuf-du-Pape	2040	-0,43	-1,44	-185	-0,70	-0,68	
Courthézon	6064	1,08	1,71	588	0,05	1,74	
Entraigues-sur-la-Sorgue	8793	1,10	0,77	394	0,15	0,63	
Jonquerettes	1595	1,47	1,46	133	0,40	1,12	
Jonquières	5298	1,34	0,49	152	0,20	0,29	
Lagarde-Paréol	322	0,52	0,53	10	0,32	0,21	
Monteux	13129	1,63	0,59	458	0,43	0,17	
Morières-lès-avignon	8922	1,38	1,42	724	0,07	1,40	
Orange	28949	-0,06	-0,35	-612	0,24	-0,59	
Pernes-les-Fontaines	10636	0,20	1,80	1080	-0,01	1,90	
Piolenc	5536	0,92	1,43	453	0,20	1,28	
Le Pontet	17551	0,44	-0,01	-12	0,47	-0,48	
Pujaut	3908	-0,22	-1,06	-259	0,01	-1,04	
Rochefort-du-Gard	7921	0,78	0,90	416	0,45	0,47	
Roquemaure	5526	0,17	0,19	62	0,02	0,17	
Sainte-Cécile-les-Vignes	2637	1,27	1,27	192	-0,44	1,75	
Saint-Saturnin-lès-Avignon	5119	0,41	1,01	300	-0,18	1,22	
Sauveterre	2029	1,20	0,50	60	0,37	0,14	
Saze	2104	1,23	0,83	102	0,41	0,44	
Sérignan-du-Comtat	2866	1,61	2,25	358	0,18	2,20	
Sorgues	19117	0,53	0,81	907	0,46	0,37	
Travaillan	713	0,64	-0,19	-8	0,23	-0,42	
Uchaux	1688	1,81	1,09	106	0,14	0,98	
Vedène	11457	0,73	0,33	224	0,52	-0,18	
Velleron	3084	0,38	0,78	141	-0,22	1,02	
Villeneuve-lès-Avignon	12617	0,17	1,51	1086	-0,34	1,91	
Violès	1736	1,02	0,95	96	-0,38	1,35	
SCoT BVA	310938	0,43	0,33	6075	0,31	0,02	
VAUCLUSE	564566	0,35	0,21	7018	0,16	0,05	
GARD	756543	0,58	0,41	18354	0,02	0,39	
PACA	5127840	0,42	0,39	119863	0,11	0,29	
OCCITANIE	6022176	0,80	0,70	247991	-0,01	0,72	

2.3 UNE POPULATION JEUNE SURTOUT DANS L'AGGLOMÉRATION AVIGNONNAISE ET L'AXE AVIGNON/CARPENTRAS

En 2015, la part des 15-44 ans était élevée d'un point de plus dans le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon qu'à l'échelle du Vaucluse et était équivalente à la région PACA et Occitanie. La part des 0-15 ans était supérieure d'un point à la moyenne de PACA et Occitanie avec 18 % de la population. En revanche, les plus de 60 ans représentaient 25 % de la population soit 2 points de moins qu'en PACA et en Occitanie.

En 2021, on constate une stagnation de la population sur l'ensemble des catégories d'âges, seul le taux de 15-29 ans perd un point de population au profit des 60-74 ans. On remarque donc un léger vieillissement de la population entre 2015 et 2021. La part des plus de 60 ans représente 27% de la population du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon soit 2 points de plus qu'en 2015 (25%).

Le vieillissement de la population est particulièrement marqué à l'échelle régionale et départementale avec 30% des plus de 60 ans. Elle est donc relativement contenue à l'échelle du SCoT : l'indice de jeunesse est de 0,94 pour PACA et 0.96 pour l'Occitanie, contre 1,14 pour le SCoT BVA.

En comparaison avec les autres territoires du Vaucluse, le Bassin de Vie d'Avignon peut être qualifié d'un territoire avec une population jeune. Ainsi l'indice de jeunesse est relativement positif en 2021 (1,14), mais poursuit sa baisse depuis 2015 (1,26).

Cette particularité nécessite la mise en place de services, d'équipements et de formations dédiés aux jeunes. Pour autant, l'attrait du Bassin de vie pour les 60 ans et plus nécessite également la programmation d'une offre d'habitat/service/équipement adaptée à cette tranche d'âge.

Répartition de la population par tranches d'âges en 2015

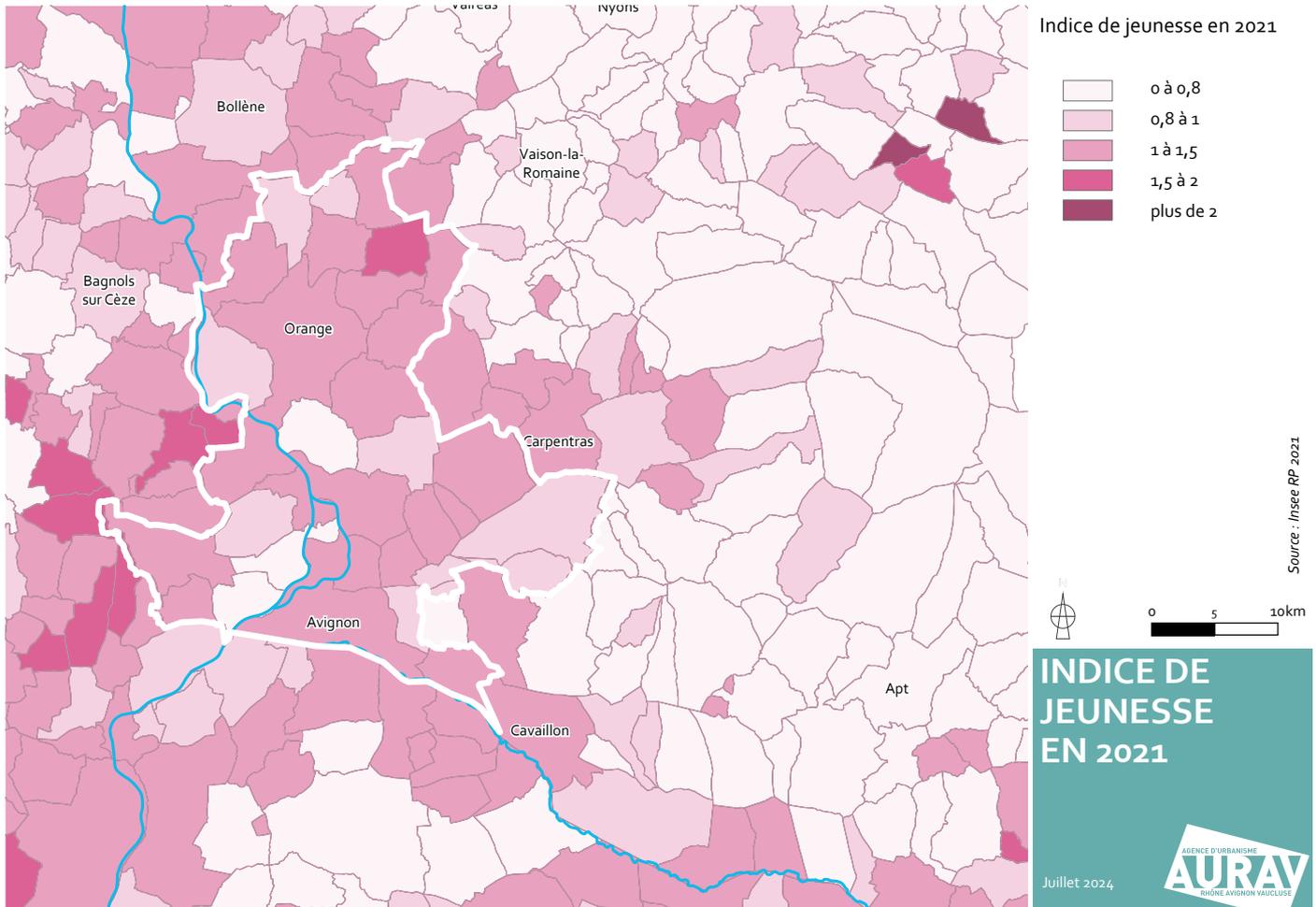


Répartition de la population par tranches d'âges en 2021



Fil à dérouler dans le projet de territoire

- Prévoir des équipements dédiés à la jeunesse et à la petite enfance ;
- Développer l'offre de logements pour accueillir des familles notamment sur Avignon et Orange ;
- Assurer l'accueil des seniors par des services, logements et aménagements adaptés.



Une population plus jeune, sur l'axe rhodanien et aux franges du territoire

Bien que le Bassin de Vie d'Avignon ait l'indice de jeunesse le plus élevé par rapport aux SCoT vaclusiens qui l'entourent, des disparités entre les communes sont constatées.

Ainsi, sur les 34 communes du SCoT, 21 d'entre elles ont un indice supérieur à 1, signifiant que la part des moins de 20 ans est supérieure à celle des plus de 60 ans. Ces communes sont principalement situées le long des axes départementaux Avignon/Orange et Avignon/Carpentras, avec notamment Avignon (1,37), Monteux (1,33), Sorgues (1,34), Courthézon (1,16) ou encore Le Pontet (1,24).

Pour autant, l'indice de jeunesse est aussi fort sur Rochefort-du-Gard (1,29) et voir plus fort sur Camaret-sur-Aigues (1,38), Travaillan (1,66) et Jonquières (1,35) localisée en frange du territoire du SCoT. Les communes dont les indices sont les plus faibles du SCoT sont localisées principalement le long de l'axe de A7

ainsi que sur l'Est du Gard : Villeneuve-lès-Avignon (0,62), Les Angles (0,51).

Les polarités urbaines majeures du territoire ne suivent pas la même tendance : Avignon affiche une part importante de jeunes qui est plus relative sur Orange avec autant de jeunes que de séniors.

Aux franges du territoire du SCoT, les secteurs entre Bollène et Valréas ainsi que celui sur l'axe Bagnols-sur-Cèze / Remoulins, côté Gard affiche une population plus jeune que la partie Est du Vaucluse.

MÉTHODE ET DÉFINITION

L'indice de jeunesse correspond au rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. Cet indicateur permet de caractériser la population d'un territoire par l'âge de sa population, en comparant les tranches d'âges extrêmes. Il peut donner lieu à 3 interprétations :

- un indice inférieur à 1 signifie que les « plus âgés » sont plus nombreux que les « plus jeunes » ;
- un indice égal à 1 implique qu'il y a autant de « jeunes » que de « personnes âgées » ;
- un indice supérieur à 1 signifie que les « plus jeunes » sont plus nombreux que les « plus âgés ».

2.4 UNE AUGMENTATION DES MÉNAGES D'UNE SEULE PERSONNE ET DES FAMILLES MONOPARENTALES

Une diminution de la taille des ménages qui tend à accélérer

La taille moyenne des ménages tend à diminuer, mais moins rapidement qu' à l'échelle régionale. Elle est ainsi passée de 3,18 personnes en 1968 à 2,16 en 2021. Cette taille est équivalente à l'échelle nationale (2,16 personnes) et à la moyenne vaclusienne (2,17 en 2021). Cette diminution de la taille des ménages avait connu un rythme moins élevé entre 2011 et 2016 (-0,39%/an) et entre 2006 et 2011 (-0,41%/an), mais s'est réaccélérée sur la dernière période 2016-2021 avec -0,95%/an. Ce rythme suit la même tendance qu'à l'échelle du département du Vaucluse et de la région PACA.

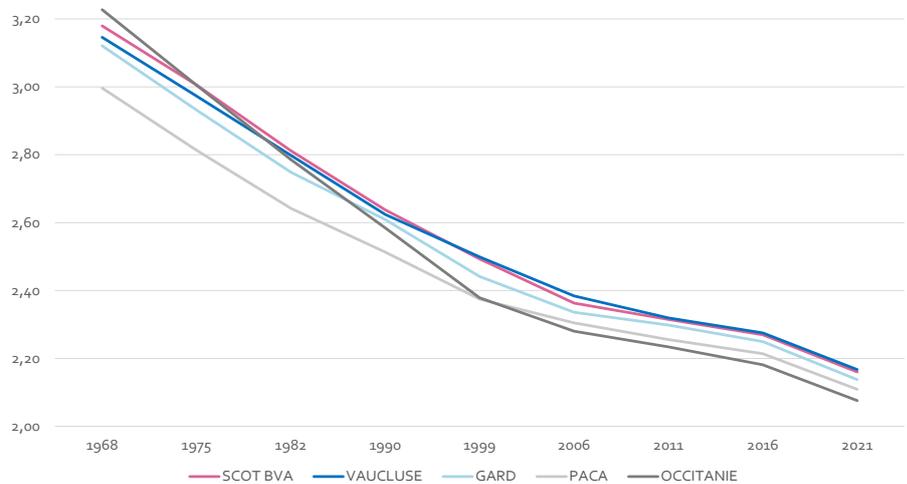
Au sein même du périmètre du SCoT, des disparités entre les intercommunalités sont observées. Ainsi, en 2021, les communes du Grand Avignon affichent la plus faible taille moyenne des ménages avec 2,12 pers/ménage. Toutefois son rythme d'évolution (-0,84%/an) est moins fort que sur la CA des Sorgues du Comtat (-0,87%/an) avec 2,26 pers/ménage. La CC Aygues-Ouvèze-en-Provence, territoire davantage rural, affiche une structure familiale encore forte avec 2,33 pers/ménages.

DÉFINITION

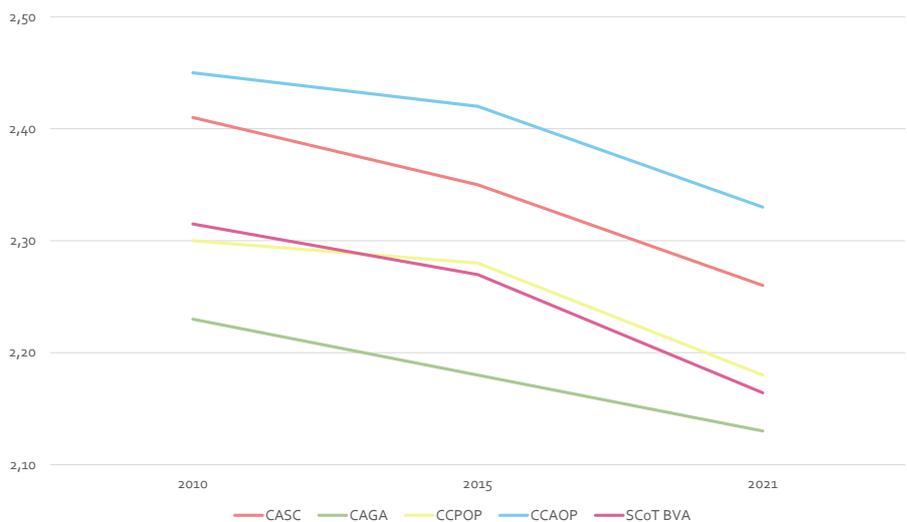
La diminution de la taille moyenne des ménages, aussi appelée desserrement, est un phénomène structurel, connu par l'ensemble du territoire nation, qui s'explique par les mutations structurelles de la population : décohabitation des jeunes, séparations, allongement de l'espérance de vie, etc.

La variation de la taille moyenne des ménages est l'une des variables fondamentales pour déterminer le nombre de logements à produire pour maintenir une population constante (en volume) sur un territoire (point mort).

Évolution de la taille moyenne des ménages entre 1968 et 2021



Source : INSEE, RP2021, exploitations principales



Source : INSEE, RP2021, exploitations principales



Fil à dérouler dans le projet de territoire

- Adapter la nouvelle offre de logements au regard de la diminution de la taille moyenne des ménages
- Prévoir de construire des logements pour maintenir la population déjà présente sur le territoire et faisant face au phénomène de décohabitation des ménages.

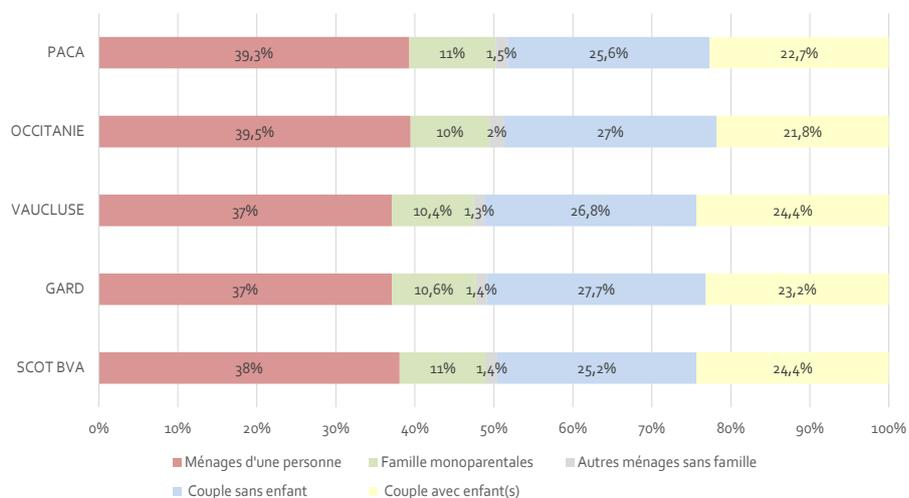
Près de 2/3 de la population sont des ménages sans enfant

Si la taille des ménages diminue, sous l'effet de l'augmentation des ménages composés d'une personne seule notamment, la composition des familles ne suit pas nécessairement cette tendance. De fait, leur composition reste relativement stable entre 2015 et 2021. Les familles sans enfants représentent un peu moins de la moitié d'entre elles, quand les familles nombreuses (+ de 3 enfants) ne dépassent pas 10%. Cette stabilité est prédéterminée par celle des taux de natalité.

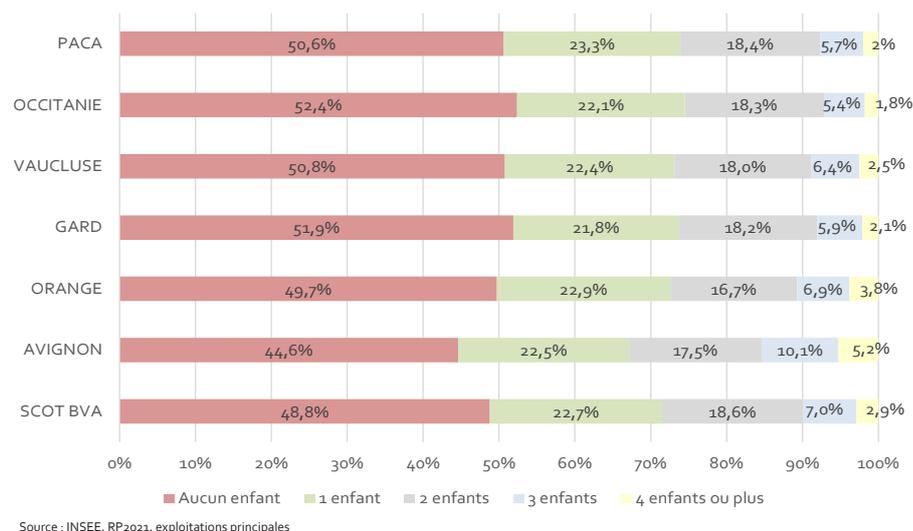
Toutefois, le Bassin de Vie d'Avignon présente une part de couples sans enfant en augmentation (+2 points entre 2009 et 2014). De même, la part des ménages composés d'une seule personne est passée de 35% en 2015 à 38% en 2021. Ces nouvelles tendances sont également observées aux échelles départementales et régionales, interrogeant ainsi sur la typologie de ces familles. Sont-elles des jeunes ménages qui, à terme, auront des enfants? Sont-elles des personnes âgées ou sont-elles des familles dont l'enfant a décohabité pour étudier ou travailler ailleurs?

La part la plus élevée de famille sans enfant est constatée sur les communes d'Uchaux (58%), Les Angles (61%), Villeneuve-lès-Avignon (58%), Jonquerettes (59%) et Lagarde-Paréol (64%). À l'inverse Avignon (15,4%), Orange (10,7%), Monteux (10,4%), Sorgues (11,5%), Roquemaure (14,4%), Jonquières (10,6%) et Le Pontet (11,9%) sont les communes dont la part des familles de plus de 3 enfants est la plus élevée.

Répartition des différents types de ménages en 2021



Répartition des différents types de familles en 2021



DÉFINITIONS

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

La famille est « la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale) » (INSEE).

2.5 UNE HAUSSE MARQUÉE DES PERSONNES DIPLÔMÉES

En 2021, 48,8% de la population du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon détient au moins le baccalauréat. Ce taux, étant en constante augmentation, est plus élevé que ceux du Gard et du Vaucluse et légèrement au-dessus que le taux national : 48,1% de la population y détient au moins le Baccalauréat. Il est toutefois inférieur aux régions Sud-PACA (51,4%) et Occitanie (51,4%).

La part de la population sans diplôme ou détenant seulement un brevet (BEPC, brevet des collèges) est dominante sur le SCoT BVA, tout comme à l'échelle du Vaucluse (resp. 27,4% et 28,4%), par rapport au reste de la population de 15 ans ou plus non scolarisée. Elle a toutefois diminué par rapport à 2015 (- 5 points pour les deux échelles).

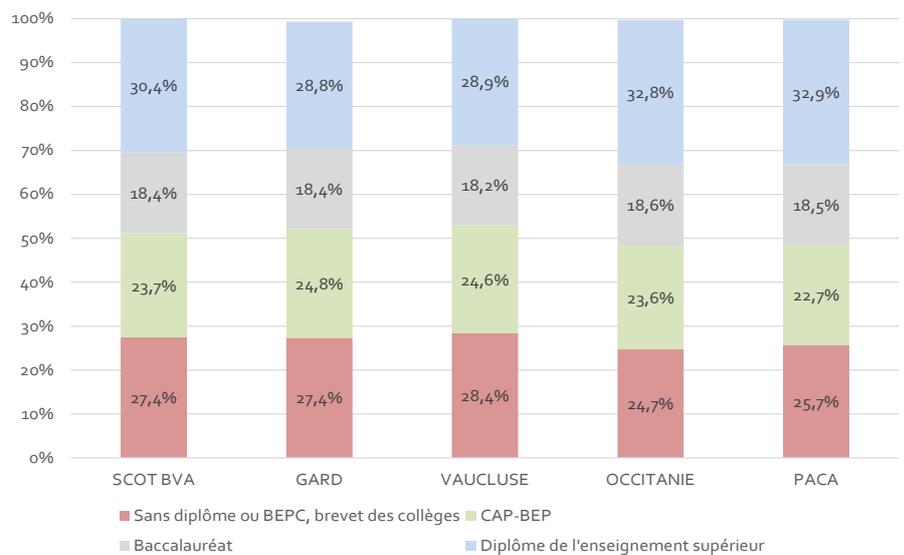
Cette diminution de la population non diplômée s'est faite, en premier lieu, au bénéfice des diplômés de l'enseignement supérieur (+3,8 points), mais aussi des personnes dont le plus haut niveau de qualification est le baccalauréat (+1,3 point). La tendance est la même qu'à l'échelle des départements du Vaucluse et du Gard, ainsi que les régions PACA et Occitanie, mais ces dernières ont bénéficié d'une augmentation plus forte des diplômés de l'enseignement supérieur, principalement due à l'offre universitaire importante (Avignon, Aix-Marseille, Montpellier, Toulouse).

Ainsi, le Bassin de Vie d'Avignon fait partie des territoires qui présente un taux de population diplômée d'enseignement supérieur plus important que les autres territoires du Vaucluse, grâce notamment à l'université et aux formations supérieures d'Avignon et d'Orange. En effet, la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE) et le Pays d'Apt-Luberon présentent un taux de 2 points de moins que le SCoT BVA. Ce taux atteint jusqu'à 7 points de moins sur le territoire Vaison-Ventoux.

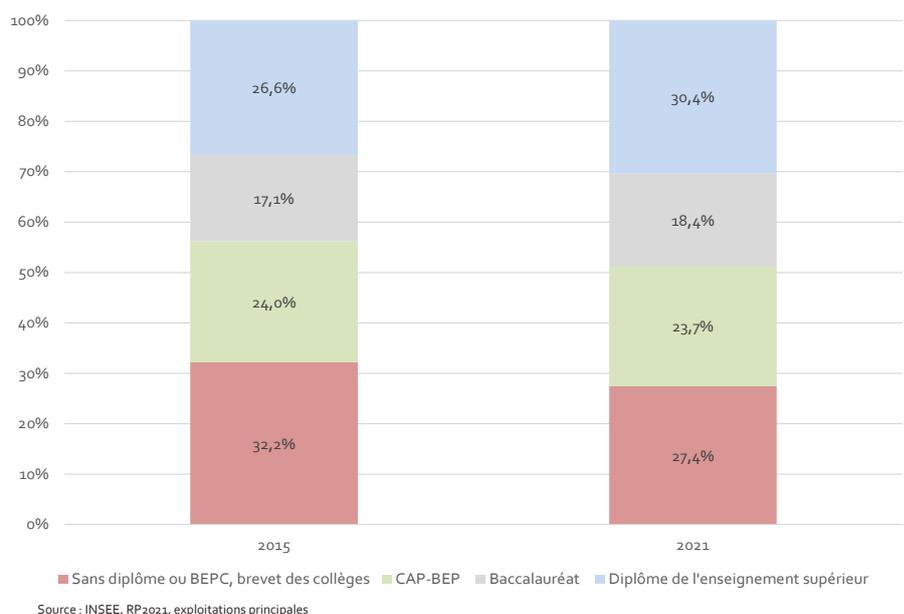
MÉTHODE ET DÉFINITIONS

Depuis le recensement de 2013, l'INSEE ne décompose plus finement le niveau de qualification « diplôme de l'enseignement supérieur » : cette catégorie regroupe donc les diplômés de l'enseignement supérieur court (Bac +2) et ceux de l'enseignement supérieur long (supérieur au Bac+2).

Répartition de la population de 15 ans ou plus non scolarisée par niveau de qualification en 2021

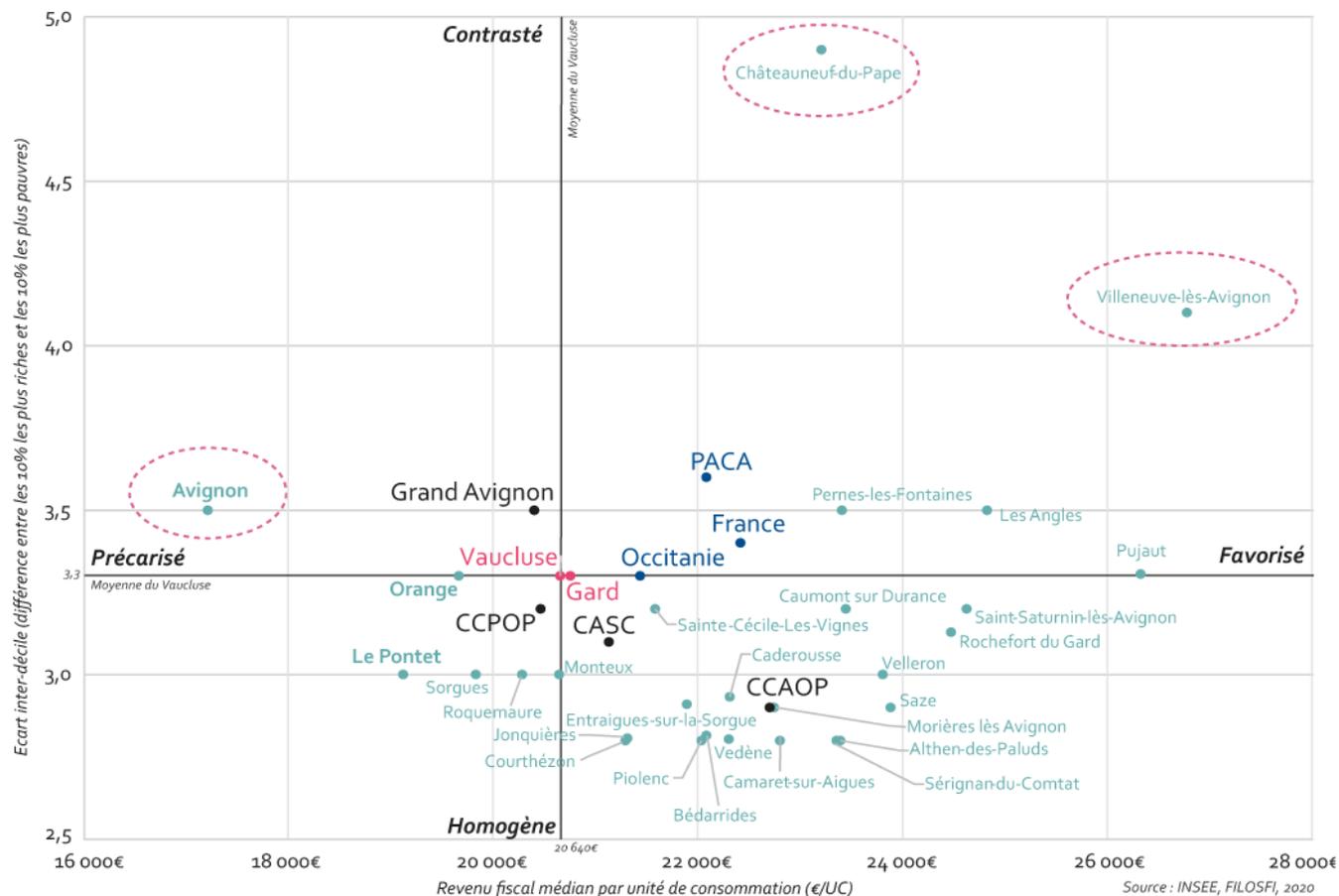


Comparaison de la population du SCoT BVA par niveau de qualification entre 2015 et 2021



2.6 DES REVENUS CONTRASTÉS ET UNE PAUPÉRISATION ACCRUE DES VILLES NOTAMMENT AVIGNON

Revenu fiscal médian par unité de consommation



Une situation sociale contrastée entre les communes du SCoT

De fortes disparités de revenus s'observent entre les différentes communes du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Avignon (qui représente 30% de l'ensemble des ménages du SCoT) ressort comme étant, de loin, la ville la plus pauvre et la plus contrastée. En 2020, son revenu médian par unité de consommation se distingue des autres communes avec 17 200€/UC soit près de 3 440€ de moins que le revenu médian vaclusien, lui-même déjà particulièrement bas relativement au niveau national. Avignon ressort aujourd'hui comme étant la 14^e ville la plus pauvre au classement national des 100 plus grandes villes de France métropolitaine.

Le Pontet, avec un écart de près de 2000€ de plus que le revenu médian d'Avignon, ressort comme étant la seconde ville la plus pauvre du bassin de vie, avec des écarts moindres au sein de la population.

À l'inverse, Villeneuve-lès-Avignon, avec près de 9 500€ de plus que le revenu médian d'Avignon, ressort comme étant la commune la plus aisée du territoire, suivi Pujaut, Uchaux et Jonquerettes.

Les écarts de richesses restent importants sur Villeneuve-lès-Avignon, mais sont davantage accentués sur Châteauneuf-du-Pape. Ces écarts sont notamment expliqués par la part importante des revenus liés au patrimoine qui représentent 15% à Villeneuve-lès-Avignon et 30% à Châteauneuf-du-Pape.

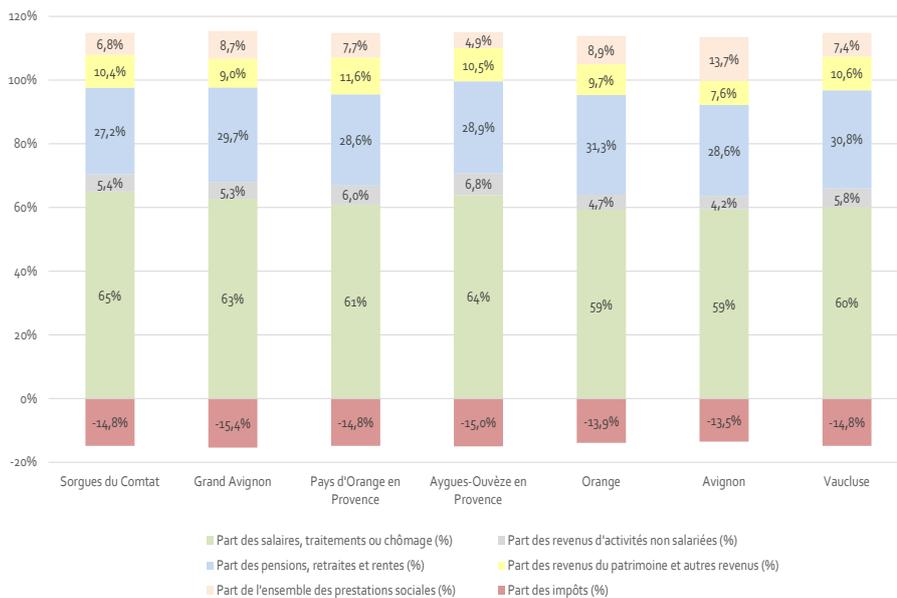
Exceptées, 15 communes, les 19 autres sont globalement homogènes, avec un revenu médian compris entre 20 640 et 23 870 €/UC, et supérieur à la moyenne vaclusienne.

Si l'on s'intéresse à la composition des revenus disponibles, des différences s'observent également.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon se distingue des 3 autres EPCI quant à l'importance des revenus liés aux « pensions, retraites et rentes » avec près de 30%, et des revenus liés à l'ensemble des prestations sociales (7,4%, soit 1,3 point de plus que la moyenne du Vaucluse).

Les villes d'Avignon, Orange, Sorgues et Le Pontet se démarquent par une part importante des prestations sociales dans les revenus disponibles des ménages (entre 8,9 et 13,7%).

Composition du revenu disponible sur le SCoT en 2021



Source : INSEE, FILOSFI, 2021

Cette observation se vérifie également à Roquemaure (8%) et à Monteux (7,2%), mais dans une moindre proportion.

La part des pensions, retraites et rentes est également plus élevée qu'aux échelles de référence dans les villes d'Orange et du Pontet où elles représentent plus de 31% des revenus disponibles des ménages. Cette part atteint même plus de 38% sur la commune des Angles, près de 32% sur celle de Morières-lès-Avignon et plus de 33% sur les communes de Velleron et Villeneuve-lès-Avignon.

La CA des Sorgues du Comtat se démarque quant à elle par l'importance des revenus liés aux « salaires et traitements » avec 61,2% de part (près de 5 points de plus qu'à l'échelle du Vaucluse) et la CC du Pays d'Orange en Provence par l'importance relative des revenus du patrimoine (1 point de plus qu'à l'échelle du Vaucluse).

Une pauvreté concentrée dans les quartiers prioritaires des villes.

Les 5 communes du SCoT présentant le revenu médian le plus bas sont celles qui comptent les nouveaux quartiers de la politique de la ville :

- Avignon : avec les quartiers de Monclar Champfleury Rocade Sud Barbière-St Chamand éligible au NPNRU et en quartier Nord-Est classé d'intérêt régional ;
- Orange : avec le quartier Fourchevieilles Comtadines L'Aygues éligible quartier d'intérêt régional ;
- Le Pontet ;
- Sorgues ;
- Monteux.

Chacune de ces communes doit définir un projet pour ces quartiers à travers leur Contrat de ville. Les quartiers éligibles ANRU pourront bénéficier de crédits supplémentaires pour des projets de rénovation urbaine.

MÉTHODE

Sur le graphique ci-contre de « composition du revenu disponible », le total de la part des :

- Salaires, traitements ou chômage,
- Revenus d'activités non salariées,
- Pensions, retraites et rentes,
- Revenus du patrimoine et autres services,
- Prestations sociales.

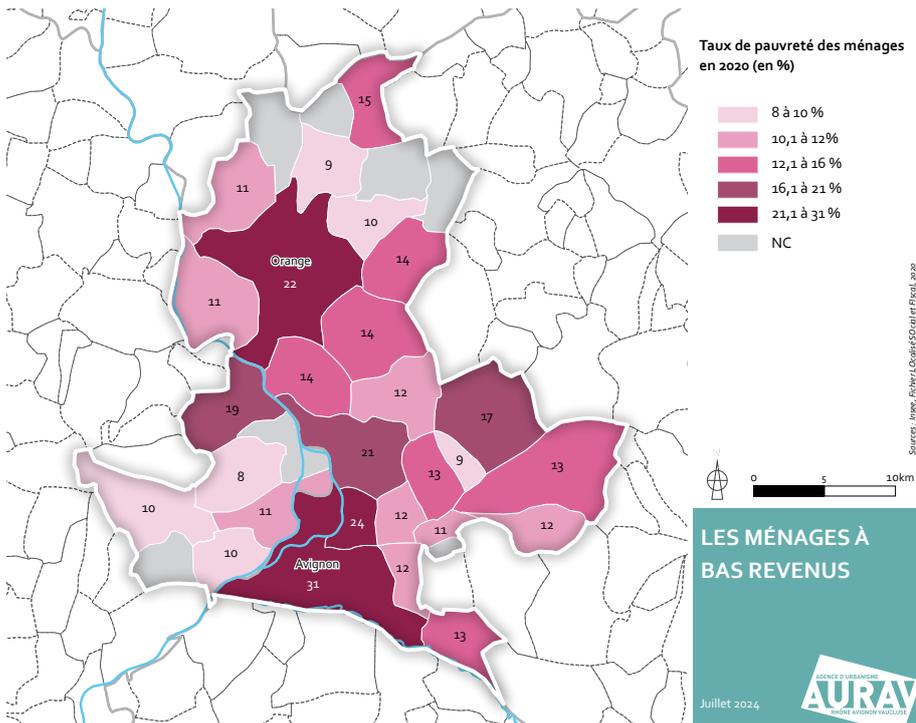
est supérieur à 100%. La part au-delà des 100% représente le revenu perçu prélevé par les impôts.

Ex. : Les revenus perçus par les ménages des Sorgues du Comtat représentent 114,8% de leurs revenus disponibles. 14,8% des revenus perçus sont prélevés en impôts.

DÉFINITION

Les nouveaux quartiers de la politique de la ville ont été arrêtés par décret en décembre 2014. Leurs contours ont été définis à partir d'un indicateur unique de revenu fiscal par unité de consommation (carreaux de 200 m x 200 m). Pour qu'un carreau (ou amas de carreaux) soit retenu en politique de la ville, il doit réunir deux conditions :

1. Compter au moins 1 000 habitants ;
2. Présenter plus de 50% de ménages à bas revenus.



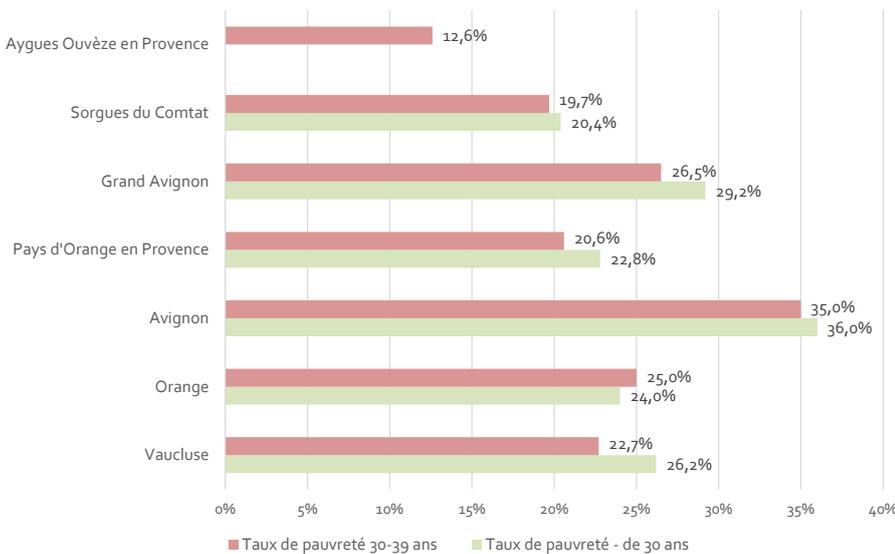
Une pauvreté qui touche plus spécifiquement les jeunes ménages et les seniors

Alors que la part de ménages à bas revenus a eu tendance à diminuer entre 2014 et 2020 à l'échelle de la Région PACA, cette part a aussi globalement diminué sur tout le territoire du SCoT BVA. Des nuances s'observent cependant à l'échelle de l'EPCI, la plus forte hausse s'observe sur la CA des Sorgues du Comtat (+1,1 point par rapport au taux de 2014), le Grand Avignon connaît aussi une augmentation, mais plus faible (0,2 point par rapport à 2014).

Cette pauvreté touche particulièrement les jeunes ménages à Avignon, Orange, Sorgues et Le Pontet : en 2020, à Avignon, plus d'un tiers des ménages de moins de 30 ans et de 30-39 ans avaient des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. À ce titre, le CA du Grand Avignon affiche un taux de pauvreté des moins de 30 ans supérieur à la moyenne du Vaucluse.

La CA des Sorgues du Comtat présente quant à elle des taux de pauvreté supérieurs à 25% chez les seniors (+60 ans).

Taux de pauvreté des jeunes ménages



DÉFINITIONS

- Part des ménages à bas revenus (= taux de pauvreté) : proportion de ménage dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus.
- Seuil de bas revenus : correspond à 60% de la médiane des revenus par unité de consommation, avant impôt, observé au niveau national (en 2013, il était de 1 021 € par mois).
- Unité de consommation (UC) : système de pondération qui permet de comparer le niveau de vie des ménages de taille différente (une personne seule : 1 UC ; un couple sans enfant : 1,5 UC ; 1 couple avec 1 enfant : 1,8 UC)



Fil à dérouler dans le projet de territoire

- Rééquilibrer l'offre sociale au sein du Bassin de Vie d'Avignon
- Répondre à la population à travers des services, des équipements, des logements adaptés et des emplois sur le territoire.

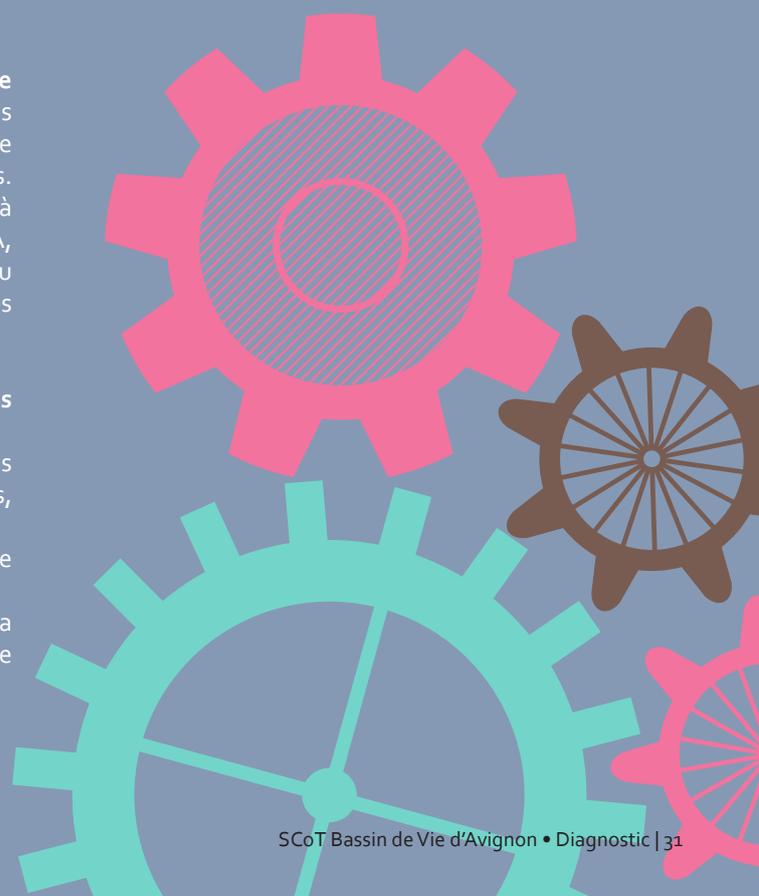
SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le Bassin de Vie d'Avignon est confronté à de multiples enjeux pour garantir la croissance démographique :

- **Une démographie en baisse** : la croissance démographique passée, sur laquelle s'étaient fondés en partie les objectifs du précédent SCoT, ne s'est pas prolongée. Le taux de croissance moyen annuel est passé de 0,55%/an entre 2010 et 2015 à 0,33 %/an entre 2015 et 2021 ;
- Une croissance démographique portée presque qu'exclusivement par le solde naturel positif y compris sur la ville centre d'Avignon ;
- **Un desserrement des ménages qui se poursuit, mais avec un ralentissement.** Une taille des ménages de 2,16 équivalente à la moyenne vaclusienne et nationale. Toutefois des disparités entre le coeur urbain et les territoires plus ruraux sont constatées. Ce phénomène de desserrement a des impacts importants en matière de production de logements : il est nécessaire, à population équivalente, de produire de nouveaux logements ;
- Si le vieillissement est marqué sur le territoire, il est relativement contenu au regard des tendances l'échelle départementale et régionale. Avec près de la moitié des communes ayant un indice de jeunesse supérieur à 1, **le Bassin de Vie d'Avignon peut être considéré comme un territoire relativement jeune** ;
- Avec plus de 48% de la population titulaire du baccalauréat, le Bassin de Vie d'Avignon fait partie des territoires qui **présente un taux de population diplômée la plus importante** du Département. L'accès à la formation supérieure est facilité par la présence d'une offre diversifiée et complémentaire entre Université, enseignement supérieur et apprentissage ;
- **Les revenus des ménages sont très faibles.** La ville centre du SCoT, Avignon, est la 14^e ville la plus pauvre de France. Les revenus issus des prestations sociales sont importants dans le SCoT, même si des contrastes existent entre les communes. Alors que la part de ménages à bas revenus a eu tendance à diminuer entre 2015 et 2021 à l'échelle de la Région PACA, cette part a globalement aussi diminué sur tout le territoire du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, notamment chez les jeunes ménages et les séniors.

Face à ces constats, le SCOT devra aborder les questions suivantes :

- Quelle hypothèse démographique réaliste à horizon 20 ans pour établir un projet de territoire et donc estimer les besoins, notamment en logements tout en intégrant le ZAN ?
- Quel niveau de recentrage de la croissance démographique dans les polarités urbaines, locomotives du territoire ?
- Quelle stratégie d'aménagement pour accueillir et ancrer la population dans de bonnes conditions sur le Bassin de Vie d'Avignon ?



3/ LA NÉCESSITÉ DE COORDONNER LES POLITIQUES D'HABITAT À L'ÉCHELLE DU SCOT

3.1. 52 % DES LOGEMENTS VAUCLUSIENS LOCALISÉS DANS L'AIRE DU SCOT, UNE CRÉATION RECENTRÉE SUR AVIGNON DEPUIS 2009

52 % des logements vauclusiens localisés sur le territoire du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon

En 2021, le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon comptait 164 117 logements, dont 85,9 % en résidences principales, 3,6 % en résidences secondaires et 10,5 % en logements vacants. Le territoire du Grand Avignon concentrait les 2/3 du stock, la ville d'Avignon en comptabilisant à elle seule 33 %. La CA des Sorgues du Comtat et la CC du Pays d'Orange en Provence représentaient quant à elles respectivement 15 % et 14 % du parc total de logements du SCOT, et la CC Aygues Ouvèze en Provence près de 6 %.

Une création de logements soutenue depuis 1968.

Entre 1968 et 2021, le parc de logements a plus que doublé sur le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon, sur la base d'un rythme de croissance élevée, de 1,7 %/an, alors que, dans le même temps, la population a progressé qu'à hauteur de 0,9 %/an. Cet écart, que l'on observe au niveau national, est à relier au desserrement continu des ménages : la population vieillissante et les décohabitations liées aux ruptures conjugales se faisant plus nombreuses, le nombre moyen de personnes par logement a régulièrement baissé depuis les années 1970, passant de 3,1 à 2,16 en 2021 sur le territoire du SCOT.

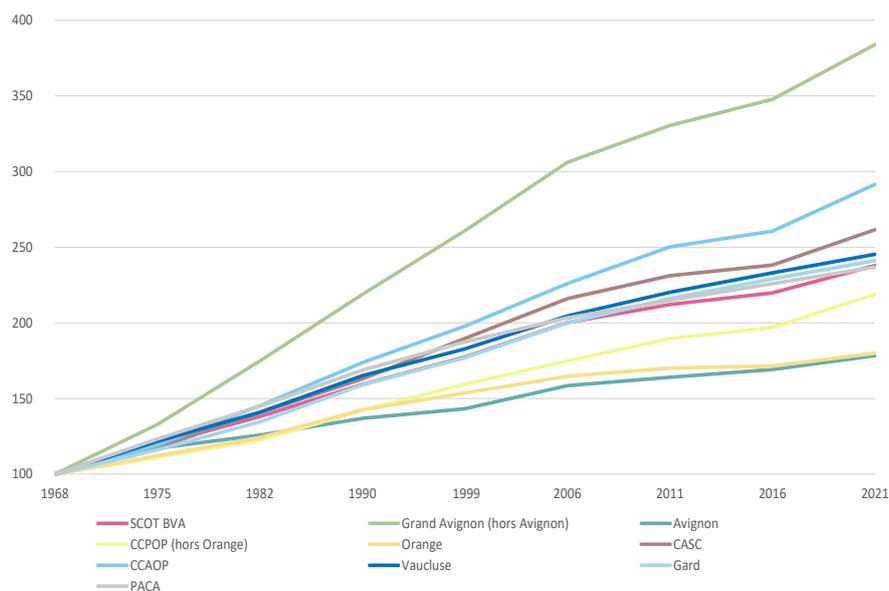
Le rythme moyen annuel de création de logements à l'échelle du SCOT est d'environ 1 800 logements/an sur les 53 dernières années. Ce rythme a atteint un maximum sur la période 1999-2009, avec une progression de près de 2 000 logements/an.

Sur la tendance longue, le rythme d'évolution du stock de logements a été plus intense sur les communes situées en périphérie d'Avignon, et sur les territoires de la CC Aygues Ouvèze en Provence et de la CC des Sorgues du Comtat, avec des taux d'évolution annuelle proches ou supérieurs à 1,20 %.

Chiffres clés sur le parc de logements - INSEE, RP 2021

	Total parc de logements en 2021	RP en 2021	RS en 2021	LV en 2021	% RP	% RS	% LV
SCOT BVA	164117	140980	5875	17261	85,90%	3,58%	10,52%
Grand Avignon (Hors Avignon)	52003	46688	1506	3810	89,78%	2,90%	7,33%
Avignon	54853	43327	2938	8588	78,99%	5,36%	15,66%
CCPOP (Hors Orange)	7964	6848	154	962	85,99%	1,93%	12,08%
Orange	14871	13207	257	1408	88,81%	1,73%	9,47%
CASC	24641	22382	521	1738	90,83%	2,11%	7,05%
CCAOP	9784	8528	499	756	87,17%	5,10%	7,73%
Vaucluse	314424	256118	27123	31183	81,46%	8,63%	9,92%
Gard	441086	346497	56886	37703	78,56%	12,90%	8,55%
PACA	3185126	2383101	563259	238766	74,82%	17,68%	7,50%

Indice de l'évolution du parc de logements entre 1968 et 2021 (indice en base 100 : année 1968) - INSEE, RP 1968 à 2021



Sur la période la plus récente, le rythme de progression du stock de logements est en baisse de 0,1 % par rapport à 2016 (1,2 %), et tend à continuer de ralentir. On y observe une baisse de la création de logements sur la ville d'Avignon, qui comptait alors un tiers des logements créés en 2016 (contre 22 % sur la période 2016-2021). En revanche, le poids relatif d'Orange dans la production de logements a augmenté (passant de 2 % sur la période 2011 à 2016 à 5,6 %), tout comme sa périphérie immédiate (passant de 5,1 % à 6,3 %).

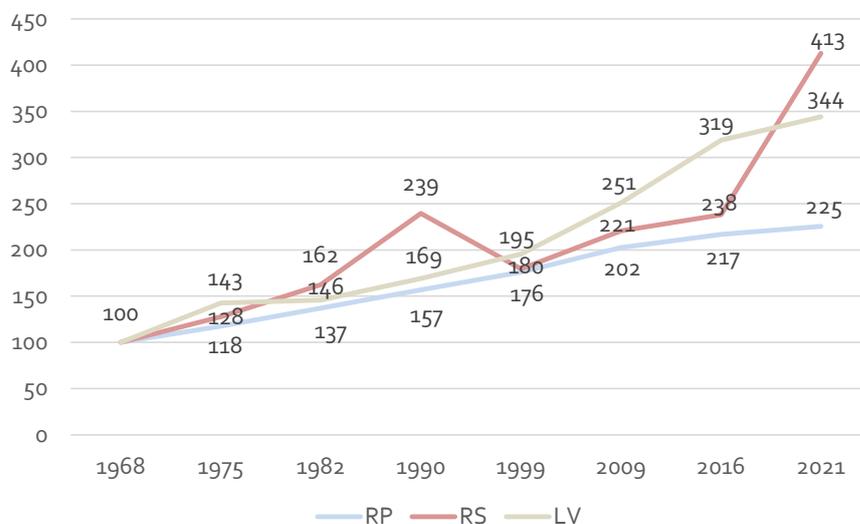
En revanche, sur les dynamiques du parc de logements du Bassin de Vie d'Avignon, notamment sur le Grand Avignon, on observe une évolution moins soutenue des résidences principales au regard des résidences secondaires qui a quasiment doublé passant de 2243 résidences secondaires en 2016 à 4444 en 2021, une hausse importante notamment sur les communes d'Avignon (+1827), Le Pontet (+61), Vedène (+96) et Villeneuve-lès-Avignon (+91). De plus, les logements vacants, dont l'évolution était particulièrement marquée depuis les années 1999 connaissant une forte diminution depuis 2011 passant d'une évolution de 8 % par an entre 2006 et 2011 à 1 % par an entre 2016 et 2021.

Ce phénomène est également constaté sur les communes de la CCAOP, dont l'évolution des logements vacants a augmenté de plus de 7 % entre 2011 et 2016, mais connaissent depuis une stabilisation depuis 2016.

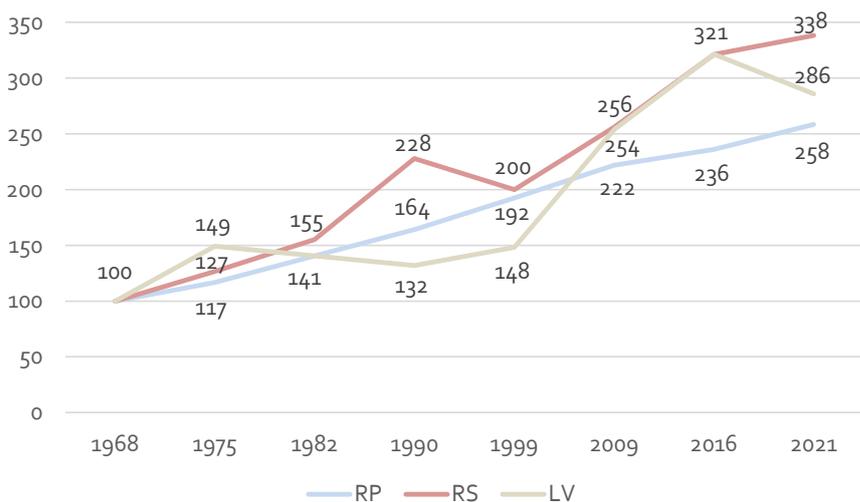
Sur la CCPOP, la part des logements vacants reste importante (10 %), mais depuis 2011, une diminution de ces derniers est observée. La vacance concerne principalement la ville d'Orange et celle de Courthézon.

Sur les communes de la CASC, la dynamique est davantage portée par une évolution soutenue des résidences secondaires depuis les années 1999, cependant un essoufflement de cette augmentation est constaté depuis 2016. L'augmentation des logements vacants s'est quant à elle infléchi, passant d'un taux de 4 % entre 2011 et 2016 à une diminution de -1 % sur la période 2016-2021.

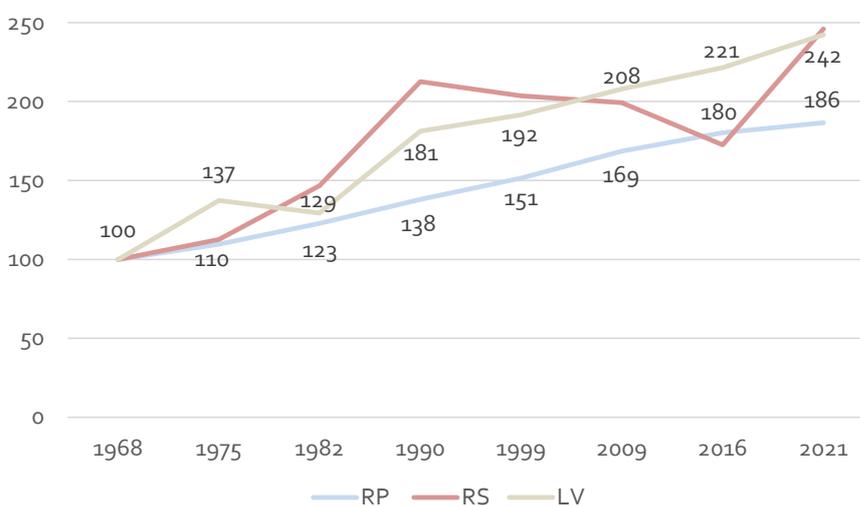
Évolution du parc de logements sur le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon entre 1968 et 2021 (base 100) - INSEE, RP 2021



Évolution du parc de logements sur la CASC :



Évolution du parc de logements sur la CCPOP :



Un territoire encore pavillonnaire en dehors d'Avignon, mais qui tend à se diversifier

À l'échelle du SCoT, la part de maisons reste majoritaire en 2021 (56 %). Cette proportion a progressivement diminué depuis 1999 où elle était alors de 60 %. Ce sont les communes des territoires du Grand Avignon (hors Avignon) et du CC du Pays d'Orange en Provence (hors Orange) qui ont enregistré les plus fortes progressions de leur parc de logements collectifs (plus de 3,5 % de croissance annuelle, contre 2 % à l'échelle du SCoT).

Seule Avignon comptait en 2021 plus de 7 logements sur 10 en collectif. Les communes d'Orange, Le Pontet, Sorgues et des Angles, regroupaient quant à elles une part d'appartements comprise entre 37 et 50 %. Sur les autres communes, le parc reste fortement tourné vers la maison individuelle.

La part élevée du pavillonnaire se traduit dans les typologies de logements, avec près de 61 % du parc en T4 et plus sur le territoire du SCoT (contre 48 % en PACA). Seule Avignon rassemblait plus de la moitié de son parc en petits logements (T1, T2 et T3), dont 27 % en T1 et T2 (contre 16 % sur le territoire du SCoT).

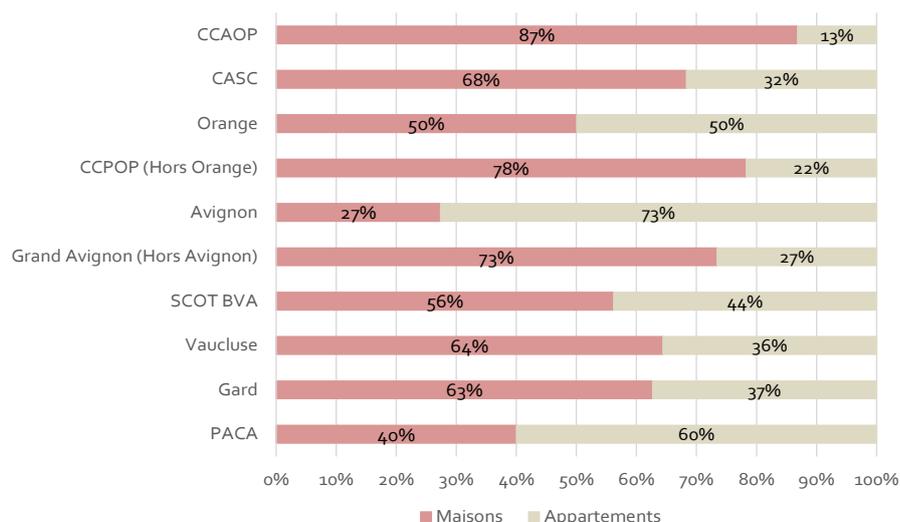
Une forte surreprésentation des propriétaires en dehors d'Avignon

En 2021, 53 % du parc de résidences principales étaient occupés par des ménages propriétaires sur le SCoT (soit une proportion proche de celle de la région PACA). Seules les communes d'Avignon, Orange, Sorgues, Morières-lès-Avignon, Les Angles et Châteauneuf-du-Pape affichaient une part inférieure 50 %.

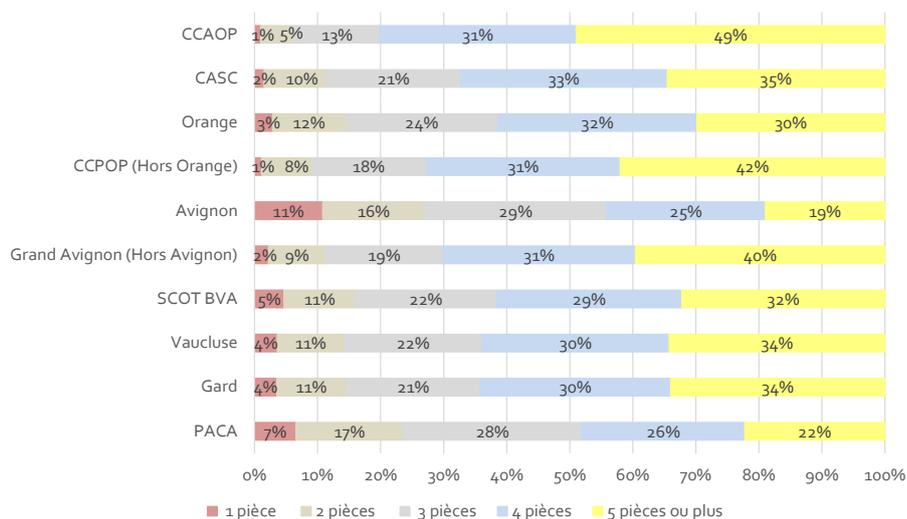
À l'échelle du SCoT hors Avignon, cette part était de 60 %, contre 50 % sur le Vaucluse et 54 % sur le Gard.

Sur ce même territoire, 85 % des propriétaires occupaient une maison, alors que 67 % des locataires du secteur libre résidaient en appartement et 86 % des locataires du secteur social demeuraient en habitat collectif. À l'échelle régionale, ces proportions étaient respectivement de 62 % des propriétaires occupant une maison, 80 % des locataires du secteur libre résidant en appartement et 92 % des locataires du secteur social demeurant en habitat collectif.

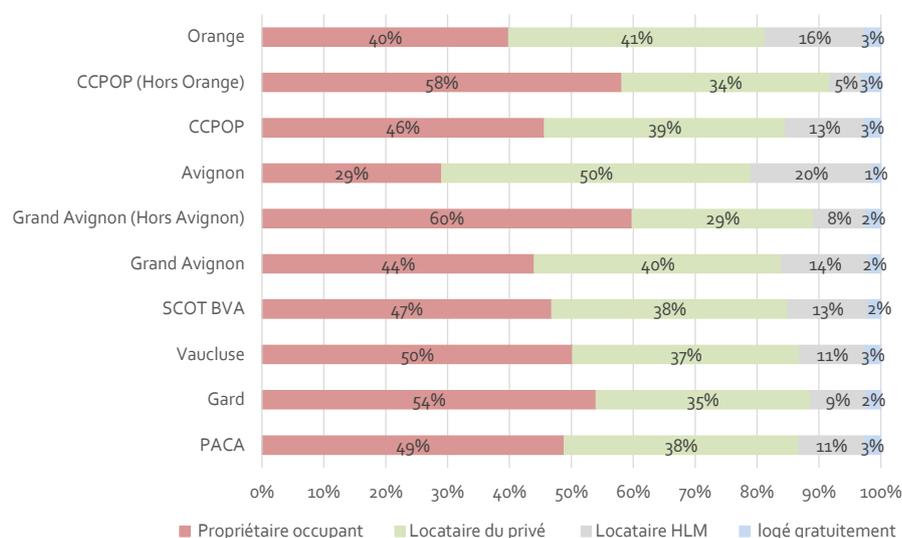
Part de maisons et d'appartements dans le parc de logements - INSEE, RP 2021



Typologies des résidences principales - INSEE, RP 2021



Statuts d'occupation des résidences principales - INSEE, RP 2021



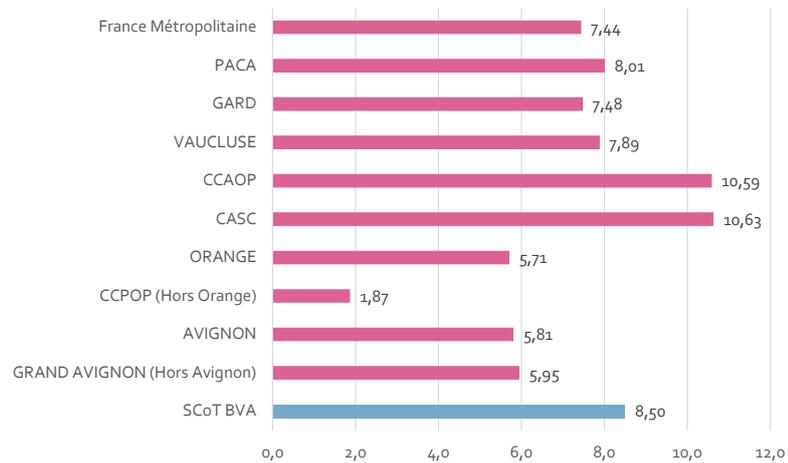


© aurav

Avec un indice de dynamique de construction annuelle pour 1000 habitants autour de 10,59, la CCAOP propose un cadre de vie rural, qui continue d'attirer une population extérieure, dont une grande partie travaille sur les communes d'Orange et du cœur urbain d'Avignon. La CASC est autant dynamique avec 10,63 constructions annuelles pour 1000 habitants.

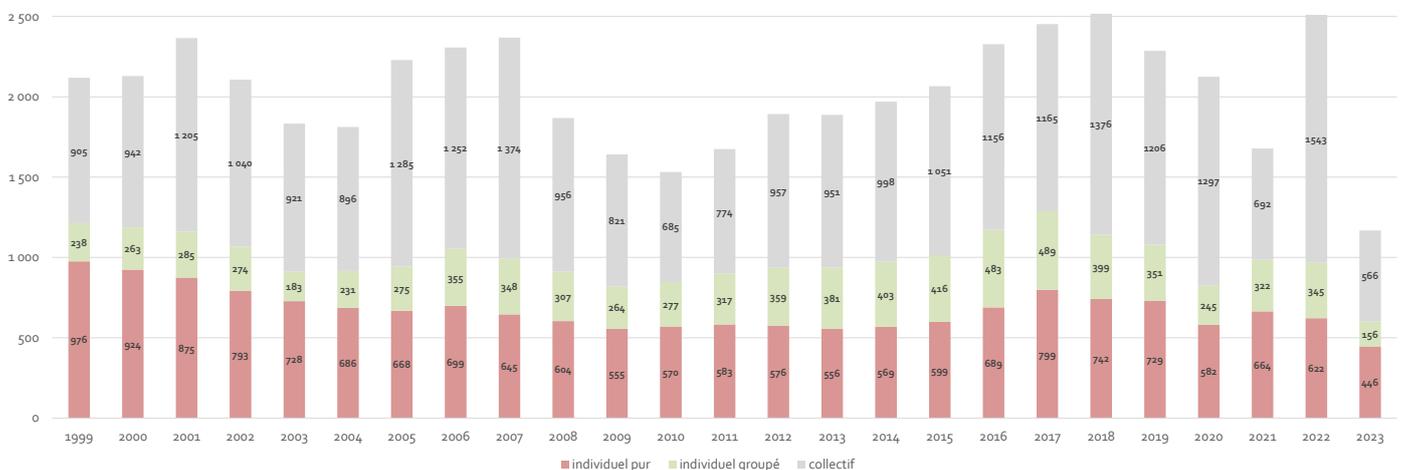
La production, historiquement portée par l'individuel pur dans les années 90 (constructions réalisées par les particuliers eux-mêmes), a été rattrapée par les logements produits en promotion : principalement au profit du collectif (+12 points entre 2000 et 2023), notamment imputable à la hausse de la

Dynamique de construction annuelle pour 1 000 habitants entre 2015 et 2021



Source : SDES, Sitaldel, 2023, permis de construire en date réelle, logements autorisés ordinaires (hors résidences), moyenne triennale glissante 1990-2016. Indice de construction annuelle pour 1 000 habitants calculé sur la période 2015-2021

Évolution du nombre de logements autorisés par type entre 1999 et 2023



Source : SDES, Sitaldel, 2024, permis de construire en date réelle, logements autorisés ordinaires (hors résidences), moyenne triennale glissante 1999-2024

production de logements sociaux, et de l'individuel groupé (+6 points).

Le poids du collectif dans la construction neuve a fortement augmenté sur toutes les intercommunalités, Grand Avignon (+16 points), la CASC (+10 points).

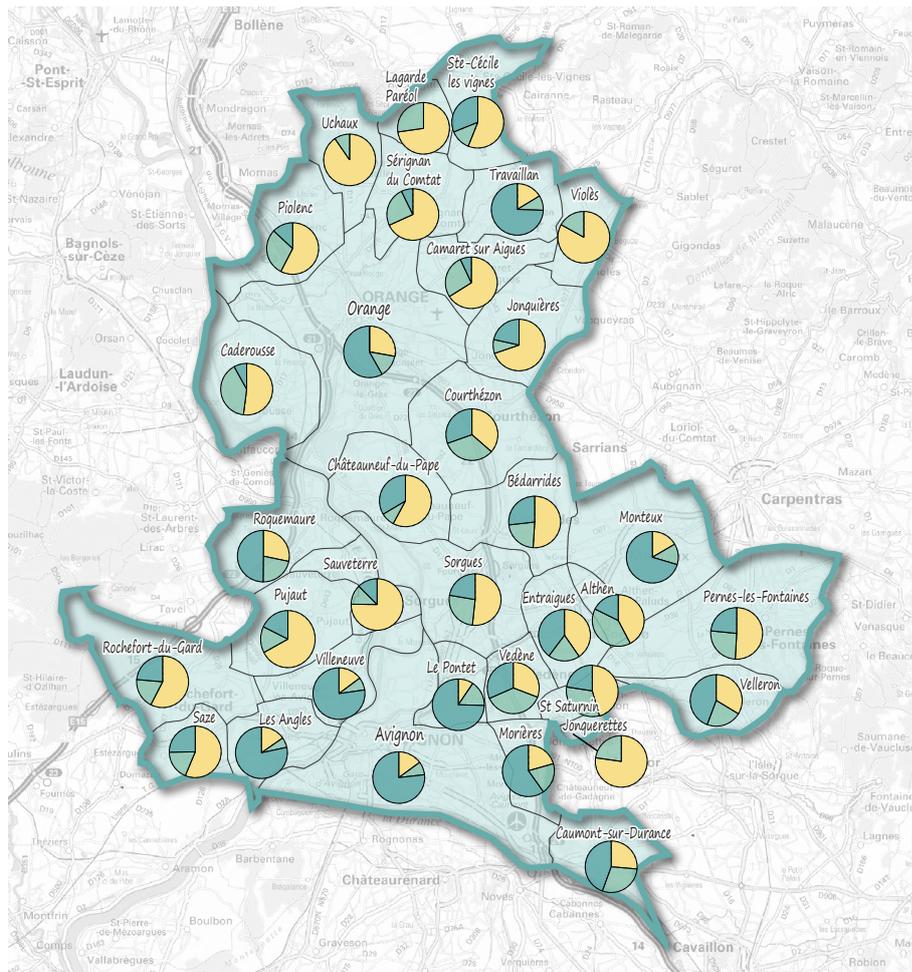
En revanche, la production de logements collectifs a diminué ces dernières années sur la commune d'Avignon (-7 % entre 2013 et 2023 par rapport aux chiffres des années 2000-2013).

La part du logement individuel groupé a augmenté de 2 % sur le Bassin de Vie d'Avignon, notamment sur les communes de la CCPOP (+5 %) et de la CCAOP (+2 %).

Ce type de logements permet de proposer un modèle alternatif au logement collectif, ou à la maison individuelle de type pavillonnaire, encore fortement développé sur le secteur. Il est un des chaînons importants du parcours résidentiel.

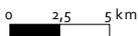
En revanche, la part des constructions en individuel pur est encore fortement marquée sur le territoire, notamment au nord. Elle représente environ 2/3 des constructions produites sur la CCAOP.

Avec les objectifs de diversification de l'offre de logements inscrits dans le 1er SCoT et les prix du foncier, on constate une diminution de la part de l'individuel pur sur l'ensemble des intercommunalités, à l'exception de la commune d'Avignon, dont l'offre a augmenté de 7 %.



Répartition de la typologie des logements construits entre 2013 et 2023

- Logement en individuel pur
- Logements en individuel groupé
- Logements en collectif



**REPARTITION DE LA
TYPOLOGIE DES
LOGEMENTS
CONSTRUITS ENTRE
2013 ET 2023**

Source : Sitadel
Août 2024

Répartition de la production neuve par type	Individuel pur 00/13	Individuel groupé 00/13	Collectif 00/13	Individuel pur 13/23	Individuel groupé 13/23	Collectif 13/23
Grand Avignon (hors Avignon)	40%	16%	44%	24%	16%	60%
Avignon	8%	8%	84%	15%	8%	77%
CCPOP (hors Orange)	56%	19%	26%	47%	24%	28%
Orange	40%	15%	45%	28%	14%	58%
CASC	45%	20%	35%	35%	20%	45%
CCAOP	65%	22%	13%	62%	24%	14%
SCoT BVA	34%	16%	51%	30%	18%	52%
Vaucluse	39%	24%	37%	39%	22%	39%
Gard	63%	11%	25%	53%	16%	31%

Source : SDeS, Sitadel, 2023, permis de construire en date réelle, logements autorisés ordinaires (hors résidences), moyenne triennale glissante 2000-2023

3.3. UNE CHARGE FONCIÈRE TOUJOURS PLUS IMPORTANTE QUI DIMINUE LA CAPACITÉ D'ACHAT DES MÉNAGES

Un marché de la promotion, en collectif et individuel groupé, globalement en hausse depuis 2010.

Le Bassin de Vie d'Avignon est majoritairement classé en zone de tension élevée «B1» (zonage dans lequel se trouve également Nîmes). Seulement 9 communes sont situées en zones détendues (principalement sur la CCAOP). Cette tension du marché découle d'un niveau de prix élevé sur les marchés du neuf et de l'ancien, compliquant ainsi l'accession à la propriété pour de nombreux ménages.

Les 2/3 de la production neuve du Bassin de Vie d'Avignon se situent sur le marché de la promotion : 51 % en logements collectifs et 16 % en individuels groupés. Mais ce marché (porté par des promoteurs immobiliers) est concentré sur le Grand Avignon (où sont réalisés 75% des logements construits en promotion sur le Bassin de Vie d'Avignon) et plus particulièrement sur Avignon (41 %).

Toutefois, et même s'ils appartiennent tous les 2 au marché de la promotion, le collectif et l'individuel groupé ont des caractéristiques différentes :

- c'est principalement sur le marché du collectif (destiné donc à des investisseurs et lié en partie aux produits en défiscalisation) que les opérations en promotion sont réalisées avec des prix autour de 1 800 à 4 000€/m², soit entre 110 000 et 240 000 € pour des appartements de 60 m² (source : DV3F, fichiers Cerema). Les prix sont globalement stables depuis 2010, même si de légères fluctuations sont observables certaines années ;
- l'individuel groupé a connu 3 phases d'intensification sur le Bassin de Vie d'Avignon : de 1998 à 2001, de 2003 à 2007 et enfin depuis 2010, correspondant à la réalisation d'opérations d'aménagement en secteurs aménagés (en lotissements ou en

MÉTHODE ET DÉFINITION

Le zonage A/B/C a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif «Robien» et a été révisé en 2006, 2009 et 2014. La tension du marché immobilier local constitue le critère de classement des communes dans une de ces zones. Cette tension du marché s'évalue au regard du niveau d'adéquation entre l'offre et la demande de logements (en termes de volumes et de prix). On distingue :

- **les zones tendues** : territoires où l'offre de logements est insuffisante pour couvrir les besoins en logements ;
- **les zones détendues** : territoires où l'offre de logements est suffisante pour couvrir les besoins en logements.

Zones de tension immobilière des communes du SCoT BVA

	Zones tendues B1	Zones peu tendues B2	Zones détendues C
Grand Avignon	13	1	2
CCPOP	3	0	2
CASC	5	0	0
CCAOP	2	0	6
SCoT BVA	23	1	10
Eligibilité PTZ	neuf = éligibilité pour l'acquisition ou la construction dans un bâtiment d'habitation collectif ancien = supprimé	ancien = éligibilité au dispositif PTZ si travaux de rénovation (ils doivent représenter au moins 25% du total de l'opération immobilière)	ancien = éligibilité au dispositif PTZ si travaux de rénovation (ils doivent représenter au moins 25% du total de l'opération immobilière)
	Dans toutes les zones Neuf = éligibilité si achat dans le cadre d'une location-accession, d'un BRS ou d'un contrat d'accession à la propriété avec taux réduit de TVA Eligibilité pour l'achat du logement social dont l'acquéreur est locataire Eligibilité pour la transformation en logement d'un local existant non affecté initialement à cet usage		

Liste des communes selon zonage ABC, d'après l'arrêté du 5 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 1er août 2014 pris en application de l'article D 304-1 du Code de la construction et de l'habitation

Conditions d'éligibilité au PTZ en vigueur en 2024, d'après service-public.fr

zones d'aménagement concertées (ZAC). Cette dernière vague de construction a notamment été favorisée par la mobilisation du dispositif national d'aide à l'accession à la propriété (prêt à taux zéro (PTZ), particulièrement à Jonquières, Orange, Courthézon, Rochefort-du-Gard, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Caumont-sur-Durance, etc.

Les maisons neuves : la moitié du prix capté par le foncier

Les maisons individuelles représentent 1/3 de la production neuve de logements sur le Bassin de Vie d'Avignon.

Cette filière de production, qui correspond à la construction de maisons individuelles par les particuliers eux-mêmes, se rapporte à 2 modes de production :

- en diffus, sur des terrains desservis par les réseaux (sur des dents creuses ou en extension le long des voies);
- en secteurs aménagés, notamment par la mobilisation de procédures telles que le lotissement ou plus rarement la ZAC.

Historiquement la maison neuve est le marché dominant, pour autant sa part dans la production de logements a progressivement diminué.

D'abord en hausse sur la période 1990-2000 (passant de 600 à plus de 900 logements produits annuellement), les maisons individuelles ont ensuite connu une forte diminution depuis 2000, autour de 550 à 600 logements/

an entre 2008 et 2015. Elle a ensuite connu une légère augmentation, pour se stabiliser autour de 600 à 700 logements/ an depuis 2016. Toutefois, la construction de maisons individuelles reste importante et particulièrement sur certains territoires comme la CCAOP (65 % de la production) et, dans une moindre mesure, sur la CCPOP et la CASC (autour de 45%).

La stabilité des volumes de construction depuis 2008 s'est accompagnée d'une relative hausse des prix : autour de 220 000€ en 2006, le coût médian de construction des maisons individuelles est passé à environ 290 000€ en 2022.

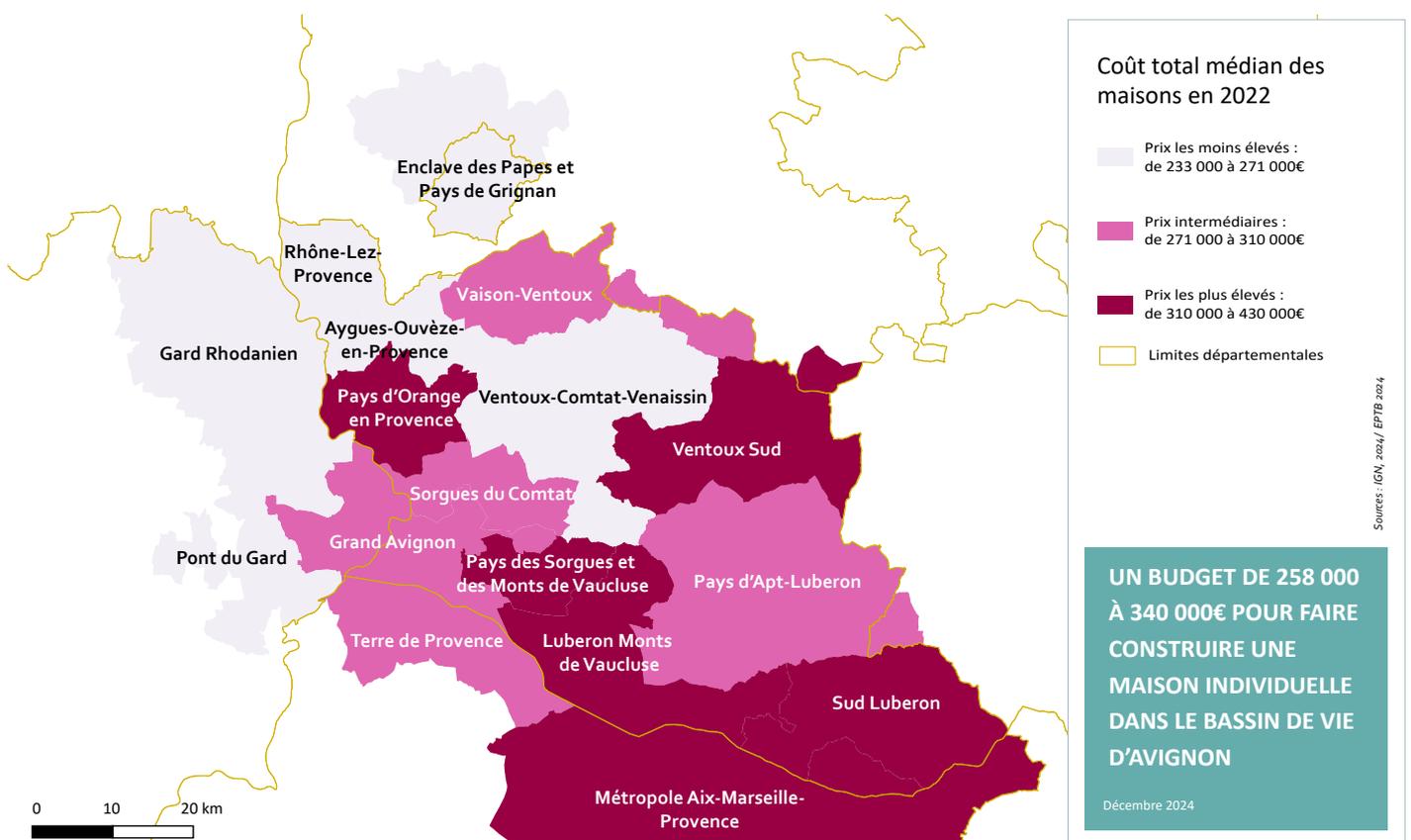
Les EPCI présentent toutefois des niveaux de prix disparates :

- à 340 000 €, le Pays d'Orange en Provence présente des niveaux de prix supérieurs aux autres territoires du SCoT;
- le Grand Avignon et les Sorgues du Comtat se situent à un niveau intermédiaire : autour de 290 000€;
- la CCPOP affiche les coûts de maisons les plus faibles du SCoT : autour de 258 000€.

À noter que le Pays d'Orange en Provence a connu évolution particulière des prix des maisons neuves, passant de 200 000 € en 2006 à plus de 340 000 € en 2022, soit une augmentation de 69% en 16 ans.

MÉTHODE ET DÉFINITION :

La charge foncière correspond au coût du terrain rapporté aux droits à bâtir (possibilités de construire) qui lui sont attachés. La charge foncière par m² de plancher s'obtient donc en rapportant le prix du terrain à la surface de plancher des constructions. Ce coût du foncier est avant tout une résultante des prix immobiliers : plus ils montent, plus la part accordée au foncier dans le coût total peut monter, toutes choses égales par ailleurs. Dans cette logique, c'est parce que les prix de l'immobilier sont élevés que le foncier l'est, et non l'inverse. Agir sur les prix du foncier implique donc d'agir sur l'immobilier.



L'augmentation du prix des maisons sur tout le territoire est principalement liée à la hausse des coûts de construction, davantage qu'au prix du foncier.

À titre d'exemple, dans le Pays d'Orange en Provence, les coûts de construction sont passés de 100 000€ en 2006 à plus de 200 000 € en 2022, alors que le prix des terrains était d'environ 100 000€ en 2006 et de 137 000 € en 2022.

Malgré des disparités intercommunales, ce niveau de prix global s'inscrit globalement dans la même tendance que celle constatée à l'échelle départementale (287 000€).

Le prix de l'immobilier fixe la tendance des prix du foncier. La décomposition du prix des maisons peut permettre d'expliquer les niveaux atteints sur ce segment de marché :

- **les coûts de constructions** représentent 55 à 62% du coût total, soit 98 000 à 137 000€ selon les EPCI, pour des surfaces de plancher relativement importantes (de 100 à 125 m² contre 108 m² à l'échelle du Vaucluse). Ils peuvent varier selon la qualité choisie (norme BBC, etc.), ou selon la surface de plancher ;
- **le foncier** : les acquéreurs du Bassin de Vie d'Avignon consacrent près de 40% du coût de la maison au foncier (voire 43% sur la CASC), soit 98 000 à 137 000€. Les surfaces de terrains varient selon les territoires : de plus de 600 m² dans le Pays d'Orange en Provence à 400-500 m² sur les territoires plus urbains (les Sorgues du Comtat et le Grand Avignon notamment) et s'inscrivent dans la tendance départementale, autour de 500 m². Le Bassin de Vie d'Avignon s'inscrit dans la même tendance que le SCoT Arc Comtat Ventoux (de 400 à 670 m² de surface de terrains). Depuis 2013, et n'échappant pas à la tendance départementale, ces surfaces de terrains continuent de diminuer.

Près des 2/3 des transactions réalisées sur le marché de l'ancien

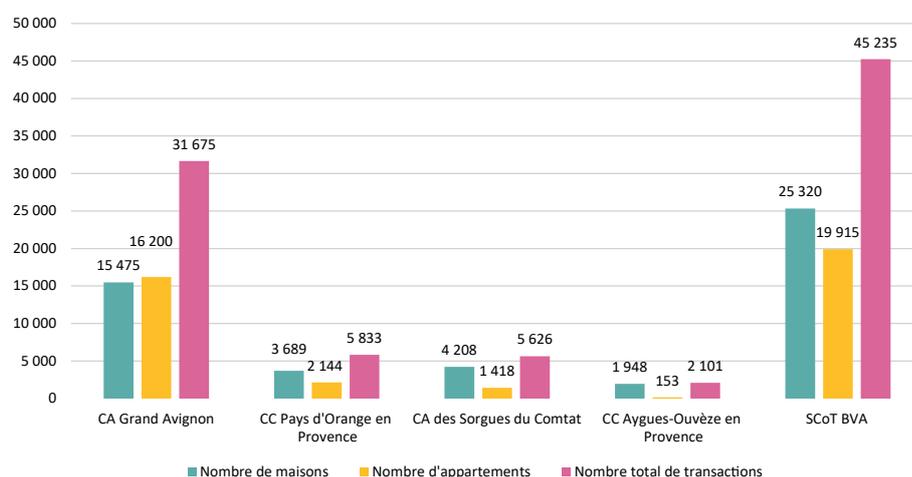
Le Bassin de Vie d'Avignon couvre 57% des transactions réalisées dans l'ancien en Vaucluse entre 2010 et 2023 (50% concernant les maisons et 69% pour les appartements). Cela représente environ 3 500 transactions par an sur 13 ans. Représentant près des 2/3 du total des transactions réalisées sur cette période, l'ancien constitue le marché majoritaire (à contrario, la construction neuve constitue le marché minoritaire). Mais ce marché est aussi très concentré sur le Grand Avignon, où sont réalisées, 70% des transactions du Bassin de Vie d'Avignon (61% concernant les maisons et 81% les appartements).

Les maisons anciennes ou « d'occasion » (construites depuis plus de 5 ans, par des particuliers ou en promotion) représentent plus de la moitié des transactions (autour de 1 900 transactions par an depuis 2010). Elles sont concentrées sur le Grand Avignon (1 900 transactions/an en moyenne, soit 56% des ventes de maisons réalisées sur le SCoT).

Les maisons anciennes sont en concurrence avec les maisons neuves (prix médians autour de 230 000€ pour une maison ancienne contre 290 000€ pour une maison neuve construite sur terrain à bâtir). Le prix de ces maisons a augmenté sur l'ensemble des territoires entre 2010 et 2023 : +29% sur la CCAOP, +27% sur la CCPOP, +20% sur la CASC, +17% sur le Grand Avignon.

Plus que la maison ancienne, le marché des appartements anciens est très concentré sur le Grand Avignon (81% des ventes réalisées sur le SCoT entre 2010 et 2023, contre 11% pour la CCPOP, 7% pour la CASC et 1 % pour la CCAOP). Les appartements vendus entre 2010 et 2023 sont d'une surface moyenne de 53 m² sur le Grand Avignon et la CCAOP, 58 m² sur la CCPOP et 64 m² sur la CASC. En 2023, leur prix médian varie de 2 700€/m² (sur le Grand Avignon) à 1 900€/m² (sur la CCAOP et la CASC) contre 2 300€/m² en moyenne en Vaucluse pour des surfaces de 57 m².

Répartition du nombre de transactions réalisées dans l'ancien entre 2010 et 2023



Source : DGFIP, Demande de Valeurs Foncières (DVF) 2024, traitements AURAV via module Cerema
Champ : marché de l'ancien (vente de biens produits depuis plus de 5 ans)

Une accession à la propriété limitée pour une partie des ménages du territoire

Les niveaux de prix élevés des maisons et des appartements rendent compliqué l'accès à la propriété des ménages du Bassin de Vie d'Avignon (cf. partie 1 - revenus des ménages) :

- seule une partie de la population, qualifiée des plus aisés, pourra faire construire une maison individuelle sur terrains à bâtir avec des prix autour de 260 000€ à 340 000€ selon les territoires ;
- les ménages de la «classe moyenne» pourront, avec éventuellement la mobilisation des aides à l'accession, acquérir une maison ancienne, dont les prix varient entre 225 000 et 245 000€ ;
- les appartements neufs peuvent également être accessibles pour les ménages des «classes moyennes», mais l'offre, étant principalement localisée dans les territoires plus urbains (Grand Avignon, Pays d'Orange en Provence et Sorgues du Comtat) et limités (en nombre

et en typologies - principalement T2 - T3), s'adressent principalement aux ménages d'une à 3 personnes et peu aux ménages avec familles ;

- les appartements anciens peuvent davantage répondre aux besoins des ménages plus modestes, l'offre étant présente sur l'ensemble du territoire, mais s'adressent également à des ménages de petites typologies (1 à 3 personnes).

L'accession à la propriété est rendue d'autant plus difficile avec les conditions d'emprunts renforcés. Les ménages peuvent toutefois mobiliser d'autres stratégies, telles que les solidarités familiales ou les aides à l'accession (PTZ notamment) pour accéder à la propriété.

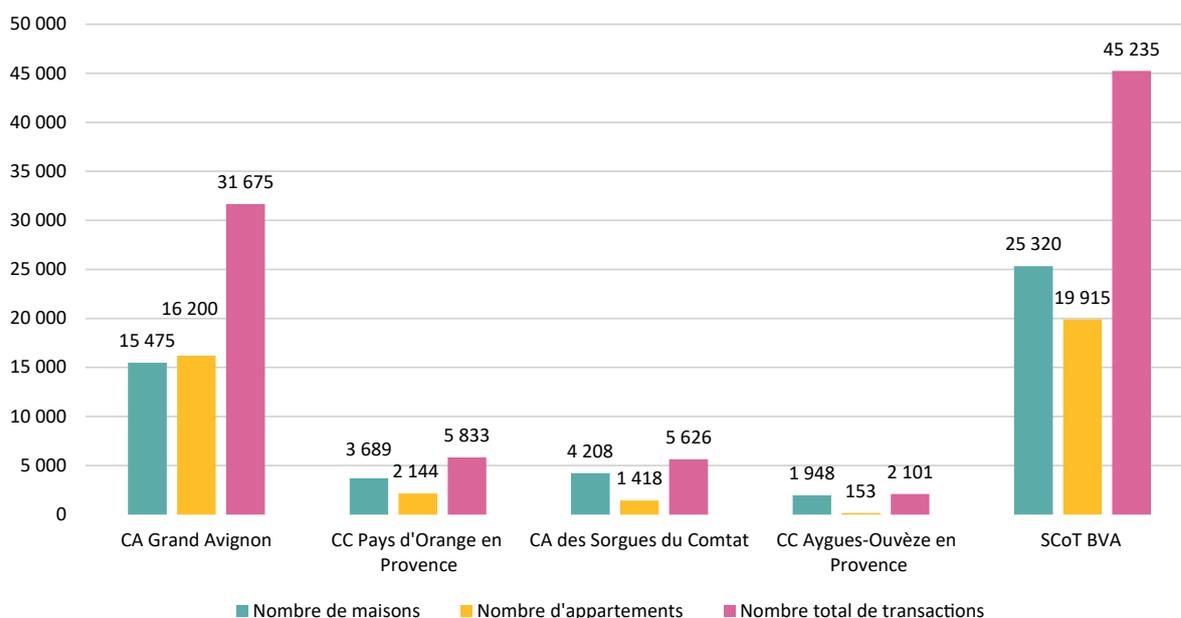
Le développement du marché locatif (privé et social) apparaît, par ailleurs, comme un moyen indispensable de loger l'ensemble des ménages, notamment les plus modestes, et ainsi de proposer une offre de logements à chaque étape du parcours résidentiel des ménages.



Fil à dérouler dans le projet de territoire

- Développer une offre en logements en adéquation avec la population du territoire pour garantir le parcours résidentiel ;
- Proposer une offre de logements variés pour répondre à des publics différents.

Répartition du prix des maisons et appartements anciens et neufs par type en 2023



Source : DGFIP, Demande de Valeurs Foncières (DVF) 2024, traitements AURAV via module Cerema Champ : marché de l'ancien (vente de biens produits depuis plus de 5 ans)

Appartements neufs : données disponibles seulement sur la CCPOP (2023), le Grand Avignon (2022) et la CASC (2020), les volumes ne sont pas suffisants sur la CCPOP

3.4 UN PARC SOCIAL FORTEMENT CONCENTRÉ SUR AVIGNON, MAIS QUI TEND À SE DÉVELOPPER SUR LE RESTE DU TERRITOIRE

Un parc social important, mais très inégalement réparti entre les communes

Au 1er janvier 2023, 31 des 34 communes du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon rassemblaient 28 916 logements sociaux (source : RPLS 2023).

Ce parc est très inégalement réparti sur le territoire du SCoT avec 52 % du parc social localisé à Avignon (et les ¾ sur le Grand Avignon), 11 % à Orange, 6 % à Sorgues et 5 % au Pontet, soit 74 % du parc sur ces 4 communes (pour 50 % de la population).

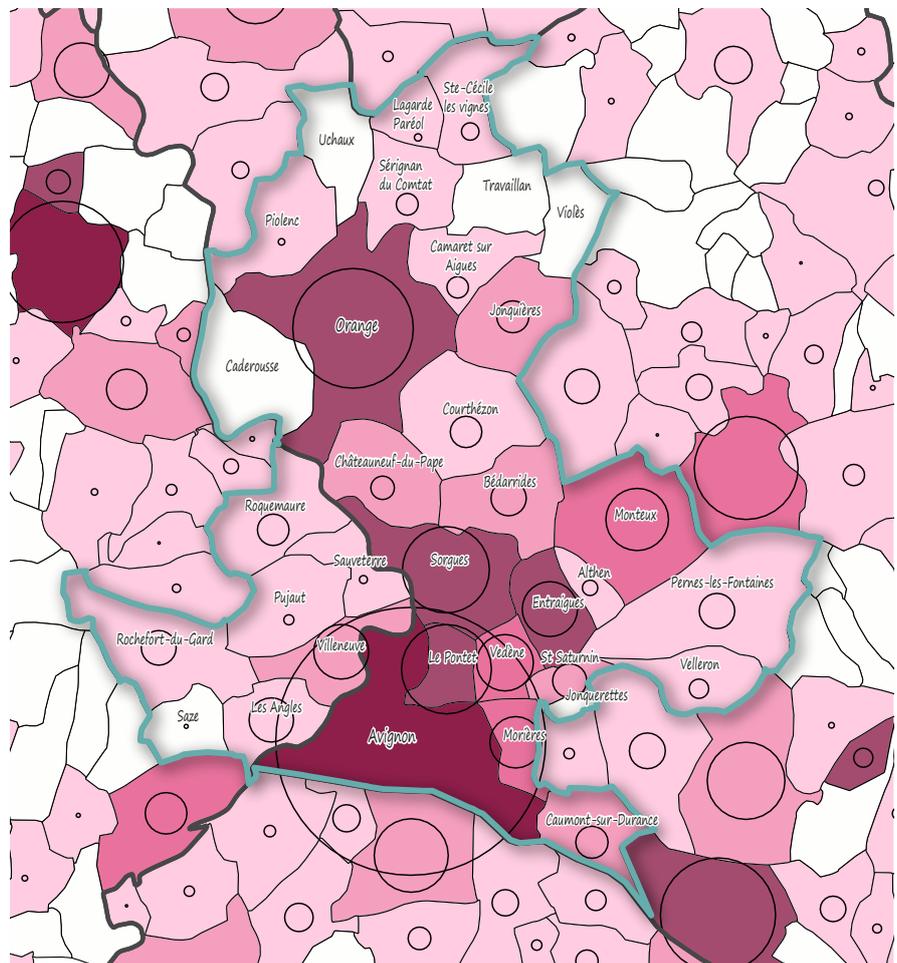
En 2023, 19 communes (sur 34) sont soumises aux obligations SRU (modifiées DUFLOT) de 25 % de logements sociaux.

Seule Avignon a atteint ce taux aujourd'hui avec 33 %. Le déficit actuel en logement social cumulé à l'échelle du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon représente un peu plus de 7 230 logements à produire. Ce déficit s'applique à l'échelle de la commune sous forme d'un objectif triennal de rattrapage.

Dans cette catégorie, on distingue plusieurs cas de figure :

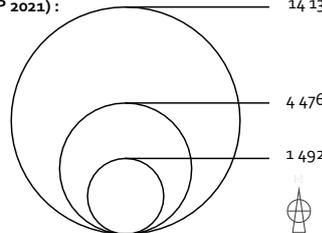
- Orange, Le Pontet, Entraigues-sur-la-Sorgue et Sorgues, qui rassemblent entre 20 % et 25 % de logements sociaux ;
- Vedène, Morières, Montoux qui ont entre 15 et 20 % de logements sociaux ;
- Villeneuve, Saint-Saturnin, Caumont, Bédarrides et Jonquières qui ont entre 10 et 15 % de logements sociaux ;
- 6 communes (dans l'obligation SRU) présentent moins de 10 % de logements sociaux.

Les communes de Bédarrides et Jonquières bénéficient d'une dérogation, l'une à cause du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et l'autre à cause du Plan d'Exposition aux Bruits (PEB).



Part de logements locatifs sociaux dans le parc total de logements en 2023 :

(SOeS, RPLS 2023 et INSEE RP 2021) :



PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 01/01/2023

Octobre 2024

Une accélération de l'offre qui tend à se développer sur des secteurs encore peu ou pas dotés en logements sociaux

D'après RPLS, 46 % de l'offre est localisée au sein des 14 Quartiers en Politique de la Ville (QPV) que compte le territoire sur les communes d'Avignon, Orange, Sorgues, Le Pontet et Monteux.

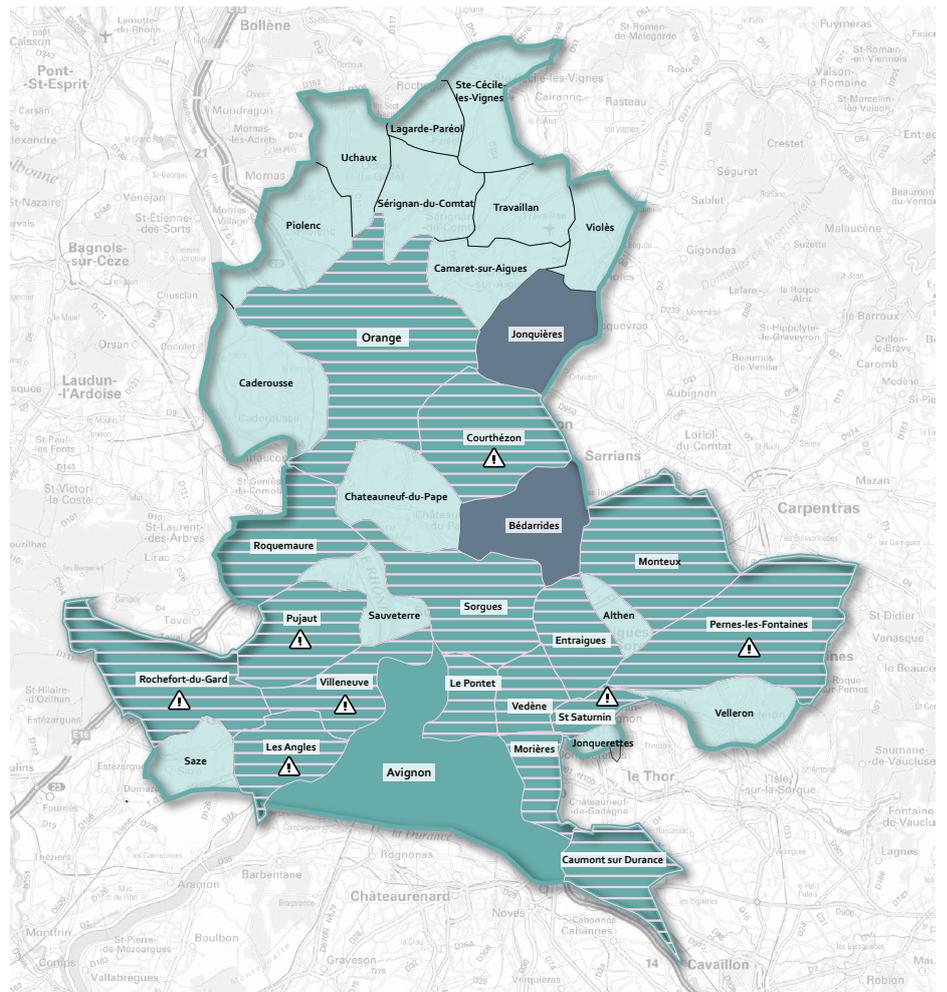
8 128 logements ont été mis en service depuis 2000, soit près de 31 % du stock de logements locatifs sociaux, dont les trois quarts en dehors des QPV. Près de 26 % de cette nouvelle offre concerne la seule commune d'Avignon, qui représente plus de la moitié de la totalité de l'offre existante sur les 34 communes du territoire.

Avec près de 500 logements par an mis en service depuis 2008, le rythme de création de logements locatifs sociaux a quasiment triplé par rapport à la période 2000-2007 où il était de 168 logements par an.

L'offre locative sociale est répartie entre 2 principaux organismes bailleurs (Grand Delta Habitat et Erilia), ils détiennent plus de 88 %, et rassemblent plus de 93 % de l'offre localisée en QPV.

Au-delà de l'obligation de développement de l'offre pour répondre au déficit SRU, deux points devront faire l'objet d'une vigilance particulière :

- La vétusté d'une portion du parc de logements existants, notamment ceux inclus dans les QPV où le parc est plus ancien (les ¾ construits avant 1975, contre un peu plus de la moitié pour l'ensemble du parc), sachant qu'une partie des opérations feront l'objet d'un projet urbain de grande ampleur dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain;
- L'explosion des ventes d'opérations en VEFA (dont ventes en bloc) depuis la crise de 2008, phénomène national également observé sur le territoire, témoigne des difficultés de commercialisation des programmes pour les promoteurs, et soulève certaines limites pour les bailleurs, notamment du point de vue de la gestion locative ou de la dépendance à la conjoncture immobilière.



Les obligations de mixité sociale des communes :

- Communes soumises à l'article 55 de la loi SRU
- Communes exemptées 2023-2025 de l'article 55 de la loi SRU
- Communes en déficit LLS pour répondre à l'obligation des 25%
- ▲ Communes carencées au titre du bilan 2014-2016
- Communes non soumises aux objectifs de production de LLS
- SCOT BVA



LES OBLIGATIONS DE MIXITE SOCIALE DES COMMUNES

AOÛT 2024

MÉTHODE ET DÉFINITION :

Deux sources spécifiques au parc social sont mobilisées, qui diffèrent par leur mode de comptabilisation du parc :

- L'inventaire SRU (disponible pour les communes obligataires) : il comptabilise tous les logements sociaux conventionnés présents sur une commune, quels que soient la nature du propriétaire (commune, bailleur social, privé Anah) et le type de logement (familiale ou résidence à public spécifique : personnes âgées, jeunes, résidences sociales, personnes handicapées, jeunes travailleurs, travailleurs migrants). Il est utilisé pour calculer le taux de logements sociaux d'une commune et pour évaluer le rattrapage nécessaire dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU.
- Le fichier RPLS : alimenté par les informations transmises chaque année par les bailleurs sociaux à l'État, il comptabilise l'ensemble des logements conventionnés ou non à l'APL et appartenant à des organismes HLM, et les logements des autres bailleurs de logements sociaux non-HLM (SEM, État, collectivité locale et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948. Sont exclus les logements non conventionnés appartenant à une SEM dont les caractéristiques sont proches du secteur libre. Il comptabilise uniquement les logements familiaux, et donc exclut les logements-foyers, les foyers de travailleurs migrants, et les résidences sociales. Ce répertoire permet de connaître les caractéristiques du parc et du bail.

	Nb de LLS décomptés dans l'inventaire et notifié en 2023	Taux estimé de LLS en 2023	Déficit LLS pour répondre à l'obligation des 25%	Objectifs triennaux 2023-2025	Commune carencée au titre du bilan 2023-2025
Les Angles	452	9,9%	694	229	oui
Pujaut	22	1,2%	437	144	oui
Rochefort-du-Gard	307	9,4%	512	181	oui
Roquemaure	223	9,3%	380	93	
Villeneuve-lès-Avignon	828	13,2%	738	272	oui
Avignon	14 955	33%	0		
Béderrides	342	14,2%	260	90	
Caumont-sur-Durance	291	11,9%	322	112	
Courthézon	229	8,5%	442	146	oui
Entraigues-sur-la-Sorgues	800	20,6%	170	61	
Jonquières	271	12,3%	280	exemptée	
Monteux	1 038	18,2%	388	154	
Morières-lès-Avignon	617	15,7%	369	127	
Orange	3 180	24,4 %	80	168	
Pernes-les-Fontaines	364	7,7 %	817	273	oui
Le Pontet	1 467	20,1%	356	115	
St Saturnin-les-Avignon	291	13,1%	262	65	oui
Sorgues	1664	20 %	411	115	
Vedène	952	18,8%	315	112	

Un accès au parc social relativement tendu et une vacance moyenne faible

Le taux de mobilité au sein du parc locatif social observé sur le territoire du SCoT est de 8,5 % en 2023 (9,8 % en 2015). Celui-ci est proche de celui observé au niveau national, mais reste plus faible sur la commune d'Avignon, interrogeant sur la possible rotation dans le parc pour répondre aux besoins des ménages.

Le taux de vacance, de 1,4 % en 2023, proche de la moyenne départementale est un peu plus faible en secteur QPV. Ce taux particulièrement faible atteste bien d'un réel besoin sur le territoire et une nécessité de conforter l'offre sociale.

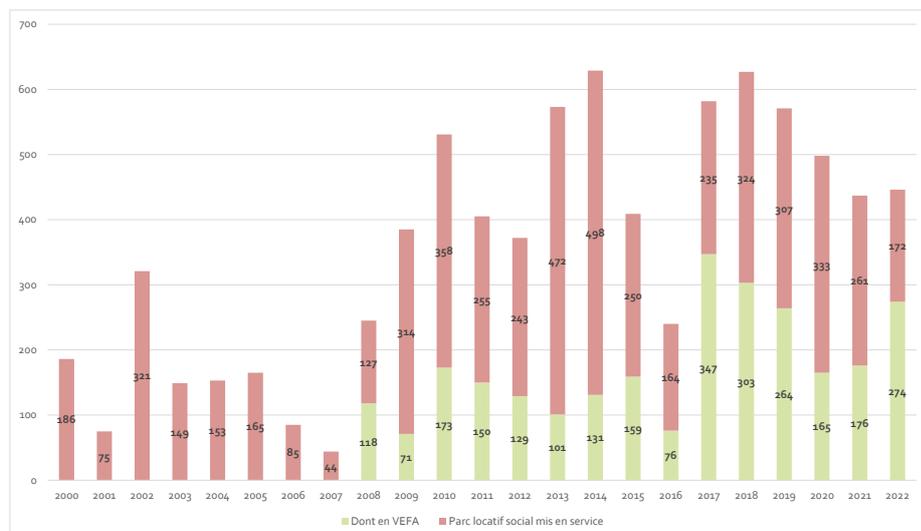
Les niveaux de loyers sont quant à eux généralement plus faibles sur les secteurs où le patrimoine est ancien (notamment en secteur QPV). Ces écarts de loyers ont favorisé la concentration de ménages précarisés sur certains secteurs.

MÉTHODE ET DÉFINITION :

Taux de vacance dans le parc locatif social : nombre de logements vacants parmi les logements proposés à la location, hors logements vides pour raison technique, sur les logements proposés à la location

Taux de mobilité dans le parc locatif social : emménagements dans l'année parmi les logements proposés à la location depuis au moins 1 an

Évolution des mises en service de logements sociaux depuis 2000 sur le territoire du SCoT BVA.



Source : SOeS, RPLS 2023

Vacance et mobilité au sein du parc locatif en 2023

	Taux de vacance au 1er janvier 2023	Taux de mobilité en 2015	Taux de mobilité en 2023	Loyer moy/m2 de surface habitable en 2023
SCoT BVA	1,4%	9,8%	8,5%	6,23
dont en QPV	1,5 %	10 %	7,63 %	5,26
dont hors	1,3%	9,5 %	8,59 %	6,36
Grand Avignon (hors Avignon)	1,4%	9,8 %	9,4%	6,41
Avignon	1,7%	9,7 %	6,9%	6,22
CCPOP (hors Orange)	0,8%	11,9 %	10,5%	6,17
Orange	2,2%	11,2 %	8,92%	5,88
CASC	1,4%	8,5 %	9,71%	5,95
CCAOP	0,62%	5,2 %	4,9%	5,88
Vaucluse	1,3%	9,6%	7,95%	6,03
Gard	6,2%	9,2%	8,2%	5,04
PACA	2,3%	7,6%	6,3%	6,27
France Métropolitaine	2,4%	9,7 %	8,1%	6,26

Source : SOeS, RPLS 2023

72 % de la demande locative sociale de Vaucluse localisée sur le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

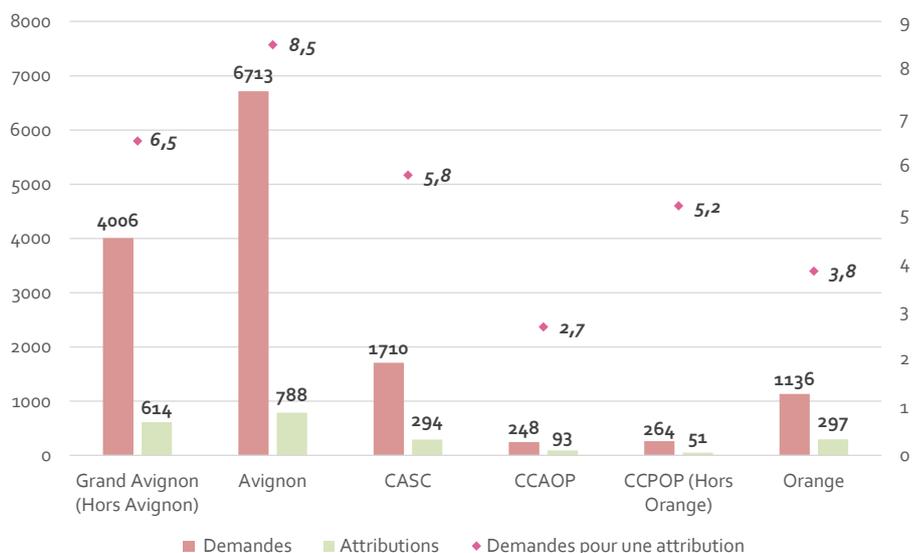
À l'échelle du territoire du SCoT, les ménages qui ont déposé ou renouvelé une demande de logement social sont de plus en plus nombreux : ils étaient 14 077 en mars 2024, contre 10 260 en décembre 2016, soit une hausse de 4 %/an (4 % aussi à l'échelle du Vaucluse). 37 % d'entre eux résidaient déjà dans le secteur social (demande de mutation). La demande s'exprime fortement là où l'offre locative sociale est développée. Ainsi, le territoire du SCoT rassemble 72 % de la demande enregistrée sur le département du Vaucluse (pour 70 % de l'offre locative sociale). À l'échelle du SCoT, 5 demandes sur 10 concernent les communes d'Avignon (52 %), d'Orange (11 %), du Pontet (5 %) et de Sorgues (6 %), lesquelles concentrent 73 % de l'offre locative sociale du territoire.

Une pression de la demande relativement contenue, mais plus forte en dehors d'Avignon et d'Orange

Avec 6,6 demandes pour 1 attribution, la tension de la demande est moins forte qu'à l'échelle de la région PACA (ratio de 9,4 en 2024). Les communes en dehors d'Avignon et d'Orange sont visées (en premier choix) par 44 % des demandeurs, mais représentent seulement 49 % des attributions. Sur la CA Grand Avignon (hors Avignon) et la CA des Sorgues du Comtat, 40% des demandeurs étaient en attente d'un logement depuis plus d'un an (de même à l'échelle du SCoT avec 40%).

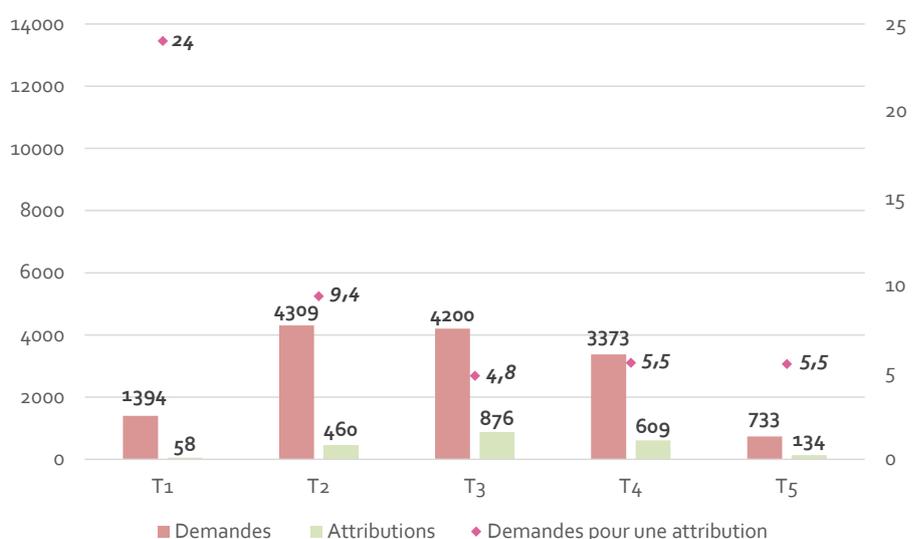
Ces chiffres reflètent le besoin d'une partie de la population d'accéder à un logement social, notamment sur les secteurs démunis.

Demands et attributions : observatoire de la demande locative sociale en Vaucluse.



Source : Observatoire de la demande locative sociale en Vaucluse, DDT84, 2024

Demands et attributions : observatoire de la demande locative sociale sur le SCoT BVA



Source : Observatoire de la demande locative sociale en Vaucluse, DDT84, 2024

Une forte tension sur les petits logements

Le parc de logement social existant présente une forte surreprésentation de grands logements (45 % de T4 et plus) alors que 71 % de la demande porte actuellement sur des petits logements (T1, T2, T3). 69 % des attributions sont orientées sur les T3 et T4 compte tenu de la structure de l'offre (pour 54 % de la demande exprimée sur ces typologies). L'accès aux petits logements (T1 et T2) est plus difficile, avec 25 % des attributions, pour 41 % de la demande exprimée, en lien avec une offre limitée, qui représente 20 % du stock (55 % du stock de T1 et T2 sur Avignon). La tension de la demande sur les T1 et T2 est particulièrement élevée sur les communes de la CASC et d'Avignon (avec plus de 12 demandes pour 1 attribution, contre 10 à l'échelle du SCoT). Si la tension de la demande sur le SCoT est beaucoup plus forte sur les T1 (31 demandes pour 1 attribution), l'écart entre le volume des demandes et des attributions est particulièrement élevé pour les T2 et T3 (autour de 8 500 demandes pour 1140 attributions), et dans une moindre mesure les T4 (autour de 3 370 demandes pour 540 attributions).

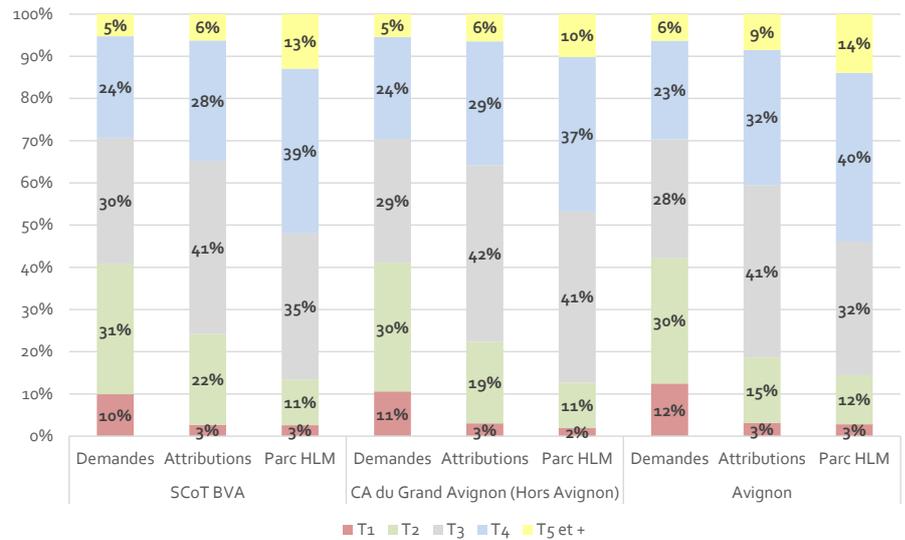
À noter que l'on constate une progression des petites typologies, avec 19 % de T1 et T2 mis en service depuis 2000 (contre 16 % sur l'ensemble du parc), d'après RPLS 2024.

Près de 80 % des demandes et des attributions à des ménages aux revenus très modestes

Le parc locatif social accueille une population fortement précarisée, avec 68 % des ménages demandeurs et entrant dans le parc social aux revenus inférieurs au plafond de ressource PLAI (soit une proportion équivalente à celle observée à l'échelle du Vaucluse). Ils représentent 72 % des ménages attributaires sur Avignon et 70 % sur le territoire de la CC du Pays d'Orange en Provence.

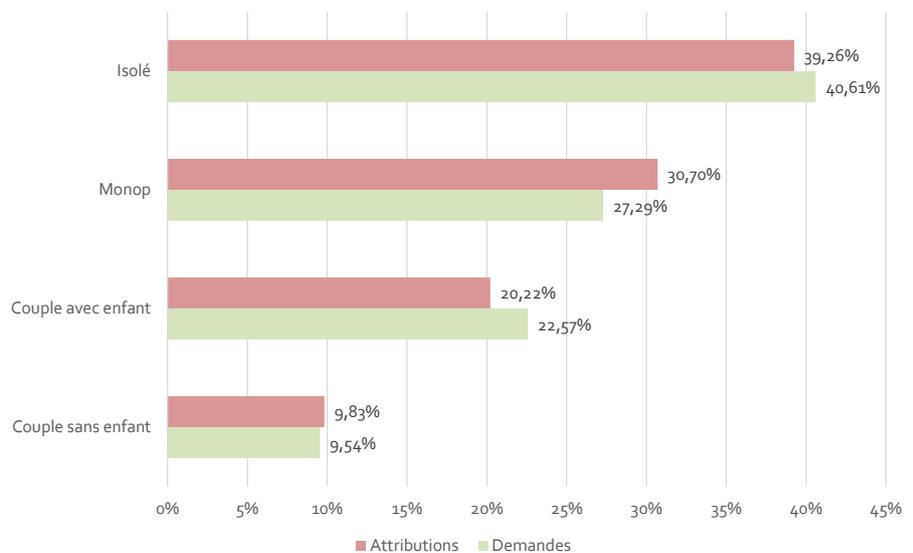
Les ménages isolés, qui représentent 41 % des demandeurs (contre 40 % en Vaucluse), ont, semble-t-il, plus de difficulté à avoir accès au parc social, avec 6,8 demandes pour une attribution

Comparaison entre les logements demandés, attribués et le parc existant par typologie



Source : Observatoire de la demande locative sociale en Vaucluse, DDT84, 2016

Comparaison du profil des demandeurs et des attributaires sur le SCoT Bassin de Vie d'Avignon.



Source : Observatoire de la demande locative sociale en Vaucluse, DDT84 et DDTM30, 2023

(6,3 en Vaucluse). Il en est de même pour les ménages âgés d'au moins 60 ans, avec 6,6 demandes pour 1 attribution, soit 1 demande de moins qu'à l'échelle départementale (7,8).

3.5 DES ENJEUX FORTS D'AMÉLIORATION DU PARC POUR REDYNAMISER LES QUARTIERS

Un parc ancien limité et une vacance en constante augmentation depuis les années 90

Avec moins de 20 % des logements édifiés avant 1946, le poids du parc ancien est nettement plus faible qu'à l'échelle du Vaucluse (46 %). Ce sont sur les communes de la CCPOP (hors Orange) et sur le territoire de la CC Aygues Ouvèze en Provence qu'il est le plus important (respectivement 34 % et 25,5 %).

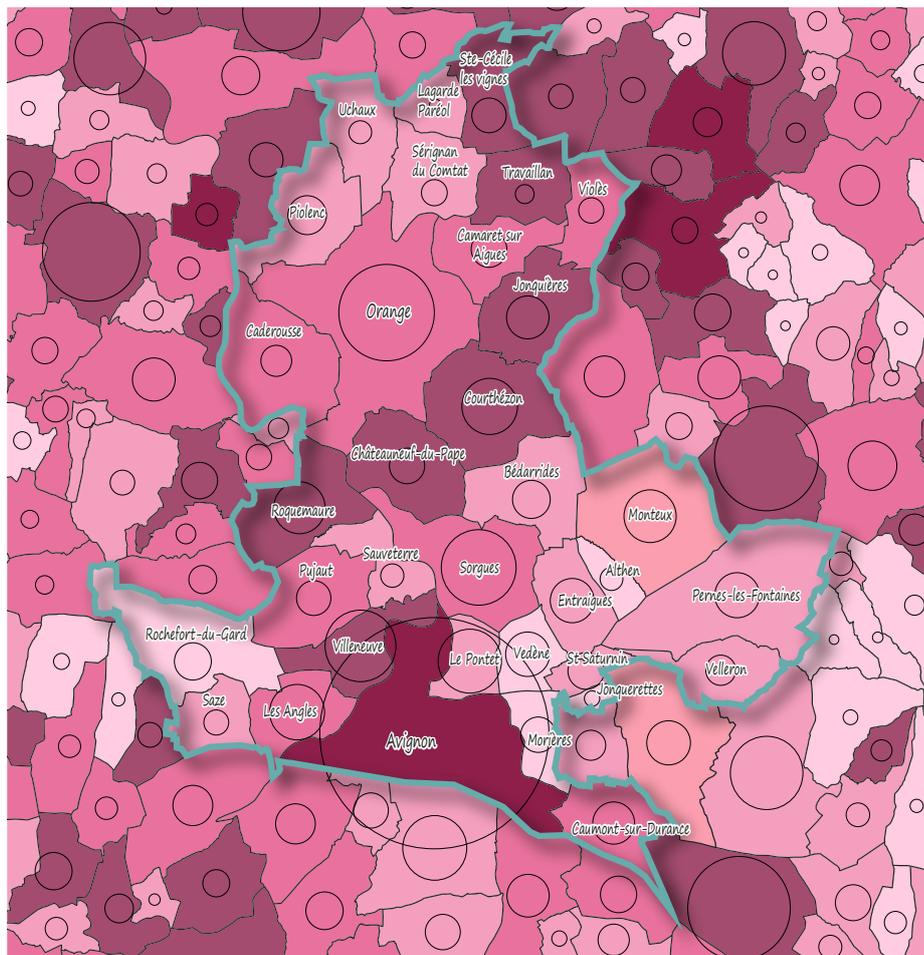
Le nombre de logements vacants est en augmentation depuis les années 90 à l'échelle du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon avec un taux autour de 10,5 % en 2021, et une accélération de la hausse sur la période récente (+300 logements par an entre 2015 et 2021). Sur la dernière période, entre 2015 et 2021, l'augmentation est de 1798 logements. En lien avec l'âge du parc, seulement 30 % de ces logements vacants ont été édifiés avant 1946 (contre 37 % dans le Vaucluse).

C'est sur la ville centre d'Avignon que le taux est le plus élevé, avec plus de 15,6 % de vacance en 2021, mais qui concerne en grande majorité un parc récent, et non du parc privé ancien dégradé, comme cela est plus le cas sur une bonne partie du territoire, notamment sur la CC du Pays d'Orange en Provence ou la CC Aygues Ouvèze en Provence.

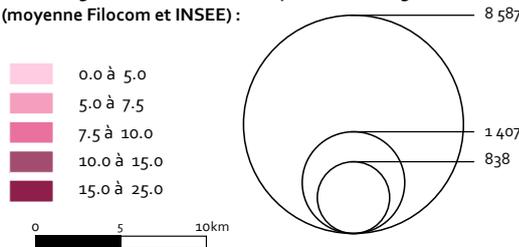
Ce phénomène de logements vacants dans le neuf notamment sur Avignon, interroge sur la pertinence des programmes proposés, au regard des besoins de la population (localisation, type, coût, confort).

6,7 % du parc privé considéré comme potentiellement indigne

S'ajoutent, à la vacance, des phénomènes de dégradation voire d'insalubrité dans les logements (exposition au plomb par exemple). Malgré une diminution du nombre de logements potentiellement indignes entre 2013 et 2019 (-8,4 % à l'échelle régionale et - 7,2 % en Vaucluse), tous les territoires restent concernés par cette problématique.



Part de logements vacants dans le parc total de logements en 2016: (moyenne Filocom et INSEE) :



VACANCE DU PARC DE LOGEMENTS EN 2021

Août 2024

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

Nombre de logements vacants et évolution entre 2015 et 2021, source INSEE 2021

	Stock de logements vacants en 2021	Taux en 2021	Taux en 2015	Taux d'évolution annuelle moy. du stock 15/21	Part des logements vacants d'avant 1946
SCoT BVA	17 261	10,5%	10,1%	1,8%	29,9%
Grand Avignon (hors Avignon)	3810	7,3%	6,7%	3%	27%
Avignon	8 588	15,6%	14,6%	1,8%	25,9%
CCPOP (hors Orange)	962	12%	9,7%	5,2%	53,2%
Orange	1 408	9,5%	9,5%	0,8%	37,4%
CASC	1 738	7%	7,7%	- 0,1%	33,6%
CCAOP	756	7,7%	8,4%	0,4%	40,1%
Vaucluse	31 183	9,9%	9,7%	1,5%	36,9%
Gard	37 703	8,5%	8,2%	1,8%	45,6%
PACA	238 766	7,5%	7,6%	0,7%	35,7%

Sur le Bassin de Vie d'Avignon, le PPPI a diminué de 3 % en 6 ans et concerne, en 2019, près de 7 940 logements (soit 6,7 % du parc privé de résidences principales). 2 tendances peuvent toutefois se distinguer :

Les 2 pôles urbains centraux (Avignon et Orange) qui, du fait du poids de leur parc de logements, présentent un nombre important de logements potentiellement indignes.

Cela met ainsi en évidence :

- le maintien d'une occupation très sociale dans les logements dégradés et/ou suroccupés ;
- la dégradation du parc de logements collectifs en centre ancien : absence de travaux de réhabilitation, division de logements non encadrée, etc., qui ont pour cause et pour conséquence la dévitalisation de ces centres ;

Les communes périurbaines qui, au regard de leurs volumes, peuvent apparaître comme peu concernées par le PPPI, alors qu'une part non négligeable

de résidences principales privées apparaît comme potentiellement indigne. Elles comptent une densité (part de PPPI par rapport à l'ensemble des résidences principales du parc privé) plus importante (plus de 12 % du PPPI à Roquemaure, quasiment 10 % à Le Pontet) et supérieure au taux vauclusien (7,4 %).

Un parc potentiellement indigne majoritairement occupé par des locataires aux revenus modestes

Ce parc potentiellement indigne concerne majoritairement des logements de qualité d'ensemble « ordinaire », occupés par des ménages très modestes, dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 70 % du seuil de pauvreté (soit 495 €/mois et par unité de consommation en 2013). Cela concerne près de 6 600 logements, soit 6 % du parc de résidences principales privées.

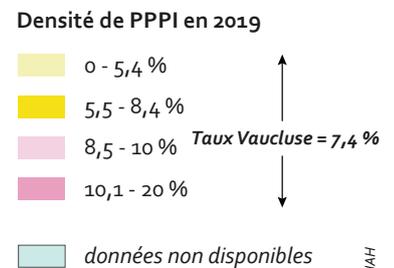
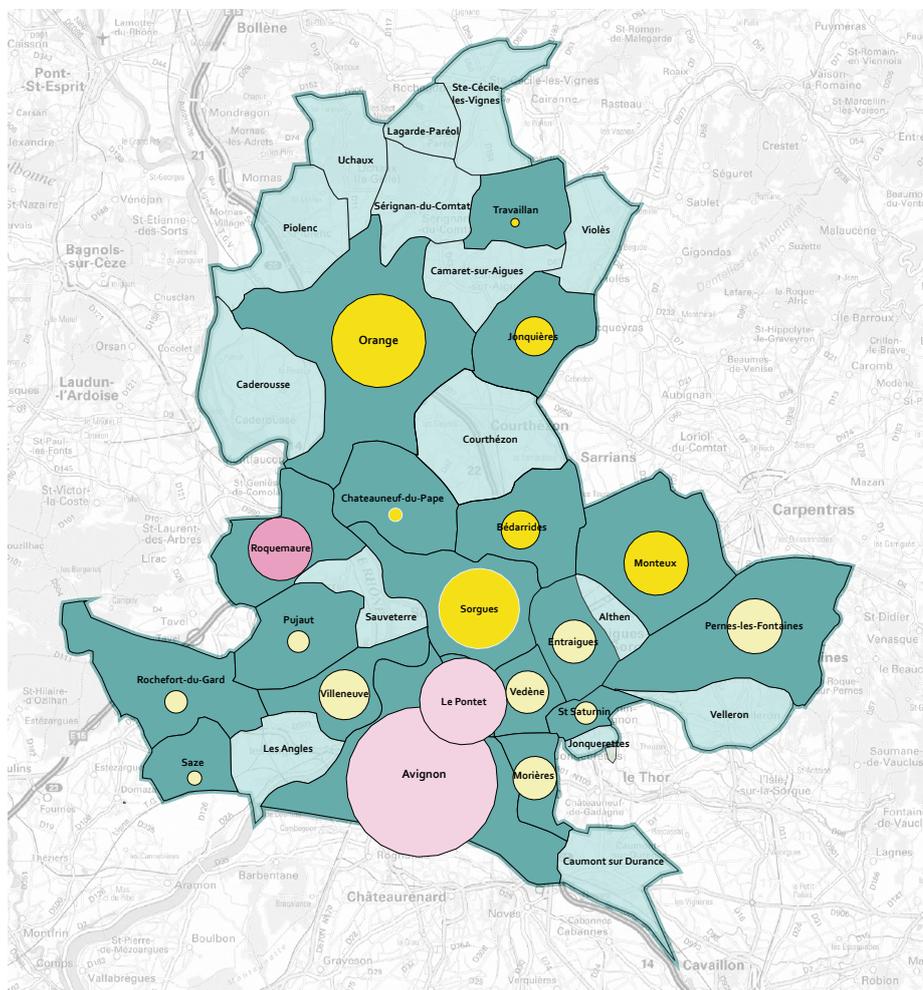
Ces ménages très modestes sont souvent locataires de leur logement (2/3 des ménages potentiellement concernés par le parc indigne). C'est

d'autant plus le cas sur les 2 pôles urbains centraux (Avignon et Orange), où plus de 75 % du parc potentiellement indigne concerne des locataires.

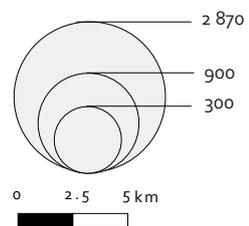
Ces logements indignes sont détenus par 2 types de propriétaires bailleurs :

- des propriétaires négligents ou qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour la réalisation des travaux ;
- des marchands de sommeil, dont la logique est celle du rendement locatif ce qui aggrave l'insalubrité des logements.

Néanmoins, la problématique de l'habitat indigne concerne aussi des propriétaires occupants modestes, qui ont des difficultés à faire face aux travaux de réhabilitation, au paiement des charges, etc. Souvent liées à de la maison individuelle, ces situations concernent davantage les territoires périurbains (à Uchaux et Camaret-sur-Ayguès notamment).



Nombre de logements en PPPI en 2013



DENSITÉ ET NOMBRE DE LOGEMENTS EN PPPI EN 2019

AGENCE D'URBANISME
AURAV
RHONE AVIGNON VAUCLUSE

Octobre 2024

Source : DDT84 et DDTM 30, Filcom 2019 - critères ANAH

Les copropriétés : un enjeu majeur pour les pôles urbains centraux

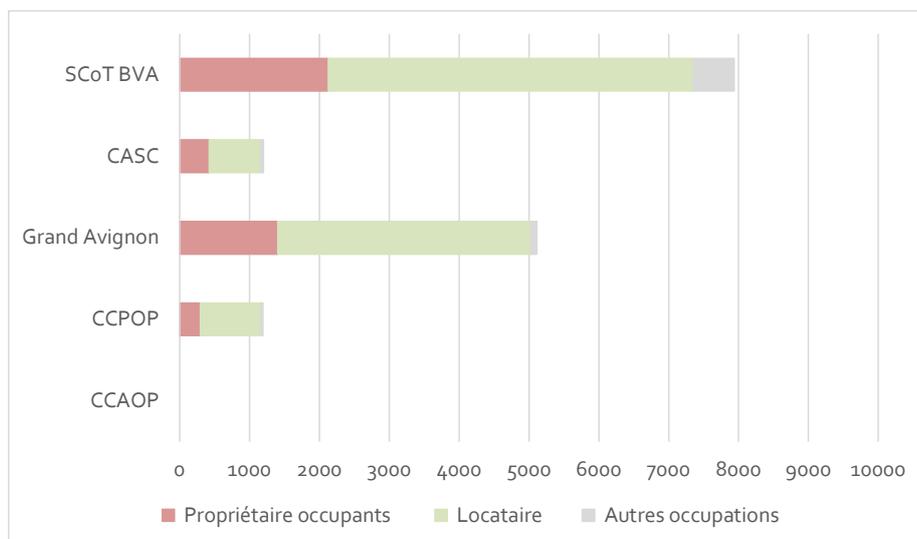
Les copropriétés potentiellement indignes constituent un enjeu majeur pour les pôles urbains centraux. Elles sont majoritairement concentrées sur le Grand Avignon et plus particulièrement à Avignon (1 400 logements, soit 48 % du PPPI) et, dans une moindre mesure Le Pontet et Sorgues (100 à 250 logements, soit 20 à 40 % du PPPI).

Toutefois, la densité de PPPI est particulièrement forte sur certaines communes périurbaines : à Morières-lès-Avignon, Monteux ou Roquemaure, elles représentent 15 à 30 % du parc privé potentiellement indigne (soit 40 à 50 logements).

Bien que ces territoires ne présentent pas un nombre important de copropriétés, celles-ci renferment souvent des enjeux de parc indigne en centre-ville ou dans des zones en déprise.

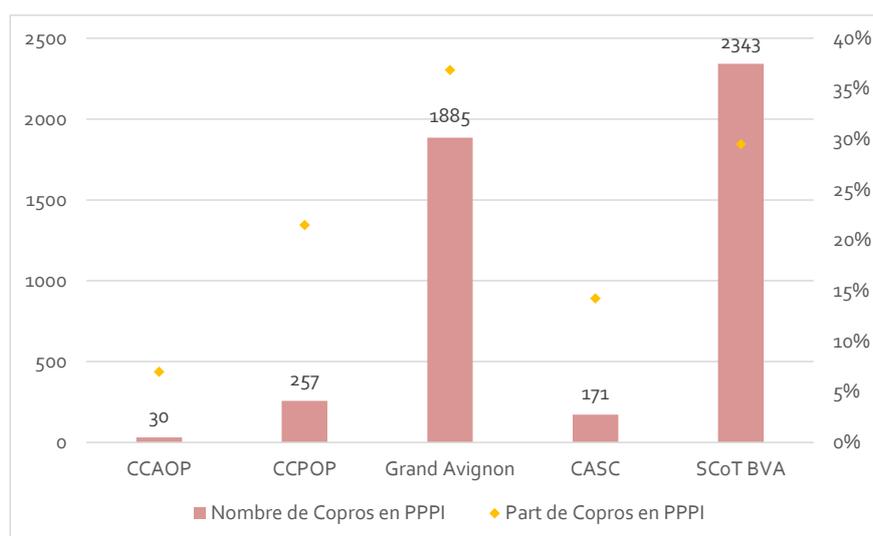
Le redressement des copropriétés fragiles ou en difficultés est l'une des priorités de l'Anah, qui finance différents moyens d'action comme le dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) et le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC).

Statuts d'occupation des ménages vivant dans le parc privé potentiellement indigne



Source : DDT84 et DDTM30, Filocom 2019 - critère ANAH

Nombre et part de copropriétés dans le parc privé potentiellement indigne



Source : DDT84 et DDTM30, Filocom 2019 - critère ANAH

DÉFINITION :

L'habitat indigne est défini par l'article 84 de la loi Molle (Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion) de 2009 : « constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ». L'habitat indigne recouvre donc toutes les situations d'insalubrité : locaux avec risque d'exposition au plomb, immeubles menaçant ruine, habitat suroccupé ou ne présentant pas de local d'hygiène, etc., mais il n'englobe pas l'ensemble des situations de « mal-logement », notamment lorsque les logements indécents/dégradés n'entrent pas dans le champ des procédures de police d'insalubrité ou de péril. Un logement indigne est toujours indécent, alors qu'un logement indécent n'est pas toujours indigne.

Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) est un indicateur construit à partir du croisement de 2 types de variables issues de la base de données Filocom (Fichier des Logements par Commune, construits par la DGFIP) : le classement cadastral (catégories 6, 7 et 8) et le revenu des ménages. Il s'agit seulement d'une estimation du parc indigne qui ne porte que sur les logements répertoriés comme occupés à titre de résidences principales dans le parc privé, au cadastre (exclus les résidences secondaires, les logements vacants et les locataires du parc social).

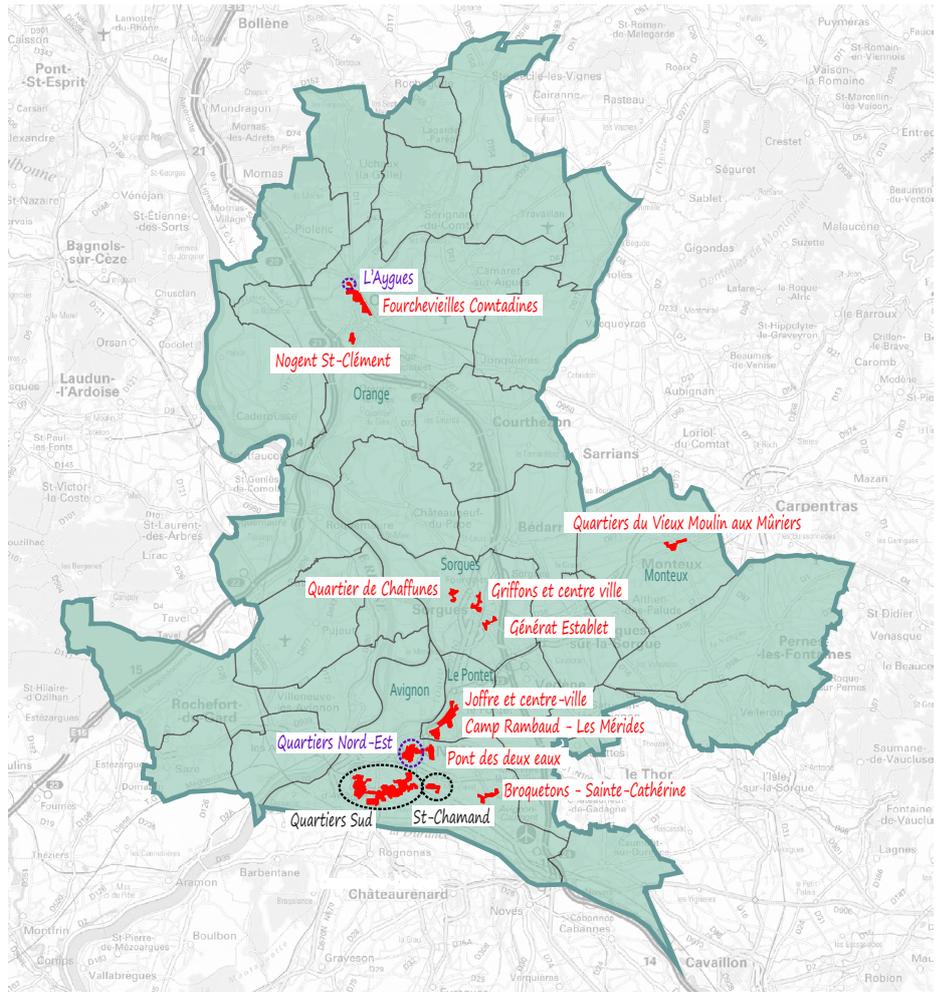
13 quartiers prioritaires de la politique de la ville sur le territoire

Le SCoT BVA accueille 14 quartiers prioritaires de la politique de la ville dont :

- deux sites d'intérêt national situés à Avignon et qui bénéficient du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain);
- deux sites d'intérêt régional, situés à Avignon et à Orange, qui sont concernés par le NPNRU dans le cadre des Contrats de plan État-Région (CPER).

Le projet sur les quartiers sud d'Avignon (Monclar, Champfleury, Rodeade Sud, Barbière, Croix des Oiseaux) ainsi que sur le quartier de St-Chamand, qui constituent les deux sites d'intérêt national, a été présenté à l'ANRU en juillet 2018 et s'est vu octroyer une enveloppe de 115 millions d'euros.

Ce projet a pour ambition d'améliorer le cadre de vie, de désenclaver les quartiers, de permettre une meilleure connexion aux espaces urbains et de favoriser la mixité sociale. Il prévoit environ 1500 réhabilitations, 650 démolitions et 500 créations de logements.



- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville dont :
- Les sites d'intérêt national
- Les sites d'intérêt régional

**LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA
POLITIQUE DE LA
VILLE**

Septembre 2024



SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le Bassin de Vie d'Avignon fait face à de multiples enjeux à anticiper pour proposer une nouvelle dynamique résidentielle accessible pour tous :

- Le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon concentre 50 % du parc de logements de Vaucluse dont les 2/3 sont localisés sur le territoire du Grand Avignon ;
- Un parc immobilier qui tend à se diversifier dans la construction neuve au profit des logements collectifs ou individuels purs ;
- Des communes encore marquées par la surabondance de l'offre en grands logements sous forme d'habitat pavillonnaire qui ne répond qu'à une partie des besoins et reste en inadéquation avec la diminution de la taille des ménages ;
- Un manque et un déséquilibre de l'offre en logements locatifs sociaux. 19 communes sont soumises à l'article 55 de la loi SRU, dont 7 carencées. Avignon est la seule ville qui répond à l'obligation des 25 % de logements locatifs sociaux ;
- De nouveaux périmètres politiques de la ville qui concernent Avignon, Orange, Le Pontet, les communes de Sorgues et de Monteux. Ces périmètres renvoient notamment à une problématique de renouvellement urbain du parc social et des copropriétés dégradées ;
- Une problématique de logements vacants dans le neuf interrogeant sur la programmation des logements au regard des attentes et besoins des administrés ;
- Des niveaux de prix en inadéquation avec la solvabilité des ménages ;
- Un prix du foncier qui rend de plus en plus difficile l'acquisition de pavillons sur de grandes parcelles et qui entraîne dans certaines communes un phénomène de densification spontanée. Les ménages à bas revenus se reportent sur les appartements anciens potentiellement en moins bon état et moins bien isolés ;
- L'absence de stratégie foncière à l'échelle du SCoT.

L'ensemble de ces problématiques ne facilite pas un parcours résidentiel pour l'ensemble des ménages du bassin de vie. Pour y remédier, le projet de SCoT devra répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les besoins en habitat d'ici 2045 en prenant en compte les évolutions sociétales : desserrement des ménages lié à la décohabitation, vieillissement de la population, vétusté du parc existant, vacance...?
- Quelle gamme de logements proposer : locataires/propriétaires, petits/grands logements, logements adaptés...?
- Quelles modalités pour rattraper le retard pris sur la production de logements locatifs sociaux, sachant que la production de logements doit s'inscrire en cohérence avec l'armature urbaine ?
- Comment prendre en compte les objectifs de développement durable dans la politique **de l'habitat** : s'inscrire dans une trajectoire de sobriété foncière, renforcer le lien entre déplacement et développement de l'urbanisation, réduire la facture énergétique liée à l'habitat... Tout en proposant des produits correspondant aux aspirations de la population (besoins d'intimité, d'espaces verts de respiration...)? Quelles formes urbaines innovantes et attractives promouvoir?

4/ UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE, MAIS MARQUÉE PAR LA PRÉDOMINANCE DU MOTEUR RÉSIDENTIEL

4.1 UNE ACTIVITÉ TERTIARISÉE, CONCENTRÉE DANS LE PÔLE URBAIN

Une activité économique qui se périurbanise, sans remettre en cause les centralités historiques

Le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon est le territoire, premier pourvoyeur d'emplois dans le Vaucluse et rayonne sur les département limitrophes.

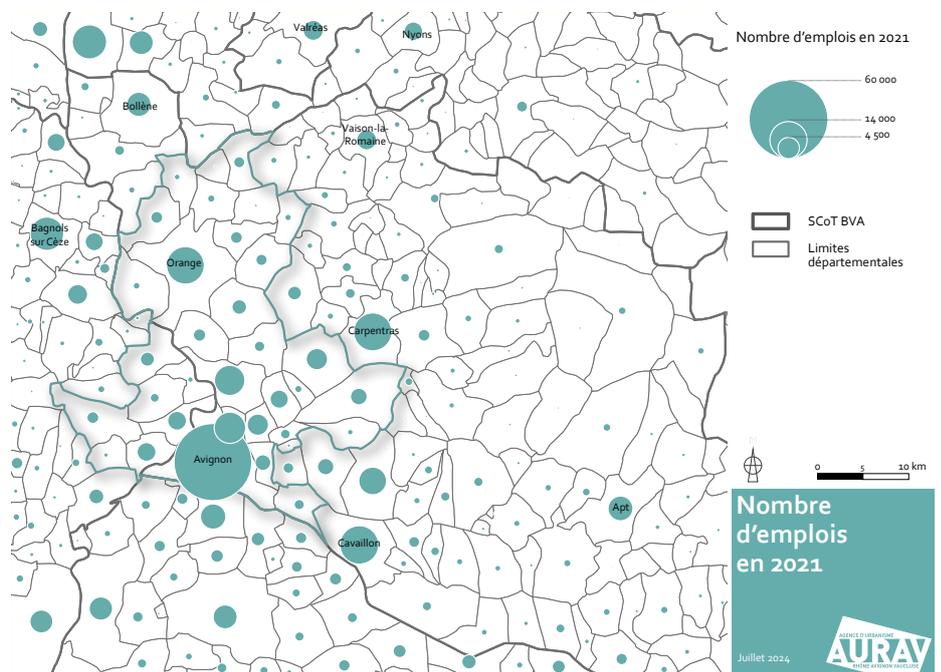
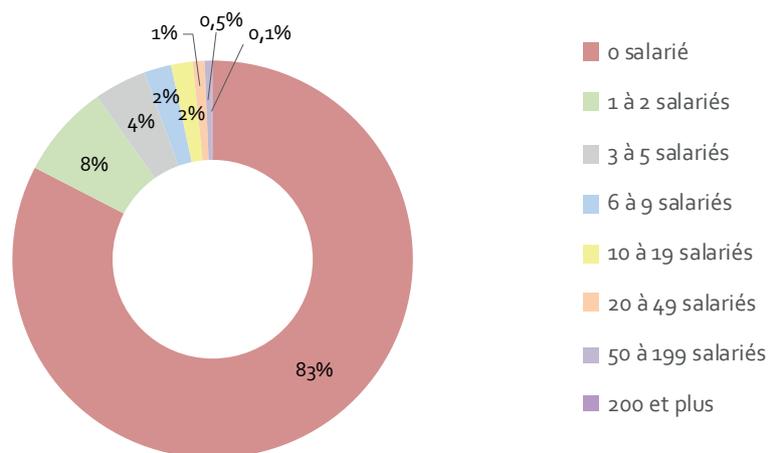
En 2024, plus de 61 000 établissements sont identifiés sur le territoire du SCoT pour environ 131 000 emplois, soit une moyenne d'un peu plus de 2,2 employés par établissement. Ce ratio souligne la faible taille en personnel des entreprises (qui caractérise globalement l'économie française). Le tissu économique du SCoT BVA est en fait composé à 83 % d'établissements non-employeurs, et seulement 3 % d'entre eux emploient 10 salariés ou plus (5 % au niveau national).

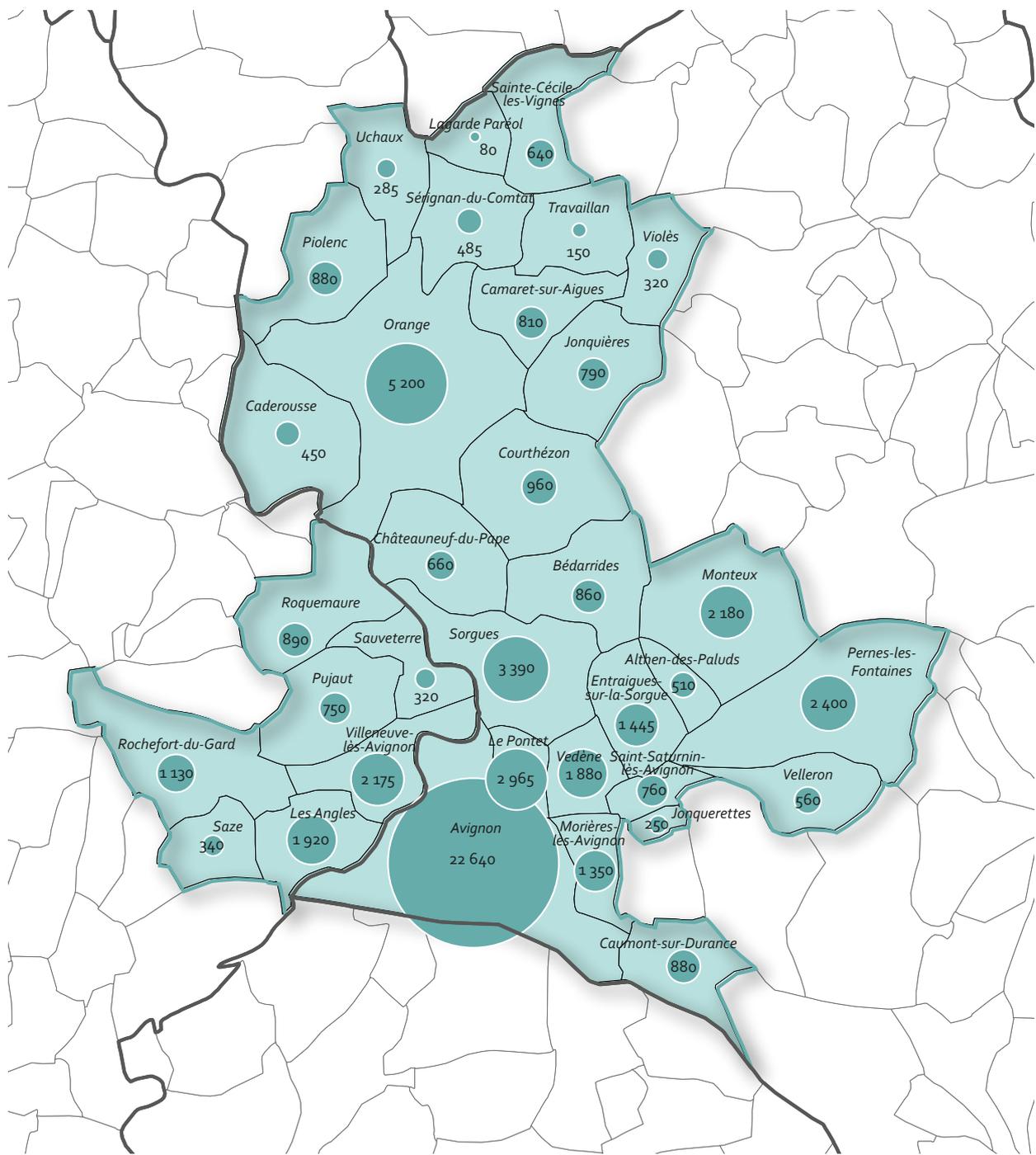
Les emplois et entreprises sont essentiellement concentrés dans le cœur urbain - Avignon, Orange, Sorgues, Le Pontet, Villeneuve, Vedène, Morrières, Les Angles et Monteux qui rassemble 71 % des établissements et 82 % de l'emploi - en particulier sur la commune d'Avignon, qui accueille plus de 22 600 établissements (37 %) en 2024 et 58 900 emplois (45 %) en 2021.

Orange, avec près de 5 200 unités (8 %), arrive en seconde position, derrière Avignon. Pernes-les-Fontaines et Monteux apparaissent également comme des pôles importants en regroupant respectivement près de 2 400 et 2 180 établissements (cf. cartes suivantes).

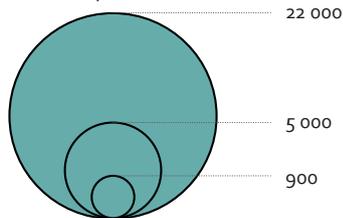
Toutefois, depuis les années 1990, il est observé que l'emploi se développe plus rapidement dans les communes de la première couronne périurbaine, notamment à Vedène, Les Angles, Entraigues-sur-la-Sorgue, Sorgues et Villeneuve-lès-Avignon. En revanche, on constate que la part de l'emploi du SCoT situé dans la ville principale diminue : Avignon regroupait 51 % des emplois du SCoT en 1990 contre 45 % en 2021.

Répartition des établissements par tranche d'effectif salarié - Source : Insee, REE – Sirene, juillet 2024 ; Cap financials





Nombre d'établissements en 2024



Source : Insee, REE Sirene, 2024 ; Cap Financials

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EN 2024



Juillet 2024

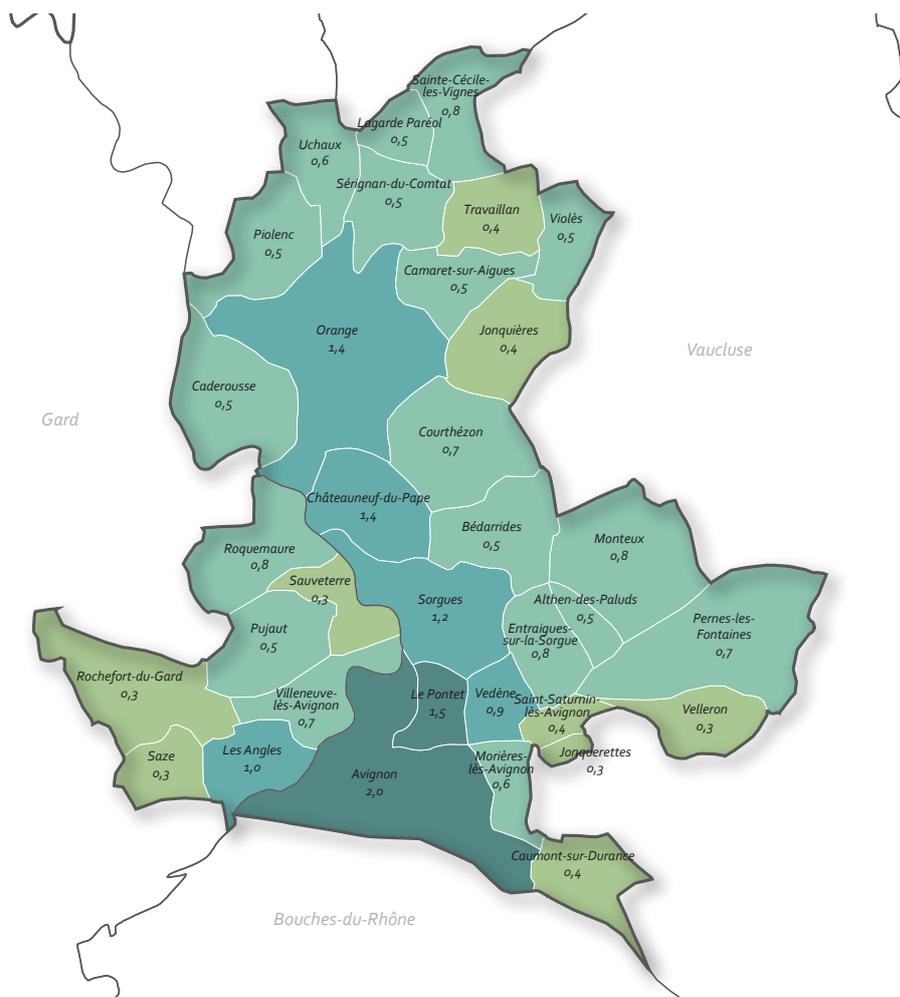


Malgré cette dynamique, Avignon, Le Pontet et Orange gardent un profil de territoire « employeur » (avec un indice de concentration de l'emploi respectivement de 2, 1,5 et 1,4, elles proposent davantage d'emplois qu'elles n'ont d'actifs résidents). Châteauneuf-du-Pape (1,4), Sorgues (1,2), Les Angles (1,0) ou encore Vedène (0,9) maintiennent voire renforcent leur caractère de communes pourvoyeuses d'emplois pour les actifs des communes voisines.

Cette concentration d'emplois s'explique par la présence notamment de :

- de zones industrielles sur Sorgues ;
- du site commercial d'envergure régionale sur Avignon Nord réparti sur Le Pontet, Vedène et Sorgues ;
- du Centre commercial du Grand Angles sur la communes des Angles ;
- de nombreuses zones d'activités d'intérêt stratégique ;
- de services et d'équipements pourvoyeurs d'emplois comme la clinique ;
- d'une ultra spécialisation lié à la viticulture de renommé mondiale sur Chateauneuf-du-Pape.

Les autres communes du SCoT présentent toutes des profils davantage résidentiels (indices de concentration de l'emploi inférieurs à 1).



Indice de concentration de l'emploi



Source : Insee, RP 2021

CONCENTRATION DE L'EMPLOI 2021

AGENCE D'URBANISME
AURAY
BASSIN AVIGNON VAUCLUSE

Juillet 2024



Fil à dérouler dans le projet de territoire

Conforter l'emploi et le nombre d'établissements pourvoyeurs d'emplois en définissant des conditions et aménagements favorables à l'économie

ZOOM SUR :

LES PLUS GROSSES ENTREPRISES EN NOMBRE DE SALARIÉS ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Quatre établissements, localisés sur la commune d'Avignon, emploient plus de 1 000 salariés. Ils correspondent à des institutions publiques : Centre Hospitalier d'Avignon, CHS de Montfavet, Département de Vaucluse et Mairie d'Avignon.

Le Bassin de Vie d'Avignon accueille également des établissements dont le poids économique est conséquent (chiffre d'affaires compris entre 85 et 340 millions d'€) et qui participent à la spécialisation du territoire dans les domaines notamment de l'agroalimentaire, de la transformation du végétal et de la construction (cf. tableau ci-dessous). Ces établissements, fleurons du territoire, sont également d'importants pourvoyeurs d'emplois.

Les 11 établissements au chiffre d'affaires le plus élevé (ANCT, 2024)

Ville	Nom de l'entreprise	CA K€	Effectif salarié de l'établissement	Secteur d'activité Naf niv.5
Avignon	ETEX	517 535	243	Fabrication d'éléments plâtre pour la construction
Avignon	DUCROS	369 933	169	Fabrication de condiments et assaisonnements
Entraigues sur la Sorgue	UPF U PROXIMITE FRANCE	525 656	159	Centrales d'achat alimentaires
Avignon	BDI (KP1)	355 806	160	Fabrication d'éléments béton pour la construction
Sorgues	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	150 892	433	Travaux de terrassement ou de grande masse
Avignon	RES SERVICES	14 320	42	Ingénierie, études techniques
Les Angles	CENTRE LECLERC	138 774	271	Hypermarchés
Avignon	AGIS	164 551	340	Fabrication de plats préparés
Avignon	NATUREX	103 490	319	Fabrication d'huiles essentielles
Avignon	GRAND DELTA HABITAT	217 036	621	Location de logements
Avignon	GSE REGIONS	433 467	168	Ingénierie, études techniques

Des activités qui témoignent d'une économie fortement tertiaisée

L'activité sur le territoire du SCoT est fortement tertiaisée : plus de 80 % de l'emploi et des entreprises relèvent de ce secteur. Le commerce, associé au transport et aux services, représente près de la moitié des emplois (48,6%). Les communes abritant des zones logistiques importantes (Sorgues, Roquemaure et Entraigues-sur-la-Sorgue) ou celles où sont installés des hypermarchés importants (Le Pontet, Les Angles et Morières-lès-Avignon) présentent les taux les plus élevés. Dans la sphère privée, le commerce représente à lui seul plus de 9 600 établissements (siren 2024) soit près de 16 % de l'ensemble et près de 20 000 emplois salariés privés (Acosse 2023), soit 23 % de l'emploi salarié privé.

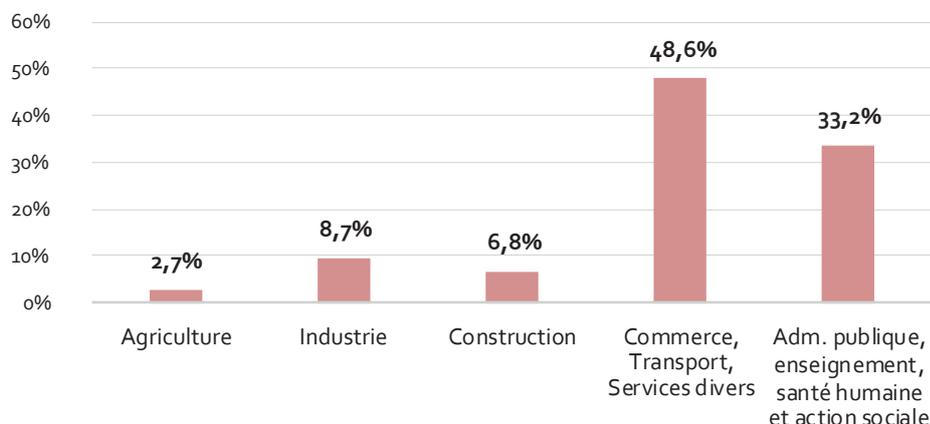
La catégorie « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » représente plus d'un tiers des emplois (33,2%). Ces emplois sont surreprésentés, sans surprise, dans les 2 principaux centres administratifs : Avignon et Orange et, dans une moindre mesure à Villeneuve-lès-Avignon.

L'économie du SCoT paraît au final davantage tertiaisée que celle du Vaucluse dans son ensemble (et que celle de la France en général), mais moins que celle de PACA.

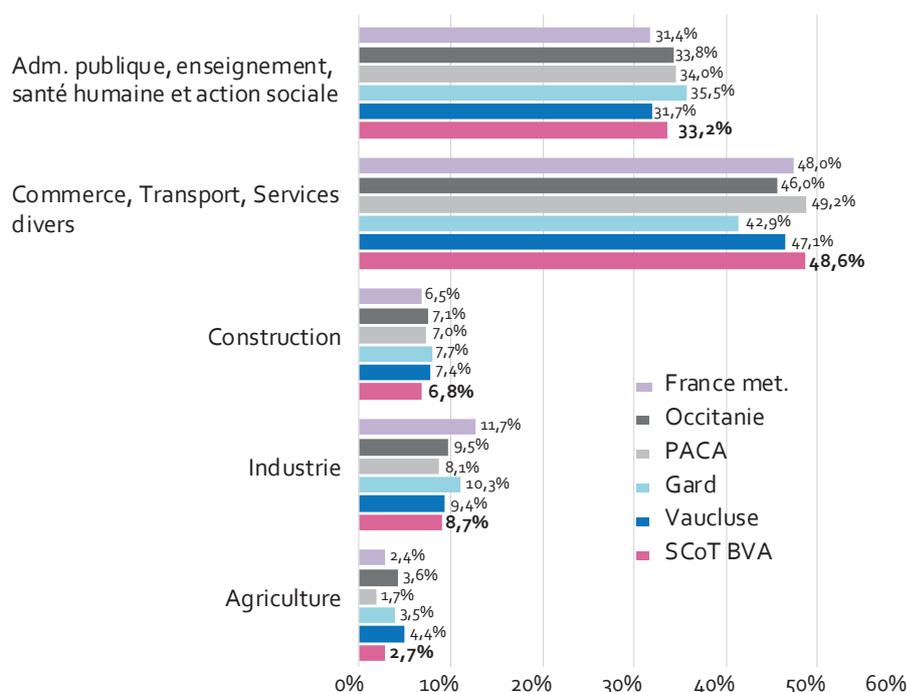
La part de l'industrie s'élève quant à elle à 8,7%. C'est davantage que PACA, mais moins que la France métropolitaine. 4 communes présentent une part d'emploi dans l'industrie supérieure à 15 % : Pujaut (33,4 %), Camaret-sur-Aigues (30,4 %), Monteux (22,3 %), Sainte-Cécile-lès-Vignes (16,4 %) et Sorgues (15%).

Les secteurs de la construction et de l'agriculture présentent les caractéristiques les plus originales.

Répartition de l'emploi par grand secteur d'activité, SCoT BVA - Source : Insee, RP 2021



Répartition de l'emploi par grand secteur d'activité - Source : Insee, RP 2021



Fil à dérouler dans le projet de territoire

S'interroger sur les orientations économiques du territoire pour demain en trouvant une adéquation entre développement et offre foncière pour y répondre.



© aurav

Avec 6,8 % de l'emploi (et plus 6 200 établissements, soit 10 % des établissements), la construction représente une part de l'emploi plus faible qu'à l'échelle française, que la région PACA et que le Vaucluse.

L'agriculture paraît également relativement peu présente en nombre d'emplois : 2,7 % de l'emploi et près de 4 % des établissements, dans un département pourtant marqué par cette activité (4,4 % de l'emploi contre 2,4 % au niveau national). C'est probablement dû non seulement au caractère urbain du SCoT, mais aussi à une évolution globale à la baisse de ce secteur au sein de l'économie vauclusienne. À une échelle plus fine, les communes abritant un vignoble réputé (Châteauneuf-du-Pape avec 46,6 % et Travaillan avec 37,8 % d'emplois dans l'agriculture notamment) présentent ponctuellement des taux d'emploi très élevés dans l'agriculture, mettant en évidence une hyperspécialisation de leur économie locale.

Répartition des établissements du SCoT BVA par secteur d'activité (Naf.niv.1) - Source : Insee, REE- Sirene, juillet 2024 ; Cap Financials

Secteur Naf niv.1	Nombre d'établissements	Répartition
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9 660	15,8%
Construction	6 183	10,1%
Autres activités de services	6 086	9,9%
Activités immobilières	5 739	9,4%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5 388	8,8%
Santé humaine et action sociale	4 488	7,3%
Arts, spectacles et activités récréatives	3 625	5,9%
Activités de services administratifs et de soutien	3 549	5,8%
Agriculture, sylviculture et pêche	2 718	4,4%
Hébergement et restauration	2 664	4,3%
Transports et entreposage	2 397	3,9%
Industrie manufacturière	2 140	3,5%
Enseignement	2 083	3,4%
Activités financières et d'assurance	2 039	3,3%
Information et communication	1 230	2,0%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	944	1,5%
Administration publique	188	0,3%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dép.	145	0,2%
Industries extractives	19	0,0%
Total	61 285	100%

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Services divers	Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	Total
Avignon	0,8%	6,5%	4,7%	49,1%	38,9%	58 909
Orange	2,5%	6,4%	4,7%	42,6%	43,8%	14 202
Le Pontet	0,5%	9,1%	5,3%	64,3%	20,8%	8 959
Sorgues	1,3%	15,0%	11,6%	50,4%	21,8%	8 569
Vedène	0,3%	11,0%	8,6%	57,5%	22,5%	4 394
Monteux	5,4%	22,3%	7,4%	38,6%	26,3%	4 275
Les Angles	0,3%	2,9%	8,6%	66,6%	21,6%	3 371
Villeneuve-lès-Avignon	0,4%	8,4%	5,2%	43,2%	42,9%	3 240
Entraigues-sur-la-Sorgue	1,0%	10,7%	12,0%	57,7%	18,5%	3 191
Pernes-les-Fontaines	8,4%	6,7%	8,7%	51,0%	25,1%	2 839
Morières-lès-Avignon	1,7%	8,9%	14,8%	48,7%	25,9%	2 165
Courthézon	11,3%	14,0%	9,2%	43,3%	22,8%	1 834
Roquemaure	4,3%	8,9%	12,2%	48,1%	26,7%	1 610
Châteauneuf-du-Pape	46,6%	5,7%	0,8%	27,5%	19,4%	1 249
Camaret-sur-Aigues	9,2%	30,4%	7,3%	32,7%	20,5%	1 170
Piolenc	11,4%	10,0%	12,3%	41,3%	25,0%	1 157
Rochefort-du-Gard	6,8%	8,1%	7,4%	42,4%	35,3%	1 149
Jonquières	17,9%	9,1%	10,9%	42,4%	35,3%	1 011
Bédarrides	6,5%	4,4%	20,5%	33,1%	35,6%	971
Sainte-Cécile-les-Vignes	12,1%	16,4%	6,5%	34,1%	30,9%	963
Caumont-sur-Durance	6,6%	8,2%	14,9%	46,0%	30,9%	933
Saint-Saturnin-lès-Avignon	1,3%	12,9%	19,7%	30,0%	36,0%	828
Pujaut	6,9%	33,4%	5,8%	34,6%	19,4%	791
Sérignan-du-Comtat	9,0%	11,6%	10,9%	48,7%	19,7%	548
Althen-des-Paluds	1,8%	13,9%	18,2%	38,3%	27,6%	541
Caderousse	4,3%	13,5%	17,4%	39,4%	25,3%	490
Violès	17,1%	6,1%	8,1%	33,6%	35,1%	432
Uchaux	17,1%	4,3%	4,5%	33,5%	40,7%	384
Sauveterre	5,9%	7,2%	12,5%	38,6%	35,7%	353
Velleron	10,2%	5,7%	17,5%	42,0%	24,7%	346
Saze	8,4%	11,0%	17,0%	39,1%	24,5%	252
Jonquerettes	8,6%	4,6%	0,0%	46,9%	39,9%	222
Travaillan	37,9%	3,5%	0,0%	26,6%	31,9%	94
Lagarde-Paréol	21,0%	0,0%	28,5%	50,5%	0,0%	48
SCoT BVA	2,7%	8,7%	6,8%	48,6%	33,2%	131 488
Vaucluse	4,4%	9,4%	7,4%	47,1%	31,7%	221 302
Gard	3,5%	10,3%	7,7%	42,9%	35,5%	253 977
PACA	1,7%	8,1%	7,0%	49,2%	34,0%	2 008 733
Occitanie	3,6%	9,5%	7,1%	46,0%	33,8%	2 352 123
France met.	2,4%	11,7%	6,5%	48,0%	31,4%	26 944 212

L'emploi «présentiel» domine

L'économie fortement tertiaisée du SCoT est également une économie essentiellement tournée vers la satisfaction des besoins locaux. La part de l'emploi de proximité (dit également «présentiel») s'élève à près de 70 %. Cette part est légèrement inférieure à celle de la région PACA (70,6 %), mais bien supérieure à celle de la France métropolitaine (64,8 %).

Ce constat renvoie à l'importance non seulement des activités de commerce et de service (le SCoT en tant que centre de consommation), mais aussi à une présence marquée des activités en partie liées au tourisme (hébergement et restauration par exemple : 4,3 % des établissements (Sirene 2024) et près de 6,9 % des emplois salariés privés (Acoss 2023)).

L'évolution globale de l'emploi sur le long terme s'explique d'ailleurs essentiellement par la montée de l'emploi présentiel, l'emploi productif étant relativement stable depuis 1975.

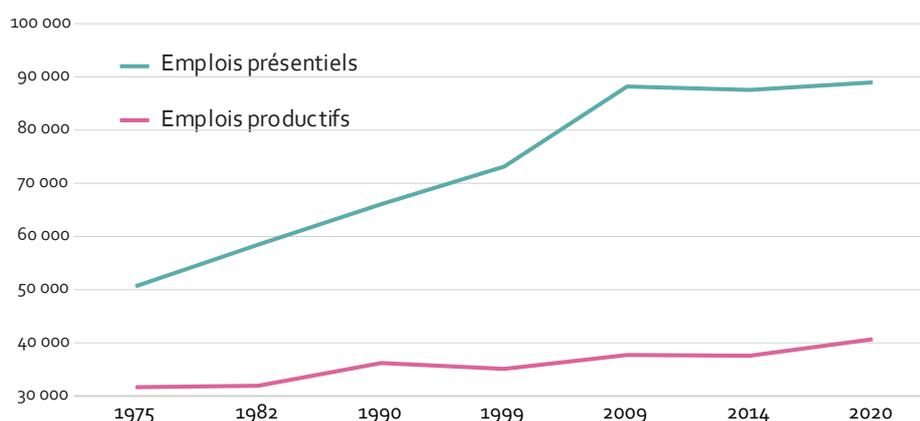
L'année 2009 marque un tournant après une croissance de l'emploi particulièrement marqué depuis 1999, une stagnation des emplois présentiels est observée. Depuis 2014, une légère augmentation de l'emploi productif est constatée. Cette nouvelle dynamique s'inscrit dorénavant dans une volonté nationale de réindustrialisation de la France à travers notamment l'industrie verte.

Part de l'emploi présentiel et de l'emploi productif - Source : Insee, RP2020

	Part de l'emploi de proximité (dit «présentiel»)	Part de l'emploi productif	
SCoT BVA	68,5%	31,5%	100%
Vaucluse	67,0%	33,0%	100%
Gard	70,3%	29,7%	100%
PACA	70,6%	29,4%	100%
Occitanie	67,5%	32,5%	100%
France métro.	64,8%	35,2%	100%

Évolution des emplois présentiels et productifs dans le SCoT BVA entre 1975 et 2020

Source : Insee, RP 1975 à 2020



POINT MÉTHODOLOGIQUE

La partition de l'économie en deux sphères, **présentielle et productive**, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

- **Les activités présentesielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.
- **Les activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

4.2 UN TISSU ÉCONOMIQUE QUI RÉSISTE FACE À LA CRISE, MAIS UNE REPRISE EN TROMPE-L'ŒIL

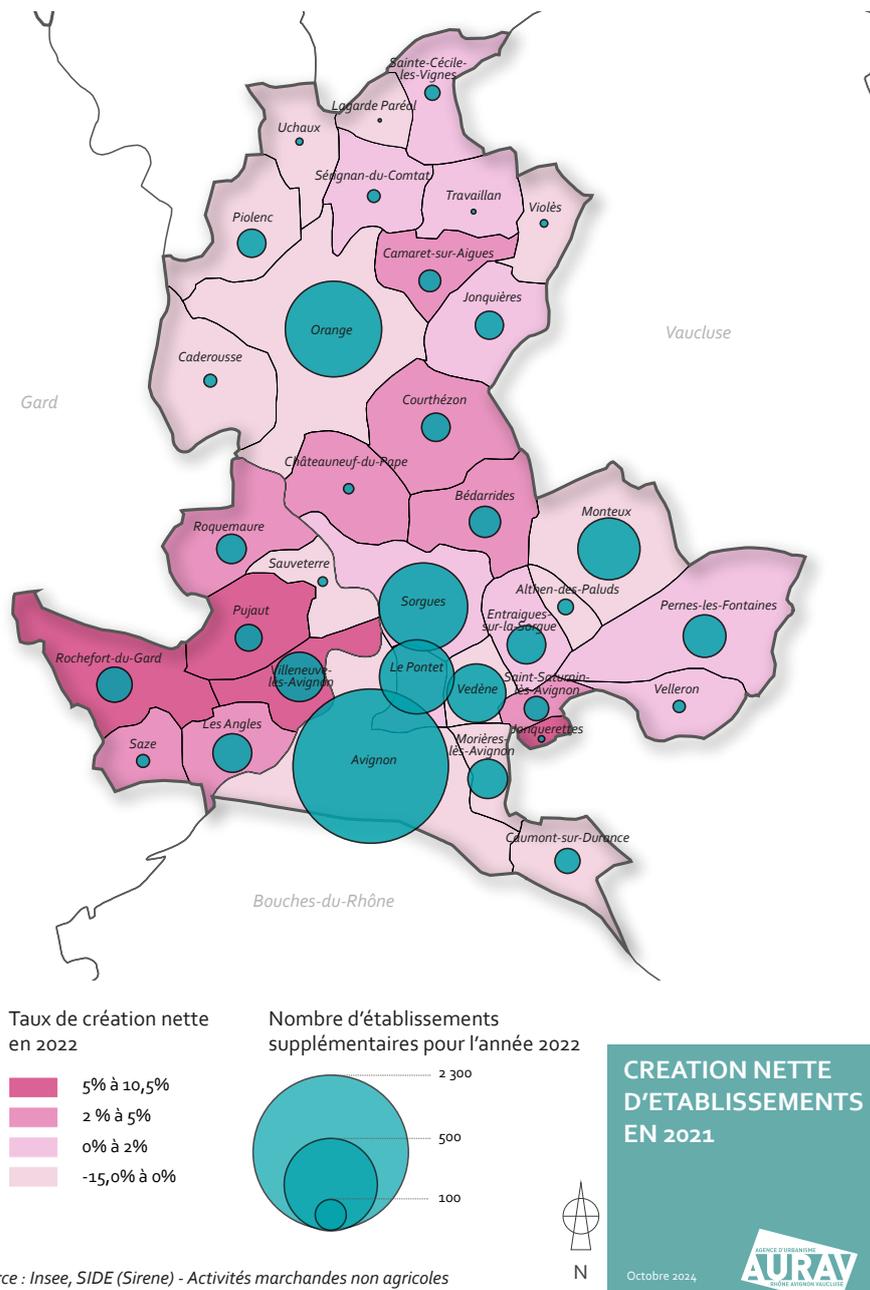
Une bonne résistance des entreprises, une baisse légère de l'emploi

À l'échelle du SCoT BVA, en 2022, 6 292 établissements ont été créés, le nombre d'établissements à presque doublé en 7 ans (3 630 en 2015).

Bien que le nombre d'établissements créés ait fortement augmenté, ces chiffres sont modérés. Depuis 2015, la création d'entreprise individuelle et l'entrepreneuriat s'est fortement développé. En 2022, un million d'entreprises ont été créées en France. Les deux tiers des entreprises créées au premier semestre 2022 le sont sous le régime du micro-entrepreneur. Autrement dit, si le territoire du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon présente une dynamique de création relativement forte, celle-ci est à atténuer au regard de la forte hausse de création d'entreprises individuelles.

Le taux de création nette d'établissements s'élève ainsi à 0,45 %; un taux au-dessous des taux enregistrés aux échelles départementale et régionale, dans le Gard (1,14 %), en Vaucluse (0,58 %), en Occitanie (0,82 %) et de PACA (0,90 %). Un taux à relativiser une partie des structures ayant connu des difficultés majeures suite à la crise.

La création d'établissements est plus importante sur les deux principales polarités : Avignon et Orange, mais également sur les communes de Sorgues et du Pontet.

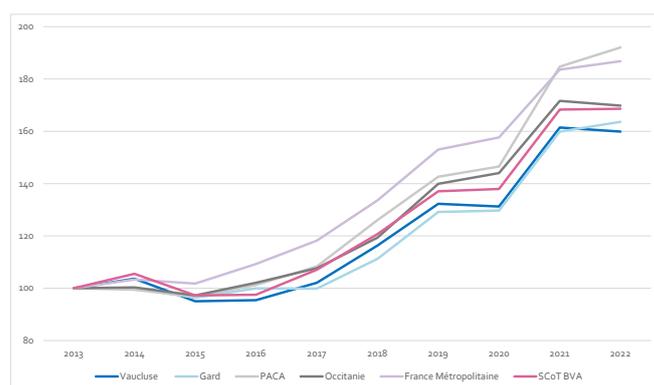


Créations brutes d'établissements entre 2013 et 2022 dans le SCoT BVA



Source : Insee, SIDE, Sirene, 2022 (activités marchandes non agricoles)

Créations d'établissements entre 2013 et 2022, en base 100



- Source : Insee, REE Sirene, 2022 (activités marchandes non agricoles)

Pour autant la création dynamique des entreprises masque une perte d'emplois globale. Depuis 1975, le SCoT n'avait cessé de connaître une évolution d'emploi dynamique, qui depuis 2010 perçoit une forte instabilité. Cependant, un rattrapage des emplois a eu lieu sur la dernière période de 2015-2021 permettant d'être de nouveau en croissance.

Entre 1999 et 2021, le nombre d'emplois a augmenté de 28 885 emplois, soit un taux de croissance annuel de 0,01 %. Cette dynamique se concentre particulièrement sur le coeur urbain (Avignon, Le Pontet, Sorgues, Vedène, Morières, Villeneuve et les Angles).

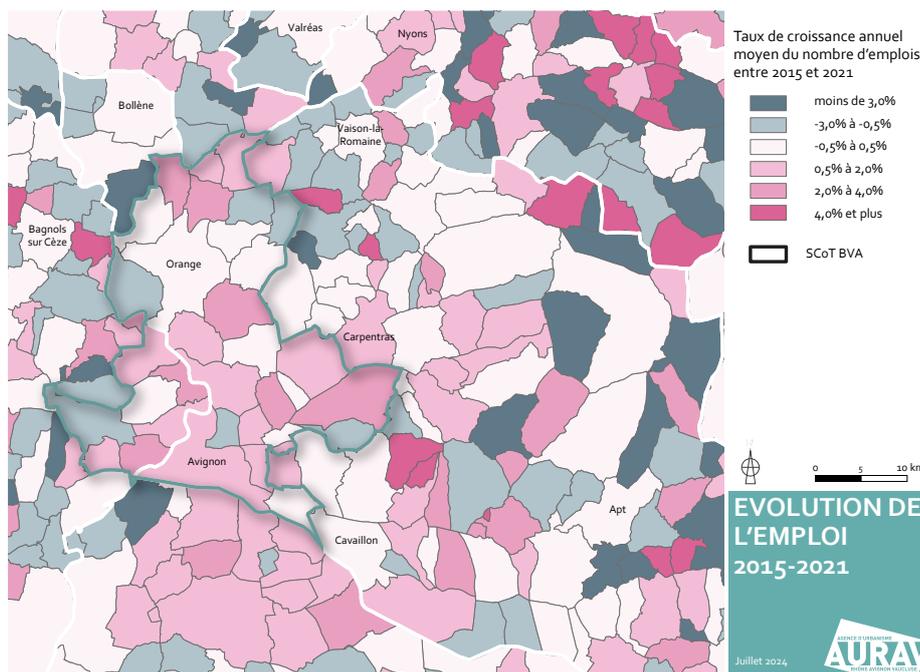
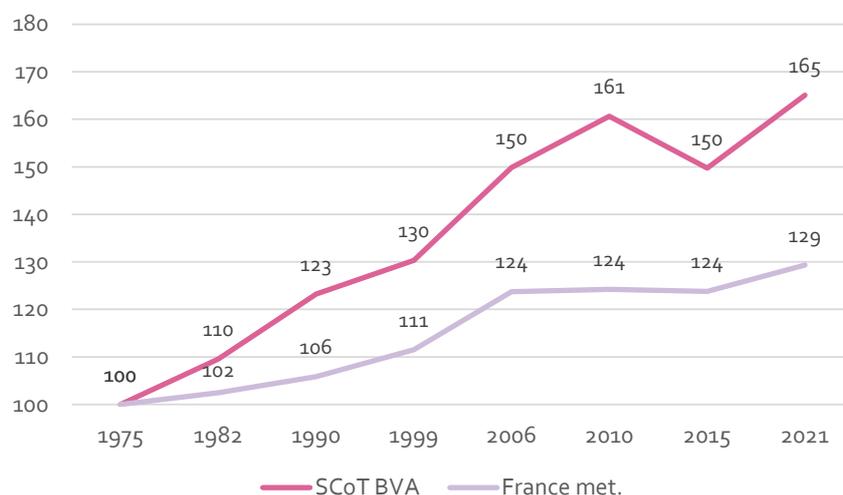
Sur la dernière période, entre 2015 et 2021, le nombre d'emplois a augmenté de 12 727 soit 2 100 emplois en plus par an.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

Ces données portent sur les créations d'établissements de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut les activités financières. L'activité d'un établissement est marchande si cet établissement contribue essentiellement à la production d'un bien ou d'un service considéré comme marchand soit par nature soit parce que son prix de vente excède 50 % de ses coûts de production. Les surfaces évoquées ci-contre correspondent à du foncier « brut ». Elles ne prennent pas en compte la rétention foncière et les travaux d'aménagement nécessaires à leur mobilisation.

Évolution de l'emploi depuis 1975 (base 100)

Source : Insee, Base historique des RP, exploitation complémentaire



Emplois, concentration et évolution entre 2010 et 2021 - Source : Insee, RP2010 et 2021

Commune	Nb emplois			Taux de concentration de l'emploi			Evolution du nombre d'emplois				Evolution annuelle moyenne			
							2015-2021		2010-2021		2015-2021		2010-2021	
	2021	2015	2010	2021	2015	2010	Taux	Volume	Taux	Volume	Taux	Volume	Taux	Volume
Les Angles	3300	2902	2850	1,0	0,9	0,8	13,7%	398	16%	450	2,2%	66	1,3%	41
Pujaut	735	742	767	0,5	0,4	0,5	-1,1%	-8	-4%	-32	-0,2%	-1	-0,4%	-3
Rochefort-du-Gard	1141	1234	1112	0,3	0,4	0,3	-7,5%	-92	3%	30	-1,3%	-15	0,2%	3
Roquemaure	1652	1510	1465	0,8	0,7	0,7	9,4%	142	13%	187	1,5%	24	1,1%	17
Sauveterre	279	248	248	0,3	0,3	0,3	12,6%	31	12%	31	2,0%	5	1,1%	3
Saze	247	227	206	0,3	0,3	0,2	8,9%	20	20%	40	1,4%	3	1,6%	4
Villeneuve-lès-Avignon	3295	2929	3038	0,7	0,6	0,6	12,5%	366	8%	258	2,0%	61	0,7%	23
Althen-des-Paluds	575	559	542	0,5	0,5	0,5	2,8%	16	6%	33	0,5%	3	0,5%	3
Avignon	59304	56875	58416	2,0	2,0	1,9	4,3%	2429	2%	888	0,7%	405	0,1%	81
Bédarrides	1013	1013	1067	0,5	0,5	0,5	0,0%	0	-5%	-54	0,0%	0	-0,5%	-5
Caderousse	582	604	551	0,5	0,5	0,5	-3,6%	-21	6%	32	-0,6%	-4	0,5%	3
Camaret-sur-Aigues	1076	1104	1116	0,5	0,6	0,6	-2,6%	-28	-4%	-40	-0,4%	-5	-0,3%	-4
Caumont-sur-Durance	881	877	843	0,4	0,4	0,4	0,5%	5	5%	39	0,1%	1	0,4%	4
Châteauneuf-du-Pape	1270	1149	1143	1,4	1,2	1,2	10,5%	121	11%	127	1,7%	20	1,0%	12
Courthézon	1728	1493	1434	0,7	0,7	0,6	15,8%	235	21%	294	2,5%	39	1,7%	27
Entraigues-sur-la-Sorgue	3085	2577	2197	0,8	0,7	0,7	19,7%	507	40%	888	3,0%	85	3,1%	81
Jonquerettes	186	175	156	0,3	0,3	0,3	6,5%	11	19%	30	1,1%	2	1,6%	3
Jonquières	973	996	945	0,4	0,5	0,5	-2,3%	-23	3%	29	-0,4%	-4	0,3%	3
Lagarde-Paréol	63	61	61	0,5	0,5	0,4	3,3%	2	4%	2	0,5%	0	0,3%	0
Monteux	4251	3846	3903	0,8	0,8	0,9	10,5%	405	9%	349	1,7%	68	0,8%	32
Morières-lès-Avignon	2003	1802	1854	0,6	0,6	0,6	11,2%	201	8%	149	1,8%	34	0,7%	14
Orange	14235	13821	13733	1,4	1,3	1,3	3,0%	414	4%	502	0,5%	69	0,3%	46
Pernes-les-Fontaines	2835	2477	2731	0,7	0,7	0,6	14,5%	358	4%	104	2,3%	60	0,3%	9
Piolenc	1028	1047	1003	0,5	0,5	0,5	-1,8%	-19	3%	25	-0,3%	-3	0,2%	2
Le Pontet	8962	9323	10082	1,5	1,5	1,6	-3,9%	-361	-11%	-1120	-0,7%	-60	-1,1%	-102
Sainte-Cécile-les-Vignes	858	810	889	0,8	0,8	1,0	6,0%	49	-3%	-31	1,0%	8	-0,3%	-3
Saint-Saturnin-lès-Avignon	872	894	753	0,4	0,4	0,4	-2,4%	-22	16%	119	-0,4%	-4	1,3%	11
Sérignan-du-Comtat	560	443	464	0,5	0,4	0,5	26,5%	117	21%	96	4,0%	20	1,7%	9
Sorgues	8455	8003	8072	1,2	1,2	1,2	5,7%	453	5%	383	0,9%	75	0,4%	35
Travaillan	113	134	111	0,4	0,4	0,4	-15,8%	-21	1%	2	-2,8%	-4	0,1%	0
Uchaux	390	333	308	0,6	0,5	0,5	16,9%	56	27%	82	2,6%	9	2,2%	7
Vedène	4465	4301	3266	0,9	0,9	0,7	3,8%	163	37%	1199	0,6%	27	2,9%	109
Velleron	357	378	438	0,3	0,3	0,4	-5,6%	-21	-18%	-81	-1,0%	-4	-1,8%	-7
Violsès	380	392	375	0,5	0,6	0,6	-3,0%	-12	1%	5	-0,5%	-2	0,1%	0
SCoT BVA	131151	125278	126136	1,1	1,1	1,1	4,7%	5873	4%	5015	0,8%	979	0,4%	456
Vaucluse	220374	214639	214885	1,0	1,0	1,0	2,7%	5735	3%	5488	0,4%	956	0,2%	499
Gard	252543	241015	239170	0,9	0,9	0,9	4,8%	11529	6%	13373	0,8%	1921	0,5%	1216
PACA	1988950	1890451	1882067	1,0	1,0	1,0	5,2%	98499	6%	106883	0,9%	16416	0,5%	9717
Occitanie	2338187	2185513	2126832	1,0	1,0	1,0	7,0%	152675	10%	211355	1,1%	25446	0,9%	19214
France metro.	26751149	25735967	25770649	1,0	1,0	1,0	3,9%	1015183	4%	980500	0,6%	169197	0,3%	89136

La création d'emplois portée par le public

Un tiers des établissements créés en 2022 l'ont été dans le secteur du commerce, transports, hébergement et restauration, ce qui renforce la nature résidentielle du territoire. Quasiment un quart des créations concernait les activités spécialisées.

Le secteur de la construction représente 11 % des créations d'entreprises.

Le nombre d'emplois sur la période 2015-2021 est en légère hausse sur quasiment tous le secteur, soit 5,4 % de croissance et 7 035 emplois en plus en 7 ans (entre 2009 et 2014, une baisse de 755 emplois en moins).

Hors l'industrie qui affiche une légère baisse de -0,19 % soit 132 emplois en moins, tous les autres secteurs connaissent une hausse.

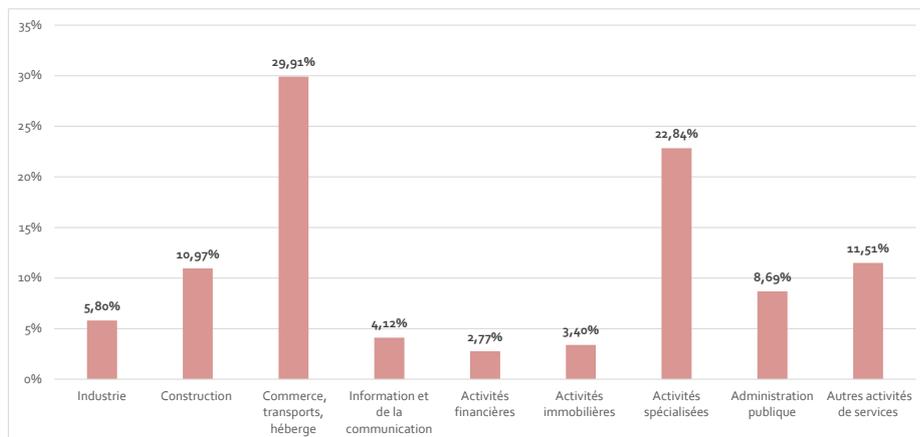
Le secteur du commerce/transport/services à la création d'emploi le plus élevé avec 4 185 emplois en plus. La construction a le taux le plus fort avec 1,51 % de croissance soit 764 emplois en plus.

Le nombre d'emplois dans l'agriculture et l'administration publique/enseignement/santé humaine/action sociale est à la hausse avec respectivement +1,11 % soit 232 emplois supplémentaires pour l'agriculture et +0,71 % soit 1 990 emplois en plus pour administration publique/enseignement/santé humaine/action sociale.

Ces chiffres viennent confirmer et accentuer le caractère tertiaire et «présentiel» du territoire avec une baisse importante du nombre d'emplois dans les activités productives. De plus, les activités où l'emploi progresse sont fragiles, le commerce étant dans une phase de mutation profonde, et les emplois dans l'administration vraisemblablement moins nombreux dans les années à venir.

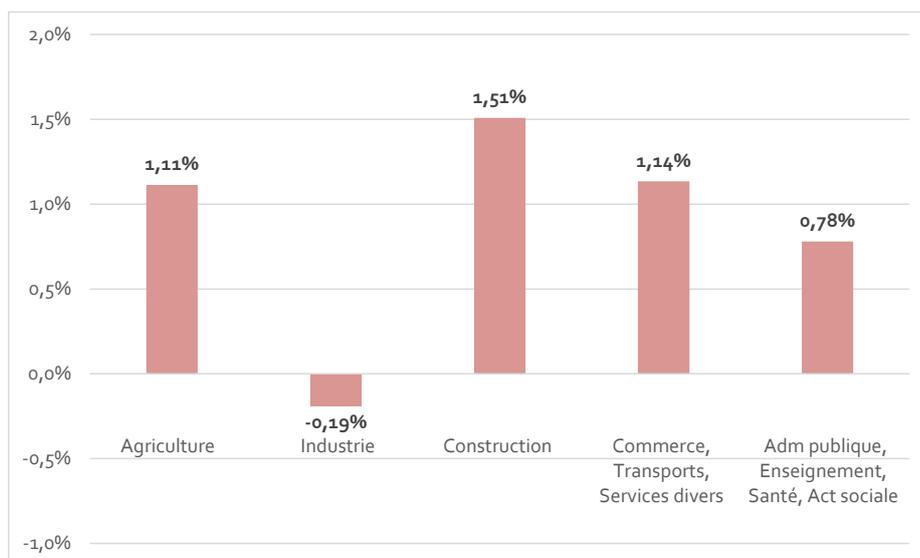
Répartition des créations d'établissements de 2022 par secteur d'activité dans le SCoT BVA

Source : Insee, SIDE Sirene, 2022 (activités marchandes non agricoles)



Évolution 2015-2021 des emplois du SCoT BVA par grand secteur d'activité

Source : Insee, RP2021



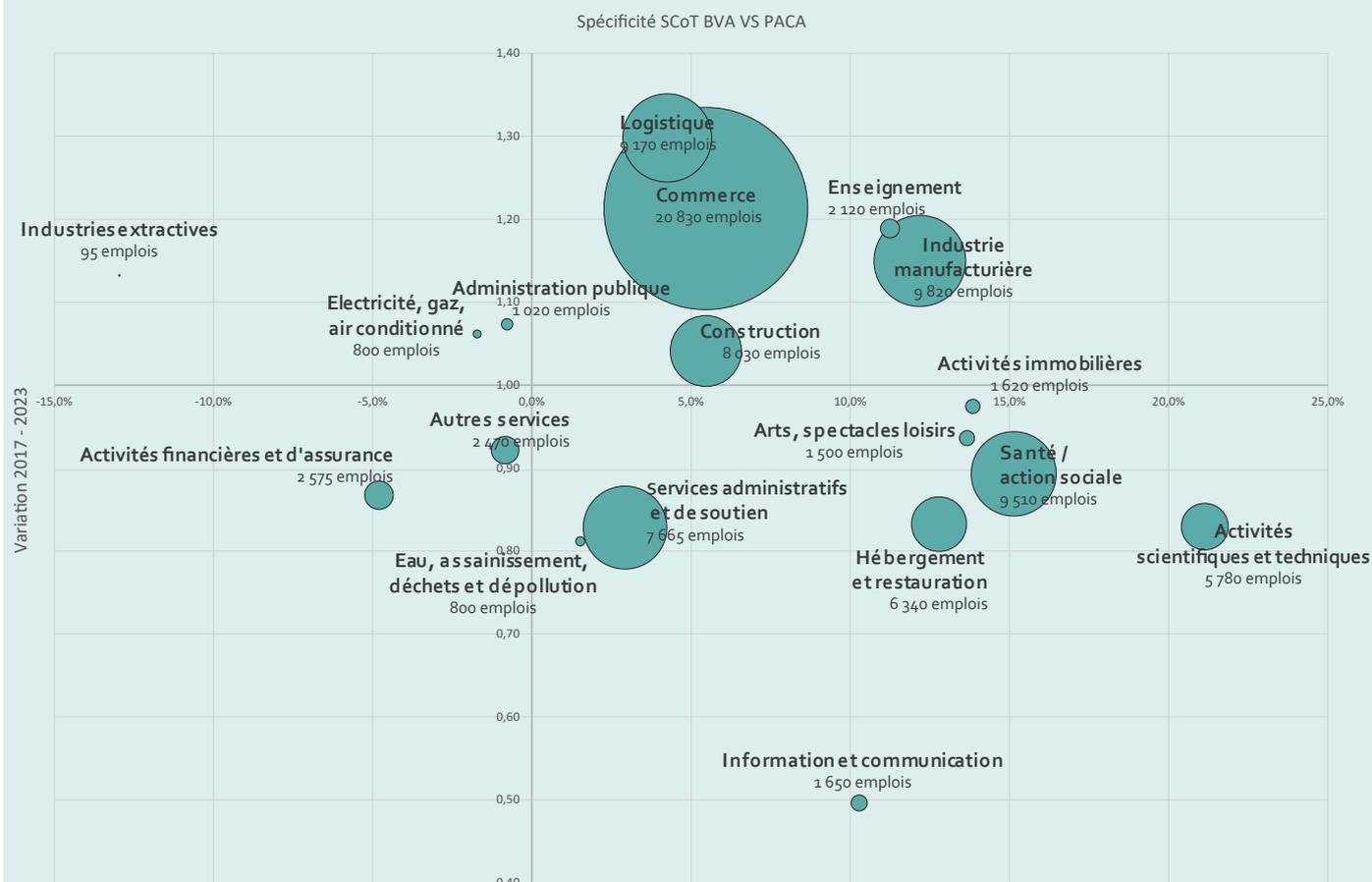
POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les bases de données «Évolution 2015-2021 des emplois du SCoT BVA par grand secteur d'activité» (INSEE) et «L'évolution de l'emploi salarié du secteur privé» (Acos et Urssaf) ne prennent pas en compte les mêmes temporalités et les mêmes systèmes d'information, ce qui résulte des données qui peuvent différer entre les deux documents.

De plus, avec les différents dispositifs d'aide pour relancer l'économie, l'industrie depuis la crise COVID des évolutions a eu lieu ce qui peut créer des variations entre les deux bases de données n'étant pas sur les mêmes temporalités.

ZOOM SUR... L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ

Les éléments qui suivent relatifs à l'emploi salarié du secteur privé sont issus de la base de données Acofs et de l'Urssaf. Ces données couvrent uniquement les établissements employeurs du secteur privé, dit secteur « concurrentiel », et les effectifs associés.



Le graphique ci-dessus propose 3 niveaux de lecture :

- Le poids du secteur en termes d'emploi salarié privé (cercles proportionnels) ;
- La spécificité du secteur par rapport à sa représentation en région PACA (axe des ordonnées) ;
- L'évolution du nombre d'emplois entre 2017 et 2023 (axe des abscisses).

Un zoom sur le champ concurrentiel permet de développer les constats déjà effectués. Le commerce (20 830 emplois salariés privés, près de ¼ d'entre eux), qui s'impose largement comme la principale activité en nombre d'emplois, est emblématique de l'activité économique du territoire (tertiarisée et présente). En hausse entre 2017 et 2023, c'est le deuxième secteur avec le plus grand nombre d'emplois supplémentaires (+1 085) juste derrière la santé humaine et l'action sociale (+1 250). Deux autres secteurs d'activité sous-représentés par rapport au niveau régional apparaissent particulièrement dynamiques sur la période 2017-2023 : les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+ 1 010 emplois) et l'hébergement et restauration (+ 720 emplois). Le premier est potentiellement l'un des leviers de croissance dans une période qui voit croître les besoins en matière d'innovation (activités scientifiques) et c'est le secteur qui enregistre la plus forte hausse d'emplois (+21 %). Quant à l'hébergement et la restauration, on peut supposer que les besoins sont importants sur un territoire marqué par le tourisme (sites UNESCO, Festival d'Avignon, etc.). À la croisée des secteurs tourisme (via la culture) et de l'innovation (par le numérique), le territoire bénéficie d'un label FrenchTech (cf. encart).

La construction, l'industrie et la logistique, bien présentes sur le territoire, connaissent toutes les trois une dynamique positive en termes de création d'emplois, en particulier l'industrie (+12 %, soit 1 050 emplois supplémentaires).

LE LABEL FRENCH TECH

L'État a lancé en 2014 un programme de labellisation de « Métropoles French Tech » pour identifier des écosystèmes dynamiques et fédérés dont l'objectif est de favoriser l'éclosion de startups susceptibles de devenir des leaders internationaux.

Le label French Culture Tech, obtenu en 2015 est devenue en 2019 La French Tech Grande Provence, puis a été labellisée Communauté French Tech en Vaucluse et Pays d'Arles. Elle repose sur un écosystème numérique existant, mais également sur un patrimoine culturel important. Le label French Culture Tech est le premier label thématique du réseau French Tech. Concrètement French Culture Tech s'organise autour de 1/l'association Culture Tech qui anime et fédère tous les acteurs de l'écosystème startup local et regroupe des acteurs publics et parapublics (collectivités, université, CCI, etc.) 2/l'incubateur et accélérateur de startup « The Bridge » (statut SAS) qui accompagne et développe les startups. Il regroupe des actionnaires tels que Microsoft, Orange, les éditions Jocatop, le Crédit Agricole Alpes-Provence et des partenaires dont l'Université d'Avignon et le Festival d'Avignon.

Cette démarche vient soutenir la filière de l'économie créative et culturelle, identifiée comme un potentiel sur le territoire.

French Culture Tech : Lieux et projets dans la métropole diffuse



4.3 UN MODÈLE QUI GÉNÈRE DES DIFFICULTÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

2015-2021 : un marché de l'emploi en légère reprise.

La population active (population de + de 15 ans cherchant ou occupant un emploi) sur le territoire s'élève à 137 694, ce qui correspond à un taux d'activité de 73,3 % (contre 74,9 % au niveau national), en augmentation de + 2,7 points entre 2010 et 2021. La population active augmente d'autant plus que le taux d'activité des femmes a tendance à augmenter (ce qui renvoie à un changement sociologique structurel) et que, sous l'effet du recul progressif de l'âge à la retraite, les séniors travaillent plus longtemps.

Le taux d'emploi est quant à lui en hausse sur la dernière période : 62,4 % des 15-64 ans avaient un emploi en 2021 contre 59,2 % en 2015. Ces chiffres restent plus bas que le taux d'emploi national (66,1 %) attestant que les ressources de main-d'œuvre disponibles ne sont pas suffisamment mobilisées.

Le Bassin de Vie d'Avignon connaît un taux de chômage élevé avec 14,9 % en 2021, contre 14,1 % pour le Vaucluse ou 11,7 % pour la France métropolitaine. Pour autant, une baisse du taux de chômage a eu lieu entre 2016 et 2021 sur le territoire du SCoT (3 784 chômeurs en moins entre 2015 et 2021).

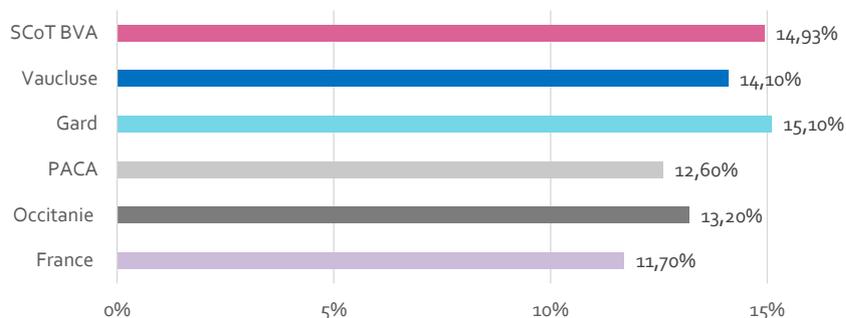
Les 15-24 ans accusent un taux de chômage de 28,4 %, ce qui représente une baisse par rapport à 2016 (35,2 %), mais reste élevé par rapport à la moyenne française (23,2 %). Ce taux paraît d'autant plus problématique que cette catégorie comporte des jeunes peu diplômés, dont les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont plus marquées.

La classe d'âge des 55-64 ans est la mieux préservée face au chômage (12 %).

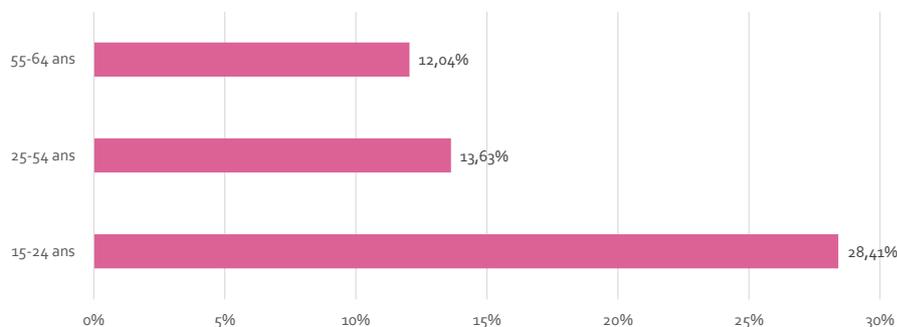
Population du SCoT BVA de 15 à 64 ans par type d'activité - Insee, RP 2010 et 2021

	2021	2015	2010
Ensemble	187 841	189 090	189 264
Actifs (taux d'activité), dont	73,3%	72,1%	70,6%
Actifs ayant un emploi (taux d'emploi)	62,4%	59,2%	60,0%
Chômeurs	10,9%	12,9%	10,5%
Inactifs, dont	26,9%	27,9%	29,4%
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	9,7%	9,8%	9,8%
Retraités ou préretraités	5,6%	6,7%	8,4%
Autres inactifs	11,4%	11,3%	11,2%

Taux de chômage du SCoT BVA - Source : Insee, RP 2021



Taux de chômage du SCoT BVA par tranche d'âge - Source : Insee, RP 2021



POINT MÉTHODOLOGIQUE

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée « chômeur » (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

Le taux de chômage correspond à la part des chômeurs dans la population active.

Un marché de l'emploi fragile

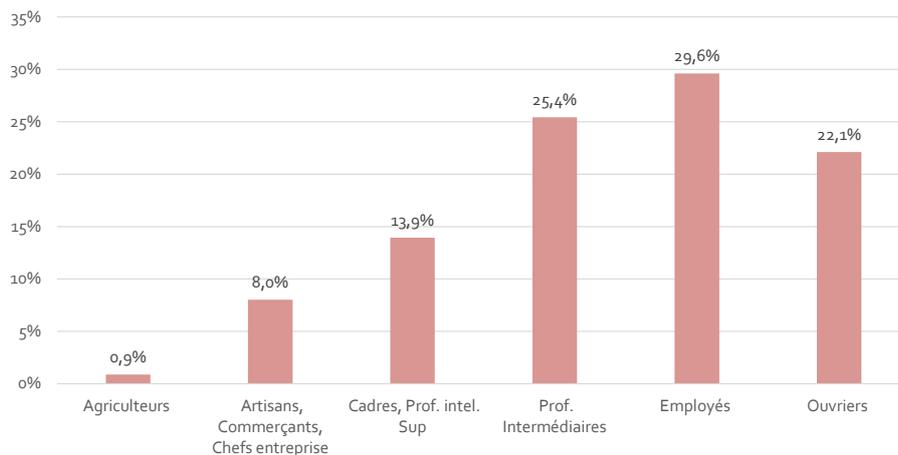
Les actifs du Bassin de Vie d'Avignon se caractérisent par :

- Près de 55 % des emplois sont occupés par des employés ou des « professions intermédiaires » (contre 52,7 % en France), alors que la part des emplois occupés par des cadres, 13,9 %, est sous-représentée par rapport au niveau national (19,4 %) ;
- La part des salariés dans une situation d'emploi précaire ou instable du fait de la nature de leur contrat de travail (CDD, temps partiel, intérim) est notable sur le territoire du SCoT avec notamment 11 % de salariés en CDD contre 10 % au niveau national.

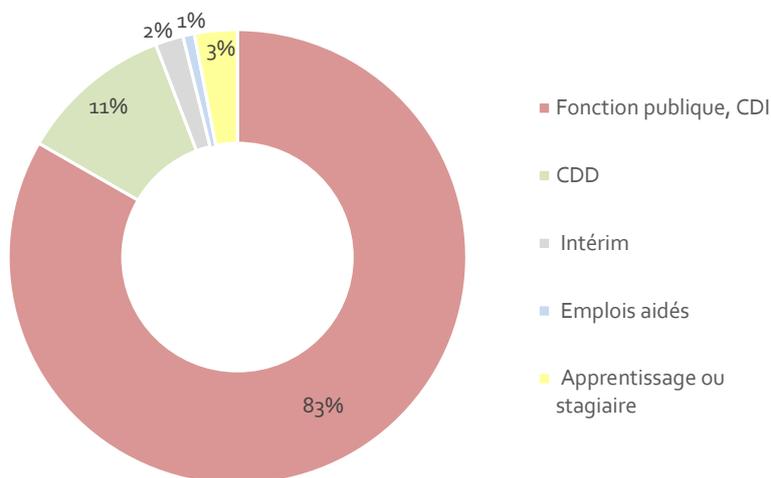
De cette situation découlent des revenus médians plus faibles qu'au niveau régional ou national, notamment sur la CA du Grand Avignon et la CC du Pays d'Orange en Provence, qui rassemblent 78 % des ménages fiscaux du SCoT BVA.

Les écarts de revenus avec le niveau national sont de l'ordre de 2 010 €/an pour le Grand Avignon et 1 950 €/an pour la CC du Pays d'Orange en Provence. La CC Aygues-Ouvèze en Provence, avec des activités productives plus présentes que dans le reste du SCoT, se distingue avec un revenu médian dépassant le niveau national.

Répartition des emplois par CSP, sur le SCoT BVA - Source : Insee, RP2021

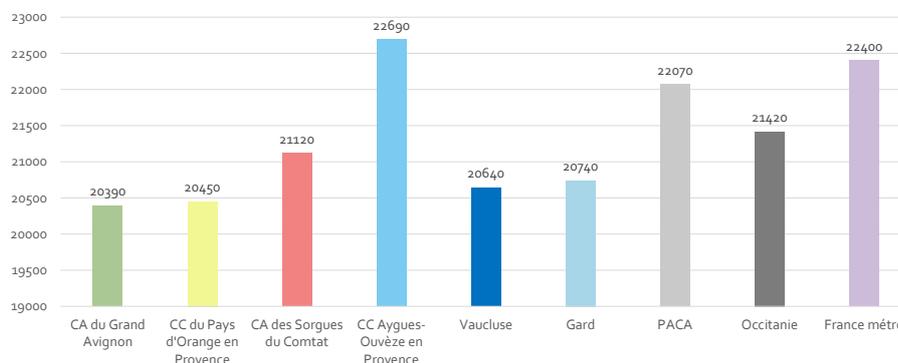


Répartition des salariés de 15 ans ou plus par type de contrats sur le SCoT BVA
Source : Insee, RP2021



Médiane du niveau de vie (€) des ménages fiscaux sur le SCoT BVA

Source : Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi), 2020



Fil à dérouler dans le projet de territoire

Créer de l'emploi notamment vers les jeunes actifs pour diminuer le taux de chômage du territoire pour tendre vers la moyenne nationale.

4.4. UNE OFFRE DE FONCIER ÉCONOMIQUE À ÉQUILIBRER ENTRE LE TISSU URBAIN ET LES ZONES D'ACTIVITÉS

40 % de l'emploi dans les zones d'activités économiques

Le territoire du SCoT compte 79 zones d'activités économiques (ZAE) qui couvrent environ une surface de 2 770 ha. Ces zones sont de tailles variables, avec des vocations économiques plus ou moins marquées et présentent, pour certaines, d'importants enjeux économiques, de développement, de requalification, de renouvellement urbain, environnementaux, etc. Ces zones n'ont donc pas toutes le même niveau stratégique à l'échelle du SCoT.

Les 79 ZAE du SCoT accueillent environ 40 % de l'emploi alors que 60 % des emplois sont concentrés dans le tissu urbain mixte. En effet, de nombreuses activités sont compatibles avec la présence d'habitat et en sont même complémentaires puisqu'elles participent à la mixité fonctionnelle.

Les zones d'activités concentrent davantage d'entreprises industrielles, logistiques ou commerciales (commerce de gros notamment) qui ont des besoins souvent incompatibles avec le tissu urbain mixte : besoins fonciers importants, problématique d'accessibilité (ex. : grande logistique), nuisances, pollution, risques, etc.

Les établissements dans les ZAE sont de plus grandes tailles : seulement 30 % des établissements dans les zones non-employeurs contre 77 % à l'échelle du SCoT.

22 zones d'activités structurantes majeures sur le territoire

Parmi les 79 zones d'activités économiques qu'abrite le SCoT, 18 sont considérées comme sites stratégiques

Elles tiennent un rôle central dans le développement économique et l'accueil des entreprises à l'échelle du SCoT et des intercommunalités. La plupart sont situées à proximité d'axes routiers majeurs. Toutefois, nombre d'entre elles sont vieillissantes et présentent des enjeux de requalification et d'optimisation foncière.

Un potentiel foncier économique qui doit prendre en compte le foncier encore mobilisable dans l'existant

Les zones d'activité économique doivent permettre de répondre aux besoins des entreprises qui ne sont pas compatibles avec les quartiers d'habitat. Il convient donc d'estimer le potentiel foncier encore disponible dans les ZAE existantes avant d'avoir une vision sur les surfaces à ouvrir pour accueillir de l'activité économique.

Moins de 180 ha sont identifiés comme encore mobilisables dans les ZAE existantes du SCoT BVA. Les terrains concernés présentent des configurations et des surfaces variables et sont rarement adaptés à des activités demandant de grandes emprises foncières. De plus, tous les terrains ne sont pas mobilisables compte tenu de leur accès, desserte en réseaux et sensibilités environnementales.

Près de 200 ha de projet de zones d'activités qui doivent être en adéquation avec les ambitions économiques du SCoT

Outre les disponibilités foncières au sein des zones existantes, plusieurs projets d'extension ou de création de zones, à des stades plus ou moins avancés, sont portés par les collectivités. Ils représentent une surface d'environ 200 ha.

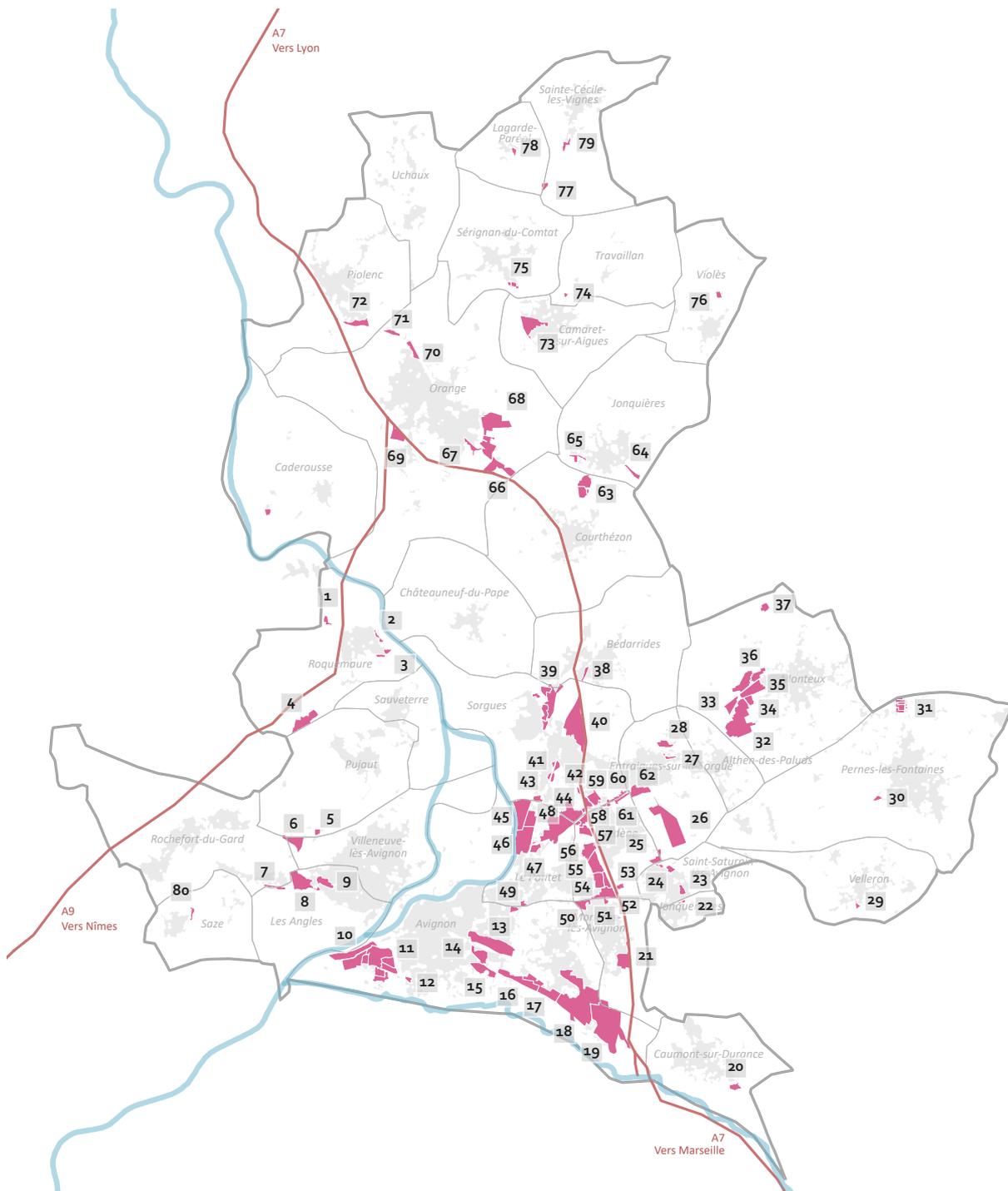
Au vu de ce potentiel foncier, le SCoT devra hiérarchiser et prioriser le développement des ZAE pour répondre à tous les besoins. Une vigilance sera portée pour qu'elles ne puissent pas accueillir des fonctions urbaines. Le besoin foncier devra être recalibré au regard des perspectives de développement économique du territoire.

Pour autant, l'ensemble de ce potentiel foncier ne sera pas forcément générateur de consommation d'espace. 53% de ce potentiel foncier se situe sur des espaces déjà artificialisés.

Le développement sur ces sites doit être pensé en cohérence avec les politiques de développement économique portées à l'échelles des 4 EPCI mais également avec les stratégies économiques régionales et départementales.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les surfaces évoquées ci-contre correspondent à du foncier « brut ». Elles ne prennent pas en compte la rétention foncière et les travaux d'aménagement nécessaires à leur mobilisation. Le passage du foncier « brut » à du foncier « net » se fait par application la prise en compte des « VRD » (25 %).



 Zones d'activités économiques existantes

Sources : Cartoza / Aurav



LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU SCoT BVA

Juillet 2018



2 770 HA EN ZONE D'Activités économiques sur le SCoT BVA

1	ZA Roquemaure 7 ha	27	Beauchamp 6 ha	53	Decluny 6 ha
2	ZA La Defraisse 6 ha	28	Sifraco-Campsec 14 ha	54	Chalançon 37 ha
3	ZA de l'Hers 9 ha	29	ZA Velleron 5 ha	55	Les Fonds 35 ha
4	ZA de l'Aspre 41 ha	30	ZA Pernes 5 ha	56	Les Safranières 29 ha
5	ZA des Gravières 6 ha	31	Les Pratos 24 ha	57	La Lorraine 21 ha
6	ZA Raphaël Garcin 29 ha	32	Beaulieu 109 ha	58	Beauport 12 ha
7	?? Rochefort-Les Angles 9 ha	33	Beauchamp 19 ha	59	Sainte-Anne 33 ha
8	Grand Angle 52 ha	34	Les Mourgues 11 ha	60	La Marquette 11 ha
9	Les Mousselières 20 ha	35	La Tapy 37 ha	61	Sainte-Anne 16 ha
10	Quai CNR 46 ha	36	Les Escampades 17 ha	62	Couquiou 28 ha
11	Courtine - TGV 170 ha	37	Le Pérussier 10 ha	63	Grange Blanche 39 ha
12	Baigne-Pied 5 ha	38	Remourin 7 ha	64	Beauregard 10 ha
13	Fontcouverte 84 ha	39	La Malautière - Village ERO 82 ha	65	Jonquière 9 ha
14	MIN 28 ha	40	Le Fournalet 108 ha	66	Portes Sud 40 ha
15	Croix de Noves 31 ha	41	Bois Vassières-La Peyrade 19 ha	67	Coudoulet 52 ha
16	La Cristole 45 ha	42	Pont de la Traille 3 ha	68	Les Crémades 66 ha
17	La Castelette 49 ha	43	La Bécassière 8 ha	69	Ecopole 22 ha
18	Agroparc 199 ha	44	Porte de Vaucluse - Val du Soleil 44 ha	70	La Violette 14 ha
19	Aéroport Pégase 186 ha	45	L'oseraie 83 ha	71	Les Pradines 10 ha
20	Les Balarucs 11 ha	46	Portuaire - Gauloise 67 ha	72	Crépon Sud 22 ha
21	Les Mouttes Basses 33 ha	47	La Tour Blanche 13 ha	73	Jonquier et Morelles 46 ha
22	Les Pélitènes 2,5 ha	48	Fontvert-Saint-Tronquet 91 ha	74	La Martelière 2 ha
23	Près de Jonquière 8 ha	49	Réalpanier 12 ha	75	La Garrigue du Rameyron 7 ha
24	Les Clausures et Gromelle 11 ha	50	Campveires 17 ha	76	Saint Antoine 5 ha
25	Gromelle 14 ha	51	Clos Folard 4 ha	77	Florette 6 ha
26	Le Plan 107 ha	52	Carmejeanne 30 ha	78	Florette 4 ha
				79	La Grange Neuve - Andoulènes 8 ha

Définir et déployer une stratégie régionale cohérente avec les territoires.

La Région affirme une ambition économique forte à travers le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et fait de la bataille pour l'emploi une priorité ; le SRADET accompagne cette ambition tout en veillant à préserver les grands équilibres régionaux.

En matière d'aménagement économique, le territoire régional fait face à un paradoxe. Alors que les espaces d'activités se sont multipliés au cours des dernières décennies, de nombreuses demandes d'implantation exogènes ou endogènes peinent à trouver satisfaction en raison d'un manque de foncier disponible immédiatement. En effet, les projets économiques commerciaux ou tertiaires ont souvent été privilégiés dans la mobilisation du foncier périphérique, pour des activités pourtant compatibles avec les centres urbains.

Les activités productives, telles que l'industrie ou la logistique, subissent

la concurrence d'autres vocations économiques ou résidentielles plus rentables.

À l'échelle régionale, le SRADET identifie cinq principaux enjeux en matière d'aménagement économique :

- la recherche d'une plus grande cohérence dans la localisation des activités économiques, en lien avec les objectifs de renforcement des centralités et de gestion économe de l'espace ;
- l'optimisation et la (re) qualification des zones d'activités économiques existantes ;
- la reconquête du foncier économique dans les zones tendues ;
- l'accompagnement de la stratégie de spécialisation des écosystèmes économiques (OIR) ;
- la connaissance partagée, vecteur d'une lisibilité accrue et d'une meilleure capacité d'anticipation foncière.

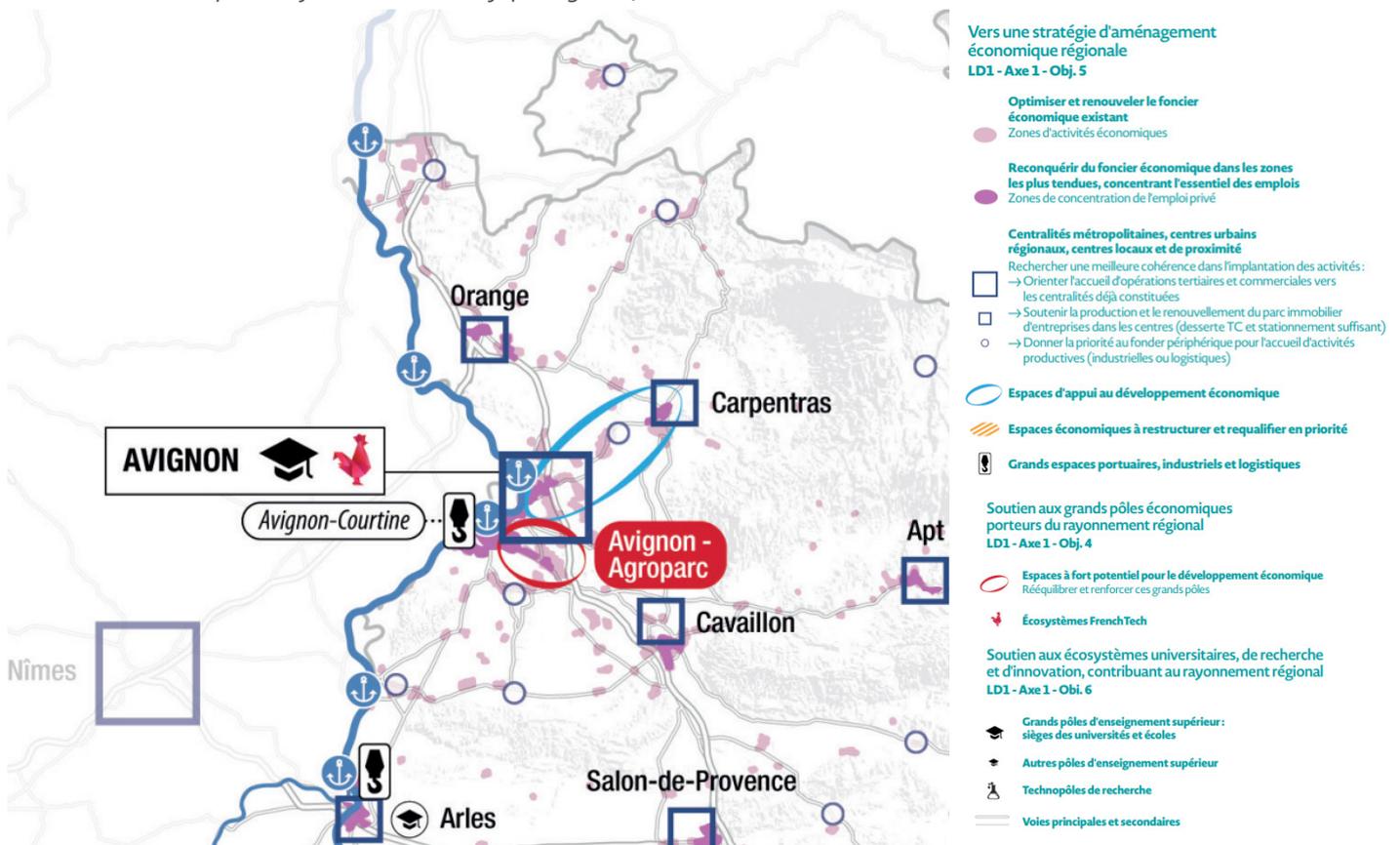
Le SRADET accompagne le déploiement de la stratégie régionale de développement économique par l'affirmation de principes d'aménagement vecteurs d'une consommation raisonnée du foncier, d'une reconquête des centres-villes et d'une diminution des distances entre pôles d'emplois et pôles d'habitat.

En ce sens, le SCoT s'inscrit dans la politique régionale en déclinant sur son territoire les 5 principaux enjeux cités précédemment.

Les Opérations d'Intérêt Régional

Cette politique régionale est accompagnée de 8 OIR. Les OIR permettent à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de se démarquer et de démontrer son excellence sur un ensemble de filières clés pour la souveraineté économique et la réindustrialisation avec l'implication des Pôles de compétitivité et des clusters, acteurs majeurs de structuration et d'animation des filières et des entreprises, et l'ensemble des organismes professionnels et acteurs clés concernés.

Excellence économique et rayonnement scientifique régional, extrait du SRADET PACA



Le territoire du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon est quand à lui concerné par 5 OIR.

L'OIR Naturalité : la Région veut renforcer le leadership et la souveraineté régionale sur les marchés de la Naturalité, en développant des filières locales, éco responsables et en renforçant la structuration, la compétitivité des entreprises et industries.

L'OIR Tourisme et industries créatives: constitue une filière d'excellence, composante essentielle de son économie et de son rayonnement international. Le tourisme représente le 3ème secteur d'activité du Vaucluse, réel levier économique pour ses territoires. Le Vaucluse bénéficie d'une forte attractivité sur les principaux bassins émetteurs français et à l'international, avec 47 % de touristes étrangers, soit la 1ère destination internationale de Provence. L'OIR sur le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon s'appuie notamment sur Avignon, Orange, Chateauneuf du Pape, Monteux et la vallée du Rhône .

L'ambition est d'accompagner à travers une offre lisible et visible le renforcement d'une destination internationale favorable à l'économie et à l'emploi local.

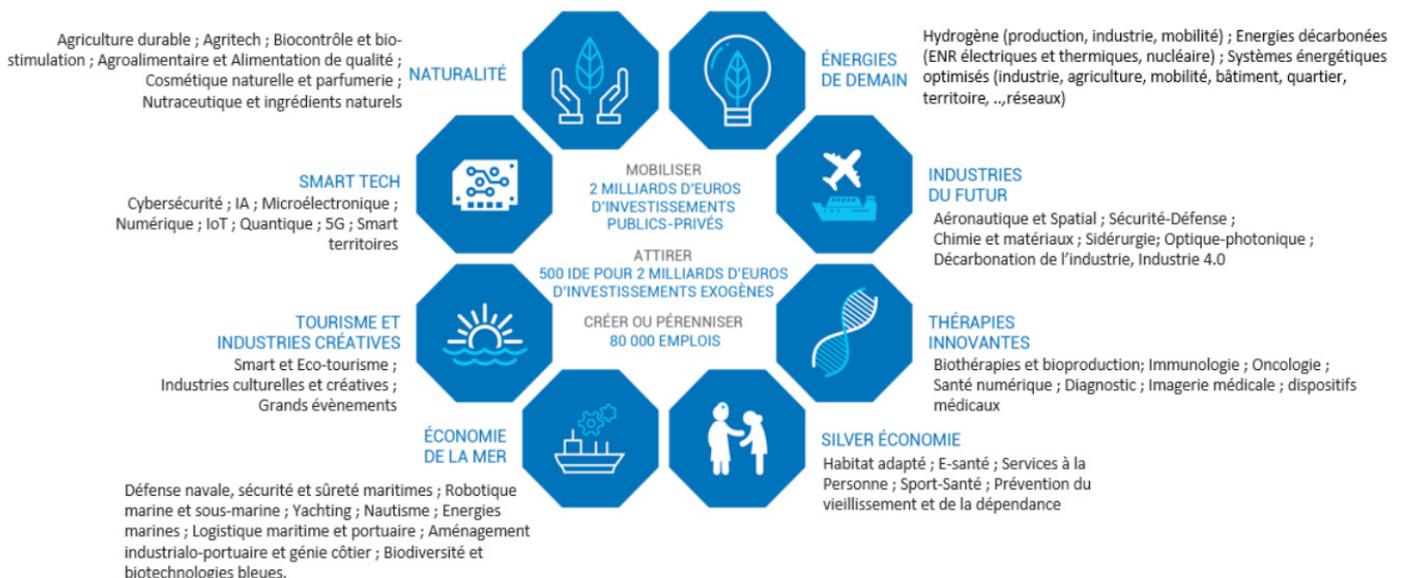
L'OIR Silver Économie : Avec 28 % de ses habitants âgés de 60 ans et plus, la silver économie est pour la région un secteur stratégique. Au-delà des enjeux démographiques, sociaux et de santé, l'accompagnement de la silver économie constitue également des opportunités de marchés, de création de valeur et d'emplois non délocalisables (plus de 80 000 emplois aujourd'hui). Le Bassin de Vie d'Avignon concentre avec 26 % de senior un riche terreau de startups et de PME innovantes, de structures de l'Économie sociale et solidaire, sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la silver économie, notamment autour de l'adaptation de l'habitat, la prévention santé et le bien-être.

L'OIR Industries du Futur : 19 % des salariés de l'industrie régionale travaillent dans des entreprises de haute technologie ou dans la R&D au stade préindustriel (vs 14 % au niveau national). L'OIR Industries du Futur cible spécifiquement les filières de l'aéronautique et du spatial, de la

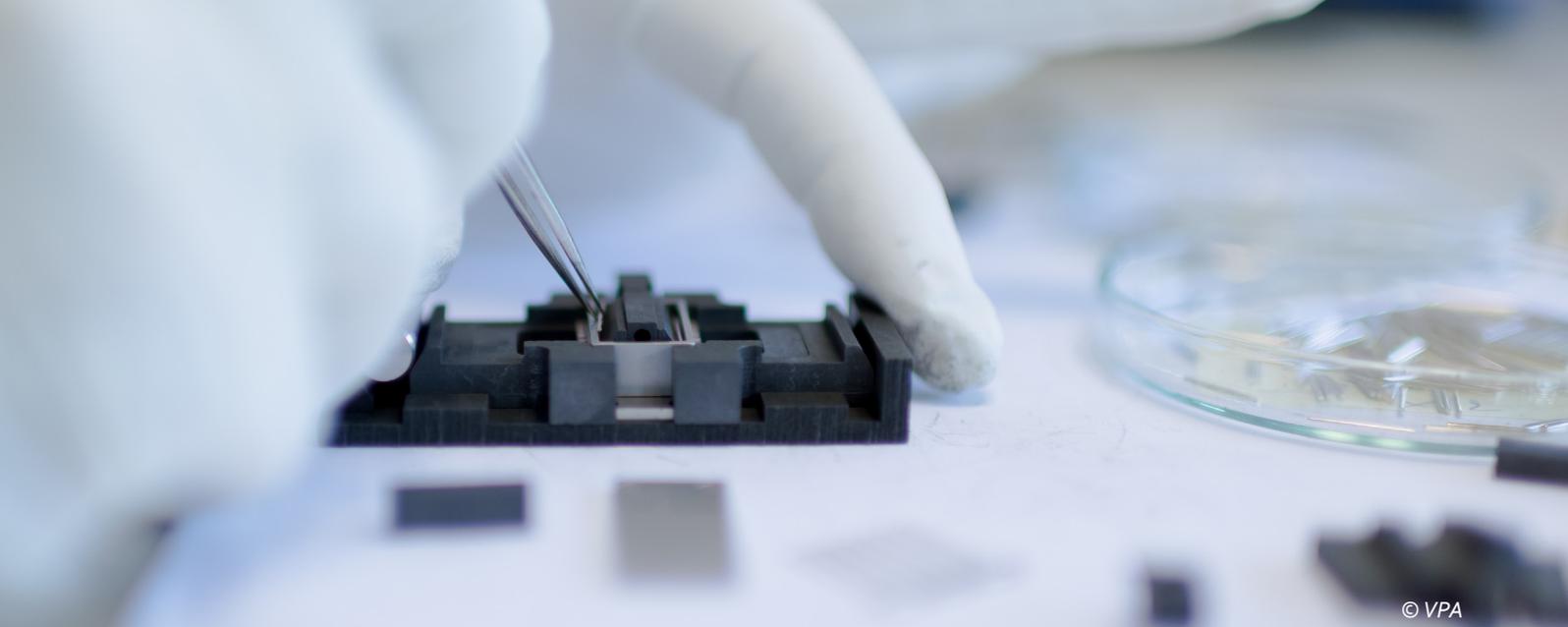
sécurité défense, chimie et matériaux, sidérurgie ; optique photonique et traite de façon transversale la transformation vers l'industrie 4.0, la décarbonation de l'industrie et les enjeux de souveraineté et relocalisation industrielles. Cette OIR est en lien avec le pôle de compétitivité Pégase basé à Avignon.

L'OIR Énergie ambitionne de consolider la dynamique économique de la région Sud sur les marchés de la transition énergétique et de l'hydrogène, tout en visant la sobriété et l'efficacité énergétique. Ainsi l'OIR s'appuie sur la transition énergétique comme opportunité de développement d'activités, d'innovation, d'industrialisation et de construction de nouveaux modèles économiques au service du mix énergétique régional, de la réduction de l'impact environnemental et de l'évolution des consommations.

Schéma des 8 Opérations d'intérêt régional en région PACA



Source : Plaquette OIR, Région Sud Provence Alpes Cote d'Azur



© VPA

Des pôles de compétitivité structurés sur le territoire

En complémentarité des OIR, le territoire du Bassin de Vie d'Avignon est concerné par des pôles de compétitivité.

Le pôle de compétitivité SAFE CLUSTER (PÉGASE)

L'objectif de Pégase est d'élaborer un écosystème compétitif maillant le réseau de grandes entreprises, de centres de recherche et d'essais et d'un tissu de PME innovantes existantes ou à créer dont dispose la région PACA.

Le territoire du Grand Avignon est concerné par cette dynamique au travers de l'aéroport d'Avignon qui fait l'objet depuis 2009 d'un programme partenarial d'investissements.

La première phase de ce projet a vu naître la pépinière d'entreprises dédiée Pégase, opérationnelle depuis 2013 et déjà largement occupée. La poursuite de cette initiative passe par le développement, sur le site de l'aéroport, d'une zone d'activité dédiée, d'une superficie de 12 hectares. Ce pôle est identifié au sein de l'OIR « Industrie du Futur » par le SRDEII.

INNOV'ALLIANCE, le pôle de la compétitivité de la naturalité

Innov'Alliance représente un écosystème unique de mise en relation entre des entreprises innovantes – de la production agricole à la transformation du végétal, des offreurs de solutions et services technologiques (intrants, acteurs du numérique, robotique, procédés de conservation, d'extraction, emballage...) des centres techniques &

laboratoires de recherche d'excellence et des établissements de formation.

Sa mission est d'accompagner la transition écologique et technologique de l'agriculture au service de 4 filières industrielles : l'alimentation, le cosmétique, les ingrédients de santé et les compléments alimentaires, parfums et arômes.

Innov'Alliance travaille sur différents aspects de la chaîne de production des produits et services :

- L'origine : traçabilité, zone de production, authenticité ;
- L'environnement : modes de productions agricoles, éco-procédés, éco-emballages, effluents et déchets, énergie ;
- La sécurité : intrants agricoles, additifs, contaminants, sécurité des aliments, innocuité ;
- La sensorialité : goût, odeur, texture ;
- La santé et bien-être : végétal, alimentation, complémentation, cosmétique ;
- L'accessibilité : productivité, coût, distribution et commercialisation, comportement des consommateurs.

Le pôle de compétitivité CAPENERGIES

Le pôle de compétitivité facilite l'émergence de projets innovants et accompagne leur financement et développement pour accélérer la transition énergétique dans les territoires.

Le pôle fédère un réseau dynamique de près de 520 membres – grands groupes industriels, entreprises dont

une majorité de PME & start-up, centres de recherche et formation, collectivités et financiers- spécialistes de l'énergie et des usages associés.

Parmi ses sujets sont traités :

- Les Bioénergies ;
- La décarbonisation de l'industrie ;
- La décarbonisation de la mobilité ;
- La décarbonisation du bâtiment ;
- Le nucléaire ;
- La production d'hydrogène ;
- Le solaire ;
- Le stockage de l'énergie et de la flexibilité.

Le Bassin de Vie d'Avignon est situé à proximité des sites nucléaires de Marcoule et Tricastin qui ont de forts impacts en termes d'emploi des actifs du SCoT et du dynamisme résidentiel des communes notamment gardoises.



Fil à dérouler dans le projet de territoire

Permettre le développement de l'économie en s'appuyant sur les pôles de compétitivité et sur les OIR.

Territoire d'industrie en Vaucluse

Lancé en 2017, le programme national «Territoires d'industrie» est une stratégie de reconquête industrielle par et pour les territoires. Sur le Bassin de Vie d'Avignon, la Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat (CASC) et la Communauté d'agglomération du Grand Avignon (GA) sont lauréats du dispositif pour la période 2023-2027.

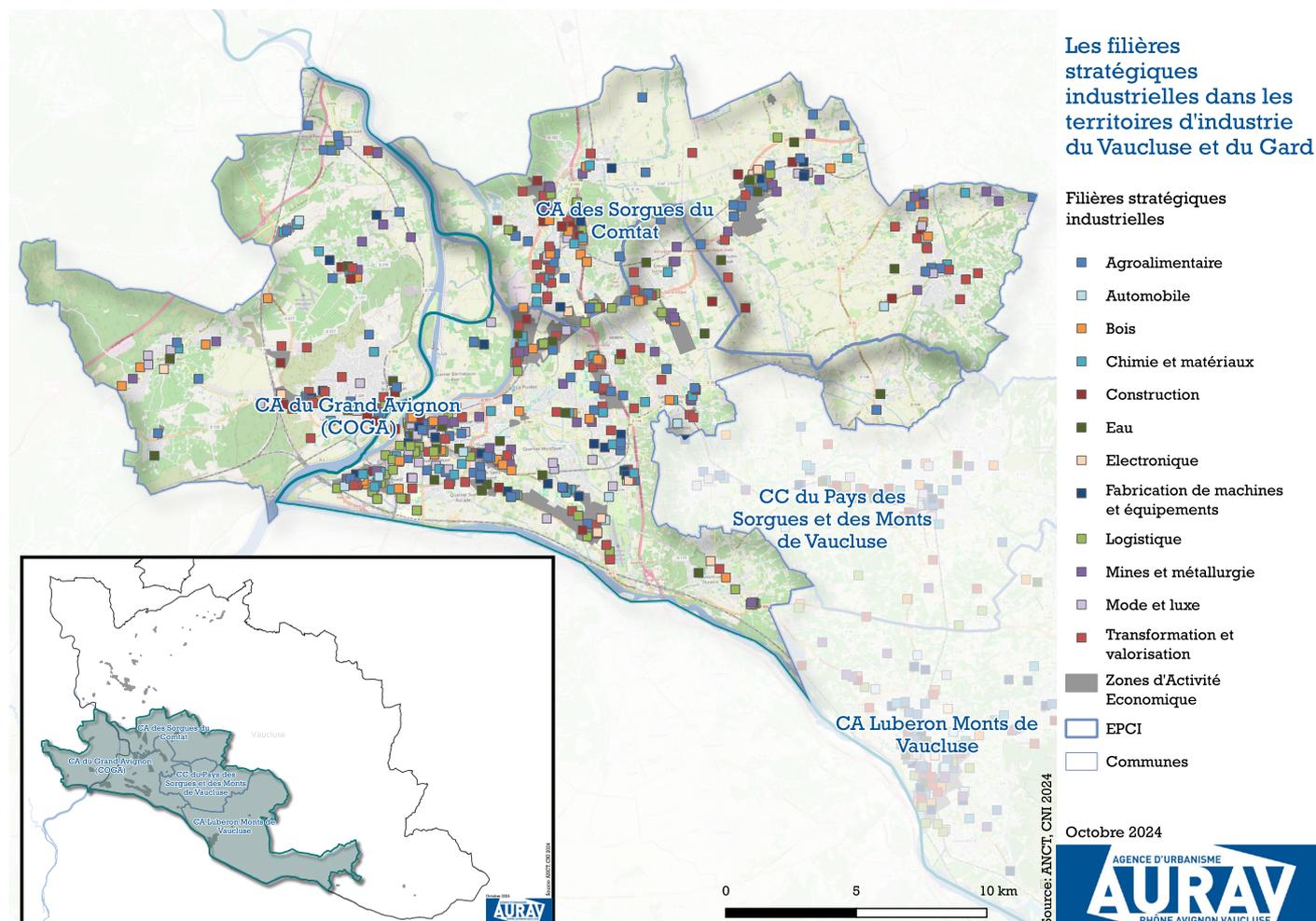
Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences industrielles, formation, mobilité des salariés, écosystèmes d'innovation, attractivité des territoires et des métiers industriels, accélération de la transition écologique, disponibilité du foncier ou encore revitalisation des friches industrielles. Un avis constructif par la pertinence de leurs regards croisés et de leur expérience, en complément de l'appui apporté par l'équipe du pôle.

Le travail de concert avec les partenaires du programme s'articule autour d'un plan évolutif en 4 axes :

- Accélérer la transition écologique et énergétique des territoires d'industrie
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux
- Lever les freins au recrutement et développer les compétences dans des territoires industriels attractifs
- Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités.

À l'intérieur des territoires :

- Pour la Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat, l'agroalimentaire est le secteur industriel le plus représenté aux Sorgues du Comtat avec 144 industries et 2 524 emplois salariés liés, soit 19,8 % de l'emploi total.
- Pour le Grand Avignon, l'économie fortement tertiairisée avec 51 % des emplois dans le commerce, les transports et services.



Situé à la croisée des corridors rhodanien et méditerranéen, il est à la fois une porte sur la Méditerranée et une charnière entre les régions PACA et Occitanie. Son accessibilité repose d'abord sur cette situation géographique privilégiée au niveau régional, national et européen, au carrefour des nombreux flux du couloir rhodanien et de l'arc méditerranéen ainsi que sur les « chemins » menant à l'Italie et à l'Espagne générant un transit important. Cette position charnière entre les deux « bras » du delta Rhône Méditerranée en fait un territoire d'échanges et lui confère une très bonne accessibilité routière, fluviale et aérienne, aux croisées des grandes infrastructures de communication. En effet, tous les modes de transports y sont représentés. Les flux dans le territoire concernent aussi bien les déplacements journaliers, locaux, que les flux touristiques, économiques, de transit, le fret lié à différents secteurs d'activités.

La présence d'infrastructures majeures routières et ferroviaires fait du Bassin de Vie d'Avignon un territoire « à proximité des métropoles » : Montpellier, Aix/Marseille et Lyon. Grâce au TGV, le territoire est à moins d'une heure de ces deux capitales régionales (respectivement 35 et 50 minutes de trajet en TGV). Depuis la mise en service de la gare d'Avignon TGV en 2001, la ville dispose d'une bonne desserte nationale et internationale avec des liaisons vers Paris, Madrid, Bruxelles ou Francfort.

Avignon et Orange profitent de leur situation de carrefour autoroutier entre les axes A9 et A7. Ce réseau permet une bonne desserte vers Nîmes/Montpellier et Aix-en-Provence/Marseille.

Grâce à ces infrastructures, le secteur de la logistique est un secteur en croissance sur le territoire mais il est aujourd'hui encore organisé presque exclusivement autour des infrastructures routières. Aussi, la congestion de ces axes principaux pourrait fortement peser sur le potentiel de développement de ce secteur d'activité si aucune diversification des modes de transports n'est mise en oeuvre.

Plusieurs enjeux importants sont à prendre en compte sur ce territoire notamment :

- la présence du Marché d'Intérêt National d'Avignon ;
- le site industriel et portuaire de Courtine sur Avignon ;
- le port du Pontet ;
- l'interconnexion à venir A7/A9 au niveau d'Orange ;
- l'étoile ferroviaire Avignonnaise ;
- l'approche multimodale et son potentiel important.

Un territoire reconnu par le SRADDET comme ayant un rôle régional dans l'organisation de la logistique

Compte tenu de sa position d'interface entre deux régions et combinant plusieurs infrastructures et ressources majeures, le SRADDET PACA a identifié sur le périmètre du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, un pôle d'échanges continentaux, comme le montre la carte ci-après.

L'objectif consiste donc à accompagner la filière logistique en région, vers un modèle plus résilient, plus performant et plus durable, et cela à travers :

- un report modal accru vers les modes ferrés et fluviaux pour des flux logistiques longue distance ;
- de nouvelles pratiques favorables à un moindre impact des flux routiers ;
- la planification écologique et l'aménagement durable des surfaces logistiques ;
- le développement de solutions innovantes et durables en matière de logistique urbaine.

A ce titre, le SRADDET soutient la poursuite des efforts engagés en faveur du report modal des flux logistiques, en particulier les flux intercontinentaux, et du développement de la multimodalité (navettes ferroviaires, transport combiné, autoroute ferroviaire, liaisons fluviales conteneurisées) et de la complémentarité fer-fluve.

Le transport ferroviaire de marchandises

Le Bassin de Vie d'Avignon est au cœur d'un axe majeur du transport de marchandises ferroviaire. En plus d'être traversé par l'autoroute ferroviaire Perpignan-Luxembourg, le territoire possède l'un des plus importants chantiers Rail/Route de France sur le site de Champfleury/Courtine. Cependant le chantier a atteint ses limites de capacité et un projet de développement est à l'étude. La réalisation d'un chantier trimodal avec l'aménagement d'un port sur le Rhône à proximité est aussi à l'étude.

Les collectivités locales et institutions concernées, regroupées depuis 2012 autour d'un comité de pilotage présidé par le préfet Vaucluse, envisagent de déplacer le chantier de transport combiné de Champfleury vers la parcelle de la Compagnie Nationale du Rhône voisine située à Avignon-Courtine. Ce site pourrait bénéficier d'infrastructures plus fonctionnelles et d'une interface portuaire.

Depuis des études d'opportunité, de faisabilité et d'aménagement paysager ont été conduites et ont validé l'intérêt d'un transport combiné tri modal.

Le développement de ce site pose des difficultés de pression foncière ainsi que des questions d'accessibilité. Certaines entreprises sont aussi directement desservies par le ferroviaire via des Installations Terminales Embranchées (ITE).

Dans la région avignonnaise, on compte une quinzaine d'ITE dont seulement 8 sont utilisées. La conservation de ces installations est un enjeu du territoire dans une perspective de redéploiement de l'activité fret dans le cadre de la mise en place de politiques de mobilité durable des marchandises.

Organisation logistique du territoire régional



- Ports fluviaux
- Ports maritimes
- Terminaux de transport combiné
- Gare de triage de Miramas
- Aéroports
- Marchés d'intérêt nationaux
- Connexions ferroviaires à enjeux / à développer

Axes de communication

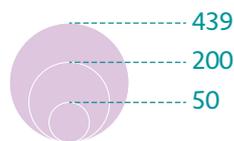
- Réseaux autoroutiers
- Routes principales
- Réseau ferré
- Corridors internationaux / Interrégionaux

Pôles d'échanges Multimodaux Fret (PeM-F)

- Métropolitains (Marseille, Toulon, Nice)
- Continentaux (Avignon, Arles)
- Ferroviaire (Miramas)
- Maritime (Fos)

- Établissement du secteur de la logistique

Nombre d'établissements du secteur par grand pôle d'activité



Sous-systèmes logistiques

- Rhône Vaucluse
- Delta du Rhône
- Rural et Alpin
- Urbain dense et Littoral

Sources : OSM, IGN, Sit@del

Le transport fluvial

Le transport fluvial est historiquement développé sur le territoire du SCoT : le Rhône a longtemps brassé les flux commerciaux. Aujourd'hui, le fleuve accueille des flux de marchandises et de personnes (croisières, tourisme, plaisance).

Trois ports sont installés le long du fleuve permettant le stockage et la logistique en lien avec l'économie installée sur le territoire (industrie, commerce, agriculture) :

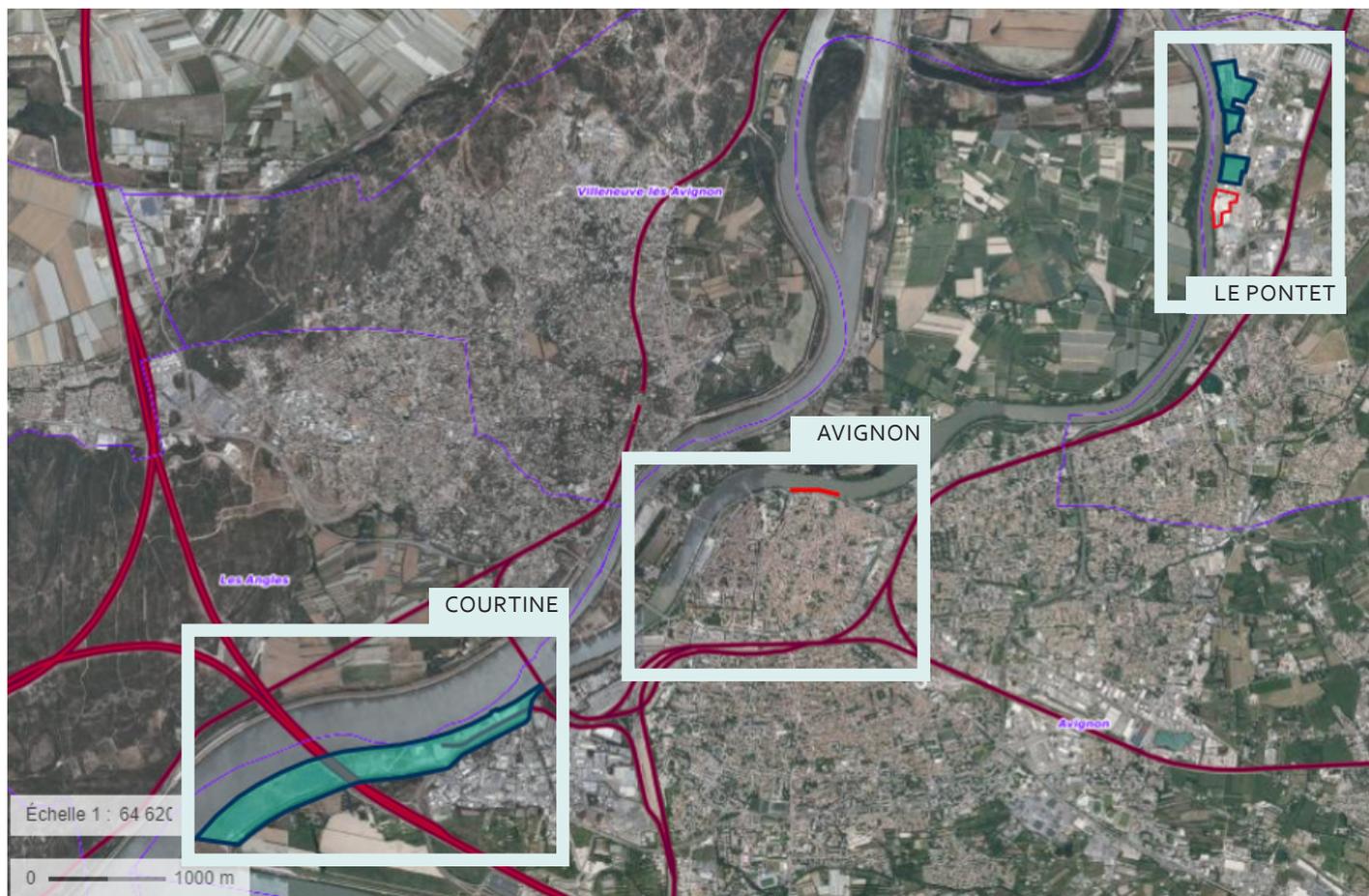
- le port de commerce du Pontet (24 ha) pour le vrac, aujourd'hui spécialisé dans les matériaux de construction et l'engrais ;
- le port de Laudun-L'Ardoise à l'extrémité nord-ouest du périmètre bénéficie de possibilités de développement en lien avec le ferroviaire ;

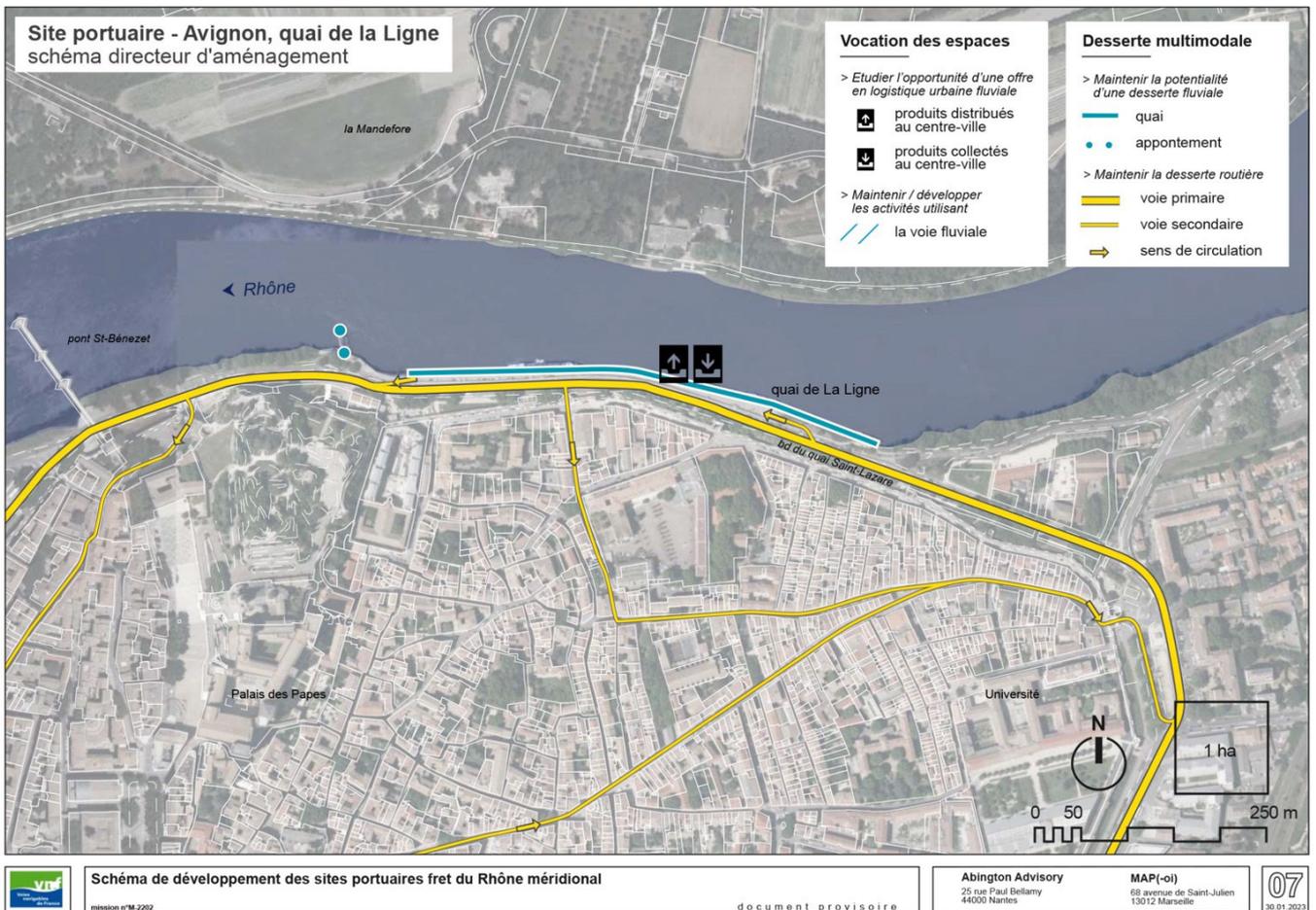
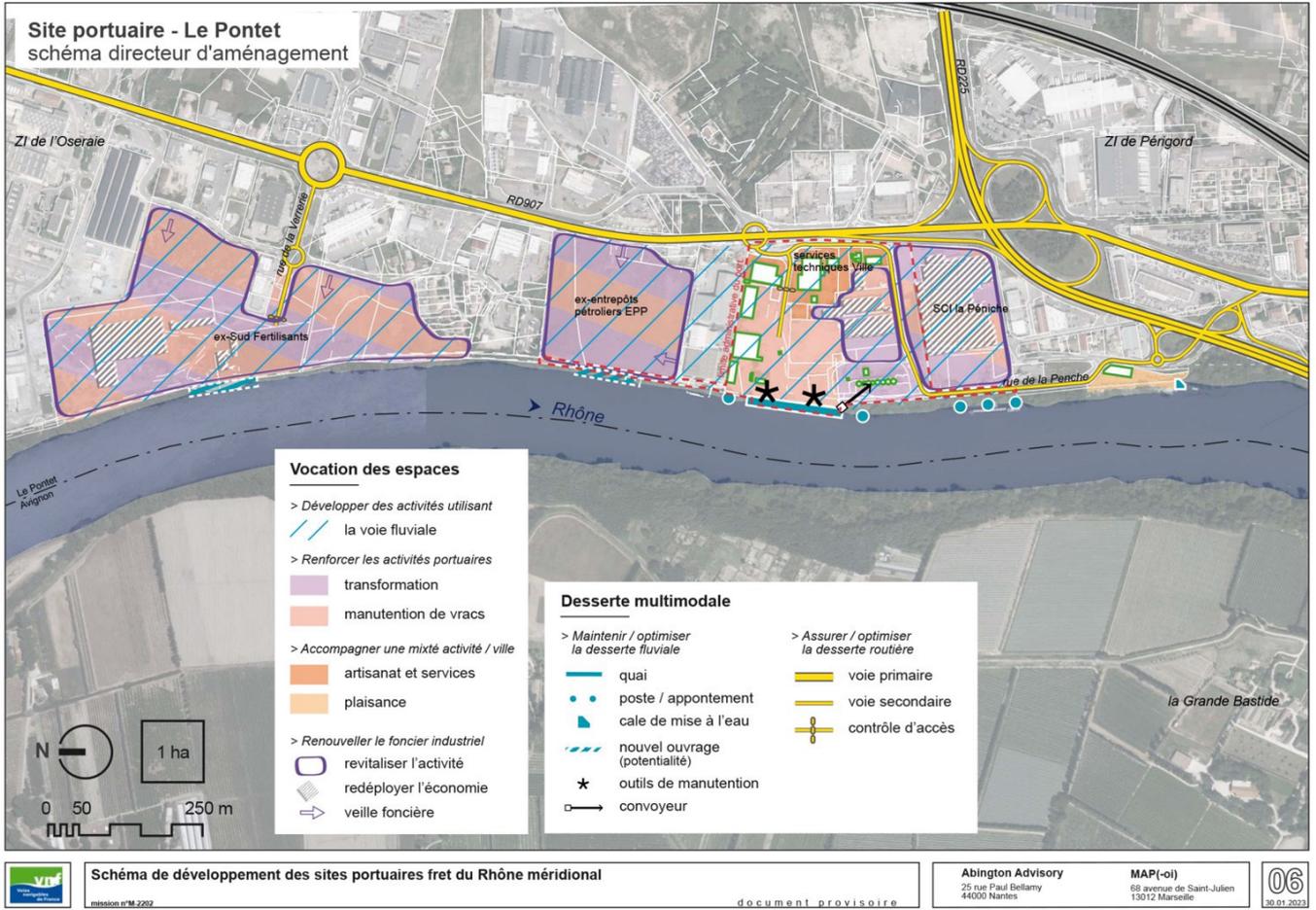
- le port de Courtine avec la présence de terrains de la CNR d'une surface de 70 ha destinés à une zone industrialo-portuaire et à une interface pour l'approvisionnement de l'agglomération. Ce port ne dispose aujourd'hui que d'une plate-forme peu utilisée.

Le développement de l'activité fluviale est donc un enjeu fort sur le territoire, en privilégiant le site de Courtine et du Pontet.

Ces ports font l'objet d'une étude menée dans le cadre du Schéma de développement des sites portuaires fret du Rhône méridional, dont les cartes suivantes sont issues.

Le Rhône voit donc circuler des barges de vrac et des barges porte-containers. Le tirant d'air du Rhône permet de charger 2 couches de containers entre Mâcon et Lyon, 3 couches entre Lyon et Avignon, et 4 jusqu'à Fos/Mer. Cette possibilité n'est cependant pas exploitée aujourd'hui car les sites de traitement de containers sont absents sur le territoire.





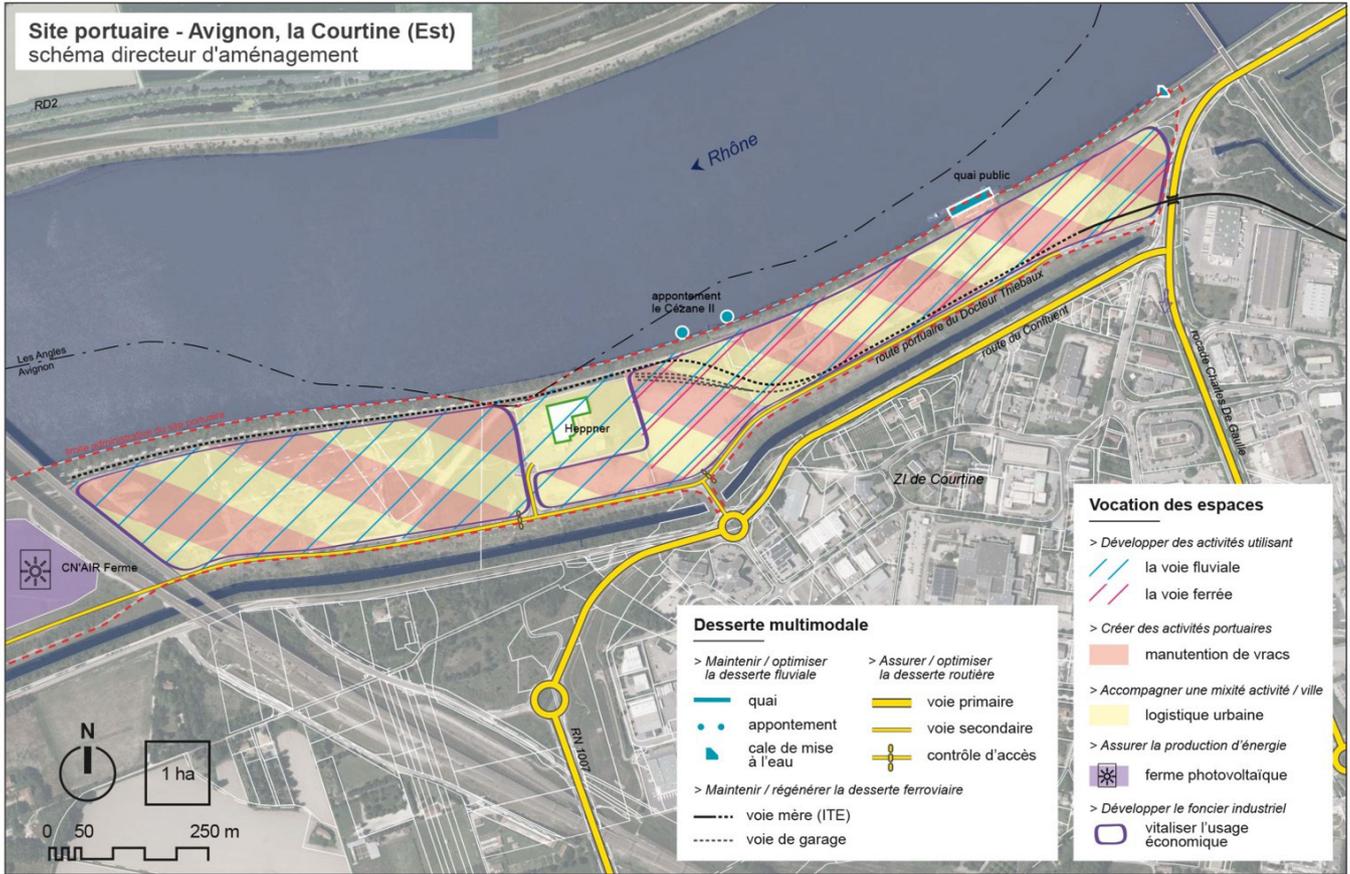


Schéma de développement des sites portuaires fret du Rhône méridional
 mission n°M 2202
 document provisoire
 Abington Advisory 25 rue Paul Bellamy 44000 Nantes
 MAP(-oi) 68 avenue de Saint-Julien 13012 Marseille
 08 30.01.2023

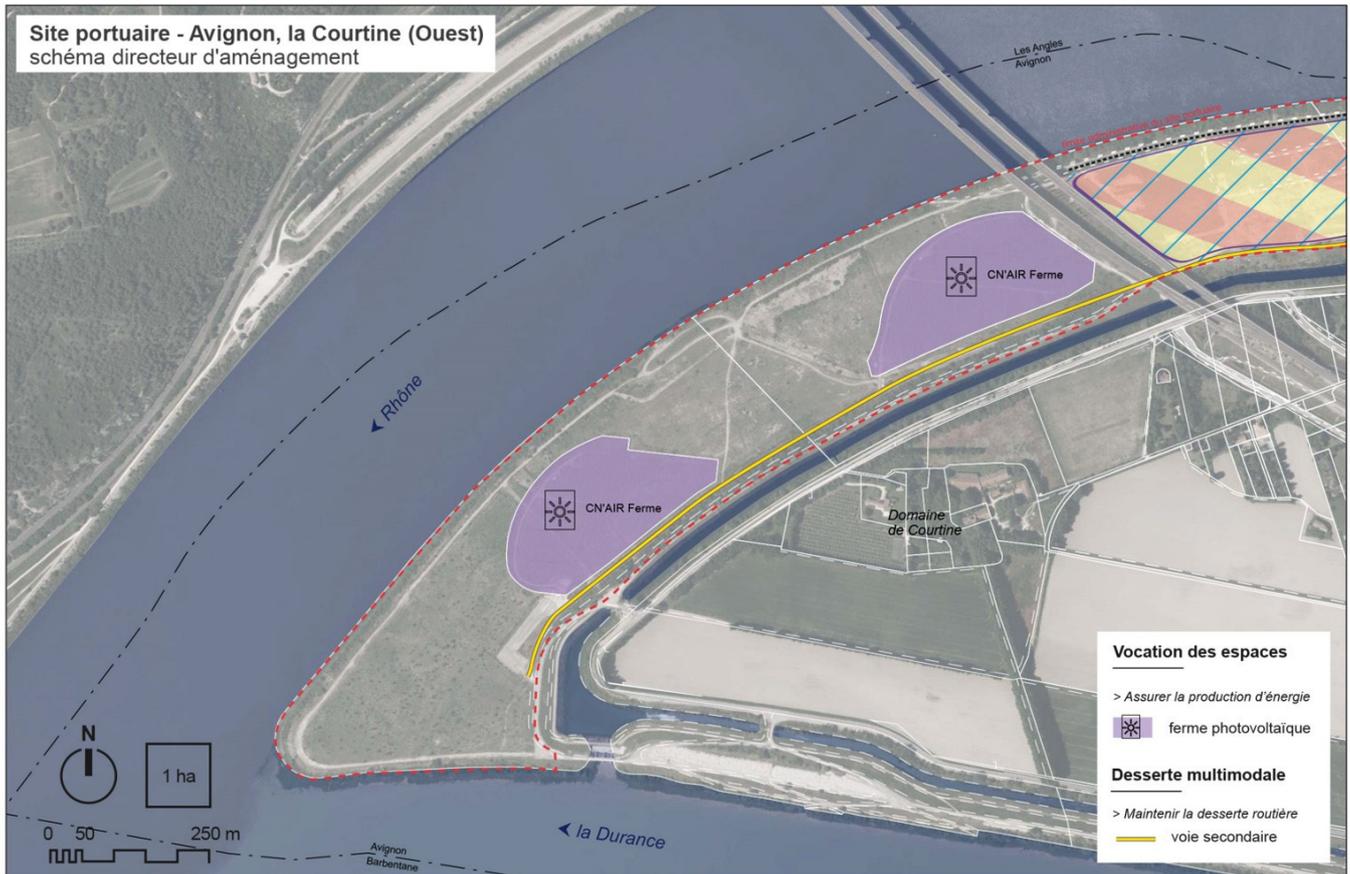


Schéma de développement des sites portuaires fret du Rhône méridional
 mission n°M 2202
 document provisoire
 Abington Advisory 25 rue Paul Bellamy 44000 Nantes
 MAP(-oi) 68 avenue de Saint-Julien 13012 Marseille
 09 30.01.2023

La logistique sur le Bassin de Vie d'Avignon

Le volet logistique a été réalisé par le BE Interface Transport afin de conduire un DAACL opérationnel qui reflète les besoins liés à la logistique du territoire. Les éléments qui suivent proviennent de l'étude.

206 800 mouvements de marchandises sont observés chaque semaine sur le Bassin de Vie d'Avignon :

- 65% des mouvements du territoire sont liés au Grand Avignon, alors qu'il représente 38% de la superficie du territoire ;
- Avignon représente 37% des mouvements du bassin de vie pour 8% de la superficie du territoire.

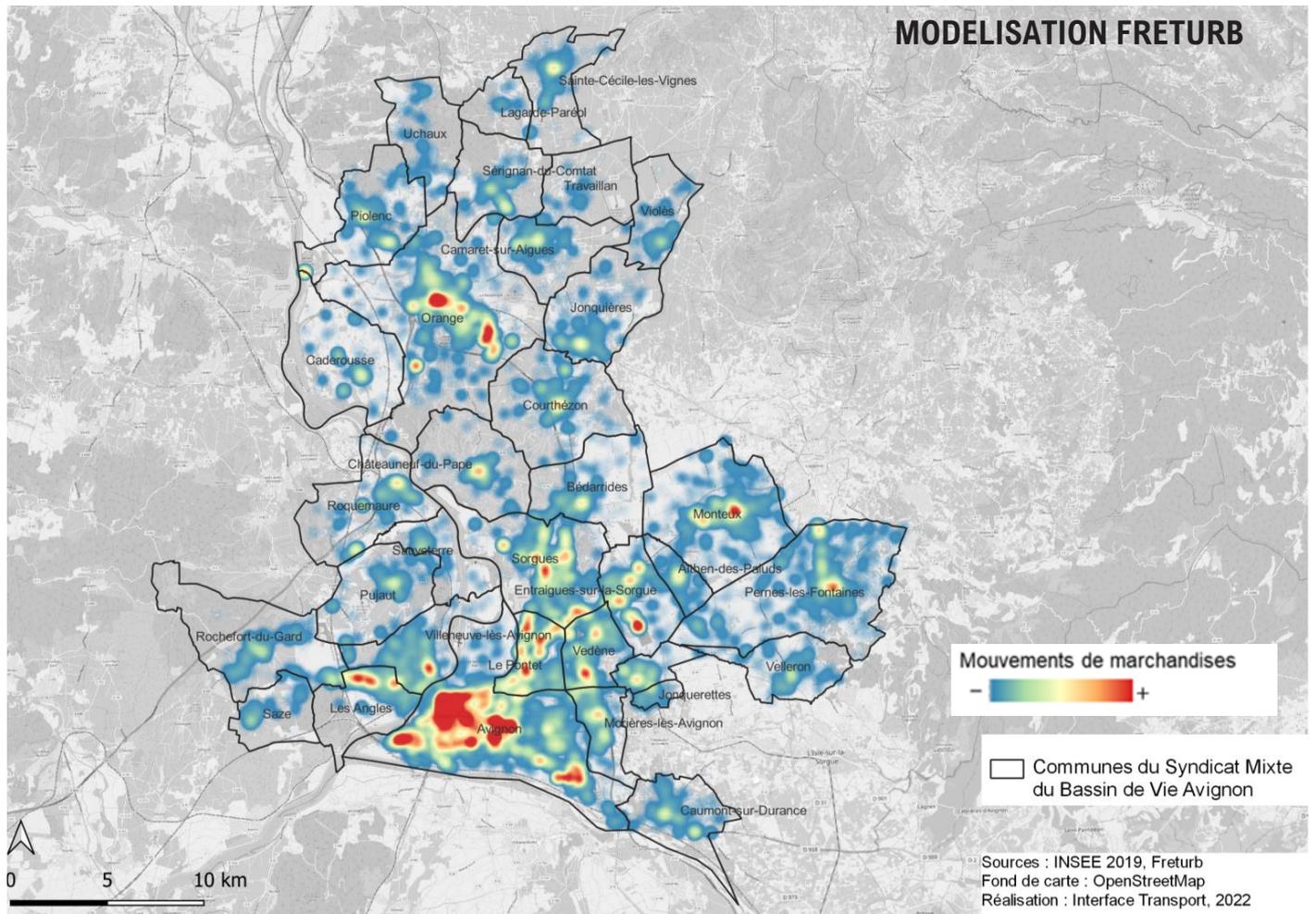
Parmi ces mouvements, les opérations représentent :

- 45% pour le compte d'autrui
- 37% en compte propre expéditeur ;
- 18% en compte propre destinataire.

DÉFINITION :

- Le transport pour le compte d'autrui est réalisé par un transporteur professionnel.
- Le transport pour compte propre est réalisé directement par le fournisseur (= compte propre expéditeur) ou le destinataire (= compte propre destinataire) de la marchandise.

Communes	Mouvements %	Etablissements %
Avignon	37	35
Orange	10	9
Sorgues	7	5
Le Pontet	6	5

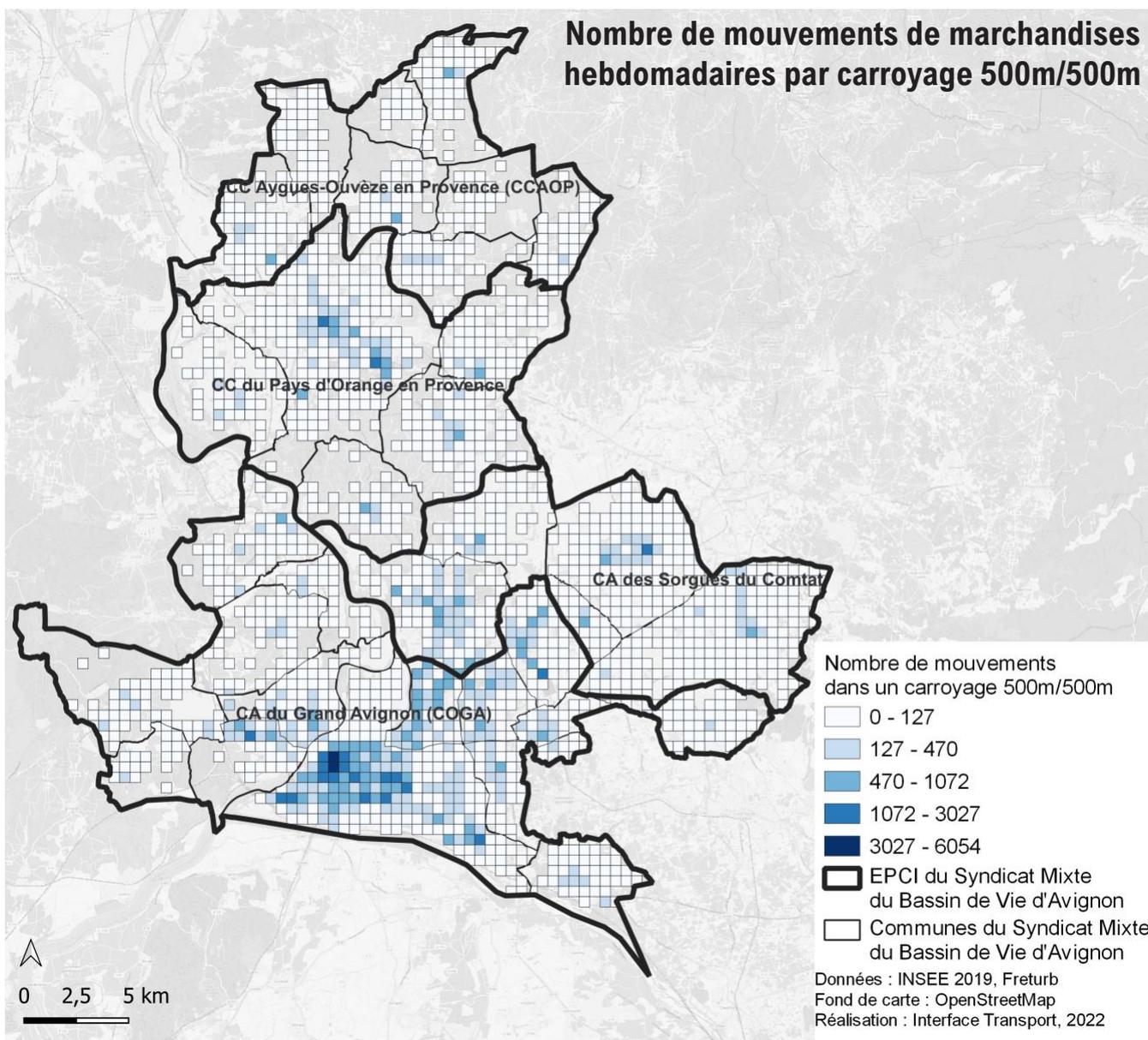
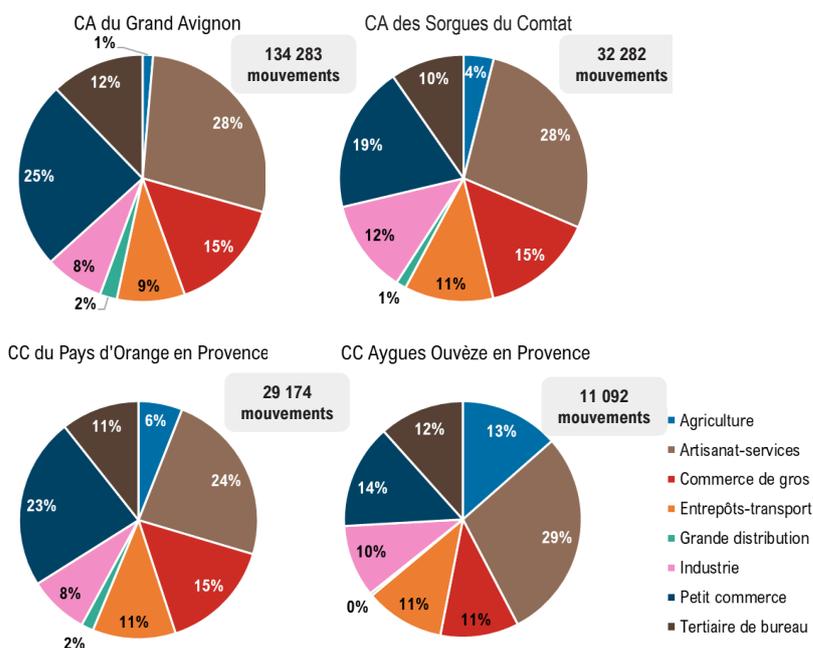


Les mouvements se concentrent sur le Grand Avignon et dans son prolongement à l'ouest du territoire sur les Sorgues du Comtat notamment sur le pôle Avignon Nord.

Le Pays d'Orange en Provence rassemble aussi un nombre important de mouvements, notamment sur la commune d'Orange via son interconnexion A7/A9.

Les principales communes concernées par des mouvement de marchandises sont Avignon, Vedène et Le Pontet notamment sur les sites du centre ville d'Avignon, de la ZAE de Courtine, du chantier Champfleury, du MIN, de la ZI d'Avignon Nord, de la ZI de l'Oiseraie et Portuaire au Pontet, de la ZI du Plan à Entraigues.

Répartition du nombre de mouvements par EPCI et par secteur d'activité en 2022, Freturb



Les flux de marchandises

Les activités d'artisanat et services sont celles qui génèrent le plus de mouvements sur tous les territoires. Le nombre de mouvements générés par les petits commerces est variable selon les EPCI. Avignon et Orange sont les communes où la part est la plus importante.

Les activités tertiaires de bureau et commerce de gros représentent aussi une part importante des mouvements sur le territoire. Les activités «entrepôts-transport» sont responsables de 9 à 11% des mouvements sur le territoire.

Les établissements du secteur tertiaire de bureau sont les plus représentés dans le tissu économique sur les 4 EPCI, suivent les activités d'artisanat et services.

Les secteurs de l'industrie, le transport ou le commerce de gros représentent une faible part des établissements mais génèrent beaucoup de flux de marchandises. La part relative de ces établissements «à fort impact logistique» est globalement équivalente sur les 4 EPCI. Les établissements de transport et logistique pour le «compte d'autrui» représentent environ 3% des établissements sur le périmètre du SCOT BVA.

Enfin 35636 mouvements/semaine sont générés par le e-commerce. Ce flux représente moins de 20% de l'ensemble des mouvements générés sur le territoire (établissements économiques + achat en ligne des ménages).

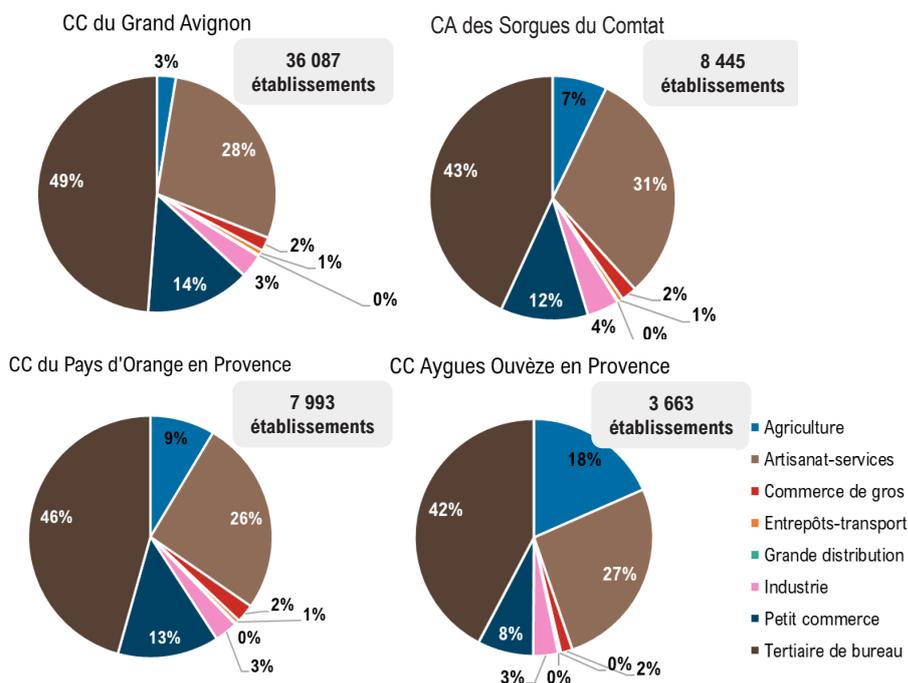
65% des flux du e-commerce sont générés sur le Grand Avignon.

Typologie des véhicules pour les livraisons / enlèvements

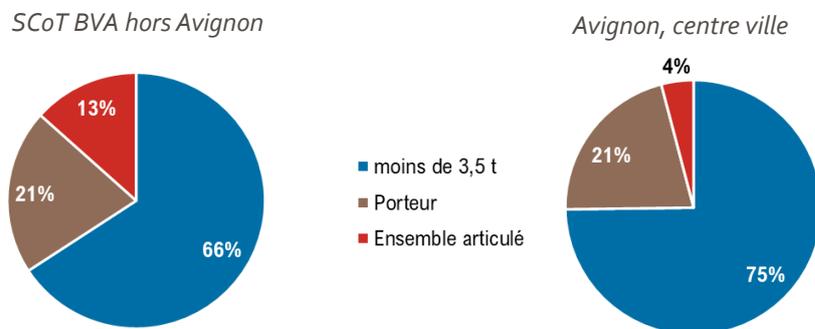
66% des livraisons et enlèvements de marchandises sur le territoire sont opérés en véhicules utilitaires légers de moins de 3,5 tonnes. La part de cette typologie de véhicule est encore plus prégnante dans le centre ville d'Avignon (75%). La typologie du réseau routier et la configuration des centres urbains expliquent cette surreprésentation des véhicules de petits gabarits.

Les porteurs (camions) représentent près d'un quart des véhicules en circulation pour des opérations de transports de marchandises.

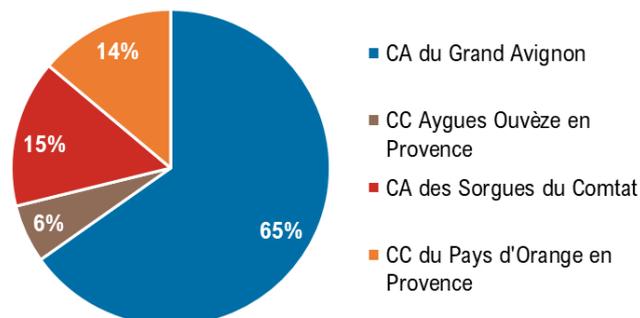
Répartition des établissements par EPCI et par secteur d'activité en 2022, Freturb



Répartition de la typologie de véhicules pour les livraisons en 2022, Freturb



Répartition des mouvements e-commerce hebdomadaires par EPCI en 2022, Freturb



Quantification et qualification de l'offre

Sur le territoire, 1 555 000 m² de logistiques ont été identifiés, soit 310 ha de parcellaire dont :

37% dédiés à la logistique pour compte d'autrui, 63% au commerce de gros ; environ 726 000 m² d'entrepot de plus de 5 000 m².

Sur les dix dernières années, environ 230 000 m² logistiques ont été construits sur le SCoT BVA, soit environ 23 000 m² ou 2% de nouveaux bâtiments/an.

Le territoire est ainsi passé d'un ratio de 4,4 m² à 5 m²/habitant sur cette période.

En considérant ce ratio et une augmentation d'environ 30 000 habitants supplémentaires à l'horizon + 20 ans, le besoin pourrait être chiffré à 150 000 m² logistiques supplémentaires, soit environ 30 ha.

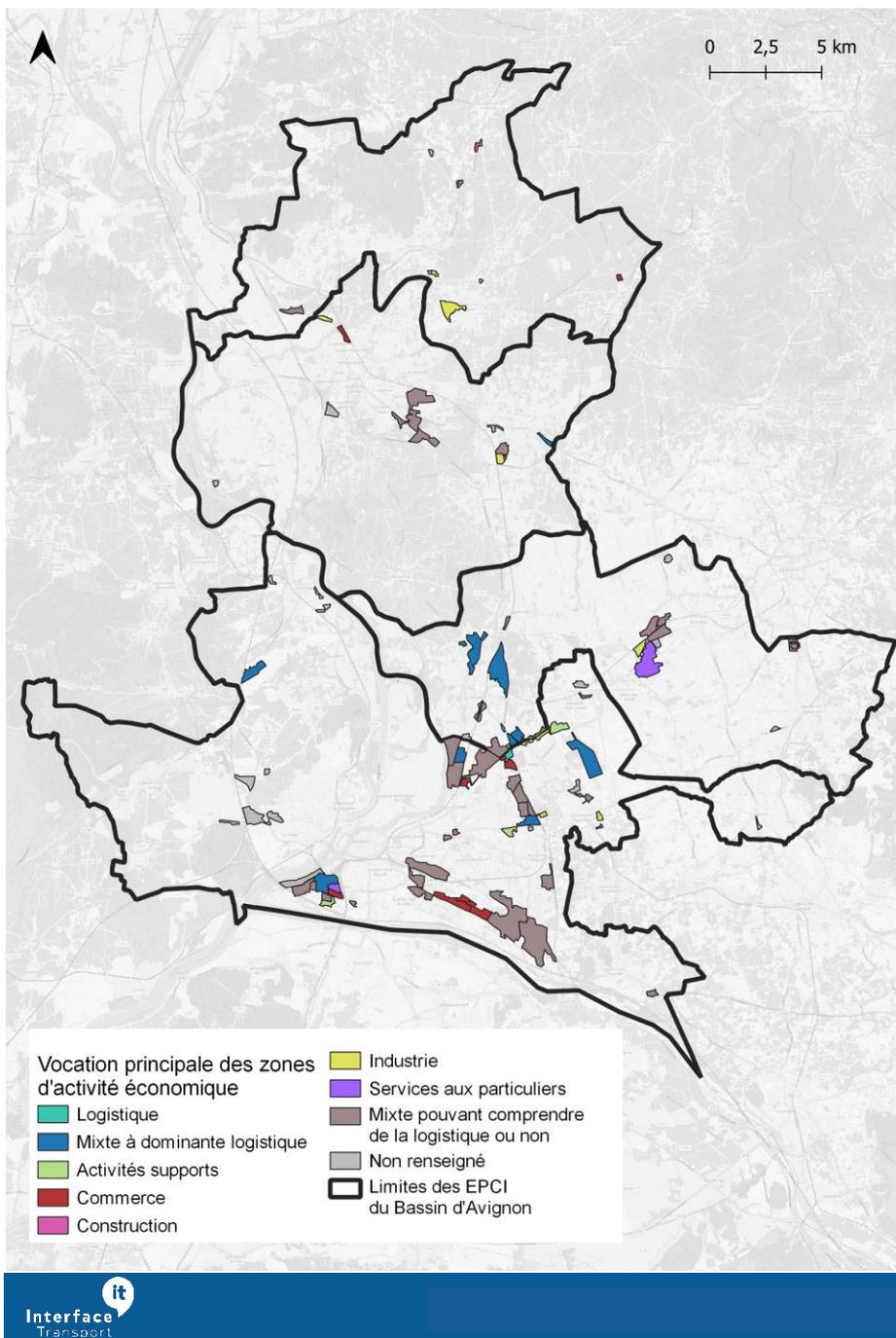
Sur le territoire du SCoT, quelques zones d'activités sont marquées logistiques. Il s'agit des sites de :

- de Courtine à Avignon ;
- l'Oseraie à Sorgues ;
- le Plan à Entraigues ;
- l'Aspres à Roquemaure ;
- du Fornalet ;
- de Saint Anne à Vedène ;
- de Beauregard
- de Grange Blanche à Courthézon

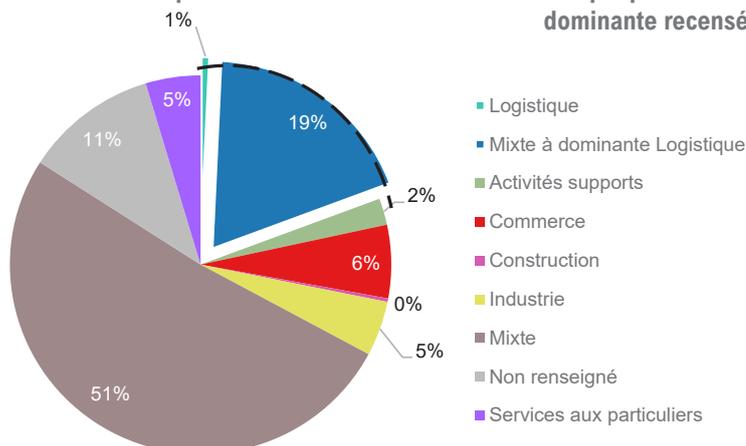
Pour autant, comme le précise la carte sur la page suivante, le maillage logistique sur le SCoT BVA est composé essentiellement de m² de niveau régional (niveau 1) et de niveau de plateformes urbaines de distribution (niveau 2). Toutefois plusieurs échelles de différents niveaux peuvent être présentes sur une même ZAE.

Ces implantations suivent encore des logiques liées au transport routier avec des implantations à proximité des échangeurs de l'A et de l'Ag.

Pour autant, l'utilisation du fleuve et du FRET ferré reste une réelle alternative pour diminuer le flux camions sur les axes routiers du territoire.

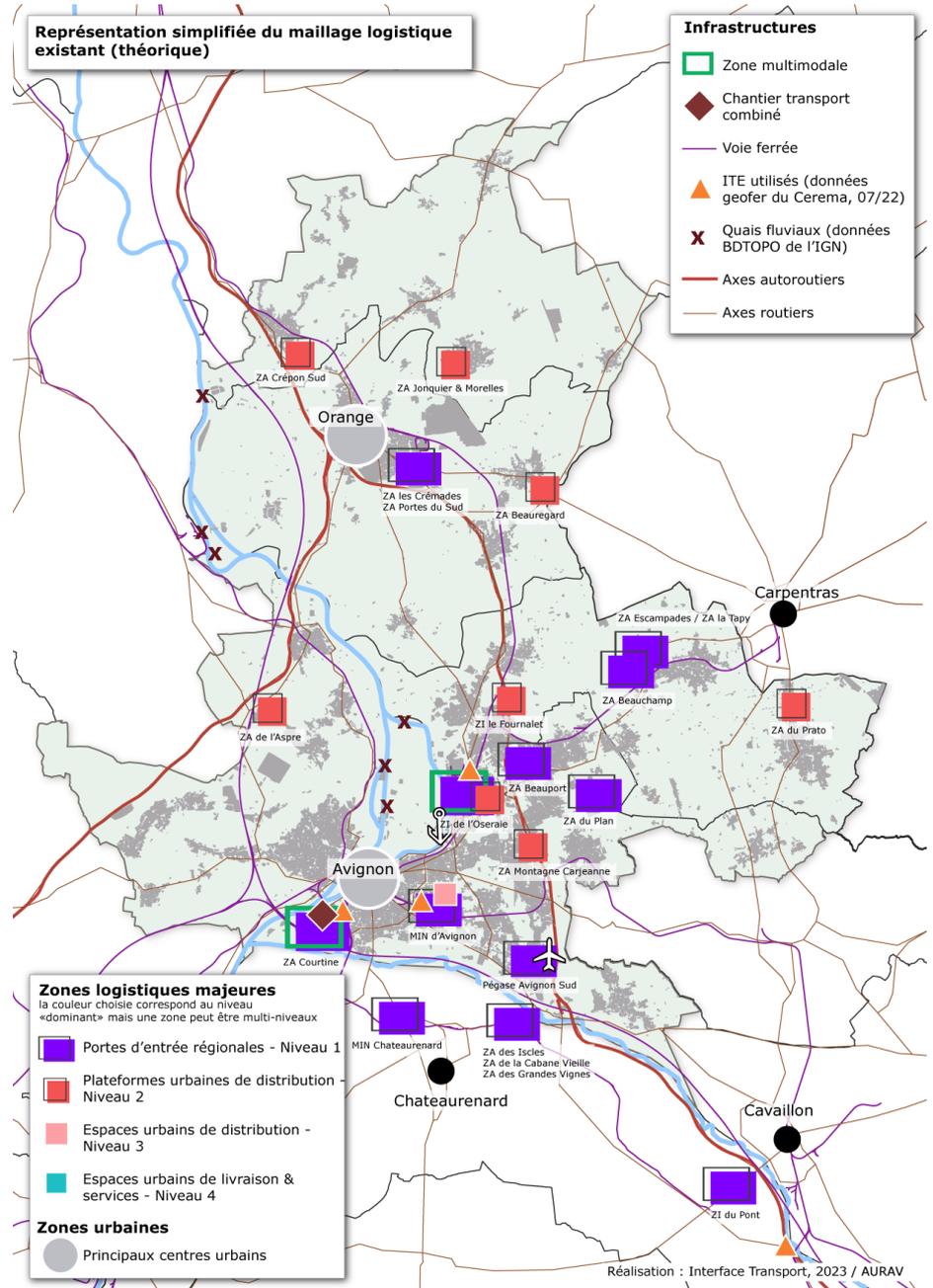


Répartition des zones d'activité économique par vocation dominante recensée

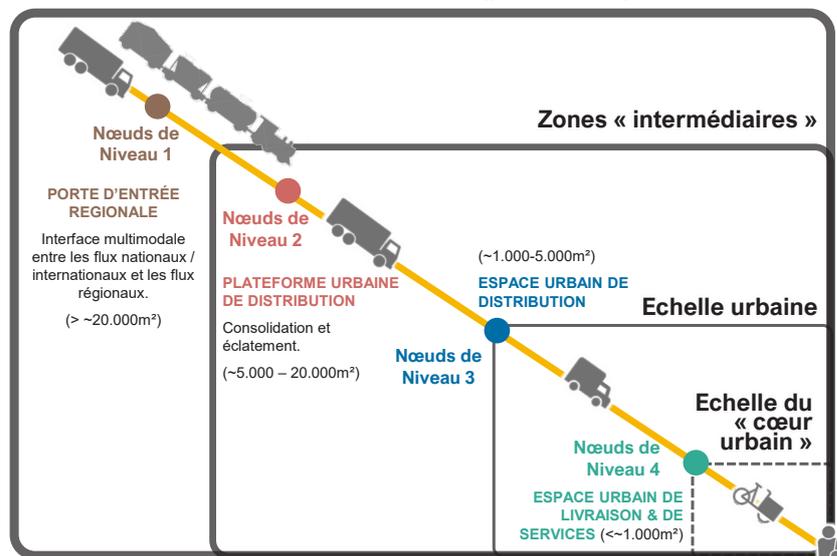


De même, une partie des zones d'activités sur le territoire est à dominante mixte pouvant comprendre de la logistique.

Afin de proposer un maillage efficient sur le territoire de la logistique, une organisation sur 4 échelles est à trouver en fonction de l'usage, de la taille et de la typologie des entrepôts ainsi que des infrastructures présentes (ITE, fluviale, échangeur autoroutier, desserte modes actifs,...).



Échelle « régionale » / « portes d'entrée »



4.6 LE BASSIN DE VIE PORTE PAR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU VAUCLUSE ET DE LA VALLÉE DU RHÔNE

Une attractivité touristique de nouveau en hausse

Le Vaucluse a accueilli 5 millions de touristes en 2023. Cette fréquentation représente 23,3 millions de nuitées. Le tourisme en Vaucluse est caractérisé par un phénomène de saisonnalité qui présente des écarts importants avec un pic de fréquentation qui se situe le 15 août. Le tourisme est un secteur économique important pour le département avec près de 1,65 milliard d'euros de chiffre d'affaires, dont 650 millions pour l'hébergement et 12 000 emplois touristiques, salariés et non-salariés.

Le profil des touristes vauclusiens (séjournant en hébergements marchands) est composé à 57 % de clientèle française provenant de régions limitrophes : Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes, mais également pour une grande majorité d'Île-de-France...

Il existe des disparités de territoires concernant les fréquentations pour les destinations urbaines. Le bassin du Grand Avignon retrouve une fréquentation proche des standards (voire en progression) tirée vers le haut par les clientèles étrangères. Le Ventoux, le Luberon, la Vallée du Rhône affichent quant à eux une tendance à la baisse.

Si le volume global des nuitées a augmenté pour les campings et les hôtels, avant la crise COVID en 2019 (+5 % de croissance par rapport à 2022 pour les campings et 1 % pour les hôtels), il n'en est pas de même pour les hébergements locatifs. Pour ces derniers, le volume de clients est en recul de 4 % par rapport à l'année 2022. Le prix moyen à l'année des hébergements touristiques est en hausse 2 % sur l'ensemble des bassins touristique (176 euros le prix moyen d'un hébergement). Ce qui peut expliquer une fréquentation en baisse pour les hébergements touristiques.

La capacité d'hébergement du Vaucluse est centrée sur les hébergements locatifs (44 %) et l'hôtellerie de plein air (29 %), chaque année, on compte un peu plus de meublés ou chambres d'hôtes en Vaucluse.

L'hébergement locatif se concentre sur les territoires du Luberon et du Ventoux, étant des zones plus rurales. L'offre en hôtellerie est plus importante sur le Grand Avignon et le Pays d'Orange en Provence, étant des pôles plus urbains. Enfin, l'offre en campings est très développée sur Ventoux Provence et Vaison Ventoux.

Les capacités d'accueil sont réparties de façon inégale sur le territoire, la moitié de l'hébergement marchand se localisant sur le Luberon et le Ventoux.¹

Le Gard a accueilli 4,4 millions de touristes en 2022. Les touristes ont cumulé 28 millions de nuitées dans le Gard en 2022, dont près de 10 millions à Nîmes Pont du Gard. Le tourisme est le 3e pilier de l'économie départementale après l'agriculture et l'industrie, avec 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires estimé en 2022 et 15 500 emplois touristiques représentant 8,4 % de l'ensemble de l'emploi dans le département.

Une augmentation de 18 % des nuitées recensées par rapport à 2021 confirment la progression des clientèles françaises et le retour confirmé des clientèles étrangères.

Comme pour le Vaucluse, les nuitées sont en augmentation pour les campings (+11 % par rapport à 2021 et +3 % par rapport à 2019). Quant aux hôtels, ils sont en baisse (-4 %). Ce phénomène trouve sa source à la fois dans la baisse du pouvoir d'achat des Français (qui représentent 72 % du total des touristes gardois) qui modifie les comportements (réduction des séjours), mais également dans la concurrence des territoires, régions et pays voisins.

En 2022, dans le Gard, un visiteur sur deux a fréquenté un monument historique ou patrimonial. Le département recense 3 666 000 visiteurs sur les sites et monuments touristiques avec près de 6 sites sur 10 visités se situant sur le territoire de Nîmes Pont du Gard.²

Une diversité de l'offre touristique

Les deux départements dans leur schéma de développement touristique fixent de grandes orientations :

- Positionner le département comme la destination du tourisme durable et d'excellence en accompagnant le développement des offres (hébergement, activités de découverte touristiques, culturelles et de loisirs) et en intégrant les enjeux environnementaux afin de garantir un tourisme durable ;
- Accompagner le développement touristique territorial en soutenant les projets du territoire ;
- Gérer et diffuser les flux sur tous les territoires et en toutes saisons en coordonnant le positionnement de l'offre sur les ailes de saison et le développement d'événementiels hors-saison ;
- Animer le territoire, professionnaliser et fédérer les acteurs en investissant et en valorisant les métiers du tourisme, en accompagnant le réseau des Offices de Tourisme et en optimisant le système d'observation touristique et en intégrant les enjeux du tourisme dans les actions territoriales ;
- Renforcer la structuration des destinations en permettant l'usage et la découverte de la mobilité douce à la portée de chacun ;
- Consolider la promotion et le développer le tourisme local en facilitant les accès aux activités touristiques, culturelles patrimoniales et de loisirs, leur permettant de s'approprier l'histoire, la culture, les traditions afin de devenir les ambassadrices du territoire ;
- Développer une ingénierie de services aux territoires en facilitant l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets, en professionnalisation des acteurs et l'attractivité des filières.

¹ Source : Vaucluse Provence Attractivité

² Source : Gard Tourisme

4.7 LE TOURISME, UN SECTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR CONTRIBUANT À LA RENOMMÉE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

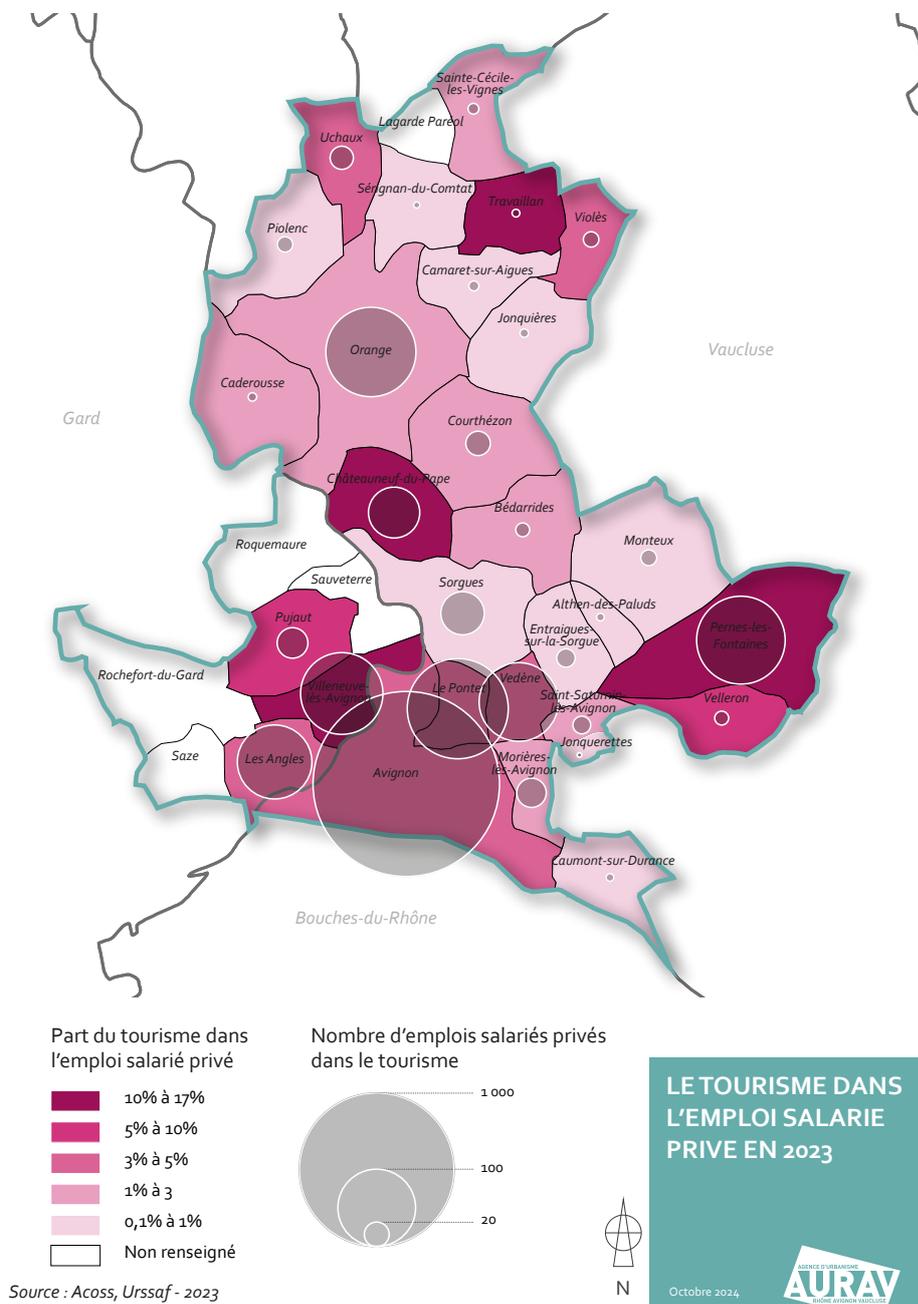
Le tourisme comme moteur de l'emploi salarié dans certaines communes

Le secteur du tourisme représente 4,03 % des établissements du SCoT et 3,05 % de l'ensemble des salariés privés. C'est respectivement 4,65 % des établissements du Vaucluse et 2,9 % de l'ensemble des emplois du Vaucluse. Le tourisme joue ainsi un rôle non négligeable dans l'économie du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, quoique moins prégnant comparé à d'autres territoires du Vaucluse, notamment situés à l'Est du département.

Le tourisme joue un rôle prépondérant dans certaines communes du SCoT, à hauteur de 12 % de l'emploi salarié à Villeneuve-lès-Avignon ou encore avec 12,1 % à Pernes-les-Fontaines. C'est 3,3 % à Avignon, un taux qui diminue depuis quelques années (6 % en 2016), mais qui se maintient au regard de la structure économique diversifiée que lui confère son rôle de pôle économique d'échelle régionale. Par ailleurs, 47 % de l'ensemble des salariés du SCoT travaillant dans le secteur du tourisme le font dans un établissement localisé à Avignon.

Châteauneuf-du-Pape avec 16,4 % et Travaillan avec 16,7 % sont les plus concernés par une part de l'emploi touristique importante liée notamment à sa renommée viticole.

Globalement, les communes les moins marquées par la part de l'emploi touristique sont situées sur l'axe Avignon-Monteux, axe davantage tourné vers l'agroalimentaire et l'artisanat.



LE TOURISME DANS L'EMPLOI SALARIE PRIVE EN 2023

Octobre 2024

AGENCE D'URBANISME
AURAY
BASSIN AVIGNON VAUCLUSE

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le secteur du tourisme a été défini ici de manière très sélective à travers 13 postes de la nomenclature d'activités françaises, ciblant l'ensemble des établissements dont l'activité principale est strictement liée au tourisme : l'hébergement touristique, la restauration traditionnelle, la location de courte durée de voiture ou de matériel de sport, les activités des voyagistes et la gestion des musées et sites touristiques. Cette définition étroite a pour but d'effectuer des comparaisons entre communes, mais aussi entre le SCoT et le Vaucluse.

4.8. UNE CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE IMPORTANTE ESSENTIELLEMENT CONCENTRÉE SUR AVIGNON, VILLENEUVE-LES-AVIGNON, PERNES-LES-FONTAINES ET ORANGE

Des hébergements touristiques marchands principalement localisés au sud du SCoT

En 2023, la capacité d'hébergement touristique marchand du SCoT Bassin de Vie d'Avignon est de 18 299 lits. 35 % de cet hébergement est assuré par les meublés touristiques et 24 % par les hôtels. Cette offre est complétée par les hébergements type Air BnB.

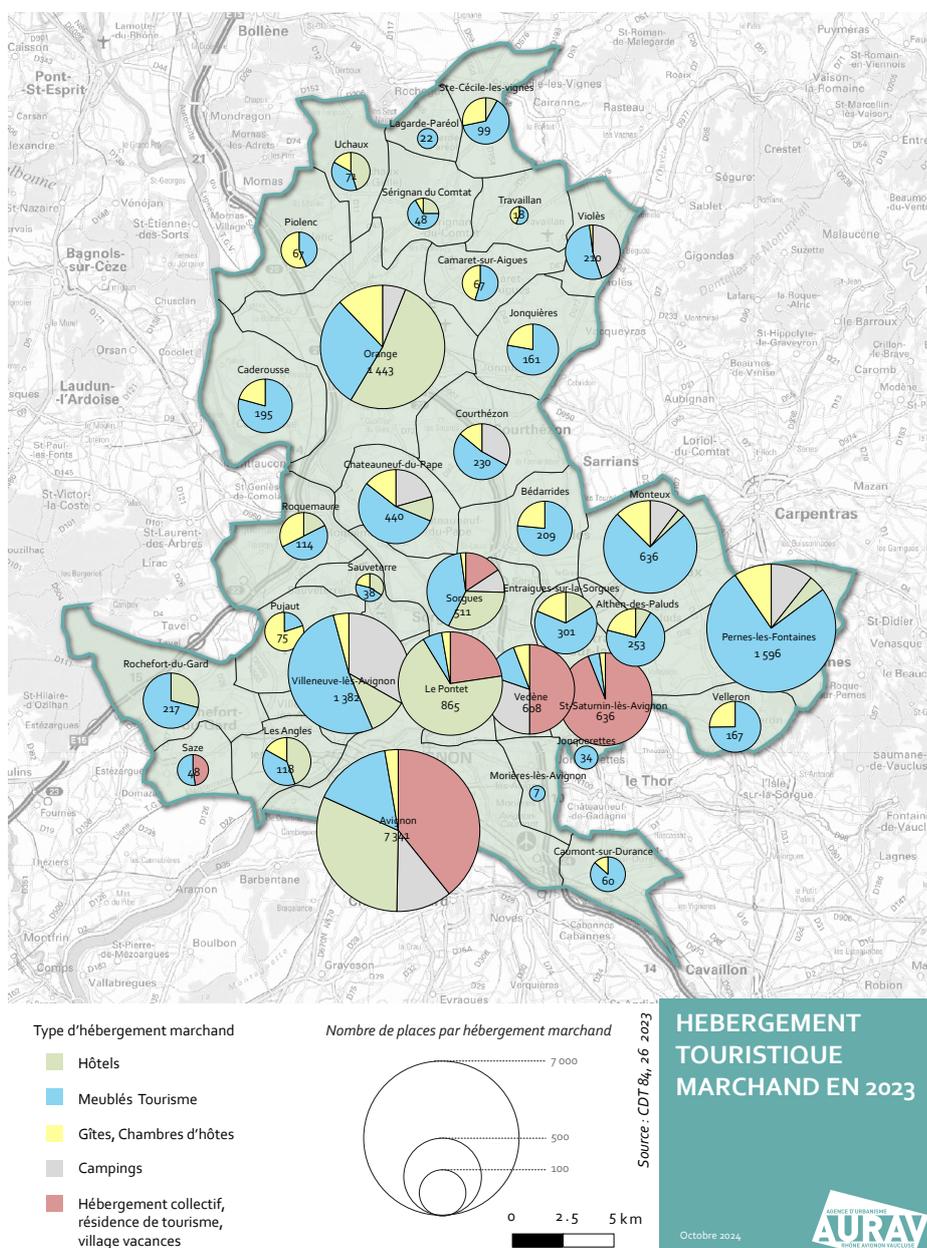
Exceptées quelques communes telles qu'Orange ou Châteauneuf-du-Pape, l'hébergement touristique marchand du SCoT est principalement localisé dans sa moitié sud, notamment à Avignon et sa périphérie proche ainsi qu'en direction de l'Est et des Monts du Vaucluse dont Pernes-les-Fontaines est la porte d'entrée. 40 % des hébergements touristiques sont concentrés dans la seule commune d'Avignon. C'est un lit touristique marchand sur 2 du SCoT qui se localise sur 3 communes mitoyennes : Avignon, Villeneuve-lès-Avignon et Le Pontet.

Une diversité de l'hébergement touristique à l'échelle du SCoT, mais des communes marquées par un type d'hébergement

Exceptées de rares communes disposant d'une offre en hébergement diversifiée (Le Pontet, Avignon et Sorgues), la plupart des communes du SCoT disposent d'une offre ciblée sur des types d'hébergement précis. La plupart du temps se sont sur les meublés de tourisme. En effet, chaque commune du SCoT (hors Pujaut ayant plus de gîte, chambre d'hôte) possède la moitié de leur stock touristique dans ce type d'hébergement.

53 % de l'offre hôtelière du SCoT se situe sur la ville d'Avignon. 61 % de l'offre de places en camping se situe sur Villeneuve-lès-Avignon et Avignon.

Enfin, certaines communes disposent d'une offre structurée par un établissement phare comme à Saint-Saturnin-lès-Avignon où une résidence de tourisme (de 598 lits) occupe 94 % des lits touristiques ou encore à Vedène où la résidence de tourisme occupe

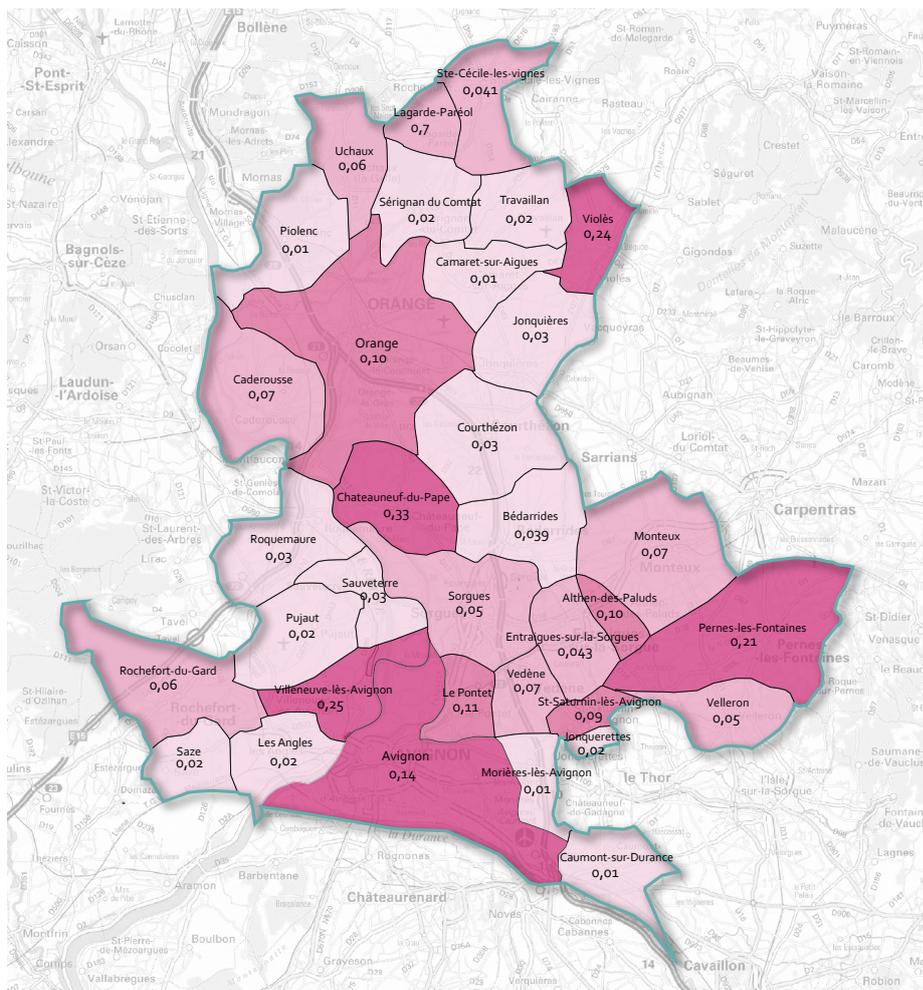


50 % du stock de lits touristique sur la commune (304 lits). D'autres communes proposent des offres d'habitats touristiques insolites, comme à Sorgues avec les cabanes sur l'eau, ou encore avec des cabanes dans les arbres. Cette diversification permet ainsi de toucher une clientèle plus élargie sur le territoire du SCoT.

Une capacité de lits touristiques marchands et non marchands équivalente à 10 % de la population résidente du SCoT

En combinant l'hébergement touristique non marchand (les résidences secondaires) à l'hébergement touristique marchand (chambres, appartements à louer...), la capacité d'accueil touristique du SCoT est estimée à 30000 lits touristiques, ce qui représente 10 % de la population résidente. En comparaison, ce ratio est de 20 % pour le département du Vaucluse, qui inclut des secteurs très touristiques comme le Luberon, et le Ventoux. Ainsi, les communes comme Gordes ou Bédoin disposent d'une capacité d'accueil touristique supérieure, voire double ou triple, à leur propre population municipale.

Ce ratio ne dépasse pas 0,33 pour Châteauneuf-du-Pape, la commune du SCoT qui détient le taux le plus élevé. Il est de 0,14 pour Avignon qui connaît une baisse depuis 2014 (0,17 d'intensité touristique en 2014). Malgré la diminution des lits touristiques, leur nombre reste important, car cela représente une capacité d'accueil de 13 000 lits environ.



Indice d'intensité touristique
(nombre de lits touristiques / population municipale)

- 0,12 à 0,23
- 0,08 à 0,12
- 0,041 à 0,08
- 0,01 à 0,04

0 2.5 5 km

Source : CDT & / INSEE 2020

INTENSITE
TOURISTIQUE DES
COMMUNES DU
SCoT BVA

Octobre 2024



NOTE

La capacité d'accueil touristique d'une commune est le nombre de personnes non résidentes pouvant être accueillies en hébergement touristique marchand (Hôtels, meublés à louer, campings...) et non marchand (Résidence secondaire) localisé dans la commune.



Fil à dérouler dans le projet de territoire

Développer l'offre touristique du territoire tout en veillant à un équilibre dans la programmation des logements pour la population permanente et les lits pour le tourisme et les résidences secondaires.

4.9. DES SITES TOURISTIQUES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE, MAIS ÉGALEMENT DES ESPACES DE LOISIRS DE PROXIMITÉ À VALORISER

Une offre touristique, patrimoniale et culturelle abondante et diversifiée

L'offre touristique du SCoT s'organise autour de patrimoines variés : naturel, fluvial, historique, viticole, rural...

4 grandes zones se distinguent en termes d'offre et de consommation touristique :

- Une première, avec le couple Avignon/Villeneuve-lès-Avignon englobant les Iles du Rhône (île Piot, Barthelasse, plaine de l'Abbaye, île de la Motte), qui jouit d'une notoriété mondiale grâce à son patrimoine bâti et son festival de théâtre. La fréquentation du Palais des Papes et du Pont Saint-Bénézet est en augmentation constante depuis 2010. Le festival OFF est en augmentation sur année 2023 aux alentours de 170 000 places. En 2023, Avignon a vu son nombre de visiteurs augmenter à tous les niveaux. Une hausse de la fréquentation touristique au Palais des Papes de 12 % par rapport à 2022, tandis que le Pont d'Avignon a enregistré une hausse de 8 %. Un taux de remplissage de 94 % pour le Festival in et près de 2 millions de billets vendus pour les spectacles du festival off est en outre associé à une très bonne accessibilité avec une gare-centre, une gare TGV, on peut aussi y ajouter des bateaux promenades et restaurants ;
- Une seconde avec la Ville d'Orange qui sur le plan culturel, fait également l'objet d'une fréquentation touristique significative. Le théâtre antique attire chaque année autour de 190 000 visiteurs, et les différents festivals comme les Chorégies, de renommée nationale, qui comptait à l'édition 2023 environ 34 000 spectateurs, le Positiv Festival qui attire plus de 22 500 en 2023 ou encore l'Odysée Festival accueillant 14 000 visiteurs ;
- Une troisième qui enveloppe le fleuve, les activités de loisirs nautiques, les ports, le cyclotourisme autour de la ViaRhôna, la Via

Fréquentation touristique des sites sur années 2023

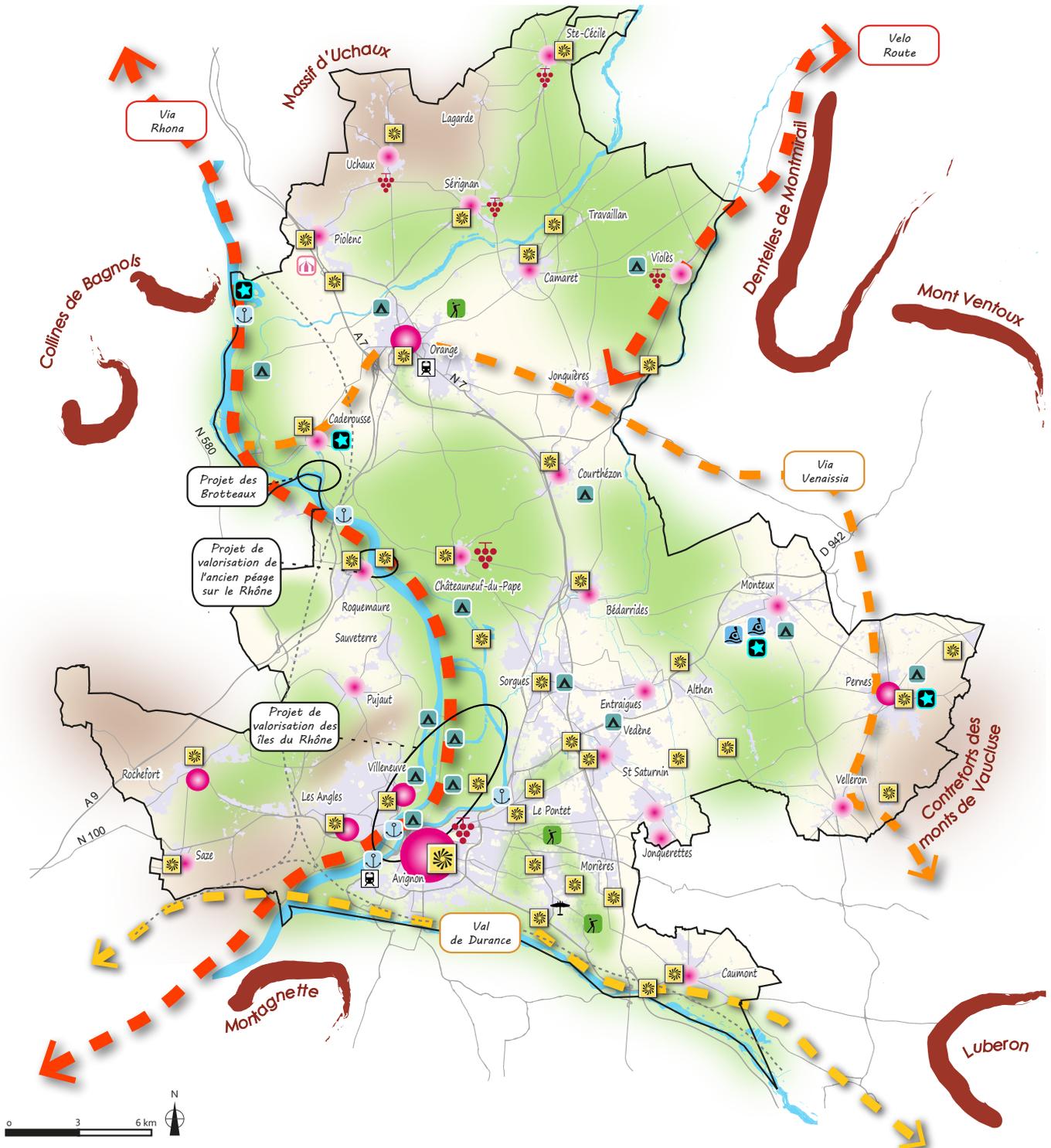
Évènements culturels	Commune	Visiteurs	Fréquentation
78e Festival d'Avignon	Avignon	172 781	↗
Les Chorégies	Orange	34 000	↗
Positiv Festival	Orange	22 500	↘
L'Odysée sonore	Orange	14 000	=
Font'arts	Pernes-les-Fontaines	15 000 - 20 000	=
Sites touristiques majeurs	Commune	Visiteurs	Fréquentation
Palais des papes	Avignon	214 417	↗
Pont St Benezet	Avignon	541 144	↗
Théâtre antique d'Orange	Orange	189 500	↗
Fort Saint-André	Villeneuve-lès-Avignon	35 216	↗
Musées et parcs de loisirs	Commune	Visiteurs	Fréquentation
Parc Spirou	Monteux	320 000	↗
Musées municipaux (Requien, Lapidaire, Calvet, Petit Palais, Palais du Roure)	Avignon	190 000	=
Musée d'art et d'histoire	Orange	56 996	↗
Collection Lambert	Avignon	41 352	=

Source : *Vaucluse Provence Attractivité*

Venaissia et le Val de Durance en lien avec une accessibilité facilitée par la gare TGV, des villages au caractère patrimonial reconnu (Caderousse, Roquemaure, Sauveterre, Pujaut, Villeneuve, Les Angles), des vignobles emblématiques (Châteauneuf-du-Pape, Plan de Dieu), et dans laquelle s'est implantée la majorité des campings ;

- Et une dernière, qui mise davantage sur la qualité du cadre naturel (bassin des Sorgues, coteaux gardois, Nord Vaucluse, etc.) et des cœurs de villages provençaux pour proposer un tourisme «vert» autour de produits du terroir, de chambres d'hôtes, de gîtes, de golfs, de circuits de randonnées viticoles, de la voie Venaissia et du patrimoine. À ce titre Pernes-les-Fontaines est labellisée ville d'Art et d'Histoire et met en valeur les artisans d'art ;

De plus, les aménagements dans la zone de loisirs de Beaulieu à Monteux offrent une diversité d'activités avec deux parcs d'attractions, l'un aquatique et l'autre d'attractivité sur le thème de la bande dessinée, dont une extension est prévue pour 2026. Les deux parcs ensemble attirent un demi-million visiteur chaque année.



Equipements et éléments support à l'attractivité touristique

- Avignon et Orange et leur patrimoine historique riche
- Centres protégés par une AVAP ou concernés par un site classé ou inscrit
- Noyau urbain dense de qualité
- Gare TGV
- Aéroport
- Communes tournées vers l'œnotourisme

- Eléments ponctuels repères concernés par des mesures de protection : monuments inscrits, classés, sites classés ou inscrits, SPR (une icône peut concerner plusieurs sites, monuments inscrits ou classés)
- Golf
- Camping
- Port ou halte fluviale
- Parc d'attraction
- Cirque Alexis Gruss
- Base de loisirs

- Vignoble à fort potentiel
- Grands ensembles paysagers
- Reliefs boisés
- Grands itinéraires cyclables :
 - via Rhôna
 - via Venaissia
 - vélo-route vers les Baronnies (En cours)
 - val de Durance
 - Ligne TGV (ponts, terrassements...)
 - Cours d'eau

Sources : AURAV / BDTopo, IGN, 2016 / Cadastre, 2016

UNE OFFRE TOURISTIQUE ABONDANTE ET DIVERSIFIÉE

Octobre 2017

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le Bassin de Vie d'Avignon est confronté à de multiples enjeux pour garantir une attractivité économique :

- Un taux de chômage qui augmente et qui touche particulièrement les jeunes actifs ;
- Une croissance du nombre d'emplois depuis 1968, mais une évolution plus instable depuis 2010 ayant connu une forte baisse jusqu'en 2015, puis un rattrapage sur la dernière période de 2015-2021 permettant d'être de nouveau en croissance ;
- Malgré la hausse de l'emploi, l'appareil productif est particulièrement impacté. L'agriculture est une composante importante de l'économie locale qui connaît plusieurs problématiques : une crise économique qui perdure, un vieillissement des agriculteurs, une pression de l'urbanisation... L'industrie continue également à perdre de l'emploi ;
- Une économie portée par le moteur résidentiel marqué par le secteur touristique. Le territoire abrite un patrimoine culturel et naturel exceptionnel qui fonde son attractivité et sa notoriété touristiques. Des marges de manœuvre existent pour conforter cet atout et augmenter les retombées économiques. Le Rhône est l'un des vecteurs qui doivent être mieux valorisés à travers notamment un développement de la capacité d'accueil des bateaux de croisière, une valorisation des îles du Rhône... Le tourisme a également un impact sur la gamme de commerces que doit proposer le territoire et notamment les hypercentres d'Avignon et d'Orange ;
- Une filière logistique à structurer depuis la grande logistique jusqu'à celle du dernier kilomètre, notamment en définissant des sites préférentiellement d'implantation de cette activité ;
- La présence de filières d'excellence structurées (pôle de compétitivité INNOV'ALLIANCE, PÉGASE et CAPENERGIES) et de 5 OIR qui permettent de structurer les filières d'excellence, de fédérer ces acteurs économiques et de concrétiser des projets économiques structurants pour le territoire ;
- Des zones d'activités et commerciales qui souffrent souvent d'une faible qualité urbanistique, architecturale, paysagère et environnementale.

Face à ces constats, la stratégie à mener dans le cadre du SCoT doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Quelle stratégie économique à l'échelle du SCoT, en lien avec les territoires voisins ?
- Quelle identité économique lisible souhaite-t-on pour le territoire ?
- Comment s'appuyer sur les filières d'excellence ? Comment développer l'emploi à forte valeur ajoutée sans négliger la création d'emplois adaptés au niveau de formation de la population pour ne pas augmenter le taux de chômage ?
- Quelle offre foncière ? Pour quelle entreprise ?
- Comment conserver la diversité de l'économie locale et répondre aux besoins de chaque secteur d'activité ?
- Comment limiter la menace et la pression sur les espaces agricoles, afin de leur donner une lisibilité sur le long terme ?
- Quelle stratégie économique pour le territoire du SCoT cohérente avec les objectifs de développement durable : économie de foncier, diversité des fonctions urbaines, adéquation entre développement de pôles d'emplois et desserte par les transports en commun, prise en compte des enjeux de transition énergétique ?

5/ UN TERRITOIRE SURÉQUIPÉ EN TERMES DE COMMERCES QUI RAYONNE AU-DELÀ DU BASSIN DE VIE

5.1 LE COMMERCE DANS LE BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Un secteur en mutation

Le Bassin de Vie d'Avignon est, à l'image du Vaucluse, un territoire très bien doté en commerces. La consommation des ménages, qui avait significativement diminuée pendant la crise sanitaire de 2020 à l'échelle nationale, y est repartie à la hausse sans pour autant atteindre son niveau d'avant crise.

Le commerce étant particulièrement sensible aux tendances démographiques et économiques, l'offre commerciale adapte son format aux nouveaux besoins et aux nouveaux profils de consommateurs. Plusieurs tendances actuelles impactent l'offre commerciale territorialisée, parmi lesquelles on peut citer:

- L'évolution des comportements de consommation telle que l'augmentation de la consommation en ligne, le développement de l'achat responsable via la seconde main et la réparation, la hausse de la consommation de services, etc ;
- Le vieillissement global de la population, qui affecte à la fois les pratiques en questionnant l'accessibilité et la lisibilité des offres, les produits consommés et le panier moyen de cette catégorie de consommateurs, souvent moins important que celui des actifs ;
- La multiplication des technologies d'achat et méthodes de vente, avec par exemple le développement de l'achat sur mobile, le «click & collect», la livraison à domicile, etc ;
- Les fluctuations liées au contexte économique: pouvoir d'achat des ménages, coût de l'énergie et des matières premières, capacité d'emprunt, etc.

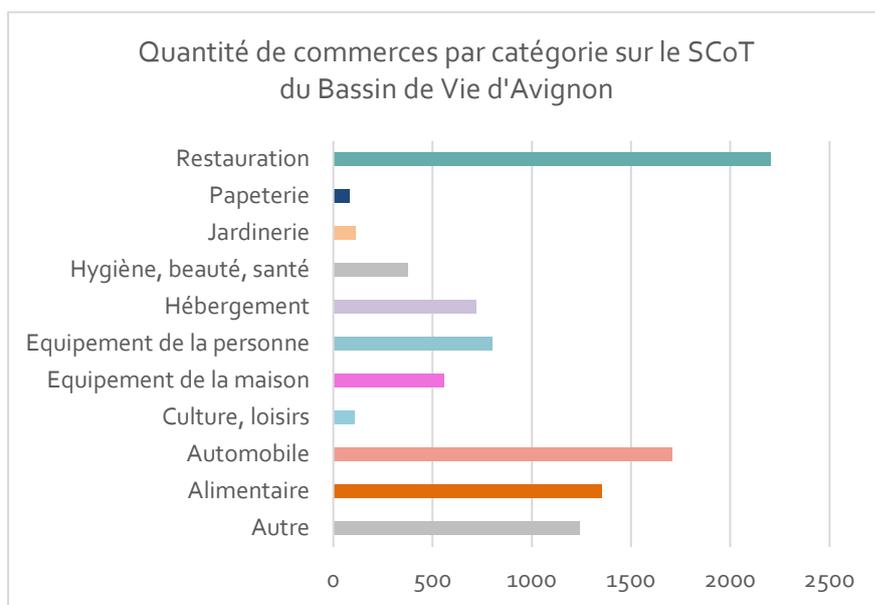
Le développement du e-commerce, bien que déjà ancré dans les pratiques, a connu une nette accélération pendant la crise sanitaire: la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad) estime que le chiffre d'affaires du e-commerce a augmenté de 13,8% entre 2021 et 2022 en France. Cette hausse est principalement portée par la forte croissance de la vente de services en ligne (+36%), alors que la vente de produits était en baisse sur la même période (-7%).

La population reste malgré tout attachée à la consommation en magasin et continue à privilégier la consommation dans les commerces physiques, notamment pour les denrées alimentaires.

L'aire urbaine d'Avignon, principale polarité commerciale du territoire

Avignon et ses communes limitrophes (Le Pontet, Vedène, Les Angles, Villeneuve-lès-Avignon, Morières-lès-Avignon) constituent le principal pôle commercial du territoire du SCoT: on y trouve près de 60% de l'ensemble des commerces du territoire (Sirene 2024*). On y observe également la densité de commerces la plus élevée au regard de la superficie communale, suivi des communes d'Orange, Sorgues, Entraigues-sur-la-Sorgue et Althen-des-Paluds.

Les commerces proposant une offre de restauration représentent presque un quart de l'ensemble de l'offre commerciale du territoire (24%). Les commerces automobiles sont la 2^{de} catégorie la plus représentée (18%), suivis par les commerces alimentaires (15%).



Source: Sirene 2024

* les établissements entrant dans le champ du commerce ont été sélectionnés à partir de la nomenclature NAF de l'INSEE: une vision extensive du commerce a été privilégiée, puisqu'a été intégré l'ensemble du commerce de détail, y compris le secteur de l'automobile, ainsi que les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

5.2 LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES, UNE DÉCÉLÉRATION AMORCÉE

Un territoire très bien doté en grandes et moyennes surfaces commerciales

En 2024, la partie vauclusienne du territoire compte 382 surfaces commerciales d'au moins 300m², ce qui équivaut au total à environ 475000m² de surface de vente (LSA 2024). Sur ce panel, 64% sont des grandes surfaces, c'est-à-dire des surfaces commerciales supérieures à 2500m² : c'est le cas de la plupart des supermarchés, hypermarchés et grandes enseignes de commerce de détail (ameublement, jardinerie, loisir et culture, etc.). Près d'un tiers sont des moyennes surfaces (entre 400m² et 2500m²) qui se concentrent également dans et aux abords des zones commerciales ainsi que le long des principaux axes routiers. On en trouve néanmoins quelque une dans les centres-villes, notamment ceux d'Avignon et d'Orange, mais aussi dans la couronne urbaine autour d'Avignon (Le Pontet, Sorgues, Vedène).

Les équipements commerciaux structurants du territoire sont regroupés en 5 polarités :

- La zone commerciale d'Avignon Nord sur les communes de Vedène, Sorgues et Le Pontet, incluant les zones Aushopping et Buld'air ;
- La zone commerciale d'Avignon Sud, allant de Cap Sud à la zone

commerciale La Castelette-Mistral 7 le long de la route de Marseille (N7) ;

- La zone commerciale du Coudoulet, jusqu'à la ZAC Porte Sud à Orange, incluant le centre commercial Orange Les Vignes ;
- La zone commerciale Grand Angles ;
- Le centre-ville d'Avignon, qui compte plus de 4300 commerces d'après la base Sirene de l'INSEE en 2024, dont 5 surfaces commerciales supérieures à 300m² (LSA 2024).

La commune d'Avignon compte presque deux fois plus de surface commerciale que la 2de commune la mieux dotée, à savoir Orange.

Parmi les grandes et moyennes surfaces (GMS) d'au moins 300m², les commerces les plus représentés sont ceux de l'Équipement de la maison (30%), puis de l'Alimentaire (26%), suivis de l'Équipement de la personne (13%) et des commerces liés à l'Automobile (garages, contrôles techniques, vente de pièces détachées, réparation, etc.).

Les hypermarchés du territoire se concentrent dans l'aire urbaine d'Avignon (Avignon, Le Pontet, Vedène, Sorgues, Morières-lès-Avignon, Les Angles) ainsi qu'à Orange. L'offre en magasins bio suit le même schéma, restant localisée dans les communes les plus peuplées. À noter

qu'une offre existe également à Pernes-les-Fontaines. Les grandes surfaces de frais sont quant à elle localisées dans les grandes zones commerciales d'Orange et d'Avignon Nord.

Les supermarchés, qui proposent une offre plus locale, sont mieux répartis sur le territoire, bien que peu présents dans les communes les moins peuplées au Nord d'Orange et à l'Est.

En 2022, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) publie un panorama des GMS dans le Vaucluse. Elle estime que ces commerces représentent un tiers de l'emploi du secteur commercial. La tendance dans ce département et dans le territoire du SCoT était jusqu'à il y a quelques années de favoriser l'implantation de cette typologie de commerces : en 10 ans, 42 nouveaux établissements ont été construits à l'échelle du département, soit plus de 50000m² de surface de vente. Bien que la création de GMS ait ralenti depuis 2018, la CCI observe une augmentation du taux de vacance dans ces surfaces, qui passe de 5% en 2018 à 8% en 2022.

Sur le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, les GMS sont pour la plupart implantées le long de l'axe rhodanien et des axes majeurs de circulation, dans les communes les plus peuplées. Plus de 50% se trouvent dans des zones commerciales (jusqu'à 80% à Avignon et à Orange). L'offre commerciale y est aux trois-quarts non alimentaires: les commerces majoritaires sont des enseignes d'équipement de la maison et de la personne.

Dans un contexte de modification des habitudes de consommation, d'application de la charte d'urbanisme commerciale de 2017 et sur fond de Loi Climat et Résilience depuis 2021, la tendance est déjà à la décélération sur le territoire: entre 2016 et 2021, seulement deux projets de grande surface ont été accordés, à Orange et à Montoux.

ZONE	PRINCIPALES ENSEIGNES	SURFACE (m ²)
Avignon Nord (Avignon)	Auchan	17 900
	Ikea	17 340
	Leroy Merlin	15 000
	Alinéa	9 000
	Truffaut	8 000
Mistral 7 (Avignon)	Auchan	10 890
	Castorama	8 700
	Bricoman	8 540
Villeneuve-lès-Avignon	Botanic	9 800
Courtine (Avignon)	Carrefour	8 500
Grand Angles (Les Angles)	E. Leclerc	
Coudoulet (Orange)	Carrefour	8 500

Source: LSA 2017

Avignon Nord, un site pilier qui prépare sa mutation

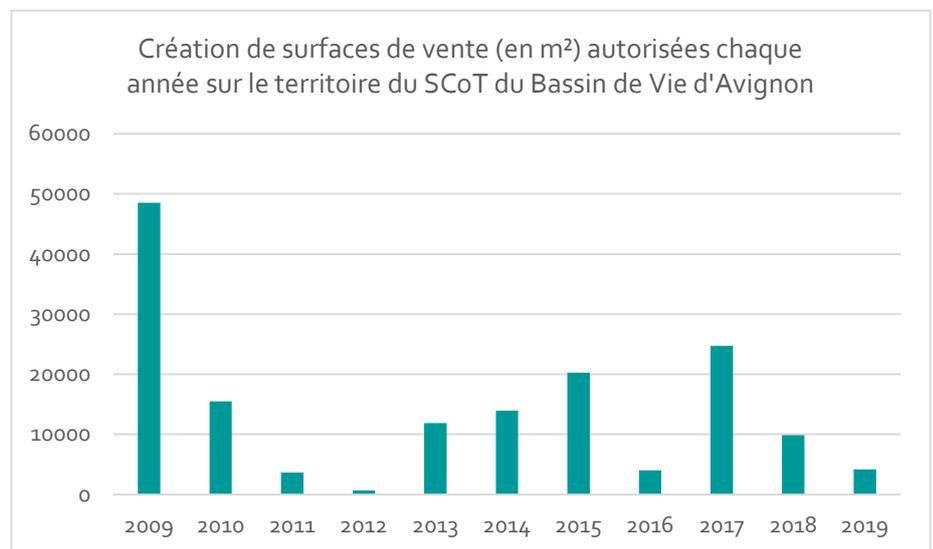
En 2023, la zone commerciale d'Avignon Nord accueillait 15 millions de visiteurs. Elle est composée d'un hypermarché, d'une galerie commerçante de 113 commerces, d'une quarantaine d'enseignes de restauration, d'un cinéma multiplexe, d'hôtels et même d'une clinique. Avec ses 300 hectares répartis sur 5 zones d'activité mixtes, elle est une des plus grande zone commerciale d'Europe en termes de superficie. Son rayonnement est suprarégional: sa zone de chalandise, qui s'étend de Valence à Marseille, est contrainte par les métropoles environnantes, mais compte tout de même près d'1 million d'habitants. Elle est aujourd'hui encore pourvoyeuse d'environ 8000 emplois. Sa présence dans l'aire urbaine avignonnaise en fait un pôle d'emploi conséquent qui favorise l'emploi local, notamment auprès des jeunes peu qualifiés, la tranche d'âge des 15-24 ans étant la plus touchée par le chômage (28.4% en 2021), de même que les actifs sans diplôme (25.5% en 2021).

Malgré le fait qu'elles représentent un atout certain pour les territoires, les zones commerciales de périphérie existantes doivent amorcer une mutation tant dans leur panel d'offres que dans leur aménagement. Le développement des mobilités douces et de l'accessibilité en transports en commun fait partie des enjeux auxquels elles devront répondre pour garder de l'attractivité et s'inscrire dans les objectifs de développement durable : malgré le développement de la pratique du vélo, peu de zones sont par exemple équipées de suffisamment de solutions de stationnement (arceaux, espaces couverts) et de parcours vélos sécurisé. Les enjeux liés à la sobriété foncière enjoignent également les intercommunalités à favoriser le renouvellement des zones commerciales et la requalification des espaces (y compris des friches), qui peut se faire via la diversification des activités vers d'autres activités économiques ou leur densification.

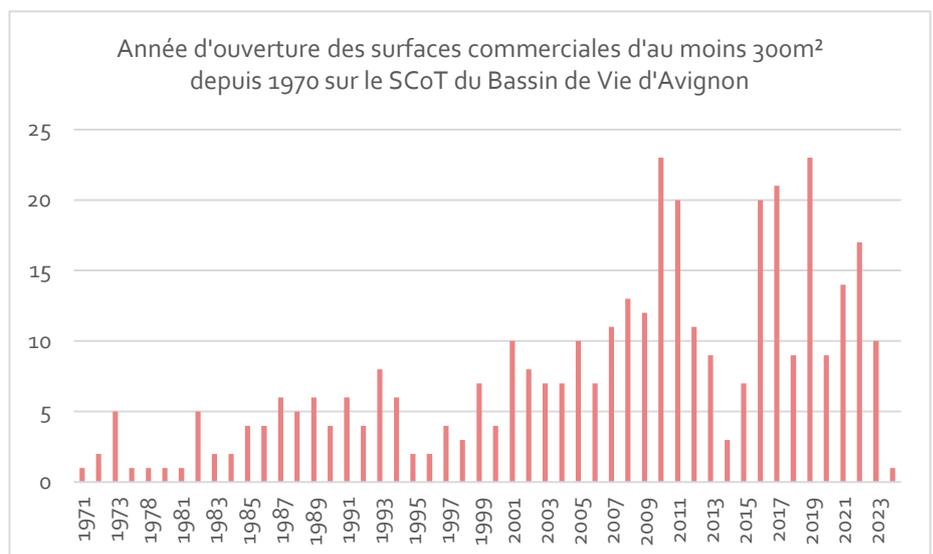
Un équilibre entre l'attractivité du centre-ville d'Avignon et des communes alentours et le développement du site d'Avignon Nord est à questionner, afin de garantir le maintien d'une offre de commerces et d'administration locale dans les centres-villes.

D'autres zones commerciales emblématiques du territoire envisagent également leur mutation : c'est le cas d'Avignon Sud, qui fait partie des sites lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'État pour la transformation des zones commerciales en septembre 2023.

La zone de La Cristole-La Castelette bénéficiera dans ce cadre de subventions pour y ramener de la mixité sur des parcelles déjà artificialisées.



Source: décisions des CDAC



Source: Sirene 2024

5.3 LE JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE LES POLARITÉS COMMERCIALES

Le commerce de proximité, un enjeu pour maintenir l'attractivité des polarités urbaines

Selon les compte de la CCI, en 2023, le département du Vaucluse est doté de 9382 commerces et services qui emploient moins de 10 salariés. La même année, elle estime que plus de la moitié des communes possède au moins 10 commerces de proximité sur leur territoire, et que seulement 9 communes sur 151 n'en possèdent aucun.

Le commerce de proximité dans le département se compose d'un tiers d'activités de restauration et de débits de boisson, de 19% d'activités de santé beauté, de 16% de commerces alimentaires et de 11% de commerces d'équipement de la personne. Dans les petites communes, qui sont également les moins bien dotées, les commerces les plus présents sont les offres de restauration et les débits de boisson.

Certaines des évolutions constatées dans le secteur commercial touchent particulièrement les commerces de proximité. Parmi elles on trouve l'augmentation de l'usage des outils numériques de communication pour promouvoir les commerces locaux, la diversification des solutions d'achat (paiement sans contact, commande en ligne, livraison à domicile, etc.) et l'animation à destination des consommateurs (événements, expositions, collaborations éphémères, etc.). Côté consommateur, il est constaté une augmentation de la consommation locale qui contribue à l'essor du commerce de proximité, notamment dans les secteurs de l'alimentation et de l'équipement de la personne.

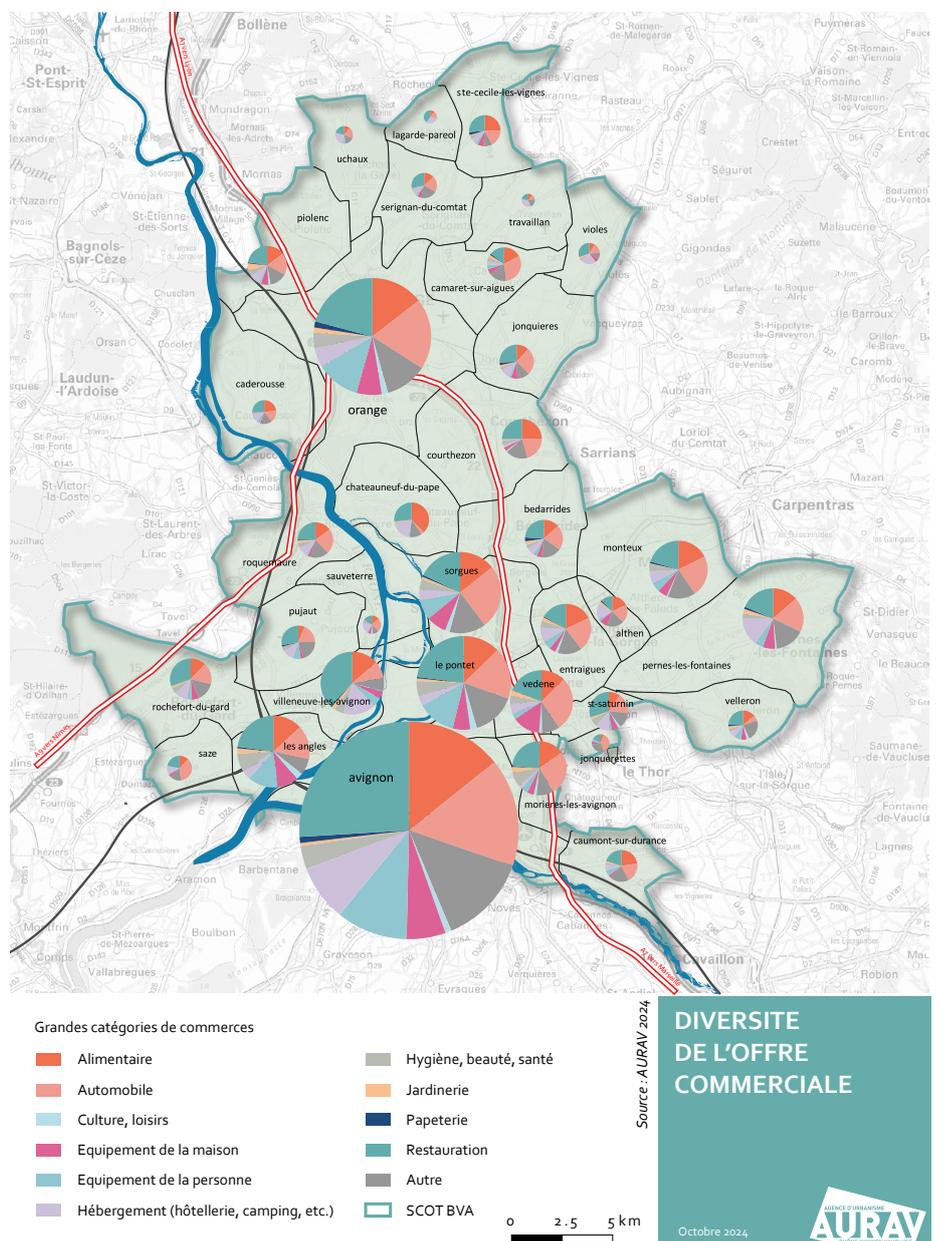
Le territoire du SCoT compte un peu moins de 800 commerces alimentaires de proximité (sont exclues de ce comptage les grandes surfaces). Plus d'un tiers sont localisés dans la commune d'Avignon. Toutes les communes en sont dotées, à l'exception de Lagarde-Paréol et de Travaillan.

Les boulangeries-pâtisseries sont les commerces alimentaires les plus répandus, suivis par les épicerie puis les autres commerces alimentaires qui regroupent entre autres les commerces spécialisés (ex : produits issus de l'agriculture biologique).

Le commerce de centre-ville, marqueur de la vitalité du territoire

Le commerce de centre-ville est un indicateur clé de la vitalité d'une

commune. Une offre commerciale diversifiée et de qualité dans un cœur de ville peut être le résultat de politiques publiques efficaces dans les domaines des mobilités, de la mise en valeur du patrimoine, de l'attractivité, de l'emploi, de l'activité économique, etc. L'accessibilité des centres, notamment via des modes doux, mais également encore par la voiture dans les plus petites centralités, et leur cadre de vie leur confère une attractivité certaine vis-à-vis des zones commerciales excentrées.



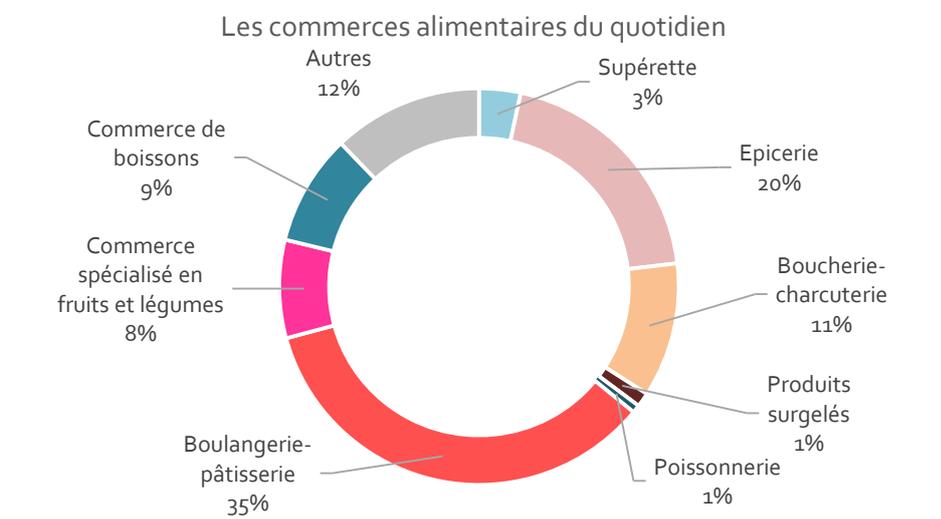
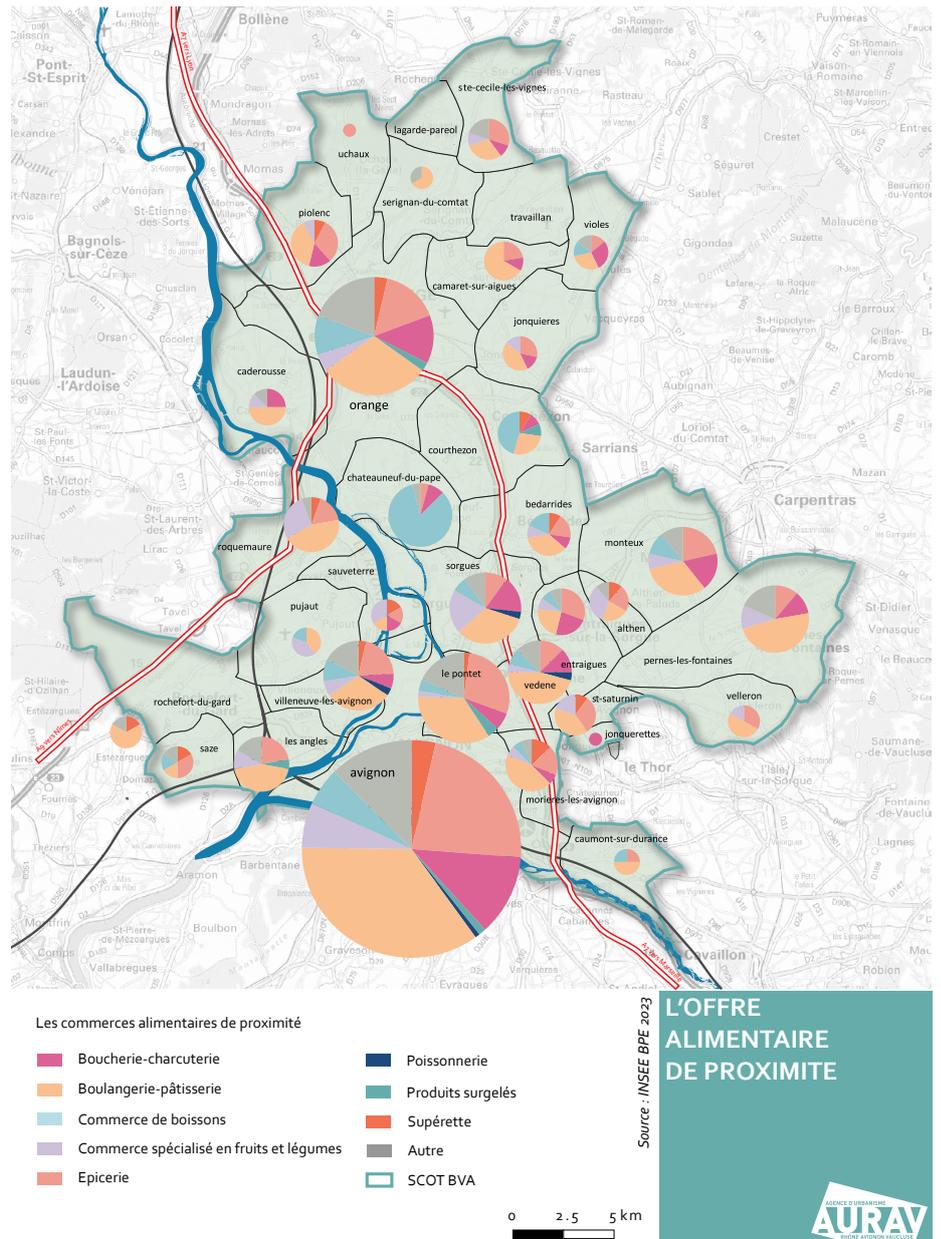
En 2022, l'INSEE recensait à l'échelle du Vaucluse la création de près de 3000 commerces de gros et de détail, incluant les établissements d'hébergement et de restauration. Les ¾ de ces nouveaux commerces sont des entreprises individuelles, ce qui montre le dynamisme du secteur commercial et la forte représentation des PME dans le paysage économique du département.

Sur le territoire du SCoT, c'est la commune d'Avignon qui concentre le plus de commerces au sens de l'INSEE (BPE 2023), soit environ 2000 commerces et services de proximité. En revanche, c'est la commune des Angles qui a la densité de commerces la plus importante au regard de sa population, proche d'un commerce pour 39 habitants. Elle est suivie de Châteauneuf-du-Pape (1 commerce pour 40 habitants) et d'Avignon (1 commerce pour 45 habitants). Rapportée à la superficie de la commune, c'est Le Pontet qui est la commune la mieux dotée, suivie d'Avignon puis de Vedène et Sorgues. Cela s'explique en partie par la taille moyenne de ces communes, qui accueillent néanmoins de grosses centralités commerciales avec en premier lieu la zone d'Avignon Nord.

Un bon maillage en commerces alimentaires de proximité

Les commerces de proximité sont définis par l'INSEE comme étant des commerces dans lesquels les consommateurs se rendent fréquemment voire quotidiennement. Ils sont implantés dans les «pôles de vie», c'est-à-dire dans les centralités urbaines ou rurales correspondant à des secteurs de passage où se concentrent les commerces, mais aussi l'offre de services (banque, santé, services publics, etc.). Les commerces alimentaires de proximité (hors GMS) sont des équipements essentiels pour garantir l'accès à des produits de consommation de base pour les ménages et pour assurer la vitalité des pôles de vie, y compris dans les communes plus rurales.

Dans le Bassin de Vie d'Avignon comme dans la plupart des territoires, les boulangeries-pâtisseries sont le commerce alimentaire de proximité le



Source: INSEE BPE 2023

plus représenté: seules les communes d'Uchaux et de Jonquerettes n'en sont pas dotées. Le territoire compte également plus de 150 épicerie, des commerces plus généralistes d'ultraproximité proposant souvent des produits dits «de dépannage»: on en compte plus d'une soixantaine à Avignon et plus d'une quinzaine à Orange et Le Pontet.

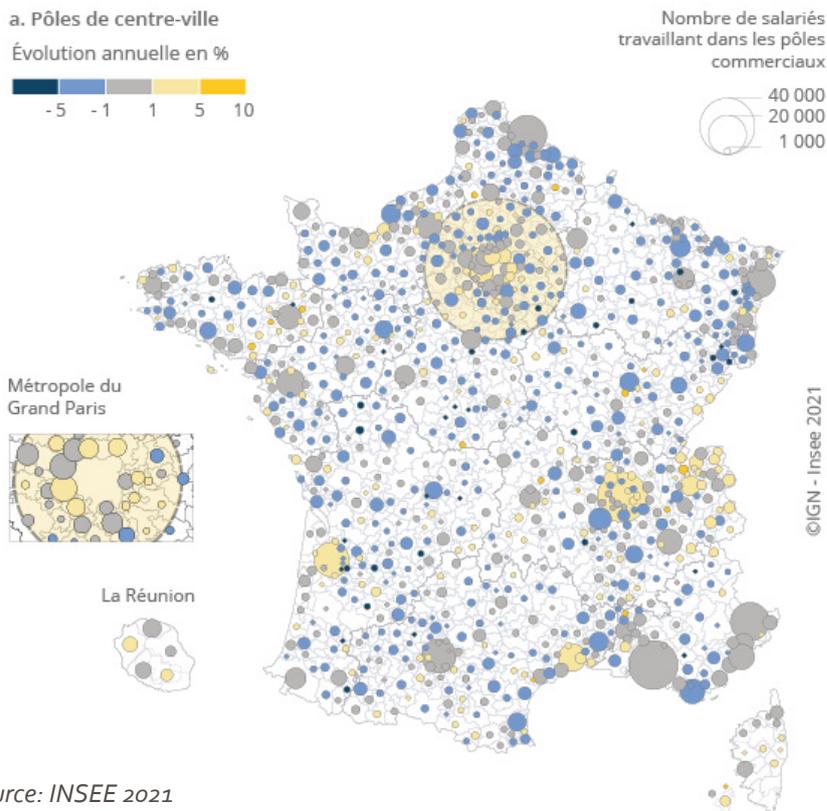
Les communes du territoire sont aussi bien dotées en commerces de boissons. C'est notamment le cas de Châteauneuf-du-Pape, ce qui s'explique par l'importance de la viticulture et de la viniculture dans cette commune. Enfin, la majorité des communes du SCoT est dotée d'au moins un primeur et un tiers est équipé d'une boucherie-charcuterie.

L'activité commerciale, créatrice d'emploi local

Entre 2012 et 2022, les données produites par l'URSSAF permettent d'estimer l'évolution du nombre d'établissements commerciaux à 5,8% sur le territoire du SCoT, à laquelle correspond une augmentation de 4,7% du nombre d'emplois du secteur. Les taux d'évolution les plus importants se trouvent dans les petites communes qui ont vu s'implanter de nouveaux commerces alors qu'elles n'en comptaient jusqu'alors que très peu: c'est le cas à Travaillan, Lagarde-Paréol, Saze ou encore Uchaux. Des communes comme Morières-lès-Avignon et Entraigues-sur-la-Sorgue, qui comptaient déjà entre 30 et 50 établissements commerciaux, ont connu une évolution supérieure entre 30% et 40%, ce qui a participé à l'augmentation importante du nombre d'emplois.

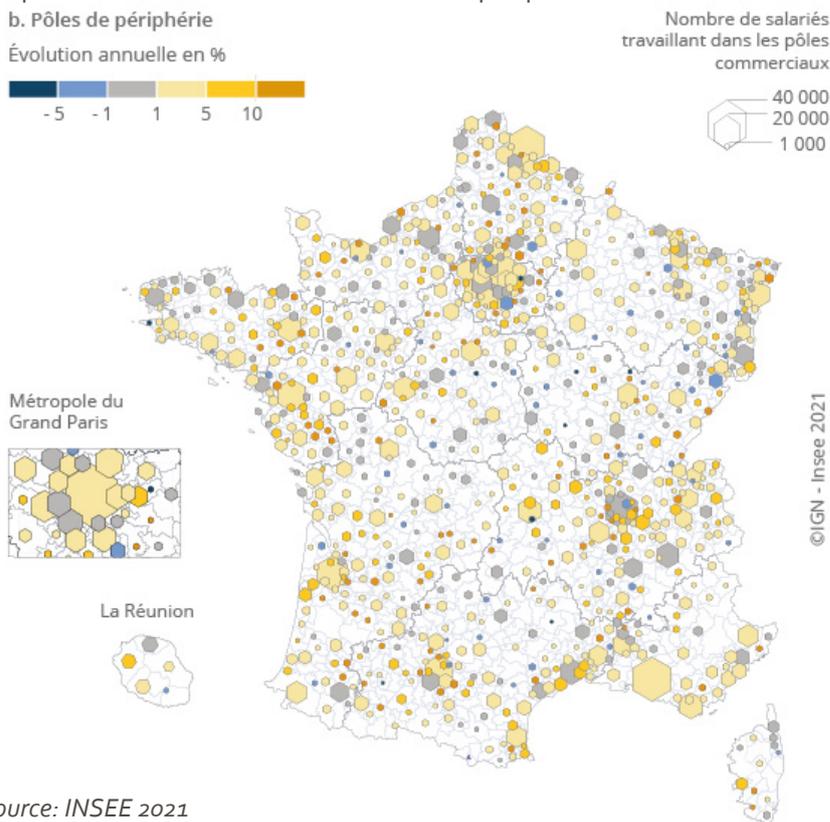
C'est le secteur de l'hôtellerie et de la restauration qui a été le plus prolifique, tant en création d'établissements que d'emplois: l'évolution observée à l'échelle du territoire du SCoT est respectivement de +14% et de +20%, ce qui correspond à près de 1000 emplois supplémentaires seulement dans ces deux secteurs d'activité, soit environ la moitié de l'ensemble des emplois créés dans le commerce au global. La Communauté de Communes Aygues-Ouvèze en Provence enregistre le taux d'évolution le plus

Emploi dans les centres commerciaux de centre-ville en France en 2021



Source: INSEE 2021

Emploi dans les centres commerciaux de périphérie en France en 2021



Source: INSEE 2021

important, les plus petites communes étant là encore celles qui ont connu le développement le plus important : +36% d'emplois dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration à l'échelle de l'intercommunalité, +65% d'emplois à Uchaux, +53% à Piolenc. Étant là encore celles qui ont connu le développement le plus important : +56% d'emplois dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration à l'échelle de l'intercommunalité, soit 164 emplois en 2022 contre 105 en 2012.

Le commerce de proximité se caractérise à l'échelle du SCoT par une multitude de commerces de petite taille, souvent des Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui ont moins de 6 salariés : c'est le cas des trois quarts des commerces du territoire. Un tiers sont des commerces qui ne comptent aucun salarié pendant l'année, généralement car il s'agit d'activités saisonnières ou de micro-entreprises. Ces PME sont à l'origine d'un quart du chiffre d'affaire estimé de l'ensemble des commerces du territoire (CAPFI 2024).

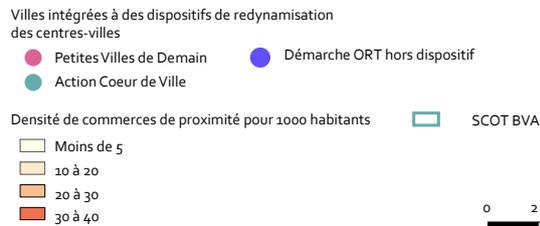
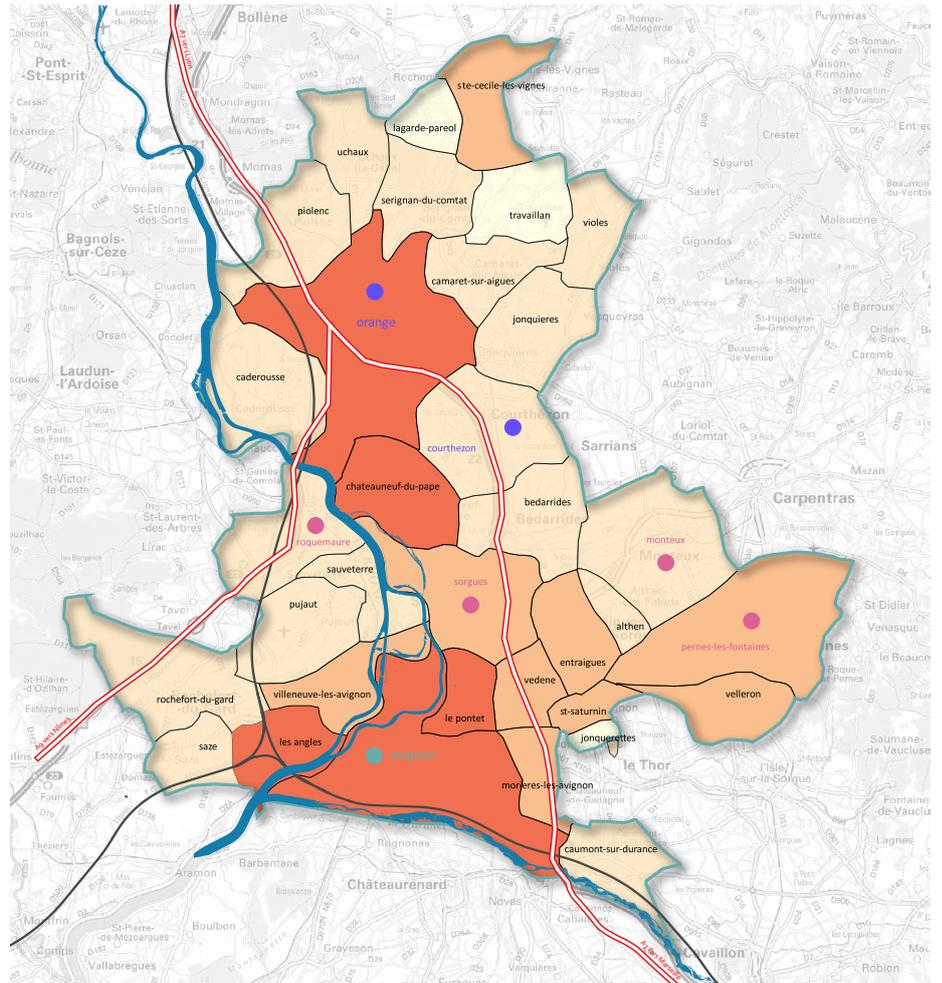
Des actions en faveur du commerce de centre-ville

L'État est à l'origine de dispositifs visant à aider les territoires à rester attractifs et dynamiques :

- Action Cœur de Ville concernant les villes moyennes ;
- Petites Villes de Demain pour les centralités de moins de 2000 habitants ;
- Villages d'avenir pour les communes de moins de 350 habitants.

Sur le territoire du SCoT, Avignon fait partie du réseau Action Cœur de Ville et 4 communes sont inscrites dans le programme Petites Villes de Demain: Roquemaure, Sorgues, Pernes-les-Fontaines et Monteux. Il s'agit de communes qui comptent entre 10 et 30 commerces de proximité pour 1000 habitants, à l'image de plus de la moitié des communes du territoire.

Orange et Courthézon, à travers des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), ont lancé des actions en faveur de l'attractivité commerciale de leur centre-ville.



Source : INSEE RP 2016, SIREN REE 2021, IGN, AURAV 2024

LE COMMERCE DE PROXIMITÉ AU COEUR DES ENJEUX

AGENCE D'URBANISME
AURAV
VILLE ET ENVIRONNEMENTS

Novembre 2024



Amorcée depuis la loi de modernisation de l'économie (loi LME) du 4 août 2008, la réforme de la législation relative à l'aménagement commercial a été opérée dans le cadre de la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel. Elle s'est poursuivie et renforcée avec la loi Climat et Résilience du 21 août 2021. Avec ces différentes lois, le législateur a souhaité inclure l'urbanisme commercial dans le droit commun de l'urbanisme.

Les orientations permettant d'encadrer les implantations commerciales doivent être exclusivement basées sur des exigences en matière d'aménagement du territoire, de paysage, de consommation économe de l'espace, de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre diversifiée de proximité, de protection de l'environnement et de limitation des déplacements.

Les SCoT sont devenus les documents de référence pour les questions d'urbanisme et d'aménagement commercial. Le commerce doit y être abordé de manière transversale, à la fois en tant que secteur économique, service à la personne, pôle générateur de flux et facteur de centralité.

Dans un premier temps il convient de bien définir les «termes» propres au Code de l'urbanisme, tels qu'ils sont entendus dans ce contexte (cf. planche ci-après) :

- Définition des centralités urbaines
- Définition des secteurs d'implantation périphérique

Ces deux types de polarités commerciales renvoient à des modalités d'aménagement et des marges de manœuvre d'évolution qui seront nuancées dans le cadre du PAS et du DOO, incluant le DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique).

Il convient également de préciser, ce qu'on entend par «équipements commerciaux, dont l'importance est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire et du développement durable».

CE QUE DIT LE CODE DE L'URBANISME : ARTICLE L141-6

«Le document d'orientation et d'objectifs comprend un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.

Il détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales et des constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur l'artificialisation des sols et de leur impact sur les équilibres territoriaux, notamment au regard du développement du commerce de proximité, de la fréquence d'achat ou des flux générés par les personnes ou les marchandises. Ces conditions privilégient la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, la protection des sols naturels, agricoles et forestiers, l'utilisation prioritaire des surfaces vacantes et des friches et l'optimisation des surfaces consacrées au stationnement.

Pour les équipements commerciaux, ces conditions portent également sur la desserte de ces équipements par les transports collectifs et leur accessibilité aux piétons et aux cyclistes ainsi que sur leur qualité environnementale, architecturale et paysagère, notamment au regard de la performance énergétique et de la gestion des eaux.

Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines, dans lesquels se posent des enjeux spécifiques du point de vue des objectifs mentionnés au 3° de l'article L. 141-5. Il prévoit les conditions d'implantation, le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés.

Pour les équipements logistiques commerciaux, il localise les secteurs d'implantation privilégiés au regard des besoins logistiques du territoire, au regard de la capacité des voiries, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article L. 141-3.

Il peut également :

1° Définir les conditions permettant le développement ou le maintien du commerce de proximité dans les centralités urbaines et au plus près de l'habitat et de l'emploi, en limitant son développement dans les zones périphériques ;

2° Prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines»

Il est proposé d'inclure dans cette définition :

- les grandes et moyennes surfaces (GMS) de plus de 1000 m² de surface de vente, car l'opportunité et les modalités d'implantation sont étudiées en CDAC avec un lien de compatibilité avec le SCOT;
- les «drive»;
- les galeries marchandes qui peuvent accompagner des projets de création ou d'extension de GMS.

LA NÉCESSITÉ DE PRÉCISER LES TERMES DU CODE DE L'URBANISME

CENTRALITÉ URBAINE COMMERCIALE

Les centralités urbaines commerciales sont caractérisées par un bâti dense accueillant une mixité fonctionnelle à laquelle contribue le commerce. Celui-ci est majoritairement implanté en rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation ordonnancés le long des voies (alignement des bâtis sur rue). Cette catégorie concerne essentiellement les centres-villes historiques, où sont implantés les commerces de proximité, mais elle englobe également certaines centralités de quartier par exemple sur la commune d'Avignon (ex: av. Saint-Ruf, av. Pierre Sénard, Rocade Sud) et intègre également les principaux linéaires commerciaux.

Centre-ville d'Orange



Centre-ville de Vedène



Centre-ville d'Avignon



SECTEURS PÉRIPHÉRIQUES QUI CORRESPONDENT AUX ZONES COMMERCIALES

Il s'agit d'espaces économiques dédiés à dominante commerciale qui comptent au moins 1 GMS ainsi que des commerces connexes. Le mode d'accès privilégié est la voiture, d'où la présence de zones de stationnement importantes. Deux types de zones commerciales sont dissociées, selon qu'elles sont implantées dans l'enveloppe urbaine ou en périphérie de celle-ci.

1/ La zone commerciale dans le tissu urbain

Ces zones sont implantées dans le tissu urbain, mais ne sont pas intégrées à ce dernier : absence d'alignement avec les bâtiments environnants, pas de recherche d'harmonie architecturale, bâtiment uniquement en rez-de-chaussée avec une emprise importante de parking isolant le bâti commercial.

Casino et commerces - Orange



Leclerc Eisenhower - Avignon



Carrefour Market - Entraigues-sur-la-Sorgue



2/ la zone commerciale périphérique

Ces zones sont situées en périphérie de l'enveloppe urbaine, souvent en entrée de ville et en vitrine d'une voie de circulation structurante ou d'une sortie autoroute (ex : Avignon Nord).

Avignon Sud

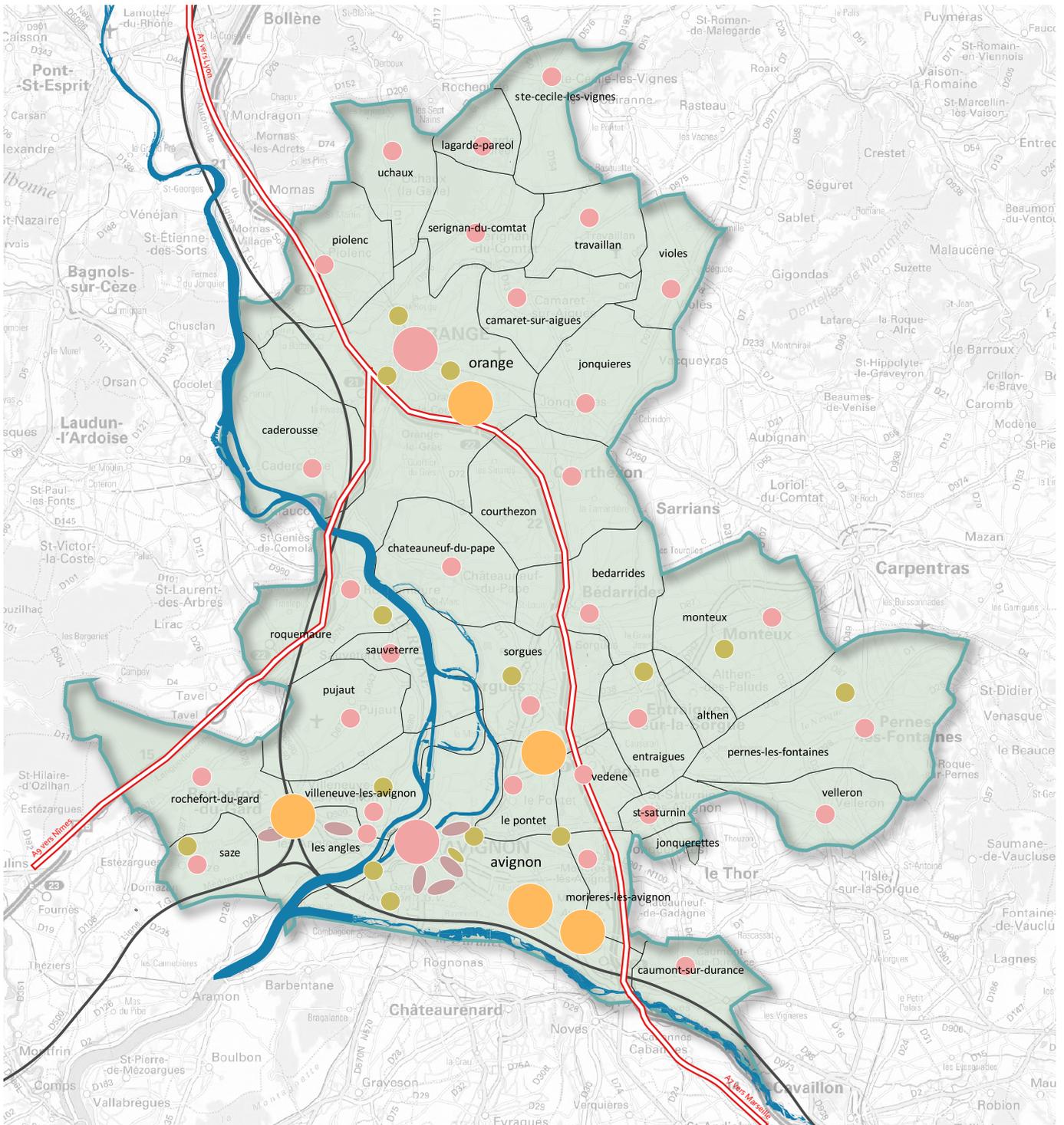


Orange Sud



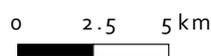
Grand Angles





Typologies des espaces commerciaux

- Zones commerciales périphériques
- Zones commerciales dans le tissu urbain
- Centralités commerciales urbaines
- SCOT BVA



Source : AURAV 2024

LESTYPOLOGIES D'ESPACES COMMERCIAUX

Octobre 2024



L'armature commerciale actuelle du SCoT BVA

Concernant les centralités urbaines, 4 niveaux sont retenus :

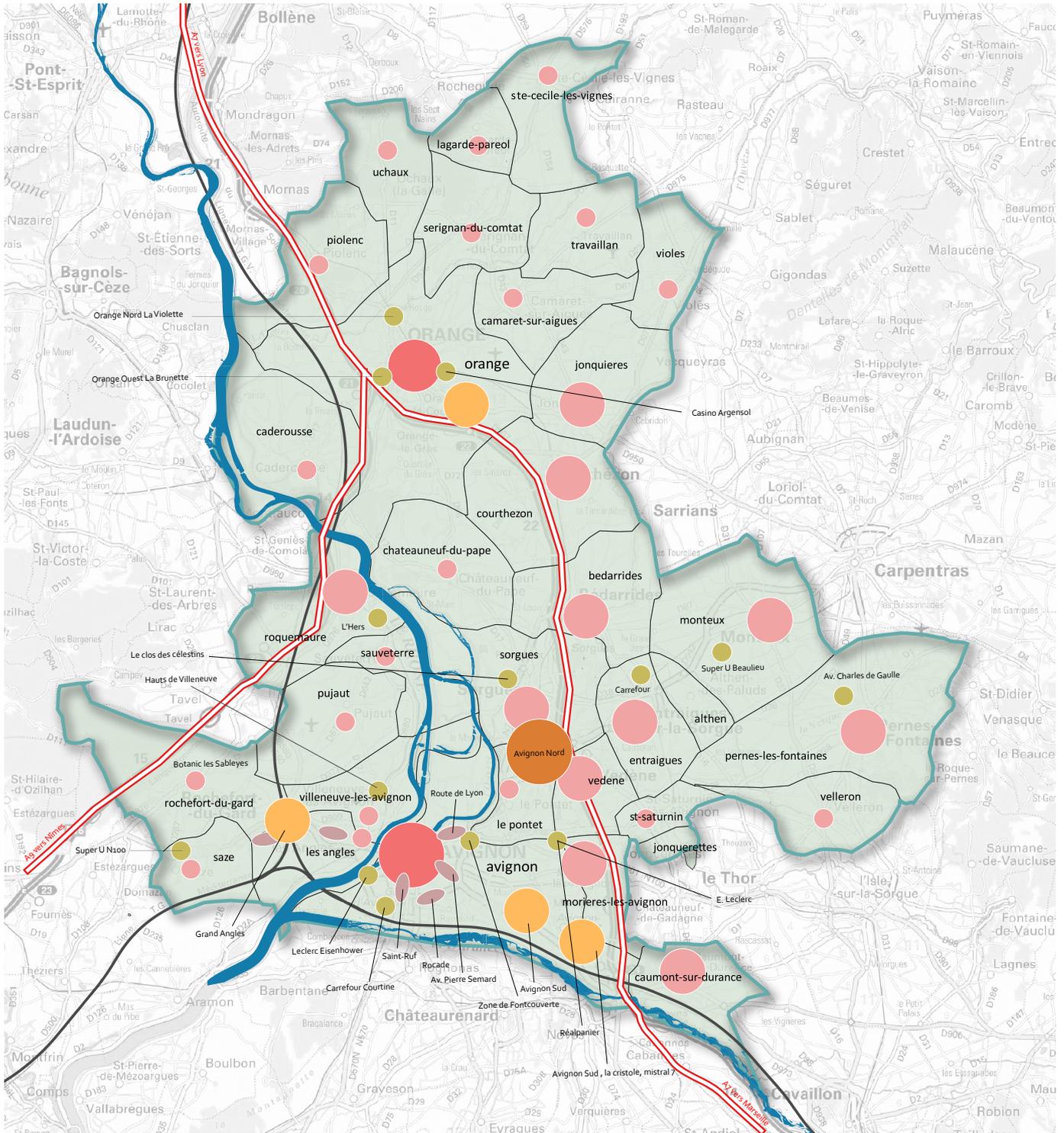
- **Les hypercentres d'Avignon et d'Orange** qui disposent d'une concentration et d'une forte diversification de commerces dont certains très spécialisés, répondant à la fois aux besoins d'une clientèle locale et touristique;
- **Les centres-villes** qui proposent des commerces de proximité répondant aux besoins quotidiens, avec en général la présence d'un supermarché à rayonnement local (commune d'implantation et communes proches). Plusieurs proposent également une gamme de commerces pour les achats occasionnels de produits légers (équipement de la personne et de la maison);
- **Les centralités de quartier**, essentiellement sur Avignon, qui correspondent souvent à des linéaires commerciaux proposant une diversité de commerces essentiellement de proximité;
- **Les centralités de proximité** qui proposent une gamme plus ou moins importante de commerces du quotidien (tabac, pharmacie, boulangerie, etc.). Il s'agit des achats les plus fréquents, qui ne doivent pas nécessiter une anticipation trop importante d'où l'importance de leur implantation au regard des poches d'habitat.

Seule la commune de Jonquerettes ne possède pas de centralité urbaine, ce qui s'explique notamment par le poids de sa population, de seulement 1 595 habitants en 2021.

Concernant les zones commerciales, 3 niveaux sont retenus :

- **Zone commerciale métropolitaine** : présence de grandes et moyennes surfaces très nombreuses et diversifiées, dont certaines très spécialisées, et d'une offre commerciale unique au rayonnement suprarégional avec une surface de vente supérieure à 190 000 m²
- **Zones commerciales de semi-proximité** : présence de grandes et moyennes surfaces diversifiées, des surfaces de vente totales entre 25 000 et 80 000 m² et un rayonnement sur plusieurs communes du département.
- **Zones commerciales locales** : au moins une grande ou moyenne surface, le plus souvent alimentaire, entourée d'autres commerces connexes et avec un rayonnement local (la commune d'implantation et les communes limitrophes).

En dehors de ces polarités commerciales, il existe également une offre commerciale dite «diffuse», qui ne se concentre pas dans des secteurs à dominance commerciale, mais qui dessert une zone de chalandise plus locale: c'est le cas de moyennes surfaces implantées ponctuellement sur des linéaires mixtes, ou de commerces dits «de quartier» intégrés au tissu résidentiel. Cette dernière catégorie de commerce n'est pas cartographiée à l'échelle du SCoT, car il relève d'un enjeu plus local qui a plus intérêt à être traité dans le cadre des PLU.



Centralités urbaines commerciales

- Centres-villes d'Avignon et d'Orange
- Centres-villes
- Centralités de village
- Centralités de quartier (linéaires commerciaux)

Zones d'activité existantes

- Zones commerciales métropolitaines
- Zones commerciales majeures
- Zones commerciales locales
- SCOT BVA

0 2.5 5 km

Source : AURAV 2024

ARMATURE COMMERCIALE

Octobre 2024



5.5 L'ABSENCE DE PLANIFICATION DE L'URBANISME COMMERCIAL

De nombreuses zones d'activités commerciales sont confrontées aujourd'hui à des dysfonctionnements urbains de différentes natures :

- Des déplacements qui se font majoritairement en voiture (clients et marchandises). L'usage quasi exclusif de ce mode de transport a des conséquences sur la qualité de l'air et sur la consommation énergétique ;
- Une consommation d'espaces agricoles et naturels démesurée, en particulier liée à des emprises de stationnement très conséquentes (113 ha de parking, soit un potentiel de 45000 places estimé pour l'ensemble des zones commerciales du SCoT) ;
- Un impact paysager important avec en particulier la problématique des entrées de villes dégradées, qui peuvent également créer des fractures dans la continuité du tissu urbain notamment pour les parcours de mobilité active ;
- Une faible qualité architecturale et environnementale (uniformisation du bâti, imperméabilisation des espaces extérieurs souvent dédiés uniquement au stationnement automobile, peu de réflexion autour de l'espace public). De nouveaux projets tendent néanmoins à améliorer ponctuellement certains éléments paysagers (reprise de certaines façades, plantations, intégrations d'énergies renouvelables, etc.) ;
- Des aménagements «modes doux» permettant la déambulation dans la zone, quasi inexistantes sauf sur certains projets récents (Buld'air, Orange les Vignes), qui nécessiteraient plus de mise en connexion avec le maillage urbain.

Face à ces constats, il convient désormais d'identifier les marges de manœuvre permettant d'encadrer l'évolution de ces espaces monofonctionnels qui sont pour certains des pôles d'emplois majeurs et des vecteurs d'attractivité.

Le DAACL devra également permettre de répondre à plusieurs questions :

- Doit-on encore permettre le développement de nouvelles zones commerciales à l'échelle du SCoT ?
- Doit-on contenir les zones commerciales dans leur périmètre actuel ?
- Doit-on favoriser la densification de toutes les zones commerciales, notamment en optimisant les surfaces de parking ? (la loi ALUR stipule aujourd'hui que les parkings standards ne pourront excéder les trois quarts de la surface de plancher des bâtiments affectés aux commerces)
- Quels leviers pour encadrer ce développement afin de garantir une armature commerciale en cohérence avec l'armature urbaine ?
- Quel niveau de desserte en transports en commun renforce-t-on vers ces générateurs de flux ?
- Quelles exigences de qualité urbaine, architecturale pour les projets de requalification proposés par les porteurs de projets ?
- Permet-on la mutation de certaines zones commerciales vers des centralités urbaines où d'autres fonctions seront développées - notamment pour les zones insérées dans l'enveloppe urbaine ?

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le commerce a été pendant longtemps le premier pourvoyeur d'emplois du Bassin de Vie d'Avignon. Aujourd'hui, même si ce secteur reste majoritaire avec près de 27500 emplois à l'échelle du SCoT en 2022 (soit 30 % des emplois du territoire), sa croissance tend plutôt à ralentir et reste portée par les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Pour autant, des singularités de son appareil commercial le détachent des autres territoires vauclusiens :

- Une surreprésentation du secteur commercial au regard des échelles nationale et régionale ;
- Une densité et une diversité commerciales très importantes, qui limitent fortement l'évasion commerciale, atout qu'il faut conserver, car il contribue au rayonnement du territoire ;
- Un suréquipement du territoire déconnecté de l'évolution des dépenses de consommation des ménages et qui cache des disparités entre les polarités commerciales, dont il faut s'assurer qu'elles restent complémentaires plutôt que concurrentes ;
- Un besoin de mieux penser l'urbanisme commercial, notamment en anticipant les mutations de ce secteur d'activité ainsi que les tendances démographiques.

Face à ces constats, le SCoT devra traiter des problématiques suivantes :

- Quels sont les leviers pour favoriser une revitalisation des centres-villes et le maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité ?
- Quelles maîtrise et évolution des zones commerciales périphériques et sous quelles conditions ? Avec quelles exigences en termes de qualité urbaine ?
- Comment assurer une articulation cohérente entre l'armature urbaine (hiérarchie des communes) et l'armature commerciale (hiérarchie des polarités commerciales) telle qu'identifiée à l'échelle du territoire, tout en composant avec le passif d'un territoire suréquipé ?
- Quel niveau de desserte programme-t-on vers ces polarités commerciales ? Quel rôle donne-t-on aux transports en commun dans la démarche de désenclavement de ces espaces dominés par l'automobile, et quelle place accorde-t-on aux mobilités actives dans l'accès aux sites de consommation ?

Le SCoT, à travers l'élaboration du DAACL, possède certains leviers pour structurer l'appareil commercial du bassin de vie à horizon 2045. Toutefois, ces actions sont à compléter par d'autres outils à la disposition des intercommunalités et des communes, à titre d'exemple :

- Instaurer un dialogue avec les SCoT voisins. En effet, des projets de développement commerciaux sont programmés aux portes du territoire et leur aire d'attractivité dépasse souvent les limites du territoire ;
- Mettre en œuvre une stratégie foncière pour que les collectivités soient en position de négociation face aux porteurs de projets ;
- Mettre en place une animation commerciale et une sensibilisation des commerçants sur l'évolution de leurs pratiques professionnelles (amplitude horaire, accessibilité, offre de services, visibilité numérique, etc.) ;
- Mettre en œuvre une politique de déplacements qui facilite l'accessibilité aux centralités commerciales ;
- Débloquer des marges de manœuvre foncières dans les centralités urbaines pour pouvoir proposer des alternatives aux porteurs de projet ;
- Contraindre les changements de destination des commerces en rez-de-chaussée via les PLU.

6/ UN TERRITOIRE AGRICOLE AVEC DES FILIÈRES MULTIPLES : UNE PALETTE DE CULTURE RICHE ET DIVERSIFIÉE

En France, des terres agricoles très convoitées...

La terre agricole devient un enjeu stratégique à l'heure où la demande alimentaire mondiale ne cesse d'augmenter. Pourtant, l'espace agricole ne cesse de se réduire au profit des espaces artificialisés de toute sorte (urbanisation, infrastructures, équipements...) et d'une course effrénée à la rentabilité.

... qui se réduisent inexorablement

Avec 28 millions d'hectares (soit 51 % de la superficie de la France), la surface agricole demeure la composante majeure de notre espace. Néanmoins, l'artificialisation du territoire, couplée à la déprise agricole dans certaines régions, implique une réduction des terres depuis maintenant plusieurs décennies.

Ainsi, en France, l'agriculture perd 21 m² de terres par seconde, 181 ha par jour, 66 000 ha par an, l'équivalent d'un département tous les huit ans; chaque seconde, c'est l'équivalent du potentiel de production de 8.4 kg de pâtes ou de 42 baguettes de pain qui disparaît.

Par ailleurs, en plus de perdre des surfaces, l'artificialisation se porte majoritairement sur les terres à fort potentiel agricole (agronomique, irrigable...).

L'agriculture sur le Bassin de Vie d'Avignon composante du projet de territoire

Le territoire du SCoT est bordé dans sa frange ouest par le fleuve Rhône et sa frange sud par la rivière Durance. Il s'insère ainsi dans la vallée du Rhône (axe Rhodanien). Il se compose de trois petites régions agricoles dont la plus grande partie est celle du Comtat historiquement au cœur d'un bassin de production de fruits et légumes.

Sa géographie offre par ses nombreux axes stratégiques un atout exceptionnel pour la commercialisation des produits développés sur le territoire.

L'agriculture est une composante essentielle au vu de ses multiples bienfaits pour le territoire local :

- fonction socio-économique ;
- création d'emplois et de richesses ;
- fonction nourricière : production de denrées alimentaires ;

- fonction spatiale : production d'espace et de paysages ;
- fonction non marchande : production de services comprenant la gestion et l'entretien de l'espace.

Conserver un bassin agricole homogène et suffisant, tant pour l'approvisionnement alimentaire local, pour la qualité des produits que pour le maintien du cadre de vie de ses habitants, tel est l'un des enjeux du territoire du Bassin de Vie d'Avignon.

À l'échelle intercommunale, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le document de référence qui définit, dans le cadre d'un projet global, la politique d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans. Ce projet ne se limite pas au développement urbain et économique : il concerne aussi le devenir des espaces agricoles.

MÉTHODE

Cette partie consacrée à l'agriculture est issue d'une étude réalisée, en février 2018, par «Terres et Territoires», une émanation de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

Une nouvelle étude a été menée en 2023 permettant de mettre à jour tous les éléments de connaissance en matière de dynamiques agricoles afin de permettre au syndicat mixte du Bassin de Vie d'Avignon d'en extraire des orientations prospectives à même de répondre aux nouveaux défis des SCoT. Cette étude a été menée par Terraterre & Terres et Territoires.

Le diagnostic agricole intègre ainsi les dernières évolutions législatives et normatives :

- Loi « ALUR » avec notamment l'évaluation des capacités alimentaires du territoire ;
- Loi dite « Climat et Résilience » avec notamment l'appropriation de la trajectoire vers le ZAN ;
- Ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT ;
- Loi dite « APER » relative aux EnR ;
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ;
- Schéma Régional des Carrières (PACA & Occitanie) ;
- Charte PNR du Mont-Ventoux ...

MÉTHODE

Le diagnostic s'appuie notamment sur les nouveaux principes et thématiques auxquels le SCoT doit s'intéresser. Il s'agit d'une étape essentielle à l'identification des secteurs agricoles fonctionnels et fragilisés permettant d'objectiver les choix stratégiques auxquels les élus devront procéder dès l'élaboration du P.A.S.

Analyse des ressources documentaires

De nouvelles données ont été exploitées pour brosser un portrait exhaustif et mis à jour du territoire agricole du SCoT BVA. Ces données sont notamment les suivantes :

- Recensement Général Agricole (RGA) 2020
- Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2022- Niveau 2
- Mode d'Occupation des Sols (MOS) 2010-2021
- Documents d'urbanisme locaux

Analyse de terrains et recueils d'expertises locales

Un diagnostic agricole nécessite une approche de terrain fondamentale pour l'analyse des dynamiques à l'œuvre. La totalité du territoire a ainsi été sillonnée entre le 4 et le 19 septembre 2023.

Ces visites de terrains ont permis d'observer et caractériser les grands types de secteurs agricoles rencontrés et les dynamiques à l'œuvre.

Parallèlement, les exploitants ont été conviés à des ateliers intercommunaux, qui se sont tenus :

- le 28 novembre 2023 pour les territoires des Communautés de Communes du pays d'Orange en Provence et de l'Aygues Ouvèze en Provence
- le 30 novembre 2023 pour les Communautés d'Agglomération des Sorgues du Comtat et du Grand Avignon

La totalité des exploitants ayant pu être recensée sur ces territoires ont été conviés à venir participer à ces réunions.

Selon les ateliers, les exploitants qui se sont mobilisés étaient entre 5 et 10.

Des élus locaux, des représentants de filières et des représentants du monde agricole (ASA, syndicat d'appellation, interprofession, syndicat de filières ...) étaient également présents.

Les échanges ont permis de faire connaître l'outil SCOT, de définir les enjeux que ce document revêtait pour l'agriculture du territoire et bien entendu d'approfondir la connaissance de ses atouts, faiblesses et opportunités à travers la parole des agriculteurs eux-mêmes ou de leurs représentants.

Des entretiens spécifiques avec les acteurs du monde agricole

En complément des acteurs rencontrés lors des ateliers intercommunaux, divers entretiens spécifiques ont été réalisés auprès de différents acteurs/représentants du monde agricole du territoire d'étude.

Le croisement des différentes informations recueillies et des différents regards exprimés est venu enrichir l'analyse du territoire. Ces entretiens se sont tenus entre les mois de septembre 2023 et de janvier 2024. Ils ont notamment permis de rencontrer :

- différents services de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, avec le Pôle Territoires, Eau & Environnement (sur les thématiques filières, énergies et irrigation), les services Vigne et Vin, Circuits courts, Installation – Conseils d'Entreprise ;
- différents services de la Chambre d'Agriculture du Gard ont également été sollicités ;
- les élus au foncier de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse ;
- la SAFER ;
- l'ASA des Canaux d'Avignon ;
- des acteurs filières (coopératives notamment).

Des expertises ciblées

Afin d'enrichir le diagnostic par des données quantitatives de qualité, des partenaires spécialisés ont été mobilisés tels que :

- Les SAFER PACA et Occitanie pour la production d'une analyse de marché foncier sur les territoires du SCoT situés en Vaucluse et Gard ;
- L'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) 84, pour produire une analyse de l'armature des réseaux d'irrigation et de la consommation de l'eau à destination agricole.

6.1 UN TERROIR AGRICOLE DE GRANDE QUALITÉ CONFIRMÉ PAR LA PRÉSENCE DE NOMBREUX SIGNES DE QUALITÉ, MAIS QUI SUBIT UNE PRESSION URBAINE

Les caractéristiques physiques et agropédologiques

Les caractéristiques physiques locales (eau, sol, climat, topographie) conditionnent et expliquent en grande partie la répartition des surfaces agricoles, mais également la nature des productions en place.

Un relief doux et favorable

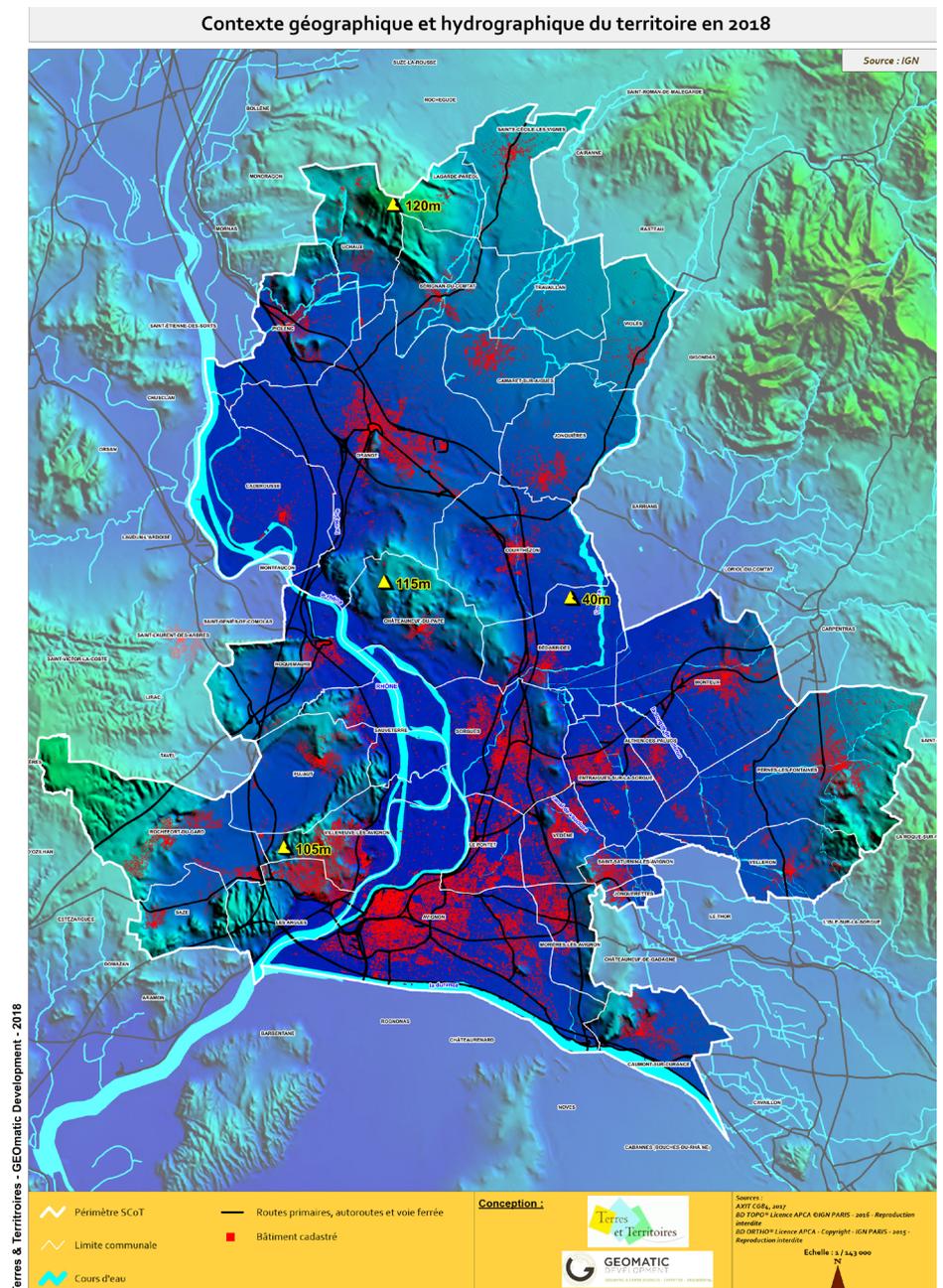
À l'exception de petits massifs répartis sur l'ensemble du territoire du bassin de vie (collines de Châteauneuf-du-Pape, massif d'Uchaux, coteaux d'Avignon, massifs des Angles, Monts de Vaucluse, etc.), le territoire est marqué par la prédominance des plaines alluviales du Rhône, de la Durance, des Sorgues, etc. Ces territoires se caractérisent généralement par leur planitude et leurs sols alluvionnaires ou colluvionnaires très fertiles; ces secteurs sont potentiellement mécanisables et parfaitement propices au développement des cultures à hauts rendements (céréales, semences, légumes de plein champ, vergers, ... etc.) ou bien encore à la vigne de cuve dans certains cas.

Un climat méditerranéen propice aux productions agricoles

Le climat local est de type méditerranéen. Il se caractérise par :

- un taux d'ensoleillement très élevé, par des températures clémentes durant toute l'année,
- des pluviométries intenses et brutales en automne,
- des « à secs » estivaux très prononcés et,
- par le Mistral, un vent du nord-ouest dominant particulièrement violent et sec; ce vent est très présent le long de la vallée du Rhône.

L'activité agricole locale s'est adaptée à ce climat qui s'avère globalement très favorable la plupart du temps (fort taux d'ensoleillement, hivers doux et cléments...); il peut néanmoins s'avérer contraignant à certaines périodes de l'année (forte variabilité inter-annuelle des précipitations, déficit hydrique en été, épisodes pluviaux automnaux



fréquents et de forte intensité, vent fort et asséchant...).

Afin d'atténuer les contraintes climatiques les plus fortes (gelées de printemps, déficit hydrique en été, vent, etc.), les exploitants agricoles locaux ont planté des haies brise-vent en particulier dans les secteurs à forte concentration de fruits et légumes et ont contribué à la mise en place d'ingénieux systèmes d'irrigation gravitaire; les agriculteurs ont donc su « apprivoiser » les principales contraintes de ce climat méditerranéen.

Hydrographie

Le territoire est structuré autour de plusieurs cours d'eau dont :

- le fleuve Rhône, qui traverse le territoire du nord au sud. Les hommes ont forcé l'eau à circuler dans des endroits où elle ne serait jamais allée naturellement, grâce à une succession d'ouvrages hydrauliques. Le fleuve a été aménagé pour la production hydroélectrique et a permis

d'irriguer des terres agricoles via une majorité de réseaux gravitaires non revêtus.

- la Durance, traversant d'est en ouest le territoire et qui constitue la limite sud du territoire SCoT BVA. Les eaux de la Durance ont été détournées pour former un maillage de réseau gravitaire.
- l'Ouvèze, l'Aygues, la Meyne ou bien encore le réseau de Sorgues. Ce sont des ressources locales limitées et non sécurisées et sur lesquelles, une diminution des prélèvements est demandée en période d'étiage.

Ces cours d'eau ont permis de développer un réseau très dense et maillé de canaux d'irrigation. Les exploitations ont valorisé ce potentiel hydrographique par le biais des canaux d'irrigation gravitaire ou sous pression pour le développement des cultures. L'aménagement du canal de Carpentras, inauguré en 1857, a rendu possible le développement de l'irrigation gravitaire sur de très importantes surfaces agricoles du département. L'extension du réseau de chemin de fer, avec l'ouverture de la ligne Lyon-Marseille en 1855, a favorisé le développement de ces cultures en permettant la livraison rapide des productions sur les principaux marchés nationaux.

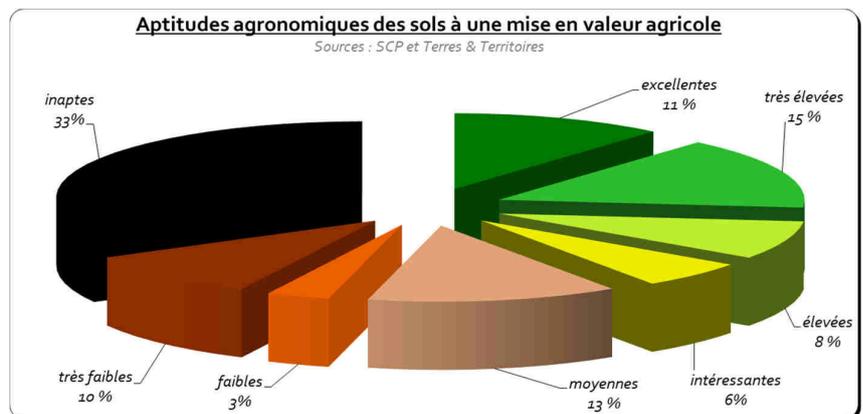
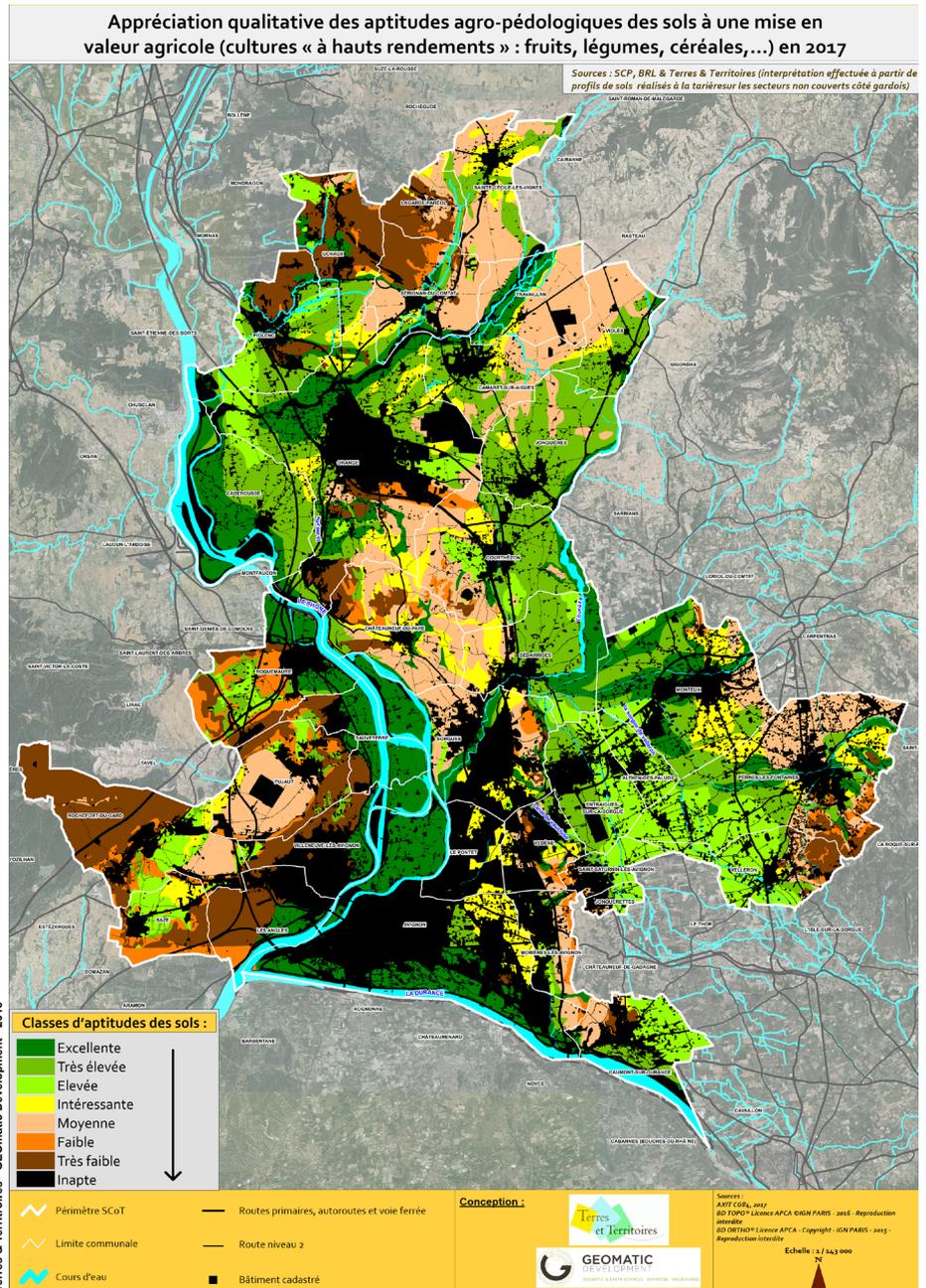
Ainsi, l'hydrographie du territoire et sa valorisation par l'homme représente une réelle spécificité et une richesse qui a permis de développer un bassin de production de fruits et légumes.

Toutefois, elle peut également constituer une menace. 9,85 % des surfaces agricoles du MOS sont en zones soumises à un aléa inondation fort à élevé. Les secteurs les plus concernés sont les bords de Rhône et de Durance, ainsi que les communes de Monteux et Travaillan en bord de L'Aygues et L'Auzon.

Une grande hétérogénéité des aptitudes agro-pédologiques des sols

Le territoire du SCoT est, dans son ensemble, inégal et hétérogène sur le plan des aptitudes agro-pédologiques des sols à la mise en valeur agricole.

Il faut toutefois souligner que le Bassin de Vie d'Avignon reste majoritairement doté (à hauteur de 41 % - cf. : graphique ci-dessous) de terroirs intéressants à



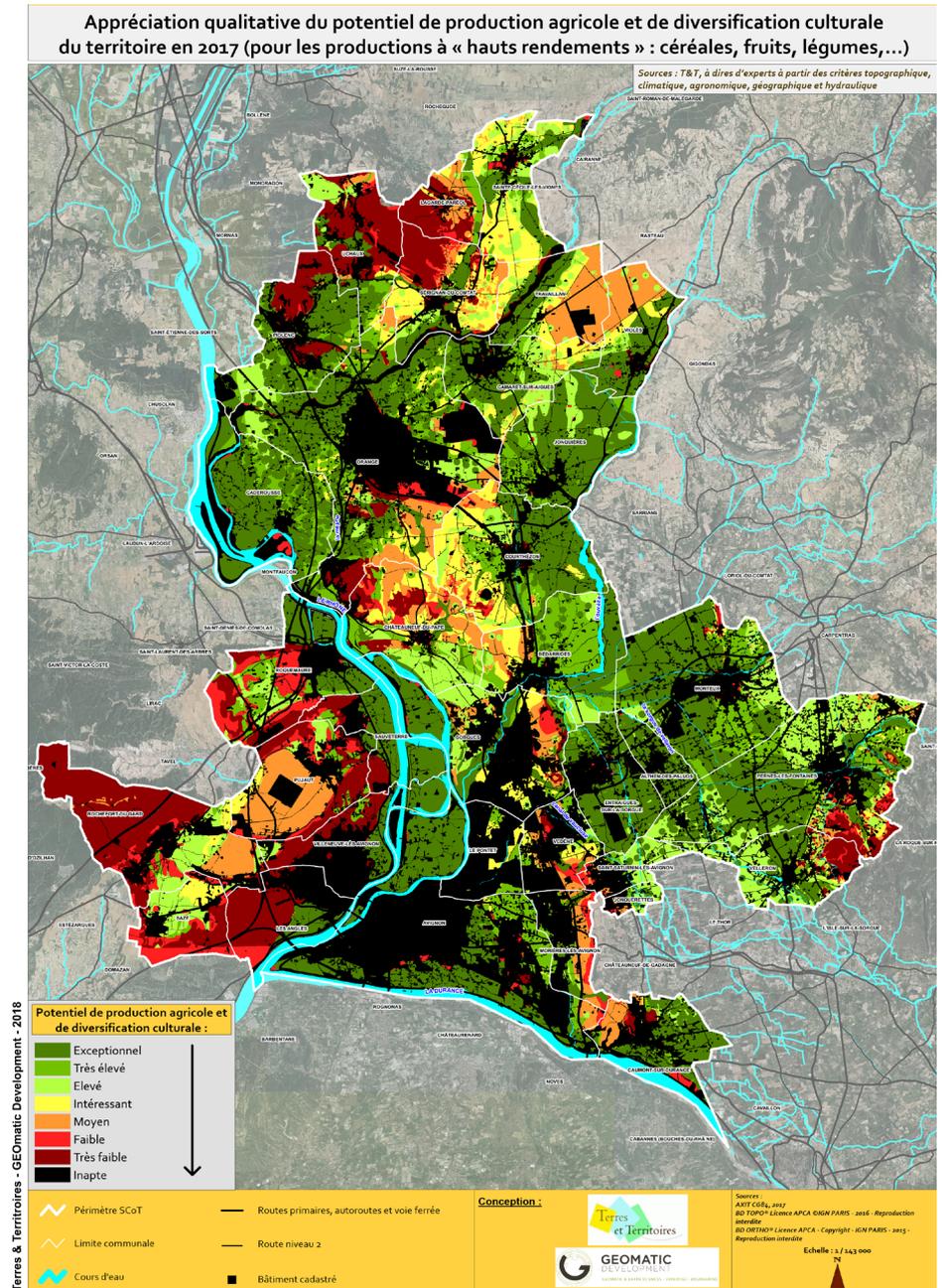
excellents en particulier pour la pratique des cultures à hauts rendements : fruits, légumes, céréales, fourrages, etc. Le territoire se décompose ainsi :

- **41 % considéré comme favorable à très favorable** : ces territoires se trouvent principalement concentrés dans les vallées et/ou plaines alluviales du Rhône, de l'Ouvèze, de l'Aygues, de la Durance, des Sorgues...;
- **13 % considéré comme moyen** : les coteaux d'Avignon, de Châteauneuf-du-Pape, la plaine de Pujaut, le nord de Pernes-les-Fontaines ou bien encore le Plan de Dieu apparaissent moins propices à la pratique des cultures dites à hauts rendements pour diverses raisons ;
- **13 % considéré comme très faible à faible** : les différents massifs (Monts de Vaucluse, Massif d'Uchaux, massifs de Rochefort, Saze, Villeneuve...), sont sans intérêt pour la pratique des cultures dites à hauts rendements pour les mêmes raisons évoquées précédemment ;
- **33 % considéré comme inapte** : cette catégorie concerne les surfaces déjà artificialisées, mais aussi aux secteurs où une mise en valeur agricole apparaît impossible sur le plan agro-pédologique.

Un potentiel de production agricole et de diversification culturelle remarquable sur de vastes surfaces

Un peu plus de 36 000 hectares, soit 46 % du territoire du SCoT, apparaissent aujourd'hui dotés d'un potentiel de production agricole et de diversification culturelle intéressant à exceptionnel; il s'agit généralement de parcelles agricoles, pas ou peu contraintes sur le plan climatique, localisées dans des secteurs plats, mécanisables, irrigables et dotées d'aptitudes agro-pédologiques élevées à exceptionnelles.

Les secteurs les plus propices aujourd'hui se trouvent très majoritairement sur la partie vauclusienne du bassin de vie et particulièrement le long des cours d'eau (Rhône, Ouvèze, Aygues, Sorgues, etc.). Avec plus de 7 000 hectares, les secteurs



inscrits en potentiel de production moyen occupent des surfaces non négligeables; ces territoires (ancien étang de Pujaut, plateau de Travaillan, etc.) sont moins favorables que les précédents, mais restent exploitables pour un certain nombre de productions agricoles moins exigeantes.

Outre les territoires artificialisés, de vastes surfaces (plus de 10 000 hectares) apparaissent aujourd'hui pas ou peu favorables en raison des contraintes topographiques et agropédologiques : c'est le cas des territoires des secteurs très accidentés (coteaux d'Avignon, massif d'Uchaux, coteaux de Châteauneuf-du-Pape, massifs de Rochefort, Saze,

Les Angles,...), mais aussi les territoires plats, mais contraints sur le plan agro-pédologique (plaine au sud de Rasteau et de Cairanne).

En résumé, le territoire du SCoT se répartit de la sorte en termes de potentiel de production agricole :

- **46 % considéré comme intéressant à exceptionnel ;**
- **9 % considéré comme moyen ;**
- **13 % considéré comme très faible à faible ;**
- **32 % considéré comme inapte.**

MÉTHODE

À partir du croisement de données émanant de différentes sources, études pédologiques de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale et de BRL, périmètres actualisés des aires d'appellation d'origine protégée viticoles de l'INAO, périmètres statutaires des structures collectives à vocation d'irrigation, base de données sur l'occupation du sol de l'AURAV, etc., nous avons mis en œuvre une méthodologie d'étude afin de définir et hiérarchiser le potentiel de production agricole de ce territoire.

Afin de déterminer et hiérarchiser le potentiel de production agricole et de diversification culturelle, nous avons fait le choix de retenir plusieurs indicateurs fixes, durables, fiables et pertinents. Ces indicateurs peuvent être considérés pour l'agriculture comme des points forts, synonymes de résistance :

- aptitudes agro-pédologiques (intéressantes à très élevées),
- potentiel irrigable et ressources en eaux sécurisées,
- facteurs climatiques (secteurs non gélifs...)
- facteurs topographiques (terrains plats et mécanisables...).

Il faut enfin souligner que plus le potentiel de production agricole d'un secteur sera considéré comme élevé, plus son potentiel de diversification culturelle sera lui aussi élevé ; en résumé, ce même secteur sera propice au développement d'une très large gamme de cultures (réorientation technico-économique possible du secteur en cas de crise d'une filière de production).

Limites de la méthode : il faut toutefois souligner que notre méthode de caractérisation peut être remise en cause ; une parcelle dotée par exemple d'un potentiel de production agricole faible (nombreuses contraintes sur les plans physique et agronomique : forte pente, sol très caillouteux, absence d'irrigation...) pourrait toutefois devenir à moyen terme, suite à une intervention humaine (mise en place de banquettes, apport de terre végétale, aménagement d'un système d'irrigation...), une parcelle pourvue finalement d'un potentiel de production élevé.

Les indicateurs retenus sont :

- Valeur biologique et agronomique à la mise en valeur agricole

L'aptitude agronomique des sols reflète la prise en compte de facteurs pédologiques et géographiques (pente, profondeur du sol, capacité de réserve en eau, nature du substrat, texture, présence de cailloux, acidité...) propices à un très grand nombre de productions, dont les cultures à hauts rendements (céréales, légumes, fruits à pépins...).

Ce critère est essentiel dans la hiérarchisation, car il détermine le niveau de fertilité réel du sol qui, lui-même a un impact sur le rendement des cultures, oriente vers les types de cultures les plus appropriés et définit le degré de réorientation culturelle d'un secteur. L'objectif recherché est donc de caractériser le niveau de fertilité du sol, mais aussi de mettre en évidence les sols qui permettent la pratique du plus large éventail de cultures avec le minimum de contraintes agro-pédologiques.

- Accès et sécurisation de la ressource en eau

L'irrigation dans nos régions méditerranéennes est un indicateur incontournable à prendre en considération. Au vu des changements climatiques en cours, les besoins en eau vont s'accroître. Ce critère revêt également une réelle importance, car les réseaux collectifs d'irrigation agricole ont fait l'objet de subventions publiques.

- Accès à la ressource en eau

L'irrigation (via un réseau d'irrigation collectif ou bien alors via des forages individuels) apporte une véritable valeur ajoutée en donnant « la possibilité aux exploitations agricoles de régulariser les rendements et la qualité, de diversifier les productions...

en bref : de consolider leurs revenus et de vivre correctement de leur activité ». Sera pris en compte dans la caractérisation si le quartier concerné est irrigable ou non, irrigué ou non, s'il l'est en mode gravitaire ou en sous pression ; nous distinguerons également, parmi les secteurs dépourvus de réseau d'irrigation, ceux qui pourraient le devenir à moyen terme.

- Sécurisation de la ressource en eau

Dans un contexte de réchauffement climatique, la sécurisation de la ressource en eau devient elle aussi un paramètre très important, car il garantit un accès à l'eau permanent notamment en période estivale.

- Facteurs climatiques et microclimatiques

Il s'agit d'un critère qui peut s'avérer discriminant pour certaines productions plus sensibles que d'autres. Les territoires les moins exposés à des contraintes (vent, gel, hygrométrie...) ou à des risques climatiques (grêle, fortes précipitations...) permettent la pratique d'un plus large éventail de cultures.

Un potentiel de production viticole unique sur des secteurs ciblés

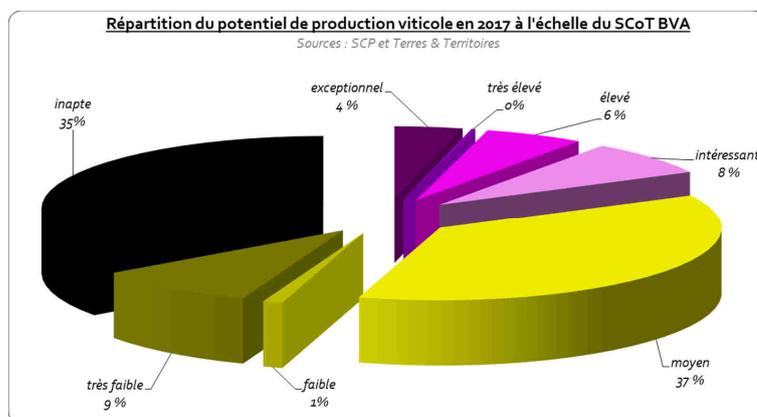
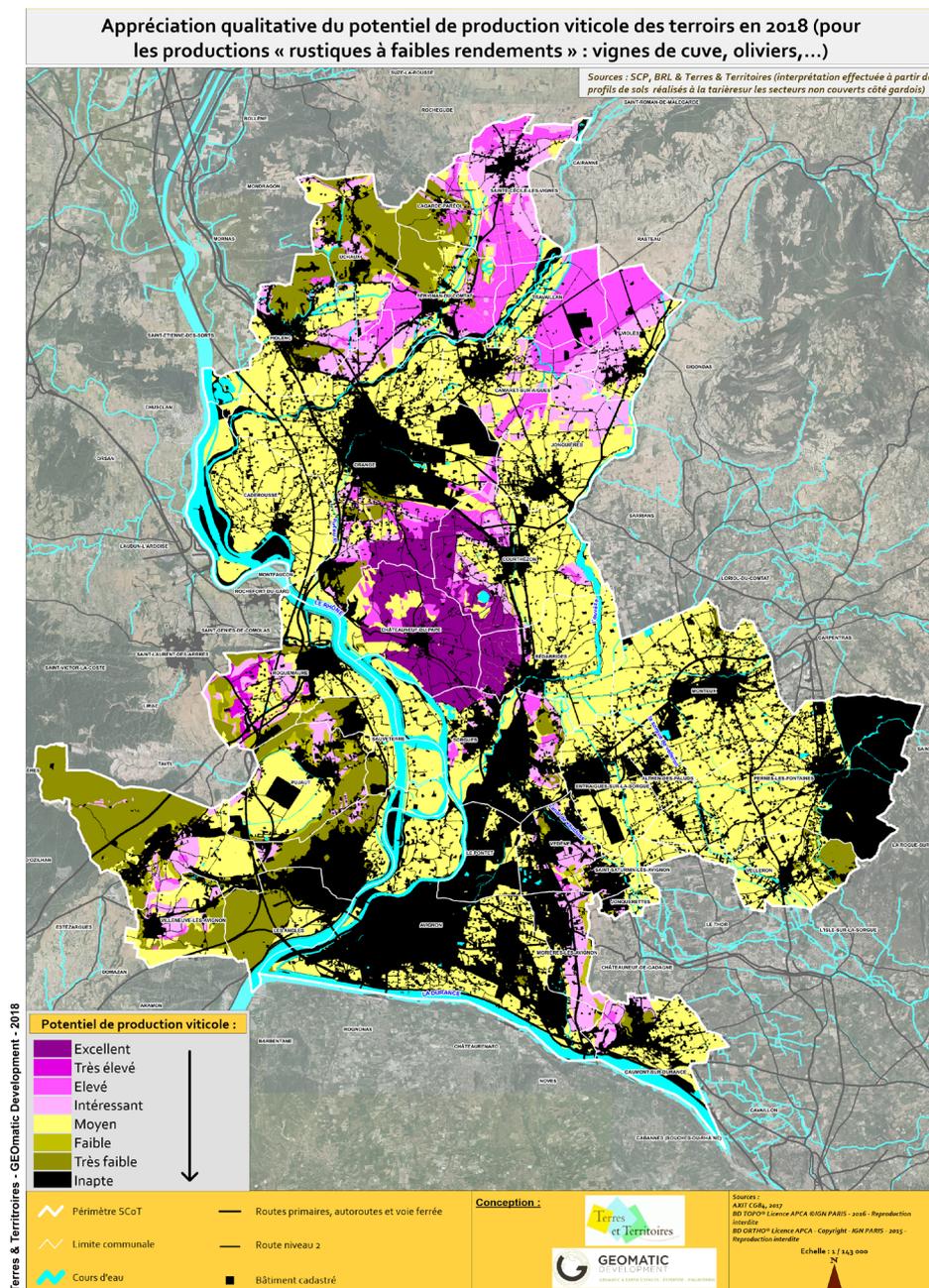
Un peu plus de 13 800 hectares, soit 18 % du territoire du SCoT, apparaissent aujourd'hui dotés d'un potentiel de production viticole intéressant à exceptionnel; il s'agit généralement de parcelles localisées sur des coteaux ou des plateaux.

Les secteurs les plus propices aujourd'hui se concentrent dans la moitié nord du territoire; nous citerons les terroirs de Châteauneuf-du-Pape, Lirac, Tavel, Côtes du Rhône Villages, Côtes du Rhône Régional et Ventoux.

Les territoires dotés de potentialités productives élevées (pour l'Agriculture) sont généralement considérés comme des secteurs de moindre potentiel de production viticole (catégorie : moyen à médiocre); ces territoires restent cependant exploitables pour la vigne de cuve, mais les conditions ne sont pas optimales notamment sur le plan qualitatif.

En résumé, le territoire se répartit ainsi en termes de potentiel de production viticole :

- 19 % considéré comme intéressant à exceptionnel ;
- 12 % considéré comme moyen ;
- 33 % considéré comme très faible à faible ;
- 36 % considéré comme inapte.



Appréciation qualitative de la valeur productive des terres

Un peu plus de 41 600 hectares, soit 53 % du territoire du SCoT, apparaissent aujourd'hui dotés d'un potentiel de production élevé à exceptionnel; il s'agit généralement de :

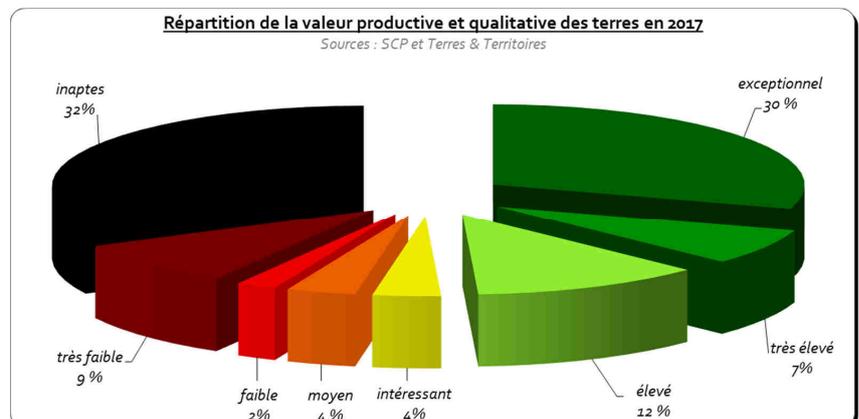
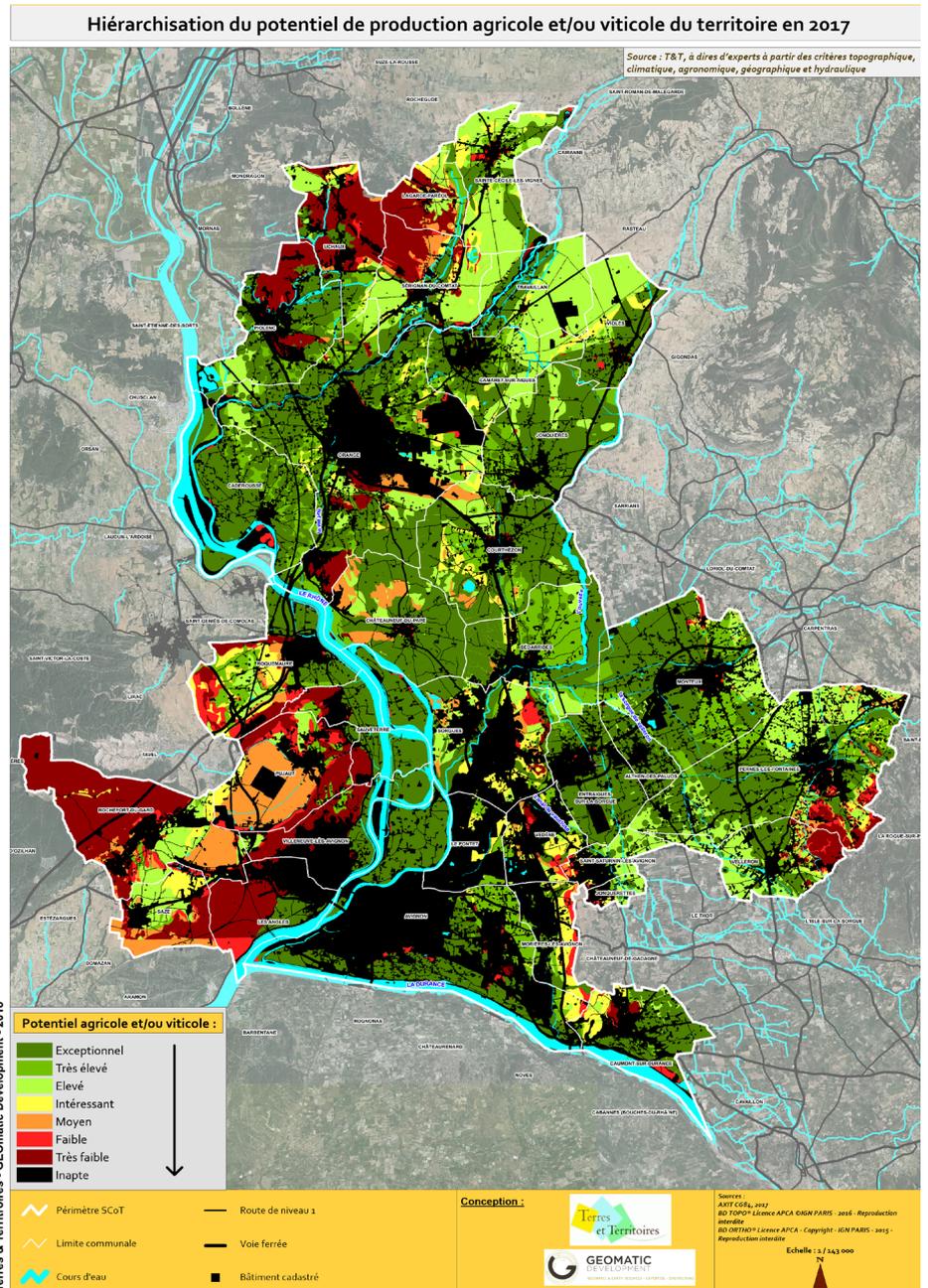
- parcelles agricoles, pas ou peu contraintes sur le plan climatique, localisées dans des secteurs plats, mécanisables, irrigables et dotées d'aptitudes agro-pédologiques élevées à très élevées, ou bien alors ;
- parcelles localisées sur des coteaux ou des plateaux au terroir viticole labellisé et reconnu.

MÉTHODE

Cette dernière carte a pour objectif de déterminer la valeur productive des espaces non artificialisés à l'échelle du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Afin de construire cette dernière carte, nous avons pris en compte et synthétisé les deux cartes produites précédemment à savoir la hiérarchisation du potentiel de production agricole (au sens des cultures «à hauts rendements» : céréales, fruits, légumes...) et viticole (au sens des cultures «rustiques» : vigne de cuve, oliviers...).

Par le croisement de ces deux cartes, nous avons retenu la valeur la plus élevée; à titre d'exemple, un secteur doté d'un potentiel de production agricole élevé et d'un potentiel de production viticole moyen apparaîtra comme ayant une valeur productive élevée.



Des terroirs viticoles reconnus et diversifiés

Le territoire du SCoT est concerné par un grand nombre de signes de qualité puisque nous comptabilisons au total 10 appellations (AOC/AOP) et 6 Indications Géographiques Protégées (IGP), et ce uniquement pour la vigne de cuve.

Parmi les aires d'appellation d'origine (AOC/AOP), nous retrouvons :

- les crus Châteauneuf-du-Pape, Lirac et Tavel (seulement 3 ou 4 parcelles à l'ouest de la commune de Roquemaure) localisés de part et d'autre du Rhône ;
- les Côtes du Rhône Villages avec ou sans Indication Géographique (CDR Villages, CDRV Plan de Dieu, CDR Massif d'Uchaux, CDR Sainte Cécile les Vignes, CDR Signargues, CDR Gadagne) concentrés dans la moitié nord du territoire du bassin de vie ;
- les Côtes du Rhône Régional, répartis sur l'ensemble du territoire avec une concentration sur le nord et l'ouest du territoire ;
- le Ventoux, situé aux marges orientales du territoire.

L'aire géographique des appellations viticoles représente une superficie totale de 37 869 hectares.

L'appellation majoritaire est l'AOC/AOP Côtes du Rhône avec une superficie de plus de 23 526 hectares répartis du Nord au Sud.

D'autres appellations viticoles sont présentes sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon, telles que l'AOC Châteauneuf-du-Pape qui représente une superficie d'environ 2 978 hectares.

Côté Gard, le cru Lirac, occupe une superficie d'environ 635 hectares et l'AOC Tavel, une superficie d'environ 73 hectares. Enfin, l'AOC Ventoux, située sur la commune de Pernes-les-Fontaines représente une superficie d'environ 1 912 hectares.

Parmi les 37 869 hectares inscrits en AOC / AOP viticole, 91 % des surfaces sous appellation sont aujourd'hui potentiellement exploitables ; les 9 % d'espaces restants correspondent à des surfaces inscrites en appellation, mais

déjà artificialisées ou bien totalement inaptes à la mise en culture.

L'inscription de plusieurs Indications Géographiques Protégées (IGP) viticoles permet aux exploitations locales de valoriser leur produit en vin de pays (contraintes réduites en termes de rendement) et de diversifier ainsi leur gamme de production.

Les principales IGP viticoles sont les suivantes :

- IGP Méditerranée, Méditerranée comté de Grignan et Méditerranée coteaux de Montélimar ;
- IGP Vaucluse, Vaucluse Aigues et Vaucluse Principauté d'Orange ;
- IGP Coteaux du Pont du Gard ;
- IGP Gard ;
- IGP Pays d'oc ;
- IGP Terres du midi

Le territoire est également concerné par plusieurs autres appellations (AOC/AOP) et IGP non viticoles :

- AOC « Huile d'olive de Provence »,
- AOC « Muscat du Ventoux »,
- AOC « Huile d'olive de Nîmes »,
- AOC « Olive de Nîmes »,
- AOC « Pélaridon »,
- IGP « Miel de Provence »,
- IGP « Thym de Provence »,
- IGP « Volailles du Languedoc »,
- IGP « Volailles de la Drôme »,
- IGP « Agneau de Sisteron »,
- IGP « Cerises des coteaux du Ventoux »

Agriculture Biologique – Productions végétales

La superficie des cultures végétales produites sous certification Agriculture Biologique ne cesse d'augmenter depuis les années 2010.

À l'échelle du SCoT, 8 557 ha en 2022 sont valorisés en AB ou en conversion AB soit 20% de la SAU du SCoT, chiffre supérieur à la moyenne nationale. En 5 ans, ce chiffre a augmenté de 4,5%.

Le nombre d'exploitations engagées dans la production bio a augmenté de 33%.

En 2022, sur l'ensemble du territoire du Bassin de Vie d'Avignon la surface totale sous certification AB (hors surfaces en conversion) pour les productions végétales est de 3 743 hectares¹¹, soit 3,5 fois plus qu'en 2010.

Il est à noter que l'évolution des surfaces en AB a été fluctuante depuis 20 ans. Il est observé notamment une période de baisse entre 2013 et 2016 qui s'explique principalement par les contextes sanitaire et économique parfois fragilisés de certaines filières, comme en viticulture, avec la recrudescence de la flavescence dorée à partir de 2013.

Avec plus de 72% des surfaces déclarées, la viticulture est la principale production végétale avec une certification AB. Ce sont ensuite les productions céréalières et maraichères qui représentent la part la plus importante.

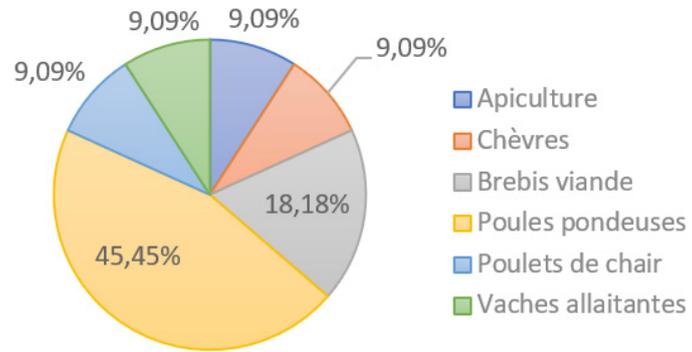
Part des surfaces certifiées Agriculture Biologique (toutes productions végétales confondues) depuis 2010 à l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon



Agriculture Biologique – Productions Animales

Les productions animales certifiées AB sur le territoire d'étude restent minoritaires.

Part des exploitations certifiées AB en 2022 selon le type de production animales à l'échelle du BVA



Diagnostic agricole
SCOT BASSIN DE VIE D'AVIGNON

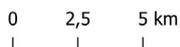


Aires d'appellation et signes de qualité

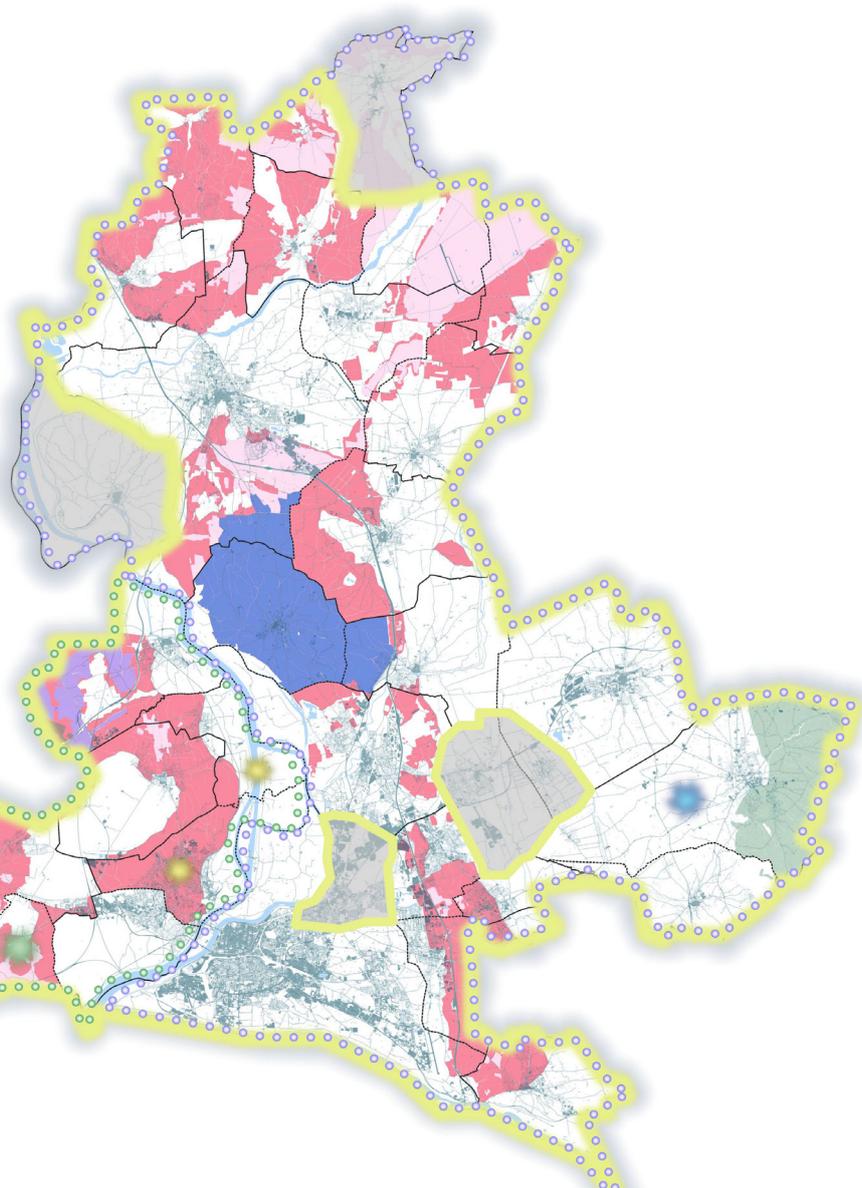


Légende :

- AOC Viticoles
 - Côtes du Rhône
 - Côtes du Rhône Villages
 - Châteauneuf-du-Pape
 - Lirac
 - Tavel
 - Ventoux
- Surfaces artificialisées
 - Bati
 - Enrobé, fortement imperméabilisé
- Territoire BVA
- Limites communales
- Cours d'eau permanents
- AOC Huile d'olive et Olive de Nîme
- AOC Huile d'olive de Provence
- AOC Muscat du Ventoux
- IGP Cerise des coteaux du Ventoux
- AOC Pélaridon
- IGP gardoises
(Coteaux du Pont du Gard, Pays d'Oc, Terres du Midi, Volailles du Languedoc, Thym de Provence, Miel de Provence)
- IGP vaclusiennes
(Agneau de Sisteron à l'exception de 6 communes, Méditerranée, Vaucluse, Miel de Provence, Thym de Provence, Volailles de la Drôme pour 4 communes, Volailles du Languedoc à Avignon)



Sources : INAO/MDS BVA 2010-2021
Réalisation : GIE T&T - 2024



Haute Valeur Environnementale (HVE)

La certification Haute Valeur Environnementale est une certification environnementale créée en 2012, toutes filières confondues, des exploitations qui s'inscrivent dans une « démarche volontaire [...] construite autour de quatre thématiques environnementales : la protection de la biodiversité, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la gestion de la fertilisation et la gestion de la ressource en eau. »¹².

À l'échelle du territoire d'étude, 176 exploitations sont certifiées HVE au 1er janvier 2024.

À titre de comparaison, à l'échelle nationale, la filière majoritaire des exploitations certifiées HVE, est également la viticulture avec plus de 60% des exploitations déclarées au 1er janvier 2024.

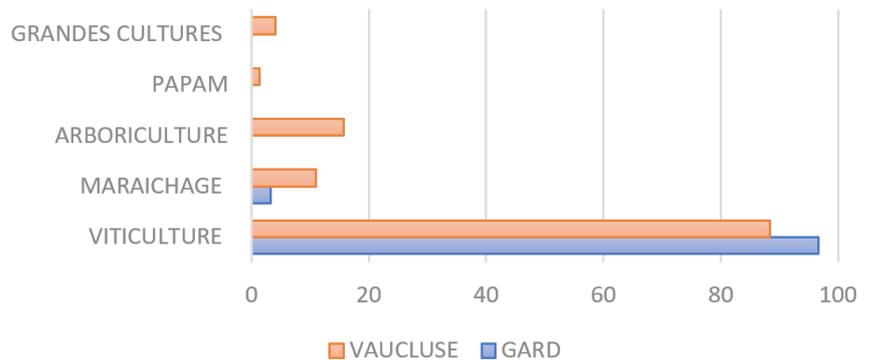
L'augmentation des surfaces sous certifications Agriculture Biologique et Haute Valeur Environnementale présentent un enjeu important d'interface avec les surfaces en agriculture conventionnelle. La plantation de haies pour réduire les risques liés aux intrants sur les parcelles non traitées peut-être est une réponse efficace à encourager à l'échelle du SCoT.

Capacité de production alimentaire du territoire : Un territoire qui pourvoit une alimentation de première nécessité

Avec sa mosaïque d'espaces agricoles, le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon a la capacité de produire des aliments de première nécessité. Essentiellement tournée vers les productions végétales, l'agriculture du territoire offre peu de diversité dans les ateliers animaux.

Le Bassin de Vie d'Avignon profite de la précocité et des conditions pédoclimatiques de sa situation géographique pour être un des premiers bassins de production en fruits et légumes de France. Sa position géographique lui procure également un atout indéniable pour distribuer ses produits agricoles dans toute la France et à l'étranger.

Part des exploitations HVE par filière à l'échelle du BVA en %



Ainsi, les principales productions du territoire atteignent approximativement les volumes suivants :

- fruits : 45 000 tonnes
- légumes : 44 000 tonnes
- céréales : 55 000 tonnes
- vin : 640 000 hl
- huiles essentielles : 18 kg

Ces productions ne sont pas destinées pour la majorité d'entre elles à la consommation locale. Elles pourraient couvrir les besoins en fruits et légumes d'une population de 540 000 habitants et en céréales de 670 000 habitants soit près du double de la population vivant sur le territoire du SCoT.

Cependant ces productions sont destinées majoritairement pour l'exportation (vin), la distribution nationale (fruits et légumes) et la transformation (céréales) via des acteurs économiques relativement nombreux sur le territoire. Ainsi, bien que les productions ne soient majoritairement pas valorisées localement, elles participent tout de même au fonctionnement d'un grand nombre d'opérateurs qui contribuent activement à la vie économique du territoire.

Ce territoire agricole riche et diversifié (hors protéines animales) offre un potentiel pour développer un système agricole orienté vers la consommation locale (gamme diversifiée de produits végétaux).

6.2 LES CARACTÉRISTIQUES DU FONCIER AGRICOLE LOCAL

Des terres agricoles accessibles et bien desservies

Un réseau dense de chemins ruraux irrigue et dessert l'ensemble du territoire agricole du bassin de vie.

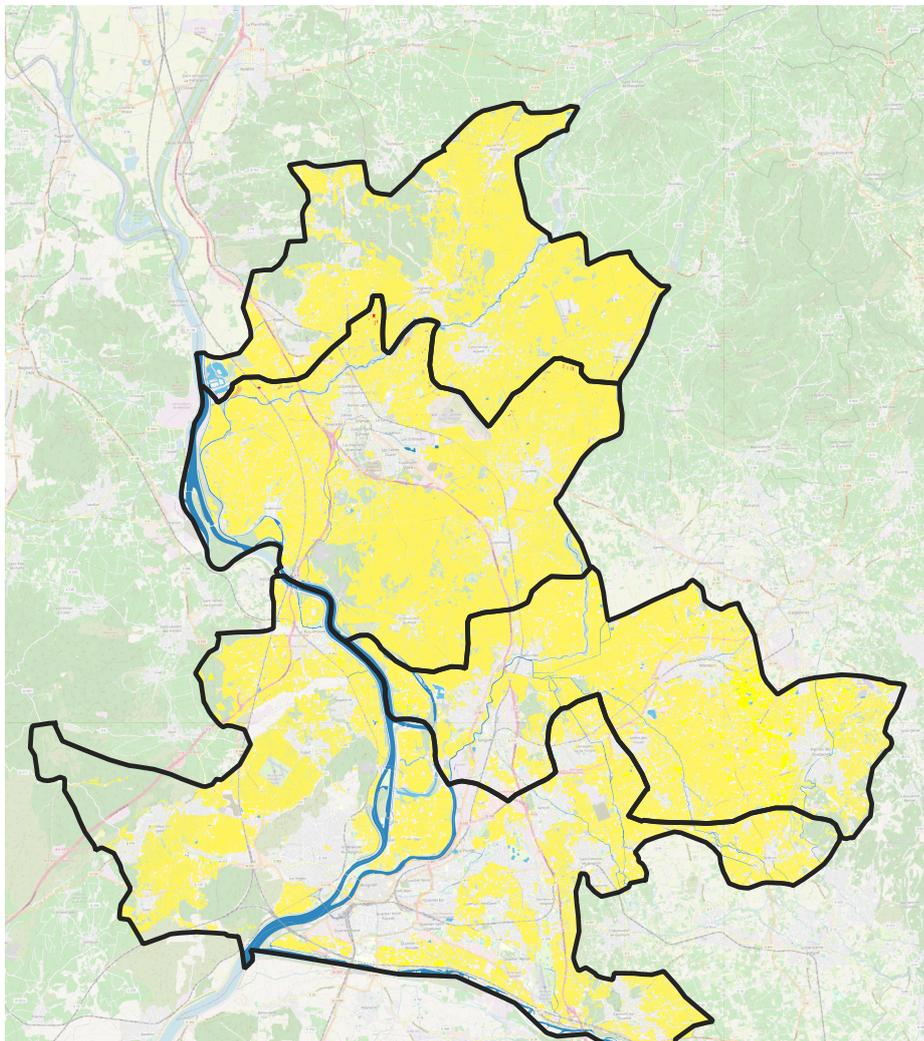
Bien que le territoire du SCoT soit traversé par plusieurs éléments naturels (Rhône, Durance, Aigues, Ouvèze... etc.) et infrastructures linéaires d'envergure nationale (Ligne ferrée à Grande Vitesse, Autoroute, routes nationales), les parcelles agricoles restent parfaitement accessibles en raison des nombreux chemins existants au cœur du territoire agricole; à l'exception des secteurs urbains (en particulier autour de l'agglomération d'Avignon), le parcellaire agricole n'est pas vraiment concerné par l'enclavement et le morcellement de ses îlots culturaux.

À l'exception de la traversée des axes principaux, les exploitants n'éprouvent pas de difficultés particulières pour circuler même si, depuis quelques années, nous constatons de plus en plus d'automobilistes empruntant les chemins ruraux à des vitesses non adaptées; il faut veiller à ce que ce phénomène ne prenne pas de l'ampleur, car la dangerosité pourrait s'accroître sur ces chemins (cohabitation difficile et périlleuse entre engins agricoles à vitesse réduite et véhicules à grande vitesse).

L'ensemble de ces chemins sont à maintenir et à entretenir en l'état sans toutefois chercher à les agrandir et/ou les élargir; ces réseaux doivent en effet conserver cette vocation agricole et ne pas les transformer en des routes à grande vitesse.

Il faut enfin souligner que certains secteurs font ou ont fait récemment l'objet d'une réorganisation foncière (procédure AFAP : aménagement foncier agricole et forestier); c'est le cas d'une petite partie de la plaine agricole de la vallée du Rhône sur les communes d'Orange, Caderousse et Piolenc.

Cette restructuration foncière a pour but, par la constitution d'exploitations agricoles d'un seul tenant ou à grandes parcelles bien groupées, d'améliorer l'exploitation agricole des biens qui y sont soumis.



■ Terres agricoles identifiées par le MOS 2021

IDENTIFICATION DES
TERRES AGRICOLES
SUR LE BASSIN DE VIE
D'AVIGNON
(MOS 2021)



Avril 2024



Ces aménagements sont généralement accompagnés de différents travaux annexes comme la replantation de haies brise-vent ou bien encore la création de fossés.

Paysage de la multifonctionnalité

L'activité agricole, composante importante du paysage du territoire d'étude, s'est adaptée au contexte géographique existant tout en participant également à sa structuration et sa préservation.

Ainsi sur le territoire du SCoT, il est observé différentes formes et structures paysagères qui assurent des fonctions écologiques essentielles pour l'agriculture et plus globalement pour l'activité humaine.

Haies, alignements d'arbres et bocages

Les haies et les alignements d'arbres structurent à la fois l'organisation des îlots culturels, et délimitent les parcelles et/ou les propriétés foncières.

Initialement les haies ont été plantées pour réduire les contraintes liées au climat méditerranéen, afin de protéger les cultures du vent, de l'ensoleillement très élevé, ou bien de pluviométries intenses et brutales en automne.

Aujourd'hui, les haies sont également bénéfiques pour les parcelles cultivées sous certification Agriculture Biologique, car elles les séparent des autres parcelles cultivées en agriculture conventionnelle. De cette manière, elles permettent de lutter contre le lessivage des polluants.

Plutôt nombreuses les haies sont présentes sous différentes formes :

- alignements de cyprès entre les parcelles ;
- haies arbustives de hauteur moyenne entre les parcelles ;
- haies en bordure des axes routiers.

Elles jouent aussi un rôle essentiel contre l'érosion du sol. En effet, en l'absence de haies, le ruissellement des eaux et/ou boues s'accroît par augmentation de leur vitesse et provoque l'érosion des parcelles cultivées. La présence de haies, comme obstacle, ralentit donc les écoulements, et favorise l'infiltration et la sédimentation des particules.

Ripisylves et autres corridors écologiques

Le territoire d'étude est également occupé par des prairies permanentes, des pâturages, des prairies agricoles ou des ripisylves qui assurent des fonctions variées.

Présents dans le paysage agricole du Bassin de Vie d'Avignon, en particulier sur le territoire du Grand Avignon, les prairies permanentes et autres pâturages naturels sont définis comme une surface dans laquelle l'herbe et d'autres plantes fourragères herbacées prédominent depuis cinq années révolues. Ces espaces, qui assurent des fonctions agricoles essentielles telles que le pâturage, la production de fourrage, ou bien la rotation culturale, assurent également des fonctions écologiques importantes pour le maintien et le développement de la biodiversité végétale et animale. Ils jouent un rôle important pour le stockage du carbone, la lutte contre l'érosion et la réduction des risques naturels (inondation, incendies).

Ces espaces ont diminué à hauteur 16 % depuis 2010, au profit notamment de l'urbanisation (4,5%).

Les ripisylves sont quant à elles existantes sur une majorité des cours d'eau du territoire. Elles représentent environ 630,47 hectares à l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon. Il est à noter que depuis 2010, ces espaces ont légèrement gagné en surface, avec une augmentation de l'ordre de 1%. Tout comme les haies, les ripisylves jouent un rôle majeur pour l'activité agricole en diminuant les risques liés à l'érosion du sol, et en prévenant les risques d'inondation.

Rôles écologiques et paysagers

Ces formes paysagères, ainsi que l'ensemble des espaces végétalisés jouent un rôle majeur pour le stockage du carbone. Ainsi, grâce à la présence des cultures et des surfaces végétalisées (y compris les surfaces en friche) sur le territoire d'étude, une séquestration nette de carbone de 2,2 à 9,6 ktCO₂e par an est observée, en fonction des intercommunalités¹.

En plus d'être des puits de carbone, les espaces agricoles et les diverses structures paysagères œuvrent pour le maintien et la préservation de la biodiversité. Ils constituent ainsi des corridors écologiques essentiels à la conservation et au développement des espèces végétales et animales.

Sur le territoire du SCoT, la continuité des corridors écologiques est parfois inégale compte tenu de l'urbanisation et de la structuration parcellaire de certaines productions (céréalière notamment) qui implique de larges secteurs en monoculture.

Au-delà de l'aspect productif, les espaces agricoles peuvent offrir selon leur structuration un espace de respiration et un cadre de vie préservé.



Fil à dérouler dans le projet de territoire

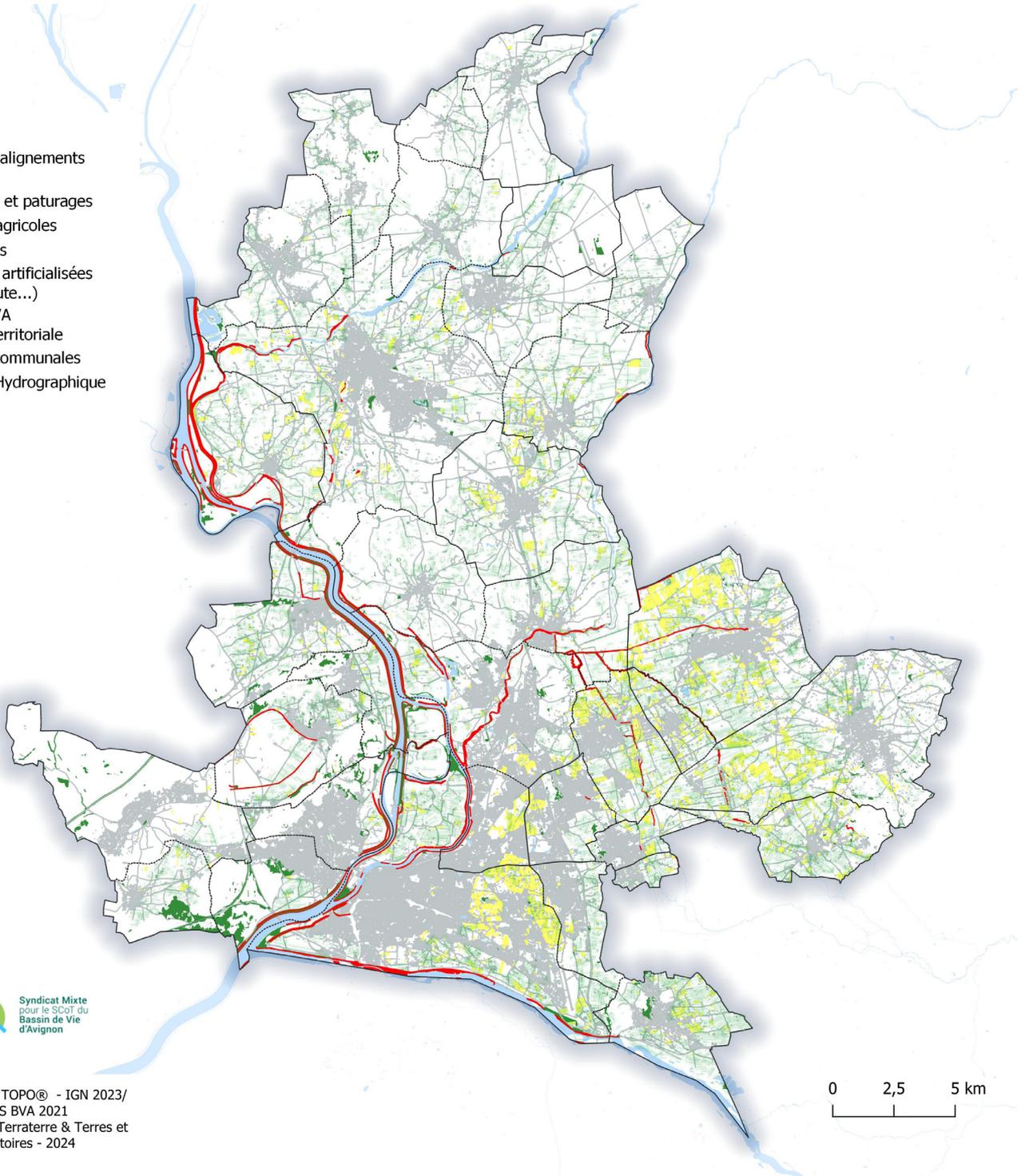
Les enjeux de préservation et de développement des espaces végétalisés (cultures, prairies, forêts, zones humides, haies...) répondent à plusieurs objectifs :

- 1) Limiter l'impact des aléas climatiques (sécheresse, gels) et plus globalement faire face au réchauffement climatique qui renforce la violence des aléas.
- 2) Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour tendre vers la neutralité carbone. Actuellement, ce stock s'accroît de 10,7 ktCO₂e annuellement ce qui implique une séquestration de 1% des émissions du territoire (le territoire du Grand Avignon émet chaque année 898 ktCO₂e (approche scopes 1 et 2). Le territoire est donc actuellement loin de l'objectif de Neutralité Carbone fixée par la loi Énergie Climat pour répondre au changement climatique.
- 3) Limiter l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols par l'augmentation des espaces végétalisés.



Légende

-  Haies et alignements d'arbres
-  Pelouses et pâturages
-  Prairies agricoles
-  Ripisylves
-  Surfaces artificialisées (bâti, route...)
-  SCOT BVA
-  Limite Territoriale
-  Limites communales
-  Réseau Hydrographique



Les espaces agricoles du SCoT ont baissé de 2,3% entre 2010 et 2020. Ce sont les terres arables (céréales, maraîchage, horticulture...) et prairies agricoles qui ont le plus évolué au profit des espaces urbanisés (62% de terres agricoles consommées, soit 600 ha). De plus, la surface totale des terres arables a fortement diminué de 1 355ha soit une baisse de 8 %. En effet, en plus d'être consommées par l'urbanisation, elles mutent vers d'autres espaces agricoles, notamment en vignes (340 ha), en prairies (295 ha) et oliveraies (150 ha). Elles sont également sensibles à l'enfrichement, à hauteur de 275 ha (déprise).

Les cultures permanentes (arboriculture, oliveraie, vignoble...) et les zones agricoles hétérogènes (friches agricoles, délaissées...) représentent chacune environ 20% de la consommation d'espaces agricoles.

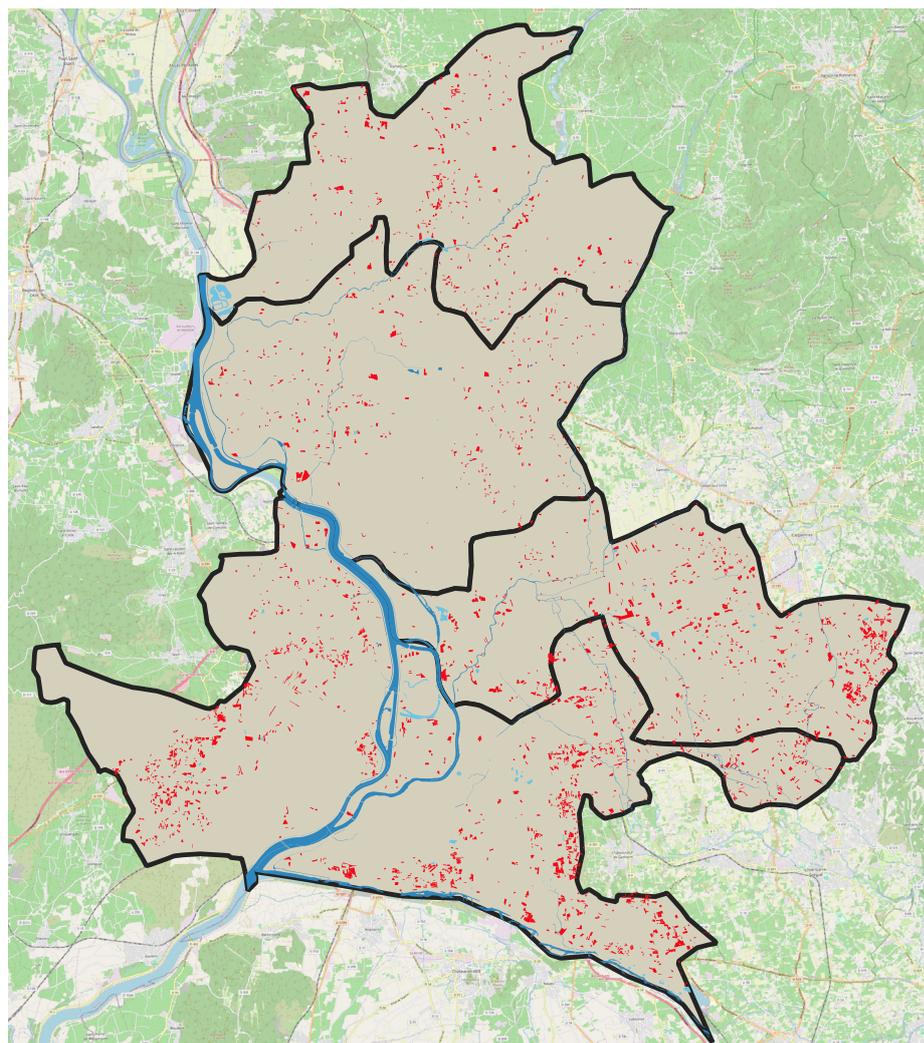
Un taux d'enfrichement très modéré des terres agricoles

Avec moins de 5 % de terres manifestement sous-exploitées, le territoire se situe en deçà des moyennes constatées à l'échelle départementale et régionale que l'on estime au dire d'experts autour de 8 à 10 %.

Ces friches sont réparties sur l'ensemble du territoire du SCoT et plus particulièrement présentes dans les secteurs en périphérie de tout noyau d'urbanisation et le long des axes de communication ou bien alors dans des territoires ruraux hors viticulture (secteurs à dominante grandes cultures ou maraîchage).

La faible valeur agronomique des sols, l'absence d'eau, la configuration spatiale et la spéculation foncière sont autant de paramètres qui peuvent être à l'origine des friches.

Si les trois premiers types de friches remettent véritablement en question le potentiel agricole de ces terres, les friches d'attente spéculative en revanche ne remettent aucunement en question le potentiel agricole des terres concernées et constituent un réservoir réel pour l'activité et la production agricole.



 Friches agricoles ou délaissées identifiées par le MOS 2021

IDENTIFICATION DES
FRICHES AGRICOLES
SUR LE BASSIN DE VIE
D'AVIGNON
(MOS 2021)



Avril 2024



En raison de la qualité et la valeur productive des terres agricoles à l'échelle du bassin de vie, ce taux d'enfrichement, très modéré, est surtout le fait de friches spéculatives.

Un phénomène de cabanisation difficilement maîtrisable

Le phénomène de cabanisation est observé sur le territoire, principalement en contexte périurbain. Il s'agit d'un changement d'usage du petit parcellaire pour des activités non agricoles. La cabanisation ainsi que les dépôts sauvages (accentués par la présence du

front urbain avec la présence d'activités et d'usages autres qu'agricoles) sur ces parcelles viennent réduire, voire empêcher la capacité de remise en état agricole. Toutefois, des surfaces d'aspect précaire cachent parfois des pratiques agricoles plus ou moins informelles qui permettent de valoriser les interstices ruraux et participent tout de même à l'offre alimentaire.

Constats et incidences de l'artificialisation sur l'agriculture

Les effets directs de l'artificialisation sur le foncier agricole.

L'artificialisation de l'espace en lieu et place de terres agricoles a pour conséquences immédiates :

- une consommation de terres agricoles (or, le foncier agricole est une ressource non renouvelable et constitue l'outil de travail indispensable au fonctionnement des exploitations) ;
- une amplification ou une aggravation du morcellement (et/ou de l'enclavement) de l'espace et ;
- un rapprochement des parcelles agricoles avec les parcelles artificialisées.

Les effets indirects de l'artificialisation sur le fonctionnement et l'activité des exploitations agricoles

L'urbanisation de terres agricoles est devenue depuis quelques années un sujet problématique et sensible; il est aujourd'hui avéré que ce phénomène génère, à court ou moyen terme, des complications pour l'activité agricole et des impacts qui peuvent même, dans certains cas, s'avérer irréversibles pour le potentiel de production.

Parmi ces contraintes et complications fonctionnelles, nous pouvons citer :

- **un accès difficile aux parcelles** : difficultés de circulation des camions et des engins agricoles, morcellement/enclavement/petite taille des îlots susceptibles d'induire des allongements de temps de parcours ;
- des effets de coupure, voire d'enclavement ;
- **des conflits d'usage et/ou de voisinage** entre voisins agriculteurs et résidents non issus du monde agricole. Ces problèmes de cohabitation se concentrent sur les « zones de contact » entre agriculture et urbanisation. Les principaux sujets de discordes portent autour des nuisances de l'activité agricole par rapport aux usages urbains (pour des questions

d'odeurs, de bruit, d'interventions de traitements par pulvérisation...), et de l'urbanisme par rapport à l'activité agricole (sols pollués par des émissions provenant de l'urbain, récoltes dégradées par le passage de véhicules, pollution lumineuse liée à l'éclairage public nocturne...),

- **des réglementations, toujours plus nombreuses**, interdisent aux agriculteurs certaines pratiques dans le voisinage d'occupations de type résidentiel. Ces réglementations concernent les traitements phytosanitaires, mais aussi les épandages en limite d'agglomérations ou d'habitations et sont précisées dans les règlements sanitaires départementaux ;
- **une insécurité et des actes d'incivisme** (vols, dégradations, dépôts sauvages...);
- **une pression « humaine » intense et pesante** en particulier sur les parcelles agricoles contigües à l'artificialisation; cette pression se traduit par une élévation artificielle des prix des terres, de la rétention/spéculation foncière volontaire de la part de certains propriétaires, des terres manifestement sous-exploitées.

Un territoire agricole partiellement contraint et menacé...

Avec environ 19 500 hectares de terres agricoles (soit 45 % des surfaces agricoles totales du SCoT) soumis à des pressions et des contraintes fortes à très fortes, une grande partie du territoire agricole apparaît « théoriquement » vulnérable.

À l'évidence, les terres agricoles enclavées au cœur ou à proximité immédiate des espaces urbanisés des villes et mitées par de nombreuses constructions, sont celles qui subissent les pressions les plus fortes et des contraintes fonctionnelles les plus élevées.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Afin de déterminer et de hiérarchiser les parcelles agricoles selon leur degré

« théorique » de contraintes fonctionnelles pour l'activité agricole, nous avons croisé les territoires agricoles (exploitées ou non) avec les territoires artificialisés puis appliqué des distances moyennes (travaux réalisés avec plusieurs ingénieurs de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et de la SAFER PACA).

Le degré de contraintes élevées à très élevées correspond aux parcelles agricoles situées dans un rayon compris entre 1 à 200 mètres autour des espaces agglomérés au tissu continu, d'une carrière ou bien encore d'une zone d'activité économique et 1 à 75 mètres autour des parcelles artificialisées isolées (maison + jardin par exemple au cœur de l'espace agricole; espace plus communément appelé « mitage »).

Toutes les autres parcelles agricoles du bassin de vie plus éloignées des espaces artificialisés sont considérées comme faiblement à modérément contraintes étant donné le contexte urbain de ce territoire.

Dans ce cas précis à l'échelle du territoire du SCoT du bassin de vie, les terres agricoles les plus menacées/vulnérables sont :

- les terres agricoles cernées au cœur de l'agglomération d'Avignon sur un axe privilégié Avignon - Carpentras (ceinture verte d'Avignon, prairies de Montfavet et du Pontet, Sorgues, Morières, Vedène, Entraigues, Althen les Paluds, Monteux, Pernes-les-Fontaines... etc.)
- les terres agricoles enserrées au cœur et à proximité de l'agglomération d'Orange (Orange, Jonquières et Courthézon),
- les terres agricoles cernées entre Roquemaure, Sauveterre et Pujaut,

- les plaines agricoles mitées par de très nombreuses constructions (Monteux, Pernes-les-Fontaines, Courthézon, Jonquières, Caumont sur Durance, Caderousse, Orange, Roquemaure).

Ces secteurs se situent en continuité directe d'espaces urbanisés. Un des enjeux du SCoT est d'inscrire des objectifs et orientations pour préserver le foncier agricole subissant des pressions induites par les espaces artificialisés, notamment pour mettre en oeuvre la trajectoire de sobriété foncière.

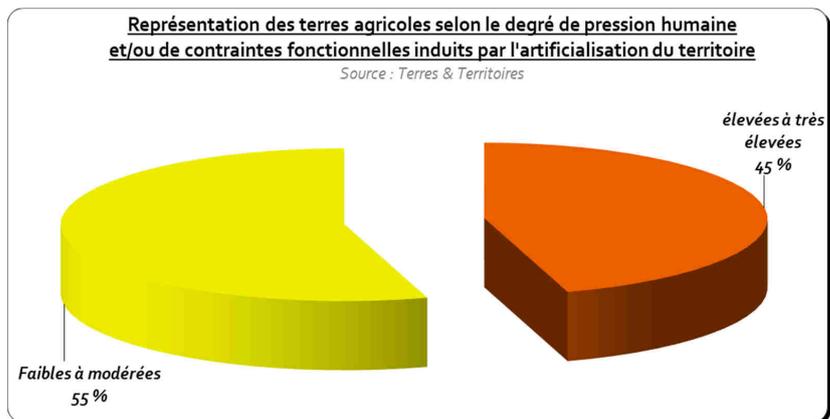
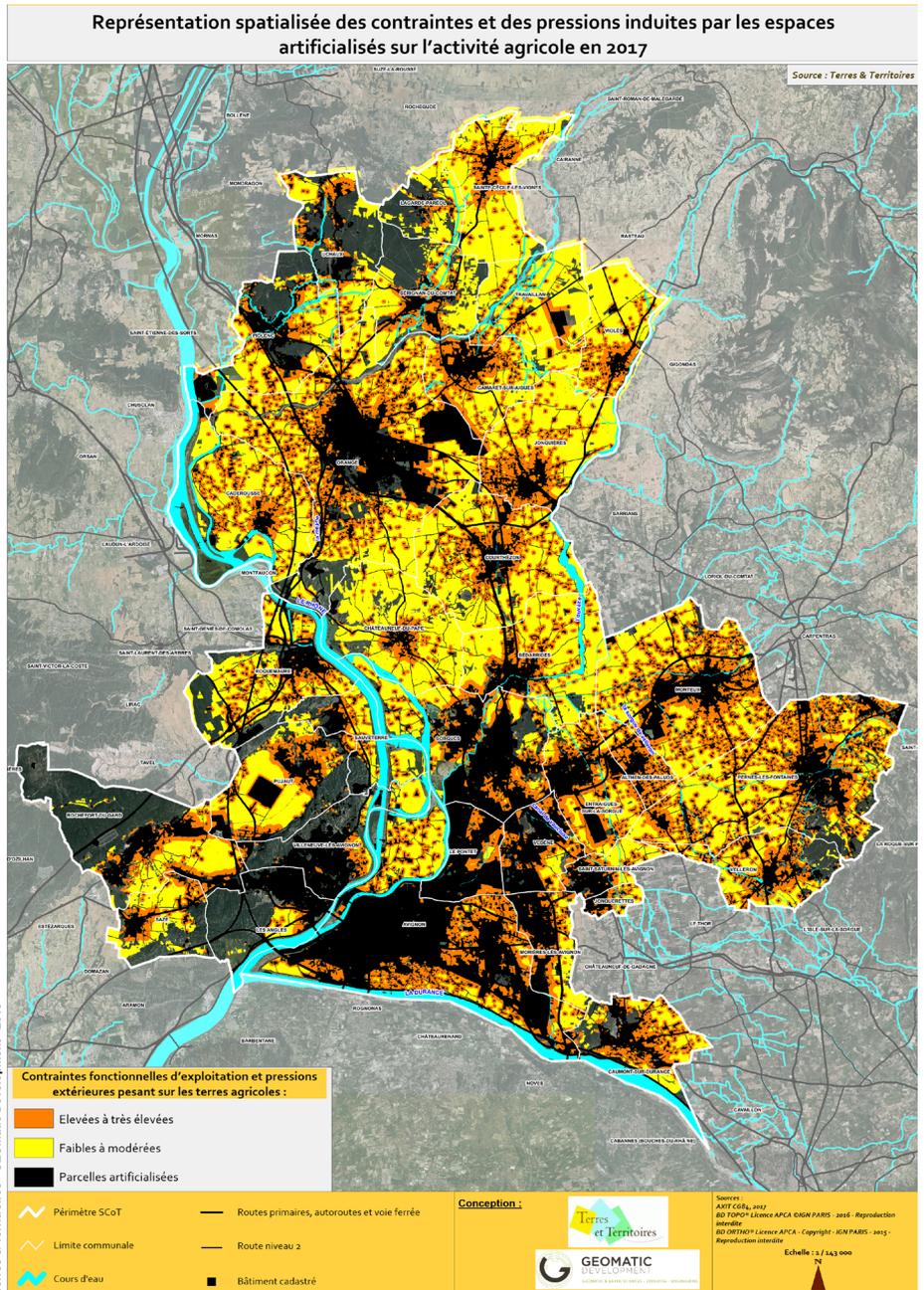
Dans les secteurs contraints, mais inscrits par exemple en zone inondable, il apparaît que la pression humaine n'est peut-être pas aussi forte au vu de l'impossibilité et/ou des difficultés de constructibilité; en revanche les contraintes fonctionnelles demeurent quant à elles bien présentes pour les exploitations.

... mais aussi des secteurs agricoles encore préservés de l'artificialisation

Les agriculteurs du bassin de vie sont confrontés aujourd'hui aux problématiques de l'agriculture périurbaine. Toutefois, plus de la moitié des terres agricoles (23 000 ha) demeure encore relativement préservée et fonctionnelle pour l'activité agricole.

Certaines «poches agricoles» ne sont pas vierges de constructions, mais apparaissent aujourd'hui encore épargnées de toutes ces contraintes, et ce pour des raisons très diverses (secteurs inondables, terroir viticole exceptionnel préservé historiquement de toute forme de mitage, volonté politique très forte...). Parmi ces secteurs plus préservés, nous pouvons citer : les îles du Rhône, la plaine agricole de Pujaut – Rochefort - Saze, les côteaux de l'appellation de Châteauneuf-du-Pape, la plaine viticole du Plan de Dieu, le bassin des Sorgues et la plaine alluviale de l'Ouvèze...

Même s'il ne s'agit que d'une représentation théorique, les secteurs ciblés, comme étant vulnérables, devront faire l'objet dans le SCoT d'une attention et d'une protection particulière.



Des limites réglementaires variées pas toujours adaptées aux nouveaux enjeux agricoles

Sur le territoire d'étude, 31 communes ont un Plan Local d'Urbanisme en vigueur, 2 communes sont sous le Règlement National d'Urbanisme (RNU), et 1 seule dispose d'un document d'urbanisme simplifiée : la Carte Communale.

Sur l'ensemble des PLU, deux stipulent au sein du Règlement 13, que ce qui n'est pas mentionné aux articles 1 et 2 est implicitement autorisé en zone Agricole.

Pour rappel, les articles 1 et 2 fixent habituellement les règles en matière d'occupation du sol au sein d'un zonage. Ces règles portent sur les occupations et les utilisations du sol interdites ainsi que sur celles soumises à des conditions particulières.

Or, en zone Agricole, seules sont autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et, à certaines conditions, celles nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics (art. R. 123-7). Il en est d'ailleurs, de même pour les zones naturelles et forestières.

Ainsi, hormis les constructions et installations agricoles, forestières ou nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, la constructibilité en zone agricole ne peut résulter que de la délimitation de « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) » (art. R. 123-8).

26 PLU ne sont pas à jour de la Loi ELAN. La loi ELAN a introduit un nouvel alinéa à l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme, qui précise que : « Dans les zones agricoles ou forestières, le règlement peut autoriser les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.



Présence urbaine au sein des zones A et N

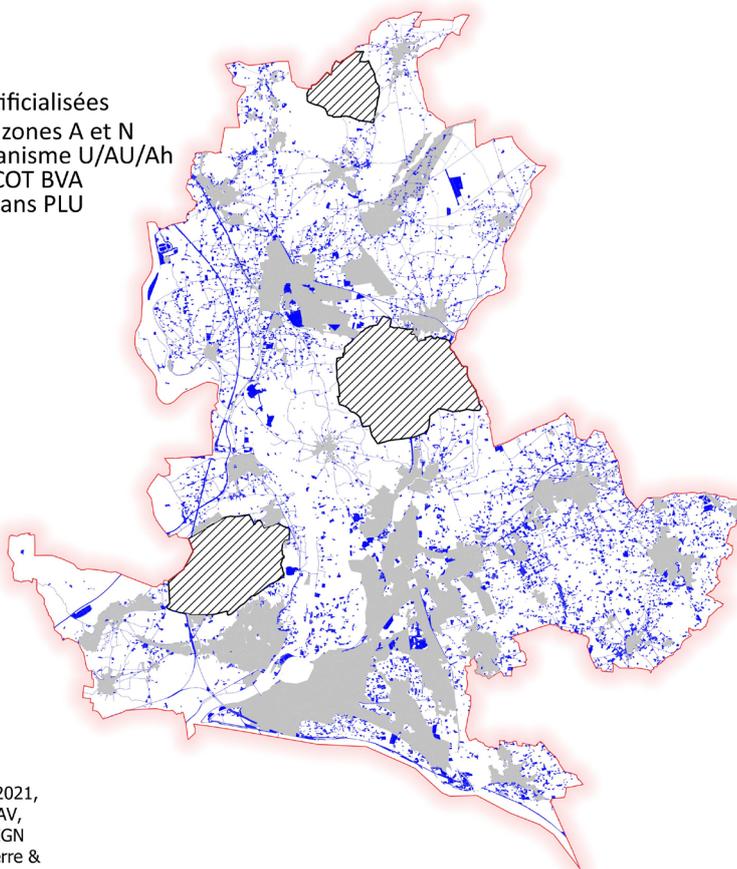
Légende :

- surfaces artificialisées au sein des zones A et N
- zonage urbanisme U/AU/Ah
- territoire SCOT BVA
- ▨ commune sans PLU



0 2,5 5 km

Source : MOS BVA 2021,
communes - AURAV,
ADMINEXPRESS_IGN
Réalisation : Terraterre &
Terres et Territoires -
2024



L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'absence de la mise à jour de la loi ELAN au sein des PLU rend impossible la création de locaux de transformation, conditionnement et de vente en zone agricole.

La majorité des PLU demeure peu précise sur la caractérisation des zones agricoles et les usages possibles

L'absence d'une caractérisation précise et claire du zonage et de son usage rend difficile une argumentation en cas de contentieux, lors de recours par le pétitionnaire sur la délivrance des Autorisations d'Urbanisme, ou bien lors de l'élaboration de Procès-Verbaux (PV) d'Infraction.

Par ailleurs, 19 PLU ont recours à des sous-secteurs patrimoniaux, plus particulièrement identifiés en tant que zone agricole paysagère (Ap) au sein des zones agricoles.

Pour rappel, l'article L 151-19 du code de l'urbanisme stipule que « le règlement peut identifier et localiser des éléments de paysage et identifier, localiser les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration [...] »

Ce sous-secteur agricole, par sa visée de protection patrimoniale, est très restrictif en matière de construction, interdisant généralement les créations de sièges d'exploitation et les constructions agricoles.

Sur le territoire d'étude, 8 communes présentent des surfaces de zones Ap très importantes. En découlent des effets contraignants qui peuvent freiner la dynamique d'installation, ou créer des contraintes d'exploitation.

Un territoire soumis à des restrictions constructives et d'usage

Une très grande partie du territoire est soumise à des risques inondation et incendie.

8 communes sont soumises à des restrictions d'usages liés à des champs captant.

Également, 6 communes sont concernées par la présence de pipelines en zone Agricole.

Ces restrictions constructives et d'usage ont un effet double, celui de préserver l'activité agricole, tout en empêchant les exploitations de se doter des outils de production nécessaire.

Une politique de protection du foncier timide

4 communes ont lancé une étude de Zone Agricole Protégée (ZAP), et deux communes disposent d'une ZAP arrêtée (Avignon et Entraigues sur la Sorgues).

Les ZAP (accompagnées de plans d'actions) et les PAEN sont des outils qui permettent une meilleure protection du foncier agricole et l'affirmation d'une politique favorable au maintien et à la redynamisation de l'activité agricole sur les territoires.

Les PAEN sont notamment des outils intéressants pour la réorganisation du foncier et la lutte contre les détournements d'usage en zone agricole. Actuellement, aucun PAEN n'existe en Vaucluse.

Il est à noter par ailleurs que l'axe touristique est sensible pour 8 PLU qui permettent les gîtes et les chambres d'hôtes, dont trois permettent aussi les campings à la ferme en zone agricole. De même, une charte pour la préservation et la compensation des espaces agricoles est applicable sur le Gard, tout comme une charte d'engagement pour une alimentation de qualité.

Analyse du marché foncier

élément réalisé par la SAFER.

Entre 2013 et 2022, les Safer 84 et 30 ont réalisé 15% des ventes totales qui représentent 30% des surfaces vendues. Ainsi, la majorité des transactions réalisées ne sont pas maîtrisées par les SAFER.

Quelques chiffres clés sur le territoire SCoT BVA :

- 93% des surfaces maîtrisées par des acteurs privés
- 684 ha de biens présumés sans maître
- 31% des surfaces agricoles/naturelles vendues sont accompagnées de bâtiments
- 52% de terres agricoles soit 21 262 ha situés dans une zone de pression directe ou indirecte liée à l'urbanisation

Un marché rural de type périurbain et dominé par les acteurs privés

Particularité du contexte périurbain, le marché rural dans sa composition dépasse largement le seul « champ » agricole et une part de celui-ci est dédiée à un marché résidentiel. À compter de l'année 2014, le marché notifié à la Safer a connu un boom « artificiel » avec plus de transactions typées urbaines (non agricoles) mises à sa connaissance. Près d'une vente rurale sur deux sur le Scot BVA en Vaucluse présente des caractéristiques urbaines. Il s'agit de biens résidentiels déjà bâtis pour beaucoup, mais aussi des espaces en transition pour de l'artificialisation et des terrains de loisirs ou de jardins qui viennent souvent participer à une « consommation masquée » des espaces sur de petites

emprises qui perdent progressivement leur usage agricole ou naturel. Le foncier privé est très dominant sur le territoire SCoT.

La SAFER recense 684 ha de biens sans maître présumés toute nature de terrain confondus répartis sur toutes les communes. Le potentiel de foncier mobilisable pour les communes reste limité au sein du SCoT BVA.

Ces biens vacants peuvent faire l'objet d'une procédure particulière pour que la municipalité les réintègre dans le patrimoine communal afin de les remettre en gestion (par la location, la revente...) et ainsi débloquent des situations d'abandon et d'enfrichements. Toutefois, la parcelle moyenne est de 2 100 m² et incorporer tous ces biens nécessiterait d'enquêter presque 2000 propriétés pour vérifier la réalité de la vacance et lancer la procédure ce qui limite fortement le pouvoir d'action et l'opérationnalité d'éventuelles remises en état agricole.

Des dynamiques foncières disparates

Par manque de données disponibles, les communes gardoises n'ont pas été intégrées dans l'analyse du marché rural par segments.

Le marché rural au sein du SCoT est de type mixte périurbain (cf. graphique ci-contre). La place de l'urbain est importante en nombre de transactions, mais reste encore limitée sur les surfaces concernées. Les transactions agricoles sont dominées par les ventes non bâties bien que le parcellaire agricole bâti soit non négligeable.

Le marché rural présente des spécificités intercommunales (les graphiques par intercommunalités consultables en annexe).

L'intercommunalité d'Ayguës-Ouvèze en Provence présente un marché à dominante agricole avec une majorité des ventes de surfaces agricoles naturelles non bâties en termes de nombre comme de surfaces.

Le Pays réuni d'orange est de type périurbain et présente un visage proche des chiffres agglomérés du SCoT. L'appellation AOC Châteauneuf-du-Pape vient limiter la pression urbaine.

Les intercommunalités des Sorgues du Comtat ainsi que le Grand Avignon (Vaucluse) présentent un marché foncier périurbain avec une forte influence urbaine. Le marché agricole constitue une part minoritaire du nombre des transactions rurales par rapport au marché urbain. La part des transactions agricoles accompagnées de bâtiments emporte plus de surface.

Dans un secteur où le marché périurbain est renforcé, s'ajoute donc cette place des bâtiments dans les ventes agricoles. Ce sont autant d'éléments qui peuvent venir complexifier le marché et le tendre par la concurrence des usages.

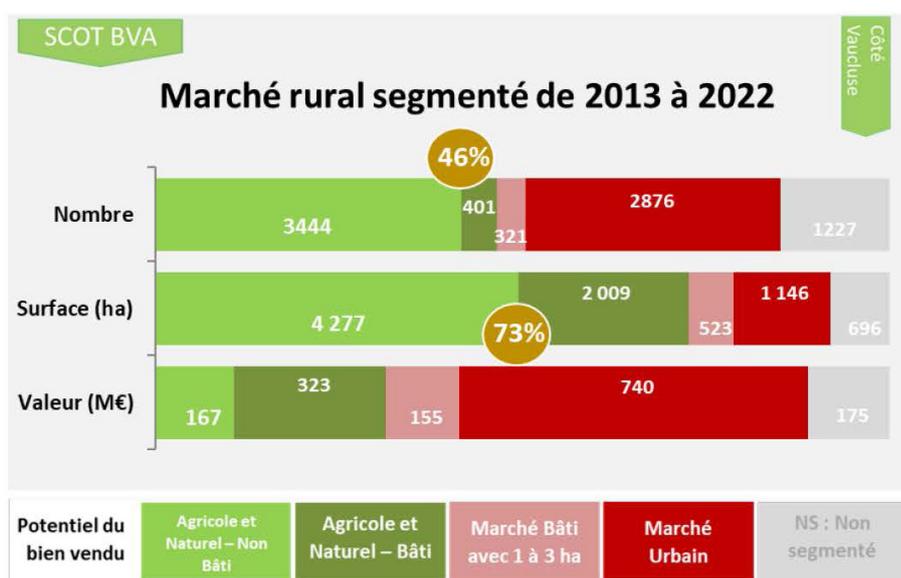
Atouts et contraintes à l'accès au foncier

Le marché agricole non bâti est majoritaire sur le territoire SCoT.

Moins d'un tiers des surfaces agricoles/naturelles vendues au sein du SCoT BVA sont accompagnées de bâtiments. Cela reste moins important que la proportion observée en région PACA (> 50% des surfaces vendues sont accompagnées du bâti).

Les ventes de domaines agricoles bâtis sont toujours plus conséquentes en surface que celles de parcellaire agricole. Cette dichotomie bâtie/non bâtie fait partie du paysage agricole et c'est une des difficultés majeures au moment des transmissions de propriété pour que des porteurs de projets agricoles arrivent à se positionner sur un ensemble dont la valeur est gonflée parfois très lourdement par la valeur d'un bâtiment d'habitation.

Le mitage a souvent une conséquence notable sur la valeur finale du bien et pose des difficultés pour les agriculteurs qui souhaitent simplement acquérir du foncier, sans supporter le coût d'un bâtiment, quel qu'il soit (cabanon, hangar, maison, bastide...).



La pression urbaine sur les surfaces agricoles

Le Scot BVA en Vaucluse présente des caractéristiques urbaines. Cette masse du marché urbain en nombre est souvent à l'origine de phénomènes spéculatifs et de rétention foncière par les propriétaires qui ne libèrent pas leur foncier, dans l'espoir de le voir officiellement changer de zonage. Ce phénomène induit une pression "indirecte" sur les surfaces.

Par expérience, plus la ville s'approche de « chez » un propriétaire, agriculteur ou non, plus son comportement change. Pour modéliser la pression indirecte générée par cette projection imaginaire appliquée au contexte foncier du territoire, la SAFER a appliqué au sein du MOS 2021 une « zone tampon » de 200 mètres autour des zones Urbaines (Zone U du PLU) ou à Urbaniser (Zone AU).

Les propriétaires connaissent en général très bien le zonage de leur terrain, et le fait, d'être proche de la limite d'une zone urbaine, génère les mêmes « fantasmes », satisfaits ou non au gré des changements de PLU.

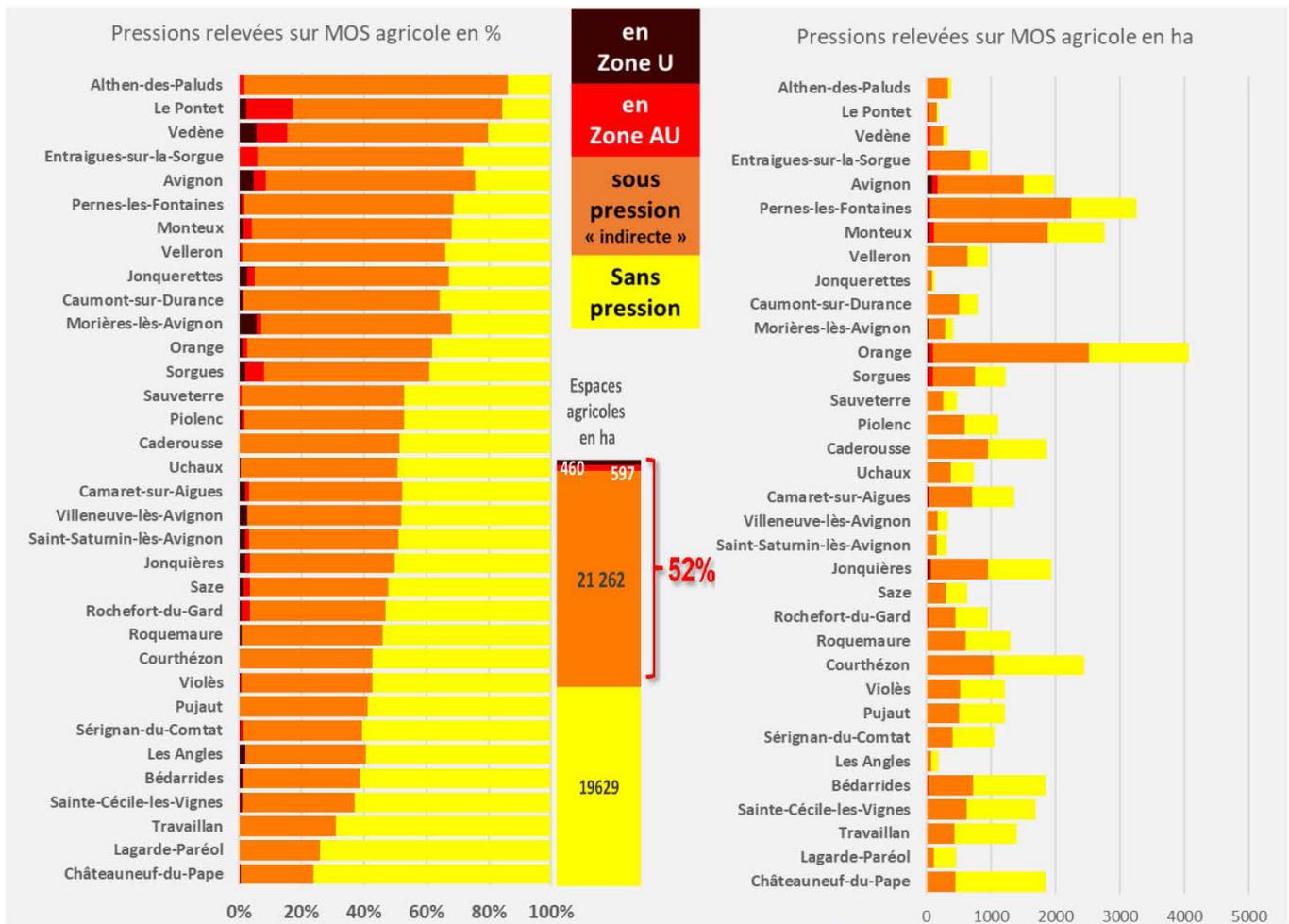
À ce tampon de 200 mètres autour d'un noyau urbain, un noyau de 100 mètres a été appliqué autour des bâtis plus isolés, projection réaliste de ce qu'un propriétaire imagine souvent de son espace vital autour de sa maison à la campagne.

Cette modélisation a permis de révéler 22 319 ha de terres agricoles (MOS 2021) situées dans une zone de pression

directe (1 057 ha en zone U et AU) ou indirecte liée à l'urbanisation soit 52% des terres agricoles identifiées dans le MOS 2021. Les résultats par commune sont consultables au sein du graphique ci-dessous en surface agricole absolue (ha) et relative à l'échelle communale (%).

À noter que cette méthode ne prend pas en compte des zones PPRI au sein desquelles toute construction est interdite (ex : Ile de la Barthelasse, où les projections pourraient être légèrement abaissées).

Sur les communes d'Orange, Entraigues, Avignon, Pernes et Montoux, la situation couple à la fois une pression urbaine forte et des surfaces agricoles conséquentes sur ces communes. Ce sont donc sur des communes à enjeux agricoles très fort.



Graphique 1 : identification des surfaces agricoles sous pression urbaine (source : volet foncier du SCoT BVA- SAFER)

6.3 UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LOCALE, QUI INTERROGÉ SUR LE RENOUVELLEMENT DE SES EXPLOITANTS, DONT LA BAISSSE CONTINUE DE S'ACCENTUER

Évolution du nombre d'exploitations agricoles, de la Surface agricole utilisée et de la taille moyenne des exploitations

Des exploitations toujours moins nombreuses...

Le nombre d'exploitations agricoles a fortement chuté (- 72 %) en l'espace de 46 ans sur la période 1970 – 2016. Cette diminution s'observe aussi pour les départements du Gard (-69 %), et du Vaucluse (- 64 %), mais la chute est en moyenne moins forte que dans le SCoT BVA. En projetant cette tendance sur l'année 2050, le nombre d'exploitations agricoles continuerait à régresser, mais moins rapidement (- 64 %). **En résumé, il peut être affirmé qu'environ 4 exploitations sur 5 ont donc disparu en l'espace de 46 ans.**

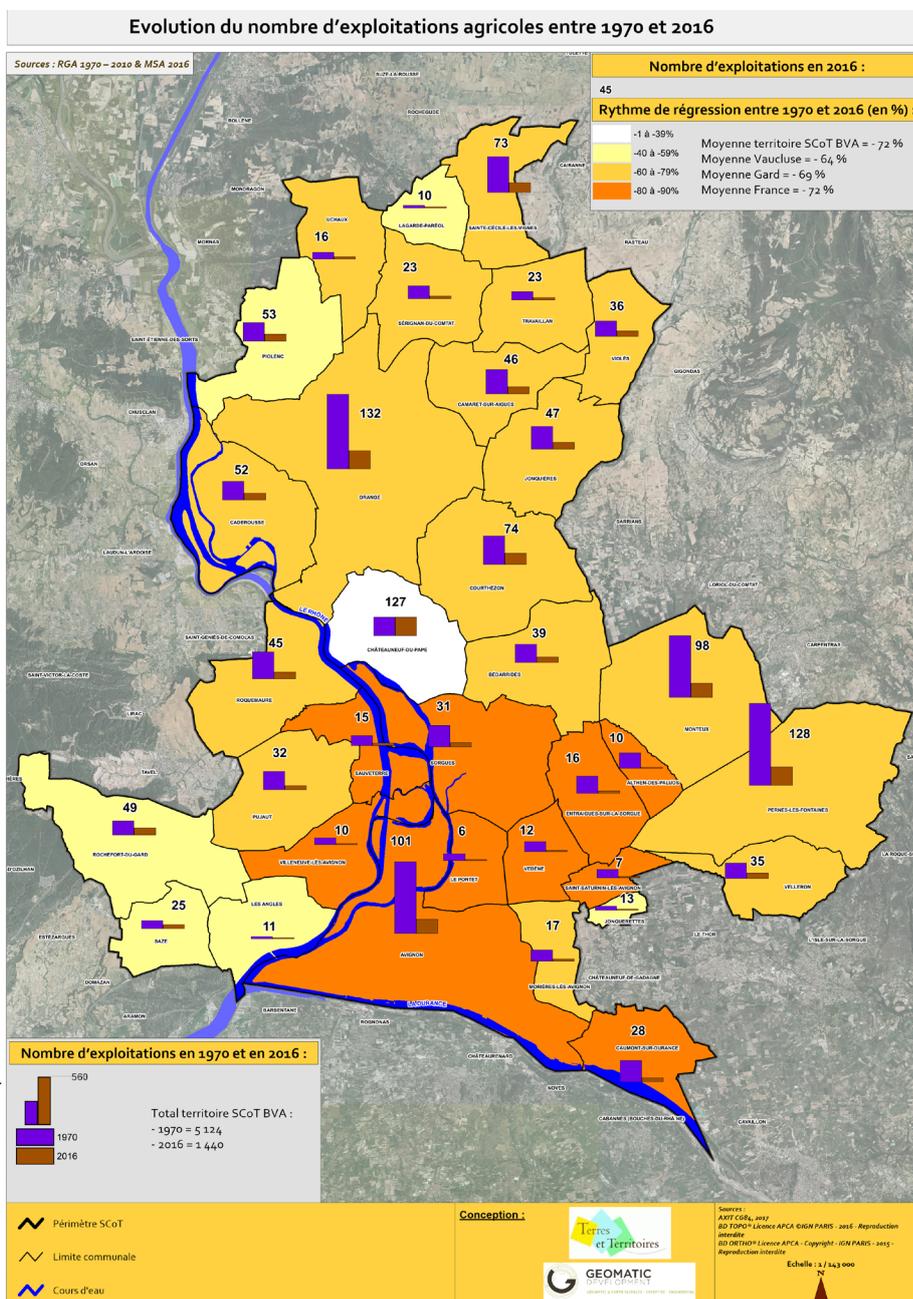
Si cette dynamique perdure dans le futur, nous pouvons imaginer qu'à l'horizon 2050, le nombre d'exploitations agricoles implantées sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon se rapprochera du seuil des 500 structures...

Ce phénomène est visible dans toutes les communes du territoire, et en particulier à proximité de l'agglomération avignonnaise, avec de fortes baisses allant de 48 % (Jonquerettes et Rochefort-du-Gard) à 91 % (Althen-des-Paluds), à l'exception de la commune de Châteauneuf-du-Pape, au cœur du territoire, qui a vu le nombre de ses exploitations agricoles diminuer seulement de 1 % en entre 1970 et 2016.

En 2016, les communes recueillant le plus faible nombre d'exploitations agricoles sont au nombre de deux : Le Pontet (6) et Saint-Saturnin-les-Avignon (7) ont subi une forte diminution de respectivement 88 % et 89 % en 46 ans.

À l'inverse, et malgré une baisse significative, le plus grand nombre d'exploitations agricoles en 2016 se localise à Orange (132, soit -74 %), Pernes-les-Fontaines (128, soit -77 %) et Châteauneuf-du-Pape (127, soit -1 %).

Malgré une chute du nombre global d'exploitations agricoles évidente répartie de manière homogène dans le territoire, nous observons une décroissance à



MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour cette analyse sont ceux fournis par le RGA de l'année 1970 et la MSA de l'année 2016 ; à noter que les données se rapportent dans cette partie aux exploitations ayant leur siège sur les 34 communes comprises sur le territoire.

deux vitesses : alors que dans certaines communes sur les pourtours Nord et Est de l'agglomération avignonnaise, la disparition des exploitations se fait plus ressentir, certaines communes du territoire du SCoT en périphérie Nord-Ouest (Piolenc, Lagarde-Paréol) et Sud-Ouest (Les Angles, Saze, Rochefort-du-Gard) subissent moins ce phénomène.

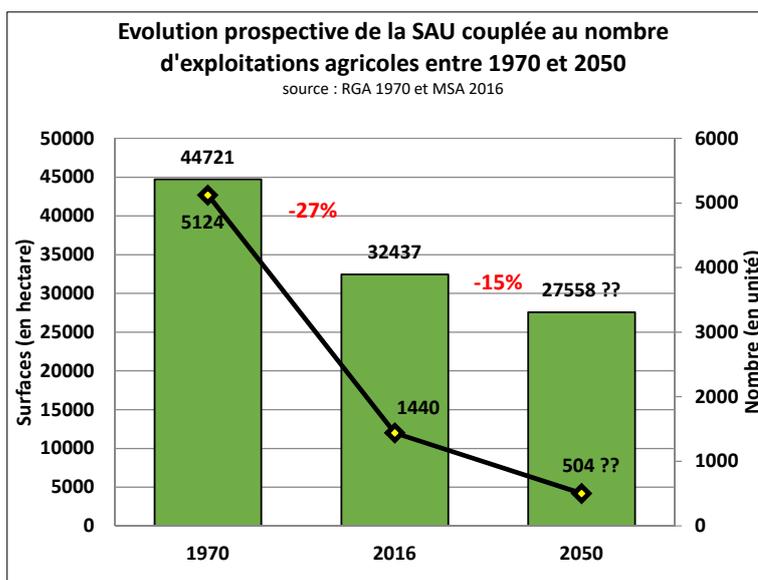
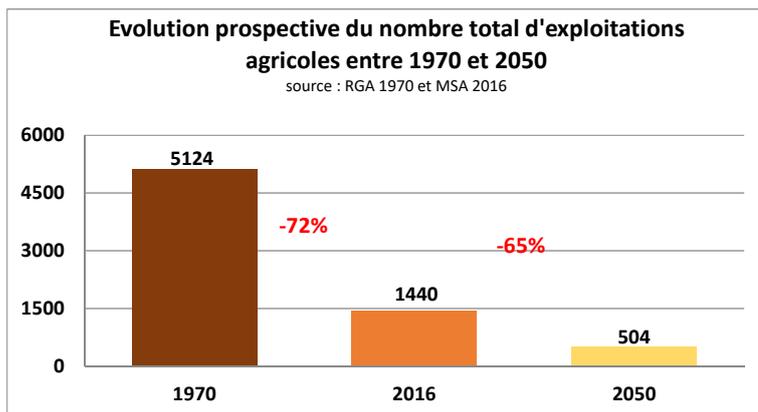
... mais des exploitations beaucoup plus professionnelles...

Parallèlement à la disparition d'exploitations agricoles, la Surface agricole utilisée suit le même schéma, mais avec une moindre rapidité (- 27 % de la SAU entre 1970 et 2016). Cette baisse actuelle se calque sur la tendance départementale du Gard (- 31 %) et du Vaucluse (- 25 %) et en projetant cette tendance en 2050, les superficies agricoles du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon diminueront toujours malgré un plus faible ralentissement (- 15 % entre 2016 et 2050).

Malgré tout, six communes, dont la plupart ont été peu touchées par la disparition des exploitations agricoles, ont vu leur S.A.U augmenter depuis 1970. On retrouve notamment les communes périphériques au Nord comme Violès (+ 3 %), et Piolenc (+ 15 %), et au Sud comme Jonquerettes (+ 13 %), mais aussi la commune centrale de Châteauneuf-du-Pape (+ 49 %) ainsi que ces voisines, Courthézon (+ 7 %) et Bédarrides (+ 38 %).

La baisse significative des exploitations et des surfaces agricoles est à mettre en corrélation avec la taille moyenne des exploitations agricoles qui, à l'inverse, a très largement augmenté sur la même période (+ 158 %). La projection en 2050 fait aussi le constat d'une nette augmentation (+ 138 %).

La concentration des exploitations, processus entamé depuis plus d'un demi-siècle, se poursuit et s'accélère jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, les exploitations agricoles, pour rester compétitives, se doivent d'être plus grandes et plus productives qu'il y a plusieurs années.



Cette diminution du nombre d'exploitations s'explique pour plusieurs raisons principales :

- les exploitations locales se professionnalisent et s'agrandissent ;
- les installations nouvelles de jeunes ou bien d'exploitants hors cadre familial ne compensent pas les nombreux départs à la retraite.

Toujours est-il que le nombre de petites structures (moins de 20 hectares) représente plus de deux tiers des exploitations agricoles sur le territoire du SCoT (71 %) alors qu'à l'inverse, le nombre de très grandes exploitations (plus de 200 hectares) reste anecdotique (1 %).

Les communes qui abritent le plus de petites exploitations se situent essentiellement au Sud et à l'Est du territoire du SCoT (Avignon – 76 % des exploitations ont moins de 20 hectares; Monteux – 88 %; Pernes-les-Fontaines – 78 %; Althen-des-Paluds – 80 %).

Ce sont des communes orientées majoritairement vers des productions maraîchères et à hauts rendements (grandes cultures).

Plus au Nord du territoire, les petites exploitations sont tout aussi nombreuses, notamment sur la commune de Travaillan - 81 %, mais tournées vers la culture de la vigne de cuve.

D'après le RGA 2020, 1 284 exploitations disposent de leur siège d'exploitation sur le territoire du SCoT. En 10 ans, elles ont diminué de 19%. Cela représente le même ordre de grandeur qu'à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (-18% du nombre d'exploitations) ainsi qu'à l'échelle nationale. Près d'une exploitation individuelle sur 3 a disparu, bien qu'elle constitue la forme juridique majoritaire des exploitations du territoire.

Sur les 822 entreprises déclarantes de surfaces à la PAC en 2022, la majorité sont vauclusiennes. Les surfaces déclarées à la

PAC en 2022 sont donc majoritairement valorisées (97%) par des entreprises agricoles locales avec respectivement 84% des surfaces valorisées par des structures vauclusiennes et 13% par des gardoises. Le reste des surfaces (3%) est valorisé par des entreprises d'autres départements. La structuration du parcellaire des exploitations occupe un périmètre plutôt restreint par rapport au siège d'exploitation ce qui limite les longs trajets et limitent les circulations agricoles au sein du territoire SCoT.

Une typologie variée d'exploitations

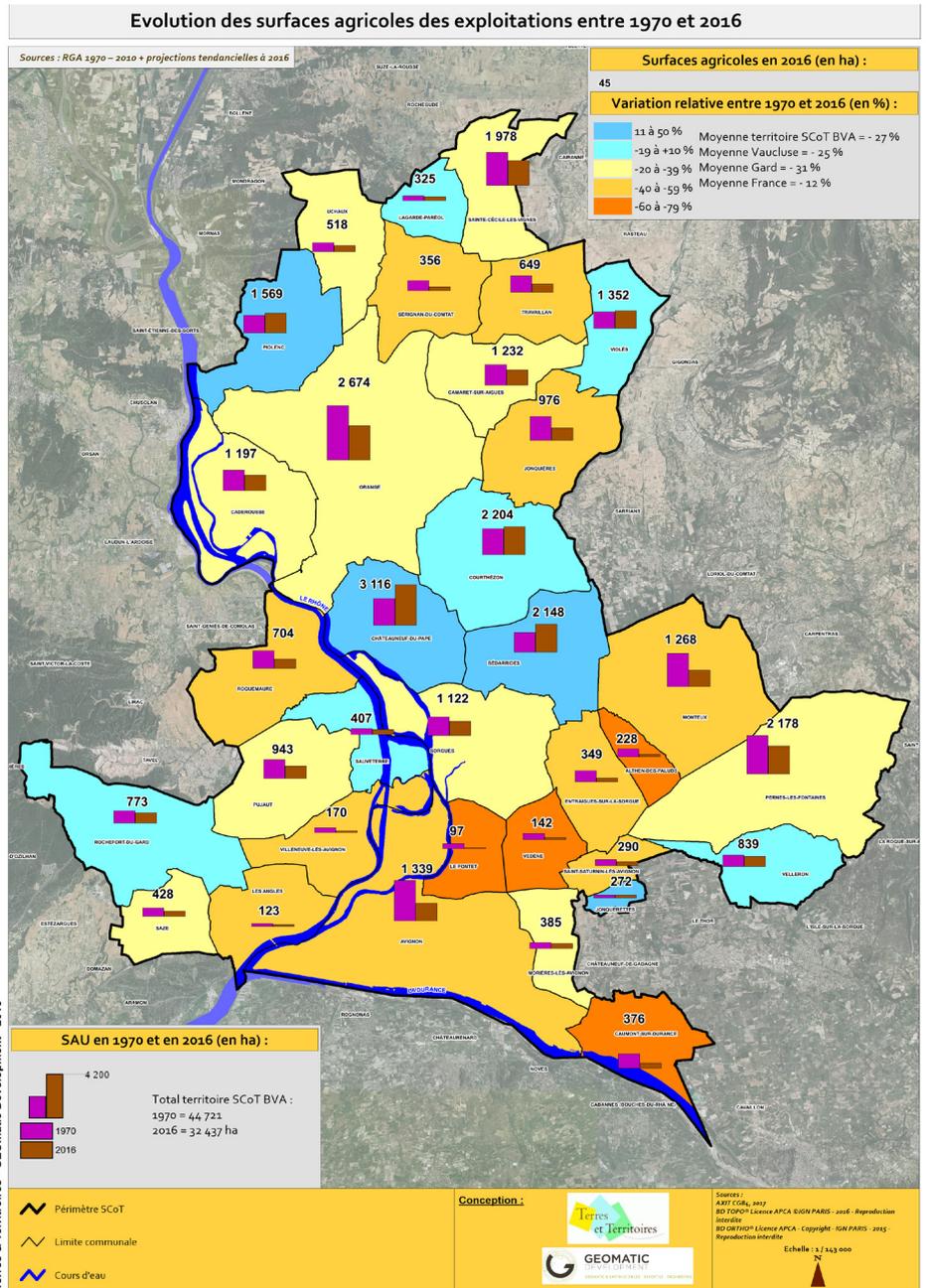
Sur la base des coefficients de Production Brute Standard (PBS) par structure, les exploitations sont catégorisées selon quatre classes de taille regroupées :

- les micro-exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- les petites exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 100 000 et moins de 250 000 euros ;
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 250 000 euros.

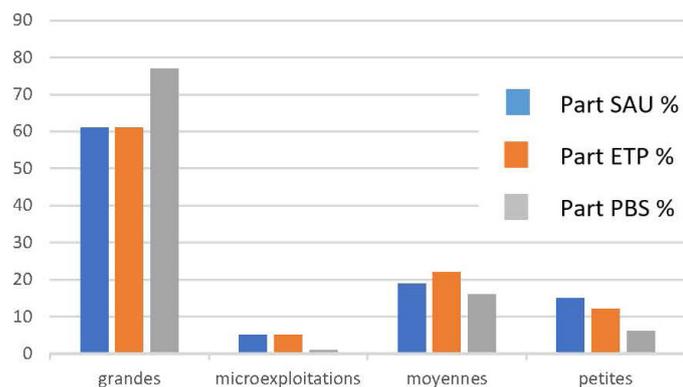
La répartition des exploitations selon leur taille économique est relativement homogène à l'échelle du SCoT. Toutefois, selon leur classe de dimension économique, elles ne contribuent pas à la même hauteur à la valorisation de la SAU, à la création de la valeur ajoutée et à l'emploi mobilisé.

L'économie agricole du territoire est majoritairement portée par les grandes exploitations. Bien qu'elles ne représentent que 29% des exploitations, elles valorisent 61% de la SAU du territoire et permettent de dégager 77% de la production brute standard dégagée sur le territoire et participent à 61% des emplois directs. Ces entreprises, par leur structuration et leurs économies d'échelle, ont davantage fait face aux crises et difficultés conjoncturelles puisqu'elles se sont maintenues sur les 10 dernières années. Elles sont, néanmoins, dépendantes de la disponibilité en main-d'œuvre.

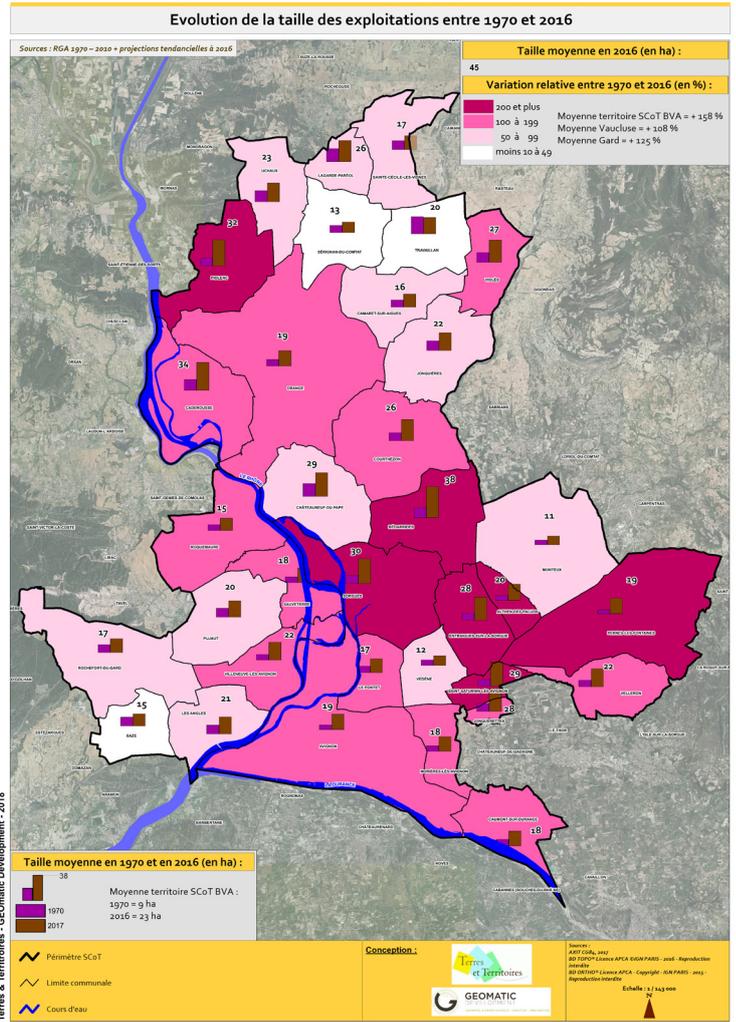
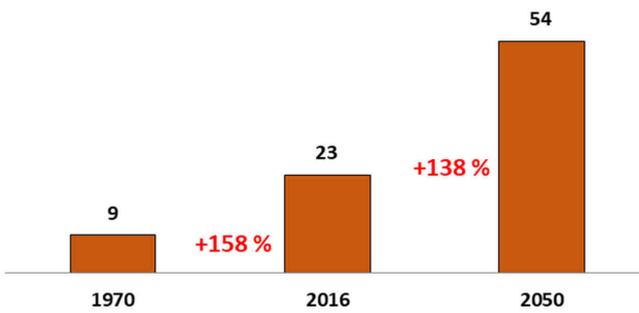
À noter que plus d'une micro-exploitation sur 3 a disparu en 10 ans.



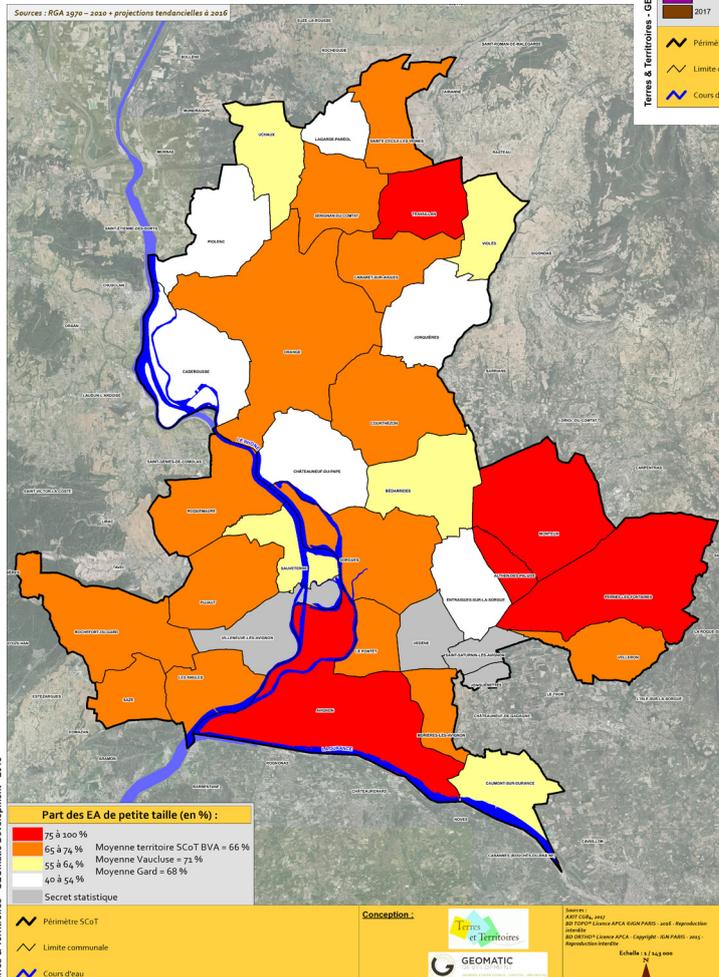
Maîtrise des facteurs de production par type d'exploitation classée selon leur dimension économique - RGA 2020



Evolution prospective de la taille moyenne des exploitations (en hectare) entre 1970 et 2050
 source : RGA 1970, MSA 2016

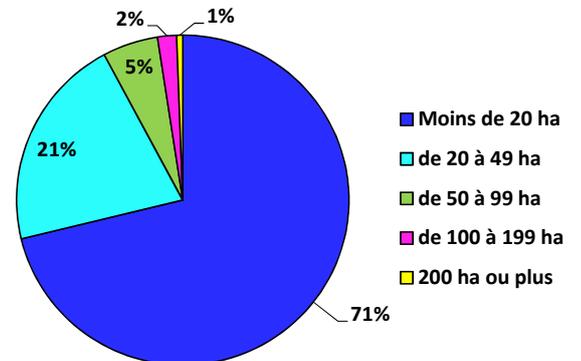


Part des exploitations de moins de 20 ha de SAU en 2016



Les exploitations agricoles selon leur taille en 2016

source : MSA 2016



Évolution du nombre d'exploitants par tranche d'âge

La part des jeunes de moins de 40 ans est d'environ 15 % alors que celle des 40 à 50 ans représente environ 24 %. La couleur bleue sur le graphique, correspondant aux 60 ans et plus, est la plus représentée : en effet, la part globale des 60 ans et + atteint les 31 % sur ce territoire. Elle est suivie de près par celle des 50 à 59 ans (30 % en moyenne) et celle des 40 à 49 ans puis par celle des moins de 40 ans (dont les chiffres ont été évoqués précédemment).

Reportée à l'échelle communale, l'analyse revient à dire qu'environ trois communes sur quatre dans le Bassin de Vie d'Avignon ont une population agricole vieillissante (de plus de 50 ans).

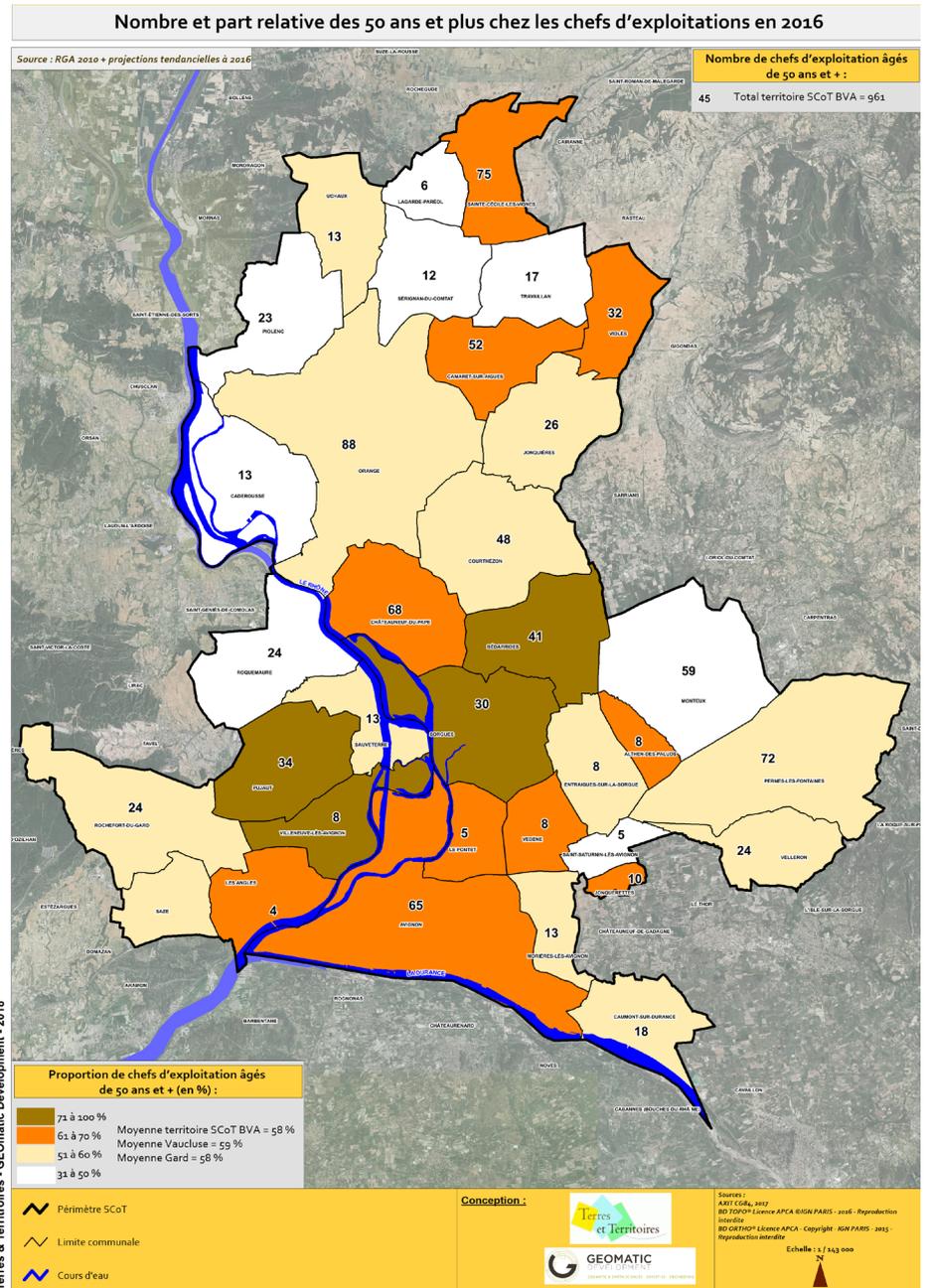
Sur la carte ci-dessous, nous percevons bien que ce phénomène de vieillissement de la population agricole est une nouvelle fois généralisé à l'ensemble du territoire. En effet, sur seulement 8 communes, moins de 50 % des agriculteurs ont moins de 50 ans (entre 34 % et 50 %).

Dans le détail, une dizaine de communes se distinguent par une forte concentration d'exploitants de plus de 50 ans (entre 60 % et 100 % d'agriculteurs de plus de 50 ans) notamment à Avignon (65 %) et sur ses alentours Nord, le long du Rhône et de l'Ouvèze (Vedène et Le Pontet – 67 %; Jonquerettes – 70 %; Pujaut et Bédarrides – 71 %; Sorgues – 79 %; Villeneuve-lès-Avignon – 100 %), jusqu'à Châteauneuf-du-Pape (61 %).

À noter qu'au Nord de l'agglomération d'Orange, les communes viticoles de Sainte-Cécile-lès-Vignes (64 %), Violès (62 %), et Camaret-sur-Aigues (64 %) ont, elles aussi, plus de deux tiers de leur population agricole au-dessus du seuil des 50 ans.

Le vieillissement de la population agricole soulève la question primordiale de la reprise des exploitations, car la pérennité de l'agriculture sur un territoire passe avant tout par une bonne succession de l'activité agricole.

De manière générale dans le territoire du SCoT BVA, un peu plus de deux tiers de sa population vieillissante n'a pas encore de successeur (35 %) : c'est un pourcentage légèrement plus faible que la moyenne départementale vauclusienne (38 %) et gardoise (41 %).



MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour l'analyse de l'âge des exploitants sont ceux fournis par le RGA de l'année 2010.

Cependant, le Bassin de Vie d'Avignon recueille de flagrantes disparités : la carte ci-contre nous montre que les communes du Sud du territoire, entre Pernes-les-Fontaines et Rochefort-du-Gard, mais plus particulièrement celles de l'agglomération avignonnaise, ont majoritairement une population vieillissante sans succession. Autour de la commune d'Orange, ce phénomène est aussi observé, mais en moindre proportion.

Le devenir des exploitations et difficultés rencontrées lors des transmissions d'exploitations

À l'échelle du SCoT, quasiment une exploitation du territoire SCoT sur 3 (32.6%) présente un chef d'exploitation de plus de 55 ans.

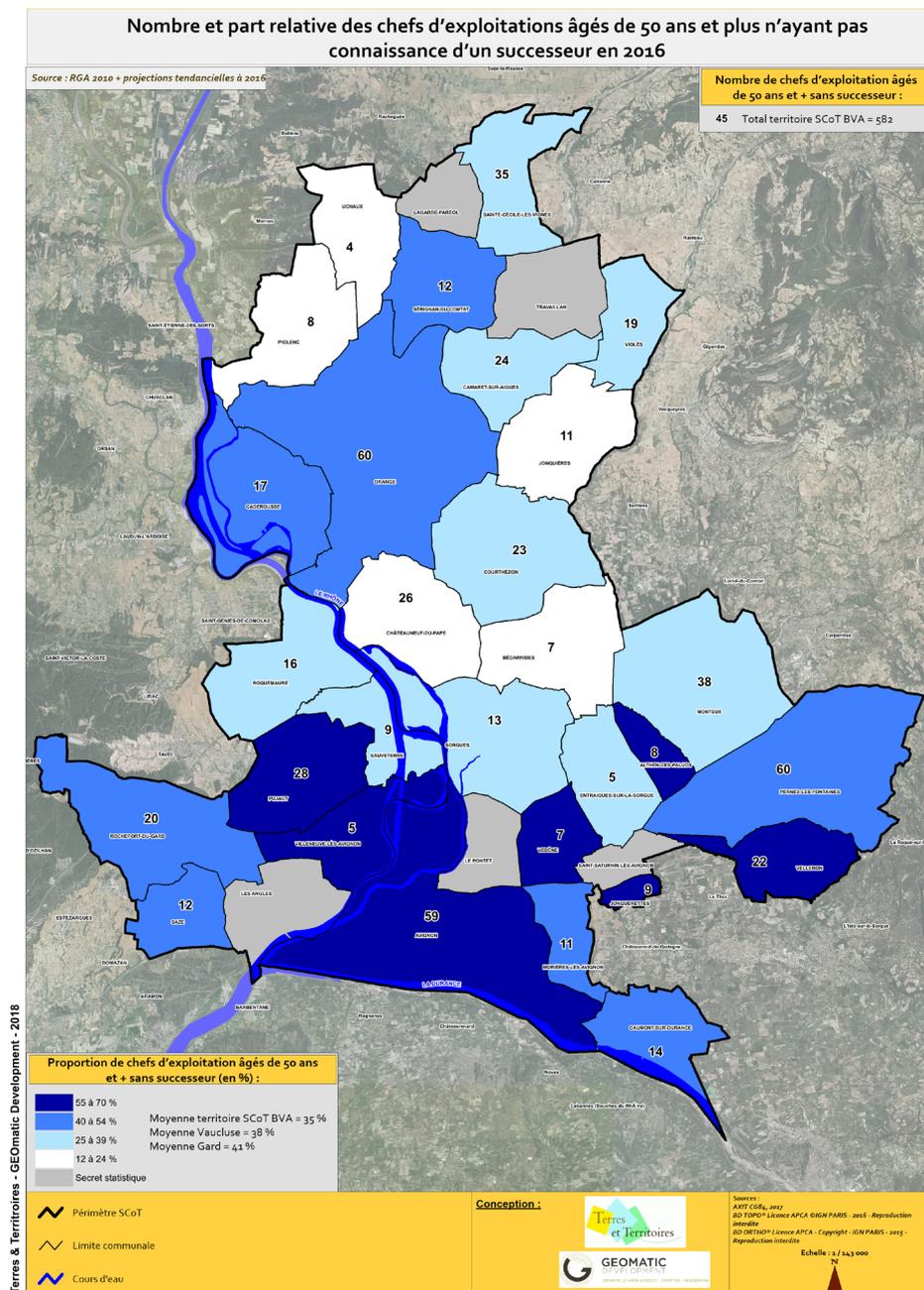
Le RGA 2020 recense 247 ha de terres agricoles au sein du Grand Avignon et de la CCAOP qui partiront au profit d'un usage non agricole suite à l'arrêt d'activités sans reprenneur. Au sein du Grand Avignon, cela concerne 3% de la SAU intercommunale.

La transmission des exploitations et l'accès au foncier sont un enjeu fondamental pour le renouvellement des générations agricoles sur le territoire.

Les entreprises agricoles du territoire sont pour certaines fortement équipées, disposent d'un foncier à la valeur vénale importante (vigne sous appellation, verger) qui augmente l'apport financier nécessaire et limite les capacités de reprise. Par ailleurs, la dichotomie entre le capital à apporter et le retour sur investissement incertain du fait des facteurs de risques structurels (changement climatique) et conjoncturels (crises filières) limite certaines reprises.

D'autres contraintes pèsent dans le cadre des transmissions d'exploitations.

Un logement de fonction agricole peut changer d'usage et devenir une simple habitation en espace agricole et rural quand par exemple l'exploitant cède son exploitation tout en conservant sa résidence. Celui-ci devient ainsi un tiers à l'exploitation, faisant à son tour peser des contraintes sur son évolution, «mitant»



l'espace agricole et rural et pouvant générer des conflits d'usage.

La construction en zone A d'un logement de fonction pour le chef de l'exploitation peut être autorisée dans le cas où la présence de l'agriculteur sur l'exploitation est indispensable à l'exercice de son activité. Ainsi, la majorité des exploitations du territoire ne sont pas concernées, car une exploitation viticole, céréalière, maraîchère ou arboricole ne nécessite pas d'une présence permanente d'un actif sur le site d'exploitation. La contrainte d'éloignement de la résidence du chef d'exploitation de son siège dans le cadre d'une reprise/installation a été mise en exergue par la profession.

Évaluation et analyse du poids de l'agriculture dans l'activité économique du territoire

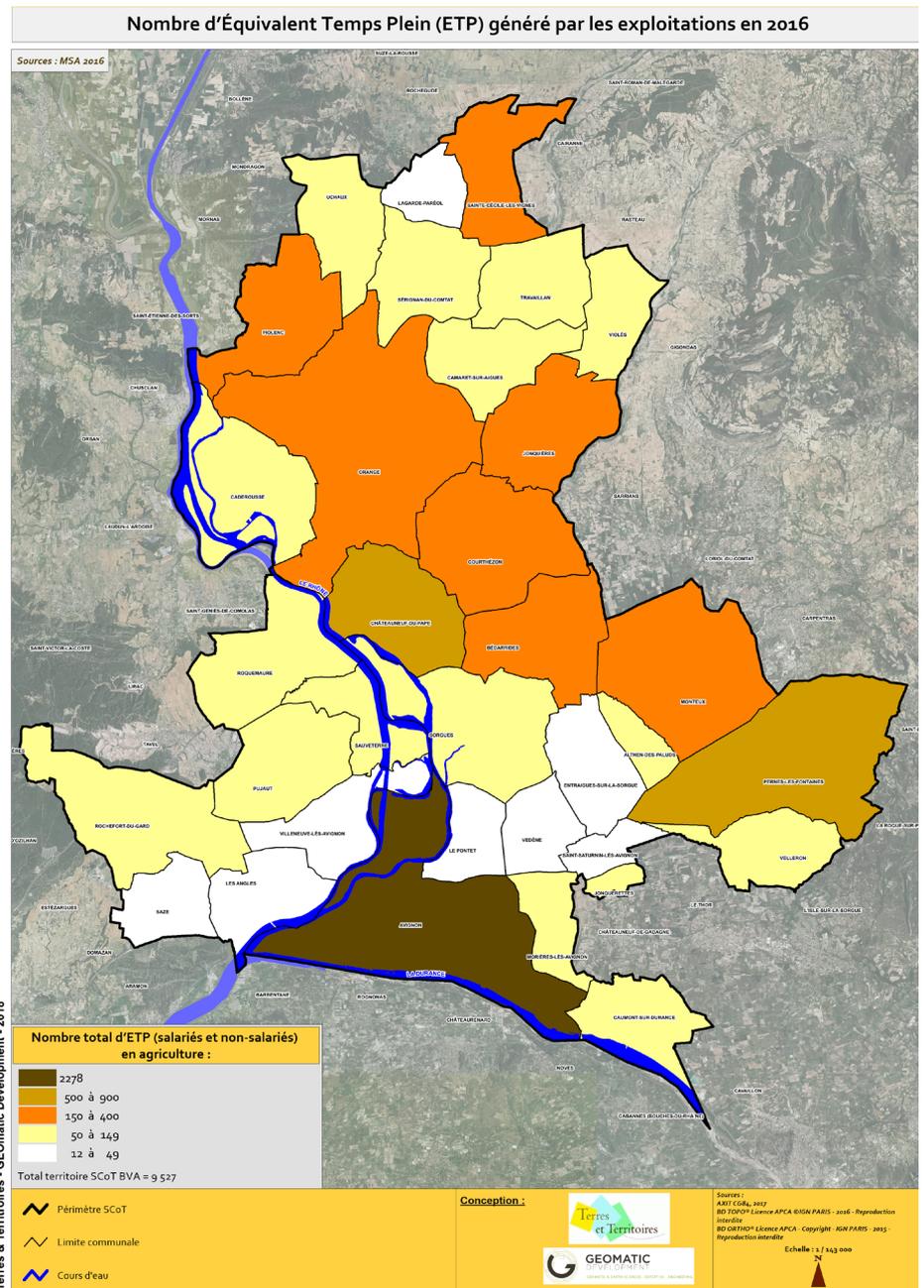
À l'échelle du SCoT, les exploitations mobilisent en moyenne 2.8 ETP

Les exploitations ayant leur siège sur le territoire du SCoT totalisent au total 9 527 ETP pour environ 19 000 emplois en 2016. Parmi ce total de 9 527 ETP, 2 278 ETP sont centralisés uniquement sur Avignon (compte tenu notamment des multiples organismes agricoles professionnels, et autres institutions, installées dans cette commune). En revanche, on observe une nette concentration d'ETP sur l'axe transversal du Sud-Est au Nord-Ouest, c'est-à-dire de Pernes-les-Fontaines (515 ETP) à Piolenc (209 ETP); sont compris parmi les communes concentrant le plus d'ETP, celles de Châteauneuf-du-Pape (894 ETP), Monteux (396 ETP), Orange (372 ETP), et Courthézon (337 ETP).

À l'image des Équivalents Temps Plein, le nombre et la part relative des emplois agricoles dans la population active démontrent une dynamique salariale à deux vitesses sur le territoire du SCoT.

Sur ce même axe transversal et sur toute la partie Nord, la part élevée de salariés et de chefs d'exploitation démontre une forte dynamique où certaines petites communes viticoles ont plus de la moitié de leur population active insérée dans le tissu économique agricole (Travaillan – 83 %; Lagarde-Paréol – 78 %; Sainte-Cécile-lès-Vignes – 70 %; Courthézon – 56 %; Violès – 51 %).

En revanche, au Sud et aux portes de villes plus urbanisées comme Avignon et Orange, la part de la population travaillant dans le secteur agricole est beaucoup moins importante, à l'image des communes en périphérie d'Avignon : Villeneuve-lès-Avignon (38 emplois soit 0.8 % de la population active), Saint-Saturnin-lès-Avignon (18, soit 0.9 %), Le Pontet (62, soit 1 %), et Les Angles (38, soit 1.1 %).



MÉTHODE

Les chiffres recueillis pour l'analyse du nombre d'emplois générés directement, pour l'Équivalent en Temps Plein (ETP) et la représentation en pourcentage par rapport à la population active, sont ceux fournis par la MSA et l'INSEE de l'année 2016.

Il faut remarquer toutefois que certaines faibles parts relatives d'emplois agricoles sont souvent noyées dans la masse de travailleurs du secteur secondaire et tertiaire comme les communes d'Orange et d'Avignon qui comptabilisent à elles seules 30 % des emplois agricoles du territoire du SCoT, mais qui ont une part relativement faible de ses travailleurs agricoles à l'échelle de leur commune (respectivement 11 % et 15 %).

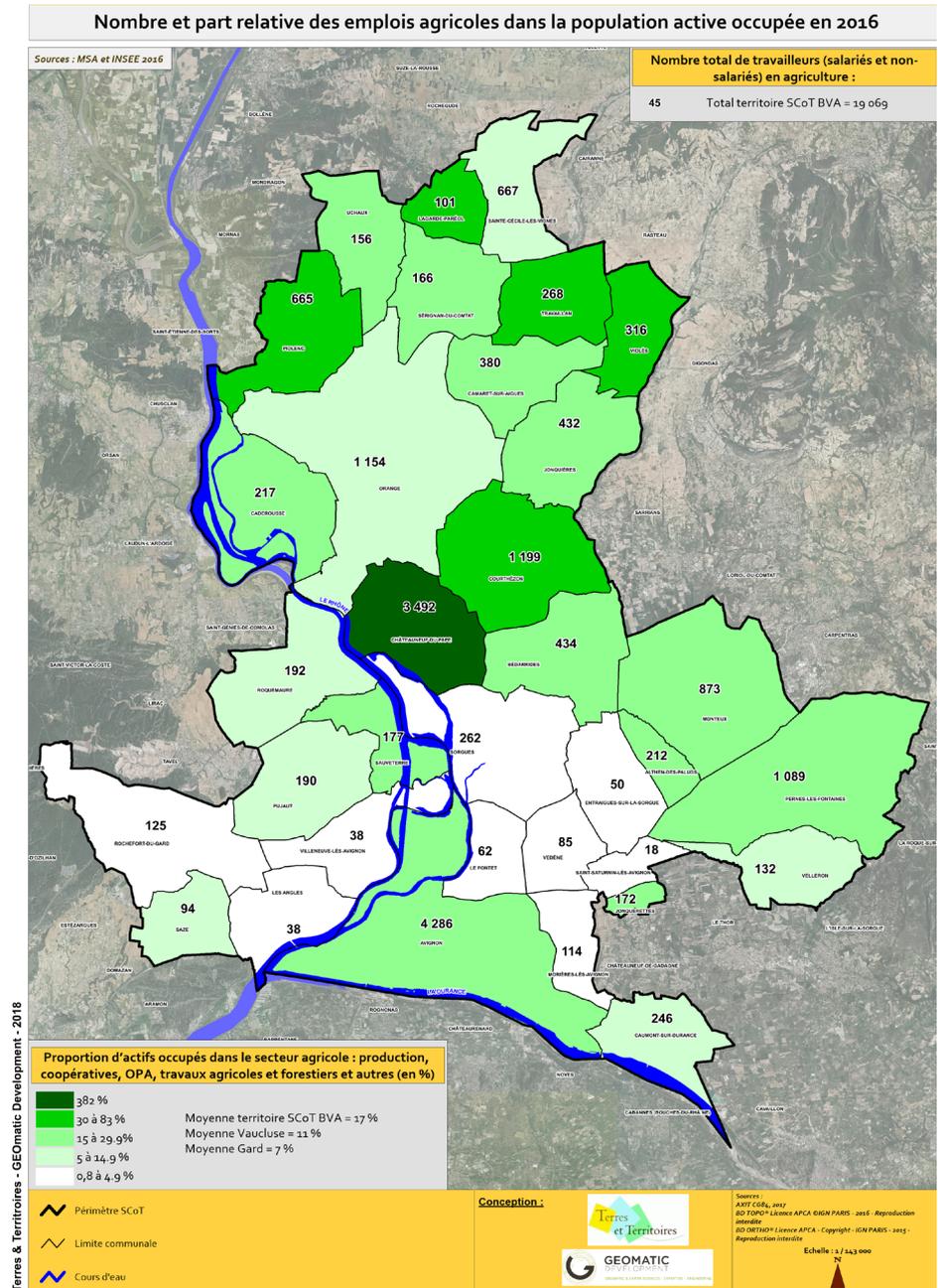
L'exception du territoire est la Commune de Châteauneuf-du-Pape qui comptabilise une part d'emplois agricoles presque cinq fois supérieure à la totalité de sa population active (3492 de travailleurs agricoles pour 915 travailleurs au total, soit 382 % d'emplois agricoles). Autrement dit, Châteauneuf-du-Pape est un pôle économique fortement générateur d'emplois agricoles, et attire de surcroît les actifs venus de l'extérieur de la Commune. Cette exception démontre la très forte dynamique économique des exploitations, surtout viticoles, grâce notamment à l'AOP du même nom que la Commune qui jouit d'une reconnaissance et d'une notoriété internationale.

Dans le secteur agricole, le cycle naturel des cultures et les aléas climatiques rythment le calendrier de travail d'une exploitation. Ainsi la charge est répartie inégalement sur l'année, avec des périodes de pointe différentes d'une filière à l'autre. Cette saisonnalité des besoins se retrouve dans le type d'emplois que génère l'agriculture du bassin de vie. C'est de mai à septembre que les exploitations en cultures spécialisées ont les plus forts besoins en main-d'œuvre saisonnière, principalement pour la récolte des fruits et légumes.

Ainsi en 2020, 70% des actifs des exploitations disposant de leurs sièges sur le territoire du SCoT sont des saisonniers et des salariés occasionnels et ils représentent 30% en termes de temps de travail réalisé sur les exploitations.

La part des salariés permanents représente 30% de la main-d'œuvre au sein des exploitations.

Alors que les salariés saisonniers et permanents représentent 60% du temps de travail mobilisé au sein des exploitations, leurs conditions d'accueil (logement, mobilité) sont un enjeu



primordial pour le maintien de l'activité agricole.

La main-d'œuvre extérieure est essentiellement étrangère et doit être logée à proximité des exploitations.

Pour ce faire, plusieurs stratégies sont développées :

- gestion interne par l'agriculteur qui assume la mise à disposition des logements et transports sur les sites de production ;
- appellent à de la main-d'œuvre extérieure sans hébergement. Dans ce cas, les saisonniers sont autonomes dans la recherche de logements via une logique de réseau;

- appel à la sous-traitance pour gérer les conditions d'accueil des salariés ponctuellement ce qui permet à l'agriculteur de se concentrer sur son activité de production.

Bien que l'agriculture du territoire soit pourvoyeuse d'emplois, la main-d'œuvre totale mobilisée baisse. En 10 ans, la main-d'œuvre agricole en termes d'actifs a baissé de près de 24%, soit l'équivalent d'un actif sur 4 perdu en 10 ans. Le nombre de saisonniers et salariés occasionnels a baissé dans la même proportion.

Des exploitations agricoles orientées vers la viticulture

Une prédominance de la viticulture à l'échelle des exploitations du Bassin de Vie d'Avignon

On observe que les 34 communes du territoire abritent entre 3 (Monteux) et 115 exploitations viticoles (Sainte-Cécile-lès-Vignes). En revanche, quatre communes n'en ont pas (Entraigues-sur-la-Sorgue, Les Angles, Villeneuve-lès-Avignon, et Althen-des-Paluds) et six autres ont gardé le secret statistique (Avignon, Velleron, Caderousse, Le Pontet, Saint-Saturnin-lès-Avignon, et Vedène).

Au total, 56 % des exploitations agricoles du territoire SCoT sont spécialisées dans la viticulture. On peut parler d'une prédominance, car les cinq autres types de cultures représentent 44 % des exploitations restantes. Dans le détail, on retrouve :

- 16 % des exploitations spécialisées dans les grandes cultures : sur un total de 15 communes allant de 3 exploitations sur Camaret-sur-Aigues à 45 sur Pernes-les-Fontaines.

- 12 % des exploitations spécialisées dans la culture maraîchère et horticole : sur un total de 12 communes allant de 3 exploitations sur Courthézon à 41 sur Avignon.

- 8 % des exploitations spécialisées dans la polyculture et l'élevage (et autres) sur un total de 11 communes allant de 3 exploitations sur Rochefort-du-Gard à 24 sur Pernes-les-Fontaines.

- 6 % des exploitations spécialisées dans la culture fruitière et autres cultures permanentes sur un total de 10 communes allant de 3 exploitations sur Pujaut à 19 sur Pernes-les-Fontaines.

- 2 % d'élevages caprins, ovins et autres herbivores sur 5 communes : de 3 exploitations sur Sorgues à 10 sur Monteux.

La culture fruitière est très présente non loin de l'entité précédente, avec notamment des communes dominées par cette production comme Villeneuve-lès-Avignon sur la rive droite du Rhône, et Althen-des-Paluds au Sud-Est. À proximité de ces communes, on retrouve de la culture fruitière mêlée à de la



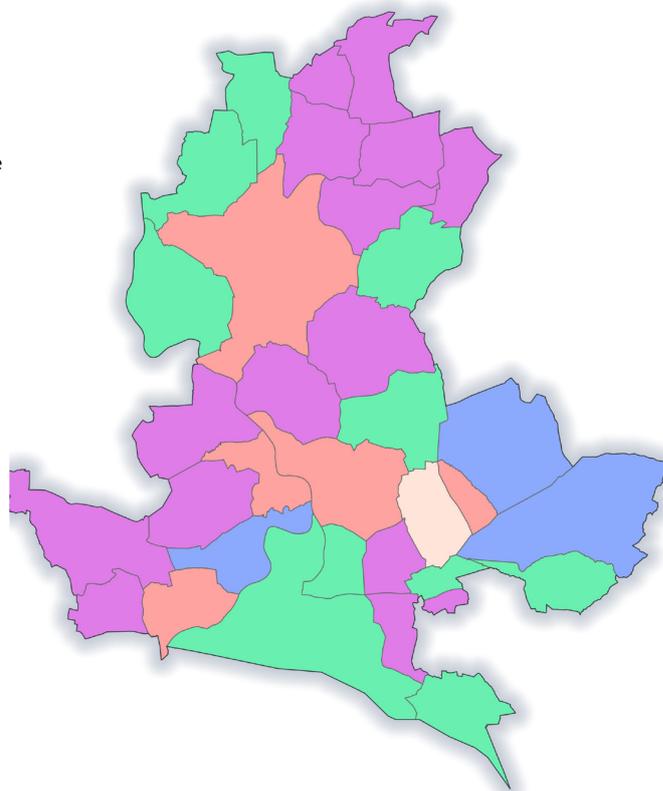
Diagnostic agricole
SCOT BASSIN DE VIE D'AVIGNON



Les orientations technico-économiques majoritaires des exploitations par communes

Légende :

- OTEX
- vergers
- cultures maraîchères
- pépinières spécialisées
- polyculture-polyélevage
- viticulture
- limites communales



Source : ADMINEXPRESS® /
RGA 2020, Agreste
Réalisation : Terraterre &
Terres et Territoires 2024



MÉTHODE

Est appelé OTEX une Orientation technico-économique, c'est-à-dire la production dominante d'une commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard. Les chiffres recueillis pour cette analyse sont ceux fournis par le RGA de l'année 2020.

viticulture (Caumont-sur-Durance et Sauveterre) là aussi souvent sous forme d'exploitations en polyculture.

Légèrement plus au Nord, les trois cultures emblématiques de la Provence, vignes, vergers et céréales, se partagent les terres agricoles de Sorgues et d'Orange avant de laisser place à une dominante viticole à partir de Châteauneuf-du-Pape jusqu'à Sainte-Cécile-lès-Vignes.

On retrouve toutefois deux communes viticoles partagées uniquement avec le maraîchage (sur les terres limoneuses de Roquemaure et Jonquières), et les grandes cultures (Piolenc).

Ainsi, le Bassin de Vie d'Avignon est composé d'innombrables poches, plaines, coteaux, et vallons agricoles de nature très diverses : les terres du Sud/Sud-Est et le long du Rhône sont réservées essentiellement aux cultures de maraîchères, horticoles et fruitières, et aux grandes cultures, alors que la vigne trouve sa place en grande majorité au Nord et à l'Est du territoire, même si de manière générale on la retrouve dans plus de 70 % des communes.

... mais une diversité culturelle d'une grande richesse

Bien que 14 communes (sur l'axe Sud-Ouest/Nord-Est) soient en très grande majorité tournées vers la viticulture (voire en totalité – 100 % – pour les communes de Châteauneuf-du-Pape, Lagarde-Paréol, et Morières-lès-Avignon), le territoire du SCoT arbore une diversité culturelle extrêmement riche et répartie par entités agricoles.

On retrouve une grande entité céréalière et maraîchère au Sud/Sud-Est du territoire avec des communes en périphérie comme Avignon, Monteux, Pernes-les-Fontaines, et Velleron qui ont la particularité d'avoir un grand nombre d'exploitations en polyculture (céréales et maraîchage).

Au centre de cette entité, les communes d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Vedène, Saint-Saturnin-lès-Avignon, et Le Pontet se spécialisent uniquement dans la grande culture, tout comme la Commune de Caderousse, isolée de cette entité sur la rive gauche du Rhône (partie Ouest du territoire du SCoT).

Des exploitations agricoles orientées vers la viticulture

Des terroirs productifs et qualitatifs : les filières présentes sur le territoire

Les cultures permanentes (vignes, vergers, oliveraies, lavandes) représentent 44% de l'espace agricole du SCoT, les terres arables sont majoritaires avec 56% de la SAU du territoire.

L'agriculture du territoire est diversifiée. Toutefois, la production de vigne pour la transformation vinicole reste l'orientation majoritaire des exploitations du SCoT. 55% des exploitations du SCoT disposent d'un atelier de production viticole.

Une prédominance de la viticulture à l'échelle des exploitations du bassin de vie

La filière viticole sur le territoire du SCoT est très structurée, avec cependant selon les secteurs, des particularités liées à l'organisation commerciale, les signes de qualité ou encore de l'accès à l'eau. Ces particularités permettent de dégager 3 types de dynamiques à l'œuvre pour la filière viticole.

• Forte dynamique – Secteur Châteauneuf-du-Pape.

Cette dynamique s'explique par la reconnaissance internationale de l'AOC Châteauneuf-du-Pape. Ainsi, plus de 300 exploitations réparties sur 5 communes (Châteauneuf-du-Pape, Orange, Sorgues, Courthézon et Bédarrides) cultivent 3200 hectares de vignes. Seulement 1,4% de terres sont en friche, et sont situées principalement sur la commune de Sorgues.

La transformation de la production se fait majoritairement en cave particulière, même si la cave coopérative viticole, Le Cellier des Princes, située à Courthézon regroupe une centaine d'exploitations pour une surface de 600 hectares.

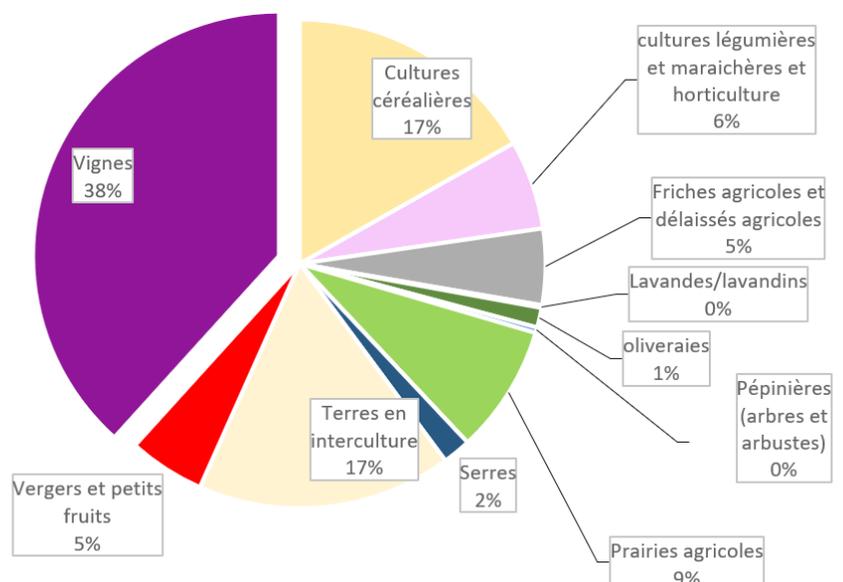
• Dynamique moyenne – Secteur Nord

Au nord du territoire d'étude, la viticulture est largement dominante. Ce secteur, bien desservi par des équipements d'irrigation, accueille plusieurs pépinières viticoles qui produisent des plants de vigne, des porte-greffes et des vignes mères de greffons.

Son faible taux d'enfrichement (3,3%) au sein des aires d'appellation, en fait un secteur plutôt dynamique.

Les deux caves coopératives viticoles et les soixantaines de caves particulières témoignent d'un secteur structuré et fonctionnel.

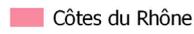
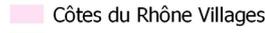
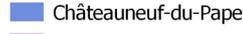
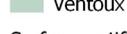
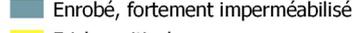
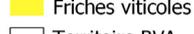
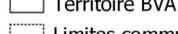
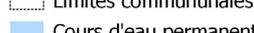
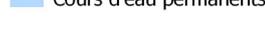
Répartition de l'espace agricole par nature de cultures MOS 2021

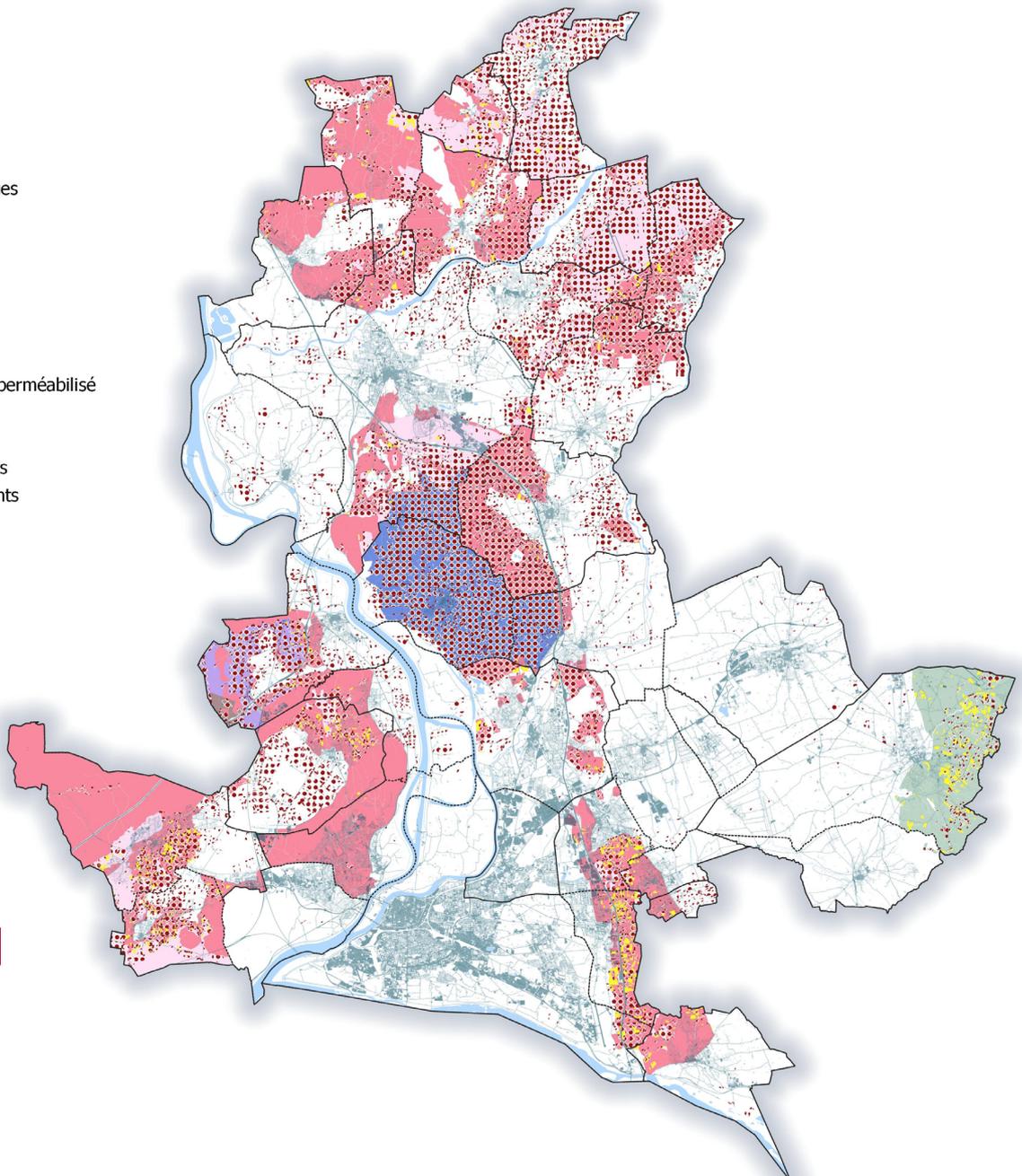




AOC Viticoles, vignobles et friches en 2021

Légende :

-  Vignobles
- AOC Viticoles**
-  Côtes du Rhône
-  Côtes du Rhône Villages
-  Châteauneuf-du-Pape
-  Lirac
-  Tavel
-  Ventoux
- Surfaces artificialisées**
-  Bati
-  Enrobé, fortement imperméabilisé
-  Friches viticoles
-  Territoire BVA
-  Limites communales
-  Cours d'eau permanents



- **Dynamique moyenne à faible - Gard**

Le secteur viticole gardois se structure autour de trois caves coopératives, qui totalisent une surface de 1600 ha de terres cultivées, pour environ 160 adhérents. Également sur ce secteur, une vingtaine de caves particulières sont présentes. Les vignobles situés sur la plaine de Pujaut, et sur la commune de Roquemaure se caractérisent contrairement aux autres vignobles du SCoT, par une majorité de cépages blancs et rosés. À dire d'experts, cette particularité permet aux exploitations de rester actuellement dynamiques sur le marché du vin malgré la crise viticole.

Il faut noter cependant, qu'au regard du difficile accès à l'eau et de la pression urbaine exercée sur les parcelles situées en limite urbaine 16,6%, soit 161,4 hectares des surfaces AOC sont en friche.

- **Faible dynamique – Une multi localité au sud du territoire**

La commune de Pernes-les-Fontaines et dans une moindre mesure celle de Velleron sont concernées par le périmètre AOC Ventoux. Étendu sur plus de 1920 hectares, ce périmètre AOC compte très peu de vignobles, puisque seuls 257,2 hectares (soit 13%) sont en viticulture. Seules 2 caves particulières sont actives sur ce secteur.

8% des surfaces en AOC Ventoux sont en friche, ce qui représente environ 159 hectares. La filière viticole sur ce secteur, au regard de l'enfrichement et du nombre de vignobles présents, est donc faiblement dynamique.

Enfin, le secteur viticole, situé sur les coteaux d'Avignon se structure autour de la Cave Coopérative Demazet située à Morières les Avignon. Ce secteur peine à se maintenir compte tenu de l'absence de réseaux d'irrigation collectif et d'une forte pression urbaine. Ainsi, le taux d'enfrichement est élevé, avec plus de 41% des terres sous cultivées.

Évolution des productions et tendances commerciales de la filière viticole

- **Une production stable, en légère augmentation depuis 2021.**

Les données 2022 de l'organisation professionnelle Inter-Rhône indiquent que la production de vin est en légère augmentation depuis 2021, passant ainsi de 2,5 millions d'hectolitres à 2,6 millions en 2022 pour les vins sous appellation Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Village et Crus.

Si la production évolue peu, les surfaces cultivées sous appellation ont en revanche tendance à baisser depuis 2017. Ainsi les surfaces en Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Village et Crus, passent de 68 103 hectares en 2017 à 65 346 hectares en 2022, soit une baisse d'environ 4%.

- **Un marché multiscalair**

Avec une très forte reconnaissance internationale, les vins en AOC Châteauneuf-du-Pape sont majoritairement exportés (Royaume-Uni et États-Unis). En 2021, cette part représentait 67% des ventes.

Hormis l'AOC Lirac qui se démarque avec plus de 50% de sa production destinée au marché local, la part des ventes entre les différents marchés (Export, GMS et Local) reste équilibrée (Cf. Graphique ci-avant).

Les vins en Indication Géographique Protégée sont dans une moindre mesure vendus à l'étranger à hauteur de 18%.

Ainsi, bien que la renommée des signes de qualité permette à la filière viticole de se positionner sur le marché international, la part de la commercialisation en Grande et Moyenne Surface (GMS) ainsi que la vente en circuit court sont significatives. Il est à noter d'ailleurs que la commercialisation en vente locale (ventes directes, cavistes), bien que minoritaire, tend à augmenter, passant de 22% à 26% des ventes réalisées depuis 2020.

CAS PARTICULIER

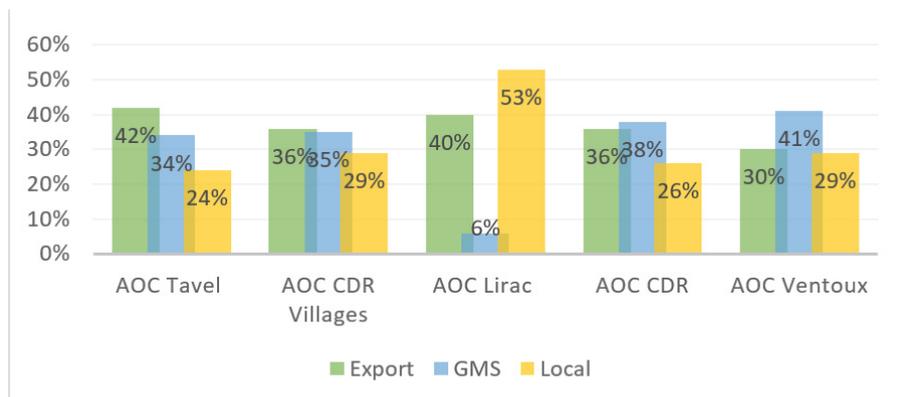
AOC Châteauneuf-du-Pape – une dynamique de production et de commercialisation indépendante de celle de la vallée du Rhône L'AOC se démarque des autres appellations par son cahier des charges qui impose une production moyenne maximum à l'hectare de 35 Hl, contre plus de 40 Hl en moyenne pour les autres appellations.

La production de l'AOC évolue peu depuis 2015, et malgré une importante baisse observée en 2017 (avec 23 Hl par ha), la production se maintient autour de 32 Hl par ha.

En 2022 ; nous notons une production globale de 86 300 hl, soit 27,5 hl/ ha. C'est donc une tendance en légère baisse depuis 2020.

Enfin, 93% de la production est réalisée en cave particulière.

Répartition de la commercialisation par AOC en 2022 sur BVA





© Alain Hocquel

Un territoire agricole diversifié

Le territoire agricole du bassin de vie a beaucoup évolué durant les 25 dernières années; tandis que les surfaces en grandes cultures (céréales) et vignes de cuve se sont stabilisées voire agrandies, les surfaces dédiées aux fruits et légumes ont fortement reculé. Voici les principales productions en 2023 selon leur importance en surface :

- **Les fruits**

Les principales productions fruitières sont la pomme et la poire. Elles sont principalement destinées à la grande distribution.

Les autres productions concernent les cerises et abricots, ainsi que les oliviers.

- **Les plantes à parfum aromatiques et médicinales.**

Dans une moindre mesure en termes de surface, la production de lavandin avec une identité territoriale forte (lavande de Provence) reste minoritaire. Cependant, elle marque une forte progression d'implantation en 10 ans sur les secteurs de Velleron et de St-Saturnin-lès-Avignon du fait du choix d'exploitants d'investir dans cette production.

- **Les terres arables**

Les filières grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux).

Ces productions nécessitent des surfaces planes, facilement mécanisables et d'une taille et configuration suffisante permettant de limiter les coûts de fonctionnement.

Ainsi, on les retrouve de manière privilégiée dans les zones de plaine au sein du SCoT :

- Plaine des Sorgues (de Jonquières à Entraigues-sur-Sorgues) ;
- Caderousse, Piolenc ;
- Pujaut, Rochefort-du-Gard.

Les productions sont destinées à la vente pour la nutrition humaine et animale, mais également à la production de semences pour assurer le renouvellement des cultures.

Toutefois, ces productions sont tributaires de l'eau, des intrants et des cours mondiaux. Elles sont peu rémunératrices et les marges sont de plus en plus incertaines dans un contexte inflationniste. La filière s'adapte au moyen de recherche variétale, de diversification des productions ainsi que par l'évolution des pratiques.

Les outils de collecte et de stockage sont situés à proximité des sites de productions. Ainsi, la Coopérative Agricole Provence Languedoc (CAPL) dispose de silos de collecte et de stockage de céréales sur Orange et Entraigues-sur-la-Sorgue. D'autres sont situés à proximité (Bollène et Le Thor). L'entreprise Vaute SA dispose de silos à Piolenc et Bédarrides et collecte auprès de 100 producteurs à 20 km aux alentours des sites de collecte. Le maintien des exploitations et ainsi des volumes collectés est un enjeu de pérennité pour ces sites de collecte et stockage.

Ces entreprises de collecte sont implantées aux environs des outils de transformation. Cette proximité géographique des acteurs de la production à la commercialisation permet de structurer les filières, atout indéniable en termes de compétitivité et de sécurisation des débouchés.

En 11 ans, 700 ha de cultures légumières ont été mutés en cultures céréalières. Cette mutation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, comme l'implantation d'un silo au Thor qui a créé une opportunité de débouchés pour les cultures céréalières ; le melon, la fraise et les salades en difficulté pour des raisons diverses (concurrence

d'autres territoires de production et surproduction) ; l'assolement des cultures légumières de plein champ avec les céréales ainsi que la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre de plus en plus contraints qui poussent certaines exploitations à développer des productions moins demandeuses en unité de main-d'œuvre.

Malgré le dynamisme de la filière, il est constaté dans la partie gardoise, une tendance à la baisse des reprises des exploitations et de l'agrandissement des exploitations développant de grandes cultures.

- **Les filières maraîchères**

Les fruits et légumes du territoire se développent selon différents modes de production :

- La culture de plein champ
- La culture sous-abri
- La culture hors-sol

La culture de plein champ intervient dans les rotations avec des céréales. Comme pour toute autre production végétale, les productions maraîchères sont climato-dépendantes et soumises aux aléas suivants : gel, grêle, vent, épisode de forte chaleur, stress hydrique.

Des structures sous tunnel et abri émergent pour limiter les effets négatifs des conditions climatiques et réduire le recours aux produits phytosanitaires. Ces structures permettent aussi de gagner en précocité ce qui permet de faire face aux phénomènes de concurrence venant de l'étranger ou des bassins de production voisins.

Dans le cas de potentialités agropédologiques médiocres, les exploitations ont fait le choix du hors-sol afin d'intensifier la production. Sur le territoire SCoT, il s'agit notamment du



© aurav

secteur Monteux / Pernes-les-Fontaines qui a investi dans des serres hors sols pour la production de fraises.

La filière tomate industrie, a recensé ses besoins en foncier. Ils sont d'environ 200 à 300 ha en PACA. L'objectif est de répondre à la demande de l'usine Panier Provençal, qui manque de volumes. Et également de répondre à la demande croissante de production en agriculture biologique de la part des industriels. Ces besoins sont exprimés à une échéance de 5 ans. Les secteurs propices sont la Camargue, côté Bouches-du-Rhône et Velleron, côté Vaucluse.

Les exploitations disposent d'une diversité de bâti et d'équipements allant d'outils très performants (high-tech) à du bâti léger (simple tunnel bâché) qui s'insèrent dans le paysage.

- **L'organisation commerciale de la filière fruits et légumes**

Les filières arboricoles et maraîchères sont exploitées par des structures de dimensions économiques distinctes allant de la micro-exploitation à l'exploitation quasi industrielle. Selon le type d'exploitation, les modes de productions et de commercialisation diffèrent.

Depuis 10 ans, un phénomène de polarisation est observé :

- Des entreprises qui concentrent et intensifient les outils de production et ainsi, via la logique des volumes, permet d'amortir les coûts de production et commercialisent avec la grande distribution
- Des structures petites à moyennes investissant la vente directe afin de garder la plus-value et contrôler la chaîne de valeur.

La position géographique du territoire, sur l'axe nord-sud (A7), entre l'Espagne et de l'Italie (A9) garantit une accessibilité exceptionnelle aux entreprises agroalimentaires et logistiques implantées sur son territoire au cœur de la production maraîchère. Le mode de commercialisation en filière longue et la recherche de compétitivité amène à une spécialisation des productions (assolement moins diversifié).

Ainsi, trois marchés d'intérêt national (MIN) se situent sur et à proximité du territoire SCoT : les MIN d'Avignon, de Cavaillon et de Châteaurenard.

À l'inverse, la vente directe nécessite d'avoir une gamme diversifiée de produits. La diversification se fait au sein des exploitations, mais également par la mise en réseau de plusieurs producteurs pour satisfaire la demande locale. Des initiatives émergentes de vergers-maraîchers se développent afin de créer des écosystèmes qui permettent de répondre à cette diversification.

Le territoire du Bassin de Vie d'Avignon est un gisement de consommation pour la production locale. Toutefois, une très faible part de la production est consommée localement. Une partie de la production de fruits et légumes est vendue en circuits longs, en dehors du territoire et n'est pas mobilisable pour alimenter la population locale.

- **Les filières d'élevage**

Les filières d'élevage sont minoritaires sur le territoire du SCoT. De fait, elles ne contribuent quasiment pas à l'offre alimentaire territoriale.

La production de foin à Montfavet, bien que sans signes de qualité est un foin à haut rendement, de culture historique et aux débouchés sécurisés. La protection de ces surfaces est garantie dans les documents d'urbanisme.

La production ovine compte moins de 20 000 têtes sur le territoire SCoT. Par ailleurs, il s'agit d'agneau léger qui n'est pas engraisé et commercialisé sur place.

Les systèmes d'exploitation sont des systèmes herbassiers de plein air qui alimentent les troupeaux en passant de parcelle en parcelle en suivant la pousse de l'herbe. Ce sont des systèmes économes basés sur l'absence d'investissement et la minimisation des coûts de production. Les bâtis (pour les mises-bas et les stocks de fourrages peuvent être légers -type tunnel- ou en dur). Les toitures PV peuvent permettre de financer le bâti et conforter la trésorerie.

Le foncier n'est donc pas sécurisé et les besoins en surfaces diffèrent selon les conditions météorologiques. Il y a donc nécessité de préserver le foncier disponible.

Du fait de sa fonction d'entretien de milieu à moindre coût économique et écologique, le pâturage présente un intérêt pour entretenir les interrangs de vigne ainsi que les vergers. Le gisement foncier pour cette pratique est important sur le territoire SCoT. La demande de pâturage de ces milieux est aujourd'hui plus importante que l'offre.

En cas de renforcement de cette complémentarité intra ou extraterritoriale, cela nécessitera la construction d'équipements nécessaires au fonctionnement des élevages.

Les productions de volailles, bovines et caprines restent anecdotiques sur le territoire. Elles ne sont pas intégrées à des filières longues structurées sur le territoire.

- **Centres équestres et poney clubs :**

Favorisés par le caractère périurbain, plusieurs centres équestres et poney clubs sont implantés sur le territoire SCoT. Ces structures sont mobilisatrices de surfaces (paddock, manège). Les paddocks permettent de valoriser du petit parcellaire morcelé que l'on retrouve en secteur périurbain.

Le poids économique des exploitations

La Production Brute Standard (PBS) dégagée par les exploitations ayant leur siège sur le territoire toutes filières confondues est de 293 941 680 € (source : RGA 2020) soit 28% du PBS départemental.

- **La diversification des activités au sein des exploitations**

Le bassin de vie porté par l'attractivité touristique du Vaucluse et de la Vallée du Rhône offre des opportunités liées au tourisme gastronomique notamment au travers de l'oénotourisme et l'agritourisme (paysage de Provence).

En effet, selon le RGA 2020, 3.8% des exploitations ayant leur siège sur le territoire disposent d'une activité liée au tourisme. Cette proportion a légèrement baissé en 10 ans.

Les exploitations qui se sont diversifiées au travers de la vente d'énergie sont minoritaires (2%).

- **Le bâti au sein des exploitations**

Par principe, l'espace agricole et rural ne doit pas accueillir de nouvelles habitations. Néanmoins, certaines activités agricoles, du fait de leur nature et de leur importance, nécessitent, pour être bien menées, la proximité de l'habitation de l'exploitant agricole. Cette proximité doit lui permettre d'assurer une surveillance constante et le cas échéant, une intervention rapide sur sa production.

Le bâti d'exploitation est corrélé aux productions ainsi que la typologie des exploitations en place. Ainsi, le territoire dispose de peu de bâtiments d'élevage qui demande des périmètres de réciprocité spécifiques et peut impliquer des conflits de voisinage.

Les entreprises agricoles du SCoT se caractérisent par un niveau d'équipements important par rapport à d'autres terroirs agricoles : équipements d'irrigation, tunnels de maraîchage, serres, filets, etc. qui façonnent le paysage. 781 ha de bâti agricole ont été recensés dans le cadre du MOS en 2021. La majorité du bâti concerne des serres.

Par ailleurs, des outils collectifs comme les caveaux, silos, aires de lavage présentes permettent de limiter les unités individuelles de stockage et de transformation au sein des exploitations.

Le cadre réglementaire permet la construction de bâti résidentiel à proximité du bâti d'exploitation en cas d'atelier d'élevage uniquement. Cela peut être un frein à la transmission des bâtis d'exploitation.

En raison du PPRI, les agriculteurs sont en difficulté pour obtenir des permis de construire pour leur hangar et bâtiment technique, ce qui peut freiner leur développement.



- **Les modes de commercialisation**

Fort de son emplacement stratégique et logistique, le SCOT BVA dispose de nombreuses implantations d'entreprises agroalimentaires de tailles diverses pour la nutrition humaine comme animale.

Selon le RGA 2020, 42% des exploitations commercialisent en circuits courts dont 22% en vente directe. En 10 ans, le nombre d'exploitations en circuits courts a plus que doublé.

La vente directe peut se faire sur le site des exploitations. Ces exploitations généralement situées en lisière du front urbain, développent un lien fort avec leur clientèle et nécessitent un espace d'accueil de la clientèle (parking et espace de vente, frigos).



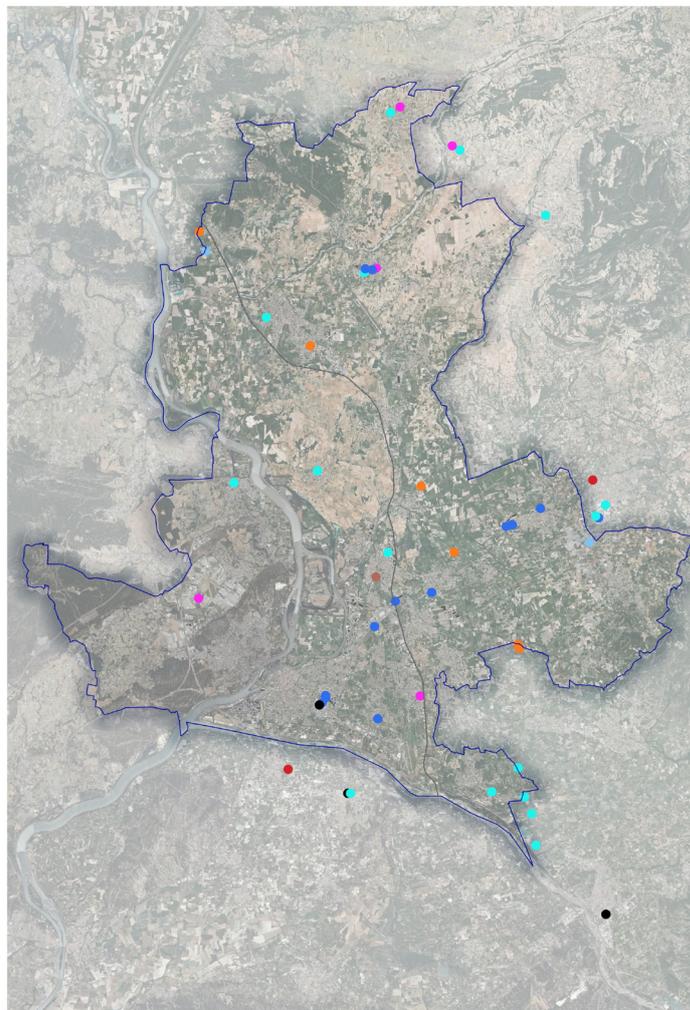
Diagnostic agricole
SCOT BASSIN DE VIE D'AVIGNON



Les acteurs économiques

Légende :

- acteurs économiques
- ABATTOIR
- AGROALIMENTAIRE
- CAVE COLLECTIVE
- GROSSISTE
- LOGISTIQUE
- M.I.N
- PEPINIÈRE
- SILO
- limite SCOT
- autoroute A7
- bâti industriel



Source : SCOT BVA, BD TOPO@/IGN
Réalisation : Terraterre & Terres et Territoires - 2024

La diversification des activités agricoles et les circuits : une demande de plus en plus forte ?

Il est constaté que le territoire du SCoT dispose de plusieurs magasins de producteurs (tenus par des agriculteurs) qui permettent aux consommateurs de trouver une large gamme de produits locaux. Ces moyens de commercialisation sont mis en place essentiellement dans l'agglomération avignonnaise (49 exploitations à Avignon), en périphérie Sud de Carpentras, à Montoux (47) et Pernes-les-Fontaines (45), et dans les environs d'Orange (24), Piolenc et Roquemaure (14). Les communes urbaines et leurs périphéries restent plus fréquentées par les touristes en moyenne et haute saison ce qui peut expliquer le peu de vente directe sur plus de la moitié du territoire.

L'éventail de produits vendus de cette manière est majoritairement composé de produits frais : fruits et légumes de saison. La gamme de produits est complétée par des produits issus de l'apiculture, de l'oléiculture et de la viticulture, mais aussi par des produits issus l'élevage (fromage et viande).

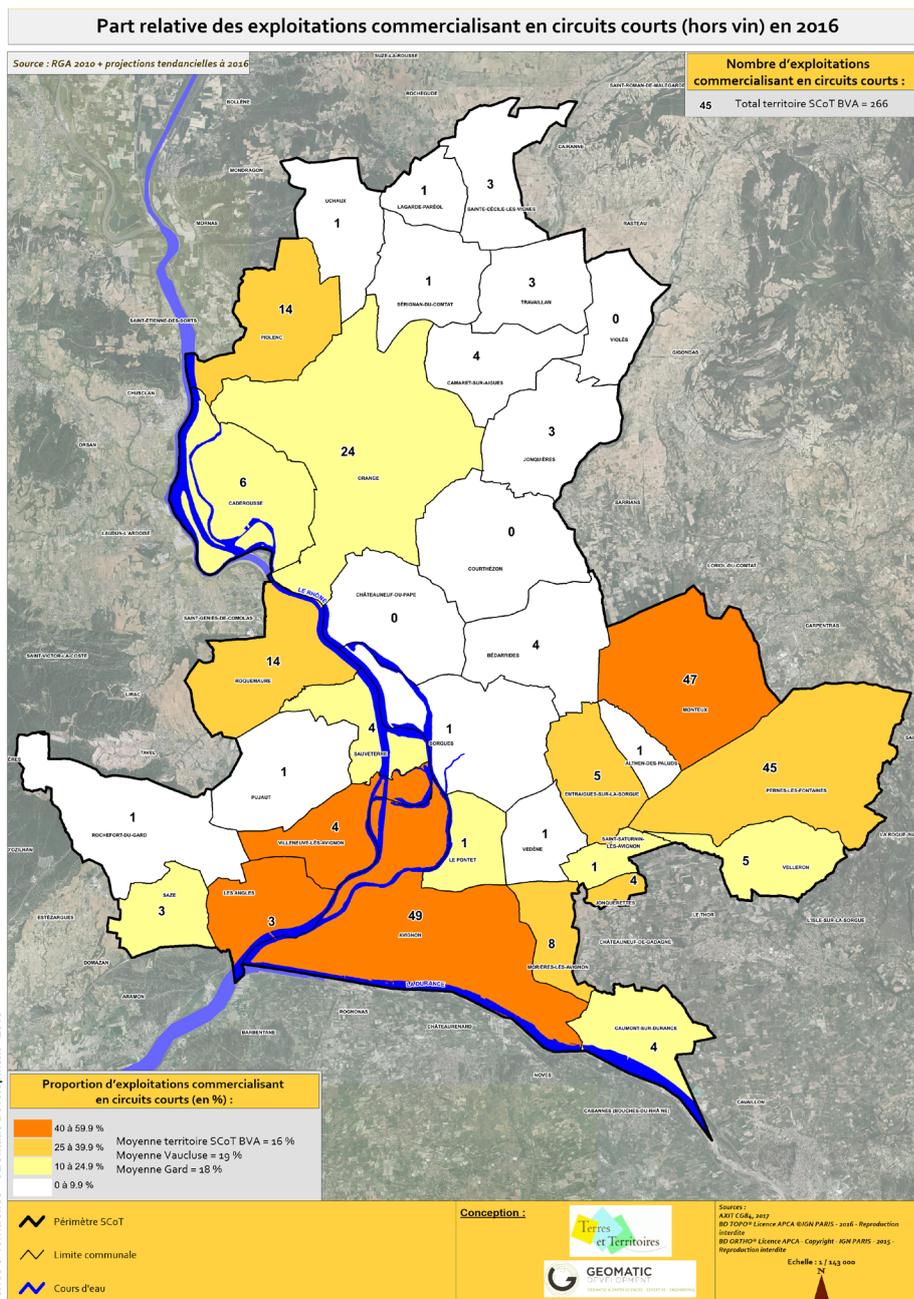
À noter l'existence de nombreux marchés alimentaires classiques sur lesquels les exploitants ont aussi la possibilité de vendre en direct leur production. Les projets concernant la mise en commercialisation en circuits courts ne cessent de s'accroître.

Les exploitants sont de plus en plus demandeurs de ce type d'organisations pour commercialiser les produits issus de leur exploitation et les consommateurs sont, de leur côté, de plus en plus sensibles à la manière dont ils consomment.

Les activités complémentaires

9, c'est le pourcentage moyen d'exploitations agricoles ayant une activité de diversification sur le territoire SCoT : cette part est légèrement plus faible que les moyennes départementales du Vaucluse (14 %) et du Gard (16 %).

Parmi les activités de diversification, on retrouve les différents types d'hébergement (gîtes ruraux, maisons d'hôtes au domaine ou à la ferme, etc.), de restaurations, et d'activités de loisirs.



MÉTHODE

Les différents points de vente directe, quelle que soit leur forme, répertoriés ici, ne forment pas une liste exhaustive des points de vente directe existants. En effet, de nombreux exploitants pratiquent la vente directe sans être adhérents d'un réseau, estimer leur nombre en devient très complexe. Étant donné le nombre important de caveaux permettant l'achat direct des produits issus de la filière viticole, nous avons décidé de nous attarder dans cette analyse essentiellement sur la vente directe de produits locaux hors vins.

Au total, sur les 9 % d'exploitations agricoles diversifiant leur activité :

- 83 % ont une offre d'hébergement;
- 11 % proposent une activité de loisir (balade gourmande, parcours dans les vignes, balade à cheval...);
- 6 % ont un établissement de restauration

De manière générale, les exploitations agricoles ayant une activité de diversification se situent à proximité des pôles urbains du territoire (Orange, Avignon) et de ses communes urbaines voisines comme Carpentras. Les cinq communes qui abritent le plus d'exploitations agricoles proposant une activité complémentaire sont : Pernes-les-Fontaines (20), Orange (18), Montoux (14), Sainte-Cécile-lès-Vignes (10) et Avignon (9).

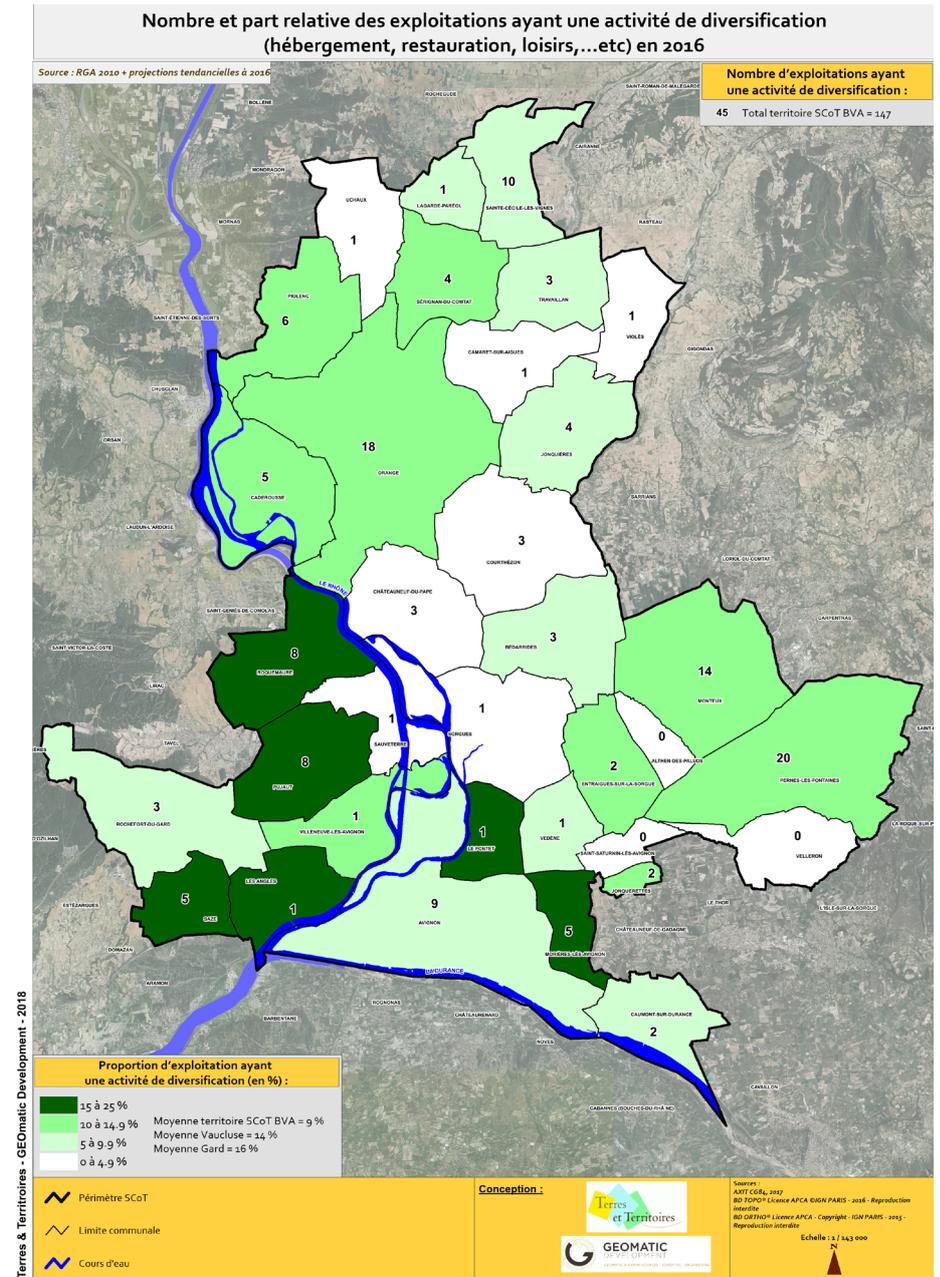
L'accueil sur les exploitations s'est développé afin de valoriser le patrimoine lié à l'agriculture locale. Qu'il s'agisse d'hébergement, de restauration ou encore de loisir à la ferme ou dans des domaines, des exploitants se sont lancés dans ces activités en complément de leur travail agricole.

Outre l'hébergement (et parfois la restauration), les exploitations locales proposent d'autres activités sur les domaines viticoles comme :

- des expositions temporaires
- des visites guidées/commentées du vignoble
- des paniers pique-nique
- des soirées à thème
- des apéritifs vignerons-fermiers.

Il s'avère extrêmement difficile de recenser chacune des exploitations, car chaque domaine viticole agit individuellement et au rythme, qu'il le souhaite. Disons pour apporter le plus de précisions possible que les domaines possédant une cave particulière ont souvent dans leur dynamique de développement ce genre d'animations.

D'un point de vue économique, alors qu'habituellement le choix de diversifier leur activité représente, pour les exploitants agricoles, une part non négligeable de leur chiffre d'affaires, il semble que, selon les dires des viticulteurs rencontrés, le fait de proposer des



hébergements ou un quelconque accueil sur un domaine viticole ne soit qu'un élément permettant de communiquer sur l'existence de ce domaine. Ils ne permettent pas un réel apport financier, mais facilitent le bouche-à-oreille, la promotion des vins et donc in fine leur vente directe.

Défi 1 : le changement climatique

Selon les scénarios de référence et les prévisions de politiques de diminution des GES et limitations des pressions anthropiques, les effets du réchauffement climatique sur les territoires diffèrent.

Toutefois, les modèles révèlent les prévisions similaires suivantes :

- Une augmentation des températures ;
- Une augmentation de l'évapotranspiration avec pour corollaire la sécheresse des sols.

Certaines prévisions laissent apparaître que le Vaucluse pourrait en 2100 connaître un climat identique à celui de la Tunisie ou de la Sicile aujourd'hui (INRAE Avignon). Les modélisations révèlent des pics de chaleurs estivaux avec des températures supérieures à 40°C. Il s'agit d'un seuil pour lequel même les plantes des climats méditerranéens sont fragilisées (limite physiologique, seuil de tolérance entre 40°C et 43°C).

Plusieurs risques qui ont des incidences sur l'activité agricole sont présents sur le territoire : inondation, glissement de terrain, retrait-gonflement des argiles et feux de forêt. Le changement climatique aura des incidences sur l'occurrence et le degré de ces aléas.

Défi 2 : l'accès à l'eau

(voir partie EIE sur l'eau pour les compléments)

À l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon, l'accès à l'eau pour l'agriculture est un défi majeur. Bien que le territoire soit maillé en grande partie par des réseaux d'irrigation permettant ainsi l'accessibilité à l'eau, le constat dressé par le SDAGE sur le territoire est une baisse significative de la ressource elle-même.

Ce phénomène accentué par le changement climatique met également en souffrance des secteurs agricoles non dépourvus de système d'irrigation.

Il demeure donc pour les années à venir, un enjeu central pour la gestion et le partage de l'eau sur le territoire d'étude.

Pour l'activité agricole, le défi est double, car il s'agit d'une part d'assurer l'accès à l'eau pour des secteurs aujourd'hui en grande souffrance, et d'autre part, de permettre la modernisation des systèmes d'irrigation existants pour économiser la ressource en eau.

L'eau est un élément primordial, mais il n'est pas le seul facteur de réussite pour mener à bien un cycle de production. Le stress hydrique peut être maîtrisé, mais cela ne sera possible que si toutes les conditions de cultures sont réunies (potentiel agronomique et capacité à retenir l'eau (réserve utile), conditions météorologiques permettant le développement des cultures, etc.).

Par ailleurs, l'irrigation ne représente un intérêt que si les volumes supplémentaires induits par cet apport d'eau permettent de dégager un revenu supérieur à celui réalisé sans apport. Il convient alors de gagner en efficacité dans l'usage de la ressource pour maintenir une marge suffisante avec un prix de l'eau qui ne cessera à l'avenir d'augmenter.

Bien que la ressource en eau sur le territoire soit existante (Rhône, Durance, Aygues, Ouvèze) et que de nombreux équipements gravitaires et d'aspersion permettent de valoriser cette ressource dans le cadre de l'activité agricole, celle-ci est sous tension (bassin versant déficitaire, étiages bas, restrictions de prélèvements). Cette tension sur la ressource est visible en période estivale lorsque la demande en eau est importante malgré une offre limitée.

Ainsi, pour sécuriser la ressource en eau, les défis à venir seront :

- le partage de la ressource en eau entre les différents usagers
Pour ce faire :
 - édicter des règles de maîtrise collégiales de la gestion de l'eau (sobriété de tous les secteurs d'activité) ;
 - sanctuariser les terres agricoles disposant de réseau d'irrigation existant (canal de Carpentras, etc.).
- le changement de pratiques à l'échelle des exploitations

La profession agricole peut limiter ses besoins en eau au moyen de la sobriété et l'efficacité de l'apport en eau avec des solutions techniques économes et adaptées à chaque écosystème.

Les exploitations seront amenées à maintenir leur assolement actuel avec des variétés moins gourmandes et/ou modifier l'assolement actuel en introduisant de nouvelles cultures choisies, car moins nécessitées en eau.

Il peut être fait le choix par certaines exploitations de ne pas irriguer et mettre en place les stratégies suivantes :

- La mobilisation de foncier pour maintenir les volumes existants
- La création d'écosystèmes adaptatifs (agrivoltaïsme, agroforesterie, hors-sol). Cela aura des incidences sur les besoins de bâti et l'aspect paysager.

Les retenues collinaires, mobilisatrices de foncier dont agricole, sont peu justifiées sur le territoire, car la ressource en eau est existante (réseau hydrographique maillant le territoire). Elle est cependant en tension en période estivale lorsque tous les secteurs d'activité sont en demande.

Défi 3 : dynamiques de filières

La filière viticole traverse une crise conjoncturelle majeure en France. Les vignobles de la vallée du Rhône ne sont pas épargnés, puisque les exploitations viticoles vauclusiennes et gardoises bénéficient des mesures de soutien conjoncturel d'urgence mises en place par le Gouvernement pour l'année 2024.

Avec une tendance globale de baisse de la consommation d'alcool, la crise viticole s'explique aussi par la conjoncture économique inflationniste, qui a engendré une très forte déconsommation du vin. Avec un budget en baisse, les ménages français ont consommé du vin de manière plus occasionnelle en privilégiant l'achat de vins blancs ou rosés.

Les types de vins consommés, souvent plus légers en teneur d'alcool ne correspondent pas à l'offre existante en vallée du Rhône, orientée à 90% sur des

cépages rouges, à forte teneur en alcool. Un fonds d'urgence national de 80 M€ est déployé pour financer une aide à la trésorerie exceptionnelle à destination des exploitations viticoles se trouvant en difficulté.

À l'échelle du SCoT, avec 38% des surfaces cultivées en vignes, le devenir des exploitations viticoles est un défi majeur.

À ce constat s'ajoutent d'autres enjeux :

- la monoculture de vignes exercée depuis plusieurs décennies a considérablement épuisé les sols, entraînant une diminution de la fertilité du sol.
- le changement climatique soumet les cultures à des aléas plus violents (gel, forte pluie, sécheresse, forte température), augmentant les pertes de production (dépérissement des ceps, sensibilité accrue aux maladies et aux ravageurs).

Pour adapter les vignobles au changement climatique, plusieurs solutions sont possibles :

- l'évolution des modes de conduite et de gestion du sol pour mettre les grappes plus à l'ombre et travailler des porte-greffes (système racinaire) de manière obtenir des variétés plus résistantes au stress hydrique ;
- installer des vignes en altitude sur des sols plus profonds.

Ce scénario, plus contraignant techniquement pour les exploitations implique également de sortir des secteurs sous signes de qualité qui permettent aujourd'hui une très forte reconnaissance de la production lors de la commercialisation.

La filière viticole, en dehors de quelques secteurs qui tirent leur épingle du jeu, du fait de leur couleur de production ou de leur appellation, est malgré tout fragilisée.

Les perspectives pour maintenir cette filière sont étudiées par le Syndicat de la Vallée du Rhône qui envisage un redimensionnement de son vignoble via un plan d'arrachage et de diversification.

Favoriser la diversification des cultures pour faire face à la crise viti-vinicole

L'objectif porté par la profession viticole est celui d'un arrachage, avec une diversification temporaire, afin de replanter des vignes, lorsque la conjoncture économique sera meilleure.

L'implantation de cultures intercalaires permettrait de contribuer à terme à la restauration des capacités de production du sol épuisé par la viticulture intensive.

Cet objectif de diversification ne pourra se faire sans un accès et une gestion raisonnée de la ressource en eau.

La mise sous pression des zones déjà irrigables et l'extension des réseaux sur des secteurs pouvant les accueillir permettront aux vignobles de se maintenir ou d'engager une diversification.

Toutes les cultures nécessitent une irrigation, même les cultures les moins gourmandes en eau, telles que la grenade, l'ail, ou la pistache. Ces cultures sont encore très marginales sur le territoire, ce qui nécessitera une structuration globale des filières (entreprises amont/ aval).

Pour finir, la diversification des cultures sur le territoire d'étude permettra de répondre aux besoins alimentaires à l'échelle locale et tendre ainsi vers une souveraineté alimentaire du territoire.

Face aux changements climatiques, les filières se mobilisent pour s'adapter. Des démarches sont déjà à l'œuvre.

La recherche-innovation est portée par les pouvoirs publics, mais également par les opérateurs des filières afin d'apporter des solutions techniques et un accompagnement aux changements de pratiques face aux constats actuels sur les conditions de cultures.

Des réponses adaptatives sont apportées notamment la recherche variétale adaptée aux pressions sur les productions végétales (conditions climatiques, bioagresseurs...) ainsi que la recherche sur l'efficacité de l'irrigation.

Afin d'anticiper les changements climatiques, plusieurs productions émergent sur le territoire telles que la pistache, la grenade, l'amande, l'avocat et les agrumes.

Cette diversification occupe actuellement de faibles surfaces et représente de faibles volumes. Ces productions constituent des filières émergentes encore peu structurées et aux volumes très faibles sans envergure industrielle. Elle représente une opportunité puisque ce sont des produits avec une demande locale qui jusqu'alors étaient importés.

Toutefois, même si ces cultures supportent bien le sec, elles nécessitent de l'eau notamment pour le développement des plants. Certaines de ces productions sont également très sensibles au gel.

Au regard des résultats des modélisations climatiques et de la demande du marché, ces productions pourraient être amenées à se développer sur le territoire avec le corollaire d'une structuration de filières et la création de bâtis de stockage, de collecte et de transformation.

Défi 4 : l'autonomie alimentaire du territoire

La capacité extraordinaire du territoire à pourvoir une alimentation de première nécessité dépend de plusieurs facteurs :

- un accès garanti à un foncier cohérent et suffisant pour rentabiliser l'équilibre économique des systèmes ;
- un partage de la ressource en eau qui ne se fasse pas au détriment de la production alimentaire locale ;
- des opérateurs économiques présents et jouant le jeu des produits du territoire en prenant en compte les politiques sociales pour soutenir l'accès à l'alimentation des populations défavorisées ;
- de la régulation des marchés (facteurs externes et conjoncturels indépendants de la volonté du territoire) ;
- de la disponibilité en main-d'œuvre et de la capacité à la loger ;
- de la possibilité de diversifier des productions en investissant dans des équipements ;
- des politiques publiques impulsant la valorisation des produits locaux dans le respect du cadre réglementaire et législatif.

Favoriser les logiques de filières courtes de productions alimentaires en maintenant / réservant des espaces de maraichage et de jardins partagés

L'élevage est minoritaire sur le territoire du SCoT. Les besoins en protéines animales sont majoritairement assurés par des productions réalisées hors du territoire. Pour répondre davantage aux besoins de la population, le développement d'élevage sur le territoire nécessiterait des surfaces pour les élevages de type système herbager : du foncier suffisant avec des accès à l'eau et à l'ombrage, un parcellaire cohérent (pour la conduite du troupeau facilitée, hors lisière urbaine/agricole pour éviter les conflits d'usage (vols, odeurs...)). Le développement d'élevages nécessite du bâti avec l'enjeu du périmètre de réciprocité, ainsi que du bien-être animal (fortes chaleurs) et la gestion des effluents, hors lisière urbaine/agricole pour éviter les conflits d'usage.

Défi 5 : l'accès et la gestion du foncier

Le déploiement des ENR dans les espaces NAF

Avec un ensoleillement de 3 400 heures par an, le Bassin de Vie d'Avignon offre une opportunité de premier plan pour les opérateurs solaires. En effet, son emplacement stratégique le long d'infrastructures nationales et par conséquent de points de raccordement de forte capacité, ouvre l'appétit des porteurs de projet solaires.

Bien qu'il existe des friches (commerciales ou autres) qui représentent un potentiel approximatif d'une centaine d'hectares, beaucoup de projets se portent sur des implantations au sol en zone naturelle et agricole. Aujourd'hui 250 hectares sont orientés dans les documents d'urbanisme à l'implantation de panneaux photovoltaïques essentiellement en zone N (36 ha en zone A). La loi d'accélération des énergies renouvelables votée en mars 2023 devrait aboutir à l'identification des zones les plus propices à l'accueil de ces énergies au sein d'un document-cadre réalisé par les chambres d'agriculture départementales dans un délai de 9 mois conformément aux dispositions prévues par le Décret n°2024-318 du 8 avril 2024 ainsi que les zones d'accélération des ENR identifiées à l'échelle des collectivités.

Les filières ont mené des expérimentations au sein du territoire et à ses alentours (serres PV pour des cultures maraîchères, ombrières sur vigne et verger, pâturage au sein de centrale solaire, etc.) sur des sites pilotes de petites superficies pour produire de la donnée scientifique. Les technologies évoluent et les conditions de productions agricoles significatives et rentables dans le cadre de ces projets s'affinent.

Ces projets, bien qu'ils constituent également une opportunité pour les propriétaires peuvent avoir des incidences sur le fonctionnement des exploitations et du territoire agricole.

1. D'une part, l'implantation de panneaux solaires au sol peut déstabiliser le marché foncier en ce sens que la rentabilité à mettre à disposition son foncier à un opérateur solaire est beaucoup plus importante que celle dégagée par la production agricole.
2. D'autre part, la complémentarité entre production agricole et production solaire même si elle semble être démontrée en élevage ne l'est pas encore totalement en production végétale. La baisse des rendements peut être constatée dans les années à venir faute de l'avoir anticipée/vérifiée par de l'expérimentation amont.
3. Enfin, les projets agrivoltaiques devraient être la norme à l'avenir en zone agricole. Il s'agira alors de cibler les projets qui mènent réellement une activité génératrice de revenus à contrario de ceux qui développent des élevages sous panneaux sans réelle ambition de production.

Les exploitations agricoles du territoire peuvent voir une opportunité dans le développement des énergies solaires sur bâti. Elles peuvent contribuer à investir dans des bâtiments (stockage, chai, caves) à moindre coût. Cette orientation devra être prise en compte dans le SCoT afin de permettre aux agriculteurs de pouvoir se moderniser tout en respectant, lorsque cela est nécessaire, les contraintes paysagères de l'emplacement. S'agissant de l'implantation de centrales solaires au sol, le document-cadre attendu devrait répondre à la nécessité de cibler les secteurs les moins impactant pour l'activité agricole.

Enfin, d'autres sources d'énergie telles que l'énergie éolienne ou la méthanisation font l'objet de projets. Peu sur le territoire en énergie éolienne, les projets de méthaniseurs risquent néanmoins d'apparaître dans les années à venir.

S'agissant de cette énergie, consommatrice en produits végétaux, la question de son impact paysager et productif est posée. Dans un territoire de productions végétales, elle peut offrir un débouché intéressant pour les agriculteurs pour valoriser leurs déchets. Bien que la technologie évolue encore, cette dernière nécessite de nombreuses autres surfaces pour fonctionner (produits celluloseux et surfaces d'épandage du digestat) ce qui pose la question du foncier nécessaire et de l'efficacité en termes de besoins en ressources.

L'urbanisation

Les filières agricoles évoluent, et au regard des contextes économique, climatique, ou démographique une diversification des cultures s'opère actuellement sur le territoire. Afin d'anticiper les besoins liés à cette diversification, les documents d'urbanisme, et plus particulièrement les PLU doivent s'adapter rapidement pour permettre aux filières de se réorganiser, et aux nouvelles activités de s'installer.

Plus globalement, en matière d'aménagement et de planification, une attention particulière doit être portée sur les enjeux agricoles suivants :

- la protection du foncier agricole. Des outils réglementaires et des dispositifs de protection du foncier existent et répondent à divers objectifs (lutte contre les détournements d'usages, redynamisation, réaménagements fonciers...).

De même, les consommations foncières et les espaces voués aux compensations sur les terres non irriguées et irrigables et sur les secteurs ne présentant pas d'enjeux agricoles importants doivent être privilégiés.

- les conflits d'usage et l'intégration des ZNT dans les prescriptions réglementaires et les choix d'aménagement ;

- les enjeux liés à la circulation des engins agricoles ;
- la superposition des contraintes issues des SUP avec les règlements d'urbanisme (notamment en sous-secteur patrimoniaux Np, Ap).

Pour permettre des choix d'aménagement et de planification éclairés, la réalisation de diagnostics agricoles à l'échelle des PLU est fortement conseillé.

Enjeux de filière

Pour toutes filières confondues, il s'agit de maintenir le potentiel productif des espaces agricoles. Pour cela,

- limiter les emprises foncières sur des surfaces agricoles pour éviter les pertes de production
- limiter les lisières urbain- agricole qui peuvent accentuer les conflits d'usages (produits phytosanitaires, odeurs, déplacement d'engins agricoles, d'engins de collecte et de transport des productions). Il s'agit ainsi de stopper le mitage des terres agricoles qui peut engendrer également des effets de coupures et réduire la fonctionnalité des surfaces agricoles. À noter que les conflits d'usages concernent tous les modes de production (l'AB nécessite aussi des traitements).

La filière fruit présente plusieurs enjeux :

- faire accepter par la société l'exploitation de vergers dans des secteurs mités et/ou périurbains tout en accompagnant les producteurs dans la réduction des traitements et le changement de mode d'exploitation (raisonné, bio, HVE) ;
- stopper le mitage des terres agricoles et notamment au cœur du bassin de production fruitière ;

La filière élevage nécessite :

- un accès à l'eau et de l'ombrage ;
- du foncier suffisant (alimentation animale et gestion des effluents) ;
- un parcellaire cohérent (pour la conduite du troupeau facilitée) ;
- du bâti d'élevage dans le respect des périmètres de réciprocité et du bien-être animal ;

- du bâti résidentiel à proximité du site de production pour répondre au besoin de surveillance des cheptels

Les lisières élevages/urbains accentuent les conflits d'usage (odeurs, enjeux sanitaires...). Le bâti pour l'activité de production, de transformation et de commercialisation s'intègre dans le calcul de l'artificialisation de la politique Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Ainsi, la législation incite la société à faire acte de sobriété foncière. Le bâti est un nécessaire à certains actes de production. Quelques règles possibles d'arbitrage peuvent être édictées pour répondre aux besoins des exploitations dans un cadre bien défini :

- éviter son implantation sur les terres à fort potentiel de production (hypothèque de surfaces stratégiques) ;
- permettre aux agriculteurs de diversifier leurs revenus et contribuer à la valorisation du territoire en élargissant leurs activités, en accompagnant les besoins en aménagement, constructions à vocation agricole ou liée à cette activité : hébergement touristique, ferme-auberge, vente directe de production, PV sur bâti, œnotourisme, agrivoltaïsme ...

Compensations environnementales

La compensation au titre de l'impact environnemental intervient dans le cadre de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » des études réglementaires. Il s'agit de compenser l'impact négatif sur l'environnement des projets d'aménagement du territoire.

L'enjeu est de venir modifier un état d'entrée vers un état de sortie avec une plus-value en termes de biodiversité ; ce qui constitue la justification compensatoire. Cette compensation peut s'appliquer sur des surfaces agricoles avec des mesures de gestion associées venant justifier un bénéfice pour l'environnement. Pour la profession agricole, la compensation environnementale est perçue comme une double peine : l'emprise foncière des projets sur les surfaces agricoles à laquelle s'ajoutent les mesures compensatoires au titre de l'impact environnemental.

La réflexion dans le cadre des projets d'aménagement doit être menée en amont afin de limiter ses impacts directs et cumulés sur l'activité agricole.

Défi 6 : renouvellement des générations

L'agriculture est une composante essentielle de l'activité économique du SCoT, mais qui interroge sur le renouvellement de ses exploitations dont la baisse continue de progresser dans le même ordre de grandeur qu'à l'échelle nationale.

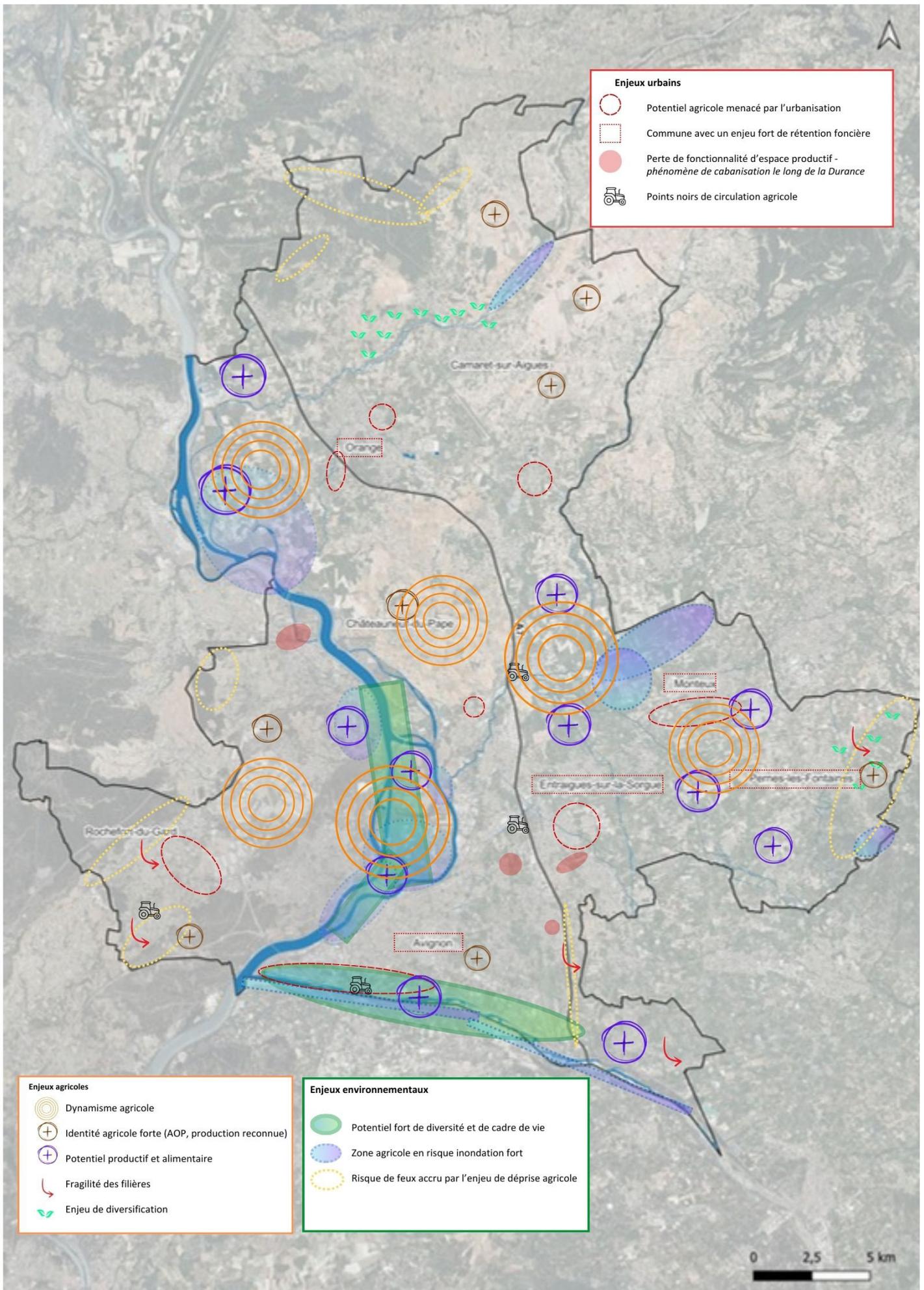
La difficulté d'accès au foncier est un facteur clé de réussite des installations et des reprises d'exploitation.

Les spécificités du marché foncier agricole au sein du SCoT BVA contraignent dans une certaine mesure, les reprises/installations :

- la rétention foncière en lisière urbaine qui met « sous cloche » du potentiel productif et du foncier potentiellement intéressant pour la confortation d'exploitations existantes et futures ;
- un mitage résidentiel/urbain qui désorganise le parcellaire et peut créer des conflits d'usages, des coûts de fonctionnement importants (morcellement parcellaire, résidence éloignée des sites de production) ;
- du parcellaire agricole avec du bâti qui vient gonfler le prix de vente et limite sa reprise par un repreneur au capital limité.

Toutefois, le secteur périurbain offre des petites unités foncières à moindre investissement que celles de taille plus importante et qui peut être valorisées avec un capital initial restreint.

Le renouvellement de générations sera favorisé par la capacité à accompagner les projets d'exploitation dans leur développement et leur recherche de rentabilité. Cela passe par le maintien du foncier agricole, plus particulièrement le maintien d'un parcellaire cohérent, non mité, qui limite les coûts de fonctionnement des exploitations ainsi que la possibilité de bâti nécessaire à la production agricole, aux mises aux normes et à l'amélioration des conditions de travail.



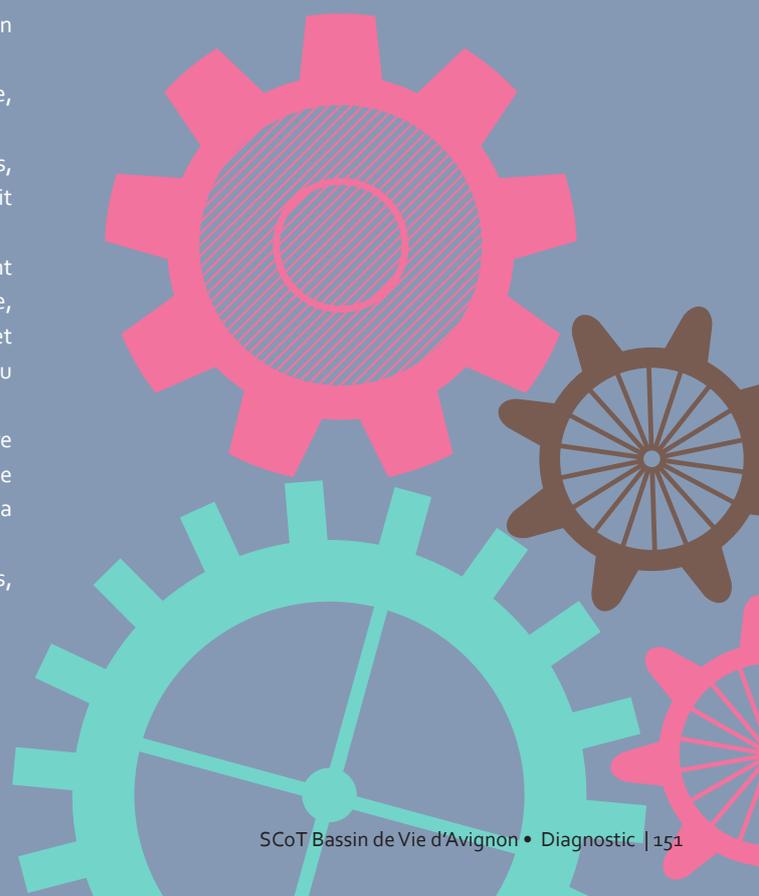
SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le Bassin de Vie d'Avignon possède un capital agricole important qui couvre 54 % du territoire, composé de terroirs agricoles productifs et de terroirs viticoles diversifiés et reconnus. Située au cœur d'un bassin de consommation de 16 millions d'habitants, l'agriculture est à considérer comme un véritable levier pour l'économie locale. Avec plus de 1440 exploitations agricoles professionnelles qui représentent 1 600 employeurs, le territoire doit faire face à plusieurs constats :

- Un territoire doté d'une qualité des sols exceptionnelle permettant une productivité élevée et adaptable à tous types de productions agricoles. Ainsi 46 % du territoire est favorable à très favorable à une mise en valeur agricole au sens des cultures à haut rendement.
- Un territoire inégal sur le plan de l'irrigation agricole entre la partie vauclusienne, historiquement aménagée pour l'accès à l'eau et la partie gardoise, quasi dépourvue de réseau collectif.
- Un terroir agricole reconnu, qualitatif et diversifié qui compte 10 AOC/AOP emblématiques et reconnues.
- Une agriculture créatrice d'emplois endogène au territoire et essentielle dans les secteurs les plus ruraux, notamment sur le nord sur la CCAOP ou encore Châteauneuf-du-Pape.
- Une régression importante des surfaces agricoles dont le rythme entre 2001 et 2013 s'estime à 100 ha/an, induisant une chute irréversible du nombre d'exploitations agricoles.
- 19 500 ha de terres agricoles sont aujourd'hui soumis à des pressions et/ou des contraintes fonctionnelles d'exploitations importantes.

Le SCoT en tant que document de planification, ne dispose pas de tous les moyens permettant une préservation et une bonne gestion des espaces agricoles. Ces principaux leviers d'action passent par la maîtrise de l'urbanisation. Dans un souci de valorisation de l'agriculture, le projet de SCoT devra planifier le développement urbain et les conditions de ce développement, en prenant en compte :

- la nécessité de maintenir l'appareil agricole productif du territoire, permettant de lui assurer une alimentation saine et locale,
- la nécessité de préserver durablement les terres fertiles et irriguées, tout comme les terres agricoles potentiellement irrigables ayant fait l'objet d'investissements publics,
- la nécessité de stopper le mitage de l'espace agricole et l'enclavement des exploitations afin de limiter les conflits d'usage et de voisinage, de favoriser la circulation et l'accès dédié aux engins agricoles, et de réduire les temps de parcours pour les exploitants en raison du morcellement du parcellaire,
- la nécessité de réfléchir à la mise en œuvre d'une politique foncière agricole permettant l'installation ou la reprise d'exploitation par de jeunes agriculteurs sur le territoire, où les prix du marché sont à la hausse, portés par les crus reconnus des Côtes du Rhône,
- la nécessité de favoriser la diversification des activités agricoles, notamment la vente directe à la ferme et les circuits courts.



7/ UN TERRITOIRE COUVERT PAR UNE GAMME D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES RÉPONDANT À L'ENSEMBLE DES BESOINS

7.1 UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES EN ADÉQUATION AVEC LA TAILLE DES COMMUNES

En 2023, le territoire du SCoT est maillé par une offre dense en équipements : en moyenne 490 équipements pour 10 000 habitants. Ce chiffre reste inférieur aux moyennes du Vaucluse (508 équipements pour 10 000 habitants) ou de la région PACA (540 équipements pour 10 000 habitants).

La répartition géographique des équipements et services, hiérarchisés par l'Insee en 3 catégories (de proximité, intermédiaire ou supérieure) permet d'identifier différents secteurs :

Avignon et sa première couronne urbaine, où l'on trouve les équipements et services ayant un rayonnement important. La ville centre constitue le pôle principal d'équipements du SCoT avec près de 5000 équipements, soit environ un tiers de la totalité, dont la moitié des équipements de la gamme supérieure.

DÉFINITIONS

- **Les équipements décrits ici** recouvrent les domaines des services marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.
- Les équipements sont répartis en trois gammes, qui correspondent à des groupes d'équipement que l'on trouve généralement sur un même territoire :
 - **Gamme de proximité:** boulangerie, épicerie, salon de coiffure, etc.
 - **Gamme intermédiaire:** station-service, collège, gendarmerie, etc.
 - **Gamme supérieure:** lycée, maternité, etc.

Exemple d'équipements analysés dans le SCoT

GAMME	EQUIPEMENT	SOURCES	TOTAL SCOT
Supérieure	Préfecture	BPE Insee 2023	1
Supérieure	Prison	BPE Insee 2023	1
Supérieure	Agence France Travail (et antenne)	BPE Insee 2023	4
Supérieure	Finances publiques	BPE Insee 2023	11
Supérieure	Lycée public/privé	BPE Insee 2023	26
Supérieure	Enseignement supérieur (nombre d'établissements)	BPE Insee 2023	23
Supérieure	Etablissement de santé public/privé (hôpital, clinique, maternité)	BPE Insee 2023	44
Supérieure	Médecin spécialiste (1)	BPE Insee 2023	362
Supérieure	Hébergement adultes et enfants handicapés (nombre d'établissements)	BPE Insee 2023	23
Supérieure	Cinéma	BPE Insee 2023	7
Supérieure	Structures de la création artistique subventionnées	Ministère de la Culture	6
Supérieure	Gare ferroviaire	BPE Insee 2023	15
Intermédiaire	Banque, caisse d'épargne	BPE Insee 2023	109
Intermédiaire	Gendarmerie et commissariat de police	BPE Insee 2023	13
Intermédiaire	Supermarché	BPE Insee 2023	58
Intermédiaire	Collège public/privé	BPE Insee 2023	33
Intermédiaire	Hébergement pour personnes âgées (ex: EHPAD, maison de retraite, etc.)	BPE Insee 2023	34
Intermédiaire	Laboratoire d'analyses	BPE Insee 2023	31
Intermédiaire	Profession de santé (orthophoniste, pédicure, podologue, psychologue, sage femme, chirurgien-dentiste)	BPE Insee 2023	324
Intermédiaire	Accueil petite enfance (crèche, halte garderie, jardin d'enfants)	BPE Insee 2023	54
Intermédiaire	Bassin de natation, piste d'athlétisme et de roller/skate/bicross/freestyle	BPE Insee 2023	64
Intermédiaire	Terrain et salle de sport spécialisée (2)	BPE Insee 2023	330
Proximité	Bureau de poste	BPE Insee 2023	34
Proximité	Commerces de proximité de niveau 1 (3)	BPE Insee 2023	760
Proximité	Commerces de proximité de niveau 2 (3)	BPE Insee 2023	1411
Proximité	Services de proximité (4)	BPE Insee 2015	2895
Proximité	Enseignement primaire	BPE Insee 2023	200
Proximité	Médecin généraliste	BPE Insee 2023	299
Proximité	Pharmacie	BPE Insee 2023	112
Proximité	Service de santé de proximité (infirmier, masseur-kinésithérapeute)	BPE Insee 2023	1269

(1) - Médecin spécialiste : cardiologue, dermatologue et vénérologue, gastroentérologue et hépatologue, psychiatre, ophtalmologue, otorhino-laryngologue, pédiatre, pneumologue, radiologue, gynécologue, orthoptiste, audioprothésiste, psychomotricien.ne, diététicien.ne

(2) - Salle de combat, salle ou terrain spécialisé (tennis, boudrome, escalade, etc.)

(3) - Commerces de proximité de niveau 1 : supérette, épicerie, boucherie-charcuterie, boulangerie-pâtisserie, commerces spécialisés en fruits et légumes, commerce de boissons, autres commerces alimentaires de détail

Commerces de proximité de niveau 2 : magasin de vêtements, d'équipements du foyer, de chaussures, d'électroménager, de meubles, d'articles de sports et loisirs, d'optique, de matériel médical et orthopédique, de jeux et jouets, de matériel informatique et de télécommunication, de biens d'occasion, droguerie-quincaillerie-bricolage, horlogerie-bijouterie, fleuriste-jardinerie-animaterie, station-service, mercerie, maroquinerie, librairie, papeterie et presse

(4) - Services de proximité : coiffure, vétérinaire, agence de travail temporaire, restauration, agence immobilière, pressing-laverie, beauté-onglerie, banque et caisse d'épargne, école de conduite

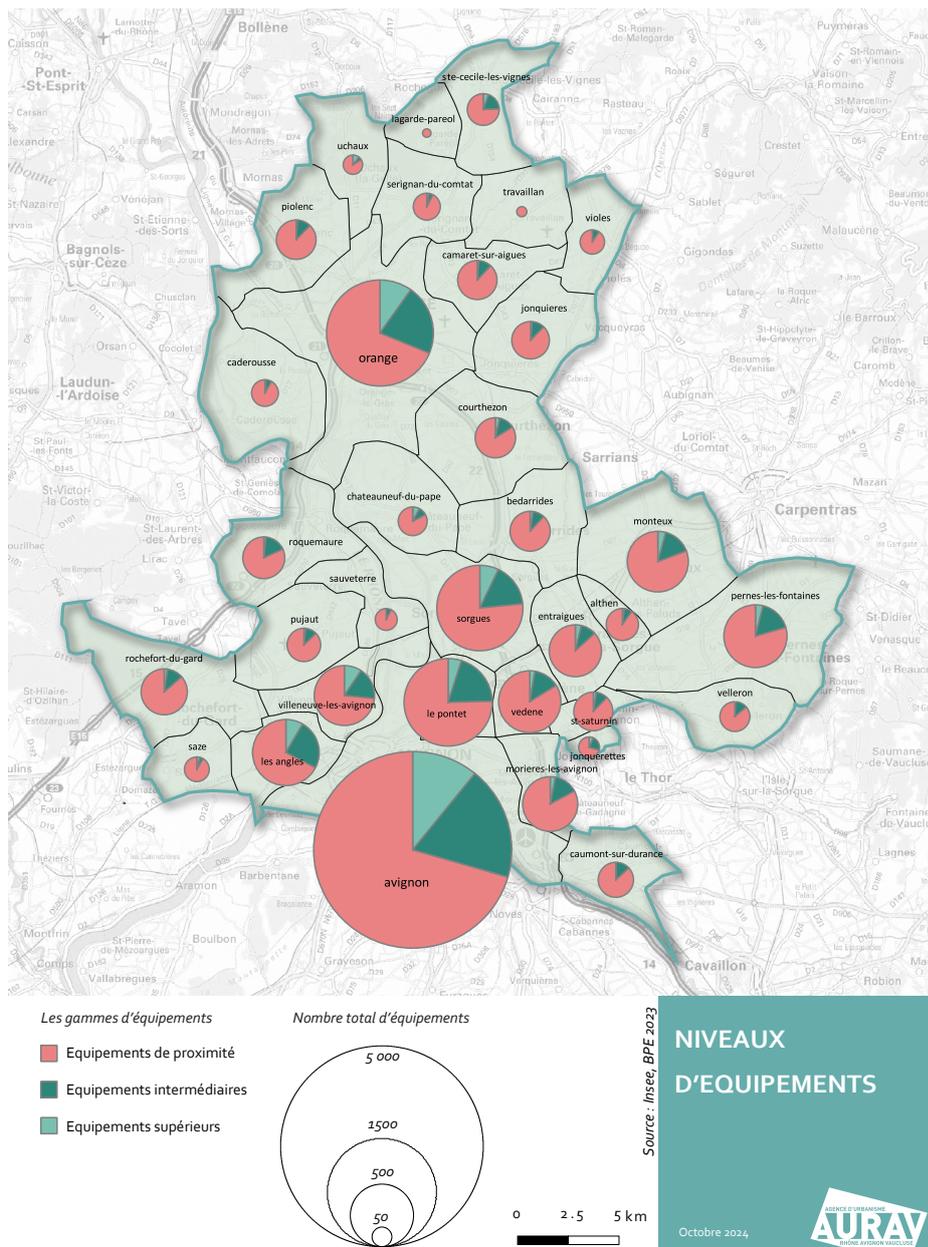
On y trouve notamment les principaux services administratifs tels que la préfecture, les services des impôts ou encore les établissements hospitaliers, universitaires et culturels.

Le Pontet, Villeneuve-lès-Avignon, Sorgues et Les Angles viennent renforcer la polarité principale d'Avignon en proposant un nombre d'équipements également élevé, qui représente 13 % du total du SCoT. Après Avignon et Orange, ce sont les communes les mieux dotées en équipements de gamme supérieure.

La ville d'Orange est la polarité secondaire en termes d'équipements. Elle concentre 9,5 % des équipements du territoire du SCoT, dont 13 % des équipements de gamme supérieure. L'offre en établissements de santé et en médecins spécialisés y est importante, tout comme celle en lieux culturels. Elle offre ainsi un panel important d'équipements qui rayonne sur son bassin de vie, plus rural.

La répartition géographique des équipements est corrélée à la population. Celle-ci se concentre en effet sur les communes ayant un bon niveau d'équipements : en 2015, près de 80 % de la population du SCoT habite dans des communes pourvues d'équipements intermédiaires ou supérieurs. En 2023, c'est plus de 90% de la population qui dispose d'un accès à un bon niveau d'équipement, bien que les communes non dotées en équipements de gamme supérieure aient également enregistré une croissance de population dans cette période. Une dichotomie est toutefois constatée entre le nord du territoire, moins pourvu en équipements à l'exception d'Orange, et le reste du Bassin de Vie d'Avignon, considéré comme plus urbain.

Lagarde-Paréol et Travaillan, localisées au nord d'Orange, sont les communes les moins pourvues en équipements: en 2023, on n'y compte aucun équipement supérieur ni intermédiaire et seulement 9 équipements de proximité pour la première, 13 pour la seconde.



Jonquerette, Uchaux, Sauveterre, Violès et Saze répondent aux besoins quotidiens de leur population en assurant un bon niveau de services de proximité, bien qu'elles soient peu ou pas dotées en équipements intermédiaires et supérieurs.

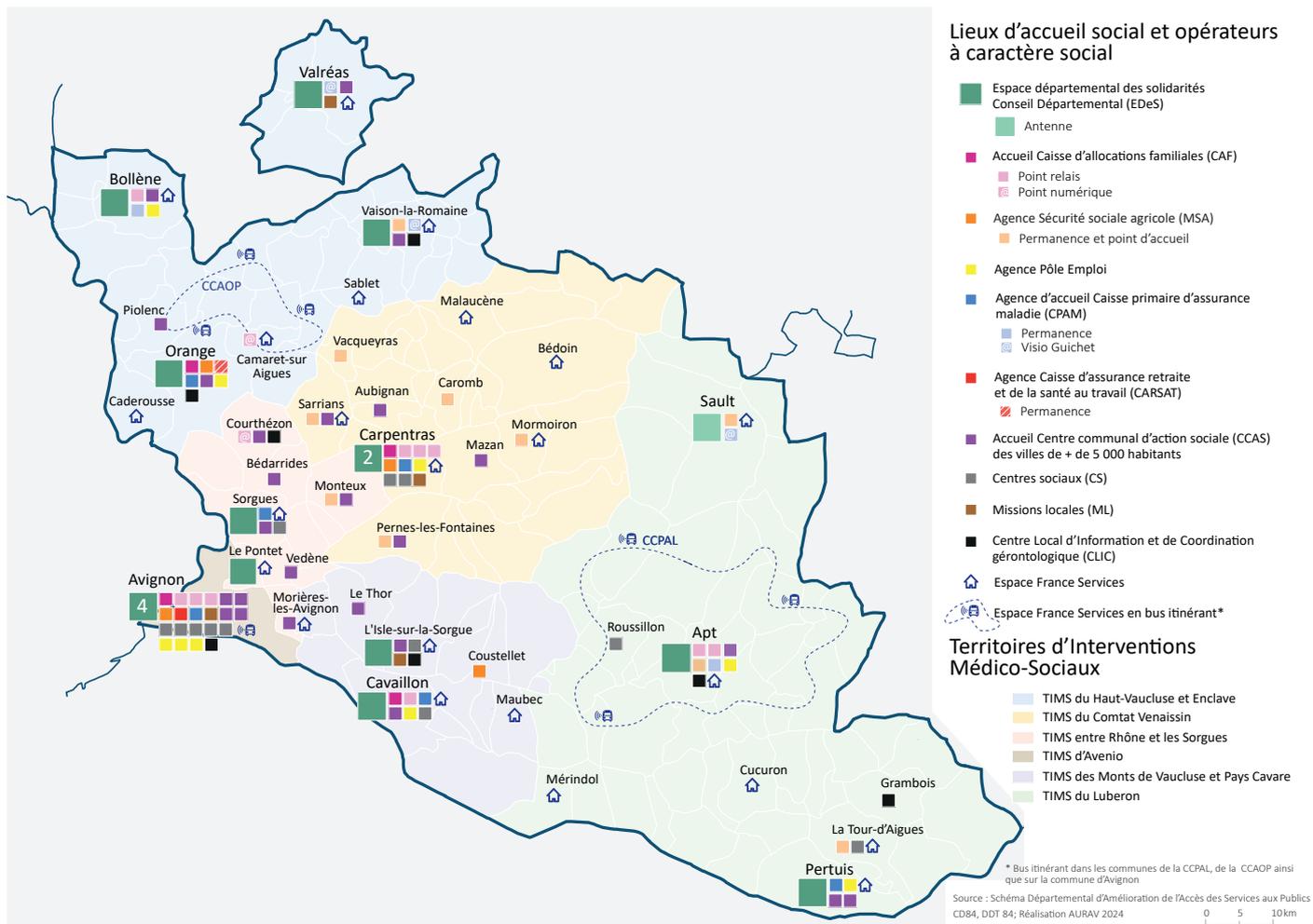
Ces communes restent néanmoins dépendantes des villes mieux dotées comme Piolenc dans le bassin de vie d'Orange, ou Rochefort-du-Gard près d'Avignon.

Les communes situées le long de l'axe Avignon / Montoux viennent compléter l'offre de services et d'équipements proposés par le cœur urbain d'Avignon

et la centralité d'Orange, permettant de réduire le temps d'accès de la population à certains équipements et services essentiels sur cette partie du territoire.

Un territoire globalement dynamique et bien doté en services

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASAP) du Vaucluse a été adopté pour la période de 2018 à 2023. Il identifie les services privés et publics essentiels à la vie quotidienne des usagers, propose un diagnostic de l'état de l'offre de services et un plan d'action au regard des enjeux soulevés par celui-ci.



Le bilan du diagnostic du Vaucluse révèle des difficultés d'accès à certains services, notamment les services dématérialisés, mais aussi ceux qui peinent à absorber la demande, créant ainsi des délais d'attente qui peuvent décourager les usagers. Le SDAASAP aborde donc la notion d'accessibilité en y incluant les obstacles de la précarité, de la fragilité et de la lisibilité de l'offre. En revanche, l'accessibilité physique garantie par les infrastructures et le réseau de transport est de bonne qualité, et le maillage en services proportionnel aux besoins théoriques de la population.

La majorité du territoire du SCoT est considéré comme dynamique au regard de l'offre et de l'accès aux services : la polarité d'Avignon concentre des services accessibles et divers, du fait de la présence d'équipements de gamme supérieure ainsi que de la proximité de polarités de services complémentaires.

Résidentiellement attractif, le territoire du SCoT bénéficie d'une dynamique démographique positive et d'une densité de population globalement élevée. L'enjeu est toutefois de faire face à cette demande croissante et d'anticiper la tension dans certains secteurs à croissance rapide, notamment dans le périurbain. La présence de publics fragilisés doit également faire l'objet d'une attention accrue et de mesures spécifiques pour garantir l'équité d'accès aux services.

Le Pays d'Orange en Provence, un territoire où l'offre est à pérenniser

Bien que la situation démographique et économique soit favorable à l'implantation de services de qualité, la polarité principale d'Orange est plus dépendante des polarités intermédiaires alentour. L'enjeu est donc de maintenir le lien entre ces polarités pour garantir un bon niveau

d'accès aux services, et de consolider l'offre existante pour le maintien de sa qualité. Là aussi, l'attention doit être portée sur la fracture sociale et numérique, notamment dans l'objectif de résorber l'effet de non-recours aux droits dans certains secteurs.

QU'EST-CE QUE LE SDAASAP ?

Les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public ont été instaurés par la loi NOTRe (2015). Ils visent à assurer, sur l'ensemble d'un département, un égal accès aux services jugés essentiels par les habitants ainsi que l'accès à certains services à enjeux. Un nouveau SDAASAP est en cours d'élaboration.

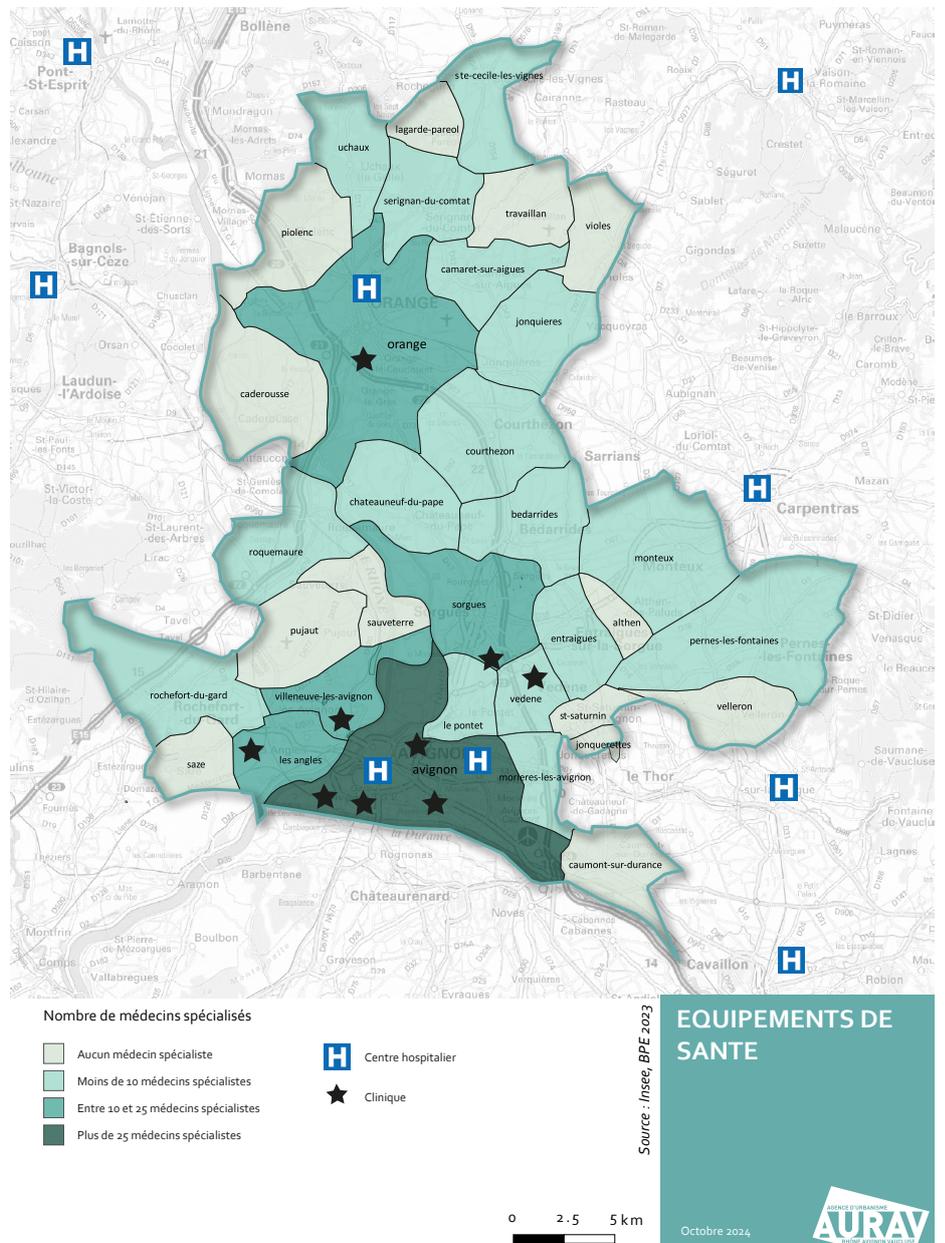
7.2 UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ ACCESSIBLE À TOUS, MAIS À RENFORCER

Les services de santé sont marqués par la présence de deux équipements structurants au sein du SCoT : un centre hospitalier public de 880 lits à Avignon et un centre hospitalier public de 266 lits à Orange, les deux disposants d'une maternité et d'un service d'urgences qui rayonnent au niveau départemental. Le centre hospitalier d'Orange fait l'objet d'un projet d'agrandissement. La présence de ces hôpitaux est renforcée par des cliniques publiques et privées dans les communes d'Avignon, d'Orange, des Angles, de Villeneuve-lès-Avignon et de Sorgues, dont certaines sont spécialisées et reconnues telle que la clinique de la main à Fontvert (Sorgues).

On compte moins de 10 médecins généralistes pour 10 000 habitants sur le territoire du SCoT, un ratio faible, mais similaire à celui du Vaucluse. La diminution de l'offre pose des difficultés d'accès au quotidien, limitant les possibilités de prises en charge.

La baisse observée du nombre de médecins entre 2007 et 2014 (- 6 % dans le Gard et -7,9 % dans le Vaucluse) se poursuit entre 2018 et 2023 (-3 % à l'échelle du SCoT), d'autant plus sur un territoire dont près d'un tiers de la population a plus de 60 ans. En conséquence, 71% de médecins enquêtés en 2022 déclaraient devoir refuser de nouveaux patients, en majorité à cause d'une patientèle déjà trop importante. Malgré cela, l'ensemble des communes dispose d'au moins un médecin généraliste à l'exception de Lagarde-Paréol, Travaillan, Violès et Sauveterre. Le territoire est également doté de quelques polarités secondaires de médecine spécialisée à Orange, Sorgues, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon.

De manière générale, la présence de médecins généralistes et spécialistes est corrélée: plus une commune est dotée en médecins généralistes, plus on constate qu'elle l'est également en médecins spécialistes.



Fil à dérouler dans le projet de territoire

Garantir un niveau d'accueil démographique cohérent pour maintenir les équipements et offrir des services en adéquations.

7.3 L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON, UN ATOUT CONSIDÉRABLE À CONFORTER

Un bon maillage du primaire

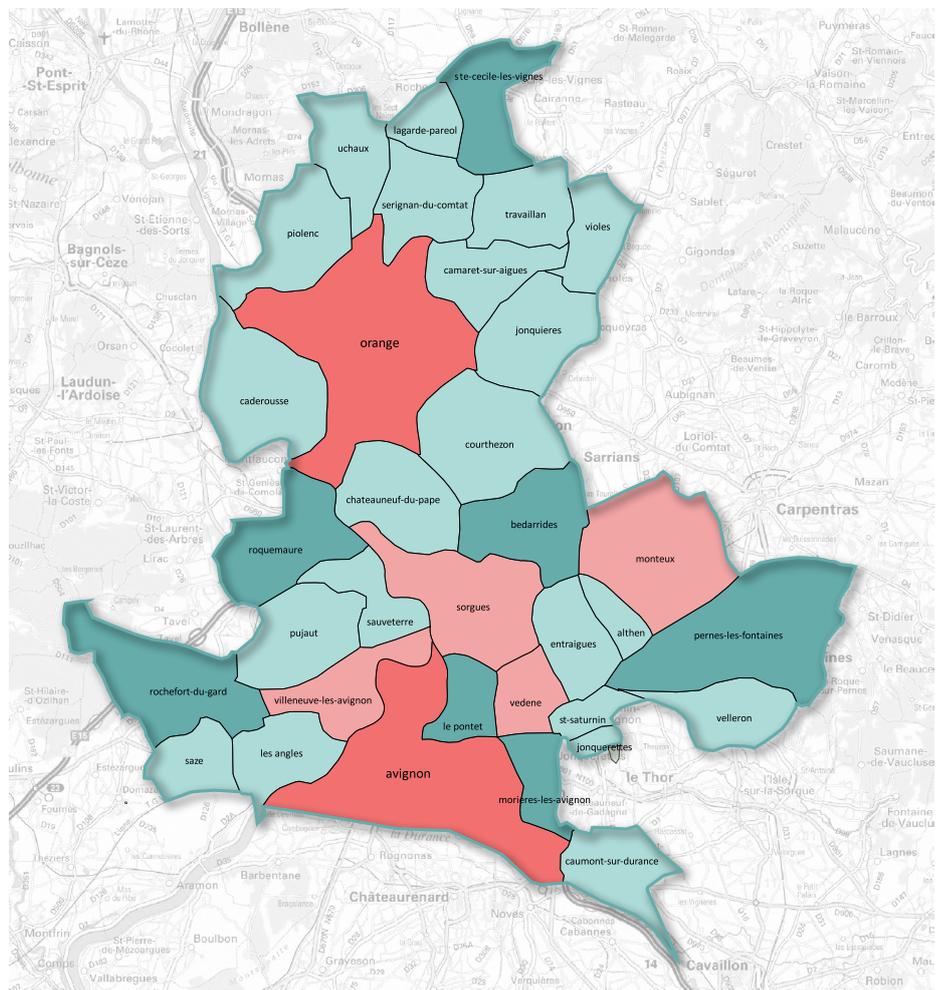
L'ensemble des communes du SCoT dispose à minima d'une école maternelle et d'une école élémentaire, ou d'une école primaire accueillant l'ensemble des niveaux. Cette offre met en avant la qualité du maillage de proximité. Bien qu'existants, certains de ces établissements nécessitent toutefois des travaux de réhabilitation d'autant qu'ils sont dans des secteurs à enjeu, notamment dans et à proximité des périmètres Politique de la Ville où l'éducation représente une attente élevée.

L'offre dans le secondaire calquée sur l'armature urbaine

La localisation des établissements d'enseignement secondaire (collèges et lycées) reflète quant à elle l'armature urbaine du SCoT.

Le territoire compte 33 collèges localisés essentiellement sur les communes du cœur urbain. Toutefois, des établissements sont stratégiquement implantés sur l'ensemble du territoire de façon à garantir la proximité de la majorité de la population scolarisée à un établissement.

Les lycées généraux et techniques sont tous situés dans les deux centralités urbaines d'Orange et d'Avignon, à l'exception de 5 établissements implantés à Montoux, Villeneuve-lès-Avignon, Vedène et Sorgues.



- Les équipements de l'enseignement par commune
- Ecole (maternelle et/ou élémentaire)
 - Ecole et collège
 - Ecole, collège et lycée
 - Ecole, collège, lycée et enseignement supérieur
 - SCoT BVA

0 2.5 5 km

Source : Insee, BPE 2023

EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT

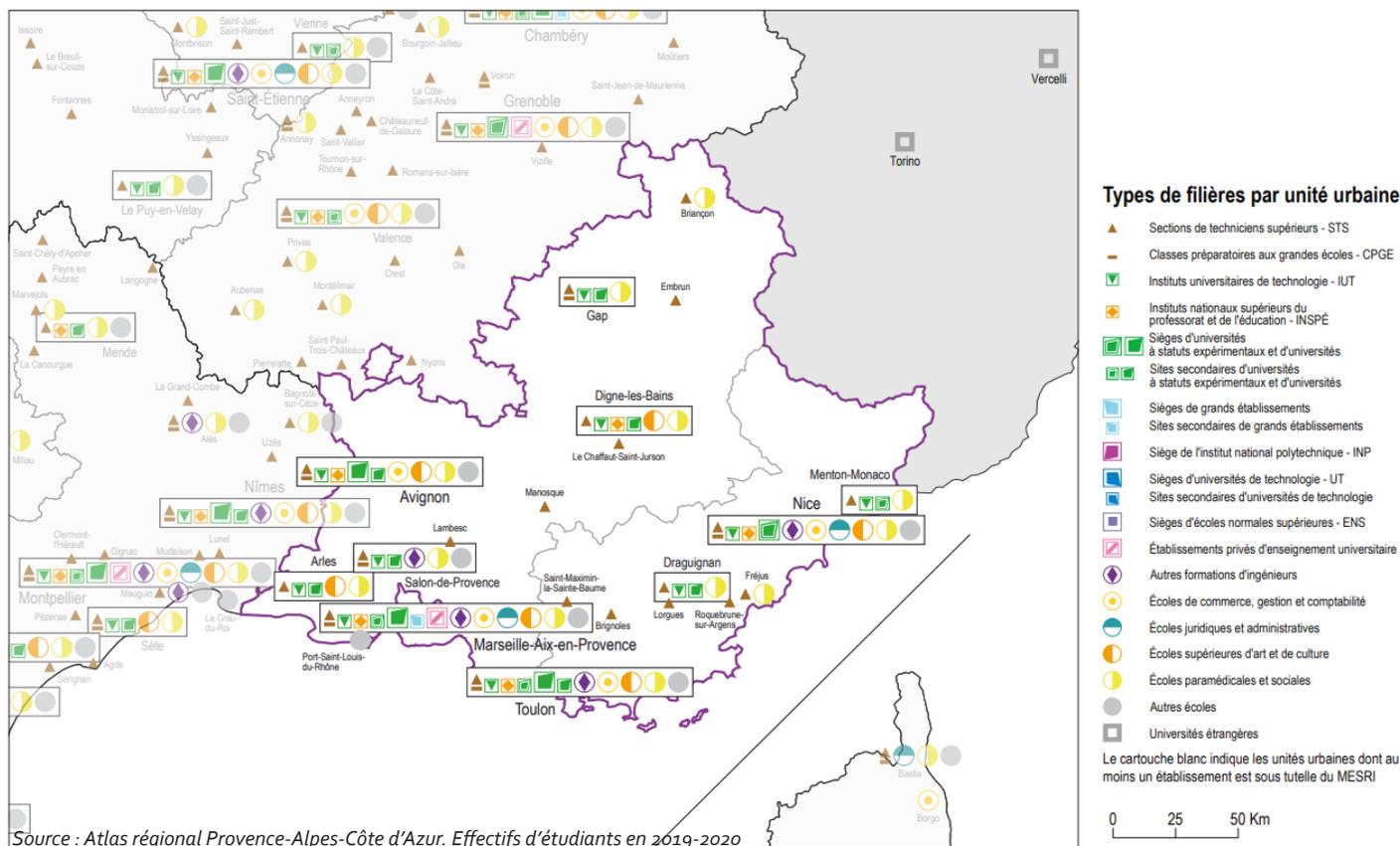
Octobre 2024



Un taux de scolarisation dans la moyenne

Le Grand Avignon a connu une légère baisse de sa population jeune entre 2015 et 2021 (0.5 point de pourcentage). En 2021, 79% des jeunes de 14 ans et moins étaient scolarisés et plus de 90% des enfants étaient scolarisés dans leur commune de résidence jusqu'à leurs 5 ans. Cela montre le maillage efficace des équipements scolaires, notamment de 1er cycle.

Les 3 autres territoires du bassin de vie ont un taux de scolarisation des jeunes autour de 80%, semblable au taux à l'échelle des départements du Gard et du Vaucluse.



Avignon Université, tête de file de l'enseignement supérieur sur le territoire

L'enseignement supérieur est, quant à lui, uniquement localisé sur Avignon et est majoritairement structuré autour de 5 sites, dont 4 font partie d'Avignon Université :

- Le site Sainte-Marthe (campus Hannah Arendt), dans les murs de l'ancien hôpital de la ville, est le site principal qui regroupe trois des quatre UFR-ip de l'université ;
- Le site Pasteur (campus Jean-Henri Fabre) qui accueille l'UFR-ip sciences, technologie et santé ;
- Le site Chabran héberge la formation continue ;
- Le site de l'Agroparc (technopôle agroalimentaire) qui accueille, sur le campus Jean-Henri Fabre, des enseignements dans un grand nombre de domaines : agrosociences (en lien avec l'INRA), informatique, commerce, IUT, etc.

Bien qu'étant l'une des plus petites universités de France métropolitaine, elle est aussi l'une des plus anciennes (plus de 700 ans d'histoire) et continue d'attirer de nombreux étudiants : depuis 10 ans, les effectifs oscillent entre 6500 et 7000 étudiants, ce qui montre l'attractivité et la pertinence de son offre de formation.

Les enfants d'ouvriers et d'agriculteurs y sont fortement représentés, une situation à articuler à la géographie du territoire et à la structure de la population locale, mais aussi à l'offre de formation dans le domaine des agrosociences. En 2021-2022, l'université accueillait 40% d'étudiants boursiers et un public majoritairement féminins, avec environ 57% d'étudiantes inscrites dans l'ensemble des filières.

L'offre en enseignement supérieur sur le territoire du SCoT est complétée par :

- une cinquantaine d'écoles et organismes de formation initiale et continue dont plus de 30 CFA, l'Institut Méditerranéen de Formation, Recherche et Intervention Sociale, etc. ;
- le Conservatoire à Rayonnement Régional Olivier Messiaen d'Avignon et ses antennes au Pontet et à Morières-lès-Avignon ;
- le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Orange ;
- 46 autres écoles de danse, musique et théâtre agréées par le Département du Vaucluse.

Le déploiement d'une offre tournée vers les services, la viticulture et la viti-culture est porté sur le territoire pour proposer une offre de formation en lien avec les métiers à pourvoir sur le territoire.

7.4 UN BON MAILLAGE TERRITORIAL DES SERVICES DE PROXIMITÉ, MAIS UNE ACCESSIBILITÉ À ASSURER

Un maillage efficace en services du quotidien

Avignon même concentre 40 % des services principaux (1 préfecture, 2 agences pôle emploi, 22 centres des finances publiques, 1 commissariat, 1 gendarmerie) et plus du tiers des services de proximité (poste, banque, services funéraires) du territoire.

L'aire urbaine d'Avignon, qui inclut ses communes limitrophes, concentre en revanche la moitié de l'ensemble des services au public.

Orange, en tant que second pôle urbain du territoire du SCoT, dispose également d'une dizaine de services publics qui rayonnent sur les communes alentour, dont 1 agence France Travail et 1 direction départementale des finances publiques.

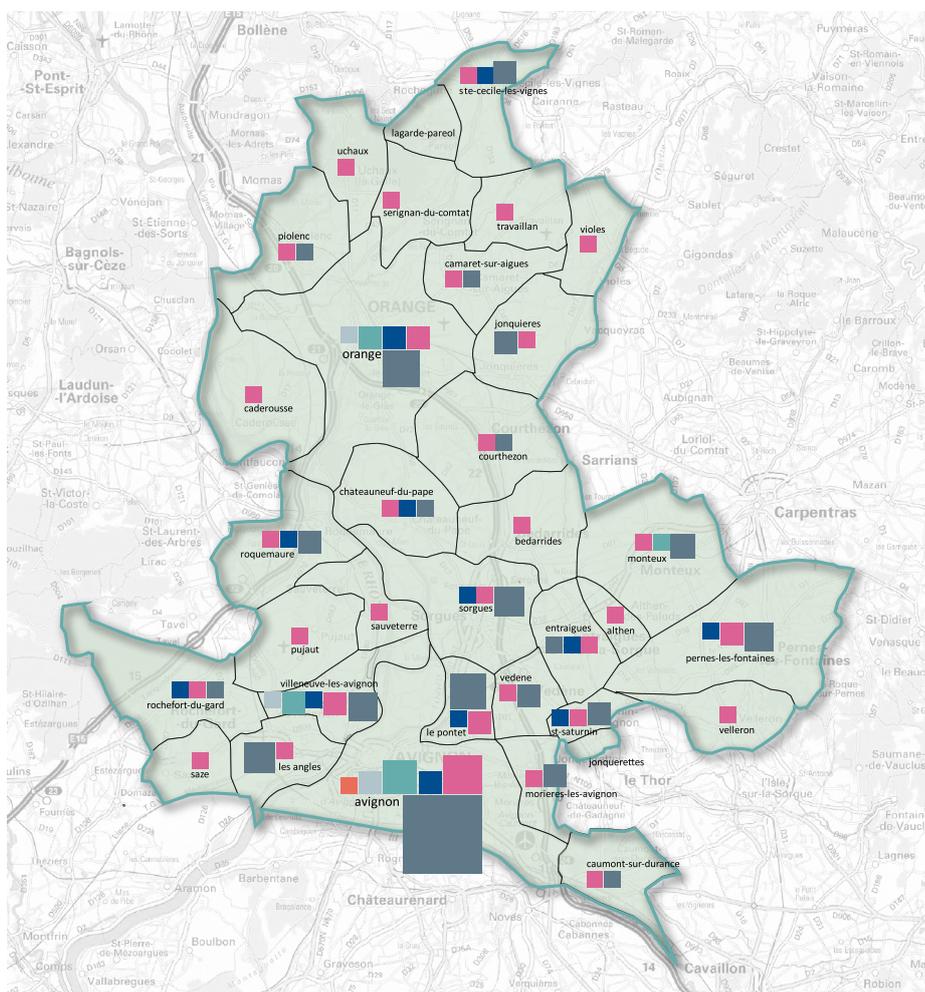
Les communes du cœur urbain d'Avignon ont également une offre importante de services du quotidien, avec en moyenne 400 services répondant en partie aux besoins de leurs administrés. C'est notamment le cas du Pontet, de Sorgues, de Villeneuve-lès-Avignon et des Angles.

Viennent ensuite les communes d'Entraigues-sur-la-Sorgue, Vedène, Monteux et Pernes-les-Fontaines qui comptent entre 160 et 300 services au particulier.

Les communes du département gardois sont moins bien dotées en équipements et services du quotidien, en dehors de Villeneuve-lès-Avignon et des Angles. Roquemaure, Pujaut et Rochefort-du-Gard possèdent chacune néanmoins plus de cinquante équipements sur leur commune. Saze et Sauveterre, 35 à 40.

Les communes au nord d'Orange sont celles qui disposent de l'offre la plus faible en termes d'équipements et services du quotidien, avec en moyenne 30 services au particulier par commune.

Les principaux services de proximité sont assurés par les communes de Sainte-Cécile-lès-Vignes, Sérignan-du-Comtat et Violès. Le réseau France Services, en cours de déploiement à l'échelle nationale, est déjà implanté dans le bassin de vie: Camaret-sur-Aigues propose d'ores et déjà un



Les services publics du quotidien

- Préfecture
- Agence France Travail
- Finances publiques
- Gendarmerie ou commissariat
- Bureau, relais de poste ou agence postale
- Banque, caisse d'épargne

Quantité de services par commune



0 2.5 5 km

Source : Insee, BPE 2023

SERVICES PUBLICS ET SERVICES AU PARTICULIER DU QUOTIDIEN

Octobre 2022



service itinérant afin de rapprocher les habitants des services administratifs du quotidien.

À noter qu'à l'exception de Lagarde-Paréol, l'ensemble des communes dispose d'un bureau ou d'un relais de poste. En revanche, 12 communes sur 34 ne disposent pas d'une agence bancaire, un service de proximité pourtant nécessaire notamment pour les publics éloignés du numérique. Enfin, pour 10 communes du territoire, le seul service public physiquement implanté sur le territoire communal reste la mairie.



Fil à dérouler dans le projet de territoire

Le maintien des services du quotidien est un réel atout pour le cadre de vie et l'attractivité des territoires. Cet enjeu est essentiel pour le devenir du territoire.

7.5 UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DIVERSIFIÉE

Le territoire du SCoT dispose d'une offre riche et variée avec plus de 700 équipements sportifs ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux. Ils participent à la vie des communes et constituent de véritables lieux de rencontre intergénérationnelle et de socialisation, notamment pour les publics jeunes.

23% sont situés à Avignon, avec une gamme très étoffée : centre équestre, patinoire, plusieurs piscines, skatepark, gymnase, site d'escalade, etc.

Orange en abrite plus de 80 dont 3 centres équestres, un terrain de golf, une piscine et 3 salles de combat.

À l'exception de 4 communes situées au nord d'Orange, toutes disposent d'au moins un terrain de tennis et une salle de sport. L'ensemble des communes est en revanche équipé d'au moins un terrain de jeu extérieur (city-stade, terrain de foot, rugby ou basket, etc.).

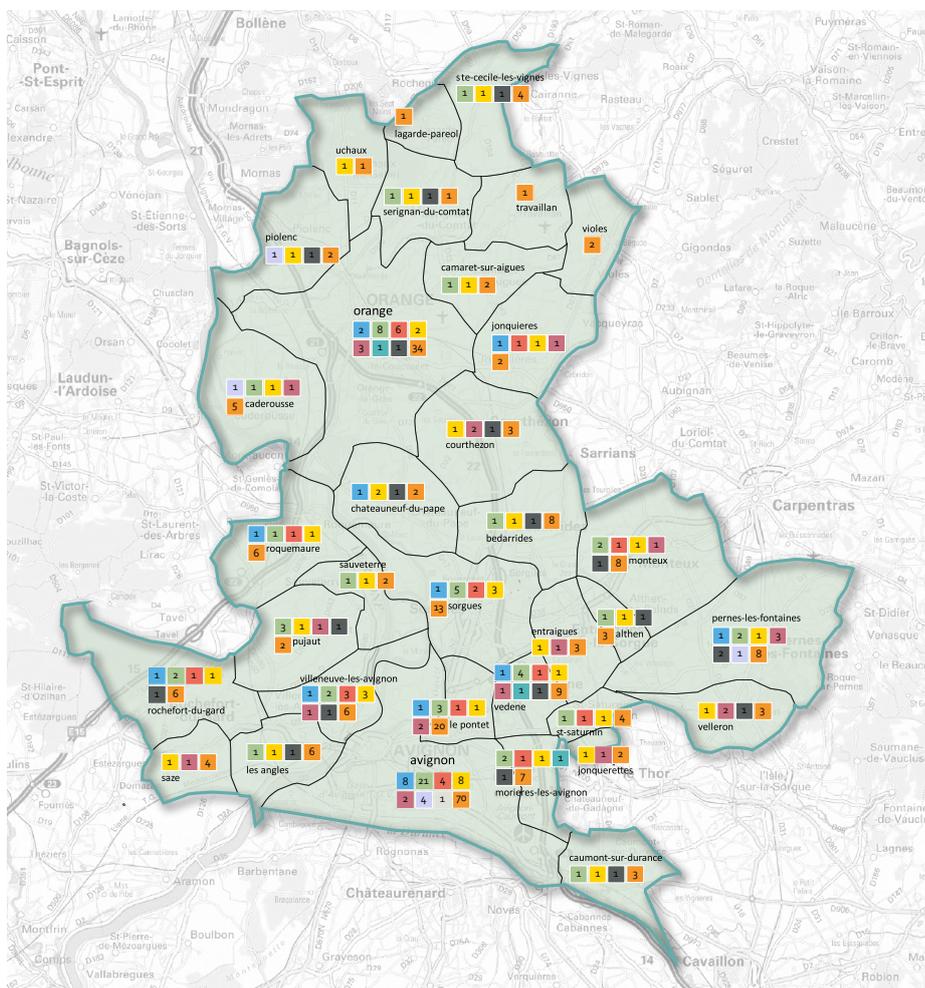
Une dizaine de communes offre des équipements propices au développement touristique : c'est le cas de Caumont-sur-Durance, Sainte-Cécile-lès-Vignes ou encore Pujaut qui sont équipées de zones de baignade aménagée, d'équipements de sport de nature ou boucles de randonnée.

En complément, Monteux accueille 2 parcs d'attractions qui rayonnent à l'échelle du bassin de vie.

Le tourisme sportif, un atout pour l'attractivité du territoire

La pratique du vélo est de plus en plus développée à l'échelle du Vaucluse. Des itinéraires cyclables ont été matérialisés dans le Luberon, autour du Ventoux, de Vaison-la-Romaine et des Alpilles. Sur le territoire du SCoT, 7 itinéraires ont été réalisés depuis Châteauneuf-du-Pape vers Orange, de Courthézon vers Violès, de Camaret-sur-Aygues vers Sainte-Cécile-lès-Vignes, de Sérignan-du-Comtat vers Caderousse ou encore de Pernes-les-Fontaines vers l'Isle-sur-la-Sorgue.

La ViaRhôna et le Val de Durance, qui passent au cœur d'Avignon, ou encore la Via Venaissia vers Orange sont de véritables atouts pour développer



Les équipements de sports et loisirs

- Piscine
- Sport nautique et baignade aménagée
- Gymnase
- Piste d'athlétisme
- Tennis
- Centre équestre
- Terrain de golf
- Patinoire
- Skatepark
- Terrains de jeu extérieurs
- SCoT BVA

0 2,5 5 km

Source : Insee, BPE 2023

EQUIPEMENTS DE SPORTS ET LOISIRS

Octobre 2024



le cyclo-tourisme et connecter les polarités du territoire vers les boucles cyclo-touristiques balisées. Une connexion avec les gares est un réel enjeu pour conforter cette pratique.

Le territoire du SCoT est aussi maillé par des sentiers de Grande Randonnée (GR) qui permettent aux amateurs de marche à pied de découvrir la richesse de ses paysages. Au départ d'Avignon, les sentiers 42 et 63 mènent jusqu'à la commune d'Uzès dans le Gard.

Au départ de Pernes-les-Fontaines, le parcours «Tour du Massif du Ventoux» propose une boucle de 3 jours au cœur

des gorges de la Nesque, en passant par le Mur de la Peste. Enfin, le GR 4 fait la liaison entre Pont-Saint-Esprit et Grasse en passant par Sainte-Cécile-lès-Vignes.

7.6 UN PANEL D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS : DU QUOTIDIEN À L'EXCEPTIONNEL

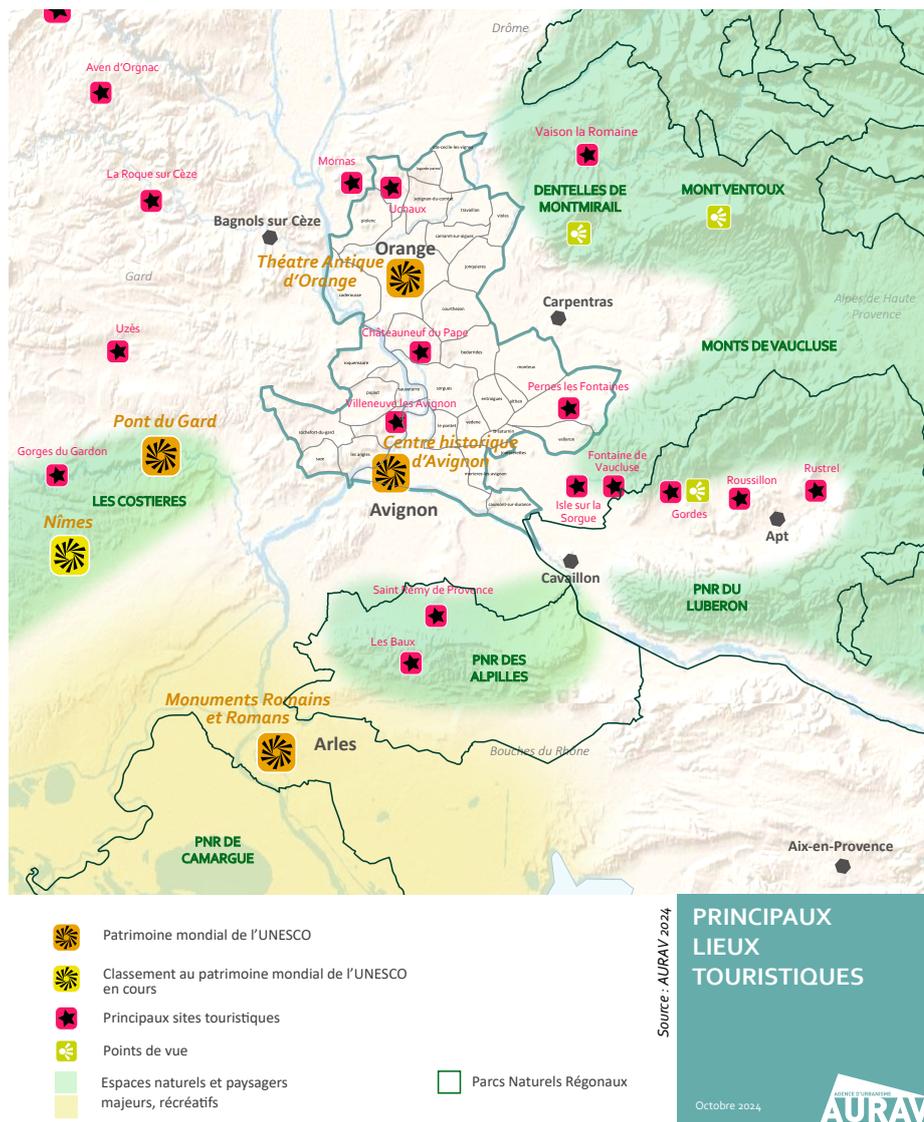
Le Grand Delta Rhodanien : une concentration de sites patrimoniaux et culturels

Ce grand territoire bénéficie d'une concentration de patrimoines paysagers, naturels et culturels qui participent à son attractivité touristique et à sa renommée. Les lieux culturels d'intérêt métropolitain, c'est à dire dont l'envergure et le rayonnement sont d'ampleur régionale voire nationale et internationale, sont représentés sur les cartes ci-après :

- les sites patrimoniaux dont la plupart accueillent une programmation culturelle. Le palais des Papes d'Avignon, les arènes de Nîmes et d'Arles proposent par exemple régulièrement des spectacles, concerts et festivals de musique ;

- les opéras et grands théâtres antiques ;
- les principales salles de spectacle ;
- les grands ensembles naturels et paysagers ;
- les sites remarquables, dont certains sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les communes mettent régulièrement à l'honneur leur patrimoine. L'une des manifestations les plus connues sont les Journées européennes du patrimoine, qui ont lieu chaque année au mois de septembre et mobilisent de nombreux visiteurs autour des principaux sites culturels et patrimoniaux locaux. En 2024, 126 animations étaient recensées sur l'ensemble du département du Vaucluse, dont une trentaine à Avignon et une dizaine à Orange.



SOUS QUEL ANGLE ABORDER LA CULTURE DANS UN SCOT ?

Ce chapitre a pour objectif de traiter plus spécifiquement des lieux d'accueil permanents de manifestations à dominante culturelle et/ou qui ont un impact sur le fonctionnement et l'aménagement du territoire. L'objet est aussi de recenser les éléments qui peuvent faire l'identité et la renommée du territoire. La culture est une thématique transversale qui touche plusieurs dimensions de l'aménagement. Elle est donc également abordée dans :

- le chapitre sur l'économie créative qui comprend notamment une analyse des activités économiques culturelles (gestion des musées, sites et monuments; gestion des salles de spectacles, arts du spectacle vivant)
- le chapitre consacré au tourisme
- le chapitre concernant l'analyse paysagère et le patrimoine

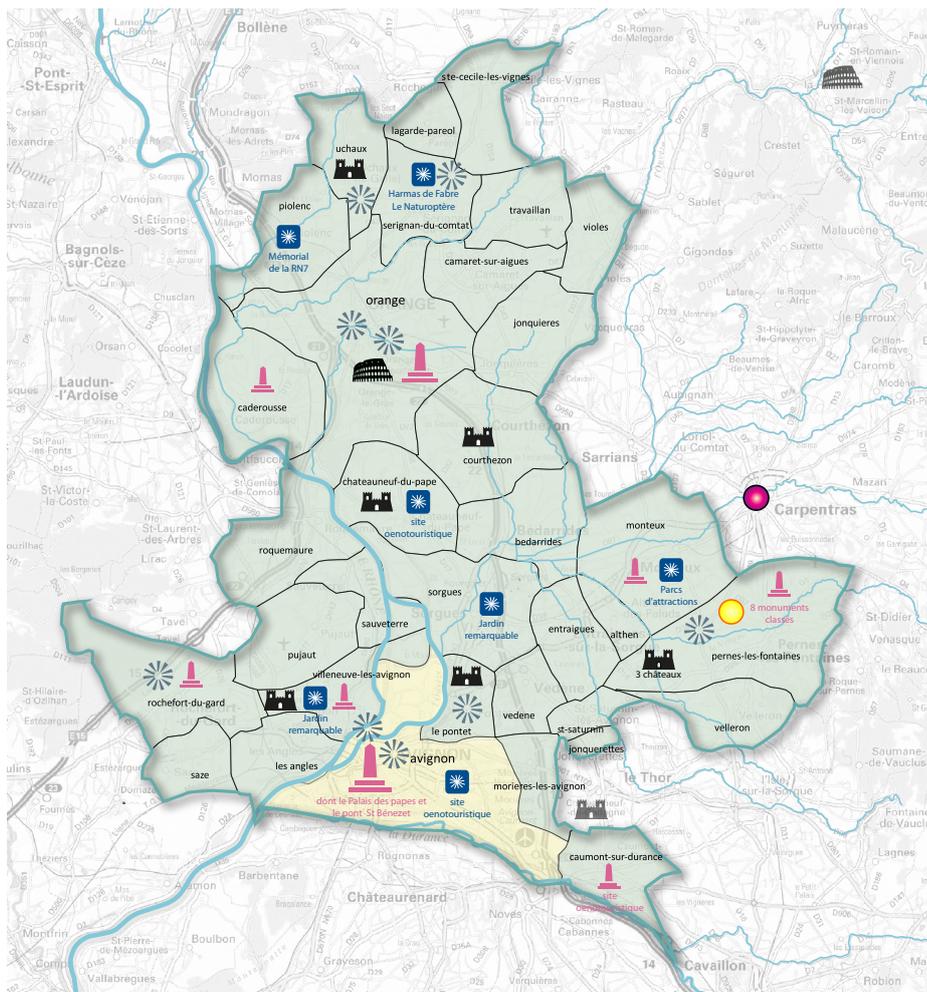
Les lieux patrimoniaux

Le territoire du Bassin de Vie d'Avignon est riche de nombreux monuments et sites qui font partie intégrante du paysage et contribuent à sa mise en valeur. On trouve notamment :

- le secteur sauvegardé d'Avignon, qui compte un important patrimoine historique reconnu à l'échelle internationale comme le Palais des Papes et le Pont Bénézet, patrimoine mondial de l'UNESCO.
- les anciens AVAP / ZPPAUP sur les centres-villes de Pernes-les-Fontaines et autour du château de Brantes à Sorgues, auxquels se substituent désormais les SPR.
- Des sites classés et inscrits dans de nombreuses communes : le théâtre antique romain à Orange, la plaine de l'abbaye à Villeneuve-lès-Avignon, le domaine de Roberty au Pontet, le sanctuaire Notre-Dame-de-Grâce à Rochefort-du-Gard, le village de Sérignan-du-Comtat ou encore la chapelle et les ruines du château d'Uchaux.

Les noyaux villageois, par leur qualité et leur typicité, participent également à l'identité culturelle du territoire :

- Pernes-les-Fontaines a été labellisée «Métiers d'art», mettant en avant les savoir-faire locaux ;
- Avignon et Châteauneuf-du-Pape mettent à l'honneur le patrimoine culinaire du territoire avec l'aménagement de sites œnotouristiques des Côtes-du-rhône ;
- Villeneuve-lès-Avignon et Sorgues permettent de découvrir des jardins remarquables d'antan ;
- Sérignan-du-Comtat sensibilise à la nature et aux insectes grâce au Naturoptère et au Hamas de Fabre ;
- Piolenc dédie un musée à l'histoire de la Nationale 7, infrastructure pionnière du territoire.



Les principaux monuments patrimoniaux et touristiques

- Monuments historiques principaux
- Théâtre antique
- Principaux sites touristiques
- Château
- Ville labellisée «Villes et Métiers d'Art»
- Capitale Européenne de la culture en 2000
- Communauté d'agglomération labellisée «Pays d'Arts & Histoire»
- Site inscrit ou classé
- SCOT BVA

Source : Insee, BPE 2023

LES PRINCIPAUX MONUMENTS PATRIMONIAUX ET TOURISTIQUES

Octobre 2024



Les lieux de spectacles permanents

Le territoire compte de nombreux cinémas : 2 multiplex à Avignon et Le Pontet et 7 cinémas proches des centralités urbaines d'Avignon et Orange.

Outre un opéra à Avignon et le théâtre antique à Orange, les salles de spectacles et les théâtres jalonnent de nombreuses communes du SCOT, faisant du Bassin de Vie d'Avignon un des mieux dotés de France en la matière, notamment pour les théâtres : rien qu'à Avignon, on compte plus d'une centaine de lieux de représentation.

Le parc Alexis Gruss , à Piolenc, est spécialisé dans l'art équestre.

Depuis l'inauguration en 2017 de l'Opéra Confluences, la ville d'Avignon dispose d'un deuxième lieu d'une capacité d'accueil supérieure à 1 000 personnes, avec le Parc des expositions.

À l'échelle du territoire du SCoT, les principales salles de spectacles peuvent accueillir au total plus de 30 000 usagers.

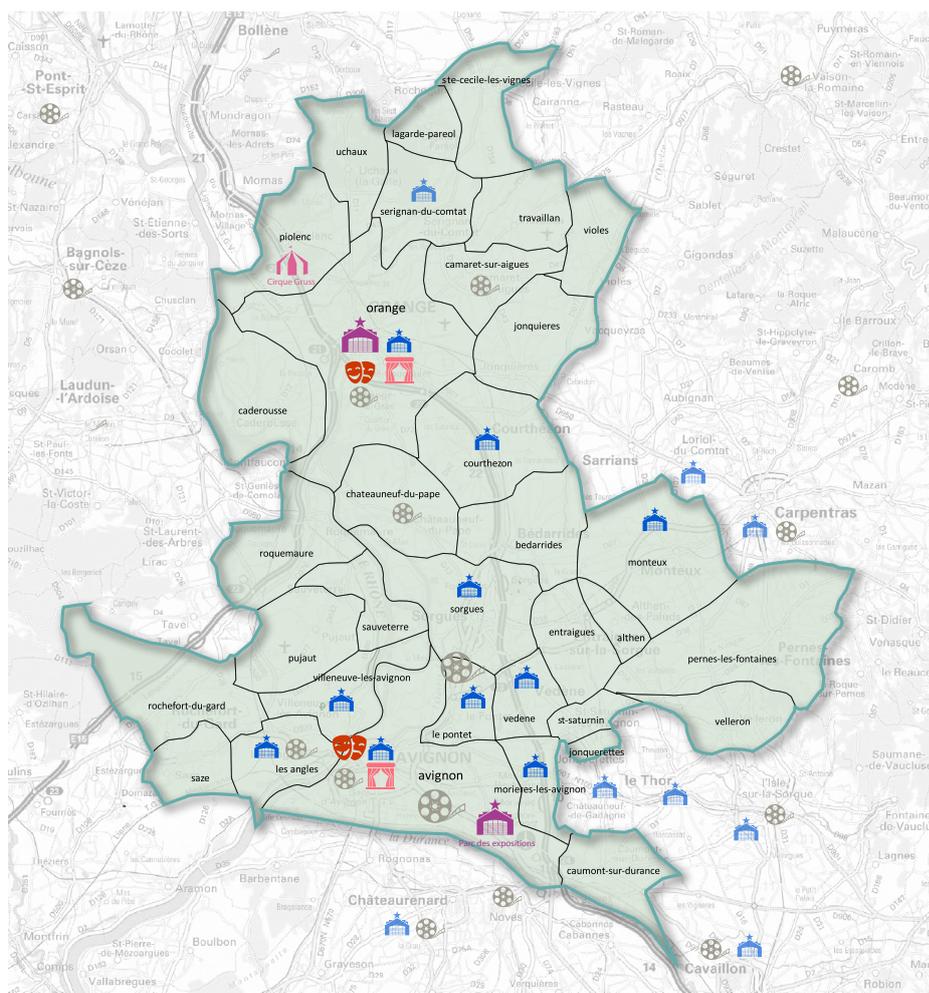
Festivals et manifestations

Le territoire du Bassin de Vie d'Avignon compte des centaines de manifestations durant l'année, dont certaines sont d'envergure internationale :

- Le festival d'Avignon est la plus importante manifestation de théâtre et de spectacle vivant de France et du monde ;
- Avignon, film festival ;
- Festival de danse contemporaine les Hivernales ;
- Les rencontres cinématographiques euro-américaines ;
- Les Chorégies d'Orange, festival d'opéra et de musique classique ;
- Festival de Jazz et Blues d'Avignon et d'Orange ;
- Le feu de Montoux, un des plus grands feux d'artifice au monde avec 40 000 visiteurs.

Au-delà des deux principales polarités du territoire, d'autres manifestations d'intérêt régional ou local se tiennent sur le territoire :

- Festival du polar à Villeneuve-lès-Avignon ;
- Fête de la Véraison à Châteauneuf-du-Pape autour de l'époque médiévale ;
- Festival de rue Font'arts à Pernes-les-Fontaines (théâtre et musique) ;
- Festival du cheval à Avignon ;
- Fête irlandaise et fête de la musique à Lagarde-Paréol ;
- Fête de l'ail à Piolenc ;



Les lieux de spectacles et de représentations

- Cinémas
- Cinémas multiplex (+ de 8 salles)
- Salles de spectacles / concerts
- Salles supérieures à 1000 places
- Opéras
- Théâtres
- Parcs et cirques
- SCOT BVA

0 2.5 5 km

Source : Insee, BPE 2023

LES LIEUX DE SPECTACLES ET DE REPRESENTATIONS

Octobre 2024



- Festival d'Orgue de Caumont-sur-Durance ;
- Fête des vendanges sur de nombreuses communes.

Globalement, le Bassin de Vie d'Avignon offre de nombreuses activités culturelles, patrimoniales, sportives et de loisirs, tout au long de l'année, qu'il convient de maintenir.

7.7 LE NUMÉRIQUE, UN LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le déploiement d'un réseau numérique efficient presque achevé

La couverture numérique du territoire exprime le niveau de service qu'est susceptible d'utiliser la population via une connexion internet.

Le Nœud de Raccordement Abonnés (NRA) centralise l'équipement utile à la diffusion locale du service. En zone dégroupée, d'autres opérateurs que France Télécom peuvent fournir un accès internet aux habitants. Plus on est loin du NRA, moins le débit est élevé.

La carte ci-après montre l'état d'avancement du déploiement de la fibre sur le territoire : au 2d semestre 2024, la majorité de la population était éligible au raccordement à la fibre. Pour 9 communes toutefois, seulement 50 à 80% des locaux y sont pour le moment éligibles. Il s'agit principalement de communes éloignées des centralités urbaines, hormis Sorgues qui a un profil plus atypique.

En septembre 2024, la totalité du territoire du SCoT était couverte par la fibre, disponible auprès de 4 opérateurs de réseau. Le principal enjeu pour les entreprises comme pour les particuliers n'est donc plus tant la couverture du territoire en offre numérique, mais plutôt son débit.

En effet, même si de nombreux consommateurs au sein du SCoT disposent d'une offre minimale (< 3Mbit/s), celle-ci ne permet plus de

répondre aux nouveaux services et usages en ligne qui consomment davantage de bande passante. En 2015, on estimait que pour un usage confortable de consultation sur internet, le débit doit être au minimum de 5 Mbit/s. Avec l'accroissement de l'usage d'internet (appareils connectés, loisirs numériques, télétravail, etc.), ce seuil est maintenant estimé à 8 Mbit/s.

En 2024, la plupart des centres-villes offrent un débit de 1 Gigabit/s ou plus. On constate en revanche une forte proportion des adresses dont le débit maximum est de moins de 6Mbits/s. Celles-ci sont localisées en périphérie des centres et globalement dans toutes les zones peu denses, ce qui questionne sur l'écart entre la couverture théorique du territoire et l'accessibilité au très haut débit en pratique.

Le bilan du STDAN

Le département de Vaucluse a adopté son dernier Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) par délibération en 2017. À travers ce schéma, il visait à ce que 100 % du Vaucluse soit connecté au très haut débit en 2022.

Pour atteindre cet objectif et échelonner les investissements, deux actions complémentaires ont été menées :

- Contrôler et faciliter les déploiements privés, qui concernaient 13 communes du SCoT

dont le cœur urbain du territoire. Pour cela, l'opérateur Orange devait terminer la couverture FttH au plus tard au 31 décembre 2020. En juin 2024, le taux de couverture théorique en FttH était estimé par l'ARCEP à 84%. Ayant du retard sur leur engagement, l'opérateur s'est engagé à avoir couvert 98.5% du territoire avant la fin de l'année 2025 ;

- Équiper en FttH la zone d'initiative publique, c'est-à-dire la part du territoire sur laquelle le Département s'est engagé à déployer la FttH. À l'exception de Châteauneuf-du-Pape, équipée dans le cadre du premier plan de déploiement, le reste du territoire du SCoT (partie vauclusienne) devait être équipé dans le cadre du deuxième plan de déploiement à l'horizon 2022.

En ce qui concerne les communes du SCoT situées dans le Gard, le département dépend du SDTAN Occitanie.

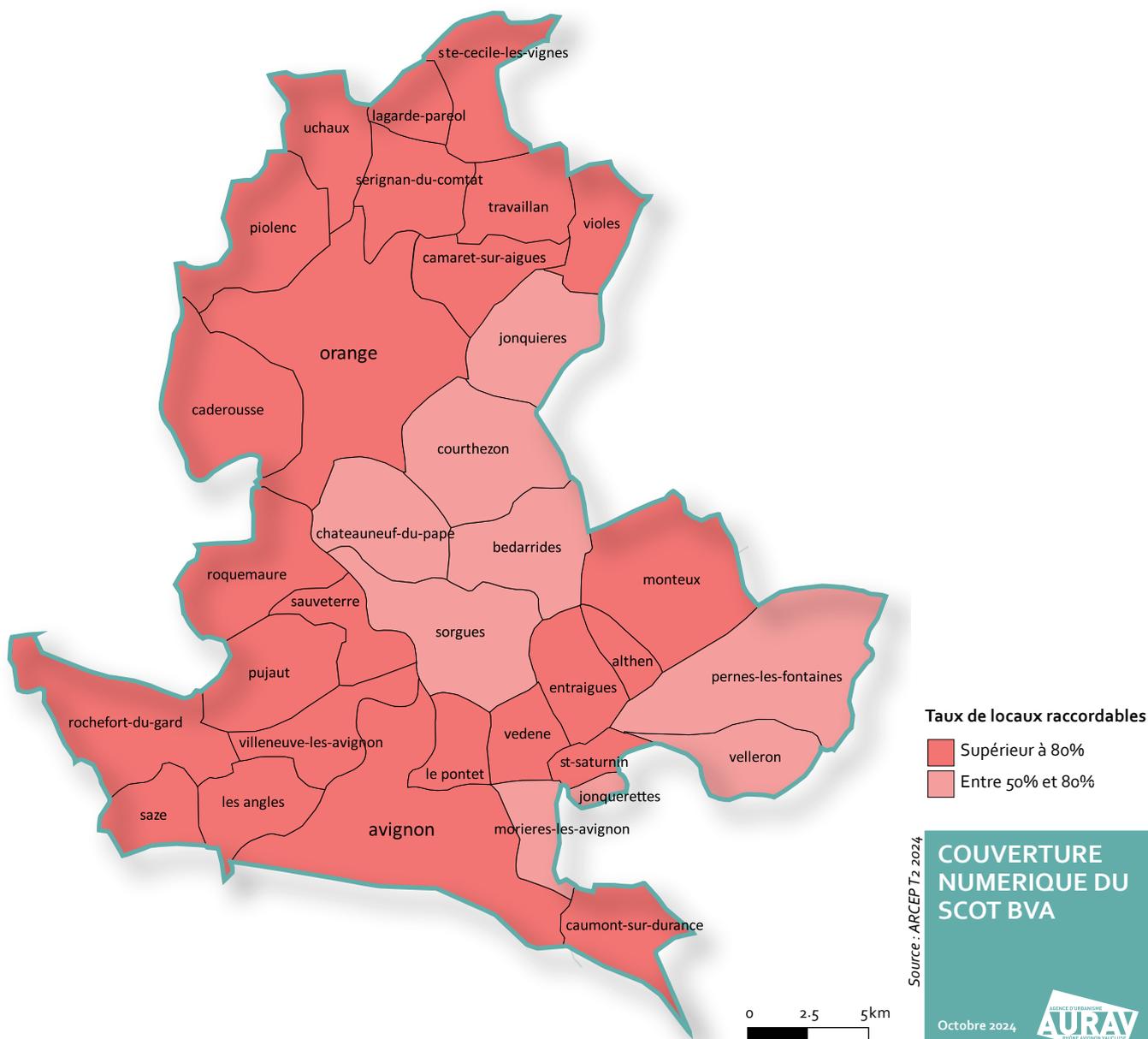
DÉFINITIONS

Un réseau très haut débit est un réseau d'accès à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Du point de vue technique, l'accès à Internet est fourni par un réseau de communication électronique. Historiquement, différents types de réseaux ont été déployés sur le territoire pour répondre à l'évolution des besoins de communication :

- Le réseau téléphonique historique, à partir duquel a été déployée la technologie « ADSL »
- Le réseau « câblé », initialement mis en place pour proposer des services de télévision, dont la modernisation permet de fournir un accès à Internet par la technologie dite « DOCSIS »
- Le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné ou FttH pour « Fiber to the Home » : spécifiquement déployé pour proposer un accès à Internet.
- Le satellite
- Les réseaux hertziens terrestres, qui permettent de fournir un accès à Internet par des ondes radio : ils regroupent les technologies WiMAX, WiFi et LTE (« Long Terme Évolution »).

Source : Observatoire France THD



Hormis les communes de Rochefort-du-Gard, Saze, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon qui font partie d'une AMII confirmant l'intérêt des opérateurs privés, la couverture numérique à Très Haut Débit des communes de Sauveterre, Pujaut, Roquemaure, est prévue pour 2025, via l'action du Conseil Départemental.

Ainsi en 2022, plus de 90 % du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon est couvert par le FttH, offrant un véritable levier pour l'accès au service en ligne de la population, mais aussi économique pour l'ensemble des entreprises qui le composent.

Concernant la couverture 4G, l'ensemble du territoire du Bassin de Vie d'Avignon dispose de cette technologie, dont au moins deux opérateurs fournissent le service.

DÉFINITIONS

Les réseaux mobiles 4G (ou 4e génération) sont aux réseaux 3G existants ce que la fibre optique est aux réseaux ADSL sur câble téléphonique. La spécificité de la 4G est le passage à une structure IP (Internet Protocol) pour le transport des communications vocales et des SMS sous forme de paquet de données. La 4G introduit ainsi du très haut débit pouvant aller jusqu'à 150 Mbit/s.

Aujourd'hui, au regard de la croissance de la connectivité de notre société, il est prévu à l'échelle nationale que la 5G soit déployée à l'horizon 2030.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Globalement, le territoire du Bassin de Vie d'Avignon bénéficie d'un très bon niveau de services. Le maintien, voire le confortement d'un niveau d'équipement sur l'ensemble du bassin de vie, notamment sur Avignon, Orange et le reste du cœur urbain est un enjeu majeur pour son attractivité résidentielle, économique et touristique .

Pour ce faire, le territoire doit composer avec ce qui le caractérise :

- Une organisation urbaine multipolaire avec de nombreuses communes attractives et bien équipées qui bénéficient de services et équipements de gammes intermédiaires ;
- Des équipements structurants, comme les lycées ou les centres de santé, concentrés sur Avignon et Orange puis dans les villes situées dans la périphérie d'Avignon (Les Angles, Villeneuve-lès-Avignon, Le Pontet, Sorgues) ;
- L'Université d'Avignon, un atout indéniable d'attractivité du territoire qui doit être conforté ;
- Une diminution du nombre de médecins généralistes qui complique l'accès aux soins pour les nouveaux arrivants ;
- Des équipements et des événements culturels de renommée internationale, qui participent au rayonnement et à l'attractivité touristique du territoire ;
- Une bonne couverture numérique du territoire, mais qui cache des disparités, notamment sur les communes au nord du bassin de vie.

Face à ces constats, la stratégie à mener dans le cadre du SCoT doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Comment conserver un bon niveau d'équipements en lien avec l'évolution démographique ?
- Comment le niveau d'équipements contribue à conforter l'armature urbaine, ou à l'équilibrer ?
- Quelles complémentarités avec les pôles structurants situés en périphérie du SCoT ?
- Comment aller au-delà du déploiement du très haut débit, dans un souci de réduction de la fracture numérique ?
- Comment faciliter l'accessibilité aux équipements par les transports et les modes de déplacement doux dans une logique de proximité ?

8/ DES MOBILITÉS MARQUÉES PAR L'USAGE DE LA VOITURE, MAIS UNE MEILLEURE ARTICULATION URBANISME/TRANSPORTS QUI PEUT CHANGER LA DONNE

Le territoire du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon connaît une situation géographique privilégiée au niveau régional, national et européen, au carrefour des nombreux flux du couloir rhodanien et de l'arc méditerranéen, de l'Italie à l'Espagne, générant un transit important.

Cette position charnière dans le delta Rhône Méditerranée en fait un territoire d'échanges et lui confère une très bonne accessibilité routière, ferrée, fluviale, et aérienne. Tous les modes de transport sont en effet représentés. Les flux dans le territoire concernent aussi bien les déplacements journaliers, locaux, que les flux touristiques, économiques, de transit, et le fret lié à différents secteurs d'activités.

La présence d'infrastructures majeures routières et ferroviaires fait du Bassin de Vie d'Avignon un territoire «à proximité des métropoles» : Montpellier, Aix/Marseille et Lyon.

Grâce au TGV, le territoire est à moins d'une heure de ces deux capitales régionales (respectivement 35 et 50 minutes de trajet en TGV). Depuis la mise en service de la gare d'Avignon TGV en 2001, la ville dispose d'une bonne desserte nationale et internationale avec des liaisons vers Paris, Madrid, Bruxelles ou Francfort.

Avignon profite de sa situation de carrefour autoroutier entre les axes A9 et A7. Ce réseau permet une bonne desserte vers Nîmes/Montpellier et Aix-en-Provence/Marseille.



LÉGENDE

- Autoroutes
 - Lignes LGV
 - Autres lignes structurantes avec prolongement des offres TGV
 - Gares TGV/TER/TET*
 - Aéroport
 - Port de voyageurs et fret
 - Port de fret
 - SCoT Bassin de Vie d'Avignon
 - Temps de parcours en voiture depuis BVA
 - Temps de parcours en TGV depuis BVA (trajet direct)
- *Train Grande Vitesse, Train Express Régional, Train d'Equilibre Territoriaux
- 0 8 16km
- Source : Insee, RP 2011, BD Topo 2012

Les grandes infrastructures de déplacements pour le SCoT BVA

Novembre 2017

8.1. UN TERRITOIRE AUX NOMBREUX ÉCHANGES

Un bassin d'emploi qui retient 80 % de ses actifs résidants sur le territoire

En 2020, la population active du Bassin de Vie d'Avignon s'élevait à 114 360 personnes. Parmi ces actifs, 80 % (91 720) résident et travaillent sur le territoire du SCoT.

Des flux sortants principalement orientés vers les autres territoires de Vaucluse

Chaque jour, 22 640 actifs résidants sur le Bassin de Vie d'Avignon sortent du territoire pour aller travailler. Les deux principales destinations pour ces actifs sont le SCoT du Bassin de Vie de Cavaillon, Coustellet, L'Isle-sur-la-Sorgue (4 662 actifs) et le SCoT Arc Comtat Ventoux (4 658 actifs). Ensuite les flux les plus importants s'orientent vers le sud et le nord-ouest.

En dehors du Vaucluse, des flux importants vers le Gard, le nord des Bouches-du-Rhône et le Tricastin

On recense 3 300 actifs se déplaçant vers le SCoT du Pays d'Arles, 2 600 actifs vers le SCoT du Gard Rhodanien, 2 450 vers la Métropole Aix-Marseille-Provence, 1 015 vers le SCoT Sud Gard et 2 390 vers le SCoT Rhône Provence Baronnies, notamment vers le Tricastin (Nord Vaucluse-Sud Drôme autour de Bollène et Pierrelatte). Les flux vers les autres territoires de SCoT restent limités.

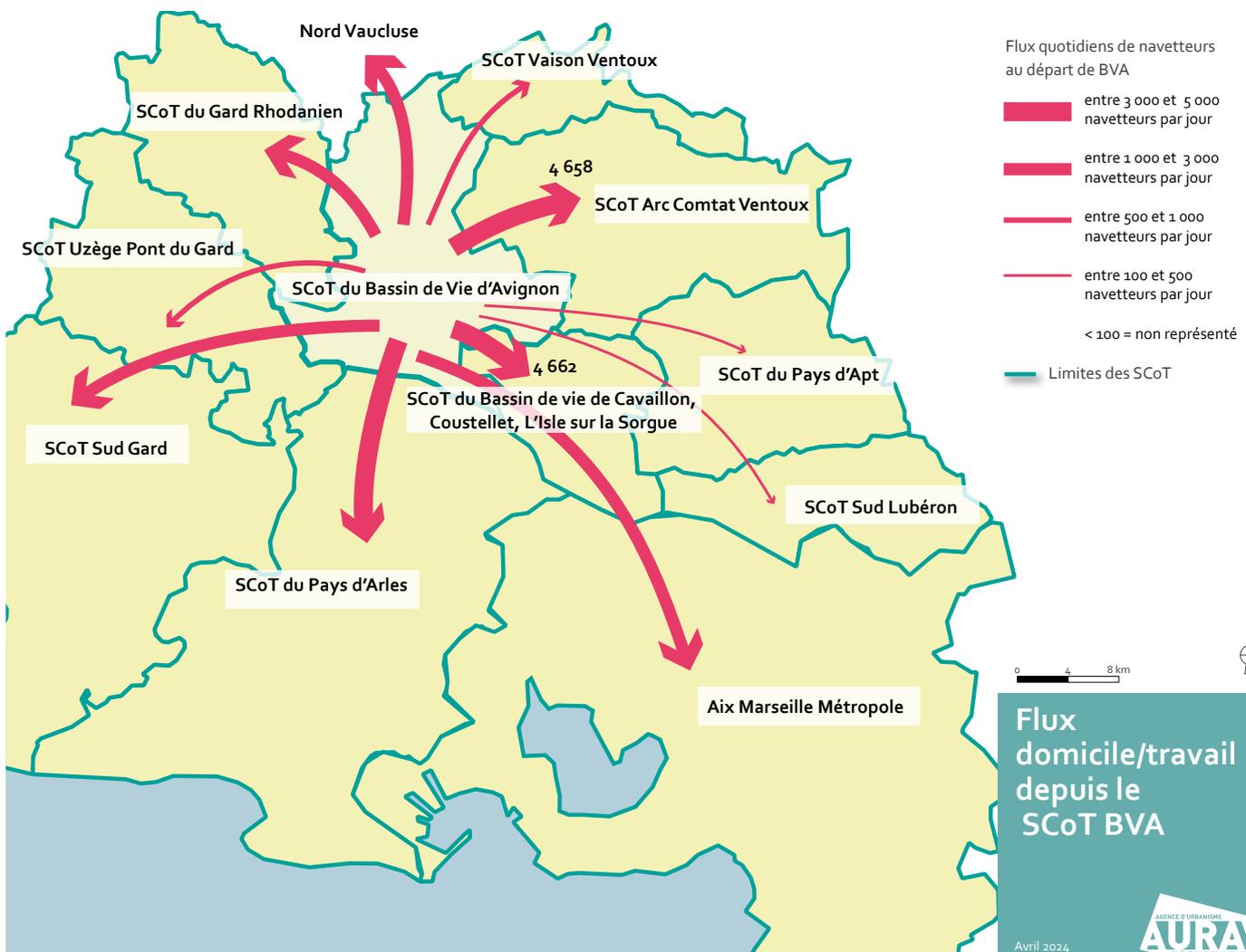
On note que plus de 3 000 actifs se rendent dans d'autres territoires de France.

DÉFINITIONS :

Actif «entrant» : actif venant travailler sur une commune dans laquelle il ne réside pas

Actif «sortant» : actif allant travailler sur une autre commune que celle où il réside

Actif «stable» : actif qui réside et travaille sur la même commune



Un territoire qui attire quotidiennement 35 550 actifs non résidents

Avec des mobilités **entrantes plus importantes** que les flux sortants, le Bassin de Vie d'Avignon exerce une attractivité sur les territoires voisins. 35 550 actifs non résidents viennent chaque jour travailler dans le Bassin de Vie d'Avignon. Les deux flux majeurs proviennent du SCoT de l'Arc Comtat Ventoux et SCoT du Pays d'Arles avec respectivement 7 870 et 7 175 navetteurs par jour.

À l'est du territoire, on recense un flux important avec 5 640 actifs en provenance du SCoT du Bassin de Vie de Cavailhon, Coustellet et L'Isle-sur-la-Sorgue.

À l'ouest du territoire en provenance du Gard, on recense 3 680 actifs depuis le SCoT du Gard Rhodanien, 2 330 depuis le SCoT Uzège Pont du Gard et 1 900 actifs en provenance du SCoT Sud Gard.

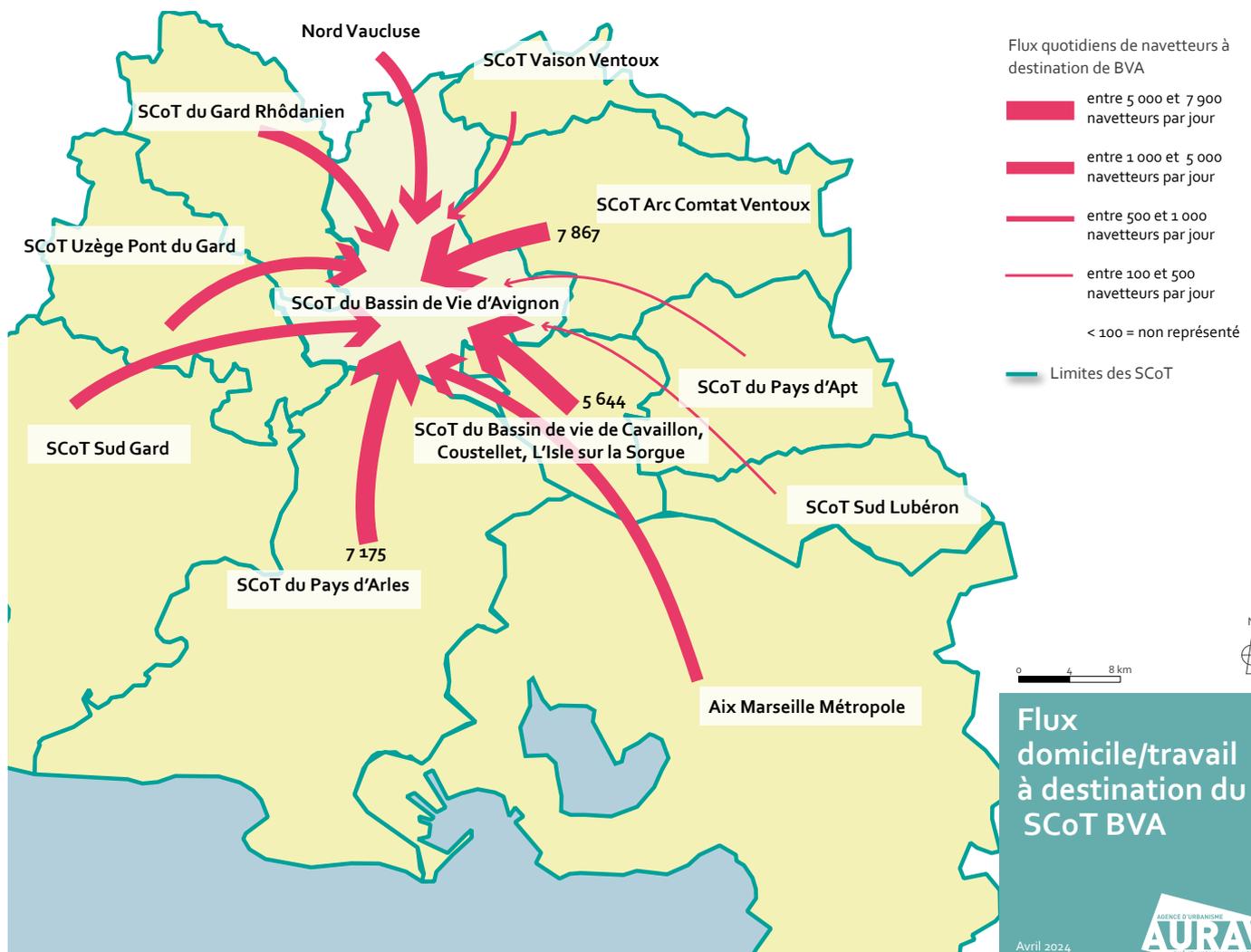
On compte également 2 030 navetteurs en provenance de la métropole d'Aix-Marseille au sud, et 2 630 en provenance du nord Vaucluse (SCoT Rhône Provence Baronnies).

Cette situation reflète une certaine attractivité du Bassin de Vie d'Avignon qui regroupe plusieurs pôles d'emplois majeurs de l'espace rhodanien et une part importante des activités économiques du Vaucluse. Le territoire possède également une certaine autonomie. De plus, on constate que la part d'actifs stables est relativement constante depuis 2006 en oscillant autour de 80 %.

REPÈRES :

SCoT du Bassin de Vie d'Avignon : près de 35 550 actifs non résidents viennent y travailler quotidiennement, soit 28 % de l'ensemble des actifs travaillant sur ce SCoT.

SCoT du sud Gard : 20 000 actifs non résidents viennent y travailler quotidiennement, soit 15 % de l'ensemble des actifs travaillant sur ce SCoT.



8.2. UN BASSIN DE VIE INSCRIT DANS UNE AIRE URBAINE TRÈS ÉTENDUE ET MULTIPOLAIRE

Une aire urbaine structurée autour de 4 pôles d'emplois majeurs dont 2 dans le SCoT...

Sur les 114 360 actifs du Bassin de Vie d'Avignon, 91 720 effectuent un déplacement domicile-travail interne au SCoT. Seulement 22 640 actifs quittent le territoire pour aller travailler alors qu'ils sont 35 550 à venir y travailler quotidiennement.

Sur le territoire de l'aire urbaine d'Avignon, les déplacements domicile/travail sont structurés autour de 4 pôles d'emplois majeurs : Orange, Carpentras, Cavaillon et Avignon le principal.

Les villes d'Orange, Cavaillon et Carpentras captent les flux domicile/travail pour les communes de leurs premières couronnes, plus de 3 000 flux pour Orange, près de 4 000 pour Carpentras. Elles peuvent ainsi être définies comme des villes relais.

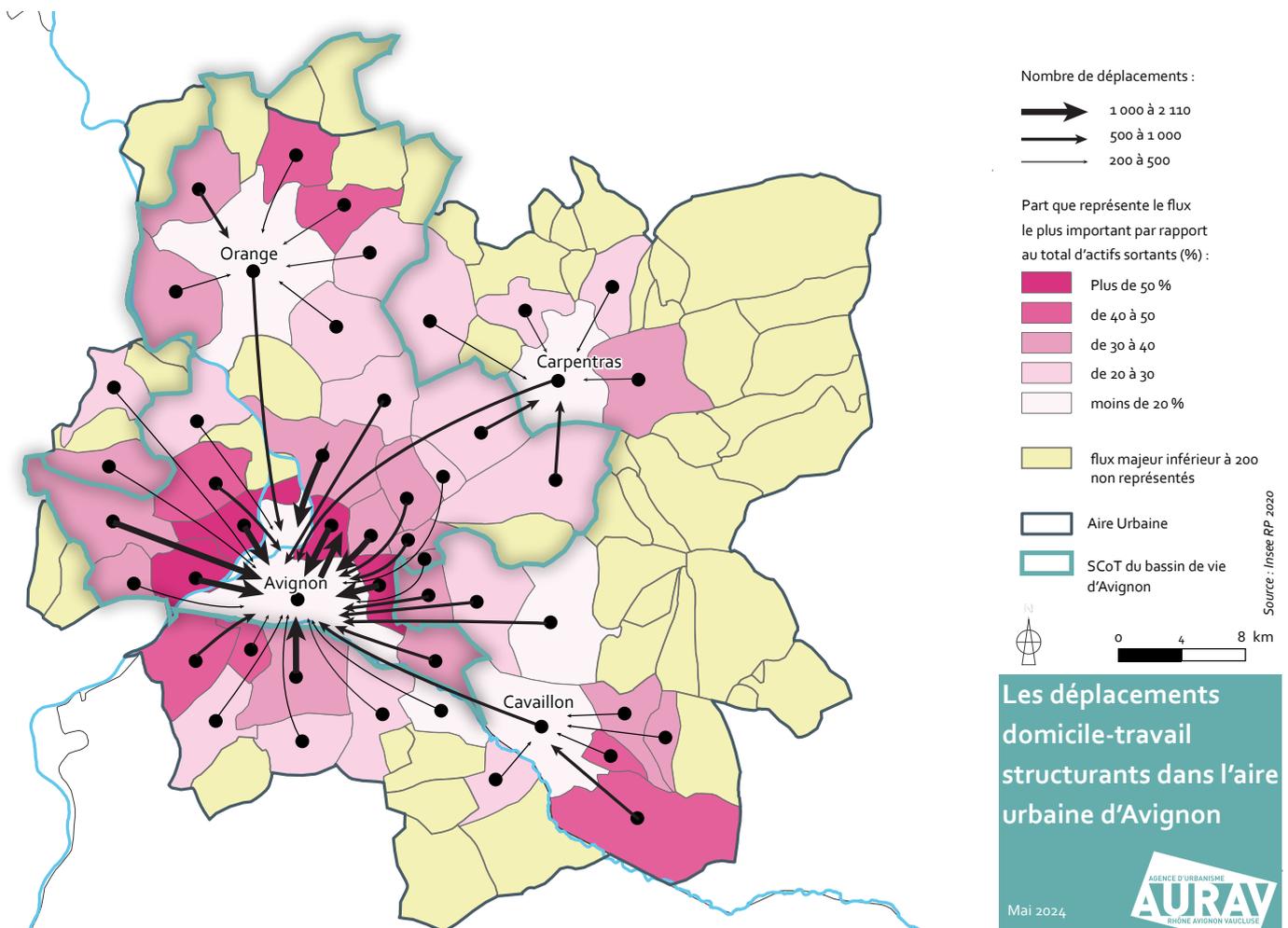
On note la situation toute particulière de la commune du Pontet qui est la principale destination pour les actifs sortants résidant sur la commune d'Avignon (1 060 actifs par jour), mais qui représente également le plus important émetteur de navetteurs vers Avignon soit 2 115 actifs par jour. Cette situation s'explique par la présence de la zone commerciale d'Avignon Nord, pôle d'emplois majeur sur le secteur, avec le développement d'activités industrielles et commerciales qui lui offre un rayonnement important complémentaire à celui d'Avignon.

MÉTHODE :

Analyse du flux dominant par commune (hors actifs « stables ») Seuls les flux supérieurs à 200 ont été cartographiés.

Une ville est dite « polarisée » si son principal flux d'actifs « sortants » est envoyé vers une autre ville pour laquelle la somme des actifs « entrants » est supérieure à celle des actifs « entrants » dans la commune polarisée.

Une ville est dite « relais » si elle polarise une autre ville, mais qu'elle est elle-même polarisée par une autre ville.



... mais Avignon est la ville « polarisante » à l'échelle de l'aire urbaine

Avignon est la principale destination pour les actifs de l'aire urbaine, notamment sur sa 1^{re} couronne périurbaine, elle est aussi la principale destination pour les actifs « sortants » dans les 3 villes relais.

Près de 10 120 flux en provenance des communes gardoises traversent quotidiennement le Rhône par l'un des trois ponts du territoire. Ces flux domicile-travail fortement contraints sont l'une des principales causes de congestions aux heures de pointe de ces traversées fluviales.

6 500 actifs en provenance des nord Bouches-du-Rhône

Près de 6 500 actifs se rendent sur le Bassin de Vie d'Avignon depuis le nord des Bouches-du-Rhône.

Cette concentration de navettes domicile-travail représente un enjeu majeur pour le territoire du fait de son importance et de l'accès au SCoT du BVA qui implique le franchissement de la Durance.

Pour ces actifs en provenance de la rive gauche de la Durance, trois points de franchissements existent :

- Le pont de Rognonas qui offre un accès direct au centre-ville d'Avignon et à la Rocade ;
- Le pont de la LEO qui dessert la gare TGV ;
- Le pont de Bonpas permettant de rejoindre la zone d'Agroparc, l'aéroport et l'autoroute A7.

La concentration de ces actifs sur deux points d'accès induit des phénomènes de congestion et de saturation du réseau.

On retrouve ensuite un axe en provenance de l'Est avec les communes de Chateauneuf de Gadagne, Le Thor et L'Isle-sur-la-Sorgue.

VILLE	ACTIFS TRAVAILLANT SUR LA COMMUNE EN 2020	% DE L'ENSEMBLE DES ACTIFS TRAVAILLANT SUR L'AIRE URBAINE EN 2020
AVIGNON	58 470	29 %
ORANGE	14 120	7 %
CARPENTRAS	13 460	7 %
LE PONTET	8 800	4 %
SORGUES	8 420	4 %

Orange : seconde polarité du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Sur ses 8 200 actifs quotidiens entrants, la ville d'Orange polarise le nord Vaucluse et le sud Drôme (4 900 soit 60 %) et exerce une attractivité sur les communes de la partie nord du SCoT.

2 180 actifs travaillant à Orange proviennent de la CCAOP.

Orange reste la principale destination pour les actifs des communes de sa 1^{re} couronne périurbaine : Caderousse, Piolenc, Sérignan-du-Comtat, Camaret-sur-Aigues, Jonquières, Courthézon et Châteauneuf-du-Pape.

Mais près de 4 525 actifs quittent chaque jour Orange pour aller travailler. La ville demeure une ville relais et reste très polarisée par la ville d'Avignon. En effet, plus de 18 % des actifs sortants d'Orange se rendent chaque jour à Avignon pour travailler.

8.3. DE NOMBREUX DÉPLACEMENTS INDUITS PAR L'EMPLOI NOTAMMENT DANS LE CŒUR URBAIN

Sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon, 45 415 actifs sont des actifs « stables » travaillant dans leur commune de résidence. Ces actifs représentent 40 % de la population active du SCoT et sont concentrés dans les communes d'Orange et d'Avignon qui affichent respectivement 56 % et 69 % d'actifs « stables ».

Les communes du Gard présentent toutes des parts d'actifs « stables » inférieures ou égales à 30 %. Ces communes présentent donc un profil majoritairement résidentiel.



Fil à dérouler dans le projet de territoire

Définir une armature économique au regard des infrastructures de transports pour faciliter l'accès aux pôles économiques

D'importants déplacements entre Avignon et sa périphérie

Le 1^{er} pôle d'emplois du SCoT qui engendre les plus importantes mobilités domicile-travail internes est la commune d'Avignon. Ces mobilités s'effectuent essentiellement depuis les communes de la première couronne avignonnaise.

Plus de 6 150 actifs du bassin composé des communes de Sorgues, Le Pontet, Vedène et Entraigues sur la Sorgue se rendent quotidiennement sur Avignon.

Avignon attire aussi bien les communes gardoises que vauclusiennes. Toutefois, les échanges entre les communes gardoises et les autres communes vauclusiennes sont relativement faibles. Ceci montre que le franchissement du Rhône, malgré son encombrement, n'est pas un réel frein à l'attraction de la commune d'Avignon. Par contre la somme des embouteillages sur les ponts et les difficultés de traversée d'Avignon semblent être un facteur limitant dans les relations domicile-

travail entre la rive droite du Rhône et les secteurs d'activités du Pontet et de Sorgues.

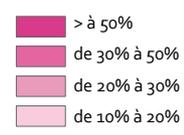
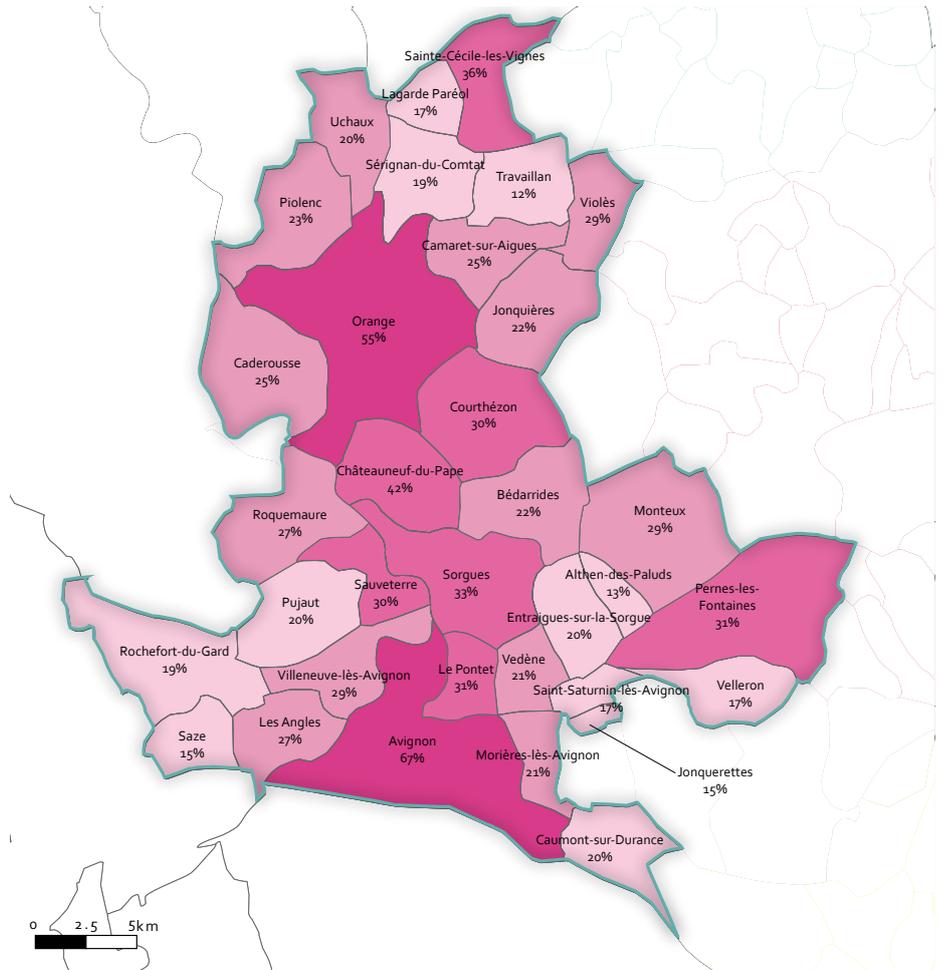
Depuis la partie gardoise du Bassin de Vie d'Avignon, ce sont également près de 5 350 actifs qui viennent chaque jour travailler dans la ville centre. Les principales communes émettrices sont :

- Villeneuve-lès-Avignon (1 700 actifs/jour) ;
- Les Angles (1 170 actifs/jour) ;
- Rochefort du Gard (1 020 actifs/jour).

Une dispersion des flux dans le périurbain

Pour le reste du territoire les flux sont de moindre importance et plus dispersés, ce qui augmente la difficulté à les appréhender afin de proposer des alternatives à la voiture.

Les actifs résidants sur les communes de Monteux ou Pernes-les-Fontaines se rendent majoritairement vers Carpentras. 780 actifs Montiliens et 620 Pernois vont quotidiennement travailler à Carpentras.



— SCoT BVA

Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence «Actifs stables»



Mai 2024

Sources : INSEE RP 2020

MÉTHODE :

L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui y résident. On peut ainsi caractériser le profil d'une commune ou d'un territoire, qui est «résidentiel» avec un indice inférieur à 1, ou davantage «employeur» si l'indice est supérieur à 1.

REPÈRES :

Nîmes : 80 % d'actifs stables
 Mulhouse : 55 % d'actifs stables
 Valence : 65 % d'actifs stables
 Poitiers : 68 % d'actifs stables

Évolution du nombre d'actifs travaillant sur la commune et de la part d'actifs stables - Insee, RP2012 et RP2020

VILLE	NOMBRE TOTAL D'ACTIFS TRAVAILLANT SUR LA COMMUNE EN 2020	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS TRAVAILLANT SUR LA COMMUNE ENTRE 2012 ET 2020	NOMBRE D'ACTIFS ENTRANTS EN 2020	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIFS ENTRANTS ENTRE 2012 ET 2020	NOMBRE D'ACTIFS STABLES EN 2020	PART D'ACTIFS STABLES EN 2020	ÉVOLUTION DE LA PART D'ACTIFS STABLES ENTRE 2012 ET 2020
AVIGNON	58 466	1%	38 351	3%	20 115	67%	-3%
ORANGE	14 119	2%	8 465	12%	5 654	55%	-9%
LE PONTET	8 788	-8%	6 926	-8%	1 862	31%	-7%
SORGUES	8 427	2%	6 019	4%	2 409	33%	-9%
VEDÈNE	4 483	17%	3 445	25%	1 038	21%	-11%
MONTEUX	4 177	12%	2 607	18%	1 569	29%	-12%
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	3 323	12%	1 863	13%	1 461	29%	7%
LES ANGLES	3 176	11%	2 337	15%	839	27%	4%
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	2 925	26%	2 210	38%	714	20%	-10%
PERNES-LES-FONTAINES	2 735	-2%	1 390	8%	1 345	31%	-8%
MORIÈRES-LÈS-AVIGNON	1 918	2%	1 172	-1%	747	20%	-3%
COURTHÉZON	1 694	20%	972	40%	722	30%	-11%
ROQUEMAURE	1 634	8%	1 089	25%	545	27%	-9%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	1 307	17%	917	45%	390	42%	-14%
ROCHEFORT-DU-GARD	1 145	-1%	487	7%	658	19%	-6%
CAMARET-SUR-AIGUES	1 070	-7%	556	-9%	513	25%	-10%
PIOLENC	1 007	1%	477	38%	530	23%	-26%
JONQUIÈRES	993	7%	500	25%	493	22%	-13%
BÉDARRIDES	974	-6%	500	4%	474	22%	-20%
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES	871	4%	466	-3%	405	36%	-4%
SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	861	9%	483	30%	378	17%	-10%
CAUMONT-SUR-DURANCE	852	0%	433	36%	419	20%	-26%
PUJAUT	746	-6%	412	-10%	334	20%	2%
ALTHEN-DES-PALUDS	565	0%	392	33%	173	13%	-44%
CADEROUSSE	561	-4%	309	35%	253	25%	-19%
SÉRIGNAN-DU-COMTAT	554	25%	329	28%	225	19%	-1%
VIOLÈS	385	-3%	172	-16%	213	29%	-10%
VELLERON	382	-12%	166	12%	215	17%	-27%
UCHAUX	365	33%	210	20%	155	20%	17%
SAUVETERRE	291	28%	25	-77%	266	30%	86%
SAZE	235	1%	90	-13%	145	15%	5%
JONQUERETTES	199	23%	104	13%	95	15%	28%
TRAVAILLAN	112	-4%	72	145%	40	12%	-54%
LAGARDE-PARÉOL	68	20%	48	18%	20	17%	42%

8.4. UNE POLARISATION DU TERRITOIRE AU-DELÀ DU VAUCLUSE POUR LES SCOLAIRES

Un territoire attractif pour les navettes domicile-études

Près de 11 600 scolaires viennent quotidiennement étudier sur le SCoT du BVA depuis un autre territoire. De par son offre de formation étendue, Avignon concentre l'essentiel de ces flux en accueillant 40 % des scolaires du territoire, dont 60 % des étudiants venant d'un autre territoire. Elle exerce une très forte polarisation sur les communes du nord Bouches-du-Rhône, du Gard et de Carpentras.

Le flux principal provient de Carpentras avec 900 scolaires par jour, dont 460 scolaires se dirigeant quotidiennement vers la ville d'Avignon.

On peut noter un flux majeur de scolaires provenant de la commune de Châteaurenard avec plus de 750 scolaires, dont 95 % viennent étudier dans la ville d'Avignon.

La commune d'Orange engendre des déplacements domicile-études depuis Carpentras et les communes du nord

Vaucluse, principalement Bollène et Valréas. Enfin la commune de Monteux compte 180 scolaires venant de Sarrians et 290 depuis Carpentras.

Des déplacements domicile-études internes principalement répartis autour de 4 pôles

Pour les scolaires résidants sur le SCoT du BVA et n'étudiant pas dans leur commune les flux sont structurés autour de 4 pôles :

- La commune de Sorgues constitue un pôle de proximité avec 390 scolaires en provenance d'Entraigues sur la Sorgue ;
- La commune d'Orange polarise les communes de la première couronne, notamment les communes de la CCAOP (360 scolaires venant de Camaret-sur-Aigues) ;
- Les communes de Monteux et Pernes-les-Fontaines bénéficient de

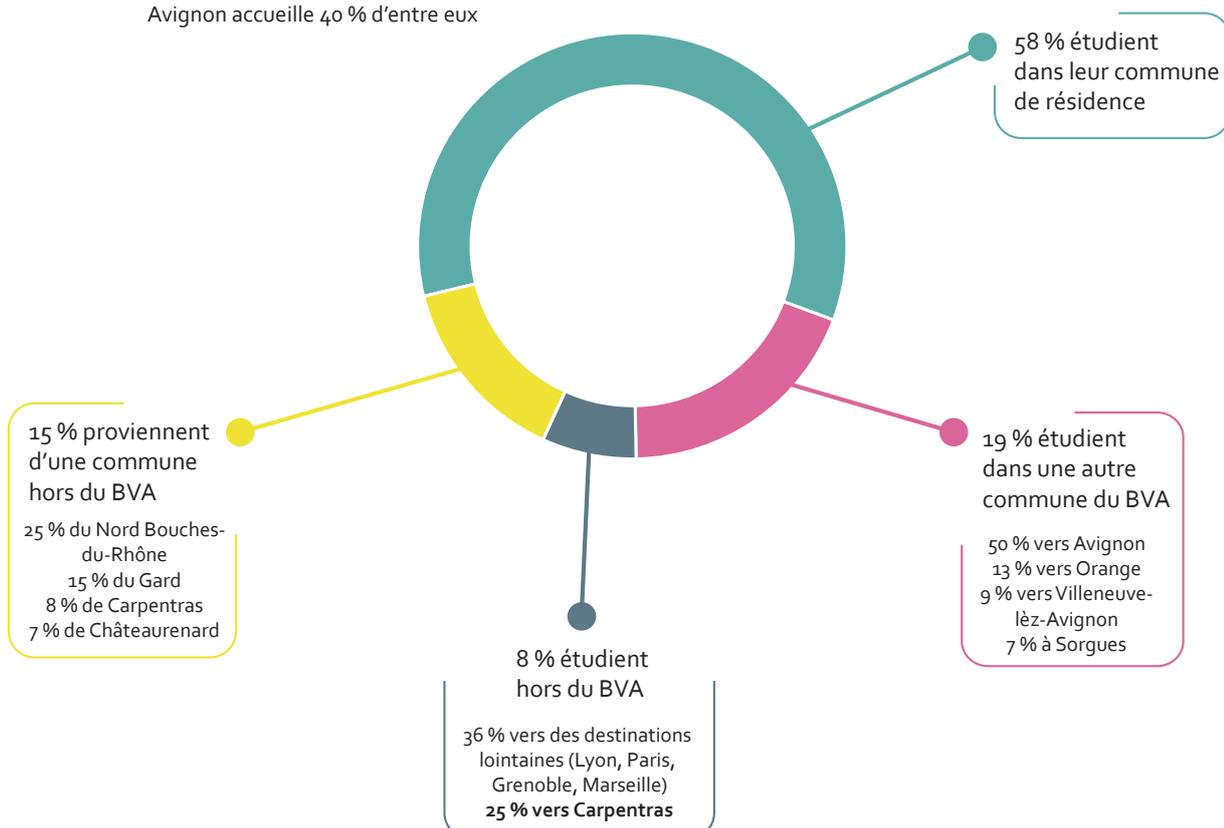
la proximité de Carpentras. Chaque jour respectivement 420 et 340 scolaires se rendent sur Carpentras pour leurs études ;

- Enfin Avignon constitue le pôle d'études principal avec notamment des flux importants depuis Sorgues et Le Pontet (940 et 1 050 scolaires par jour).

Les mobilités des scolaires étant souvent plus contraintes (par le budget et l'âge), il est essentiel d'assurer de bonnes conditions d'accès en transport en commun à ces pôles d'études du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

Environ 79 000 scolaires en 2020

Avignon accueille 40 % d'entre eux



Source Insee RP 2020

On note le cas particulier de Sainte-Cécile-lès-Vignes dont le collège polarise peu de communes du SCoT. Seules les communes de Sérignan-du-Comtat, Travaillan et Violès dépendent du collège de Sainte-Cécile-lès-Vignes d'après la carte scolaire académique. Le collège de Sainte-Cécile-lès-Vignes est davantage fréquenté par des résidents de la Drôme provençale et du territoire de Vaison Ventoux.

Les scolaires du primaire génèrent peu de déplacements

Toutes les communes du Bassin de Vie d'Avignon ont au moins une école élémentaire, ce qui génère peu de

déplacement des scolaires du primaire. 86% d'entre eux sont scolarisés dans leur commune de résidence, et 1/3 des élèves sont concentrés sur la commune d'Avignon, soit environ 9 000 élèves.

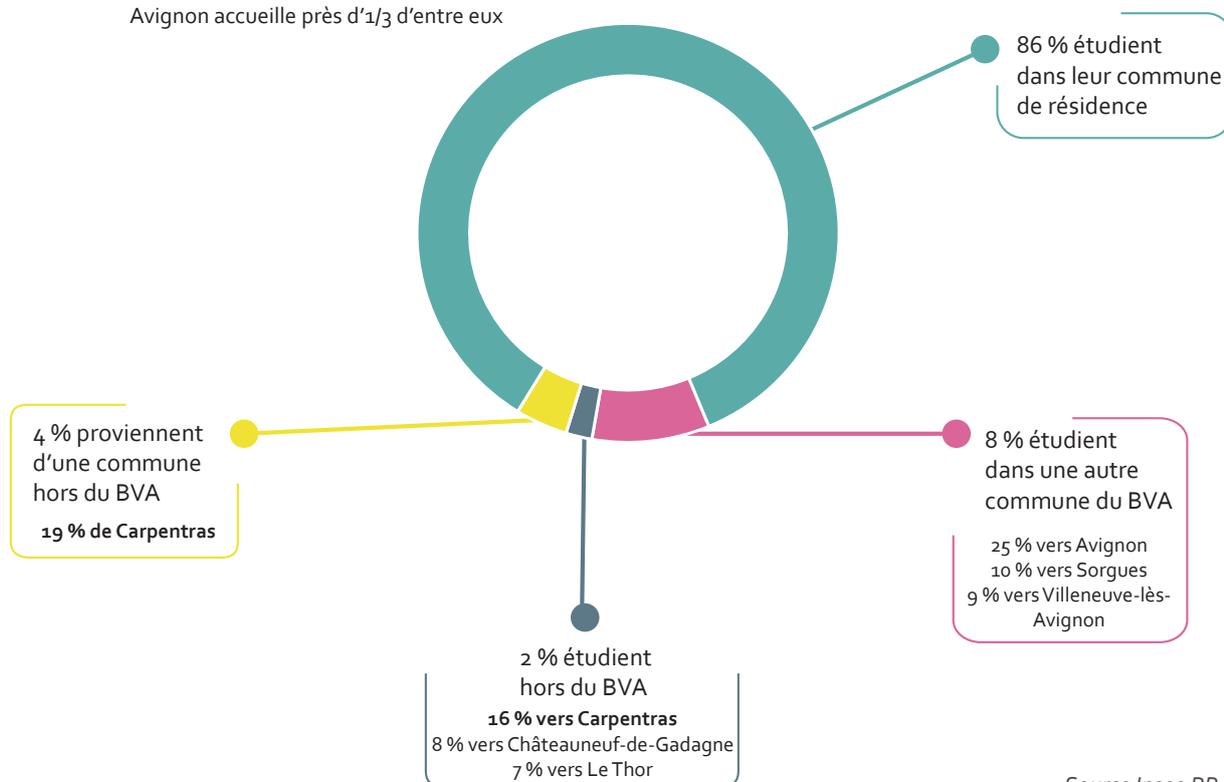
Cependant, 8% des élèves du primaire sont scolarisés dans une autre commune du Bassin de Vie d'Avignon, en majorité à Avignon, Orange et Sorgues.

Cela peut s'expliquer par des offres spécifiques, notamment celles de l'enseignement privé catholique ou alternatif (école Montessori à Avignon, école Steiner à Sorgues).

D'autre part, certains parents bénéficient d'une dérogation pour scolariser leur enfant sur la commune où ils travaillent (militaires et gendarmes mobiles à Orange par exemple).

Environ 29 000 scolaires du primaire en 2020

Avignon accueille près d'1/3 d'entre eux



Source Insee RP 2020



© VPA

Une offre de formation secondaire et post-bac attractive

L'offre de formation secondaire et post-bac présente sur le Bassin de Vie d'Avignon permet de retenir 67% des jeunes scolarisés et en attire 21% en provenance de tout le Vaucluse et des départements voisins.

Avignon est le pôle le plus attractif en concentrant 47% des scolaires du secondaire et de l'Université. L'offre importante en formation professionnelle explique pourquoi Orange et Carpentras sont les deux

autres pôles d'enseignement les plus attractifs.

Seulement 12% des scolaires du secondaire et post-bac quittent le territoire du SCoT pour étudier, principalement pour se rendre à Carpentras et des pôles universitaires d'Aix-Marseille et Montpellier.

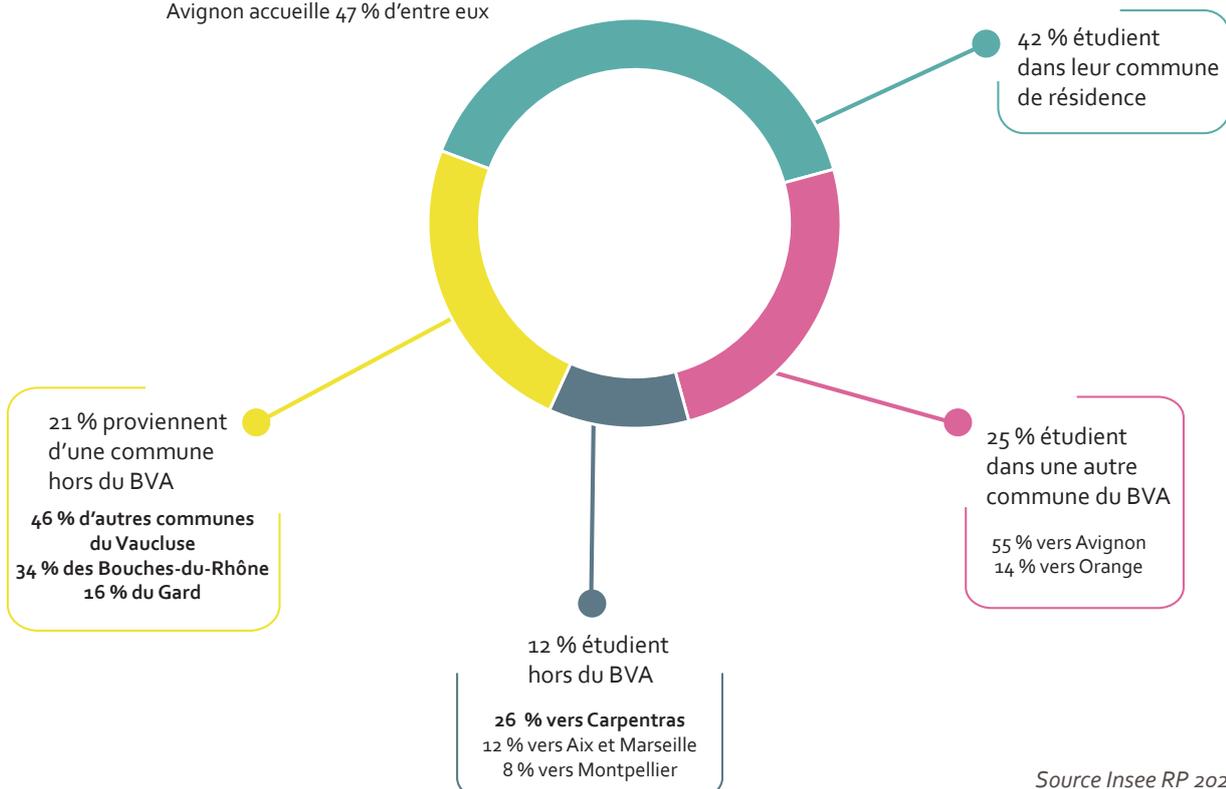
De très nombreux scolaires proviennent de l'ensemble du Vaucluse, du nord des Bouches-du-Rhône et du Gard, pour se rendre en très grande majorité dans les établissements du secondaire et du supérieur d'Avignon.

Cela génère de nombreux flux en provenance du Sud et de l'Ouest qui s'ajoutent aux flux déjà denses des navettes domicile-travail.

Il est indispensable d'apporter des réponses adaptées aux déplacements des scolaires, non seulement pour se rendre sur leur lieu d'étude, mais aussi en termes de mobilité de loisir (étudiants qui retournent au domicile familial le weekend, par exemple).

Environ 50 000 scolaires du secondaire et post-bac en 2020

Avignon accueille 47 % d'entre eux



Source Insee RP 2020

8.5. UN RÉSEAU ROUTIER "PERFORMANT" QUI ENCOURAGE L'USAGE DE LA VOITURE

Un modèle d'urbanisation qui engendre une augmentation des déplacements et un allongement des distances

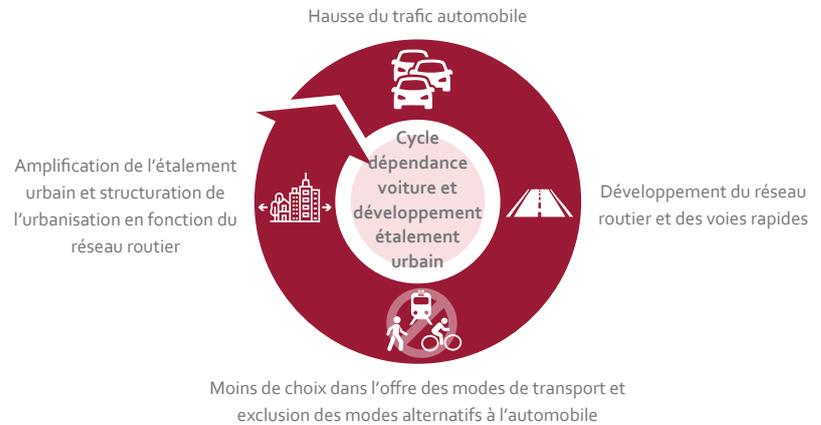
L'étalement urbain est le fruit d'un modèle de développement où l'habitat pavillonnaire et l'automobile occupent une place majeure. Depuis les années 1970, la combinaison d'un fort accroissement démographique, d'un réseau routier très développé a entraîné une forte dynamique de périurbanisation sur l'aire urbaine. Ce mode de développement a produit un tissu urbain peu dense incitant à l'usage de la voiture.

Des déplacements essentiellement effectués en voiture

La voiture est le mode utilisé par les actifs du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. 82% d'entre eux utilisent ce mode pour se rendre au travail. Le second mode le plus utilisé est la marche qui représente 5% des déplacements domicile-travail sur le SCoT. La part modale des transports en commun est très faible avec 4% des actifs privilégiant ce mode. Cette faible part témoigne d'une difficulté des transports en commun à concurrencer l'usage de la voiture qui bénéficie d'une importante densité d'infrastructures routières et reste plus performant en termes de temps de trajet. De fait, **92% des actifs du SCoT se rendant quotidiennement à Avignon pour travailler y vont en voiture.**

En dehors du pic de fréquentation lié au festival, la ville d'Avignon dispose d'une offre de stationnement très importante qui, couplée aux infrastructures routières, incite à l'usage de la voiture pour accéder à la ville centre et son hyper-centre.

Sur Avignon, la part modale des transports en commun reste faible, car ils ne sont pas en mesure de concurrencer la voiture. Dès lors ses usagers sont bien souvent « captifs » et font ce choix, car ils ne disposent pas de voiture.



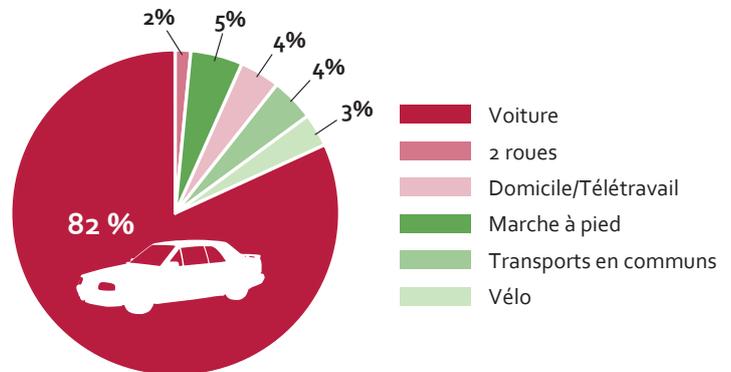
NB : Depuis les années 1980, alors que les collectivités ont développé leur réseau de transports collectifs, la part des espaces urbanisés y ayant accès a diminué du fait de l'étalement urbain

Source et réalisation : © AURAV, 2024

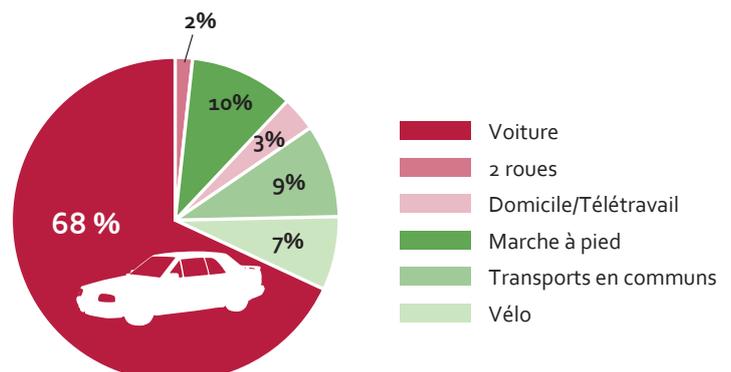
92 % DES ACTIFS TRAVAILANT À AVIGNON S'Y RENDENT EN VOITURE

Un usage prépondérant de la voiture même au sein de la ville centre

Modes de déplacements domicile-travail privilégiés par les actifs du SCoT



Modes de déplacements domicile-travail privilégiés par les actifs d'Avignon



Source Insee RP 2020

Un usage de la voiture facilité

86 % des ménages du SCoT du BVA sont motorisés.

La commune d'Avignon ayant la plus forte concentration d'emplois, services et transports en commun, elle présente la part la plus faible avec 75% de ménages motorisés. Sur le reste du territoire, les parts sont élevées et toutes les communes présentent plus de 80% de ménages motorisés.

Part des ménages possédant au moins une voiture par commune sur le SCoT BVA

	PART DE MÉNAGES DISPOSANT D'AU MOINS UNE VOITURE EN 2020	PART DE MÉNAGES DISPOSANT DE DEUX VOITURES OU PLUS EN 2020
AVIGNON	75%	20%
ORANGE	82%	32%
SORGUES	89%	39%
LE PONTET	87%	36%
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	93%	44%
MONTEUX	91%	43%
VEDÈNE	93%	46%
PERNES-LES-FONTAINES	95%	48%
LES ANGLÉS	91%	37%
MORIÈRES-LÈS-AVIGNON	94%	46%
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE	93%	47%
ROCHFORD-DU-GARD	97%	59%
COURTHÉZON	91%	44%
ROQUEMAURE	91%	42%
PIOLENC	93%	50%
BÉDARRIDES	92%	48%
SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON	94%	49%
CAUMONT-SUR-DURANCE	94%	52%
JONQUIÈRES	95%	53%
CAMARET-SUR-AIGUES	95%	56%
PUJAUT	96%	59%
VELLERON	96%	58%
SAINTE-CÉCILE-LÈS-VIGNES	94%	43%
SÉRIGNAN-DU-COMTAT	94%	56%
ALTHEN-DES-PALUDS	94%	49%
CADEROUSSE	92%	49%
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE	94%	41%
SAZE	96%	53%
SAUVETERRE	97%	57%
VIOLÈS	95%	51%
UCHAUX	98%	67%
JONQUERETTES	98%	57%
TRAVAILLAN	97%	60%
LAGARDE-PARÉOL	99%	59%
SCOT BVA	86%	37%

Source Insee RP 2020

Un parc de stationnement privé important...

Sur le Bassin de Vie d'Avignon, Plus de 2/3 des ménages disposent d'une place de stationnement privé. Sur les territoires de la CASC et de la CCAOP, ce taux dépasse les 70%. La présence de stationnement privatif est une obligation pour les permis de construire dans certaines communes du territoire.

Cette offre riche de stationnements privés associée à l'offre de stationnement public est un des vecteurs d'usage de la voiture individuelle.

... Renforcé par la prépondérance du stationnement public

Dans le cadre de son PDU, le Grand Avignon a conduit deux enquêtes stationnement en 2012 pour évaluer la pression en stationnement public sur son territoire.

L'enquête a démontré la prépondérance de stationnement gratuit sur l'ensemble des communes hormis Avignon. L'enquête a également révélé un faible taux d'occupation du stationnement public sur le Grand Avignon.

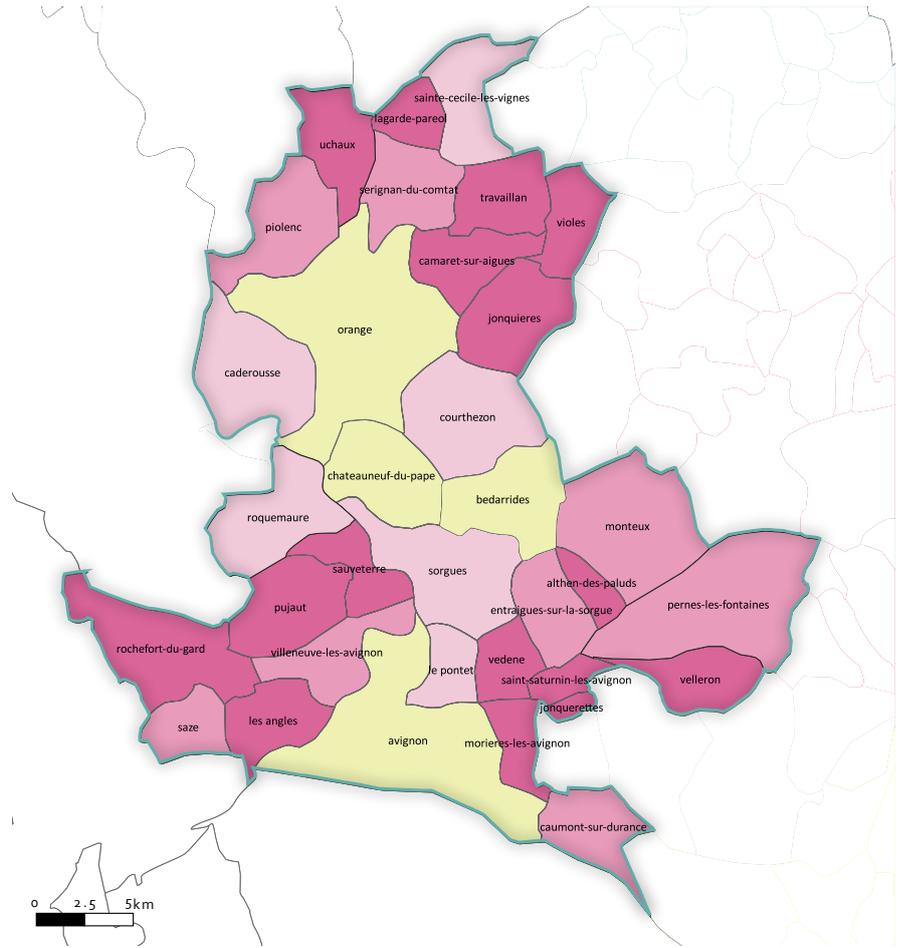
Le seuil critique des 90% n'est jamais dépassé sur l'ensemble de l'agglomération, et ce, quelle que soit l'heure de la journée.

Malgré les variations horaires, il existe sur l'ensemble des communes des disponibilités de stationnement.

Les zones de stationnement sont donc sur-dimensionnées car souvent calibrées pour de l'affluence d'évènements ponctuels.

Le PDU du Grand Avignon prévoit en outre une régulation du stationnement dans le centre-ville et à sa proximité directe, valorisant la rotation et les résidents en favorisant le jalonnement dynamique des parcs de stationnement.

La mutualisation du stationnement, afin de libérer les quartiers de l'emprise du stationnement sur l'espace public, est également favorisée. Le stationnement, peu contraint, facilite donc l'usage de la voiture sur le territoire.



Stationnement privé sur le SCoT BVA

Source : Insee RP 2020

Mai 2024

Le cœur d'Avignon très accessible pour l'automobile

Rapporté au nombre d'habitants et d'emplois, et comparativement aux villes de même taille, la ville d'Avignon propose une offre de stationnement importante, favorisant ainsi l'usage de la voiture au détriment des modes alternatifs. Au total ce sont plus de 7 000 places offertes en parking qui s'ajoutent aux 2 500 places sur voirie sur le centre d'Avignon.

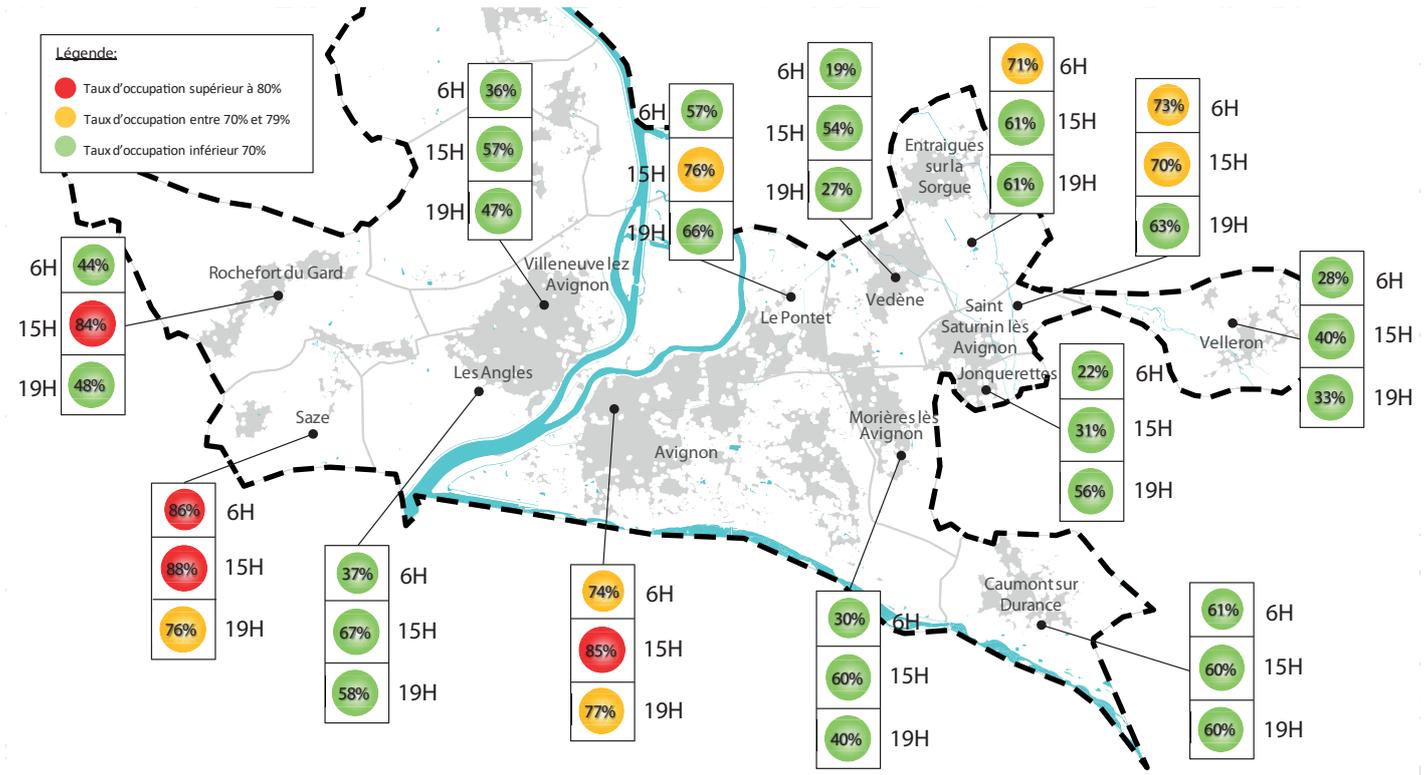
La mise en place de P+R aux abords des transports en commun contribue à offrir une alternative à l'usage de la voiture en centre-ville.

Des espaces publics trop utilisés par la voiture

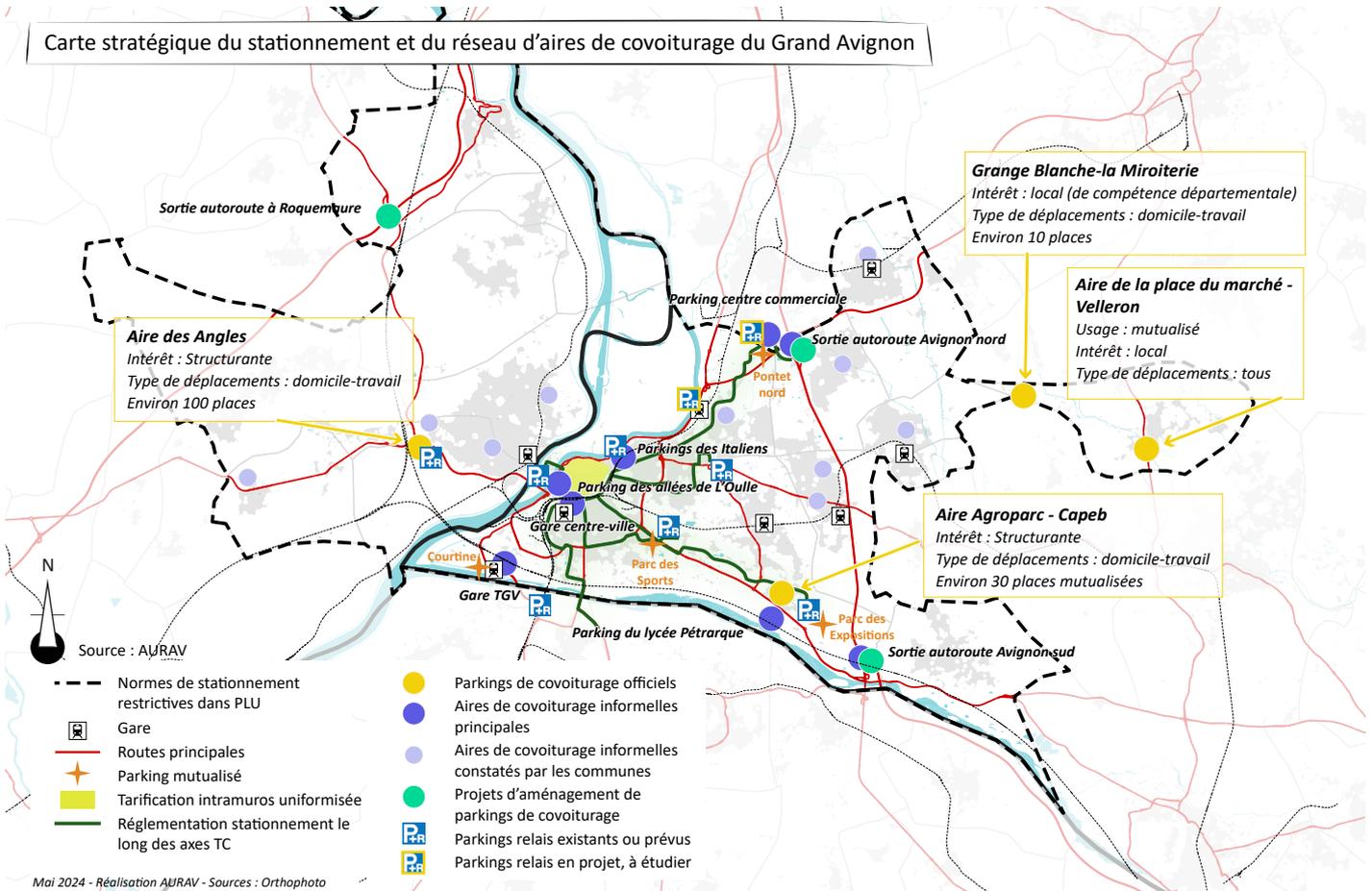
De nombreux centres-anciens sont confrontés à la difficulté de gestion du stationnement qui concurrence l'espace public dédié aux piétons. Cependant, pour certaines communes la possibilité pour les ménages de pouvoir se garer à proximité immédiate de leurs logements, même en hypercentre, est un facteur d'attractivité résidentielle indispensable.

Un changement dans les modes de faire est alors indispensable pour limiter la place de la voiture dans les centres-ville.

Taux d'occupation du stationnement public sur les communes du Grand Avignon - 2016



Carte stratégique du stationnement et du réseau d'aires de covoiturage du Grand Avignon



Un réseau routier dense et structuré, mais saturé sur certains tronçons

Le réseau viaire du Bassin de Vie d'Avignon s'inscrit comme suit dans la hiérarchisation proposée ci-dessous :

Niveau 1 : Autoroute

Les autoroutes A7 et A9 traversent les parties Est et Ouest du territoire avant de se rejoindre au niveau d'Orange. La fonction principale est le transit national et international entre le couloir rhodanien et l'arc méditerranéen. Le territoire est directement desservi par 7 échangeurs, deux pour le cœur d'agglomération (Avignon Nord et Avignon Sud), un pour la partie gardoise à Roquemaure, deux à Orange (Centre et Sud) et deux à Piolenc (Nord et Sud) permettant le contournement d'Orange. Bien que payantes, ces autoroutes offrent en effet des opportunités intéressantes de contournement des agglomérations. Le trafic local entre les échangeurs Avignon Nord et Avignon Sud est de 4 000 véhicules par jour en moyenne sur un trafic de 50 000 véhicules par jour sur ce tronçon d'autoroute. L'A7 est entièrement à 2x3 voies tandis que l'A9 est encore en partie à 2x2 voies. L'orientation Nord-Sud de ce réseau autoroutier engendre des flux transversaux de trafics nationaux ou internationaux qui traversent le cœur d'agglomération d'Est en Ouest. Un trafic de marchandises important transite entre le secteur de Cavaillon, centre de logistique, et l'échangeur de Remoulins pour les trafics en provenance ou à destination de l'Espagne. La conservation du statut national et international de ces axes autoroutiers est un enjeu fort dans l'accessibilité externe du territoire.

Actuellement deux projets concernent les autoroutes sur le territoire :

- le réaménagement de Bompas sur l'A7 pour fluidifier le trafic ;
- les études sur l'interconnexion A7/A9 au niveau d'Orange pour délester le trafic sur l'agglomération d'Avignon.

Niveau 2 : Voirie principale

Les liaisons interurbaines et pénétrantes urbaines maillent l'ensemble du territoire. Elles sont en premier lieu constituées des grandes liaisons routières que sont les routes nationales. Certaines sont aujourd'hui classées en routes départementales. On retrouve ainsi des axes historiques comme la RD 907 d'orientation Nord-Sud et la RD 901 d'Est en Ouest, la RN 580 qui depuis Les Angles irrigue le Gard Rhodanien et la RN570 qui relie Avignon aux Bouches-du-Rhône. Ce réseau de radiales est complété par la RD225 d'Avignon à Carpentras et la RD900 d'Avignon à Cavaillon. Enfin, un réseau périphérique au cœur de l'agglomération relie Cavaillon, Carpentras, Orange et Roquemaure via les franges du territoire. Ces voies sont le support de trafics importants souvent supérieurs à 30 000 véhicules par jour avec des pointes à 50 000 sur le pont de l'Europe, 46 000 à Avignon Nord et 41 000 à Agroparc. Ces artères peuvent arriver à saturation lors des heures de pointe.

Ce réseau de voies principales forme sur Avignon un boulevard périphérique formé de la Rode Charles de Gaulle et de la route des bords du Rhône. Cet axe circulaire proche du centre-ville et traversant des zones urbaines denses est souvent congestionné et engendre un dysfonctionnement du réseau routier du cœur de l'agglomération.

Ce réseau possède des caractéristiques diverses allant de la voie rapide au boulevard urbain en passant par la route de campagne. L'uniformisation de ce réseau est donc un enjeu d'accessibilité interne au bassin de vie et de qualité de vie pour ses habitants et actifs.

Niveau 3 : Voirie secondaire

Ces voies structurent les polarités urbaines en les reliant entre elles, mais aussi en les connectant aux voies principales. On retrouve ce type de voiries dans l'espace urbain où elles sont traitées comme des boulevards urbains. Des liaisons secondaires se retrouvent aussi dans entre les

différents pôles villageois qui ne sont pas desservis par les voies principales. Les liaisons secondaires ont aussi un rôle de doublage des voies principales afin de dissocier les trafics de transit des trafics de desserte. Ce réseau supporte des trafics inférieurs à 15 000 véhicules par jour, mais certaines voies sont utilisées comme voie d'évitement des encombrements sur les voies principales aux heures de pointe, ce qui peut considérablement augmenter leur trafic.

Niveau 4 : Voirie tertiaire

Ce niveau correspond aux petites routes de rase campagne, support de circulation de proximité. Il correspond également aux voies urbaines, supports de liaisons interquartiers et de desserte locale.

Niveau 5 : Voirie locale

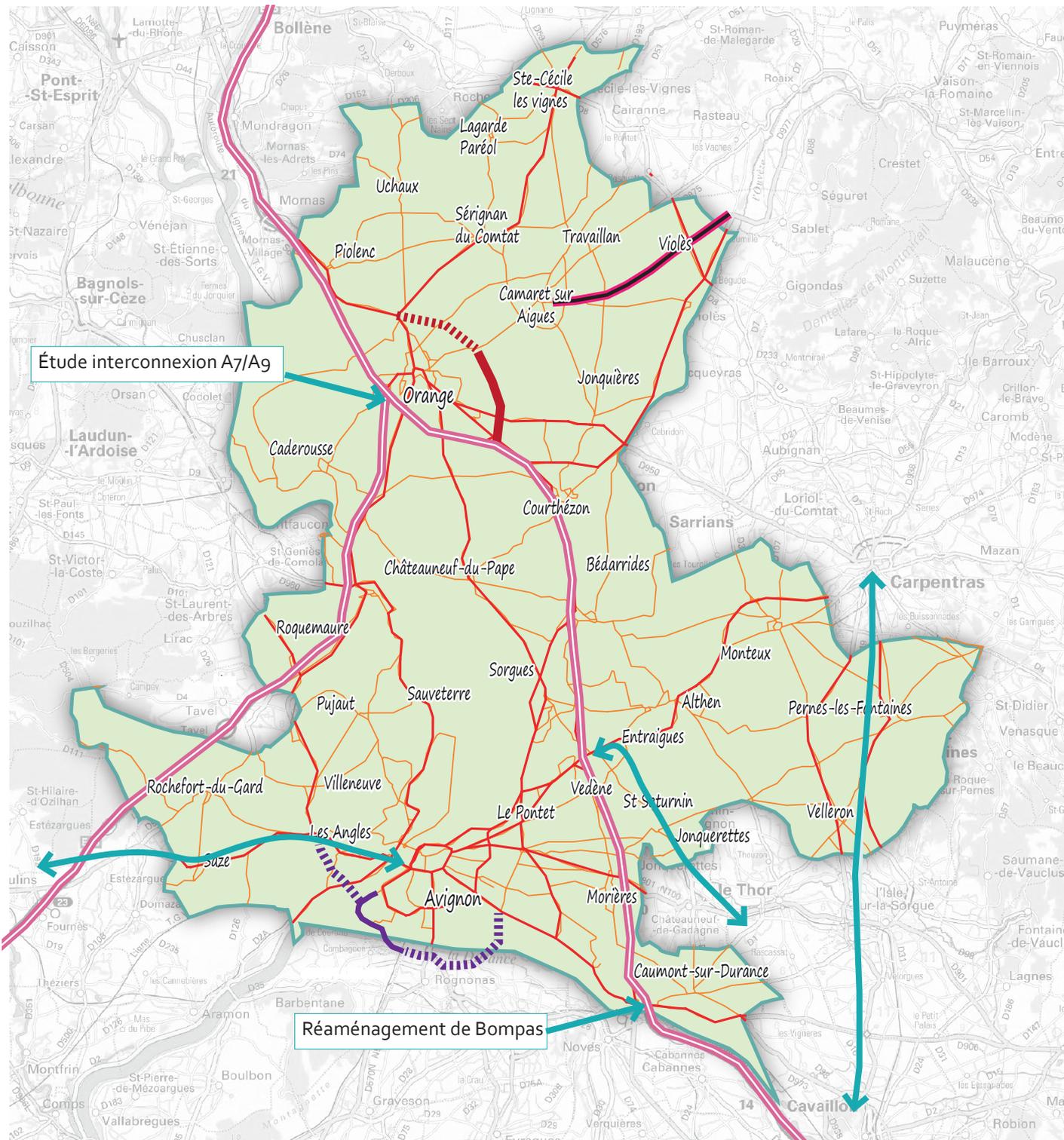
Ce niveau correspond aux chemins ruraux accessibles aux engins agricoles et ouverts à la promenade. Il correspond également aux voies urbaines de proximité, supports de cheminements et de desserte locale.

Des projets routiers indispensables pour apaiser les centres-villes et répondre à des problèmes de congestion

Bien qu'extrêmement important et performant, le réseau routier du SCoT BVA souffre d'un manque de certains tronçons qui permettrait de réduire le trafic dans les centres-villes et d'apaiser certains espaces publics.

Le projet de liaison Est / Ouest d'Avignon, déclaré d'utilité publique le 16 octobre 2003, est une route express d'environ 15 km à 2x2 voies reliant le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Gard, et assurant un contournement sud de l'agglomération d'Avignon. Il se situe entre le carrefour des Angles (RN 100 dans le Gard) et le carrefour de l'Amandier (RD 907 dans le Vaucluse). Les objectifs de cette opération routière sont les suivants :

- Améliorer les échanges entre les éléments constitutifs de l'agglomération d'Avignon et renforcer les relations entre les



Étude interconnexion A7/A9

Réaménagement de Bompas

— Autoroutes : axe de très forte circulation (+75 000 veh/jour)

— Voies principales, liaisons d'échanges entre les polarités, liaison avec l'extérieur, trafic de transit (entre 30 000 et 75 000 veh/jour)

— SCOT BVA

— Voies secondaires d'échanges entre les poles secondaires, rabattement vers les voies principales

— LEO Phase 1

— Projet de la LEO Phase 2

— Projet de contournement du centre-ville d'Orange

— Réalisation en cours de la première phase du contournement du centre-ville d'Orange

— Recalibrage de la RD 23 (actuellement 2,5 km sur les 8,5 km prévus dans le projet ont été réalisés)

— Projet à l'étude par le département pour améliorer la desserte tertièrre

Source : Insee, IGN 2014, CD 13, CD84, CD30

Hierarchisation du réseau routier et projets routiers du SCOT BVA

Mai 2024



territoires du Grand Avignon assurer une bonne desserte de la ville d'Avignon et de ses grands équipements en favorisant, en particulier, l'accès à la gare TGV implantée dans une zone mal desservie par le réseau viaire, ainsi que l'accès à la ZAC de Courtine dont la desserte actuelle devient problématique eu égard à son fort potentiel de développement (notamment d'une éventuelle plateforme multimodale) ;

- Écouler dans de bonnes conditions le trafic de transit au droit d'Avignon pour les liaisons régionales (Gard, Hérault, Bouches-du-Rhône, Alpes du Sud) ;
- Décongestionner le trafic sur les principaux axes qui structurent la circulation du centre de l'agglomération d'Avignon et se substituer ainsi à l'actuelle rocade sud d'Avignon.

Sur le secteur d'Orange, un contournement routier du centre-ville est actuellement en cours de réalisation. Cette infrastructure est indispensable afin de fluidifier le trafic et d'apaiser le centre de la commune. La traversée d'Orange via la route nationale 7 constitue l'un des points de saturation majeurs du réseau.

Le recalibrage en cours de la RD 23 aura un impact positif sur la circulation dans le secteur Nord-Est du territoire, notamment pour la commune de Violès et permettra :

- de faciliter la liaison Vaison-Orange et aussi Vaison-Avignon en complétant le réseau structurant dans la continuité de l'aménagement du Chemin des Mulets au sud de Camaret, dont la réalisation est terminée ;
- de « capter » une partie du trafic notamment des poids lourds circulants sur la RD977.

D'autres traversées urbaines ont été identifiées comme étant également problématiques et concernent notamment les communes de :

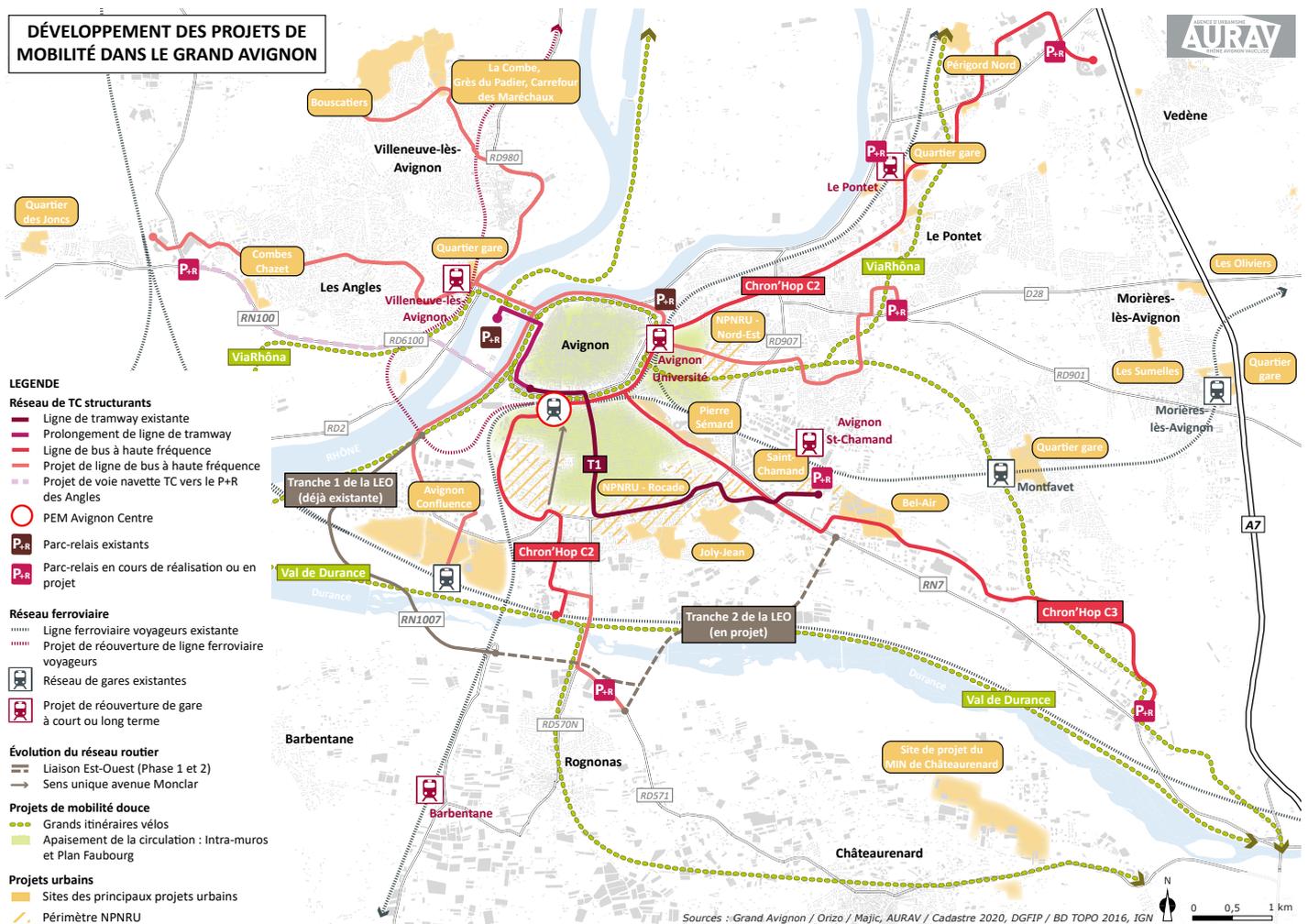
- Morières lès Avignon
- Saint-Saturnin lès Avignon/Vedène
- Châteauneuf-du-Pape

Mais aussi la desserte des zones d'activités de :

- la Malautière à Sorgues
- la Zone du Plan à Entraigues sur la Sorgue

De ce fait, le département porte des études pour améliorer notamment la liaison nord-sud entre la RD942 et la RD28 au Sud de la zone du Plan à Entraigues. L'objectif est double afin de délester la RD 6 en traversée de Vedène et Saint-Saturnin-lès-Avignon d'une part, ainsi que la RD 16 en traversée du hameau des Valayans d'autre part.

Projets de mobilité annoncés sur les communes du Grand Avignon - Aurav 2022



8.6. L'ÉTOILE FERROVIAIRE AVIGNONNAISE, UNE INFRASTRUCTURE POTENTIELLEMENT SUPPORT D'UN PROJET GLOBAL D'AMÉNAGEMENT

10 communes du SCoT BVA disposent d'une gare/halte ouverte

Le Bassin de Vie d'Avignon dispose d'une offre ferroviaire conséquente permettant de relier les communes de la partie vaclusienne du SCoT entre elles. Cette offre permet aussi d'accéder à Avignon via un mode compétitif par rapport à la voiture comme le montre le tableau ici présenté (coût, temps).

L'offre est en moyenne de 30 trains par jour. Pour les gares de Saint-Saturnin, Morières et Montfavet, il s'agit de TER assurant les liaisons entre Avignon TGV/Centre et Cavaillon, Miramas ou Marseille. Pour les gares de Courthézon, Bédarrides et Sorgues ce sont les TER reliant Avignon à Orange et Valence, d'autres TER qui assurent les liaisons Marseille-Lyon via ces gares.

2 gares majeures sur Avignon : véritable porte d'entrée du territoire

Avignon dispose de deux gares importantes proposant des TGV, des trains grandes lignes et des TER. Ces éléments structurants offrent au territoire une réelle accessibilité régionale, nationale et internationale.

Avec 2,8 millions de voyageurs pour Avignon Centre et 4,2 millions de voyageurs pour Avignon TGV en 2022 (source SNCF Gares & Connexions), les gares avignonaises sont des pôles extrêmement fréquentés. La diversité de l'offre de transport (TGV, Grandes Lignes, TER) ainsi que son importance (plus de 130 trains/jour) explique cette fréquentation. Ces deux pôles sont des portes d'entrée majeures pour le Bassin de Vie d'Avignon. L'offre ferroviaire proposée par la SNCF permet de relier aisément via la LGV Paris, Lyon, Lille et Marseille. Cet axe est ainsi fortement emprunté pour des liaisons quotidiennes de domicile-travail à longue distance vers ou depuis Marseille et Lyon. Leur connexion avec les TER vers Orange, Carpentras ou Cavaillon leur permettent d'irriguer le territoire du SCoT où la fréquentation des gares est faible.

Orange : une gare fréquentée

Orange est la 3e gare la plus fréquentée du SCoT et du Vaucluse avec près de 390 000 voyageurs en 2020 soit une moyenne de plus de 1 000 voyageurs par jour. Elle est la 4e gare du département pour son offre de trains une cinquantaine/jour dont des TGV (2 allers retours/jour vers Paris).

Le poids démographique de la commune ainsi que la présence de 4 TGV/jour favorisent la fréquentation de la gare. Avec une offre TER similaire, la gare de Cavaillon affiche une fréquentation inférieure à 600 voyageurs par jour en moyenne.

Une réouverture récente de l'axe Avignon/Carpentras

La gare de Sorgues, avec 52 trains par jour, est la 3e gare du SCoT en nombre de trains par jour. Elle présente une fréquentation de plus de 190 000 voyageurs en 2022.

À noter que la fréquentation de la gare de Sorgues a augmenté suite au développement de l'offre TER en 2016 avec 38 trains par jour entre Avignon TGV et Carpentras. Ces modifications concernaient les gares d'Avignon Centre, Sorgues, Entraigues sur la Sorgue et Monteux. La gare de Sorgues a depuis vu sa fréquentation doubler.

Cette hausse s'explique en partie par l'évolution de la desserte et la mise en place d'une tarification spéciale, à l'image de la carte Zou!, mise en place à l'échelle de la Région PACA.

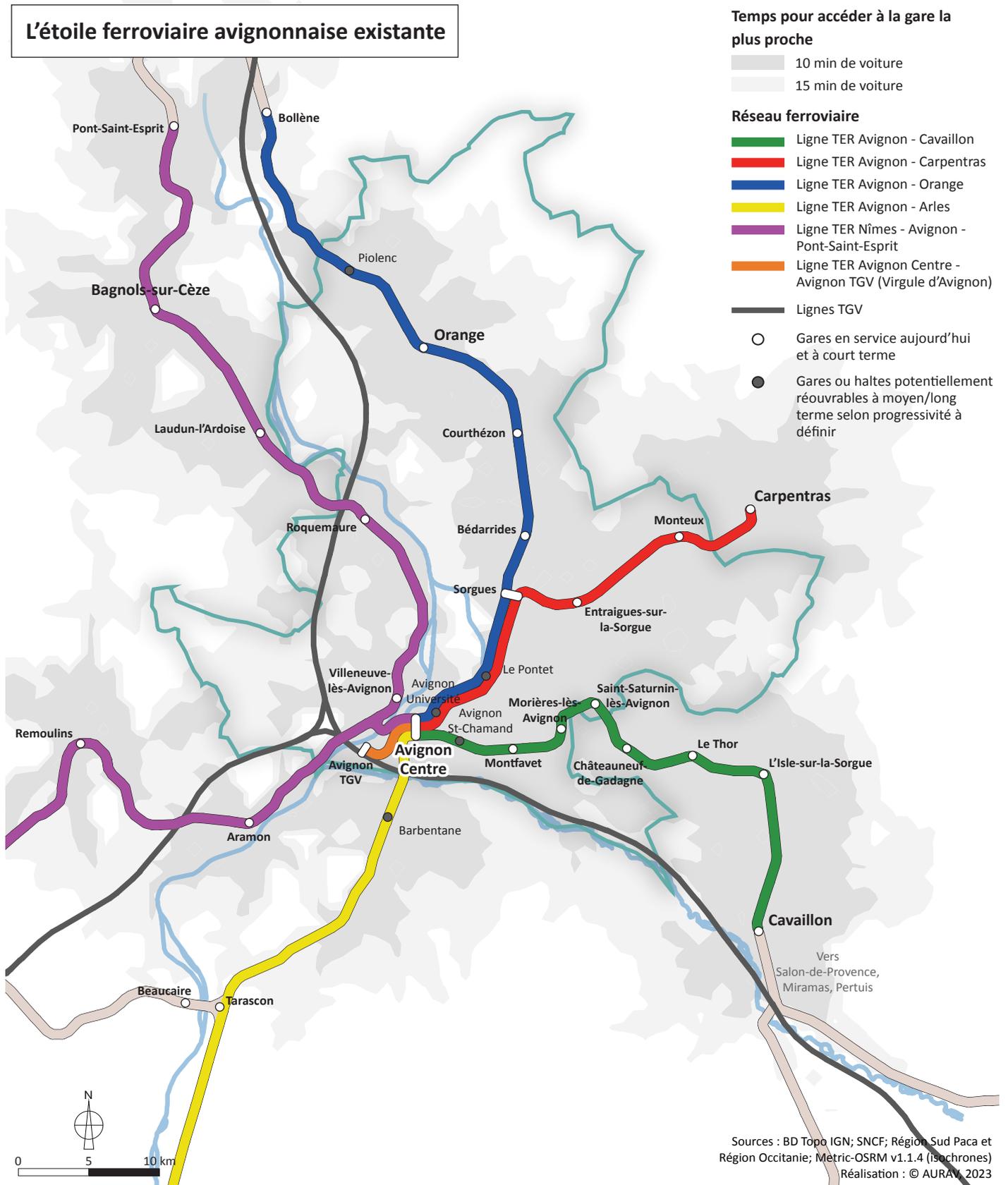
Réouverture de la ligne de la rive droite du Rhône

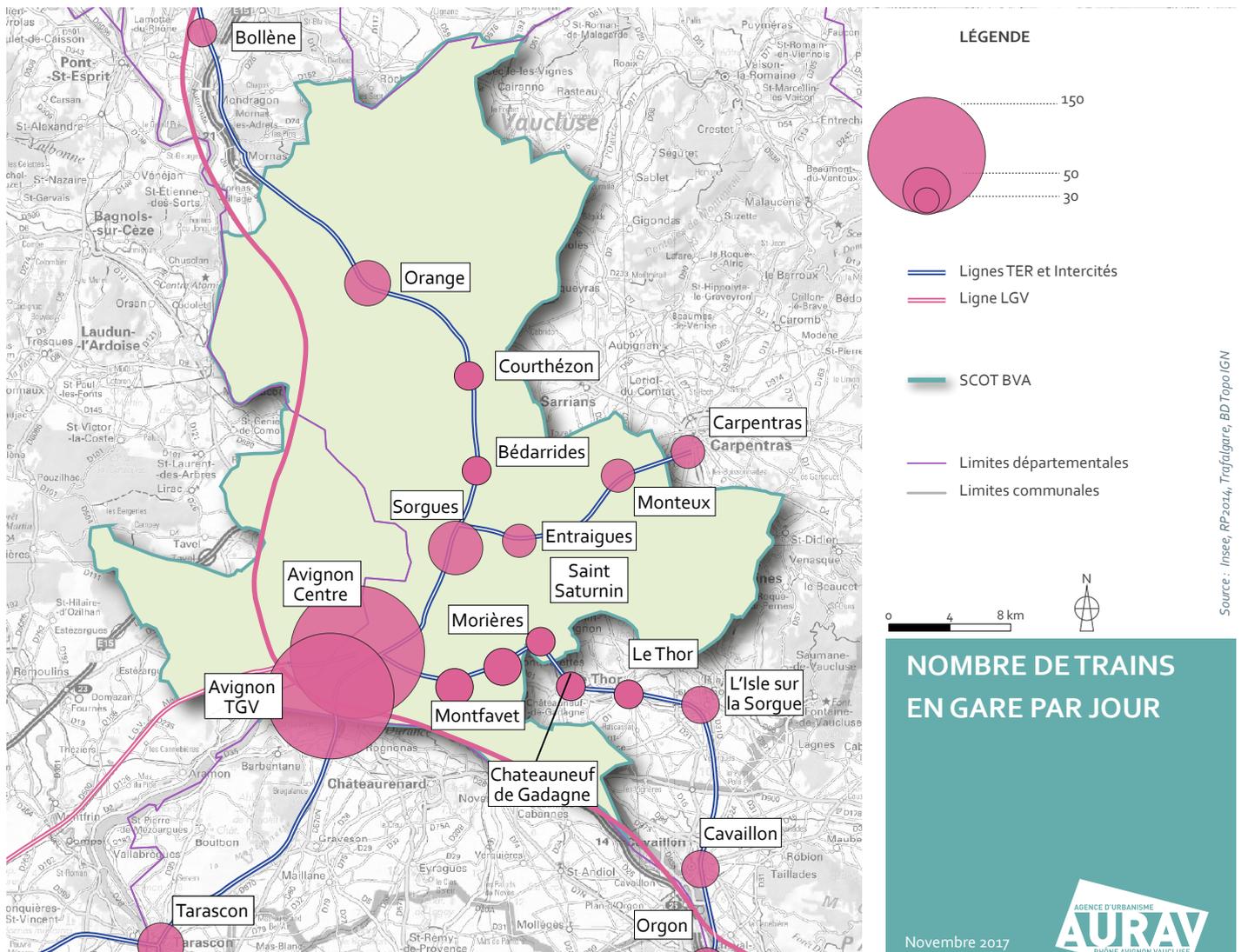
Fermée aux voyageurs pendant 50 ans, la ligne de la rive droite du Rhône a pu réouvrir et voir de nouveau circuler des trains depuis fin août 2022. Un an après sa réouverture partielle, elle comptabilise 5 allers-retours par jour et près de 75 000 voyageurs au total.

Suite à la première phase de la réouverture de la ligne, la seconde prévoit la réouverture de 6 points d'arrêts supplémentaires (Laudun-l'Ardoise, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon, Aramon, Remoulins, Marguerittes) entre Pont-Saint-Esprit et Nîmes, comprenant la création de pôles d'échanges multimodaux (PEM), et l'installation d'infrastructures permettant le retournement du train à Pont-St-Esprit. À terme, l'objectif est de viser une fréquentation moyenne de 200 000 voyageurs par an.

Comparatif Train/Voiture sur le SCoT BVA - Sources AURAV et SNCF 2024

Trajet	Temps Voiture	Temps Train	AR/jour
Saint Saturnin - Avignon	27 min	14 min	14
Morières - Avignon	25 min	10 min	14
Montfavet - Avignon	20 min	6 min	14
Sorgues - Avignon	22 min	8 min	26
Bédarrides - Avignon	25 min	11 min	10
Courthézon - Avignon	28 min	16 min	10
Orange - Avignon	32 min - 40 min	13 - 23 min	19
Entraigues - Avignon	20 min	14 min	15
Monteux - Avignon	30 min	23 min	15





Une fréquentation faible sur le reste du SCoT du BVA, un potentiel à exploiter

Le reste des gares du SCoT du BVA présente des chiffres de fréquentation faibles. En effet, sur le reste du territoire la fréquentation est inférieure à 40 000 voyageurs/an, mais on note pour l'ensemble des gares du SCoT du BVA une augmentation de la fréquentation depuis 2010. Ces hausses de fréquentations montrent un potentiel de report modal d'une partie des usagers de la voiture vers le train.

Dans ce contexte, les élus de Piolenc affichent la volonté de rouvrir la gare de la commune. Plusieurs études portées par la municipalité mettent en avant de nombreux arguments favorables à cette réouverture :

- Prédominance des trajets domicile-travail ou domicile-étude des usagers du TER de Piolenc prenant le train à Orange ;

- Le temps d'accès à la gare d'Orange est trop long (> à 15 minutes) ;
- Absence de desserte ferroviaire entre Orange et Bollène (bassin d'environ 14 000 habitants).

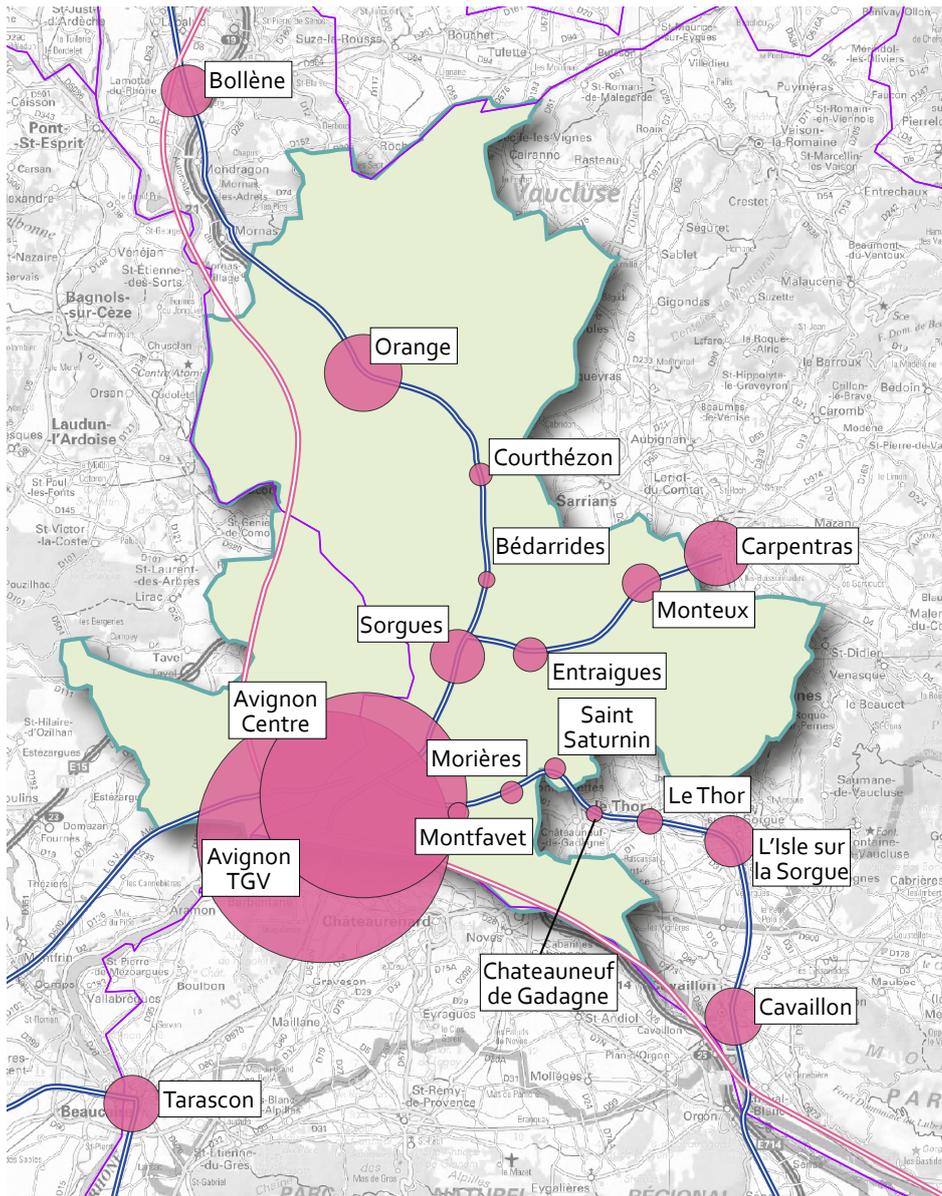
Les études menées identifient un potentiel de 58 800 voyageurs par an, et un potentiel de 27 900 voyageurs par an pour des trajets vers le lieu de travail ou d'étude, soit un potentiel de voyageurs proche de la fréquentation des gares de Courthézon (33 400 voyageurs en 2022) et de Bédarrides (17 700 voyageurs en 2022).

Il se pose effectivement la question du devenir des gares actuellement fermées. Les visions de long terme doivent être privilégiées. En effet, La Région Occitanie a délibéré récemment pour financer sur son territoire la réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire en rive droite du Rhône. Les gares de Roquemaure, Sauveterre et Villeneuve-lès-Avignon sont donc concernées.

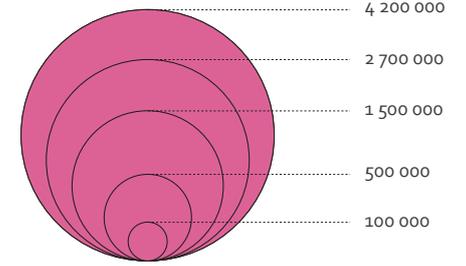
OFFRE TER :

Plus de 70 000 personnes résident à moins de 1 000 m d'une gare du SCoT BVA soit près de 25 % de la population totale.

80 ha de potentiel foncier se situent à moins de 1 000 m d'une gare du SCoT BVA (entre 3 000 et 5 000 logements potentiels)



Nombre de voyageurs annuels en gare



— Lignes TER et Intercités

— Ligne LGV

— SCOT BVA

— Limites départementales

— Limites communales

0 4 8 km



Source : SNCF Gares & Connexions, BD Topo IGN

FRÉQUENTATION DES GARES DU SCOT BVA

Mai 2024



Un Service Express Régional du Bassin de Vie d'Avignon en projet

Le projet SERM est une occasion d'articuler à l'échelle du bassin de mobilité de l'aire avignonnaise (715 000 habitants) toutes les offres de mobilité entre elles et de définir des stratégies qui rassemblent et complètent les compétences de chacun.

Aussi, le premier principe est de capter le plus en amont possible les véhicules ou mieux encore, de s'en passer.

La vision proposée vise la mise en place d'une offre diamétralisée sur l'étoile, avec la gare d'Avignon-Centre en nœud central et point de convergence de l'ensemble des flux. Cette proposition présente une offre composée de lignes qui couvrent l'ensemble des branches

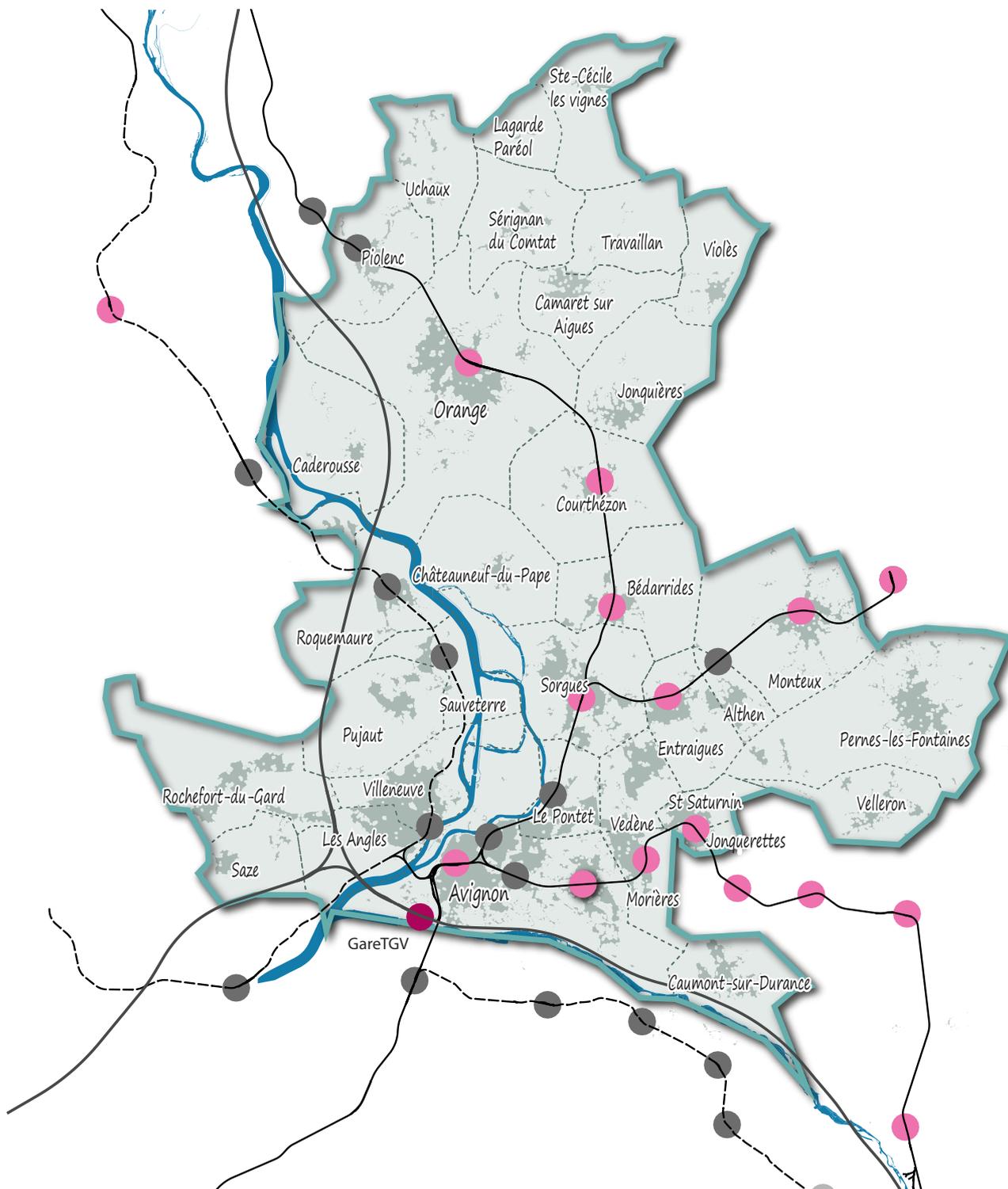
de l'étoile. Le niveau de service vise une desserte de l'ensemble des gares du bassin de vie assuré par le mode ferré à horizon long terme, en connexion avec les dessertes routières et les offres de modes doux.

L'aménagement des gares et haltes, actuelles ou à rouvrir, ainsi que les services associés, feront partie intégrante du projet de SERM. Une étude est en cours et conditionnera la réouverture de certaines gares.

Ces stratégies intègrent le développement du covoiturage, de l'autopartage, des voies réservées (comme la future VR2+), des futurs Réseaux Express routiers, des Bus express (Chron'hop par exemple), des itinéraires et des stationnements vélo (consignes, box...), voire de navettes fluviales.

QU'EST QU'UN SERM ?

Un Service Express Régional Métropolitain (SERM) (initialement appelé « RER métropolitain ») est une offre de mobilité fiable, fréquente et facile à utiliser, au service des habitants de périphérie des métropoles. Son objectif est d'améliorer la desserte entre une ville centre et sa zone périurbaine en renforçant l'offre ferroviaire, et en la complétant par d'autres modes, dont les services de transport routier à haut niveau de service et les réseaux cyclables.



- Gare TGV
- Gare ouverte
- Gare aujourd'hui fermée et/ou projet de réouverture
- Ligne Ouverte
- - Ligne fermée

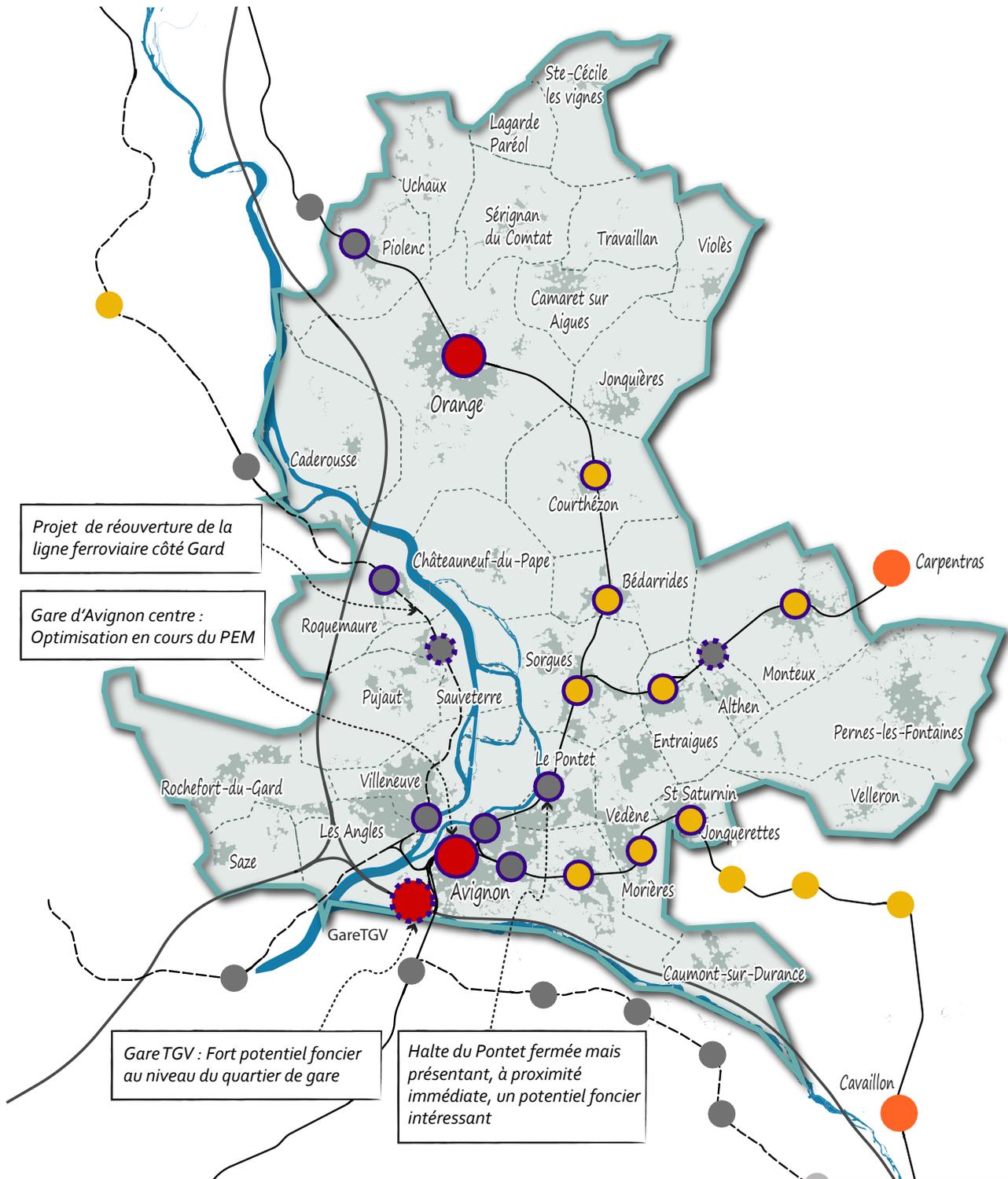
0 2.5 5km



LES GARES DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Mai 2024





Projet de réouverture de la ligne ferroviaire côté Gard

Gare d'Avignon centre : Optimisation en cours du PEM

Gare TGV : Fort potentiel foncier au niveau du quartier de gare

Halte du Pontet fermée mais présentant, à proximité immédiate, un potentiel foncier intéressant

- Gare d'attractivité nationale
- Gare d'attractivité régionale
- Gare ou halte péri-urbaine d'attractivité locale
- Gare ou halte fermée
- Gare ou halte en milieu dense
- Gare ou halte en milieu peu dense
- Ligne ouverte
- - - Ligne fermée

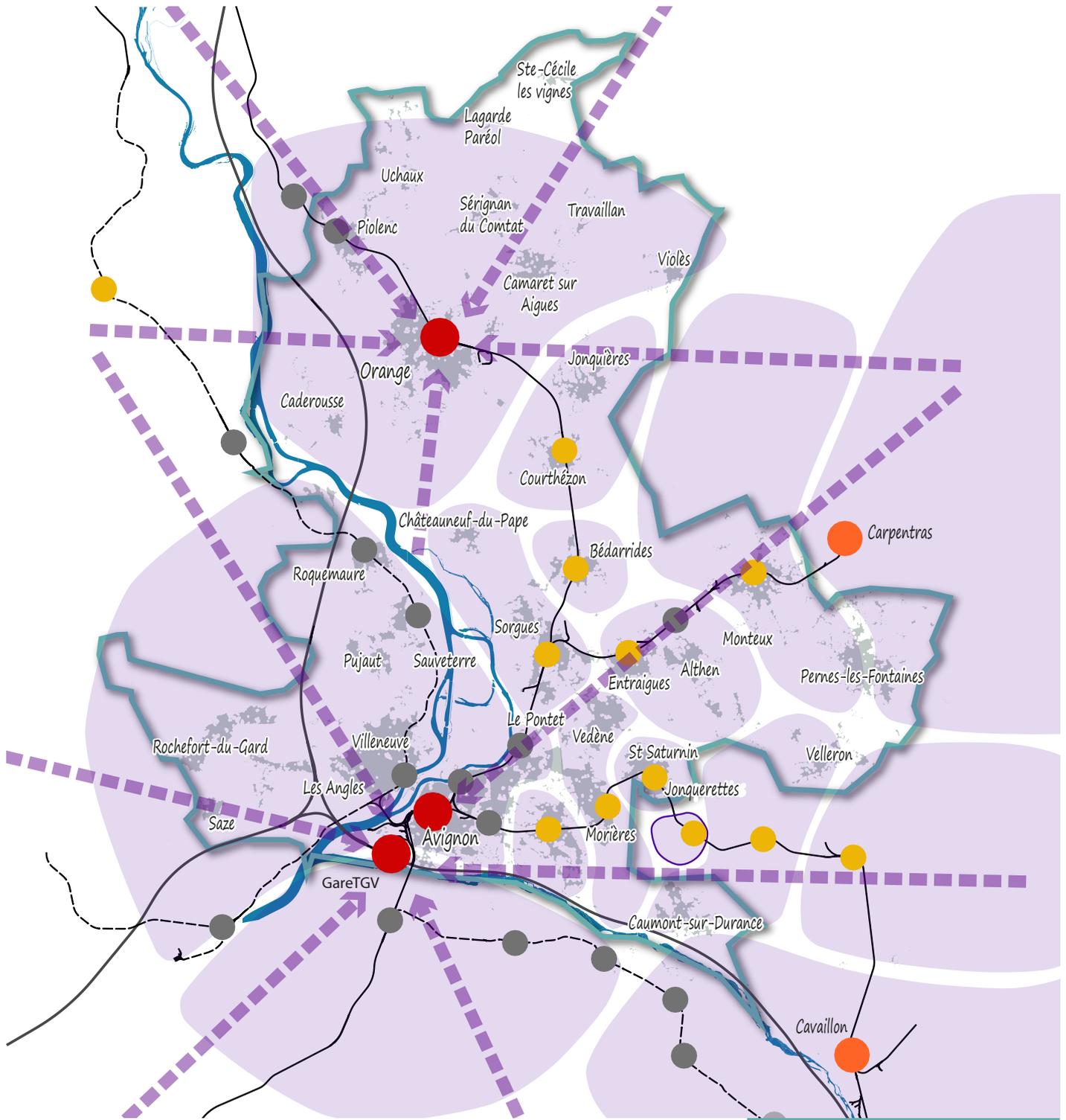
0 2.5 5km



ATTRACTIVITÉ DES GARES DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Novembre 2019





- Gare d'attractivité nationale
- Gare d'attractivité régionale
- Gare ou halte péri-urbaine d'attractivité locale
- Gare ou halte fermée

- Aire d'influence des gares pour les trajets TER
- Aire d'influence pour les trajets longues distances (dont TGV)

0 2.5 5km



AIRES D'INFLUENCE DES GARES DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Novembre 2019



8.7. LA COMPÉTITIVITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN PASSE PAR L'ARTICULATION DES POLITIQUES DE DÉPLACEMENTS À L'ÉCHELLE DU SCOT

Une diversité de l'offre en transport en commun sur le SCoT BVA

Sur le territoire du SCoT du BVA, on recense 3 réseaux urbains et 3 réseaux interurbains (TER inclus). Cette multiplication de l'offre est un atout pour le territoire, car elle permet d'assurer un large ensemble de connexions entre les différents secteurs du territoire.

La situation limitrophe du SCoT BVA avec les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône permet au territoire de bénéficier d'une offre en transports en commun riche.

Deux réseaux de cars interurbains desservent le SCoT du BVA : le réseau Lio de la Région Occitanie et le réseau Zou! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

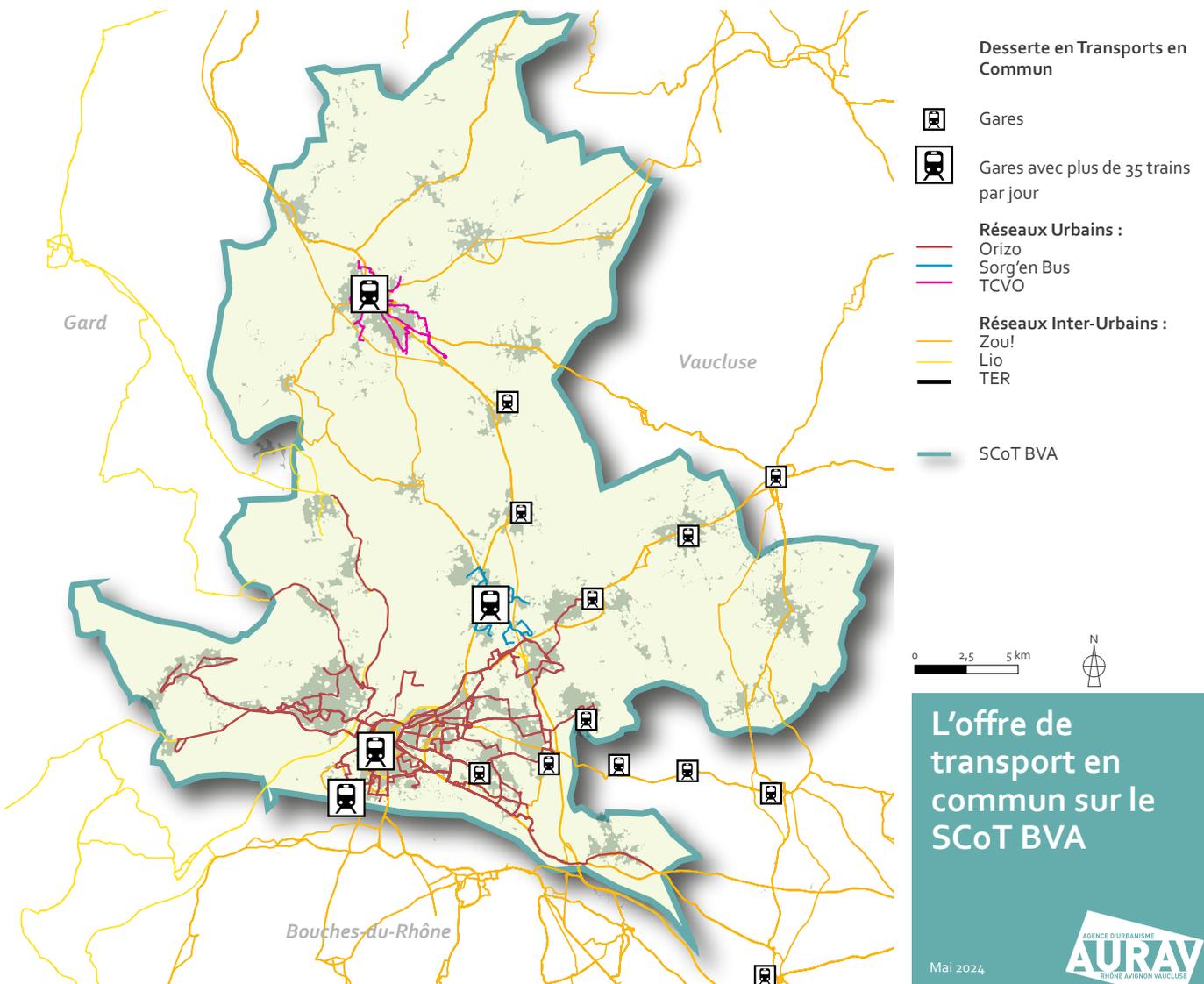
Ces réseaux permettent d'assurer les liaisons entre les communes périurbaines de l'aire urbaine et la ville centre ou les villes relais.

Ils proposent une offre attractive en termes de prix, mais leur faible fréquence et le manque d'espace dédié pour leur faciliter l'accès au cœur urbain ne leur permettent pas d'être compétitifs en termes de temps.

Les trois plus grandes villes du SCoT ont un réseau de transports en commun connecté à une gare dont la fréquence est forte avec au moins 35 trains par jour. Par ailleurs, la CA du Grand Avignon possède deux lignes de bus à haute fréquence (Chron'hop) et une ligne de tramway.

Ces réseaux sont connectés aux principaux pôles d'échanges de la ville, dont la Gare Centre située au centre-ville d'Avignon.

Sur le reste du territoire l'offre diminue avec l'éloignement aux polarités ainsi les communes en périphérie disposent de l'offre la moins conséquente.

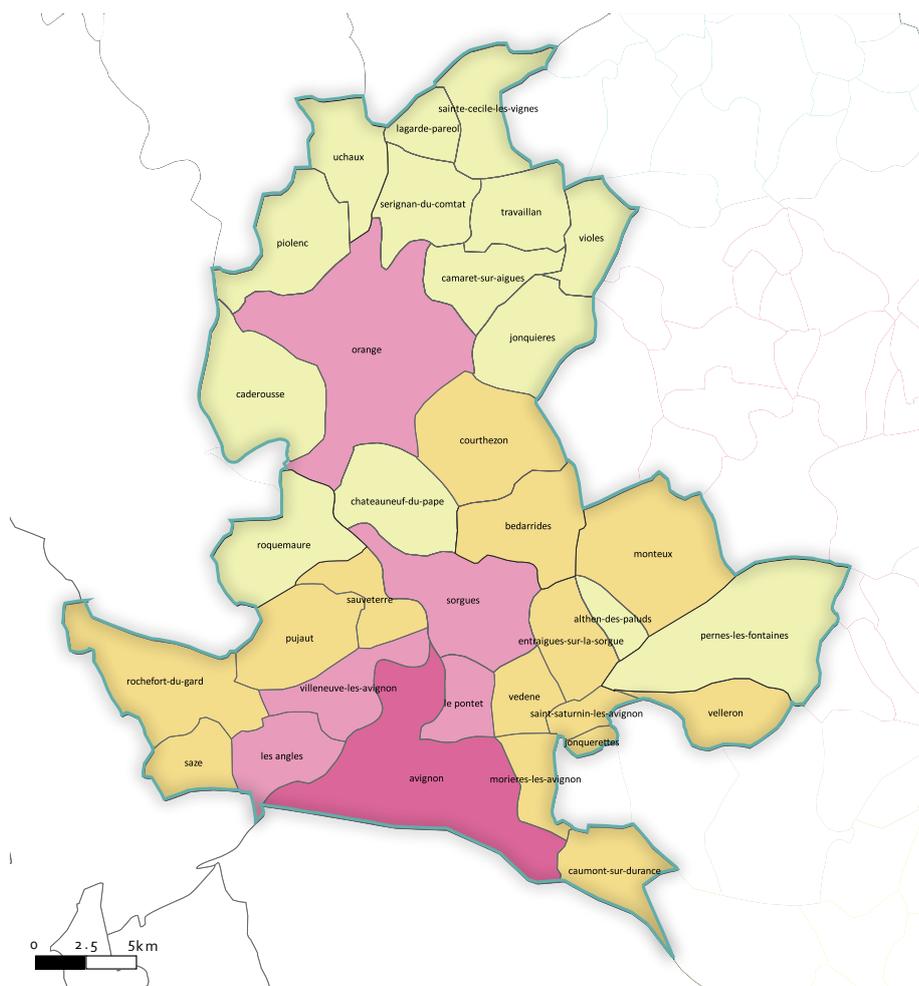


Une multiplicité des offres qui ne facilite pas l'usage des transports en commun

Depuis 2009 le CD 84 propose un réseau de cars interurbains aujourd'hui repris en gestion par la Région PACA (réseau Zou!) depuis le transfert de compétences de la loi Notre.

Sur le territoire, ce réseau forme une étoile dont les branches principales desservent Orange, Carpentras, L'Isle-sur-la-Sorgue et Cavaillon. Ces lignes desservent quelques arrêts du réseau Orizo du Grand Avignon et certaines d'entre elles sont intégrées au réseau comme la ligne desservant Entraigues-sur-la-Sorgue. La gare routière d'Avignon est le point de concentration du réseau, mais certains services sont prolongés jusqu'à la gare TGV. Deux lignes transversales relient Sorgues et Cavaillon et Carpentras à Cavaillon sans passer par Avignon. La ligne Avignon-Carpentras est la plus fréquentée avec 700 000 voyageurs par an dont une majorité de scolaires. La ligne Avignon-Cavaillon est moins fréquentée, mais est empruntée par davantage de travailleurs.

Malgré la présence d'une offre ferroviaire, les cars interurbains captent une part de marché grâce à une fréquence et une fiabilité plus importante que les TER. La gare routière est un lieu stratégique pour le transport interurbain. La mise en place du Pôle d'échange multimodal d'Avignon-Centre ainsi que celui d'Orange permettent d'améliorer l'image véhiculée par les transports interurbains. Avec le développement du transport ferroviaire sur l'ensemble de l'étoile ferroviaire, l'enjeu des réseaux régionaux est de trouver une coordination et une complémentarité avec ce réseau, mais aussi avec l'ensemble des réseaux interurbains. La complémentarité et les connexions entre les différents réseaux de transport collectif restent à améliorer sur le territoire.



Estimation des niveaux de desserte en transport en commun sur le SCoT BVA

Novembre 2017

Des fréquences et une fréquentation faibles

Les réseaux de transports en commun urbains sont peu fréquentés sur le SCoT BVA, à l'image du réseau Orizo du Grand Avignon qui affiche un ratio voyage/habitants inférieur à ceux comparables à l'échelle française.

Avec une amplitude horaire allant de 5h50 à minuit au maximum (pour le tramway et les lignes haute fréquence du Grand Avignon), les réseaux du SCoT du BVA proposent une large couverture journalière, mais qui ne suffit pas à les rendre attractifs. La fréquence est déterminante pour l'attractivité d'un mode de transport.

Seule la ville d'Avignon dispose de transports en commun proposant une fréquence proche de 10 minutes en heure de pointe (6 minutes pour le tram). Les fréquences trop faibles induisent des « trous » d'offres en heures creuses avec parfois une absence totale de desserte en transports en commun. Un renforcement des offres TER et des bus urbains favoriserait leur usage.

Une offre de transport améliorée sur le Grand Avignon depuis 2020

Le Grand Avignon dispose depuis 2020 d'un réseau de transport plus performant qu'auparavant grâce à deux projets : le Tramway et les deux lignes de bus « haute fréquence ».

Le tramway :

6 km de Tramway entre la Porte Saint-Roch et Saint-Chamand, via la gare d'Avignon Centre, l'avenue de Saint Ruf et la Rocade Charles de Gaulle. Le projet est considéré comme le premier élément de la mise en place d'un réseau de transports en commun structurant et performant.

Deux lignes de bus « haute fréquence » :

La ligne de tramway a été complétée par la réalisation de deux lignes de bus « haute fréquence » :

- Avignon Nord/Hôpital-Courtine ;
- Saint-Lazare - Agroparc.

Ces deux lignes seront caractérisées par :

- une fréquence de 8/10 minutes en heure de pointe ;
- des couloirs dédiés sur une partie du tracé ;
- des priorités de circulation aux carrefours ;

- une amplitude horaire augmentée ;
- une identification visuelle ;
- des stations accessibles.

Ces projets de transport ont à la fois été vecteur de développement durable et facteur d'attractivité et de renouveau urbain. Il est important de noter l'opportunité de connecter les espaces d'activités tertiaires, artisanales et/ou commerciales aux points d'arrêts du tramway.

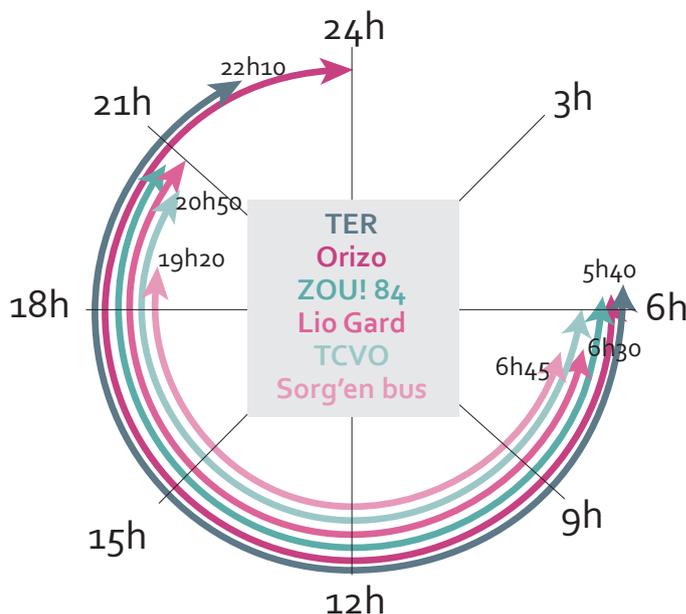
Par ailleurs, le PDU du Grand Avignon affiche plusieurs actions qui portent sur l'amélioration de l'intermodalité, notamment autour des gares. Ces sites doivent devenir de véritables pôles d'échanges multimodaux, le PDU prévoit une augmentation de leurs fonctionnalités.



Fil à dérouler dans le projet de territoire

Articuler urbanisme et transports collectifs pour le développement de demain.

Amplitude horaire des réseaux urbains et interurbains sur le SCoT BVA



COUVERTURE DE L'OFFRE DE BUS URBAIN :

- Plus de 180 500 personnes résident à moins de 250 m d'un arrêt de bus urbain du SCoT du BVA en 2011 soit 63,4% de la population totale
- Près de 75 000 personnes résident à moins de 250 m d'un arrêt de bus urbain du SCoT du BVA offrant une fréquence comprise entre 10 et 15 minutes en heure de pointe, soit 26,2 % de la population totale

Vers une structuration des systèmes de covoiturage

Au-delà des transports collectifs traditionnels, l'usage du covoiturage se développe sur le territoire. L'enjeu principal est de développer l'usage du covoiturage pour les trajets du quotidien, de courtes et moyennes distances, notamment les déplacements domicile-travail.

C'est dans cette optique que les communautés d'agglomération du Grand Avignon, du Gard Rhodanien, de Luberon Monts de Vaucluse, du Ventoux Comtat Venaissin, des Sorgues du Comtat, et la communauté de communes des Pays des Sorgues Monts de Vaucluse viennent de s'allier pour lancer conjointement une offre commune de covoiturage sur le Bassin de Vie d'Avignon avec la plateforme BlaBlaCar Daily.

L'objectif de ce partenariat est de développer la pratique du covoiturage sur le Bassin de Vie d'Avignon. Cette offre commune de covoiturage met en relation les passagers et des conducteurs effectuant les mêmes trajets, avec une participation financière incitative des intercommunalités concernées.

Cette offre de covoiturage qui se développe sur le territoire se présente à la fois comme une solution économique, que ce soit pour les conducteurs ou les passagers, mais aussi écologique. En effet, elle permet avant diminuer l'autosolisme et de limiter le nombre de véhicules sur nos routes, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'encourager cette pratique, l'aménagement et le maillage d'aire de co-voiturage sécurisée est plus que nécessaire.

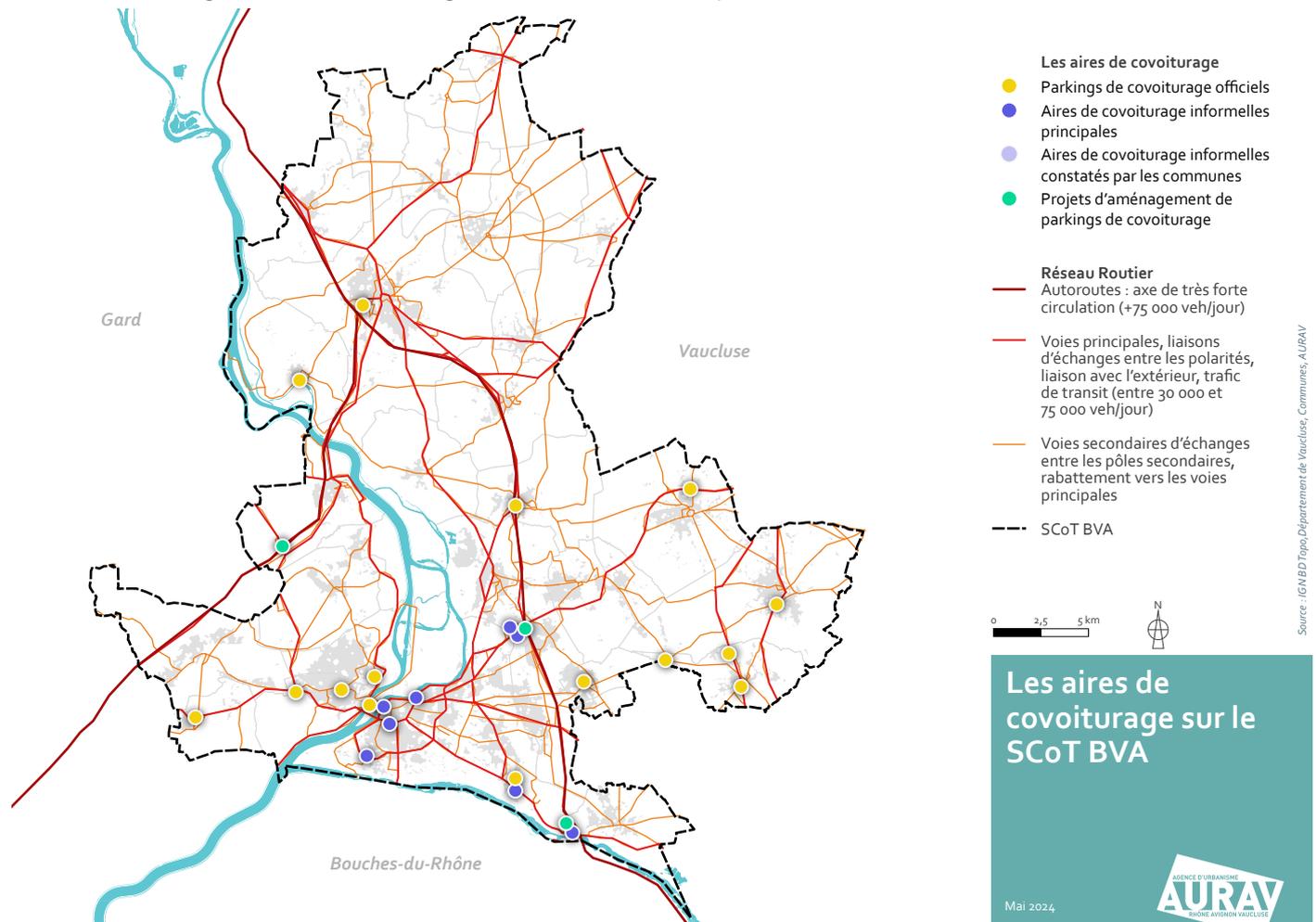
Plusieurs sites ont été réalisés sur le territoire notamment à proximité des échangeurs : Orange, Avignon Nord, Piolenc.

D'autres sont localisés en amont des pôles d'emplois comme aux Angles, à Bédarrides ou à Caderousse.

Au-delà, de l'aménagement à proximité des échangeurs, il s'agit d'encourager les pratiques de covoiturage de proximité et en particulier pour les navettes domicile-travail en créant un espace réservé avec des places de stationnement dédiées au sein de chaque commune.

Le déploiement de sites de co-voiturage sur les zones d'activités permettrait d'offrir une alternative à l'autosolisme.

Réseau de covoiturage du Bassin de Vie d'Avignon - Sources : AURAV, Département du Vaucluse



La compétence de la Région en matière de déplacements initialement renforcée par la loi NOTRE

Au travers du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), la loi NOTRe (promulguée en 2015) a renforcée la compétence de la Région en matière de transport.

Désormais, elle est chargée de fixer les orientations stratégiques et les objectifs sur le territoire régional en matière d'intermodalité et de développement des transports et à la possibilité de déléguer certaines compétences aux Conseils Départementaux.

Une multiplication des Autorités Organisatrices de la Mobilité sur l'aire urbaine d'Avignon

L'aire urbaine d'Avignon compte 10 AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité): les régions Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, la CA du Grand Avignon, la CA Ventoux - Comtat Venaissin, la CA Luberon-Monts de Vaucluse, la CA du Gard Rhodanien, la

CA Terre de Provence, CA des Sorgues du Comtat, CC du Pays d'Orange en Provence et CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Cette multiplication des AOM complique la mise en place d'un réseau de transports en commun performant par :

- La difficulté de coordination
- La multiplication des correspondances
- L'offre de transport moins lisible
- La superposition des tarifications

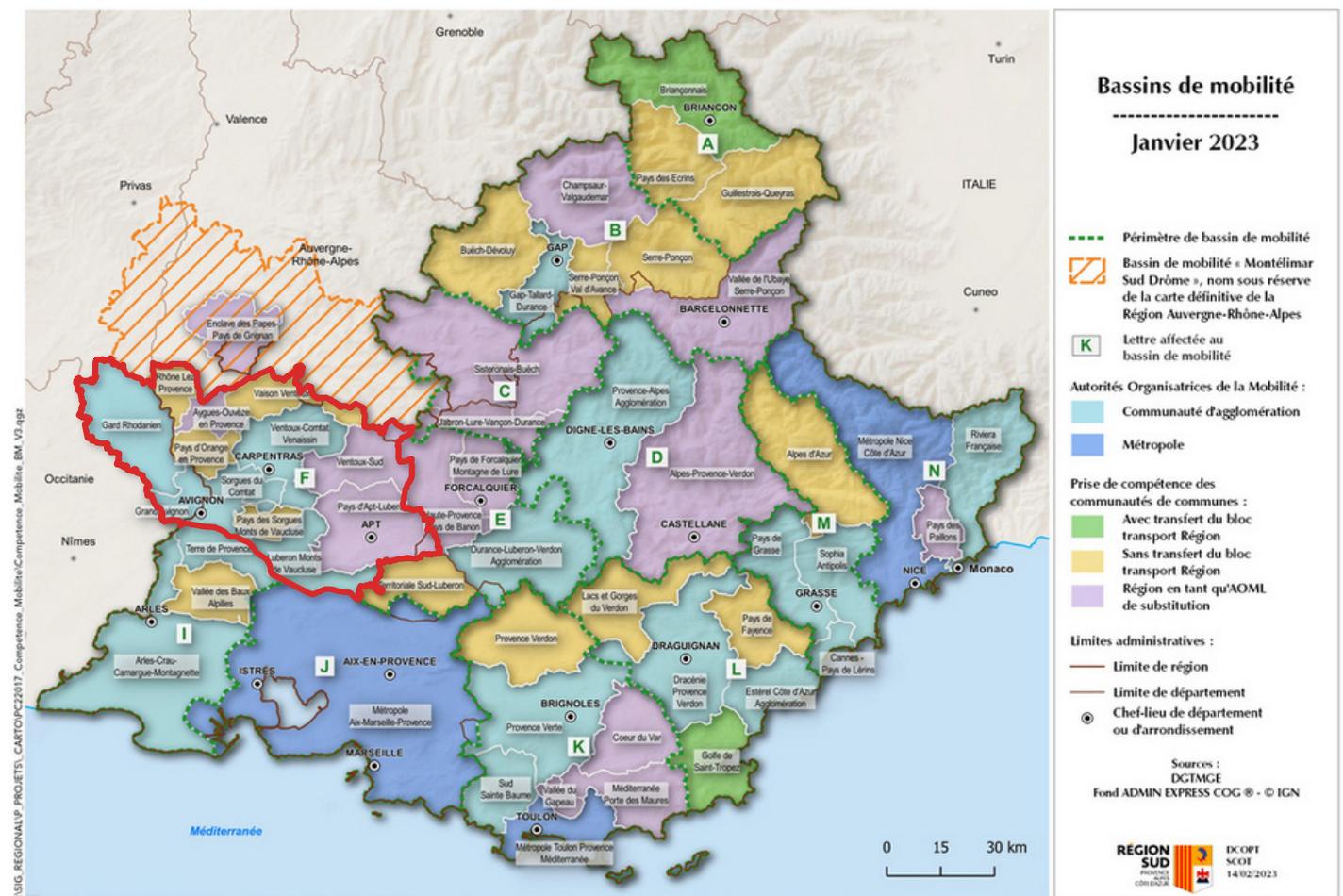
La coordination de ces 10 AOM permettrait d'optimiser le réseau de transport en commun existant.

Mise en place des périmètres de bassins de mobilités

La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) tente de répondre à la problématique liée à la coordination de l'ensemble des AOM présentes sur le territoire.

Après avoir établi le constat que les limites administratives des AOM ne

permettent pas toujours de penser l'organisation des mobilités à l'échelle des pratiques de déplacement. Elle propose donc que les bassins de mobilité puissent davantage correspondre au territoire d'observation des mobilités, au-delà des ressorts territoriaux des AOM. Chaque bassin de mobilité est défini par la région, en association avec les AOM de leur territoire, les syndicats mixtes de coopération (SRU) et les départements. Pour organiser l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (AOM), une cartographie des bassins de mobilité a été élaborée au sein de la région.



8.8. LES MODES ACTIFS, UN POTENTIEL POUR LES DÉPLACEMENTS DE COURTES DISTANCES

La majorité des déplacements de la population s'organise dans un espace restreint et concerne davantage l'accès aux besoins de la vie quotidienne que les déplacements domicile/travail (30% des déplacements d'un ménage).

L'enquête ménage nationale transport menée par l'ADEME a démontré que :

- 50% des déplacements sont inférieurs à 3 km ;
- 27% des déplacements sont inférieurs à 1km ;
- 10% des déplacements sont inférieurs à 0,5km.

Dès lors les modes doux constituent une alternative crédible à la voiture et il est essentiel de structurer des cheminements doux au sein des communes du SCoT.

Sur le SCoT du BVA on recense trois itinéraires modes doux structurants avec une vocation principale orientée vers le loisir : la Via Rhôna, la Via Venaissia et le Val de Durance.

Ces trois itinéraires ne sont réalisés que partiellement et leur finalisation est un enjeu pour le territoire.

Des schémas cyclables pour encourager la pratique

En parallèle, à une échelle plus locale, plusieurs communes du SCoT se sont engagées dans un schéma modes doux et dans la réalisation d'itinéraires doux.

Le PDU du Grand Avignon vise à ce titre à :

- Conforter et encourager la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens en proposant de nouveaux itinéraires en direction des grandes polarités ;
- Sécuriser la pratique du vélo en maillant le territoire.

6 actions sont inscrites pour la thématique cyclable dans le PDU issues de l'axe 1 « Développer une offre alternative à la voiture » :

- action 4 : Réaliser de nouveaux itinéraires cyclables à l'échelle de l'agglomération ;
- action 5 : Aménager des stationnements et des abris sécurisés pour vélos ;
- action 6 : Réaliser des aménagements sur voirie pour sécuriser la pratique du vélo ;
- action 7 : Développer le système de vélos en libre-service (Vélopop) ;
- action 8 : Subventionner l'achat de VAE pour les citoyens de l'agglomération ;
- action 9 : Faciliter la recherche d'itinéraires pour les cyclistes grâce aux outils connectés.

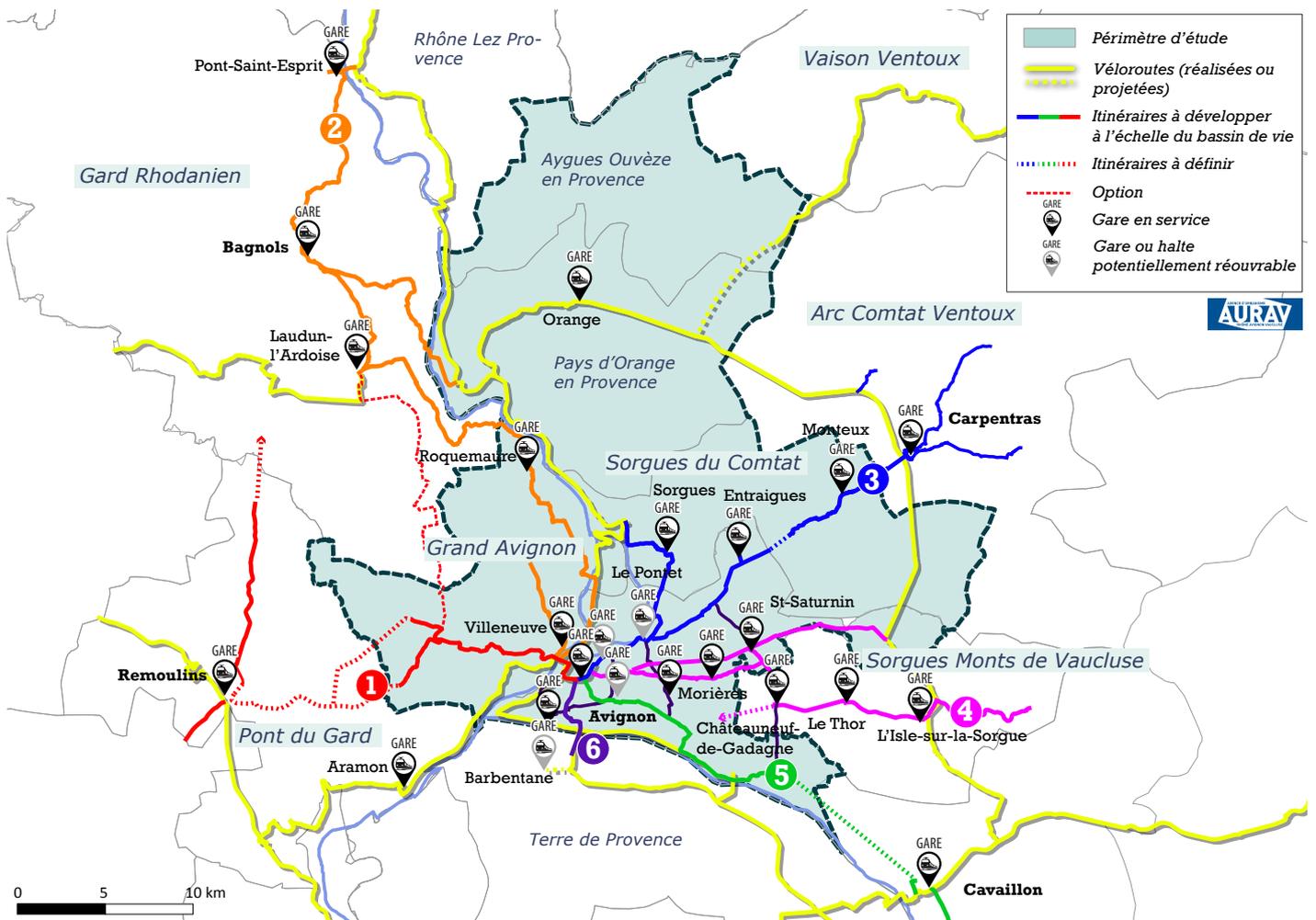
La ville centre du SCoT manque d'aménagements cyclables. La réalisation de la piste cyclable sur le Pont Daladier, la réalisation du chemin des canaux où encore la piste vers Courtine sont des itinéraires majeurs montrant la volonté de mettre en œuvre une vraie politique en faveur des modes doux.

Le Grand Avignon dispose d'un système de vélos en libre-service électrique limité à la ville centre, au Pontet et à Villeneuve-lès-Avignon. Il dispose de 29 stations de recharge.

Comme cela est programmé dans le projet de PDU, le déploiement des stations Vélopop à une échelle plus large est un autre enjeu pour le territoire tout comme la mise en place de services en faveur des vélos au sein des gares du SCoT : consignes, locations, réparations. Alors que les TER sont équipés d'emplacements vélos, quelques gares, seulement, disposent d'aménagements ou de services à destination des vélos. Toutes les gares de l'axe Avignon-Carpentras sont ainsi équipées d'abris à vélo.

Le Pays d'Orange en Provence est à la croisée de la Via Rhona et de la Via Venaissia, deux itinéraires majeurs qui poussent les politiques locales à développer la pratique du vélo. C'est pourquoi dans son ORT, le territoire s'engage à favoriser la marche et le vélo, en élaborant un schéma directeur des modes actifs sur le POP qui vise à :

- Encourager et sécuriser les déplacements à pied ou en vélo pour les déplacements quotidiens de courte et moyenne distance sur le territoire ;
- Répondre à la demande d'usages pédestres et cyclables à vocation utilitaire ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs dans leurs réflexions et leurs décisions en matière de gestion de l'espace public ;
- Poser les bases d'une stratégie modes actifs en matière de modalités d'application et de traduction opérationnelle.



En 2016, un schéma cyclable a été réalisé sur le Grand Avignon en co-construction avec les communes suite à une série d'entretiens avec chaque municipalité. Environ 263 km d'itinéraires cyclables structurants ont été définis.

En 2023, il a évolué pour :

- Définir un réseau hiérarchisé d'itinéraires cyclables pour créer un maillage cohérent de liaisons sécurisées à haut niveau de service, attractif pour des déplacements du quotidien vers les pôles générateurs de déplacements (zones d'emplois, établissements scolaires, gares, commerces, en faisant le lien avec les aménagements existants et projetés par les différents gestionnaires de voirie) ;
- Construire un Schéma intégré aux autres modes de déplacements dans une optique d'intermodalité (réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération, réseaux

interurbains régionaux routiers et ferroviaires, liens avec le système vélo en libre-service...);

- Proposer des réponses adaptées en fonction des espaces et territoires desservis, et donc aux potentiels et types d'utilisateurs attendus ;
- S'inscrire dans une démarche prospective, en prenant en compte les projets à venir et en anticipant les besoins, au-delà des limites administratives du territoire (connexions aux intercommunalités voisines du Bassin de Vie d'Avignon);
- Définir un schéma directement applicable par les élus et techniciens via des outils de programmation/d'aide à la décision inscrite dans un référentiel commun (types d'aménagements préconisés, coûts, priorisation des itinéraires...);

- Prendre en compte les différents modes actifs comme notamment le roller, la trottinette, les vélos à assistance électrique...

La première étape de mise en œuvre de ce nouveau schéma cyclable consiste en la réalisation d'un Réseau Express Vélo. Le Réseau Express Vélo pour cible principale les déplacements du quotidien et plus particulièrement les déplacements domicile / travail et domicile / études.

Cette démarche se traduit, dans un premier temps, par la définition d'un maillage structurant d'itinéraires.

Ce maillage répond aux objectifs suivants :

- Capter en priorité les déplacements du quotidien, dont les déplacements domicile / travail et domicile / étude;
- Desservir l'ensemble des communes du Grand Avignon ;
- Se connecter aux territoires voisins ;



- Connecter les pôles principaux et les zones d'emplois (notamment via la réalisation de transversales) ;
- Desservir les polarités logistiques ;
- Définir des itinéraires les plus directs possibles ;
- Réaliser des aménagements cyclables qualitatifs (séparés de la circulation quand cela est nécessaire et possible) afin de capter le plus grand nombre d'utilisateurs. Le niveau d'aménagement doit permettre de capter des cyclistes souhaitant réaliser jusqu'à 10 km matin et soir.

Aussi, le réseau express vélo desservira ou passera à proximité de la majorité des zones logistiques du grand Avignon ce qui permettra le recours au vélo pour la livraison sur le dernier kilomètre. Ceci afin, notamment, de réduire l'empreinte carbone et d'offrir plus de flexibilité en milieu urbain.

Des aménagements doux vecteurs de développement touristique

Le Vaucluse s'identifie en tant que «Terre de Vélo» et mise sur un réseau touristique structuré pour cette discipline.

Reconnu mondialement grâce à l'étape du Tour de France au Sommet du Mont Ventoux, le Département de Vaucluse s'engage dans la réalisation d'itinéraires structurants et porte le Schéma Départemental du vélo en Vaucluse, qui consiste à avoir une vision prospective à l'horizon 2030, en proposant un plan d'action sur 5 ans pour répondre à l'offre et la demande des usagers du vélo.

Le développement de la pratique du vélo est un véritable atout qui permet de toucher un public diversifié (tourisme à vélo, pratique de loisir, sport et compétition ou encore déplacements utilitaires), pour lequel des retombées économiques locales sont possibles (services, restauration, gîtes, entreprises liées aux cycles...).

À ce titre le Bassin de Vie d'Avignon affiche un réel potentiel pour le développement de cette pratique. Toutefois le franchissement de certains axes (rocade, voie ferrée, axes très passants), non aménagés dissuadent fortement la pratique du cyclo-tourisme.

La sécurisation de ces points durs serait un véritable atout pour développer cette pratique en permettant de relier facilement la gare TGV d'Avignon aux itinéraires cyclables et euro vélo routes qui traversent le territoire.

QU'EST QU'UN RÉSEAU EXPRESS VÉLO ?

Un Réseau Express Vélo (REV) est un réseau cyclable qui allie sécurité et confort.

Il est caractérisé par :

- des voies larges permettant un confort d'usage pour les vélos (3 à 4 mètres de large recommandé, avec un revêtement adapté)* ;
- une sécurisation par des séparateurs en dur ou des espaces verts pour protéger le cycliste de la voie réservée aux véhicules motorisés* ;
- une signalétique spécifique indiquant aux cyclistes qu'ils circulent sur le réseau express vélo (itinéraires numérotés et une cartographie disponible sur des totems sur l'espace public et sur le site Internet de l'agglomération) ;
- des services associés (parkings vélos sécurisés, éclairage adapté, jalonnement spécifique, etc.) qui permettent d'améliorer le quotidien des cyclistes.

Un Réseau Express Vélo ne remplace pas le réseau cyclable existant de l'Agglomération, mais le complète par des itinéraires cyclables à « haut niveau de service », offrant continuité et cyclabilité.

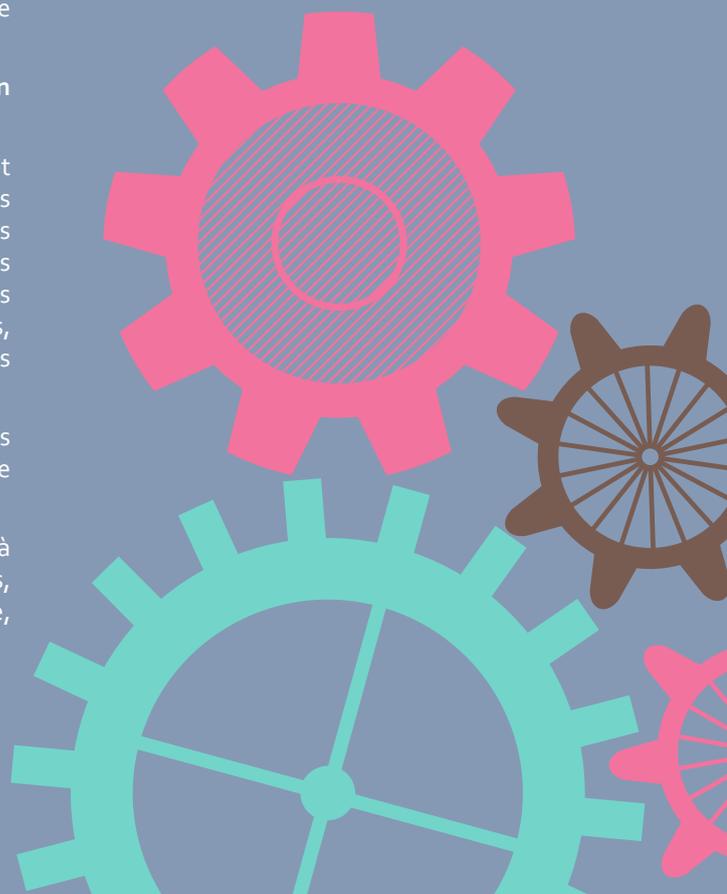
SYNTHÈSE DES ENJEUX

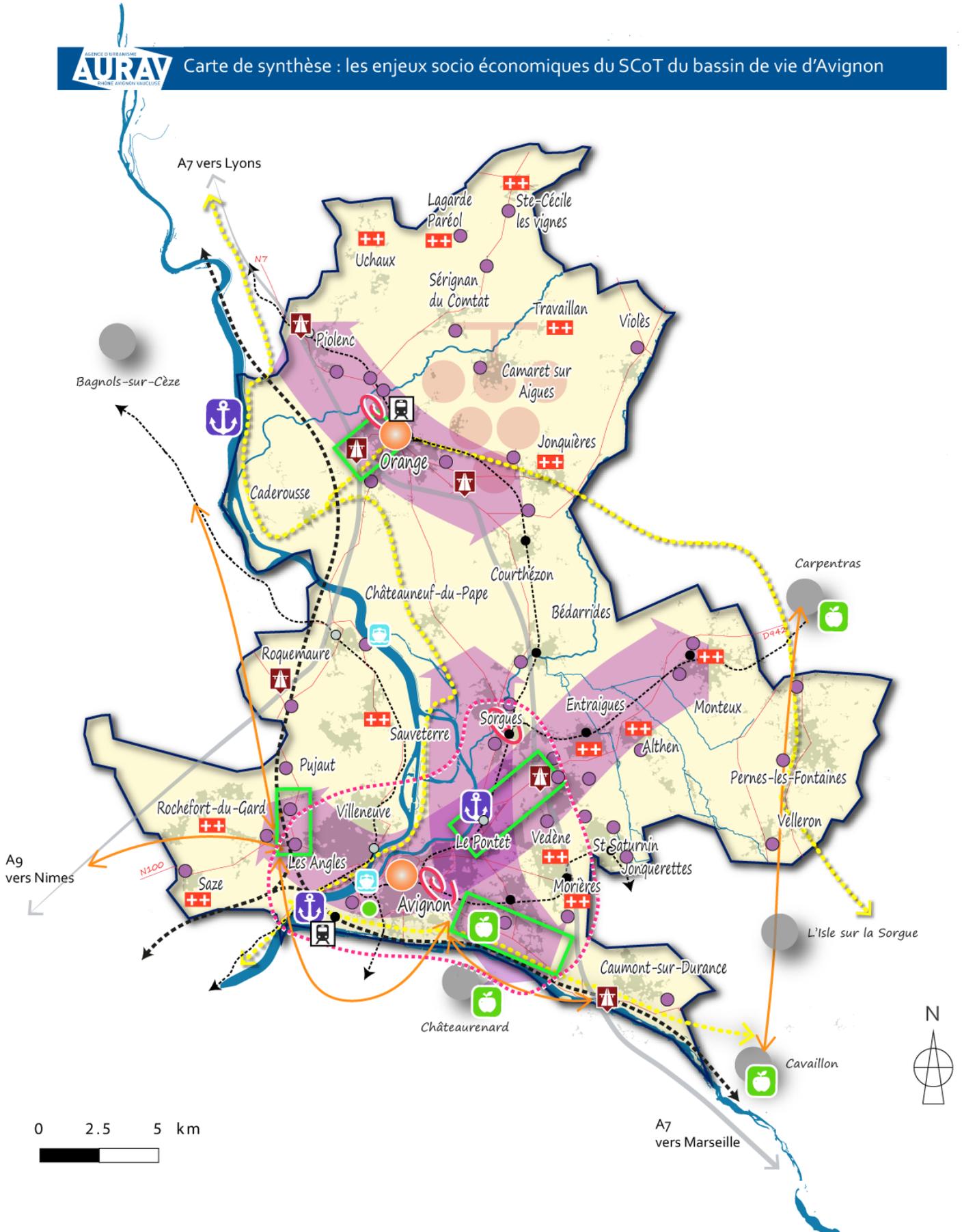
Compte tenu de son positionnement interrégional et de son attractivité, le Bassin de Vie d'Avignon est caractérisé par :

- Un mode de développement urbain extensif organisé depuis des décennies à partir des axes routiers, engendrant une forte dépendance à la voiture ;
- Sa grande accessibilité routière et la présence d'infrastructures importantes : deux autoroutes majeures traversent et desservent le territoire, complétées par un réseau de voies principales et secondaires dense. Ce réseau routier est un atout pour l'accès au territoire. Cependant, la prédominance de la voiture fragilise cette hyperaccessibilité. En effet, certaines infrastructures sont aujourd'hui saturées et sans véritable alternative, cela induit des coûts environnementaux et sociaux importants (pollution, énergie...);
- Un réseau ferroviaire important qui doit être valorisé : la ligne TGV est connectée au réseau TER qui dessert directement 10 communes du territoire. Dans le sillage de la réouverture aux voyageurs de la ligne Avignon/ Carpentras, la Région PACA et les AOM du territoire continuent d'investir pour optimiser l'étoile ferroviaire (PEM, étude prospective, PDU...);
- Une offre de transports en commun peu concurrentielle hors du Grand Avignon. Seules les communes d'Avignon et du Pontet disposent de bus urbains avec une fréquence inférieure à 10 min en heure de pointe. Les sites propres ou aménagés pour les cars et les bus sont aujourd'hui quasiment inexistantes sauf sur le Grand Avignon ;
- Un nombre d'actifs important qui quitte quotidiennement leur commune de résidence pour aller travailler dans une autre commune, y compris depuis Avignon.

Face à ces constats, l'élaboration du SCoT doit être l'occasion de :

- Tendre vers une meilleure articulation entre urbanisme et transports collectifs. Dans ce cadre les SCoT en lien avec les PLU et PDU jouent un rôle majeur pour intensifier les fonctions urbaines et économiques à proximité des axes structurants de transports collectifs ou en organisant les espaces urbains dans une logique de proximité (à l'emploi, aux services, aux commerces, aux loisirs, etc.) permettant de limiter les déplacements à « la source » ;
- Assurer l'articulation des politiques de déplacements des 10 Autorités Organisatrices de la Mobilité présentes sur le territoire du SCoT ;
- Développer une culture de l'usage des modes alternatifs à la voiture (marche à pied et vélo pour les courtes distances, transports en commun plus attractifs, transport à la demande, co-voiturage, nouvelles formes de mobilité).





Démographie et Habitat

 Croissance démographique supérieure à 1% par an

 Enjeux de renouvellement urbain importants

 Avignon et Orange : les centralités du bassin de Vie qui nécessitent d'être confortées

 Communes du cœur urbain qui partagent des problématiques similaires en terme de concentration de population, de création de logement et de forme urbaine relativement dense

Economie et emplois

 Préserver l'outil de travail des agriculteurs

 Une filière viticole de grande qualité

 un pôle de compétitivité européen «fruits et légumes» qui travaille en lien avec les MIN de Châteaurenard et Cavaillon et le marché gare de Carpentras

 Prêter attention à la diminution de l'emploi dans le tissu

 Les zones d'activités économiques à structurer et hiérarchiser : nécessité d'arbitrage au regard des besoins économiques du territoire

Transports et déplacements

 Le Rhône support incontestable pour organiser la filière logistico-maritime et fluviale, qui s'inscrit dans l'axe Méditerranée-Rhône-Saône

 Les ports majeurs pour la logistique

 Halte fluviale pour le tourisme

 Le terminal Rail-route de Champfleury jouant un rôle important pour l'exportation des produits agricoles du territoire

 Conforter les dessertes autoroutières jouant un rôle économique stratégique et de véritables portes d'entrée du territoire

 Créer ou améliorer les dessertes routière pour renforcer l'attractivité du territoire et les coopérations avec les territoires voisins

 Axe économique majeur du territoire qui draine un flux important de domicile travail au quotidien

 Valoriser l'étoile ferroviaire du bassin de vie d'Avignon

 Ligne TER existante ou à réouvrir

 Les gares SNCF existantes

 Les gares ou halte à réouvrir

 Gare TGV : porte d'entrée stratégique du territoire

 Mettre en valeur les entrées d'agglomération

 Un tourisme à vélo qui se structure autour de la viaRhona, le Val de Durance et la via Venaissia

